UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/sciencesocialesu02pari

LA

SCIENCE SOCIALE.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).

P.
Poisoc
9

LA

SCIENCE SOCIALE

SUIVANT LA MÉTHODE DE F. LE PLAY.

Directeur : M. EDMOND DEMOLINS.

Ire Année. — Tome II.

29969
8/11/93

PARIS,

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie.

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

1886.

QUESTIONS DU JOUR.

LES JUIFS.

DES CAUSES QUI ONT CRÉÉ ET MAINTENU LE TYPE MALGRÉ LA DISTINCTION.

Une publication récente, qui a fait beaucoup de bruit, vient d'attirer de nouveau l'attention sur la situation des Juifs et sur leur rôle social. L'auteur voit dans les Juifs la cause de la plupart des maux dont souffre la société française; il dresse contre eux un violent réquisitoire.

Nous n'avons pas à le suivre dans cette voie. Nous voudrions seulement examiner, à l'aide de la science sociale, les causes qui ont créé et qui ont conservé le type du Juif, malgré la dispersion de la race au milieu des peuples les plus divers.

Le problème est curieux parce que, au premier abord, il semble contenir la négation d'une loi fondamentale de la science sociale : la prédominance de l'action du milieu sur les influences de race.

Posons nettement la question.

C'est un fait connu de tout le monde qu'en changeant de milieu les hommes tendent à se transformer profondément : les caractères de la race d'où ils sont sortis se modifient si bien qu'après plusieurs siècles, parfois même après un certain nombre d'années seulement, les traits distinctifs de l'origine ont presque complètement disparu.

Les pasteurs de l'Asie centrale se sont répandus dans la Chine, l'Inde, la Perse, l'Europe. Les sociétés qu'ils ont constituées dans ces diverses régions ont donc bien la même origine, et cependant

1) *La France juive,* par M. Édouard Drumont; 2 vol.; Marpon et Flammarion.

combien elles diffèrent entre elles! Qui reconnaîtrait des frères dans le Chinois et le Français, dans le Persan et l'Anglais, dans l'Indien et l'Italien? Les phénomènes de race ont donc été modifiés par l'action des milieux.

On peut observer, chaque jour, les mêmes transformations sur de plus petits théâtres. Un Français va se fixer en Angleterre : peu à peu ses idées, ses habitudes se modifient; il subit l'influence du milieu. Il en est de même pour un provincial qui vient se fixer à Paris : il ne tarde pas à prendre cet état d'esprit, cette manière d'être qui constituent essentiellement le Parisien.

Tel est le fait général. Or, les Juifs se présentent à nous comme une inexplicable exception.

Aucun peuple ne s'est dispersé comme lui sur tous les chemins du monde, de l'orient à l'occident, du nord au midi : partout où il y a des hommes, il y a des Juifs. Partout ils sont disséminés par petits groupes, relativement à la population qui les entoure. Plus que toute autre race, ils devraient donc avoir subi l'influence du milieu, s'être modifiés, au point de devenir méconnaissables. C'est le phénomène contraire qui s'est produit : le Juif chinois ressemble plus au Juif français que l'Auvergnat ne ressemble au Breton; le Juif de l'Allemagne a la même tournure d'esprit, les mêmes habitudes, les mêmes aspirations que le Juif d'Amérique ou d'Algérie. Au milieu de toutes les transformations sociales, les mille tronçons de la société juive présentent le plus singulier caractère de permanence et d'uniformité. Partout le Juif reste Juif.

Quelle est la cause naturelle d'un phénomène aussi singulier?

Pour la trouver, il nous faut d'abord remonter à l'origine du peuple juif, à l'époque où il formait un corps de nation sur les bords du Jourdain. Nous verrons ensuite pourquoi il a pris et il conserve, malgré sa dispersion, un caractère partout identique. Enfin, nous rechercherons comment une société peut se soustraire à son action.

I.

Lorsque les Hébreux marchèrent à la conquête de la Palestine, ils reçurent de Moïse une législation qui devait exercer une puis-

sante influence sur eux, en donnant pour base à leur organisation sociale une constitution religieuse d'un caractère souverainement éminent. Les préceptes de Moïse ne sont pas un tissu d'idées métaphysiques propres seulement à un pays et à un temps ou sans influence sur la vie commune; ce sont au contraire les préceptes pratiques les plus capables d'agir utilement partout sur tous les actes de l'existence : préceptes présentés sous une forme claire, positive et accompagnés de cérémonies faites pour en conserver la tradition.

Cette organisation eut pour résultat de donner au peuple juif une unité puissante qui, ayant son siège dans les esprits, était, par le fait même, *indépendante du sol.* Aussi l'unité ne fut-elle pas rompue, lorsqu'une partie des Juifs furent transportés sur les bords de l'Euphrate; ils emportèrent, avec leur culte, le trait le plus essentiel de leur nationalité.

Voilà donc un premier fait : *le lien qui unit les Juifs est indépendant du pays qu'ils habitent.*

La législation mosaïque eut, en outre, pour but d'imprimer à ce peuple un caractère à part. Elle contient une série de prescriptions tendant à le séparer des étrangers, à repousser l'introduction des mœurs étrangères.

« Je suis le Seigneur ton Dieu. Tu n'agiras pas selon les coutumes du pays d'Égypte où tu as demeuré; tu ne te conduiras pas selon les mœurs du pays de Chanaan, où je te ferai entrer; tu ne suivras point leurs lois; tu exécuteras mes ordonnances; tu observeras mes préceptes et tu marcheras selon ce qu'ils te prescrivent (1). »

C'est peut-être à cette séparation que tendaient la défense de se raser la barbe et les cheveux, la désignation d'un vêtement d'une étoffe et d'une forme particulières, la circoncision, la distinction des mets en purs et impurs. Cette dernière prescription devait empêcher les Juifs de se familiariser avec les étrangers, en s'asseyant à leurs tables. Enfin, ceux-ci ne pouvaient pas posséder de terres en Israël et, par conséquent, s'y mêler facilement à la population.

(1) Lévitique, XVIII.

Ainsi, *le lien religieux et la défense de se mêler aux autres peuples* imprima aux Juifs une physionomie à part, qui devait leur permettre de conserver partout leur caractère originel.

Ayant reçu, avec le Décalogue, une loi religieuse précise, universelle, indépendante de tout lieu et admirablement propre à assurer la prospérité, le « peuple de Dieu » aurait pu mettre à profit la vérité morale et religieuse dont il était dépositaire, pour élever les autres peuples et pour s'élever lui-même à une vertu plus haute. Tout au contraire, les Juifs n'ont mis à profit la supériorité que leur assurait cette vérité que pour servir leurs intérêts matériels, pour leur avantage égoïste, pour le bénéfice exclusif de leur race. Ce sentiment égoïste était tellement développé chez cette race qu'il fallut une injonction formelle de Dieu, pour obliger les apôtres, malgré leur répugnance, à prêcher l'Évangile aux gentils.

Une troisième cause vint encore fortifier les deux précédentes en donnant à la famille une constitution particulière.

Afin de maintenir la tradition des sacrifices et du culte, Moïse prescrivit *la transmission à l'un des enfants de la moitié des biens;* il établit ainsi, dans chaque famille, un chef toujours vivant dont l'autorité se fortifiait de tout ce que la religion ajoute aux liens du sang.

Après leur dispersion, les Juifs devaient puiser dans cette organisation domestique une force et une stabilité incomparables. Chaque famille formait une société étroitement liée autour de son chef et sa cohésion était d'autant plus forte que les mariages se faisaient généralement entre membres de la même tribu.

Cette société, dont les membres étaient si étroitement unis par le lien religieux et le lien de la famille, présentait cependant ce caractère particulier, *qu'elle n'était que faiblement attachée au sol.*

Lorsque le successeur de Moïse, Josué, distribua le territoire du pays de Chanaan, il prit une mesure, en vertu de laquelle, tous les cinquante ans, au retour du jubilé, les terres devaient être réparties à nouveau, de manière à maintenir toutes les familles dans la médiocrité et l'égalité primitive.

Chacun cultivait son propre champ, aussi bien Naboth pro-

priétaire d'une petite vigne, que Booz, l'aïeul de David. Saül était à la recherche des ânesses de son père, lorsqu'il fut oint roi; David retournait à ses troupeaux après avoir délivré Israël, et ses fils, dans tout l'éclat de leur puissance, célébraient, par une fête annuelle, la tonte des bêtes à laine.

On comprend qu'un régime qui amenait un remaniement périodique des terres devait avoir pour conséquence de n'attacher que faiblement les familles au sol. Les plus prévoyantes et les plus travailleuses devaient particulièrement souffrir de ces partages qui les ramenaient toujours à une situation inférieure.

Elles étaient donc préparées à chercher ailleurs que dans la culture un emploi de leur activité. Le commerce leur offrit un débouché naturel, nous allons voir par suite de quelles circonstances.

Dans un article intitulé : *La Société assyrienne* et publié dans cette Revue (1), M. Babelon a signalé les causes qui faisaient de l'Asie antérieure un pays admirablement approprié au développement du commerce. Cette région était, dans l'antiquité, *la seule voie de transit entre l'extrême Orient et la Méditerranée.* Les marchandises ne pouvaient être échangées entre ces deux parties du monde que par cette voie. Telle fut la cause de l'immense développement du commerce par caravane entre l'Euphrate et la côte et, par mer, de la côte phénicienne aux divers ports de la Méditerranée. Tyr et Sidon durent leur origine à ce mouvement et furent, à leur tour, le point de départ de nombreuses stations commerciales telles que Carthage, Hippone, Utique, Adramète, Gadès, Panorme, Lilybée, etc.

La faible étendue du sol cultivable, qui, dans la Palestine, s'étend seulement sur une bande étroite entre le désert de Syrie et la mer, ne laissait aux populations, à mesure qu'elles se multipliaient, d'autre ressource que le commerce. Les Juifs, en particulier, furent d'autant plus facilement entraînés dans cette voie que les partages périodiques et la faible étendue des terres ne permettaient pas la constitution de domaines importants et durables.

Ainsi se développa peu à peu chez les peuples de cette région,

(1) Voir la livraison de mars 1886, p. 238 et suiv.

ces aptitudes commerciales si remarquables, dont, après les Phéniciens, les Arméniens et les Grecs ont conservé la tradition, et que les Juifs devaient porter avec eux sur tous les points du globe.

Sous Salomon, les Juifs avaient déjà une marine marchande. Leurs vaisseaux allaient du port d'Eciongaber, sur le golfe Élanitique, jusqu'au pays d'Ophir, d'où ils rapportaient de l'or, du bois de sandal, des pierres fines, de l'ivoire, des singes, des paons.

Au quatrième siècle avant notre ère, la conquête grecque vint donner un nouvel essor à ce mouvement. De nombreuses colonies grecques s'établirent en Palestine : elles initièrent les Juifs aux opérations commerciales et développèrent les transactions. Sous cette influence, de nombreuses colonies juives se fondèrent dans l'Asie Mineure et se répandirent plus tard sur les rivages de la Méditerranée ; celles d'Alexandrie et de la Cyrénaïque furent particulièrement florissantes. C'étaient de véritables comptoirs.

Le développement social du peuple juif se faisait donc dans le sens du commerce, lorsqu'un événement mémorable, en modifiant la situation politique de la Palestine, vint précipiter cette évolution.

En 70, Titus s'empara de Jérusalem. A la suite d'une révolte, la ville fut prise de nouveau en l'année 135, par Adrien. Les habitants furent en grande partie exterminés et ce qui restait fut à jamais chassé de Jérusalem.

Depuis cette époque les Juifs ont cessé de former un corps de nation et se sont dispersés dans toutes les directions.

Ici finit le premier acte de ce grand drame historique ; il nous faut voir maintenant par quelles causes le peuple juif a conservé, en dépit de sa dispersion sur toutes les terres et sous tous les cieux, les traits essentiels dont nous venons de signaler l'origine.

II.

De tous les arts usuels, le commerce est celui que des émigrants peuvent le plus facilement transporter avec eux. Il exige même

essentiellement les déplacements. Le commerce ne peut être pratiqué que par des gens résidant dans des pays différents et échangeant entre eux les produits de ces pays. Assurément, ce serait un puissant moyen de développer le commerce français que de disperser les fils de nos commerçants sur les divers points du globe; ils y établiraient des maisons de commerce en relation entre elles et avec la mère patrie. C'est cette pratique qui fait la force des maisons anglaises.

Obligés de s'expatrier, les Juifs furent donc naturellement portés, non pas à se grouper dans une région voisine, mais au contraire à se disperser le plus possible dans tous les pays où ils pouvaient espérer d'ouvrir de nouveaux débouchés. Chacun des centres de commerce ainsi créé devint à son tour un foyer d'où partaient de nouveaux émigrants qui allaient s'établir dans des localités plus reculées pour les ouvrir au trafic. C'est ainsi que, par le fait même de leurs habitudes commerciales, ils furent portés à se disperser sur toute la surface du globe.

Trois causes principales paraissent avoir développé chez eux, après la dispersion, ces habitudes commerciales qui avaient pris naissance sur les rivages mêmes de la Judée.

La première est l'attrait naturel qu'exerce le commerce sur ceux qui s'y livrent. Il n'exige pas, comme la culture, un effort pénible; au contraire, il excite ce genre d'intérêt que procurent les loteries ou la chasse. Il est presque aussi difficile de transformer en agriculteur un commerçant, qu'un pasteur ou qu'un chasseur.

La seconde raison vient des prescriptions par lesquelles la loi mosaïque interdisait aux Juifs de se mêler aux étrangers. Les Juifs s'étaient habitués à se considérer comme une race à part, supérieure aux autres et dont aucun mélange ne devait ternir la pureté. Ils évitaient d'autant plus de se mêler aux autres peuples que le Messie, qu'ils attendent toujours, devait sortir de leur race.

Or, de tous les métiers, le commerce est celui qui permet le plus facilement de ne pas se mêler aux populations voisines et de leur être complètement étranger. Ceux qui se livrent au commerce des fonds publics, en particulier, sont parfois tentés d'asseoir

leur fortune sur les maux du pays où ils vivent. Le commerce, en outre, n'attache pas les familles au sol comme l'agriculture ou l'industrie. Sans briser ses relations essentielles, sans nuire à ses intérêts et souvent même en se créant de nouveaux moyens de fortune, le commerçant peut rompre avec le pays qu'il habite et transporter dans un autre pays ses richesses et son établissement. Ce genre de travail ne s'exerçant qu'avec des capitaux essentiellement mobiles, il est facile de les emporter avec soi dès que l'on veut changer de résidence. On peut ainsi être de tous les pays sans que rien vous lie à aucun : on est étranger partout.

La troisième cause qui a développé chez les Juifs les habitudes de trafic est l'interdiction du prêt à intérêt faite par la loi religieuse aux chrétiens et aux musulmans. La loi mosaïque contenait bien la même interdiction, mais elle ne s'appliquait qu'aux Juifs entre eux. Ces derniers purent dès lors exercer vis-à-vis des autres populations le monopole du commerce de l'argent et en tirer souvent des profits considérables.

Nous allons maintenant comprendre facilement pourquoi, en dépit de la dispersion, *la race juive a pu se maintenir avec ses caractères essentiels.*

C'est là, nous l'avons dit, un phénomène unique. Le Français canadien ne ressemble déjà plus au Français de France, l'Anglais transporté aux États-Unis est devenu le Yankee, qui diffère sensiblement par ses idées, ses mœurs, ses habitudes de l'Anglais de la mère patrie. Seuls, les Juifs sont restés partout les mêmes.

Cette singulière persistance tient à ce qu'ils *se livrent généralement au même métier, et résident exclusivement dans des milieux urbains.*

La science sociale démontre que les familles adonnées au même métier présentent un certain état d'esprit commun, qui influe rapidement sur leurs habitudes et sur leurs mœurs : ainsi les pasteurs, les chasseurs, les agriculteurs, etc. Il en est de même des commerçants : le trafic développe la souplesse intellectuelle, l'habileté, l'art de prévoir les chances de bénéfice et d'en tirer parti ; et ces habitudes, lorsqu'elles ne sont pas contenues par un puissant sentiment moral, peuvent dégénérer en dissimulation, en

duplicité, en fourberie; elles peuvent étouffer, sous l'appât du lucre, les sentiments élevés et le patriotisme.

L'état d'esprit que le commerce imprime à ceux qui s'y livrent s'est développé au plus haut degré chez les Juifs pour deux causes :

En premier lieu, ils s'y adonnent de père en fils, depuis des siècles. Cette longue pratique a eu pour résultat d'exagérer chez eux l'esprit de négoce et de trafic. Les nouvelles générations élevées dans ce milieu mercantile y sont pliées dès le jeune âge, par la seule influence du milieu. Elles s'habituent à ne voir, dans la vie, d'autre objet que le gain, à tout apprécier à ce point de vue, à juger les hommes d'après la fortune qu'ils ont su amasser.

En second lieu, les Juifs se considérant dans tous les pays comme des étrangers, et regardant, d'après leurs traditions religieuses, les populations au milieu desquelles ils vivent comme inférieures, éprouvent moins de scrupules à les exploiter le plus qu'ils peuvent. Ils sont portés à agir comme la plupart des négociants européens vis-à-vis des sauvages de l'Afrique ou de l'Amérique.

D'autre part, le commerce ne pouvant s'exercer que dans des centres urbains, les Juifs ont été amenés à résider presque exclusivement dans des villes. C'est ainsi, qu'en dépit de leur dispersion, ils se sont trouvés habiter en quelque sorte dans le même milieu et subir par conséquent les mêmes influences que développe partout la vie urbaine.

Mais si ces divers points nous expliquent la persistance de certains caractères essentiels, ils ne suffisent pas à nous révéler comment tant de groupes épars ont pu continuer à former une *nationalité toujours vivante*.

Ce nouveau phénomène paraît tenir à quatre causes :

La première est *la puissance du lien religieux*. Nous avons vu que la société juive, même dans la Palestine, reposait moins sur la terre que sur des institutions religieuses très étroites et très positives. Or, ce genre de lien est essentiellement extensible ; la dispersion, loin de le briser le fortifie parfois, en faisant de la religion le seul signe sensible qui rattache les uns aux autres les

groupes épars. En se dispersant, les Juifs ont emporté avec eux un livre, la Bible, qui les unit à travers les distances.

La seconde cause est la *puissance des liens de famille*. La famille juive, qui avait été solidement organisée par les institutions mosaïques, a été également fortifiée par la dispersion. La vie privée s'est développée chez eux, de tout ce que perdait la vie publique; n'ayant plus de forum, ils ont été portés à se replier sur le foyer. C'est là qu'ils retrouvent leur culte, leurs traditions, leurs espérances, leur nationalité. Ils ont puisé dans cette vie domestique plus intense cette force que donne toujours une énergique constitution de la vie privée.

Il faut signaler un troisième lien, leur *état de minorité*. C'est un fait connu que les minorités sont plus unies que les majorités. La nécessisté de résister au grand nombre rapproche les hommes. C'est ce qui est arrivé pour les Juifs, qui, étant partout à l'état de petits groupes, se soutiennent partout et tirent de leur faiblesse même une source de force et de cohésion.

Enfin, *la persécution* a eu une action qu'il importe de signaler. De toutes les minorités, celles qui sont persécutées sont les plus fortes, parce qu'elles éprouvent plus particulièrement le besoin de l'union. Tel est le cas des Juifs qui ont été persécutés partout.

Un fait aussi universel ne peut être imputé qu'aux Juifs eux-mêmes. Il est impossible, malgré la meilleure volonté, d'admettre que des peuples si divers, aussi bien les peuples religieux que les peuples sceptiques, aient pu, par le plus grand des hasards, se rencontrer sur un même point : la haine, la persécution du Juif. Il faut donc croire que ce dernier a généralement provoqué la haine, la persécution.

Comment cela ?

En refusant systématiquement de se fondre dans les populations au milieu desquelles ils vivaient, en restant à l'écart, les Juifs ont d'abord suscité des défiances et des antipathies.

Le commerce auquel ils se livrent, principalement le commerce de l'argent, a bientôt changé ces sentiments en hostilité ouverte. Il est rare qu'un débiteur éprouve envers son créancier des sentiments d'affection ou même de simple bienveillance.

surtout si ce dernier (c'est le cas des Juifs) n'est rattaché à lui par aucun lien social de nature à tempérer ce que cette situation a de pénible.

De l'hostilité à la persécution, il n'y a qu'un pas. Il fut d'autant plus aisément franchi que la fortune des Juifs, essentiellement mobilière, était un appât séduisant. Le peuple les persécuta pour satisfaire sa haine ; les princes, leur cupidité. Mais quel que fut le bras qui les frappa, les Juifs ne pouvaient s'en prendre qu'à eux-mêmes de s'être mis vis-à-vis de tous les peuples dans une situation qui produit la persécution aussi naturellement, aussi spontanément, que la vigne produit le raisin, et l'olivier, l'olive.

Mais si la persécution est le fruit naturel de l'attitude prise par les Juifs, il s'en faut de beaucoup qu'elle soit le moyen de faire cesser l'exploitation dont on se plaint.

Les persécutions ont rarement servi les desseins des persécuteurs. Le plus souvent, en trempant les courages, en rapprochant les hommes, elles fortifient ce qu'elles veulent détruire. C'est ce qui est arrivé pour les Juifs ; partout persécutés, ils ont relevé la tête partout.

Une observation méthodique peut seule nous fournir la solution, en nous montrant quels sont les pays que les Juifs exploitent avec succès et quels sont ceux où leur action ne peut s'exercer efficacement. L'exemple de ces derniers nous indiquera comment une nation peut se soustraire à leur influence.

III.

L'action des Juifs ne se fait pas sentir au même degré dans les différents pays. Il semble donc possible d'établir, sur cette base, une première classification.

Les pays où cette action est la plus faible paraissent être ceux où dominent *les grands propriétaires résidents*. Tel est, par exemple, le cas de l'Angleterre.

Pendant tout le moyen âge, les Juifs ont été très rares dans ce

pays. Ils y deviennent plus nombreux à partir du dix-septième siècle, mais la masse de la population, c'est-à-dire les paysans, échappe à leur action. Ce fait tient à l'existence des grands propriétaires, qui, résidant sur leurs terres et exerçant un patronage traditionnel, viennent en aide aux populations dans leurs divers besoins. Ces grands propriétaires sont des prêteurs donnés par la nature qui empêchent le développement du prêteur exotique, de l'usurier juif. Ce dernier, trouvant la place prise, à la satisfaction des populations, est obligé de battre en retraite et de se borner à l'exploitation des classes urbaines.

Cette influence du grand propriétaire résidant, pour repousser l'action du Juif, apparaît avec plus d'évidence, si l'on considère le cas contraire.

La Pologne nous le fournit d'abord. Là, les grands propriétaires ne résident pas et sont depuis longtemps organisés en familles instables pour des causes qu'il serait trop long d'exposer ici. Or la Pologne est le pays de cocagne des Juifs.

La noblesse leur est particulièrement sympathique, elle les protège, parce qu'ils lui prêtent un concours précieux. Ne résidant pas sur leurs terres, incapables d'en diriger l'exploitation, ces grands propriétaires leur en confient l'administration financière, en qualité de régisseurs. Ils sont d'autant plus recherchés qu'ils excellent à pressurer, à tondre jusqu'au sang le paysan et à en tirer le maximum de produits, quoique avec le maximum de douleur. De son côté, le paysan, dans ses moments de détresse, n'a d'autre ressource que l'usurier juif. On le voit, ce dernier pénètre par les interstices laissés vides par la retraite du grand propriétaire. Lorsque le patronage de celui-ci baisse, l'action de celui-là monte.

Autres exemples, confirmant la même loi.

Par l'émancipation brusque des serfs en Russie et en Hongrie, dans ce siècle, la situation des grands propriétaires a été ébranlée, les liens qui les rattachaient à leurs paysans ont été brisés. Ces derniers, mis en possession de la terre et n'ayant plus à attendre le patronage auquel ils étaient habitués, se sont trouvés, pour la plupart, rapidement obérés. Aussitôt l'usurier juif est arrivé, et en quelques années, un grand nombre de propriétés en Russie et

en Hongrie ont été hypothéquées et sont tombées en gage entre les mains des Juifs. Nous avons une statistique pour ce dernier pays.

En 1876, 300 millions de florins (600 millions de francs) ont été hypothéqués sur la petite propriété immobilière; en 1880, ce chiffre s'élève à 505 millions de florins, soit 1,010,000,000 de francs. En1876, 12,000 petites propriétés furent vendues par autorité de justice; en 1877, 15,000; en 1879, 19,000; en 1880, 20,000. C'est une progression ascendante.

De pareils faits émurent la chambre de commerce de Hassa qui adressa au ministère un Mémoire dans lequel se trouve le passage suivant : « Il faut trouver rapidement un remède, si on ne veut pas que dans les sept comitats de notre ressort tous les petits propriétaires ne soient expropriés pour cause de faillite. La propriété de la plupart de nos paysans ne pourra bientôt plus leur fournir qu'un tombeau (1). »

Le mécontentement ne tarda pas à se manifester et il se traduisit par le développement de l'*antisémitisme*, qui éclata, particulièrement dans les campagnes, parmi les paysans, comme un tocsin contre les Juifs. Les exactions de ces derniers produisaient, comme toujours, leur fruit naturel, la persécution.

L'exemple de la France n'est pas moins concluant : l'action des Juifs ne s'est presque pas développée dans les régions du centre et de l'ouest, où les grands propriétaires ont conservé jusqu'à ces dernières années les habitudes de résidence et de patronage. Au contraire, elle s'est surtout fait sentir dans la Picardie où depuis longtemps les grands propriétaires ne résident pas sur leurs terres, qu'ils exploitent par l'intermédiaire de gros fermiers, et dans la Champagne, l'Alsace et la Lorraine, pays de petite culture, où le paysan, généralement privé d'un patronage naturel, a dû s'adresser à l'usurier juif, qui tire de lui la quintessence.

Il existe cependant une catégorie de pays dans lesquels le Juif ne réussit pas à s'implanter, bien qu'il n'y ait pas de grands propriétaires; nous citerons notamment la Norvège, le Pays basque, les petits cantons suisses.

(1) *La Réforme sociale*, t. VI, p. 270.

Ce fait tient à l'influence des productions spontanées. Dans ces pays montagneux, une grande partie du sol, composé de steppes de pentes abruptes, est encore sous le régime de la communauté. Il fournit ainsi des ressources disponibles inépuisables qui exercent vis-à-vis des populations une sorte de patronage analogue à celui du grand propriétaire. Les populations se trouvent ainsi soustraites à l'empire des usuriers.

Ces exemples suffisent à démontrer que l'action du Juif augmente à mesure que le patronage du grand propriétaire diminue : le prêteur artificiel se substitue au prêteur naturel partout où celui-ci disparaît ou n'existe pas.

Outre cette première classification, nous en indiquerons une seconde qui peut s'établir suivant *le degré d'hostilité des populations vis-à-vis des Juifs.*

C'est un fait remarquable que cette hostilité ne se produit pas toujours en raison directe de l'action des Juifs dans un pays. Les pays les plus exploités par les Juifs ne sont pas nécessairement ceux qui éprouvent pour eux la plus forte répulsion.

Ce phénomène paraît se développer d'après une autre loi, et tenir à une autre cause qui est *le degré plus ou moins grand de désorganisation sociale.*

Dans les pays solidement organisés sur la base de la famille patriarcale ou de la famille-souche, il s'établit des habitudes traditionnelles de voisinage et de bons rapports, par suite de la succession ininterrompue des mêmes familles dans les mêmes domaines. On se connaît de père en fils, on est souvent parent ou plus ou moins allié. Dès lors, on est porté à se rendre mutuellement service, en se prêtant gratuitement des journées de travail, des instruments d'exploitation, des animaux et même de l'argent. Les loyers, les sommes prêtées, les services dus sont réclamés sans rudesse, avec tous les atermoiements qu'exigent des rapports anciens et empreints de cordialité.

Dans un pareil milieu, placez un Juif; il va naturellement y importer des procédés tout différents, car les hommes vis-à-vis desquels il se trouve ne sont plus pour lui que des débiteurs, et, en vertu même de sa religion, des étrangers. En mettant les choses

au mieux, il épuisera sur eux son droit, il ira jusqu'au bout de la légalité. Grâce à une longue pratique de l'art de faire passer dans sa bourse l'argent qui se trouve dans celle des autres, il amènera peu à peu et insensiblement ces gens simples et naïfs, de dettes en dettes, jusqu'au moment psychologique où, démasquant tout à coup sa dernière batterie, il fera saisir par les agents de la loi le patrimoine de leurs ancêtres : le foyer, le domaine. Cela n'est pas un roman : la Russie et la Hongrie, deux pays du modèle que je viens de décrire, sont en voie de passer, par ce procédé, entre les mains des Juifs. En quatre années, ils ont saisi, en Hongrie, par autorité de justice, 66,000 domaines de paysans!

On comprend quel réveil c'est là pour un peuple! L'émotion qu'il en ressent est d'autant plus vive, sa douleur est d'autant plus cuisante, son exaspération est d'autant plus terrible, d'autant plus sauvage, qu'il était moins habitué à de pareils procédés et, par conséquent, moins capable d'y résister, qu'il est tombé plus complètement dans le piège.

Tel est précisément le cas des populations simples et patriarcales de l'orient de l'Europe, des populations à familles-souches de l'Alsace. C'est pour cela que, dans ces régions, on a ressenti plus profondément le mal, on a crié plus fort; c'est là que l'antisémitisme a pris naissance et qu'il s'élève comme une clameur immense contre les Juifs.

Tout autre est le cas des pays désorganisés. Ici, les familles sont moins fixées au sol, et ne se succèdent plus de père en fils dans les mêmes domaines, dans les mêmes foyers. Il n'existe plus entre elles ces habitudes traditionnelles de voisinage et de bons rapports que nous signalions plus haut. Dès lors, elles sont moins portées à se rendre de mutuels services de protection et d'assistance. Chacun s'efforce de se tirer d'affaire lui-même, et s'il réclame un concours, il sait qu'il faut y mettre le prix, qu'il doit le débattre énergiquement, s'il ne veut pas être dupé.

Ce type social est nettement accusé chez les paysans à familles instables de la Champagne, dont la devise est bien : « Chacun pour soi. » Mais c'est dans les grands centres, notamment à Paris, qu'il arrive à son plus complet épanouissement.

Là, les relations de voisinage n'existent même plus dans la même maison habitée par des locataires qui le plus souvent ne se connaissent pas, qui séjournent à peine l'espace d'un bail toujours très court. Nulle part on ne se sent aussi isolé, aussi perdu que dans ce grand désert parisien où les hommes sont presque coude à coude. Chacun est, en quelque sorte, armé de son droit jusqu'aux dents.

Dans ce nouveau milieu, plaçons notre Juif. Le résultat va être bien différent. Les procédés qui effarouchent tant les populations à traditions et à familles stables vont paraître tout naturels, parce qu'ils sont dans l'usage et que tout le monde les emploie.

Quelle différence y a-t-il, je vous le demande, entre la manière d'opérer des Juifs et celle de votre propriétaire qui vous fera saisir si vous ne payez pas exactement le jour du terme? Ce propriétaire d'ailleurs n'est-il pas le plus souvent représenté par un homme d'affaires, témoignage vivant de la disparition des anciennes habitudes de patronage?

Quelle différence avec vos fournisseurs? Ceux-ci ne se font aucun scrupule de vous tromper et de vous livrer des marchandises de mauvaise qualité que les anciennes et honnêtes maisons commerciales n'auraient jamais consenti à mettre en vente.

Ici, il n'y a plus de différence sensible, il y a à peine des nuances entre le chrétien et le Juif; dès lors les procédés du Juif ne révoltent personne, parce que ce sont ceux de tout le monde. C'est ce que l'on exprime parfois, en disant qu'en France les Juifs tendent à se fondre dans la population. Il n'y a plus de Juifs lorsque tout le monde est Juif.

Ce serait là une solution assez imprévue de ce que l'on appelle la question juive, si une société organisée sur de pareils rapports pouvait durer longtemps. Mais il n'en est pas ainsi : un régime dans lequel la masse, qui est constituée par les faibles, les imprévoyants, les incapables, est écrasée par la minorité des plus forts, des plus rusés, des plus habiles, des plus Juifs en un mot, ne peut se perpétuer. Un tel état social développe trop de souffrances et l'humanité ne peut en supporter longtemps qu'une certaine dose.

La persécution n'est pas non plus un remède. Nous avons vu qu'on en avait usé largement, sans supprimer le mal. On semble, au contraire, n'avoir abouti qu'à unir plus fortement les Juifs, en les maintenant à l'état de caste fermée.

Où se trouve donc la solution?

Elle nous est indiquée par l'exemple des peuples qui ont réussi à empêcher les Juifs de se développer dans leur sein.

Nous avons vu, en effet, que les populations ne s'adressent aux Juifs que lorsqu'elles ne trouvent pas auprès de leurs patrons naturels l'assistance et les secours dont elles ont besoin. Partout où elles rencontrent ce patronage elles en usent et le Juif est obligé ou de se retirer ou de se transformer.

En d'autres termes, c'est un parasite qui ne se développe que sur les corps malades. De même que la vigne américaine, plus vivace que nos vignes européennes, ne souffre pas du phylloxéra, de même les sociétés saines, où les diverses classes sont fortement unies par des devoirs réciproques de protection et de dévouement, annihilent l'action des Juifs.

On est libre de trouver ce remède trop difficile et de ne pas l'employer. Les malades préfèrent généralement les médecins qui leur ordonnent de prendre des pilules à ceux qui leur conseillent de faire de l'hygiène : ils trouvent ce dernier procédé trop long et trop astreignant. Tel est, il est vrai, son défaut. Mais il a, du moins, une qualité appréciable, c'est d'être le meilleur et, dans le cas qui nous occupe, le seul efficace.

André de Cadière.

LE LIEU [1].

CLASSIFICATION SOCIALE DES PHÉNOMÈNES PHYSIQUES COMPRIS SOUS CE NOM.

I. Les origines de la classification sociale. — II. Pourquoi le *Lieu* se place-t-il en tête de la classification ? — III. Ce qu'il faut entendre par *Lieu*, en science sociale. — IV. Les classes de faits comprises sous ce terme générique ; leurs principaux caractères sociaux.

I.

Le Play a fixé le point de départ scientifique de l'observation sociale, c'est la *famille ouvrière prospère*.

Il a, du même coup, marqué nettement, d'après son expérience personnelle, les conditions que réclame toute observation sociale scientifiquement menée, qui doit être *monographique* et *méthodique*.

Le sachant, nous ne sommes pas encore entrés très avant dans la connaissance de la méthode sociale. Nous sommes dans la situation expectante de l'élève chimiste auquel on dirait : « Voilà une cornue, du feu, des réactifs, allez ! décomposez tel corps. »

Son embarras serait grand ; tel est le nôtre.

Resterait à savoir, pour le chimiste, comment on fait une analyse chimique ; reste à savoir, pour nous, comment on fait une analyse sociale, comment on arrive à distinguer, à caractériser.

(1) Voir, dans la livraison de mai, l'Introduction au cours de méthode d'observation sociale.

à classer chacun des éléments qui composent ce groupement simple : la famille.

Nous aurons appris les procédés analytiques appliqués par Le Play à l'étude des sociétés, quand nous connaîtrons la forme et les développements successifs qu'il donna à son instrument d'analyse, à la *monographie* de famille ouvrière.

Si une étude attentive de la monographie nous découvre qu'il y manque quelque chose pour que le maniement nous en soit aisé et profitable comme il le fut à Le Play, qui en a tiré tant de belles conclusions, j'essaierai de montrer que les enquêtes monographiques ne deviennent utilement praticables que si l'on joint à l'art d'observer la connaissance de la *classification sociale*.

On peut suivre pas à pas la genèse des travaux de Le Play, puisqu'il a pris soin d'en consigner le détail et les résultats dans les six volumes des *Ouvriers Européens* et dans son livre de la *Réforme sociale en France*.

Ingénieur, appelé à donner son avis sur l'exploitation des mines à l'étranger, en Suède, en Allemagne, en Russie, en Italie, en Espagne, et déjà curieux, comme on l'a vu, des solutions sociales sûres, Le Play se propose, dès son premier voyage, de compléter l'étude des procédés techniques de son art par l'observation de la condition sociale de l'ouvrier.

Il ne tarde pas à découvrir que l'ouvrier est l'outil essentiel de la mine.

De prime abord, les préoccupations de l'ingénieur dirigent seules ses études monographiques : il cherche, d'après les exemples qu'il a sous les yeux, quelles sont les conditions à faire à l'ouvrier pour assurer sa production ; et l'observation du jeune savant porte, au début, sur les seules conditions matérielles de l'existence ouvrière, sur le salaire.

L'intelligence de la question du salaire à laquelle semble attachée toute la vie de l'ouvrier, réclamait avant toute chose une connaissance précise des *nécessités* de l'existence ouvrière. De là, dans l'esprit de Le Play, l'idée d'établir ses observations sur le budget de la famille et premièrement sur les *dépenses*.

Pour juger sûrement du rôle du salaire, outre les *nécessités* de la famille ouvrière, il importe de connaître ses *ressources* avec ou avant le travail.

Ces ressources sont groupées sous la rubrique de *recettes*.

Telle est, à l'origine et dans sa forme première, la monographie de famille.

La balance faite entre les *recettes* et les *dépenses*, Le Play dut s'avouer qu'il n'avait fait entrer en ligne de compte qu'une des données du problème. Au delà de cette question du salaire, une autre et bien plus complète se posait

Elle se formulait ainsi : A supposer qu'il y ait équilibre entre les recettes et les dépenses de l'ouvrier, cela suffit-il à assurer son bien-être et la stabilité de son travail? Il y avait assez d'exemples pour conclure par la négative.

Une observation plus attentive découvre alors à Le Play que le bien-être de l'ouvrier et la stabilité du travail n'entrent plus en question quand ils sont assurés et protégés par la direction matérielle et morale du *patron*.

Voilà donc un élément nouveau qui vient se juxtaposer et s'ajouter au salaire pour compléter son action.

Frappé par ce premier résultat de l'insuffisance du chiffre seul pour rendre compte des nécessités de la vie de l'ouvrier, notre savant pense à faire précéder son budget d'un préambule, d'*Observations préliminaires* où il cherche à grouper toutes les observations du genre de celle que je viens de signaler et auxquelles donnent lieu pour ainsi dire chacun des chiffres du budget.

Puis, ses vues s'élargissent : apercevant dans la vie de l'ouvrier, en dehors des conditions matérielles et morales qui lui sont faites par son travail ou l'intervention du patron, nombre d'effets que ces deux causes n'expliquent pas, il pousse plus loin ses investigations et dans ses *Notes sur les faits d'organisation sociale*, lesquelles terminent chaque monographie, il tire quelques conclusions de ces observations, ou mieux il distingue et montre à part les ressorts étrangers à la vie telle quelle de la famille et qui agissent sur elle. Il relève tous les faits qui peuvent rendre compte « de la nature spéciale des individus, du caractère propre au

milieu dans lequel ils vivent »; il ne néglige enfin aucun de « ces faits importants que la science doit considérer quand elle veut arriver aux conclusions qui intéressent les existences individuelles ou les diverses catégories sociales (1) ».

Parti de cette petite question du salaire, il se trouve alors conduit par une étude de plus en plus minutieuse des faits, à décrire tous les rouages de la machine sociale qui emportent dans leurs mouvements combinés la famille ouvrière.

Il les décrit, il est vrai, à la fortune de l'observation; mais bientôt il saisit assez précisément l'agencement des organes de ce corps compliqué pour en déterminer les caractères généraux et pour en vulgariser la connaissance; il publie coup sur coup, l'*Organisation de la famille, l'Organisation du travail, la Constitution de l'Angleterre, la Réforme sociale en France.*

Toute l'œuvre de Le Play est là : d'un côté, l'ampleur des conclusions affirmées avec une imperturbable conviction et la certitude d'avoir conquis une vérité scientifique; de l'autre, la poussière des monographies, l'infiniment petit du détail, le dernier atome de l'analyse.

Nous connaissions son point de départ, il nous montre son point d'arrivée!

Pour être passé de l'un à l'autre, pour avoir déterminé d'une main si ferme dans ses ouvrages de conclusions, le rôle que jouent dans la vie sociale, le lieu, le travail, la propriété, la famille, le patronage, le commerce, les cultures intellectuelles, la religion, le voisinage, les corporations, la commune, etc., il fallait que l'observation et l'analyse lui eussent révélé la place que doit occuper chacun de ces organes dans toute constitution sociale bien équilibrée; il fallait qu'il eût dans l'esprit une classification de tous ces phénomènes où chacun venait se ranger suivant la complication de ses caractères.

Cette classification des faits sociaux dont Le Play a parlé si souvent, dont il sentait l'utilité pour ses continuateurs et dont il a essayé plusieurs fois le plan, les fatigues des dernières années de

(1) Le Play, *Les Ouvriers européens,* in-folio, p, 11. § 3.

sa vie et ses préoccupations patriotiques ne lui laissèrent pas le loisir d'en arrêter le cadre.

Mais il voyait le moment où la méthode dont il avait posé les bases se développerait et se compléterait. Il écrivait dès 1855 : « La science sociale suivra, dans son développement progressif, les mêmes phases qu'ont parcourues l'astronomie, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, et, en général, les connaissances fondées sur l'observation des faits. Dans la première période de l'histoire de ces sciences, la description et le classement des faits tiennent peu de place, dans la dernière période aussi féconde que l'autre avait été stérile, la méthode contraire a été suivie (1). »

Douze années d'études approfondies sur l'œuvre de Le Play, de longs entretiens avec le maître et, par-dessus tout, un esprit scientifique de la plus haute portée ont permis à M. Henri de Tourville de mener à bien ce que le créateur de la méthode sociale laissait inachevé.

Maintenant qu'ont été décrits, pièce à pièce, et suivant l'ordre le plus naturel de leur emboîtement, les éléments dont se compose une société, depuis la simple configuration géométrique du sol qu'elle occupe jusqu'aux institutions les plus compliquées qu'amène la progression de ses besoins, on peut entrevoir quel procédé d'esprit conduisit Le Play graduellement de l'étude d'un phénomène social à la connaissance des lois qui le gouvernent, à la science des sociétés.

Il ne s'y est pas pris autrement que le naturaliste, qui connaît le règne animal, parce qu'il a mis chaque être vivant à sa place dans une classification.

Cette place occupée par l'animal le définit dans son origine, dans ses caractères dans ses conditions de vie, dans ses ressemblances ou ses différences avec les types qui le précèdent et le suivent. On tient un anneau, on tient la chaîne. Ainsi en est-il en science sociale.

La démonstration de cette vérité ressortira, je l'espère, de l'ex-

(1) Le Play, *Les Ouvriers Européens*, in-fol., p. 10.

position même que je commence aujourd'hui de la classification sociale.

On peut conclure trois choses de tout ce qui précède : 1° le *principe* fondamental de la méthode d'observation est de remonter de la famille ouvrière à la série complète des faits qui composent la société entière ; 2° il y a un *art* de pratiquer ce principe, c'est-à-dire d'interroger la famille ouvrière et de passer de là aux autres enquêtes. Cet art est, relativement au principe fondamental de l'observation sociale, ce que le maniement des cornues, ce que l'adresse de la manipulation chimique est au principe fondamental de l'analyse en chimie ; c'est l'art d'appliquer la méthode d'observation ; 3° il y a une méthode *de classification* sociale.

Nous passons sur *l'art* d'interroger et d'observer, parce que dans l'enseignement cet apprentissage de la pratique ne peut venir qu'après la connaissance de la classification. Ainsi, en botanique on n'apprend à herboriser et on n'herborise avec fruit que lorsque l'on possède la taxonomie végétale.

Apprenons donc à classer les faits sociaux au fur et à mesure qu'on les saisit *dans la famille ouvrière et à partir de la famille ouvrière*.

II.

Le *Lieu* est le nom générique de la classe de faits qui se place la *première* dans la classification générale, méthodique, des faits sociaux.

Je dis le « nom générique ». Il faut entendre par là que toute une classe de faits sociaux se groupe sous un nom de *genre*, comme telle classe d'animaux, par exemple, sous le nom de pachydermes, de ruminants.

Ainsi, sous la dénomination commune de *lieu*, la science sociale englobe, classe toute une série de faits de caractères semblables. La physique étudie de même sous le nom d'optique tous les faits relatifs à la lumière, sous le nom d'acoustique tous les faits relatifs au son.

J'ai ajouté à cette première qualification du *Lieu*, cette mention que la classe de faits sociaux qu'il comprend est celle qui doit tenir la tête d'une classification sociale.

Et d'abord, quelle est la signification de ce nom générique de *Lieu*?

On le définit ainsi : *l'ensemble des phénomènes matériels naturels, réunis sur un point déterminé de l'espace.* C'est en un mot le *lieu physique* avec tous les éléments qui le composent : Sol et eaux, sous-sol, air, productions végétales, productions animales.

Ce « point déterminé de l'espace » dont il est question dans la définition désigne évidemment le point où l'on observe une famille ouvrière donnée et toute la suite des phénomènes sociaux qui résultent de la vie de la famille.

Il est dans l'ordre des choses qu'en étudiant le groupe, on place en première ligne l'ensemble des faits qui répondent à cette demande : Où pose ce groupe?

Ces explications d'apparence un peu abstraites, mais dont le sens va se débrouiller au cours de cette étude, nous mettent en mesure d'élucider la question formulée plus haut.

Pourquoi le *Lieu* se place-t-il en tête de la classification?

Je n'en donnerai qu'une raison tirée de ce fait déjà établi que l'observation sociale doit être *méthodique.*

Le *Lieu* se place en tête de la classification parce qu'il présente, dans la série des faits sociaux, l'ordre de faits le plus simple.

Le Play écrivait : « Pour procéder du simple au composé, la monographie d'une société doit débuter par la description du territoire (1). »

Par une suite logique et rigoureuse, cette première réponse appelle une question nouvelle et une petite démonstration.

En quoi le *Lieu* est-il l'ordre de faits le plus simple?

1° En ce qu'il représente un ordre de phénomènes nécessaire-

(1) Le Play, *La Constitution de l'Angleterre*, t. I, p. i.

ment *antérieur* à l'existence de tous les autres ordres de phénomènes compris dans la classification sociale.

On ne peut pas supposer l'existence d'un pasteur sans l'herbe et le cheval; celle d'un pêcheur sans la mer, la rivière et les poissons; celle d'un chasseur, sans le gibier ou les baies de la forêt.

Ces faits, l'herbe, le cheval, la mer, la rivière, les poissons, le gibier et les fruits sont même, si j'ose ainsi parler, si bien *antérieurs* à tout phénomène social, qu'ils existent en dehors de toute manifestation de la vie sociale et qu'ils pourraient subsister alors que toute l'humanité aurait disparu.

Nous tenons donc bien là le commencement de la série des faits sociaux.

Il serait plus exact de dire que nous sommes en présence des conditions posées par la nature préalablement à toute action sociale.

L'homme n'a pas été jeté dans le vide, *per inane vacuum* : ses pieds foulent le sol; il respire un air pur; il use pour sa vie des minéraux, des plantes, des animaux.

La classification entend sous le nom de *Lieu*, cette mise de fonds de la nature, l'ensemble de ces conditions physiques préétablies à l'action de l'homme.

2° Le *Lieu* est l'ordre de faits le plus simple en ce qu'il peut, *au besoin*, être connu et décrit indépendamment des autres classes de faits sociaux.

Ces phénomènes physiques sont préexistants à l'homme. En supposant même que l'homme les modifie en quelque chose, qu'il cultive une steppe, qu'il défriche une forêt, qu'il assèche une rivière, ils se manifestent précisément par les efforts auxquels ils excitent l'industrie humaine.

Ils peuvent donc exister ces phénomènes, *avant* l'homme, *après* l'homme, *sans* l'homme.

Puisque l'herbe et les grands animaux herbivores en troupes existaient avant le pasteur, il eût donc été possible de décrire des *steppes* et des troupeaux alors même qu'il n'y eût jamais eu de pasteurs.

Le pasteur n'a fait qu'organiser sa vie d'après les nécessités que lui créaient leur existence ou bien il les a disposés à sa convenance.

« Il n'eut qu'à prendre, en quelque sorte, le gouvernement des troupeaux déjà rassemblés et qu'à organiser le travail du pâturage (1). »

3° Le *Lieu* est l'ordre de faits le plus simple en ce qu'il est, par sa nature toute matérielle, le plus aisément saisissable, le plus facile à déterminer. Ceci est d'expérience.

En résumé, la classe de phénomènes compris sous le nom générique de *Lieu* se place en tête de la classification, parce qu'elle est la plus simple à trois titres : elle est chronologiquement antérieure aux autres classes de faits; elle peut être décrite indépendamment des autres faits sociaux; elle est toute matérielle et par là même la plus saisissable.

Ainsi, sont classés à part tous les phénomènes *physiques* que nous rencontrons dans l'observation *sociale*.

III.

J'entends l'objection. — A quel titre, demande-t-on, ramassez-vous les phénomènes *physiques* pour en faire des phénomènes *sociaux?*

Il est vrai, nous n'affichons pas la prétention d'étudier dans les phénomènes physiques leurs conditions chimique ou physiologique. Nous cherchons purement et simplement à découvrir et à déterminer leur *action sociale*.

Nous ne les recueillons qu'autant que nous avons saisi un effet social venant d'eux.

D'où il suit que si le *Lieu* que nous décrivons est bien le lieu physique, c'est ce que j'appellerai proprement le *lieu physique*

(1) Le Play, *Les Ouvriers Européens*, t. I, l. I, ch. II, p. 54.

social, c'est-à-dire le lieu physique produisant des effets sociaux.

Pour employer une formule plus claire encore, nous ne tenons compte des phénomènes physiques qu'autant qu'ils ont une action sur l'homme au point de vue social.

Nous définissions plus haut le *Lieu physique* : L'ensemble des phénomènes naturels, matériels, réunis sur un point déterminé de l'espace. Le *Lieu physique social* se définira donc : *L'ensemble des phénomènes naturels, matériels, à l'aide ou à l'encontre desquels l'action sociale a à se produire.*

Chose digne de remarque, le premier objet d'étude d'un observateur social n'est pas en lui-même *social*.

Est-il besoin d'insister et de montrer que le sol et les eaux, le sous-sol, l'air, les productions végétales, les productions animales, c'est-à-dire les cinq classes de faits compris sous le nom générique de *Lieu*, ne sont pas des faits de l'*ordre social* par eux-mêmes, mais des faits de l'*ordre physique?*

Encore un coup, en science sociale, on étudie ces forces naturelles, non au point de vue du géologue, du météorologiste, du naturaliste, mais d'après l'influence qu'elles exercent sur le groupement entre les hommes qui se forme toujours au milieu, à l'aide ou à l'encontre des faits de l'ordre physique. Les pasteurs, par exemple, ne s'organisent en société patriarcale que sous l'empire de l'herbe.

On aperçoit le lien qui unit le fait physique au phénomène social.

Eh bien, c'est cette influence même des faits physiques sur l'ordre social qui leur donne un caractère social.

Toutes les observations sur le *Lieu* se traduiront donc par l'énoncé d'un fait physique lié à un effet social. Au lieu de dire seulement de tel climat qu'il est constant, variable, excessif, nous lui attribuerons encore son qualificatif social : il sera malsain, funeste aux enfants, défavorable à toute pratique facile de la vie morale, etc.

On peut dire de ces faits qu'ils ne sont sociaux que par relation.

C'est pourquoi, hésitant à les désigner seulement sous le nom

de *faits physiques*. Le Play les groupait sous la dénomination de *Lieu*.

Ce terme est bien choisi puisqu'il indique en effet une relation, non un état absolu, des choses matérielles. Il appelle une détermination qui ne vient pas de lui-même mais d'un autre objet : le lieu de qui? le lieu de quoi?

Ici il s'agit du lieu de l'homme, plus exactement *du lieu des phénomènes sociaux.*

Sous ce titre, on passe donc en revue les faits physiques dont on a senti l'effet social, on fait le relevé exact de la part d'influence qu'exerce le lieu sur l'état social.

C'est ainsi que M. Demolins, à son cours, n'a parlé de l'étendue et de l'altitude de la grande steppe, de la présence du saumon dans les fjords de la Norwège, des forêts du bassin de l'Amazone que pour montrer l'influence sociale de ces faits.

Ces considérations fixent dans son sens le plus précis la définition du *Lieu*, au point de vue particulier de la science sociale. Jusqu'ici pas de difficulté

Où la question se complique, c'est quand il s'agit de savoir si dans la classification sociale de phénomènes physiques entrent ceux de ces phénomènes qui ont été modifiés *par l'action de l'homme,* comme pourrait être une route percée, une rivière canalisée, une forêt détruite?

La réponse est dans la définition même de l'observation sociale. C'est une observation vivante, directe, actuelle; elle doit donc saisir les faits physiques dans leur état présent, tels qu'elle les a sous les yeux. Il n'est pas de son ressort de remonter, au moins immédiatement, aux causes soit naturelles, soit artificielles de l'état actuel et présent du *Lieu*. Elle enregistre les faits qu'elle voit.

L'observateur, attentif à relever l'état actuel du *Lieu*, ne s'était pas inquiété d'abord des modifications qu'avaient pu y apporter l'action d'espèces animales disparues, d'espèces végétales anéanties, de phénomènes géologiques qui ont cessé. Il n'a pas davantage à s'occuper des modifications résultant de l'action de l'homme.

Il s'agit d'abord de recueillir les faits tels qu'ils sont sans remonter aux causes du phénomène physique, que cette cause soit naturelle et qu'il appartienne au naturaliste de la dégager, — ou qu'elle soit historique et qu'elle soit du domaine de la critique historique.

Pour connaître les causes de tel phénomène physique, la science sociale s'adressera au naturaliste. — Le Play, par exemple, après avoir marqué tous les caractères de la grande steppe, lui demandera les raisons d'une production si intense et si exclusive de l'herbe sur les hauts plateaux de l'Asie. De même si le phénomène observé est historique, on le classera, sans autre préoccupation que d'en demander plus tard la cause à l'historien.

Et, si l'historien est impuissant à nous indiquer la cause de ces faits historiques, nous pourrons quelquefois, en vertu de nos connaissances sociales établies sur des faits *vivants*, saisis directement, et après avoir classé tous les phénomènes qui racontent les sociétés anciennes, lui en fournir l'explication.

Ainsi, arrivé à la fin de ses études sur les animaux vivants, quand il en possède la classification, le naturaliste peut contrôler les exhumations faites par les géologues des espèces autrefois vivantes.

IV.

Nous venons de montrer pourquoi le *Lieu* se place en tête de la classification sociale et quelle est la portée qu'il convient de donner à ce terme.

Il nous faut maintenant indiquer 1° les classes de faits physiques compris sous le nom générique *de Lieu;* 2° les caractères sociaux généraux de chacun de ces phénomènes.

On a groupé ces phénomènes en cinq classes qui englobent tous les faits physiques dont l'observation a jusqu'ici déterminé l'action sociale.

Ce sont : 1° le sol et les eaux, 2° le sous-sol, 3° l'air, 4° les productions végétales, 5° les productions animales.

On peut remarquer que ces cinq grandes divisions correspondent en somme à celles des sciences physiques et naturelles : géographie, géologie, météorologie, botanique, zoologie.

Pourquoi donc cette terminologie en partie double et cette préférence donné aux termes concrets?

Je vais m'en expliquer une fois pour toutes.

Par les termes *concrets* on se tient, en quelque sorte, plus près des faits; par des termes *usuels*, on reste plus en communication avec la masse des esprits et on a moins de facilité à se perdre dans des conceptions hasardées à l'aide d'un langage fait à sa fantaisie.

Au surplus, Le Play les a constamment employés. En faisant comme lui on demeure concordant dans les développements de la science avec le langage employé dans les commencements : le rapprochement est alors aisé entre les documents anciens et les nouveaux.

A. *Sol et eaux.* — La description du *Lieu* commence par le sol et les eaux.

Ces deux termes se trouvent ainsi joints parce que, dans la réalité, ils ne forment qu'un même groupe de phénomènes, parce qu'ils constituent tous deux la surface terrestre : solide ou liquide.

D'ailleurs, il serait difficile de les décrire séparément à cause de leur dépendance étroite. Il y a solidarité entre la configuration du *sol* d'une part, et la répartition des *eaux*, d'autre part.

Les versants des montagnes, c'est-à-dire les reliefs du sol, donnent aux eaux leur écoulement; la présence des eaux donne aux terrains leur fertilité.

Sol et eaux appartiennent à la description de la *surface terrestre* dont on cherche ici l'influence sur la formation des sociétés.

Réunis, ils composent cette partie du *Lieu* qui résulte des conditions du sous-sol et des conditions de l'air, qui porte les productions végétales et les productions animales. Ils forment comme le centre de l'organisation physique du *Lieu*.

Dans cette détermination de la surface, le premier point à fixer, c'est celui où pose la famille à partir de laquelle on observe tout le reste.

Il faut donc indiquer :

1° la *situation géographique de la famille*, c'est-à-dire l'endroit précis où a été prise l'observation fondamentale, celle de la famille ouvrière. Non de la famille ouvrière *in genere,* abstraite, composée comme une moyenne par une opération de l'esprit, mais une famille ouvrière réelle, en chair et en os, vivante et agissante ;

2° la *superficie étudiée*, c'est-à-dire qu'il faut marquer les limites où se sont arrêtées les observations qui ont découlé de l'enquête faite sur la famille ouvrière.

Ainsi Le Play, observant une famille sur les bords de l'Oural, indique la situation géographique de cette famille, « dans la partie supérieure de la vallée de Miask (1) ».

Il délimite la superficie étudiée en ajoutant que les faits qui ont été saisis là rayonnent dans toute la grande steppe, autrement dit « depuis les plaines herbues des rivages de la Caspienne et du Volga (2) jusqu'aux admirables steppes situées au midi des montagnes boisées de l'Altaï. »

En tête de la classification on est donc contraint à déterminer le point de départ de son observation et la dernière limite des lieux auxquels elle s'est étendue.

Ce faisant, on a fixé, qu'on me passe la comparaison, un point central et une circonférence marquant le point de départ et les points extrêmes de l'observation.

Admis que cette première délimitation de la surface terrestre est indispensable, 1° comment déterminer la situation géographique de la famille et la superficie étudiée? — 2° quelle est l'utilité sociale de cette détermination?

A la première question je réponds que l'on obtient l'expression

(1) Le Play, *Les Ouvriers Européens,* t. II, chap. I, p. 2.
(2) Id., *ibid.,* t. I, chap. IV, p. 491 et suiv.

précise et concrète de cette détermination : 1° par l'indication des degrés de longitude et de latitude, tout au moins du lieu géographique voisin connu communément ; — 2° par l'indication de la distance et de la direction de quelques lieux géographiques déjà connus et utilement choisis, — soit des lieux déterminés par quelque accident naturel connu, montagne, fleuve, golfe, etc., — soit des lieux déterminés par quelque œuvre de l'homme, comme ville, monument, route, canal, etc. Je dirai, par exemple : La famille de l'instituteur bavarois L... habite le village d'Oberreitnau, à 8 kilomètres au nord du lac de Constance; telle famille de fellahs, à 100 kilomètres au sud des Pyramides ou de l'isthme de Suez; — 3° par l'indication des circonscriptions politiques et administratives connues.

Pour donner un exemple complet, je l'emprunte à Le Play. Je le prends dans sa première monographie, celle du Bachkir : « La famille, dit-il, habite le village de Mochmet, entre Troïtzk et Ekaterinebourg, sur le versant sibérien de l'Oural, à 25 kilomètres environ du point de partage des eaux asiatiques et européennes, dans la partie supérieure de la vallée de Miask, par 55° 25′ de latitude nord et par 57° 52′ de longitude est du méridien de Paris (1). »

En deux mots : distance orientée d'un lieu connu; longitude et latitude de ce lieu connu; lieux voisins connus, désignations administratives du lieu de la famille.

Encore ne faut-il pas se contenter d'une indication trop générale. Dans une commune rurale, il peut être nécessaire de signaler les hameaux ou l'écart particulier d'une habitation.

Supposons qu'une partie de la commune se trouve agglomérée en pleine campagne, et que l'autre portion, comme cela se voit fréquemment en France, soit aux portes d'une ville, cet écart va donner naissance à des phénomènes sociaux très différents. Chez ceux-ci la proximité de la ville développe des habitudes de luxe et de dissipation, tandis que l'éloignement conserve les premiers dans les fortes traditions de la vie des champs.

(1) Le Play, *Les Ouvriers Européens*, t. II, chap. I, p. 1-2.

Dans un bourg, il y aurait bien aussi à indiquer la rue principale ou les rues détournées, le centre ou l'entrée du bourg; dans une grande ville, un endroit déterminé d'une longue rue, etc.

Ces détails semblent bien minutieux et l'on a l'air de raffiner sur le superfin. Détrompez-vous, ils ont tous leur importance sociale.

Dans un village souabe de quatre cents âmes, à Fischen, j'ai pu constater ce fait que les gens logés dans la rue où passent tous les jours les étrangers qui se rendent à une vallée délicieuse placée à trois lieues de là, sont les premiers à rougir du costume national et à le quitter.

Quand on sait ce qui s'attache au costume d'habitudes traditionnelles, de respect des anciens, de sentiments patriotiques, on saisit l'importance de ce fait.

La précision s'arrête évidemment là où elle deviendrait superflue, là où, sans nécessité, elle entraînerait la complication par le détail.

Outre son utilité sociale, cette indication de la situation géographique de la famille et de la superficie étudiée, offre un précieux moyen de contrôle.

Si vous me dites : « J'ai pris là mon observation », vous êtes tenu de me dire comment vous avez atteint votre famille, comment vous êtes passé d'elle au reste du système social.

Ce point et cette circonférence dont nous parlions tout à l'heure ne forment pas toujours une surface plane ni un cercle parfait.

De la détermination du point et de la circonférence il faut donc passer au dessin du *relief* et des *contours* de cette circonférence.

Après l'indication de la *situation géographique de la famille* et de la *superficie étudiée*, la classification enregistre les *reliefs* et *contours* du sol.

Les *reliefs* nous donnent les différentes altitudes et la valeur mathématique des pentes qui relient plusieurs élévations; les

contours, l'étendue de chaque altitude, la forme des pentes.

On a montré dans cette Revue qu'à *la même altitude*, entre une steppe de grands plateaux et une steppe de petits plateaux, les effets sociaux sont très différents; qu'ils le sont aussi, *à des altitudes différentes*, entre une steppe de pentes abruptes et une steppe de plaines basses (1).

Tout à l'heure, avec Le Play, nous avons fait rayonner toute la grande steppe autour de ce point : le Bachkir. Eh bien, cette immense surface comprend à la fois et les hauts plateaux de l'Asie centrale et toutes les plaines basses qui se déroulent depuis le Pamir jusqu'à la puzta hongroise.

Il y a un intérêt social à distinguer l'une des autres puisque, sur la hauteur, l'expérience démontre que la transformation des pasteurs qui l'occupent en agriculteurs est impossible ou du moins problématique, tandis que dans le bas, elle est facile, elle est actuelle.

Ses remarques, vraies en ce qui touche les *reliefs*, le sont pareillement au regard des *contours* du sol.

Sans quitter l'exemple de la steppe, à l'orient, du côté de la Chine que constatons-nous? — Une pente rapide et facile. — Effet social : les communications entre les pasteurs et les Chinois sont habituelles et promptes; les invasions des premiers sur le territoire occupé par les seconds sont fréquentes, insensibles. D'où toute une suite de conclusions que le lecteur trouvera formulées avec une remarquable précision dans les articles sur la Chine publiés ici par M. Pinot.

Au sud de la steppe, une pente abrupte, l'Himalaya tombant à pic et sans transition sur des sols radicalement différents de ceux des plateaux. De là, quand elles se produisent, des communications brusques, abruptes aussi et qui modifient violemment les pasteurs descendus sur les terrains inférieurs.

A l'ouest, un long entonnoir où les pasteurs s'engagent à la suite, où ils se transforment lentement et finalement du tout au tout.

(1) E. Demolins. *Les Origines des trois races agricoles* : I. Pasteurs, p. 37.

Au nord, la Sibérie, des forêts. Là, le pasteur devient chasseur.

Ces faits dénotent l'importance qu'il convient d'attacher au point de vue social, à l'étude des *contours* du sol.

Faut-il fortifier cette démonstration par un nouvel exemple? Imaginez une côte raide sur la mer du nord : pas de fjords, plus de saumon, rien! toute la vie sociale des populations norwégiennes est modifiée.

De l'ensemble des observations qui précèdent sur les *reliefs* et *contours* se dégagent déjà quelques conclusions sociales intéressantes. Pour qu'elles paraissent dans tout leur jour, localisons notre exemple.

Puisque la monographie du Bachkir nous est déjà familière, ne la quittons pas. D'ailleurs, à raison de la simplicité des phénomènes sociaux qu'elle présente, elle est particulièrement propre à la démonstration.

Voici donc le Bachkir. La monographie nous dit que dans le courant de l'année il séjourne à deux altitudes différentes.

En été, il fait un séjour de cinq mois, de mai à septembre, sur les montagnes, découvertes par la fonte des neiges (1). En hiver, il habite dans la partie supérieure de la vallée de Miask.

A ces deux altitudes différentes, deux séries de faits absolument différents.

L'été, sur le plateau dont le sol est par nature *intransformable*, c'est-à-dire n'est susceptible d'aucune culture, le Bachkir vit à l'état *nomade*, sous la tente, du seul lait de ses juments, sans aucun autre travail que de les mener de pâturage en pâturage.

Dès qu'il plonge à une altitude inférieure, il se trouve dans les conditions de ceux qui habitent les plaines basses qui sont, on le sait, *transformables*.

Il bâtit une maison, il est *sédentaire*, il commence à cultiver, il s'occupe d'une foule de travaux secondaires.

Le *relief* agit donc non pas sur un fait isolé, mais sur toute la

(1) Le Play, *Les Ouvriers Européens*, t. II, ch. I, p. 2.

série des faits sociaux. Le même homme, la même famille en subit, en éprouve l'influence.

Pour bien caractériser le résultat de cette observation, il faudrait joindre, suivant la règle que j'indiquais au début de cet entretien, à ce fait physique son qualificatif social : il faudrait, en d'autre termes, indiquer le fait social sur lequel agit l'altitude.

On dirait ainsi : A cette altitude, j'ai une famille nomade occupée à l'art pastoral ; à une altitude inférieure, j'ai la même famille sédentaire occupée à l'art agricole, etc...

Après la *situation géographique de la famille*, qui est le point central de l'observation, et la *superficie étudiée*, qui est l'extrême limite de l'observation, après les *reliefs* et les *contours* de cette superficie étudiée, viennent les *terrains*.

Les *terrains* donnent la matière qui compose cette superficie dont on vient de déterminer les reliefs et les contours.

Ce sont les éléments placés le plus directement sous l'action de l'homme. Aussi leur influence sociale va-t-elle se manifester immédiatement sur l'organisation du travail et, par là, sur la constitution de la propriété et de la famille, etc.

En Russie, dans les *Terres noires*, ces terrains ont fini par entasser tant d'humus que tout y germe formidablement et les engrais qu'on ne peut utiliser s'amoncèlent et forcent les villages à se déplacer. Quel est l'effet social de ce fait? — Dans ce pays, la culture est intense, la propriété devient de moins en moins communautaire, le type de famille qu'y requiert la grande propriété est la famille-souche, etc.

Dans l'étude du sol, après les *terrains* viennent les *eaux*. Leur influence sociale est considérable.

Il importe de distinguer les *eaux de la mer des eaux douces*.

C'est la présence des eaux douces qui rend les terrains propres à la culture. Ce n'est qu'en entretenant, au moyen de l'irrigation, l'humidité sur le sol pendant les chaleurs intenses qu'on peut arriver à la production des plantes cultivées.

Si, dans nos contrées, le soleil venait tout dessécher en juin, nous n'aurions, nous aussi, que des steppes : l'herbe est alors venue; mais les blés seraient brûlés avant la maturité.

Ce qui nous dispense d'irrigation dans nos plateaux normands, par exemple, c'est l'humidité persistante et habituelle du climat. Les pluies de la Saint-Médard en sont un témoignage.

A défaut de climat humide, il faut l'irrigation.

Toute l'organisation des travaux de culture et, par là, toute une organisation sociale originale tient, comme on le voit, à l'abondance des eaux douces.

On pourrait accentuer la preuve en rappelant que tout ce que la science a relevé d'intéressant sur la *nature des lieux de steppes* est dominé et régi par ce fait : le manque d'humidité *habituelle*, — non pas le manque de toute *humidité*, — puisque l'herbe y pousse, grâce à une *très courte* saison d'humidité chaude entre un hiver glacial et un été torride.

Ce défaut d'humidité habituelle dans les steppes tient, quant aux eaux du sol, à l'*horizontalité* des plateaux et plaines basses ou au trop de *perpendicularité* des pentes abruptes ; quant aux eaux de l'atmosphère, à l'*altitude* ou à la *latitude*, en deux mots, à la *configuration* et à la *situation du sol*. Tout dérive de ce point de départ.

Exemple : Si le cheval prospère dans les steppes, même maigres, comme en Arabie, mieux que dans les gras pâturages, c'est grâce au défaut d'humidité habituelle : il supporte le froid et le chaud intenses, mais non l'humidité.

Quand on songe maintenant que c'est le cheval qui fait le nomade et toute l'organisation patriarcale, on commence à comprendre l'importance de chacun de ces faits physiques et l'enchaînement rigoureux de tous les phénomènes sociaux.

Vous savez ce que produit la présence des eaux *salées* sur les côtes de la mer du Nord : elle constitue une race de toutes pièces.

Et Le Play peut écrire :

« La mer du Nord est pour l'occident de l'Europe ce que la

steppe est pour le centre de l'Asie, au point de vue du renouvellement social (1). »

Il ajoute :

« Les rivages maritimes qui entourent le continent de l'Europe depuis le cap Nord jusqu'à l'extrémité orientale de la mer d'Azof, possèdent en général, dans la zone de pêche contiguë, des moyens de subsistance supérieurs à ceux d'une égale surface de steppes... Ainsi le pêcheur-côtier possède autant que le pasteur la régularité des moyens d'existence (2). »

La réunion des matelots sur le même point pour la manœuvre de la barque et des engins; l'activité du travail qui augmente la part de chacun; enfin, en présence de la tempête, l'énergie qui est pour tous l'unique moyen de salut font de l'industrie de la pêche celle qui se prête le plus à l'organisation de la communauté : non plus de la communauté entre les familles établies en sédentaires sur le rivage, mais entre les individus embarqués sur mer pour le travail.

Tel est l'effet de la mer sur l'organisation du travail chez les pêcheurs du Nord.

Le Play insiste encore : « Le gulf-stream, dit-il, concilie au profit des rivages de la mer du Nord et de la Manche, les avantages *matériels* d'un climat tempéré avec les avantages *moraux* propres aux régions polaires (3). »

Ainsi tout se lie et de chacun des faits physiques qui composent le sol, savoir : la situation géographique de la famille et la superficie étudiée, les reliefs et contours, les terrains, les eaux, nous avons vu sortir, comme l'amande de sa coque, l'effet social.

Nous arrivons alors à la seconde division de la classification des phénomènes physiques, au *sous-sol*.

B. *Sous-sol*. — Qu'y a-t-il dans ce *sous-sol*? — Des ressources indéfinies, par suite, si l'expression n'est pas trop forte, des conséquences sociales sans nombre.

(1) Le Play, *La Méthode d'observation*, t. I, ch. II, p. 58.
(2) Id., *Ibid.*, t. I, ch. II, p. 51.
(3) Id., *Ibid.*, t. I, ch. II, p. 58.

On peut voir quel retentissement elles ont sur la vie sociale en se reportant au savant article publié sur les gisements d'or en Russie et en Chine dans la livraison d'avril 1886 de la *Science sociale*.

Un voyageur de ces derniers temps, M. Meignan, y est-il dit, parlant d'une portion du territoire russe dans le gouvernement d'Irkoutsk et de la Transbaïkalie, assure que ces terrains sont si riches en gisements aurifères qu'ils semblent devoir faire oublier les autres.

« Le plus souvent, poursuit M. Meignan, quand les ouvriers rentrent en automne chez leurs femmes, qui ont à peine de quoi manger, il ne leur reste plus un kopeck de la somme très ronde qu'ils ont gagnée pendant l'été en travaillant aux mines d'or.

« M. Sélégnikoff, le général gouverneur, essaya de remédier à cet inconvénient.

« Un fonctionnaire, désigné par lui, devait garder en dépôt la somme gagnée par ces ouvriers dans la mine, et la leur rendre ensuite à leur arrivée dans leur village.

« La première année, ce fonctionnaire reçut en dépôt des habitants d'une seule commune, 15,000 roubles.

« Mais comme cette organisation n'avait pas été généralement accueillie et n'avait été même, croit-on, utilisée que par un petit nombre, on peut supposer que les intéressés avaient gagné 35 ou 40,000 roubles, c'est-à-dire environ 150,000 francs.

« Comment ces gens-là ne sont-ils pas économes? Ils pourraient si rapidement s'enrichir! Les insensés pensent que les mines d'or sont inépuisables (1). »

A plus de mille lieues de là, à l'autre extrémité de la grande steppe, les Tartares-Mongols reproduisent exactement la même démonstration.

Il y a, aux confins de la Chine, à une centaine de lieues au N.-N.-E. de Pékin, à l'ouest et au nord du cours supérieur du Kara-Mouren, deux petits pays tartares, relevant de l'Empire chi-

(1) Meignan. *De Paris à Pékin*, p. 189-190.

nois et appelés royaume de Gechekten et d'Ouniot, où le sous-sol abonde en or.

En 1841, un Chinois « regardeur de mines d'or » ayant constaté dans ces pays la présence du métal qu'il cherchait, fit appel à ses compatriotes. Douze mille bandits et vagabonds accoururent : la montagne tout entière passa au creuset. Puis, la mine épuisée, ces ouvriers se livrèrent au plus brutal brigandage.

Le roi d'Ouniot, sur les sollicitations de sa femme, se décida enfin à marcher contre eux. Ils se défendirent longtemps mais ils furent enfoncés par la cavalerie tartare, qui en fit une horrible boucherie (1).

Les conséquences sociales qui résultent des gisements aurifères dans ces deux pays apparaissent avec la plus décisive clarté.

Ces faits démontrent, outre l'indifférence des peuples pasteurs pour les mines d'or qu'ils possèdent et qu'on exploite chez eux, que si les institutions de la vie privée peuvent suffire aux familles pour se défendre elles-mêmes de puissantes séductions, il leur faut au contraire une force publique pour se défendre contre un voisinage désorganisé (2).

Ils démontrent encore que l'existence de mines d'or dans un pays est une richesse qui ne va pas sans péril pour le bien-être de la population ouvrière et pour la paix publique. — Les travaux qu'exige leur exploitation, sont, vu l'exiguïté des gîtes, momentanés et éphémères; ils sont donc pour les populations attirées par une découverte inopinée une cause d'ébranlement et d'instabilité.

Tel a été le résultat produit par la découverte des riches alluvions aurifères de la Californie et de l'Australie (3).

Cet exemple montre à l'évidence l'importance qu'il faut attacher à un classement rigoureux de toutes les ressources du *Sous-sol* de la superficie étudiée à l'occasion d'une monographie.

Après le *Sol* et le *Sous-sol* dans l'ordre de la classification vient l'*Air*.

(1) Huc, *Voyage dans la Tartarie et le Thibet*, t. I, ch. I, p. 29 à 31.

(2) L. de Rogavel, *Ce que donne un simple fait dans une monographie*, livraison d'avril, p. 343.

(3) Le Play, *Les Ouvriers Européens*, t. I, p. 107.

C. *Air.* — Il est bien entendu que nous n'enregistrons les faits météorologiques qu'en raison de leur influence sociale.

Sous cette rubrique seraient compris tout les faits relatifs 1° aux *saisons,* parce qu'elles règlent la vie, parce que leur action sur la santé des populations est notable, en un mot, parce que leur cours fixe le climat, dont l'influence sociale a été signalée par Le Play dans une formule célèbre : « Le froid est très favorable à la pratique de la loi morale »; — 2° aux *perturbations atmosphériques,* parce qu'elles viennent troubler la marche normale, et sont la cause de transformations sociales très appréciables.

Ces trois premières divisions *Sol, Sous-sol, Air,* comprennent donc tous les éléments inorganiques du *Lieu.*

Reste à classer les éléments organiques et à indiquer les raisons de leur classement.

Ils sont compris sous le titre de *productions végétales et productions animales.*

D. *Productions végétales.* — A raison des effets sociaux déjà constatés, elles se distinguent en *steppes, forêts, végétations variées.*

Il est manifeste que cette distinction n'est pas fondée sur les caractères de la classification botanique.

Les trois termes employés ici présentent à l'esprit les types des productions végétales dont l'influence sociale est le plus nettement caractérisée.

Leurs caractères propres peuvent être ainsi résumés d'après Le Play :

1° Les *steppes,* — des plateaux du moins, — se distinguent des forêts par l'*abondance,* l'*uniformité* et la *permanence* de leurs productions, qui engendrent des races *fécondes, homogènes* et *stables* (1).

Les *steppes*, pour une foule de raisons dont nous avons énuméré quelques-unes en parlent des *eaux*, ne sont pas suscep-

(1) Le Play, *La Méthode d'observation,* ch. II, p. 50.

tibles de transformation, et par là constituent des *sols stables*.

2° Les *forêts* et les sols à *végétations variées* constituent des sols *instables* où le changement des méthodes de travail est nécessaire, plus facile et fécond en transformations sociales (1).

Sous ces types dominants on doit et on peut comprendre toutes les dégénérescences qui s'éloignent du type.

Comme les hauts plateaux de l'Asie, la Normandie, par exemple, est un pays d'*herbages*, par conséquent de steppes.

Que l'on compare la vie sociale en Normandie avec celle que font aux Mongols les conditions de la grande steppe, et l'on percevra les différences.

Dans ses études sur la société patriarcale, M. Demolins en a signalé quelques-unes (2). Je n'insiste pas.

Suivant la mesure de leur action sociale, les steppes se classent ainsi : 1° steppes de grands plateaux; 2° steppes de plaines basses; 3° steppes de petits plateaux; 4° steppes de pentes abruptes; 5° steppes de toundras.

En ce qui touche les *forêts*, on observe que les phénomènes sociaux propres aux sols exclusivement ou presque exclusivement forestiers ne peuvent se produire que quand la forêt s'étend assez pour exclure véritablement l'intervention et le mélange de phénomènes résultant d'autres natures de sols.

Les arbres se présentent sous trois états : 1° en *forêts* immenses où les autres sols ne forment que de petites enclaves. C'est le cas particulier des forêts du bassin de l'Amazone où s'accusent dans toute leur intensité les phénomènes de la vie sociale propre aux chasseurs; 2° en *massifs boisés* alternant avec des massifs non boisés de ces mêmes sols. On les trouve notamment en Norwège et en Russie; 3° enfin, en individus *épars* sur les sols découverts (3).

Le caractère social saillant de ces deux dernières classes est qu'elles agissent d'une façon marquée sur le travail en particulier. Les massifs boisés, dit Le Play, sont des forêts sujettes à trans-

(1) Le Play, *La Méthode d'observation*, ch. IV, p. 101.
(2) *La Science sociale*, livraison de janvier, *passim*.
(3) Le Play, *La Méthode d'observation*, ch. II, p. 50.

formations, soit par *l'art forestier*, soit par le défrichement et la *culture*, ou la *fabrication* (1).

On ne classerait donc dans les *forêts* proprement dites que les vastes territoires qui produisent exclusivement ou presque exclusivement des arbres.

Il faut rapprocher cette définition de celle des *steppes* proprement dites qui ne s'applique qu'aux vastes territoires produisant exclusivement ou presque exclusivement de l'herbe.

Mais de même qu'on étend le nom général de *steppes* à tout sol spontanément herbu, parce que ce sol participe, dans la mesure de son étendue, aux phénomènes sociaux des steppes, de même, on applique le nom de *forêts* à tout sol qui ne produit que des arbres, fût-il restreint, parce qu'il a quelque affinité avec les phénomènes sociaux résultant des grands territoires forestiers : ne fût-ce, pour donner un exemple, qu'en ce qui regarde le travail de la *cueillette*.

Sous le nom de *végétations variées* sont groupées toutes les autres productions végétales dont l'exploitation donne lieu à des phénomènes sociaux sur lesquels j'aurai l'occasion d'insister dans les articles qui suivront celui-ci.

E. *Productions animales.* — La cinquième et dernière division du *Lieu* classe les *productions animales*.

Ce terme a été choisi parce que la science sociale a à tenir compte non seulement des animaux, mais de tous les produits des animaux tels que perles, coraux, argols, etc.

L'intérêt de cette distinction frappe du coup quand on sait que la présence des perles, par exemple, développe, chez les populations qui les recueillent, des relations commerciales et tout le cortège des habitudes sociales que le commerce amène à sa suite.

Les productions animales se divisent en productions animales 1° de la terre, 2° des eaux.

L'importance de cette division est, jusqu'à présent, de montrer

(1) Le Play, *La Méthode d'observation*, ch. II, p. 52.

qu'il y a des populations qui vivent surtout des productions des eaux.

Pour indiquer les effets sociaux qui résultent de la présence du poisson et autres animaux marins sur un littoral, il faudrait refaire la description magistrale que Le Play nous a laissée du rôle des pêcheurs-côtiers dans le monde. Je préfère y renvoyer le lecteur curieux de ces intéressantes études.

La classification sociale vient de placer sous notre regard l'ensemble des forces physiques qui ont une action sociale connue, suivant leur superposition *naturelle* et *grandissante*, c'est le *Lieu*.

Il nous faut maintenant étudier la force physique de l'homme, l'activité humaine, et en classer les diverses manifestations au point de vue de leur influence sur le groupement.

Ce sera l'objet de nos prochaines études sur le *Travail*.

Prosper Prieur.

(*A suivre.*)

LA COLONISATION

ET

LES CONDITIONS DE LA PROSPÉRITÉ COLONIALE.

II.

COMMENT LES COLONIES SE CLASSENT SUIVANT LA NATURE DU TRAVAIL.

Nous avons examiné dans un précédent article les conditions nécessaires à l'expansion d'une race; placés en présence du fait si complexe de la colonisation, nous avons recherché premièrement la part d'action et d'influence qui revient en fin de compte aux pays d'origine; nous avons vu quels vices constitutionnels s'opposent au développement colonial de la France moderne. Il nous faut maintenant aborder la question par un tout autre côté, nous transporter dans les colonies qui se recommandent le plus par leur prospérité et débrouiller, s'il est possible, l'enchevêtrement de faits qu'elles présentent.

En jetant un coup d'œil rapide sur les colonies de la France ou de l'Angleterre, par exemple, on est frappé des différences qui les séparent : voici l'Australie avec son chiffre énorme de colons européens; l'Inde où l'Anglais a peine à vivre et ne se fixe généralement pas; la Nouvelle-Calédonie peuplée de déportés; le Sénégal où le commerce seul occupe les Français qui y résident; Gibraltar, simple position militaire, etc., etc. Il est évident que nous avons à étudier, sous un même nom générique, des es-

pèces très diverses. Quelle marche devons-nous suivre pour arriver à les classer scientifiquement ?

On a souvent essayé de grouper les colonies sous deux ou trois appellations plus ou moins heureusement choisies et rappelant un trait saillant de leur caractère, mais ces divisions incomplètes sont loin de comprendre la variété infinie des sujets observés ; il faut forcer le cadre pour y faire entrer bon gré mal gré des échantillons mal assortis, et les conclusions générales auxquelles on aboutit se ressentent de cet effort. On ne saurait généraliser sûrement lorsqu'on analyse d'une façon incomplète.

C'est donc à la méthode analytique que nous avons demandé notre fil conducteur pour pénétrer sans danger dans ce labyrinthe. Non seulement nous avons isolé chacun de nos sujets d'étude pour observer un organisme vivant et non des moyennes ou des statistiques, mais nous avons successivement étudié le même sujet à des points de vue différents pour en apprécier les divers éléments d'une façon précise et sûre.

Je m'explique : on peut considérer, en premier lieu, les colonies au point de vue du *travail* qui fait le principal objet de leur activité. On sait quelle est l'influence prépondérante de cet élément sur la constitution entière de la vie privée ; suivant que l'ensemble de la population s'adonnera à l'agriculture, à l'art des mines, à la fabrication, aux transports, elle présentera des caractères différents qu'il est possible de déterminer. Chacune de ces divisions peut elle-même se subdiviser en plusieurs autres et il est possible également de fixer les conséquences sociales qui se rapportent à chaque variété.

Nous n'avons pas l'intention d'en parcourir avec nos lecteurs la longue série ; une pareille étude demanderait un temps énorme et doit être réservée aux efforts de la jeune génération d'observateurs qui se prépare ; je me propose simplement ici d'en indiquer les deux termes extrêmes et de présenter en raccourci les caractères propres aux colonies agricoles et aux colonies commerciales. Entre ces deux pôles du travail viennent se placer tous les types intermédiaires. A vrai dire même, le commerce n'est pas un travail, il se borne à une opération d'échange et se rapproche

des cultures intellectuelles par la direction toute de tête qu'il nécessite. Rien ne diffère autant du travail manuel que l'art de se livrer à des combinaisons de banque, c'est-à-dire au commerce de l'argent.

Au point de vue de l'organisation de la vie privée, les colonies sont donc agricoles ou commerciales ; que si elles sont minières, par exemple, il y aura à examiner si elles se rapprochent plus ou moins de l'un ou l'autre de ces types. Ainsi la recherche de l'or présente beaucoup des caractères du commerce par les phénomènes auxquels elle donne naissance, tandis que l'exploitation minière ayant pour objet des métaux moins précieux crée une société fixée au sol d'une façon permanente et rappelle ainsi le principal effet de la colonisation agricole. La vie privée nous a donc fourni une première division : *colonisation agricole et colonisation commerciale ;* de même la vie publique nous en suggère une seconde : *colonisation libre et colonisation administrative.*

Certaines colonies paraissent avoir été décrétées par l'État comme la nomination d'un fonctionnaire ; d'autres au contraire ont dû leur origine et leurs premiers développements aux efforts de l'initiative privée ; entre ces deux types bien caractérisés viennent se placer tous ceux dans lesquels l'initiative a été prise partie par l'État, partie par des familles d'émigrants ; lorsque nous connaîtrons d'une façon précise les conséquences propres à chacun des termes extrêmes, nous pourrons apprécier dans quelle proportion telle colonie déterminée y participe, en étudiant jusqu'à quel point elle se rapproche de l'un ou de l'autre.

Mais il est encore un troisième point de vue qu'il faudrait bien se garder de négliger ; cette contrée dans laquelle des émigrants viennent chercher des moyens d'existence est-elle *vacante* ou *peuplée ?* Se trouvent-ils en face d'un sol libre ou bien ont-ils à tenir compte d'une race indigène? Les effets de leur implantation seront bien différents. A n'examiner même que les émigrants, sont-ils tous issus de la *même race?* Appartiennent-ils à des races différentes, mais vivant sur le pied d'égalité ? Ou bien encore à *des races subordonnées* l'une à l'autre ? On conçoit quelle série de conséquences découle de telle ou telle de ces hypothèses.

En soumettant à ce triple examen la question de la colonisation, en indiquant les effets spéciaux à chacun des types les plus simples, on fixera ainsi une suite de jalons propres à guider les observateurs. Pour se rendre compte de la configuration exacte d'une montagne il faut tourner tout autour d'elle, parce que la vue de l'homme n'est pas assez parfaite ni placée assez haut pour l'embrasser d'un seul coup d'œil ; de même, pour représenter la physionomie d'un fait social aussi compliqué que celui de la colonisation, on ne saurait l'envisager d'un seul côté. Il faut le retourner en plusieurs sens, examiner les traits saillants de chacune de ses parties, déterminer leur rôle et en apprécier les effets. Je n'ai pas d'ailleurs à justifier ici une méthode reçue de Le Play, développée après lui et exposée dans cette Revue avec une autorité qui rend inutiles des explications nouvelles.

Nous allons donc envisager les colonies sous les trois points de vue suivants : 1° la nature du travail qu'on y exerce, 2° le rôle joué dans leur fondation par le gouvernement de la métropole, 3° les origines de la population.

I. — Les colonies agricoles.

Il serait difficile de trouver une colonie exclusivement agricole. Le seul fait de l'agglomération à laquelle conduit l'agriculture donne lui-même naissance aux travaux de fabrication, de transports et au commerce ; force nous est donc de prendre un exemple où l'agriculture, prédominant d'une façon très sensible, se rapproche autant que possible du type pur et dans lequel nous écarterons tous les phénomènes étrangers au sujet qui nous occupe actuellement. En agissant ainsi nous suivons d'ailleurs la marche qui s'impose à toutes les sciences d'observation. Quand le chimiste veut étudier les propriétés d'un corps simple, il a rarement la bonne fortune de le trouver dans la nature ; presque toujours il est obligé de l'isoler préalablement pour déterminer sûrement ses caractères ; de même, voulant étudier la colonisation agricole, nous observerons dans une colonie principalement

adonnée à l'agriculture tous les éléments qui ont trait à cette forme du travail.

Il importe, d'autre part, que notre observation porte sur un objet réel, non sur abstraction pure, sur un type imaginé; comme le chimiste, nous allons nous placer en présence d'un corps absolument concret, dont l'origine et la forme sont connues ainsi que toutes les circonstances qui l'entourent; de cette façon les résultats de notre étude pourront être incessamment contrôlés par quiconque voudra bien prendre la peine d'en suivre la méthode et le développement. Les colonies de l'Australasie sud-orientale nous ont semblé réunir des conditions favorables au but que nous nous proposions. C'est assurément, dans notre siècle, l'exemple de colonisation agricole le plus rapide et le plus complet que nous puissions trouver; les lignes essentielles de leur constitution devront donc s'accuser fortement.

Peuplée uniquement de Maoris au commencement du siècle, la Nouvelle-Zélande comptait seulement 1,200 Européens en 1841; mais à partir de cette époque le chiffre augmente dans d'étonnantes proportions; en 1861, il était de 100,000; à la fin de 1874, de 350,000; aujourd'hui, il dépasse 500,000.

Les provinces de Victoria, de Queensland et de la Nouvelle-Galles-du-Sud, en Australie, ont vu également leur population s'accroître avec une remarquable rapidité. Ainsi, pour ne parler que de la dernière, elle comptait, au recensement du 7 avril 1861, 350,860 habitants; à celui du 2 avril 1871, 503,981; enfin, en 1881, 751,468 (1).

Cette même province nourrissait en 1880 plus de 35,000,000 de moutons, 2,580,000 bêtes à cornes et près de 400,000 chevaux.

De son côté, la Nouvelle-Zélande possédait en 1882 13,000,000 de moutons; elle exporte annuellement pour 80,000,000 de francs de laine, pour 25,000,000 de céréales et pour 1,500,000 de viandes conservées.

Ces chiffres nous ont paru utiles à citer pour justifier le choix de ces contrées comme type de la colonisation agricole. L'Amé-

(1) Marin La Meslée, *L'Australie nouvelle*, p. 246 à 250.

rique elle-même ne pourrait pas fournir d'exemple plus caractéristique. Examinons maintenant quelles sont les conditions offertes par le Lieu à l'immigration et aux succès des cultivateurs, quelle est la nature et l'importance de ce facteur invariable, quelle a été son influence sur le fait de la colonisation?

La situation géographique de l'Australasie répond à cette question : placées presque exactement à nos antipodes, les îles de la Tasmanie et de la Nouvelle-Zélande jouissent d'un climat à peu près semblable au nôtre (1) ; dans l'île du sud, en particulier, les saisons présentent les mêmes caractères que dans le midi de la France; seulement elles sont interverties : le printemps commence en septembre, la tonte des moutons a lieu en décembre et le mois de mai annonce le retour de l'hiver. L'Anglais qui va se fixer dans cette contrée n'a donc à abandonner aucune de ses habitudes; il trouvera dans sa nouvelle patrie un régime climatérique, non seulement convenable à son tempérament, mais encore favorable au développement des productions végétales et animales de l'Angleterre; c'est là un immense avantage. Certain de ne compromettre aucunement sa santé, qui est le premier bien du colon et la condition indispensable de sa réussite; connaissant déjà par l'expérience de son pays d'origine le genre d'agriculture auquel il devra se livrer, il a l'espoir de se créer un *home* salubre et confortable, de fonder une famille attachée à cette terre nouvelle et capable d'y prospérer.

Toutes les colonies agricoles sont loin de présenter des avan-

(1) Température moyenne comparée de la Nouvelle-Zélande et de la France *en degrés centigrades*.

SAISONS.	ILE DU NORD.	ILE DU SUD.	FRANCE.
Printemps.	13° 46	10° 64	
Eté.	18° 31	15° 37	20°
Automne.	14° 34	11° 20	
Hiver.	10° 26	5° 94	5°
Moyenne de l'année.	14° 26	10° 74	11°
Différence moyenne maxima entre l'été et l'hiver.	8° 05	9° 43	15°

tages aussi complets au point de vue du climat, il n'en est pas non plus dont l'essor ait été aussi rapide. Celles mêmes qui sont par leur situation géographique les moins semblables à l'Europe offrent encore à ce point de vue certains caractères qui peuvent être considérés comme le *minimum* indispensable à leur existence. Par exemple, il n'y a guère de colonie agricole possible là où les races européennes se reproduisent difficilement, — c'est le cas à Vera-Cruz comme au Spitzberg ; — au contraire, malgré la température assez rude du Far-West canadien, malgré la chaleur très forte des Antilles, des familles françaises se sont créées jadis au Canada et à Saint-Domingue. Aujourd'hui le Far-West américain se peuple rapidement ; mais son climat, moins favorable que celui de l'Australie méridionale et de la Nouvelle-Zélande, lui attire un nombre moins considérable d'immigrants. On peut donc dire d'une façon générale que les colonies agricoles sont placées dans des conditions d'autant plus favorables que leur température est plus rapprochée de celle du vieux monde ; moins le régime atmosphérique offre de points de ressemblance, moins est marquée l'intensité des phénomènes propres à ces colonies.

Ce fait est assez frappant lorsqu'on jette les yeux sur une carte d'Australie ; en effet, c'est vers la partie sud-orientale, c'est-à-dire vers celle qui s'éloigne le plus de l'équateur, que s'est porté tout l'effort de l'émigration anglo-saxonne. Bien que l'on puisse trouver d'autres causes ayant agi dans le même sens, celle-ci a eu certainement sa part d'influence.

C'est donc en grande partie la convenance du climat qui attire les immigrants dans une contrée nouvelle ; mais pour les y retenir et faire prospérer leurs entreprises agricoles, il faut que le Lieu fournisse bien d'autres éléments.

L'agriculture ne peut se passer d'eau. Or les plaines sablonneuses, les collines dénudées du centre de l'Australie en sont presque complètement dépourvues ; la sécheresse est le fléau le plus redouté du squatter australien, qui voit son troupeau de moutons dépérir, et la laine se détériorer ; aussi peut-on remarquer que les nouveaux arrivants choisissent de préférence leurs *runs* dans les parties vacantes les plus rapprochées de la mer ou des cours

d'eau. Dans la Nouvelle-Zélande, la forme allongée des îles en soumet tous les points aux influences marines et l'humidité ne fait défaut nulle part; de nombreuses rivières sillonnent le territoire; des sources abondantes jaillissent en maints endroits; l'agriculture est possible partout et il est à croire que cette situation exceptionnelle amènera à bref délai l'occupation complète de cette colonie par une race de cultivateurs agglomérés. Bien entendu ce résultat ne sera possible qu'en raison de la bonne qualité générale des terres.

Mais les richesses du sol cultivable et la douceur de la température ne sont pas les seuls éléments naturels qui aient amené la rapidité inouïe de la colonisation néo-zélandaise. La découverte des mines d'or a été le signal d'une véritable invasion européenne, invasion qui a tourné en fin de compte au profit de l'agriculture. Toutefois nous n'insisterons pas sur ce point parce que les exploitations de mines aurifères ne tendent pas ordinairement à développer la colonisation agricole. Le *digger* vient chercher une fortune vite faite et facile à transporter. Il ne s'attache pas au pays qui la lui a fournie; c'est un immigrant *temporaire*. Si beaucoup d'anciens *diggers* sont aujourd'hui propriétaires en Nouvelle-Zélande, cela ne tient pas toujours aux profits qu'ils ont tirés de leur première entreprise. Au contraire ce sont généralement les déboires et les mécomptes qui leur ont fait abandonner le travail des mines. Trouvant à leur proximité des emplois chèrement payés dans l'agriculture, ils se sont engagés au service d'un squatter, puis ayant épargné quelque argent, ils sont devenus cultivateurs pour leur compte, *settlers*. Ainsi la *fièvre d'or* a favorisé indirectement l'essor de la colonisation agricole, mais c'est là un fait isolé, explicable par la fertilité exceptionnelle de la Nouvelle-Zélande. On n'a jamais observé de conséquences analogues au Mexique et au Pérou, dont les mines ont fourni à l'Espagne de si prodigieuses quantités d'or.

Lorsqu'une race européenne envoie des rejetons sains et vigoureux dans une contrée si bien préparée par la nature de son sol et de son climat à la constitution d'une société agglomérée, on comprend que de cette rencontre naisse une colonie prospère.

Voyons maintenant comment elle se constitue, comment la vie privée, puis la vie publique, s'y organisent.

Le premier effet de la colonisation agricole est de fixer les émigrants à leur patrie d'adoption ; ce n'est point là d'ailleurs un résultat qui doive nous surprendre. La transformation du sol est de tous les genres de travail celui qui attache l'homme à la terre de la façon la plus étroite ; ce lien est d'autant plus fort que la transformation est plus complète. Le squatter qui brûle tous les trois ans ses pâturages de moutons et laisse aux forces naturelles le soin de les reconstituer ne possède que temporairement le *run* sur lequel il s'établit. Cette simple opération constitue en effet la culture la plus rudimentaire que l'on puisse imaginer et se rapproche beaucoup de l'art pastoral; mais lorsque l'on voit apparaître la culture des céréales, on peut être certain que la terre qui les porte est la propriété définitive d'une famille ou d'un groupe restreint d'individus; le *settler*, le *farmer*, sont propriétaires de leurs terrains au même titre qu'un paysan français.

La colonisation agricole amène donc, non pas une immigration *temporaire*, comme celle des chercheurs d'or, non pas une immigration *périodique* comme celle des pêcheurs de morue du banc de Terre-Neuve, mais une immigration *définitive*. Il faut que l'Européen qui débarque sur le sol de la colonie l'adopte absolument comme une nouvelle patrie, et s'y fixe sans esprit de retour. L'agriculture est de toutes les branches du travail celle qui produit ce résultat avec le plus d'intensité. C'est par elle que se sont constituées les grandes sociétés du Nouveau Monde, et que se sont créées des races nouvelles, comme le Yankee ou le Canadien ; ni l'art des mines, ni les travaux de fabrication, ni le commerce n'établissent un lien aussi fort entre l'homme qui s'y livre et le sol sur lequel il exerce son activité. Cela se comprend aisément.

Les produits du travail industriel ne suffisent jamais à satisfaire *directement* les besoins d'un homme ou d'une famille; un mineur, un charpentier, un forgeron ne peuvent pas vivre de ce qu'ils extraient ou de ce qu'ils fabriquent. Il faut donc de toute nécessité qu'ils arrivent par un échange, ou plutôt par une série d'é-

changes, à se procurer les ressources nécessaires à leur nourriture, à leur vêtement, à leur logement, etc. Dans le monde moderne, ces échanges se font généralement au moyen de l'argent monnayé et les résultats de ces divers genres de travaux se mesurent et se comparent par la somme qu'ils mettent entre les mains de l'ouvrier. De même les bénéfices du commerce sont toujours en argent. Or cet argent peut se dépenser aussi bien à New-York qu'à Paris ou à Melbourne. L'argent n'a pas de patrie ; il est donc tout naturel que l'émigrant assez heureux pour amasser une fortune de ce genre se rembarque avec joie pour le Vieux Monde afin de jouir des fruits de son travail au milieu de ses parents et de ses amis. C'est le phénomène que l'on peut observer, sans sortir de France, dans les villages des pays basques. Souvent on aperçoit dans leur voisinage quatre ou cinq constructions neuves et luxueuses. Ce sont les demeures des *Américains*, comme on les appelle. Ils sont partis jeunes pour le Mexique ou la République Argentine, et ce sont les exploitations minières ou les entreprises de transports qui les ont enrichis.

Les produits du travail agricole ont un tout autre caractère. Dans bien des cas ils suffisent à tous les besoins d'une famille. Dans presque tous ils lui fournissent sa nourriture. De plus la nature même du travail exige la présence constante au centre de l'exploitation et nécessite par conséquent la construction d'une demeure quelconque. Les habitudes ne tardent pas à se créer et, dix ans après son installation, le *settler* se considère la plupart du temps comme un citoyen néo-zélandais. Voudrait-il retourner en Angleterre d'ailleurs, l'opération ne laisserait pas que d'offrir quelque difficulté. Il faudrait vendre le domaine, et le prix qu'on en retirerait serait loin de produire dans le Vieux Monde des intérêts équivalents aux bénéfices que donne en Australie la possession de la terre. L'intérêt matériel du cultivateur s'oppose donc à son départ ; pour ne pas abandonner les avantages de sa situation il prend bon gré mal gré son parti de vivre aux antipodes ; les enfants naissent et sont élevés sur ce sol, et peu à peu il se forme une race nouvelle.

L'histoire des premières années de la colonisation néo-zélan-

daise indique bien comment la vie publique s'est constituée à ses différents degrés en même temps que la propriété se fixait et que le travail se compliquait progressivement. En 1841, une association libre, fondée par quelques gentlemen écossais, envoya à ses risques et périls deux ou trois cents émigrants dans la province actuelle d'Otago; le gouvernement anglais se contenta de reconnaître les droits de la compagnie sur une quantité de terres déterminée et rattacha administrativement le petit groupe à la province australienne de la Nouvelle-Galles du Sud; cependant quelques nouveaux immigrants vinrent peu à peu donner de l'extension au village naissant de Dunedin; un certain M. Jones put armer un petit schooner pour communiquer avec Melbourne, et la première maison de commerce se trouva ainsi créée. Bientôt, sous l'empire de l'agglomération croissante, il fallut procéder à l'arpentage, à l'allotissement des terres, à la détermination du *township*. A cette époque, les terrains aujourd'hui couverts par les faubourgs de la ville et par la ville elle-même, furent vendus aux settlers à raison de 10 shillings à une livre sterling l'acre, soit de 31 à 62 francs l'hectare; quant aux parties plus éloignées de la côte, elles étaient louées par le gouvernement aux personnes assez hardies pour pénétrer dans l'intérieur de l'île et s'y établir avec quelques troupeaux. On comprend quels obstacles eurent à surmonter ces premiers pionniers dans une contrée parsemée de forêts et coupée de vallées profondes. En revanche, le prix de location des *runs*, qu'ils constituaient ainsi à force d'énergie, était fort minime. Le gouvernement réclamait seulement 500 francs pour 40,000 acres (soit 16,000 hectares) et la durée du bail était de dix ans. Avant l'expiration de ce terme la terre ne pouvait pas être reprise au *runholder* sans une compensation dont le taux variait de 18 pence à 2 shillings and six pence par acre (4 fr. 50 à 7 fr. 50 par hectare).

Comme on le voit, les squatters de cette époque jouissaient d'avantages considérables, mais ils n'avaient presque aucun secours à attendre des pouvoirs publics; il n'était question ni de routes ni de chemins de fer pour atteindre les ports ou plutôt le port, car c'était seulement dans le havre de Dunedin que pouvaient s'a-

briter les bâtiments de commerce, grâce à la petite jetée que l'on y avait construite; cependant il fallait vendre la laine des troupeaux et par conséquent la transporter jusqu'à la côte pour l'embarquer. Des chars grossiers, attelés parfois de douze chevaux, franchissaient péniblement et lentement la distance qui séparait la *station* de Dunedin et revenaient chargés des provisions nécessaires à la famille du squatter.

Le runholder vivait donc isolément, ne devait compter que sur lui-même, et on peut dire que, dans cette première période, l'action du gouvernement provincial se borna à l'arpentage des terres et à leur location ou à leur vente. Notons toutefois que, dans ce contrat si avantageux pour les premiers colons, il y avait à la fois un acte de sagesse et un acte d'encouragement. L'encouragement se trouvait dans le faible taux des prix de ferme ou de vente. Le sagesse consistait à exiger, dans tous les cas, une somme d'argent, au lieu d'employer le fâcheux régime des concessions gratuites introduit, par exemple, en Algérie. Nous aurons à y revenir.

La découverte des mines d'or, en amenant tout d'un coup à Dunedin une foule immense d'immigrants, modifia le rôle du gouvernement. On ne pouvait plus se borner désormais au patronage bienveillant accordé aux colons. Il fallait une police pour faire régner l'ordre dans cette ville improvisée, où les maisons en briques, les huttes en bois et les tentes de toile abritaient côte à côte d'honnêtes travailleurs et des aventuriers de toute espèce, attirés par le gain facile des *diggings*. On construisit à la hâte une prison, un temple, des quais, des chemins, tandis que les *stations* de l'intérieur étaient envahies par les nouveaux arrivants.

En présence de cet afflux subit de population et de l'invasion des runs par les chercheurs d'or, le gouvernement se vit contraint de faire un compromis avec les runholders: d'une part il leur avait assuré des avantages et se trouvait lié envers eux; d'autre part les immenses quantités de terre qu'ils détenaient empêchaient les fouilles des mineurs et l'établissement de la petite propriété: des réclamations s'élevaient de toutes parts pour que les parties de runs placées dans une condition favorable fussent livrées aux

diggers, et le gouvernement colonial ne pouvait pas, sans s'imposer une lourde charge, payer aux squatters l'indemnité relativement élevée que stipulait leur contrat.

Les conditions suivantes furent donc proposées par ses agents et acceptées par la plus grande partie des squatters :

La durée du bail était prolongée de dix ans à partir de l'expiration du terme convenu;

Dans toutes les parties désignées comme *gold fields* (champs d'or), tout digger, muni du permis que lui vendaient à Dunedin les agents du fisc, avait le droit de pénétrer et de chercher l'or, sans que le runhalder pût lui réclamer aucune indemnité;

Le prix de location était établi à raison de 7 pence (0 fr. 70) par tête de mouton et de 3 shillings and six pence (4 fr. 35) par tête de bétail ou de cheval. Le nombre de têtes était réputé le même, pour la perception du droit, depuis la signature du nouveau bail jusqu'à l'époque où l'ancien devait expirer; le gouvernement se réservait ensuite le droit de faire constater par ses agents le nombre réel d'animaux vivant sur le run.

Enfin le runholder avait droit à une indemnité de 3 francs par acre pour les lots de terrain enlevés à son run et mis en vente; on devait en outre lui tenir compte des améliorations qu'il pouvait y avoir faites et, moyennant une livre sterling par acre (62 fr. 50 par hectare), il devenait propriétaire absolu d'une parcelle de 640 acres (256 hectares) choisie dans telle partie de son run qui lui convenait. Bien entendu les squatters profitaient de cette faculté pour soustraire aux enchères publiques leur maison d'habitation et les bâtiments d'exploitation avec toutes leurs dépendances.

On voit combien, dans cette seconde période, l'ingérence du gouvernement dans le régime de la propriété devient plus sensible. Recevant plus de demandes pour ses terrains, il a des prétentions plus hautes : le prix de location des terres pastorales augmente dans une forte proportion et est établi sur des bases qui exigent de la part du fisc une surveillance constante; en revanche, l'indemnité accordée aux runholders en cas de dépossession est fixée à un taux plus élevé; c'est que la valeur de la terre augmente au

fur et à mesure de l'agglomération, en même temps que l'ingérence des pouvoirs publics devient plus nécessaire.

En effet, en dehors de la question des attributions de terres, l'action gouvernementale s'organise. Un corps de 200 à 300 policemen est formé à Dunedin; les travaux publics sont poussés avec ardeur et, conséquence forcée, le système des impôts se complique. Chaque citoyen est mieux protégé, mais on lui demande davantage pour les dépenses d'intérêt général. Bref, la vie publique s'est constituée à ses différents degrés à mesure que l'agglomération des familles faisait surgir des nécessités nouvelles auxquelles celles-ci étaient incapables de pourvoir isolément; le Township de Dunedin se trouve être ainsi la plus ancienne institution administrative de la colonie; plus tard, la province d'Otago, ayant commencé à recevoir quelques squatters, la même ville de Dunedin en est devenue la capitale; enfin l'Angleterre a envoyé un gouverneur distinct de celui de la Nouvelle-Galles du sud, lorsque l'importance de la Nouvelle-Zélande s'est affirmée par des résultats.

Le rôle de ce gouverneur dans la colonie est exactement celui de la reine dans le Royaume-Uni; vis-à-vis de la chambre élective comme vis-à-vis de la chambre haute, nommée par lui à l'imitation de la chambre des lords, il exerce les mêmes attributions; le mécanisme administratif se rapproche au contraire davantage de celui qui est en vigueur aux États-Unis; le Township en est la base; quant aux rapports politiques avec la métropole, ils se bornent à la nomination du gouverneur par la reine; aucun subside n'est accordé par la mère patrie; elle ne réclame aucun tribut. Combien de simples protectorats sont plus onéreux! La Nouvelle-Zélande se suffit donc à elle seule, et l'Angleterre lui laisse l'entier usage de ses forces.

Cette conduite indique à quel degré elle a compris le rôle véritable des colonies agricoles; ce n'est pas là d'ailleurs le résultat d'une clairvoyance particulière à ses gouvernants, mais le fruit de la constitution intérieure des familles qui la composent. Établir facilement et fortement dans une contrée nouvelle l'excédent de chaque génération est plutôt le vœu d'une réunion

de pères de famille éclairés que la conception d'un homme d'État. Si le commerce et l'industrie reçoivent une impulsion bienfaisante par le fait des nouveaux débouchés qui se créent ainsi et des nouveaux besoins qui se font jour, l'intérêt général des citoyens y gagnera plus que la puissance politique du pays. Ainsi les colonies agricoles profitent plus à la prospérité intérieure qu'à l'importance apparente d'une métropole. Le lien qui les rattache va chaque jour se relâchant, comme les relations de parenté qui disparaissent après quelques générations; elles marchent progressivement vers une autonomie complète et on peut déjà observer en Nouvelle-Zélande un mouvement séparatiste.

Même sous le régime actuel, les colonies australasiennes émettent des emprunts en leur propre nom, construisent seules leurs chemins de fer, subventionnent les compagnies de navigation, en un mot s'administrent sans contrôle. Plusieurs, confiantes dans les ressources naturelles du pays, n'hésitent pas à entreprendre d'immenses travaux pour les mettre en valeur; ainsi, de 1870 à 1882 la Nouvelle-Zélande a affecté annuellement aux travaux publics une somme de près de 40 millions de francs (1). Les charges considérables qui en résultent pour chaque citoyen sont compensées par les avantages incontestables que procurent à une population laborieuse un système intelligent de voies ferrées et de routes, des ports de commerce convenablement disposés, en un mot les facilités de transport nécessaires à l'écoulement de ses produits.

Il ressort de ce rapide examen que les colonies agricoles prospères ont une aptitude bien caractérisée à l'autonomie. Elles donnent naissance à de véritables sociétés capables de se suffire.

L'indépendance de ces jeunes nations ne les affranchit pas d'ailleurs de tout lien moral vis-à-vis de la métropole. Comme les rejetons de la famille-souche, elles conservent à l'égard de l'arbre vigoureux qui les a produites une sympathie effective et cette sympathie se traduit par mille traits. Citons en passant celui

(1) 478.954.334 francs en douze années.

que signalait Le Play au sujet des relations commerciales qui se maintiennent sans contrainte de la part du gouvernement métropolitain. La langue commune, certaines traditions pieusement conservées, rendent les rapports plus faciles, et de cet ensemble de causes résulte la prépondérance de la race sur tous les points où elle établit ses essaims.

Voyons maintenant quelle est la physionomie différente des colonies où le commerce est prédominant.

II. — Les colonies commerciales.

On pourrait étudier la colonisation commerciale dans le pays même où nous avons vu la colonisation agricole prendre un si merveilleux essor. Sidney, Melbourne, Dunedin, Invercargill et bien d'autres cités australasiennes, principalement celles qui se trouvent placées près de la côte, sont des foyers d'activité commerciale très intenses et sur lesquels les documents ne font pas défaut.

Toutefois la difficulté de saisir dans leur constitution les éléments qui sont dus uniquement à l'action du commerce, s'augmente en raison même de leur importance et du développement de l'agriculture sur les terres environnantes. Ce sont en effet des centres commerciaux, nécessités par le besoin d'écouler les produits du travail agricole et de fournir aux agriculteurs les objets qu'ils ne produisent pas. Leur raison d'être se trouve donc dans l'agriculture. Ils sont une conséquence forcée de la colonisation agricole et de l'agglomération qu'elle a produite.

Tout au contraire, certains comptoirs, Hong-Kong, par exemple, ne doivent leur existence qu'à une situation avantageuse aux échanges; c'est par conséquent dans ces entrepôts, que les phénomènes de la colonisation commerciale se révéleront à l'observateur de la façon la plus évidente.

Lorsque nous avons essayé de déterminer les caractères des colonies agricoles, il ne nous a pas été possible de trouver un type pur et sans mélange; nous avons été contraint de choisir

un de ceux qui paraissent s'en rapprocher le plus, puis d'en isoler artificiellement les éléments essentiels. Ici le sujet d'observation, le *corps simple*, nous est fourni par la nature.

Mais, parmi la série de corps simples qui nous était ainsi offerte, il importait d'étudier un des plus considérables, un de ceux où le développement commercial poussé à un très haut degré devait produire ses conséquences avec une intensité marquée.

En effet, c'est toujours ainsi que procèdent les sciences d'observation et en particulier la science sociale. Lorsque nous étudions les Pasteurs, ce n'est pas en Algérie ou en Arabie que nous nous transportons. Là, nous rencontrerions des types mélangés n'offrant qu'une partie des caractères propres à l'art pastoral, puisque le commerce et l'agriculture lui viennent en aide. A l'importance du pâturage dans le travail correspond l'importance de ses effets sur la constitution sociale. De plus, le territoire habité par ces populations étant relativement restreint, les faits que nous aurions à observer seraient moins saisissants. Aussi est-ce sur le plateau central asiatique, et dans la partie de ce plateau où les Pasteurs échappent le plus à toute influence étrangère, que nous voyons le mieux se révéler les traits de leur organisation.

De même, l'étude des sauvages de l'Amazone ou des pêcheurs-côtiers norvégiens est plus féconde en résultats que celle des nègres africains ou des pêcheurs français. En somme, il faut que le phénomène observé soit à la fois très simple et très saisissant.

Ces considérations nous ont amené à prendre comme type l'établissement anglais de Hong-Kong. Cette petite île de 83 kilomètres carrés, environ la superficie d'un canton rural français, est absolument envahie par le commerce. Le mouvement de la navigation dans la rade dépasse 4 millions de tonneaux et le commerce annuel est évalué à 300 millions de francs.

Quelles sont les causes de ce fait? On peut en signaler deux principales et de nature fort différente. L'une, invariable, se rattache à la situation géographique. L'autre, fort éphémère, se trouve dans une mesure législative du gouvernement chinois que nous indiquerons plus loin.

Située à 2,500 mètres de la côte, à l'entrée de la rivière de Canton, Hong-Kong joint tous les avantages de la proximité à ceux de l'indépendance. Placés à l'abri d'un coup de main par les fortifications des côtes, les habitants de l'île communiquent avec le continent chinois plus facilement qu'on ne se rend d'une extrémité de Paris à l'autre. Il y a donc dans cette situation un avantage incontestable et permanent qui paraît assurer à ce comptoir une prospérité commerciale durable.

Mais d'autre part, son développement considérable est dû à ce que la ville de Canton, en face de laquelle elle se trouve, a été longtemps un des seuls ports ouverts aux Européens dans l'empire. Tout le commerce extérieur de la Chine venait donc aboutir là et se trouvait monopolisé sur ce point du territoire. Aujourd'hui le bénéfice de cette situation va chaque jour s'affaiblissant à mesure que les Européens pénètrent dans de nouveaux centres et fondent des établissements échelonnés sur tout le littoral. Depuis 1878, le nombre des ports chinois ouverts au commerce extérieur est de 19, et le comptoir de Hong-Kong a reçu un coup sensible de cette extension de la liberté commerciale. Plus le gouvernement de Pékin se relâchera de ses rigueurs, plus l'importance de Hong-Kong paraît appelée à diminuer.

On voit sur quelle base fragile est assise la prospérité des colonies purement commerciales. La caprice d'un empereur despote peut en un jour la détruire ou la grandir outre mesure; une route nouvelle tracée, un isthme percé, un moyen de communication plus rapide déplacent et transforment tous les entrepôts.

De là ce caractère d'instabilité qui leur est propre. Tandis que les colonies agricoles fixent au sol les émigrants de la mère-patrie et les confondent petit à petit dans une seule race, les établissements commerciaux attirent une population flottante, variée, avide de profiter sans retard des conditions favorables du moment pour amasser une fortune rapide et retourner ensuite à son lieu d'origine. Hong-Kong offre, paraît-il, le plus curieux mélange de Chinois, d'Anglais, de Parsis, de Malais, d'Indiens, qu'il soit possible de rêver; tous ces gens conservent leur nationalité et l'es-

poir de se rembarquer à courte échéance ; ils se sentent dans un lieu de passage.

Voilà donc une première opposition bien marquée entre les colonies agricoles et les colonies commerciales. Les premières fixent la population au sol, les secondes l'en détachent, la rendent prompte à tous les changements de résidence. En effet, le commerçant n'a pas d'atelier de travail. Il peut transporter le siège de ses opérations sans en modifier la nature et, si son habileté professionnelle s'est révélée en Europe, il a les mêmes chances de réussir dans l'extrême Orient. Le colon australien, au contraire, possède une capacité particulière à l'agriculture usitée dans son pays; il se trouverait neuf dans le métier, s'il lui fallait cultiver une ferme en Beauce ou un vignoble à Bordeaux.

Les conséquences de ce fait sont nombreuses et l'instabilité pénètre partout : dans le travail elle se manifeste par la courte durée des engagements et l'absence de confiance qui en résulte entre les patrons et les ouvriers; la propriété immobilière noyée dans l'abondance du capital mobilier se trouve entraînée dans sa course et passe de mains en mains avec une rapidité inouïe. Les palais bâtis par les commerçants anglais depuis la fondation de la colonie en 1841 ont tous changé de maîtres aujourd'hui et, si le mouvement de décadence s'accentuait, ils tomberaient en ruines, comme ceux de Venise, à l'heure actuelle; la famille existe peu dans les villes : l'Anglais qui part pour les Indes, afin de s'enrichir promptement, attend la réalisation de ses espérances pour se marier; de même, tout le personnel de la navigation, tant des paquebots que des navires de guerre ou de commerce, est généralement composé de célibataires; la population présente donc plutôt une juxtaposition d'individus qu'une réunion de familles.

Un pareil milieu est essentiellement corruptible, car la pernicieuse action de la richesse vite amassée perd la plupart des contrepoids toujours si inhabiles à paralyser son influence.

En second lieu, le caractère éphémère et artificiel de ces établissements agit sur la constitution de la vie publique.

Nous avons vu comment elle s'est développée naturellement en

Nouvelle-Zélande et aussi comment les premiers symptômes d'autonomie vis-à-vis de la mère patrie commencent à se manifester. Les colonies agricoles tendent à se constituer en États capables de se suffire à eux-mêmes, c'est ce qui est arrivé à la fin du siècle dernier pour les États-Unis; c'est sans doute ce que nous verrons avant la fin de celui-ci pour l'Australasie.

Au contraire, les comptoirs commerciaux sont placés d'une façon très stricte et très nécessaire sous la dépendance de la métropole; voyez-vous Hong-Kong indépendant avec ses 160,000 habitants? Le soir même, les maisons de commerce et de banque seraient pillées par la populace; le lendemain, la Chine viendrait rétablir l'ordre et reprendre possession de l'île. Le sort de ces établissements est donc lié inévitablement aux destinées et aux vues particulières d'une métropole lointaine. Elles subissent le contre-coup de toutes ses agitations politiques. Examinons en terminant l'action exercée par les colonies de commerce sur les populations environnantes.

A Hong-Kong, cette action est particulièrement malfaisante, en raison de la matière même qui fait le principal objet de l'activité commerciale, l'opium, qui figure pour plus de moitié dans le chiffre total de l'importation anglaise en Chine. Il en est entré ainsi, pendant l'année 1879, une quantité représentant plus de 275 millions de notre monnaie.

Assurément tous les comptoirs n'ont pas sur les pays qu'ils exploitent une influence aussi délétère, mais cet exemple indique à quel point le marchand, qui écoule des produits quelconques, se préoccupe peu des effets moraux ou physiques de sa marchandise. Il n'a vis-à-vis d'aucun acheteur une responsabilité réelle; ce n'est pas un patron, un propriétaire, intéressé de la façon la plus positive à la conservation des familles qui l'entourent; lorsqu'il aura vendu suffisamment d'opium pour amasser une fortune ronde, il ira la dépenser ailleurs et ne souffrira aucun dommage des ravages qu'il aura causés.

Entre ces deux types extrêmes, les colonies agricoles et les colonies commerciales, viennent s'en ranger une foule d'autres qu'il serait intéressant de déterminer; le sujet que nous traitons n'é-

tant donc qu'indiqué, notre travail est un simple cadre, indéfiniment extensible.

Nous verrons dans un prochain article comment les colonies se classent, à un autre point de vue, d'après l'action exercée par les pouvoirs publics sur leur création.

P. de Rousiers.

(*A suivre.*)

LA RÉORGANISATION

DE L'ARMÉE FRANÇAISE.

II.

LA NATION ARMÉE.

Il peut être utile à la netteté de la démonstration de reprendre en quelques mots les conclusions de notre précédent article.

L'organisation des *armées de métier* repose tout entière ou sur le prestige d'une grande renommée militaire, témoin les multitudes qu'ont groupées et retenues auprès d'eux les Annibal, les Duguesclin, les Napoléon; — ou bien sur une quasi-séquestration du soldat, sauvegarde unique de la discipline indispensable au maintien des armées de métier. La milice des janissaires et l'armée de 1832, qui n'en était qu'une copie adaptée aux exigences modernes, nous ont découvert les avantages du second système.

Dans un cas, l'armée est fondée sur *l'entraînement*, éphémère comme la fortune de celui qui le provoque ; dans l'autre, elle est appuyée sur *l'obéissance passive* qu'on n'obtient du soldat qu'en l'isolant ou en l'exilant.

Une armée organisée d'après ces principes peut donner des soldats de premier ordre. Nous l'avons prouvé.

Mais nous avons prouvé du même coup la *fragilité* des armées de métier et *l'impossibilité* actuelle de les rétablir.

Fragiles, elles le sont en effet. Elles ne vivent qu'à la condition de se recruter aisément, d'être sans cesse animées de l'esprit militaire.

Aussi, qu'on se rappelle le sort de l'armée de 1832.

Organisée comme armée nationale et par là contrainte, à la différence des armées précédentes, à ne recruter que des Français, elle vit quelque temps des traditions de fécondité conservées dans quelques familles. Mais ces traditions, de 1832 à 1868, vont s'effaçant à mesure que les effets du partage forcé inclinent le Français à limiter le nombre de ses enfants.

Or, l'*armée de métier* se compose de gens aimant les armes, de volontaires qui, à l'étroit chez eux, aspirent au grand air des camps.

Ce n'est pas le fils unique, triste fruit de nos lois successorales, qui abandonnera la vie facile d'un foyer dont il se sent déjà le maître, pour les fatigues et les punitions de la caserne.

Si l'existence de l'armée est compromise par les difficultés du recrutement, du moins trouvera-t-elle un aliment réconfortant dans l'esprit militaire du pays?

Il est vrai, trente années durant, elle bénéficiera des derniers restes de l'esprit guerrier dont la Révolution et l'Empire avaient animé la France et elle mènera à bien les campagnes d'Afrique, de Crimée, d'Italie.

Mais cet esprit militaire qui fait les soldats invincibles, des causes en apparence insignifiantes en viennent à bout.

Après les guerres du second Empire, les ministres sont forcés par les exigences budgétaires d'ouvrir les portes du régiment pour laisser les soldats se retremper par intermittence dans la nation; — l'installation des chemins de fer, de la poste à quatre sous rendent aisées les communications : aussitôt le soldat, « ne divorçant plus avec sa famille propre et ne trouvant plus, dans la caserne, les éléments de ce qu'on appelait la famille régimentaire, perd les goûts et les préjugés qui faisaient de l'armée un monde particulier (1) ».

Voilà à quoi tient l'existence des *armées de métier !*

Fussent-elles moins fragiles, il resterait que les nécessités de la guerre moderne font de leur réorganisation actuelle une mesure impraticable. Je vais le montrer.

On en est donc venu forcément au système de la *nation armée*.

(1) *L'Armée nouvelle*, p. 107.

I.

C'est quelque chose de plus fort que la volonté humaine, c'est l'impérieuse logique des faits qui a conduit les peuples modernes à cette extrémité.

Qu'on proteste que des troupes peu nombreuses, mais aguerries, nourries de toutes les vertus militaires, arriveront à triompher des multitudes armées : soit. Qu'on rappelle aux Xerxès de l'avenir qu'un million d'hommes ne sauraient tenir devant l'héroïsme de trois cents Spartiates et le génie de Léonidas : je demande qui aurait l'âme de jouer, sur un rapprochement fallacieux ou un artifice de rhétorique le sort de son pays !

Car le fait brutal est là !

Il nous dit qu'il n'y a plus de défilés aux Thermopyles, « que le sol est aplani, que là où le mulet pouvait à peine poser le pied, le canon passe aujourd'hui emporté par la locomotive » ; et qu'il faut, bon gré mal gré, qu'un peuple qui redoute l'invasion puisse jeter assez d'hommes sur ses frontières pour intercepter toutes les routes, toutes les voies de communication et ne pas se laisser tourner.

Cette raison n'est pas sans valeur. En voici une seconde plus décisive encore et que met en pleine lumière la situation de la France.

Pendant que chez nous, la loi du partage forcé pousse de plus en plus à la stérilité systématique, au nord, au midi, à l'est, à l'ouest grandissent et multiplient des peuples qui cherchent de la place dans le monde.

Ce qu'il n'a pas le droit, en vertu d'une coutume ou d'une loi, de demander à ses parents, l'Anglais ou l'Allemand, qui occupe déjà la plus grande partie du globe, viendra peut-être nous le demander demain.

Il ne viendra pas seulement avec la force du nombre, en envahisseur pacifique ; il viendra, parce qu'il s'attend à la résistance, avec une formidable puissance militaire sur laquelle nous

éclairent dès à présent et les batailles gigantesques de la guerre de Sécession, et les armements de l'Allemagne, et aussi, dût-on en sourire avant de trembler, l'innombrable multitude du peuple chinois.

Y songeons-nous?

De telles menaces valent qu'on y songe. En 1872, on s'en est préoccupé ; mais les moyens que l'on a pris alors n'ont pas donné les résultats que la France en attendait.

Cela paraîtra de soi quand nous saurons ce que signifie ce mot « armer la nation » !

Cela ne veut pas dire qu'il faille mettre un fusil au bras de chaque boutiquier et renouveler cette déplorable institution de la garde nationale qui fut, en France, tour à tour ridicule et féroce.

Quand on parle d'armer la nation, il s'agit de mettre un pays en état d'échapper à un écrasement imminent, partant de travailler à rendre redoutable toute sa population valide, — pour la France, de tenir prête à la guerre deux millions de soldats.

Par la force des choses, on le voit bien, le cadre de 1832 éclate. L'armée de métier est impossible.

Ici, une question grosse de difficultés se dresse devant nous.

Puisque cette école de vertus guerrières que nous donnait l'armée de métier n'est plus, comment former à la pratique des armes, à la guerre en un mot, deux millions d'hommes?

Sous peine d'être étouffé par son armure, un pays ne peut pas songer à entretenir perpétuellement à la caserne une multitude de soldats; ni ses ressources ne suffiraient, ni les autres exigences de la vie nationale ne le permettraient.

Malgré cet embarras la question demeure : il faut, à toute force, produire, en grand nombre, des soldats instruits des pratiques et des vertus militaires, toujours prêts à entrer en campagne, leur donner deux choses distinctes quoique inséparables : une solide *instruction* militaire, une telle *éducation* guerrière, que du jour au lendemain une déclaration de guerre trouve debout, forts, imperturbables, deux millions d'hommes.

Pour arriver à ce double résultat, l'important est de grouper

tous les individus de telle façon que leur instruction soit menée *rapidement* dans une école spéciale, et entretenue *longtemps* quand ils ont regagné leurs foyers ; — l'important est de les grouper de telle sorte que leur éducation naturelle les rende de force à supporter sans fléchir le poidsde la guerre.

Il n'y a pas deux moyens pour trancher la difficulté et pour assurer ce groupement nécessaire ; il n'y en a qu'un : un bon système de *recrutement*.

C'est ce dont nous ne paraissons pas nous être encore avisés. Notre loi de 1872 le prouve surabondamment. On appuierait utilement sur ses imperfections ; j'ai signalé les plus notables à la fin de mon premier article. Il n'en échappera aucune au lecteur quand il connaîtra l'organisation de l'armée la plus différente de la nôtre et qui doit le plus nous intéresser : je veux parler de l'armée allemande.

Au gré de ses antipathies ou de ses préjugés, chacun critique et déprécie l'organisation allemande. Le sens commun demande qu'avant de porter un jugement, on considère qu'en six semaines elle a balayé la nôtre et que « vingt et un jours lui ont suffi pour écraser l'organisation autrichienne de tous points semblable à la française et servie par de magnifiques troupes. »

II.

Historiquement, la Prusse nous offre le premier exemple d'une organisation régulière de la *nation armée;* elle nous en offre aussi le modèle et le type pour nos sociétés compliquées.

Sa force repose uniquement sur le principe du recrutement *régional*.

A Iéna, l'armée de métier formée par les soins de Frédéric le Grand, mais énervée par l'indifférence paresseuse et molle de Frédéric-Guillaume II, a été écrasée. La Prusse épuisée n'a plus qu'un espoir : renaître pour prendre sa revanche.

En dépit de ses protestations, elle dissimule si mal ses espérances qu'à la paix de Tilsitt, l'Empereur croit devoir lui mar-

quer le chiffre de soldats qu'elle est autorisée à tenir sous les armes, soit 42,000 hommes.

Sur ces entrefaites, le baron de Stein est élevé au pouvoir. Ces ordonnances de la force ne l'émeuvent pas. Toutes les espérances patriotiques de la Prusse sont devenues siennes; il refera des ruines de son pays une grande nation, de l'armée qu'on lui tolère, une armée formidable.

Pour construire cette armée, il n'a rien de ce qu'avait eu Napoléon, son vainqueur, pour organiser la sienne : ni le coup d'œil militaire, ni cent victoires. Mais il conçoit très nettement que la puissance d'un pays et d'une armée qui dépend des succès et de la vie d'un homme est chose fragile. Il a sous les yeux l'exemple récent du grand Frédéric. Il substituera donc à ces moyens artificiels d'organisation des forces naturelles et plus efficaces, au César à vues personnelles, une organisation fondée sur des bases traditionnelles, définitives, consacrées.

Il se met à l'œuvre.

La Prusse était petite en 1807. Elle s'obstinait à devenir grande puissance; on s'obstinait à réduire ses ambitions. Exposée à tous les coups, mais incapable de se défendre parce que ses forces militaires sont dérisoires, Stein la met tout entière sous les armes.

Le but à atteindre est celui-ci : résister, à toutes les attaques; pour résister, dresser chaque citoyen au métier des armes; en un mot, donner à chacun l'instruction professionnelle et le mettre en état de supporter le plus facilement possible les austérités de la guerre.

Stein se dit alors : « Il s'agit d'introduire à la caserne, non plus seulement des soldats de profession, mais tout le monde, même ceux qui n'en ont pas le goût, et de les instruire. Il y a une objection. — Est-il possible d'instruire tout le monde quand on ne me permet d'enrégimenter que 42,000 hommes?

— Certainement. « D'abord les soldats fournis par le service universel n'ont pas besoin des qualités des soldats de profession. Peu d'années suffisent pour leur donner une éducation et une instruction en rapport avec la nature et la destination des armées actuelles. L'important, c'est que les troupes de ces armées innom-

brables aient reçu une instruction *uniforme* et *d'égale durée*. Elles formeront ainsi une masse homogène plus redoutable qu'une petite armée permanente, même en cas d'offensive (1). »

Ainsi pressé par la nécessité, le gouvernement prussien multiplie les appels, fait succéder sans interruption dans les casernes des recrues à des soldats instruits rapidement qu'on renvoyait dans leurs foyers, prêts à répondre au premier appel.

On suit ce régime de 1807 à 1812 et, en 1813, la Prusse pouvait fournir à la coalition 200,000 hommes, 200,000 soldats de première force.

Et cette préparation s'était faite tranquillement, sans secousse, d'elle-même, pour ainsi dire. Pourquoi? Parce que le mouvement qui fait fonctionner l'armée est celui-là même qui emporte ce quelque chose de si heureusement ferme et solide en Allemagne, l'organisation sociale.

Quelle est donc la constitution traditionnelle de la Prusse? — Quelques rouages très simples mais très forts en composent le mécanisme : la famille-souche, c'est-à-dire la famille féconde et disciplinée, le district rural, la cité, « séjour des prêtres des légistes et des négociants », la province « où les chefs des districts et des cités délibèrent sur l'avenir de la race ».

Sur ces degrés de la société humaine Stein institue l'armée. « La famille sera la compagnie, l'escadron et la batterie; le district rural sera le régiment; la province sera le corps d'armée; la souveraineté sera le commandement en chef (2). »

Cette vue était lumineuse : cinquante années durant, la Prusse en poursuivit la réalisation. Voyons où elle en est, maintenant qu'elle est devenue l'Allemagne.

Le territoire de l'Empire *est divisé en dix-huit corps d'armée répondant autant que possible aux provinces*. Elles ont une étendue suffisante pour que l'ensemble des hommes de la circonscription forme un corps d'armée.

Chaque région de corps d'armée est divisée en autant de dis-

(1) *Pourquoi la France n'est pas prête*, p. 301 ; Marpon et Flammarion, 1886.
(2) Lahaussois, *Organisation de l'armée française*, p. 215.

tricts que le corps d'armée compte de régiments d'infanterie, chacun de ces districts devant fournir chaque année son contingent à la cavalerie et à l'artillerie du corps d'armée.

Chacun de ces districts est affecté définitivement à un régiment qui s'y recrute *invariablement*.

« Les enfants de ce district apprennent à lire, à l'école, dans un manuel où ils trouvent l'historique du régiment. De très nombreux poteaux indicateurs sont plantés dans le district, afin que, chaque jour, tous les hommes de ce district soient forcés de se souvenir qu'ils font ou qu'ils feront ou qu'il ont fait partie de tel régiment (1). »

A vingt ans, tous les esprits sont ainsi façonnés à la vie régimentaire avant d'avoir mis le pied à la caserne.

Trois ans après, ils n'en sortiront que pour rentrer dans le district d'où on les aura tirés (2).

Le temps d'école terminé, n'ayant jamais perdu de vue leur contrée, leur famille, leurs camarades, ils rentrent dans leurs foyers, sous la surveillance de l'officier commandant le district de *landwehr* et des officiers de réserve, qui les soumettent à des appels périodiques et à deux exercices de six semaines chacun, pendant le temps passé dans la réserve.

Ainsi le premier résultat que l'on doit obtenir de l'organisation de la nation armée est obtenu : les soldats sont instruits rapidement ; ils sont entretenus longtemps dans la pratique des armes.

Et ceci dans les conditions les plus heureuses : les hommes sont inféodés, rivés au numéro, au drapeau du régiment : ils se tiennent.

Leur instruction a été facile : ils étaient préparés à leur métier, ils ont été instruits par des officiers qui les commandent, qui se sont attachés à eux, qui ont l'espérance de les revoir et de bénéficier eux-mêmes, en cas de guerre, des qualités qu'ils ont su inculquer à leurs hommes.

(1) Lahaussois, *op. cit.*, p. 239.

(2) C. Morhain, *De l'Empire allemand*, p. 169 et suiv., Berger-Levrault. 1886.

Ceux-ci se sont attachés à leurs officiers. Ils savent quels ils sont : leur famille est connue dans la province ; car toujours les officiers sont affectés à des régiments fixés dans la province d'où ils sont originaires, sauf les officiers d'état-major.

Ces officiers eux-mêmes ont presque été dressés chez eux, à leur porte. Pour dix-huit corps d'armée, il y a neuf écoles de guerre ; les aspirants officiers de Berlin sont envoyés à l'école de Potsdam, etc.

Dans le régiment, tout, officiers et soldats, fait une masse cohérente, homogène, irrésistible.

« Ils appartiennent à une nation où l'autorité est stable, où la hiérarchie militaire se confond avec la hiérarchie sociale, où d'éclatants succès ont fait l'orgueil de tous ; ils y entrent préparés d'avance aux sentiments qu'ils y doivent acquérir : de fierté pour leur rôle, de respect pour les chefs, d'égards pour les soldats, de confiance dans la force dont ils deviennent un élément.

« En Allemagne, dans ce pays de la nation armée, chacun dans l'armée garde le rang qu'il avait dans la nation. Le conscrit arrivant de son village reconnaît dans ses officiers les seigneurs de la terre qu'il cultive, les fils des industriels qui lui donnent du travail, les représentants des classes qui exercent à ses yeux les droits de la tradition, de la richesse, de l'intelligence. Son orgueil ne songe pas à se révolter contre des inégalités qui lui assurent partout un patronage (1). »

Dans ces conditions la vie de la caserne ne lui pèse pas, « il est déjà dressé à obéir et trois ans suffisent à perfectionner ce soldat que, depuis vingt ans, la société prépare ».

Et cette armée instruite, instruite rapidement, grâce à cette installation heureuse qui fait pour ainsi dire une seule pièce du régiment et du district, qui groupe et garde groupés des hommes dans la vie militaire comme ils l'étaient et le seront dans la vie civile, qui fixe soldats et officiers à la région où ils ont leurs familles, leurs biens, qui fortifie d'autant le patriotisme en l'arrêtant à des objets très déterminés, très présents, cette armée

(1) *L'Armée et la Démocratie*, p. 125-26 : Calmann-Levy, 1886.

garde assez longtemps les citoyens pour qu'ils y renforcent l'esprit de discipline apporté de chez eux, pas assez longtemps pour qu'ils y prennent un esprit particulier.

Ainsi, en Allemagne, « bien loin que l'armée soit séparée de la nation, tout le monde s'intéresse à sa grandeur, tout le monde la connaît, la comprend et la soutient (1) ».

L'immense majorité de la nation, formée par les habitudes de la famille-souche aux principes d'ordre, de légalité et d'obéissance qu'elle retrouve en vigueur au régiment, échappe au danger du militarisme : « La nation n'entre pas dans l'armée, l'armée est traversée par la nation. »

Nous sommes en présence d'une nation armée, bien instruite, soigneusement entretenue dans les connaissances techniques par des manœuvres fréquentes et installée dans les conditions les plus régulières.

Mais nous avons vu cette armée en temps de paix : comment se tiendra-t-elle en campagne?

C'est là surtout que triomphe l'organisation allemande, et, à le bien prendre, pour que sa supériorité fût au-dessus de toute critique, il suffirait qu'elle réussît à faire des hommes bons à la guerre.

Elle réussit merveilleusement à cette difficile besogne.

Qu'est-ce que la guerre? — C'est, de tous les travaux imposés à l'homme, le plus dur, le plus pénible le plus difficile qui se puisse concevoir. Sobriété, force physique, résistance à toutes les fatigues et à toutes les souffrances, mépris de la mort, elle demande à l'homme ces qualités rares. « L'art de la guerre, a-t-on écrit, consiste à placer les hommes dans les conditions les plus mauvaises pour vivre. »

Pour qu'il vive dans ces conditions mauvaises et pour qu'il marche à la mort d'un pas tranquille, il lui faut plus que son énergie personnelle. Il a besoin de se sentir soutenu par des gens qu'il connaît, il a besoin que l'amour-propre, sensible aux critiques de ceux qui l'entourent, lui fasse envisager le danger sans effroi.

(1) Lahaussois, *op. cit.*, p. 483.

Regardez le régiment allemand. C'est un district en marche. Chefs et soldats ne sont pas étrangers les uns aux autres. L'officier de la guerre, c'est ou bien l'officier sous les ordres duquel on a appris le métier, ou bien l'officier de réserve, c'est-à-dire le patron auquel on est attaché dans la vie civile. Quelle puissance chez des hommes qui vont ainsi à la bataille la main dans la main, sachant chacun ce qu'il peut attendre de l'autre! J'insisterai plus loin sur les qualités qu'une pareille troupe y apporte.

Maintenant regardez le régiment français. Il est fait de pièces et de morceaux : ici trois Parisiens, là dix Auvergnats, puis quelques Alsaciens, le reste en Gascons. Ajoutez un officier de Dunkerque qui a le mépris très clairement manifesté et du Parisien, et du Gascon, et de l'Auvergnat. Il faut n'avoir jamais passé au régiment pour ignorer ce que l'on peut attendre de là. Un bel élan à l'occasion, mais non cette union persévérante qui permet de supporter longtemps des fatigues que l'on sait considérées d'une âme compatissante par ceux qui vous entourent.

Et maintenant, regardez les deux régiments aux prises. Nous sommes en 1870 : « C'est la lutte non seulement entre deux races d'hommes, mais entre deux systèmes de guerre. Pour la soutenir, la France avait levé ses soldats, l'Allemagne s'était levée elle-même.

D'un côté, on avait vu des troupes, les plus renommées du monde, s'anéantir dans une double capitulation, le pays laissé par elles sans défense opposer en vain son courage à l'envahisseur, la destinée d'un grand peuple enfin, toujours surprise par une force supérieure et mal défendue par des efforts convulsifs, tomber en un abaissement que n'espérait pas la haine de ses ennemis.

De l'autre côté, un million d'hommes subitement rassemblés, partout présents, toujours semblables et toujours égaux à eux-mêmes, courageux dans les batailles, rapides dans les marches, si réguliers dans l'accomplissement des tâches les plus difficiles qu'elles paraissaient aisées, ayant leurs victoires pour seules haltes dans ce mouvement infatigable et sûr, qui les conduisit en une campagne au cœur du pays ennemi, avait déployé la puissance

non d'une armée qui manœuvre, mais d'un peuple qui se déplace, comme si après quinze siècles recommençait à couler le flot des migrations germaniques (1). »

Cette organisation allemande si magistralement décrite par un de nos plus habiles généraux, le ministre de la guerre la connaît aussi.

Cette armée instruite et aguerrie, c'est l'armée dont il veut doter la France. Il a vu juste en la demandant au recrutement régional.

III.

Le système du recrutement régional a rencontré ses panégyristes et ses détracteurs. Il en faut conclure que s'il a des avantages, il n'est pas sans inconvénients.

A la lumière décisive de l'expérience faite par l'Allemagne, on trouvera quelque intérêt à examiner la valeur des arguments émis tour à tour pour et contre ce système.

Ceux qui préconisent le recrutement régional posent en principe ce fait d'observation. Dans la « nation armée », disent-ils, il ne faut pas songer à retenir les citoyens longtemps sous les drapeaux par cette raison simple qu'on ne saurait faire vivre tout un peuple de l'état militaire. On est donc privé de ce moyen de réclusion qui faisait l'armée de métier si unie et si compacte.

Est-ce entre cinq cent mille hommes réunis de tous les points d'un pays et tenus pendant quelques mois à la caserne, qu'il faut songer à créer des liens puissants?

Le court séjour sous les drapeaux devenu une nécessité du système nouveau est un obstacle insurmontable à la résurrection de l'antique *esprit de corps*.

Si pourtant, éclairé par l'expérience, on tient à posséder non pas 500,000 tirailleurs éparpillés, mais une citadelle vivante, une armée cohérente et homogène, il faut trouver en dehors d'elle

(1) *L'Armée et la Démocratie*, p. 3-5.

des liens assez puissants pour unir tant de soldats. Ils sont tout trouvés et ils sont uniques : ce sont les liens qui font la cohésion dans la vie civile : la famille, le voisinage, la commune, etc.

Le fait est que, s'ils retrouvent dans la vie militaire ces liens qui les unissent dans la vie de tous les jours, soldats et officiers sentiront leurs forces décuplées.

Que devient l'officier? C'est l'officier allemand. C'est un fils de patron, agriculteur ou industriel : il a passé par l'école de guerre du corps d'armée auquel appartient sa province, il est demeuré avec des jeunes gens de sa contrée. Quelle force et quelle émulation à la fois quand on se sent avec des jeunes gens connus! On a intérêt à se bien tenir et à travailler, car les gens du pays que l'on commandera demain ont l'œil sur vous : ils n'oublieront pas que l'école de guerre vous a vu au-dessous d'un tel et d'un tel.

Parti de l'école, incorporé à son régiment, le jeune officier y retrouve des visages connus. Est-il Souabe? ce sont des Souabes. Saxon? ce sont des Saxons. C'est son esprit, c'est son accent. Ce sont des hommes qu'il aime parce qu'il a vécu de leur vie et de leurs habitudes.

Il n'est pas mécontent des idées que les recrues apportent de leurs foyers : ces idées sont les siennes. Sa préoccupation est de les dresser au métier, de les préserver, au moins durant leur séjour sous les drapeaux, des influences démoralisatrices du dehors. Il est à la caserne du matin au soir. La discipline, pour sévère qu'elle soit, est paternelle (1).

Si l'officier ne se montrait pas bon chef et entendu au métier, demain, quand il sera rendu à la vie civile, que seraient devenus et son bon renom et son autorité?

A-t-il eu de l'avancement? Il quitte quelquefois son régiment, jamais la région.

Il y est trop connu, sa famille y est trop respectée pour qu'il s'égare en des fredaines trop criantes. Comme il n'est plus soumis à de continuels changements de garnison, il peut s'établir

(1) *Pourquoi la France n'est pas prête*, p. 186.

et se créer une famille ; il ne démissionne pas pour se marier!

Quels officiers nous donne le recrutement régional! Regardez à côté de cela l'officier français.

Vous connaissez bien le petit blond qui a sa chambre au-dessus du café des Promenades!...

Oh! je n'en veux pas médire. Je sais qu'il ne rechigne pas au feu et qu'un coup de canon ne l'émeut pas. Mais enfin il ne connaît pas ses hommes; il n'a pas eu avec eux des relations intimes, cordiales. On s'est étonné pendant la guerre des exigences des officiers allemands pour leurs soldats. Elles n'étaient que l'expression vive d'un patronage toujours actif et dont l'Allemand garde le sentiment jusque sous la mitraille.

Au contraire et par cela seulement qu'il ne suffit pas pour la réaliser de rêver une unité nationale sans vraisemblance, par la fusion, en un bloc, de races dont la vie et les habitudes sont très dissemblables, il arrive que, malgré lui, l'officier originaire de Paris garde un mépris profond de l'Auvergnat ou du Breton, et que « l'indifférence, systématique ou non de l'officier pour les hommes placés sous son commandement, est un des vices les plus inquiétants de notre armée. Car, en France surtout, les soldats sont impressionnables; ils ressentent vivement l'antipathie de leurs chefs; et sans confiance mutuelle entre l'officier et le soldat, pas d'armée homogène et forte. »

Nous savons ce que le recrutement régional donnerait à l'officier. Que ferait-il du soldat?

Un exemple le montrera. On raconte que, dans leur lutte contre l'Empire pour l'indépendance de leurs cantons, les Suisses se trouvèrent à la bataille de Sempach en présence de bataillons serrés sur quatre rangs, dans lesquels les lances du quatrième arrivaient de niveau avec celles du premier, opposant ainsi à l'ennemi une muraille hérissée de fer.

Les Suisses essaient en vain de l'enfoncer jusqu'au moment où Arnold Winkelried, bourgeois d'Unterwald, résolu à mourir pour sa patrie, crie aux siens : « Je vous recommande ma femme et mes enfants; je vais vous ouvrir la route, suivez-moi! »

Il embrasse alors autant de piques qu'il peut et les presse

contre sa poitrine; ses compagnons pénètrent par cette brèche et jettent le désordre dans l'armée ennemie.

C'est aux *siens*, aux hommes de son canton qui combattaient avec lui qu'il s'adresse. Il n'a tant de courage réfléchi que parce qu'il se sent entouré de ses amis auxquels il peut confier et sa femme et ses enfants.

Rien ne donne du courage à des hommes comme ce voisinage des leurs. On se soutient, on s'encourage. Au moment du danger, au fort de la bataille qu'un officier s'écrie : « Eh là! les Normands, en avant! » Et vous verrez marcher comme un seul homme tous ces Normands, fiers de leur nom, forts de leur voisinage, jaloux de ne paraître le céder en vaillance ni aux Provençaux, ni aux Lorrains.

Cela ne prouve pas qu'un pays soit divisé, que son unité soit compromise; cela prouve que les hommes aiment ceux qui leur ressemblent, et que la patrie pour un Auvergnat, c'est son village, ce sont les lieux où il est né et non pas ce quelque chose de très indéterminé pour lui qui s'appelle la France.

Faut-il rappeler les souvenirs de la dernière guerre? — Ces mobiles bretons, serrés en phalange, que n'ont-ils pas montré d'héroïsme? Et les mobiles de la Dordogne à Coulmiers? Et cent autres.

Sous le coup du danger, les théories s'évanouissaient pour laisser place à la réalité des choses, à cette réalité qui fait que des hommes soudés l'un à l'autre par des liens anciens, par des habitudes communes et l'amour d'un même pays, sont cent fois plus forts qu'un amas d'éléments hétérogènes groupés pour un instant par la crainte du seul danger actuel.

La démonstration de cette vérité, les récentes guerres de la Tunisie et du Tonkin l'ont donnée.

« Dans l'une et dans l'autre, on n'a employé que l'armée déjà sous les drapeaux et chaque fois on a vu le même spectacle : les soldats, recrutés partout, enlevés aux officiers qui les formaient pour passer sous les ordres de chefs qui ne les connaissaient pas, les corps auxquels ils étaient pris ne conservant pas même les effectifs suffisants pour les exercices, les corps destinés à la cam-

pagne formant des masses sans cohésion; sur quelques points l'aspect d'une armée qui se constitue malaisément, sur tous les autres d'une armée qui se débande, un va-et-vient tumultueux d'hommes et de matériel, tous les mécomptes de l'improvisation, toutes les difficultés qui naissent quand il ne s'agit pas seulement de se servir d'une force, mais de la créer. »

Cette force, on l'a vue à l'œuvre. « A Lang-Son, après une offensive hardie, après mille preuves de bravoure, tout à coup des troupes se sont repliées en désordre, abandonnant une partie de leurs morts, la caisse de l'armée et du canon. A qui? — A personne. Les Chinois ne songeaient pas à l'offensive : et la dernière leçon de cette campagne a rappelé que pour abattre certains soldats il n'est pas besoin de danger devant eux : le danger est en eux-mêmes. Il est donc visible à la fois et qu'à ces hommes rien ne manque pour faire d'admirables soldats et que ces soldats ne sont pas formés (1). »

On ne les formera qu'en donnant à des hommes qui possèdent naturellement l'élan, la vaillance, le goût du combat, ces qualités qu'ils ne possèdent pas, la calme possession de soi, la discipline constante. Et ces qualités-là on ne les improvise pas : c'est l'habitude qui les donne.

L'observation se joint donc ici au sens commun pour nous répéter qu'une armée ne vit que des liens formés dès longtemps, d'abord entre les hommes qui la composent, puis entre les soldats et les chefs.

Force est donc, si l'on tend à une robuste organisation militaire, d'assurer à l'armée une installation permanente et durable, pendant la paix. Que chaque régiment soit une école militaire et qu'on ne le fasse pas plus voyager que les autres écoles; qu'il soit fixé à l'arrondissement où il se recrute, qu'il ait ainsi sa vie propre, ses traditions, un esprit de corps d'autant plus vigoureux qu'il prend sa force dans l'esprit local.

Grâce à cette organisation, en guerre, les mêmes hommes appelés sous les drapeaux se retrouvent sous les ordres des offi-

(1) *L'Armée et la Démocratie*, p. 63-68.

ciers qui les avaient instruits. Il y a attachement et confiance, la vraie force en face du danger.

IV.

Quelques-uns, partisans du régime sous lequel vit notre armée, pensent ruiner à jamais l'idée du recrutement régional en exposant les objections que son établissement soulève.

Les soldats, disent-ils, gardés trop près de leur famille, perdent l'esprit militaire; au lieu d'une armée mobile, alerte, passionnée pour les grandes aventures, on n'a plus qu'une sorte de milice locale, soucieuse de son bien-être, divisée d'opinions, d'intérêts, de préjugés, ne conservant de militaire tout au plus que l'uniforme dont elle sera même débarrassée en dehors des heures de service.

On peut répondre à cette objection, par l'exemple de l'Allemagne, que l'expérience prouve juste le contraire.

Les adversaires du recrutement régional protestent alors qu'il romprait l'unité nationale et qu'il créerait autant de petites puissances ennemies qu'il y aurait de corps d'armée.

Ce sont des craintes chimériques et que l'expérience condamne encore. On oublie que la direction centrale de l'armée, dans le système allemand, est organisée de telle sorte qu'elle empêche les régiments locaux de recevoir aucune direction isolée, indépendante et séparatiste.

D'ailleurs, sans être armées, les différentes régions de la France ne composent-elles pas des groupes très distincts : Parisiens, Picards, Basques, Cévenols, Berrichons?

En quoi l'unité nationale se trouve-t-elle compromise?

Restera toujours à organiser la population nomade et flottante des grandes villes.

Composera-t-on avec elle des compagnies et des régiments entiers? A Dieu ne plaise!

Qui empêche de répartir ces citadins sur l'ensemble des régiments puisqu'on est bien obligé de les caser?

Un régiment, c'est en temps de paix 1,500 hommes. « Comptez 1,200 ruraux bien et dûment régimentaires, solidement attachés avant, pendant et après leur passage à la caserne, au drapeau et à la gloire du régiment. Ajoutez à cette masse 300 citadins venus de dix points différents. Il est vrai que ceux-ci ne seront attachés à rien et n'auront d'autre mérite que de savoir tirer et jouer de la baïonnette, d'être plus ou moins imbus de cette qualité vague qu'on appelle, en France, l'esprit militaire. »

Assurément, ce n'est pas parfait. Mais quel système offrira de meilleures chances d'encadrer les éléments mobiles, instables et souvent perturbateurs fournis par les villes, dans des lignes plus solides et plus stables!

Vient enfin l'argument le plus fort. Dans une armée recrutée par régions, le boulet qui passe emporte un village entier : toutes les pertes sont supportées par les mêmes localités. Quelle fâcheuse impression morale sur le reste de la troupe! Quel autre effet saisissant et douloureux que si les pertes étaient réparties sur l'ensemble du territoire!

C'est vrai! mais n'est-ce pas là pour un pays ses titres de gloire? Demandez à l'Ardèche si elle a cessé de s'enorgueillir de ses mobiles écrasés sous les obus prussiens!

Quand une ville soutient un siège, la situation n'est-elle pas de tout point la même? Avec quelle ardeur, quelle ténacité elle se défendra, si ce sont ses enfants qui la protègent!

Ils auront péri jusqu'au dernier : mais c'est en de pareils malheurs qu'une cité, qu'un pays met sa fierté à se montrer plus grand que sa douleur. C'est à de pareilles épreuves que s'avive le feu sacré du patriotisme.

Au surplus ce système tant critiqué et déprécié, ne l'applique-t-on pas par force, même sous le régime bâtard de la loi de 1872!

Considérons l'état militaire de la France le jour d'une déclaration de guerre.

Chaque régiment se double pour le moins, au moyen des soldats de réserve domiciliés autour de la garnison, en un mot de *provinciaux* sans distinction de villes ni de campagnes.

De 1.800 hommes en temps de paix, le régiment d'infanterie passe à 4.000 dont 2.700 provinciaux. Enfin, l'armée territoriale, tout entière provinciale, est levée à son tour.

« Les forces militaires de la France, conclut énergiquement l'intendant Lahaussois, auxquelles on refusait, de peur de l'esprit provincial, l'unique organisation qui pût leur donner de la consistance, se trouvent donc véritablement et dangereusement provinciales, au moment même où l'esprit local pourrait être redouté, s'il devait jamais devenir redoutable! »

Ainsi, le système de la « nation armée » force la main aux détracteurs du recrutement régional!

Ce simple fait démontre plus et mieux que tous les raisonnements que l'on ne saurait constituer la nation armée d'une manière solide et durable que par le recrutement régional et la permanence des garnisons.

Mais l'exemple si décisif de l'Allemagne ne démontre-t-il pas aussi que cette organisation n'est possible que dans une société stable et fondée sur le respect des hiérarchies sociales?

Dès lors, étant donné l'état actuel de la société française, l'antagonisme des classes, les divisions politiques, la désorganisation de la famille, l'absence de hiérarchie sociale, ne faut-il pas remettre la réforme militaire au temps où la réforme sociale sera accomplie?

A n'en pas douter, la réforme de l'armée serait utilement préparée par les réformes sociales que Le Play indique avec une si forte clarté (1).

Faut-il cependant retarder la première jusqu'au jour où notre pays aura vu se réaliser les secondes?

Quelques hommes graves, qui trouvent plus commode d'attendre la réforme sociale dans leur fauteuil que de la hâter par une action énergique, assurent qu'il est inutile de tenter une réforme de l'armée avant d'avoir réorganisé et la famille et la commune, etc.

Le Play les a dès longtemps désignés, ces réformateurs paresseux

(1) Le Play, *La Réforme sociale en France*, t. IV. Pièces annexées, p. 447.

qui s'en vont protestant qu'« il ne faut pas procéder trop vite à la réforme de institutions, car elle n'est fructueuse que si elle est menée de front avec l'amélioration des mœurs ». — « Il importe, ajoutait-il, que cette sage réserve ne devienne pas un obstacle absolu. Ainsi, par exemple, il n'est pas nécessaire pour jouir d'une bonne justice locale que tous les grands propriétaires fonciers soient dignes d'être « magistrats de paix... ». Il faut cesser de sacrifier notre race à nos déplorables formules d'uniformité. Nous devons enfin sortir de ce cercle vicieux dans lequel une commune ne peut commencer sa réforme que le jour où la France entière sera complètement réformée (1). »

Au surplus, ces distinctions ne paraissent pas avoir préoccupé le ministre de la guerre, qui organisera le recrutement régional si le parlement vote son projet.

On sait, par ce qui précède, quelles seraient les conséquences de ce vote pour l'avenir militaire de la France. Je voudrais dire quels seraient, en l'état actuel de notre pays, les résultats sociaux de l'établissement du recrutement régional.

V.

Groupant en un faisceau les forces vives d'une même région; enrégimentant les hommes de telle sorte que les chefs et les compagnons de la paix soient aussi les chefs et les compagnons de la guerre; facilitant le commandement aux uns et l'obéissance aux autres, parce que la supériorité d'un homme est plus aisément acceptée de ceux qui l'ont déjà éprouvée et qu'elle s'impose moins durement à des gens sur lesquels on doit compter pour vivre; rendant moins lourdes les fatigues, les privations, les dangers parce qu'ils sont supportés par des hommes qui ont partagé les mêmes jeux et les mêmes exercices; vivifiant l'amour-propre, le point d'honneur, le respect de soi-même, qui ne sont jamais plus vifs que quand ils entrent en jeu sous l'œil de nos amis, le recru-

(1) Le Play, *La Réforme sociale en France*, t. IV, ch. VII, p. 297.

tement régional nous conduirait à une première réforme, point de départ de beaucoup d'autres, à la restauration de cette vie provinciale, qui, suivant le mot superbe de Le Play « consiste dans l'amélioration des hommes bien plus que dans la délimitation des provinces (1) ».

Grâce à cette sage et puissante organisation de l'armée, qui décidément ne peut vivre que de l'union intime de forces semblables, la vie provinciale se rétablit. Peu à peu, elle juxtapose méthodiquement les éléments que lui offre la société contemporaine; elle organise en vue d'un ordre nouveau et groupe dans un harmonieux ensemble ceux de ces éléments que le passé nous a légués comme ceux que le présent impose.

Il ne s'agit pas dans notre pensée de revenir à l'ancienne circonscription politique de la province : une foule d'intérêts nouveaux se sont adaptés aux circonscriptions départementales. Il ne s'agit pas de tout modifier brusquement pour revenir au passé; de faire de nouvelles ruines pour reconstruire, de compromettre l'unité nationale.

Il s'agit de savoir si une nation composée de groupes fortement constitués et unis par les affinités de la division départementale actuelle, de la contiguïté géographique, de la constitution géologique et orographique, du climat, des productions agricoles, de l'activité manufacturière et des débouchés commerciaux, de la communauté de race, des souvenirs historiques, des habitudes de vie, ne serait pas une nation autrement puissante que la nôtre; si une nation vivant de sentiments nettement arrêtés parce qu'ils portent sur des réalités comme la famille, le clocher, la province, ne l'emporte pas sur ce grand et vague sentiment du patriotisme que quelques esprits d'élite entendent peut-être, mais grâce auquel on n'obtient d'un pays qu'un élan passager, jamais un effort résistant, continu.

Je ne répondrai pas à la question; mais j'en appelle encore à l'observation. Qu'on regarde tous les pays qui, depuis un siècle, se sont élevés en puissance et en civilisation. Ni l'Angleterre ni

(1) Le Play, *La Réforme sociale en France*, l. IV, l. VII, p. 298.

l'Allemagne n'ont été affaiblies parce que leurs provinces ont gardé leur autonomie et leur initiative en ce qui touche les intérêts de leur compétence et qu'elles seules sont aptes à gérer pour le bien général.

Le patriotisme de l'armée allemande n'a pas été plus compromis que la bonne culture des sciences, des lettres et des arts, parce que chaque province a constitué son corps d'armée et son université. L'émulation n'a même rien gâté.

Faisons ainsi en adaptant ces excellentes pratiques à notre esprit, à notre tempérament particulier.

Les Romains, dit Montesquieu, sont devenus forts et grands, parce que « ayant à combattre successivement contre tous les peuples, ils ont toujours renoncé à leurs usages sitôt qu'ils en ont trouvé de meilleurs. »

Carthage, Athènes, les républiques italiennes, ont disparu promptement pour s'être entêtées en des erreurs si séduisantes; elles ne voulurent pas s'en guérir et ne purent « se vanter que de la perpétuité de leurs abus ».

L'initiative prise par le ministre de la guerre, en ce qui concerne le recrutement régional, prouve que nous restons au-dessus d'aussi tristes modèles.

Plaise à Dieu que cette réforme de l'armée soit le point de départ de beaucoup d'autres, et que toutes soient menées sagement !

On voudrait espérer que cette tentative rencontrera le succès et qu'elle sera comme le signal du relèvement de la France.

Une armée établie sur le recrutement régional, en dehors de toute préoccupation politique mais avec l'unique souci de fonder la puissance militaire, est seule conforme à l'intérêt social.

Toutefois, ne serait-il pas téméraire, pour se mettre en mesure de garantir un pays contre un péril incertain, d'oublier ses besoins permanents ?

L'intérêt social trouve sa sauvegarde ailleurs que dans les institutions militaires : la paix ne saurait pas plus se passer de

lumière et de morale que la guerre moderne de la discipline, du courage et du nombre.

Le candidat aux grandes écoles, à l'enseignement, au sacerdoce, ceux qui se destinent aux carrières libérales ou qui dirigent des exploitations agricoles et industrielles, tous ceux, en un mot, qui, dans une société, développent les vertus morales, l'intelligence et qui assurent le bien-être, y jouent-ils un rôle moins utiles que l'armée?

La question ne fait doute pour personne.

Et pourtant on se demande comment concilier avec les exigences de la « nation armée » ces nécessités supérieures de la vie d'un peuple.

Le problème est d'un trop haut intérêt social pour que nous n'indiquions pas la solution que donne à la difficulté le système de recrutement régional.

Xavier RAYMONDET.

(*A suivre.*)

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).

QUESTIONS DU JOUR.

DECAZEVILLE.

Pendant quatre mois la grève des ouvriers mineurs de Decazeville a préoccupé l'attention publique. Elle a commencé par l'assassinat comme une révolution ; elle a été attisée par les orateurs du parti socialiste avec une violence et une persistance incroyables ; elle a été subventionnée avec éclat par le Conseil municipal de Paris, entretenue au nom de la solidarité ouvrière par les mineurs syndiqués des autres bassins français ; à plusieurs reprises elle a fait l'objet des délibérations du Parlement.

Tout le monde comprend qu'il ne s'agit pas là d'un simple différend entre un patron et ses ouvriers, mais que la question ouvrière tout entière a surgi et s'impose et que la Révolution sociale, celle auprès de qui les révolutions politiques sont d'innocentes idylles, est à la porte de ce parlement qui délibère.

Il faut bien avouer que le problème de l'organisation du travail est moins résolu qu'il n'a jamais été ; il faut bien reconnaître aussi qu'il n'est que temps d'aviser à une solution efficace, si l'on ne veut pas voir périr dans de sanglantes convulsions la société française.

Mais les plus beaux projets de loi n'aboutiront à rien : journalistes, économistes, députés, ministres sont trop ignorants de la science sociale pour être à même d'étudier une telle question, trop férus de préjugés politiques ou trop dépendants d'influences financières pour avoir envie de l'essayer.

La grève de Decazeville est la manifestation d'un phénomène

d'antagonisme dont l'étude relève de la science sociale. Elle seule, peut déterminer avec précision la nature de la maladie et indiquer le remède à appliquer.

I.

L'observateur qui parcourt le bas Rouergue est vivement frappé par l'aspect du pays qui se déroule à ses yeux. C'est une des régions les plus accidentées de France, le bord sud-ouest du plateau central.

De nombreux ruisseaux, affluents du Lot ou de l'Aveyron, coulent au fond de gorges très étroites. Les montagnes s'élèvent à deux ou trois cents mètres, leurs pentes sont souvent abruptes, presque toujours fortes, généralement boisées, permettant parfois la culture de la vigne sur les versants méridionaux.

L'état du lieu a porté l'homme à rassembler les habitations au fond des vallées, sur les points où elles s'élargissent quelque peu, et à utiliser les moindres replis de terrain, arrachant à la nature tout ce qu'il peut lui disputer. Il est, sur les bords du Lot, tel hameau où les morts ont à franchir un mur de soutènement de plusieurs mètres de hauteur pour aller dormir leur dernier sommeil.

Le petit domaine aggloméré sur lequel se fonde solidement une race de paysans indépendants ne pouvait guère se constituer sur un tel sol, qui sépare forcément du foyer l'atelier rural et le fragmente lui-même en culture de montagne et culture de plaine. La grande propriété a donc été pendant des siècles le régime naturel de ce pays, le meilleur mode de son exploitation, la maîtresse-pièce de son organisation sociale. Autour d'elle s'est formée une race de bordiers, tenanciers ou propriétaires qui, ne trouvant pas dans le produit des terres attachées à la borderie des ressources suffisantes pour l'entretien de leurs familles, cultivèrent à mi-fruit les domaines des grands propriétaires.

Aujourd'hui que la grande propriété s'est beaucoup amoindrie, le type du bordier propriétaire a prévalu. Tandis que la difficulté particulière du travail agricole entretenait l'énergie de la

race, l'isolement tendait à maintenir les anciennes traditions des familles-souches. La transmission du foyer et de ses dépendances se fait encore aujourd'hui dans la population rurale au moyen de l'institution d'un héritier. Tout le monde « fait un aîné », en disposant en sa faveur du quart disponible. La première préoccupation des parents est de s'assurer des soins pour leur vieillesse, la seconde de conserver le foyer à la famille. La quotité disponible ne suffisant généralement pas, ils y pourvoient soit en évaluant l'immeuble à un prix inférieur à sa valeur vénale, moyen dangereux qui laisse pendant dix ans l'héritage à la merci d'une action en rescission, soit en simulant des dettes, soit en reconnaissant un salaire à l'héritier.

Les familles sont fécondes; leur niveau moral et intellectuel leur assigne un très bon rang dans les statistiques; leur attachement à la religion est remarquable.

II.

Si, nous reportant à soixante ans en arrière, nous remontons le cours du Rieumort, petit ruisseau affluent du Lot, nous arrivons en un point où les montagnes s'abaissent, où leurs pentes s'adoucissent, où la vallée s'élargit de quelques centaines de mètres; là nous trouvons le hameau de la Salle composé de 4 ou 5 foyers de bordiers. Non loin, sur une colline, s'élève le château de la famille de ce nom, propriétaire d'un domaine de deux cents hectares environ.

Patrons et ouvriers vivaient alors dans la paix sociale la plus profonde, quand, en 1828, sur l'initiative du duc Decazes, l'exploitation d'un riche gisement de houille, l'établissement de fonderies et de forges vinrent transformer profondément les conditions de travail et le mode d'existence des paisibles habitants de la Salle.

Les cadets des familles de la région arrivèrent, séduits par le triple attrait d'un travail moins pénible que celui de la terre, plus rémunérateur et donnant un produit immédiatement tangible. Il vint d'un peu partout des aventuriers, ouvriers à qui la stabilité

fait peur, gens sans aveu en quête de moyens d'existence, mauvais sujets envoyés là par la sollicitude des autorités municipales, repris de justice, forçats libérés. Enfin il arriva bon nombre d'ouvriers anglais embauchés pour leur habileté et leur connaissance des métiers spéciaux de la fonderie et de la forge.

Aujourd'hui, les Anglais sont partis, le temps a fondu les races des autres origines ; la plus nombreuse, la plus homogène, la plus vivace, la race locale, dont la constitution est moulée sur le relief même du sol, s'est assimilé toutes les autres sans perdre par ce mélange aucun élément essentiel de sa constitution. Tout le monde maintenant parle le même patois et professe la même indifférence narquoise et un peu méprisante à l'égard des « francimans ». C'est le nom générique de tous ceux qui n'étant pas nés dans la région n'en parlent pas la langue.

Au reste, l'accroissement de la population de Decazeville, qui comptait au dernier recensement 9.625 habitants, s'est fait régulièrement d'année en année sans variations brusques, il y a eu infiltration plutôt qu'invasion de l'élément étranger.

Si l'on considère aussi que, par sa situation géographique, par son éloignement des autres bassins houillers, Decazeville est plutôt un but qu'un passage, on s'expliquera la permanence remarquable des engagements chez les ouvriers mineurs et même chez les métallurgistes, et l'on comprendra pourquoi cette race a gardé sa physionomie particulière.

Les bonnes coutumes de transmission de la propriété se sont conservées. L'institution de l'héritier est encore pratiquée à Decazeville chez la plupart de ceux qui possèdent leur foyer. Les familles sont fécondes : le nombre d'enfants est en moyenne de quatre à cinq.

La population de Decazeville est extraordinairement docile aux influences religieuses. La grande majorité des ouvriers va à la messe chaque dimanche quand le travail le permet. Aux grandes fêtes tout le monde est à l'église. Près de la moitié des ouvriers et la presque totalité des femmes font régulièrement leurs pâques. Le goût des pèlerinages est fort développé. A deux époques de l'année, la population se porte en masse aux sanc-

tuaires voisins de Notre-Dame de Quézac et de Notre-Dame de Gironde et au Calvaire d'Aubin. Tous les ans, il y a un grand pèlerinage à Rocamadour. Les pèlerinages plus lointains organisés par le clergé réunissent toujours un grand nombre d'adhérents.

Le culte essentiellement religieux des morts est aussi un trait distinctif de cette population. Nul ne meurt sans que sa famille fasse dire pour lui neuf messes dans les deux jours de la levée du corps. Le plus souvent il en est encore dit quatre au bout de l'an. En outre, le jours des Morts, le lundi après l'octave de l'Épiphanie, le lundi de la Quasimodo et le lundi de la Trinité, le clergé célèbre quatre messes solennelles où chaque famille se fait un devoir d'être représentée.

Le convoi funèbre de l'ouvrier ne passe pas furtif et honteux comme dans les rues de nos grandes villes; il n'en est pas qui ne rassemble au moins trois ou quatre cents personnes. Peu de spectacles sont aussi saisissants que l'enterrement d'un mineur tué dans la mine. Le soir, à 5 heures, à la sortie du travail, tous ses camarades l'accompagnent tenant en main leur lampe allumée.

Jusqu'à l'an passé les enterrements civils étaient inconnus. On en compte quatre actuellement, deux tout récents faits à l'instigation des agitateurs socialistes et suivis par une foule qui croyait manifester contre la compagnie minière.

Des pratiques encore assez répandues de culte privé complètent l'ensemble des manifestations du sentiment religieux. Dans beaucoup de familles, aujourd'hui encore, la prière du soir se fait en commun quand la concordance des heures de travail le permet.

Quelles sont les causes de cette vitalité remarquable, unique peut-être, de la foi religieuse dans une agglomération minière et industrielle ?

En premier lieu, l'organisation foncière du pays en familles-souches, et la conservation des traditions domestiques par la transmission intégrale du foyer dans la population rurale. Partout où la famille est organisée dans ses conditions normales, où les générations sont solidaires les unes des autres, où les traditions

peuvent se transmettre, où l'expérience des aïeux n'est pas perdue, on a trouvé que la foi religieuse est un puissant élément de prospérité et de bien-être et que, suivant le mot de Montesquieu, « la religion, qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie fait encore notre bonheur dans celle-ci ». Toutes les familles-souches tiennent la religion en honneur, et si, malgré les préjugés de son temps, Montesquieu a pu s'élever à la connaissance de cette vérité qu'il qualifie de « chose admirable », il le doit plus aux traditions de sa *famille-souche* qu'à ses observations imparfaites, sans méthode, où l'*a priori* avait trop de part.

Mais, au point où a été récemment poussée l'agglomération de Decazeville, la plupart des familles ouvrières (92 % environ) n'ont à transmettre ni foyer, ni héritage d'aucune sorte, et l'influence des anciennes traditions domestiques, graduellement affaiblie, menace de disparaître. Elle n'agit plus guère qu'indirectement, par le contact des familles rurales alliées aux familles urbaines ou associées aux mêmes travaux.

La stabilité relative de la population ouvrière tend aussi à empêcher la tradition religieuse de se perdre, mais ces deux causes réunies n'expliquent pas suffisamment ce singulier phénomène. Il faut qu'il y ait une influence forte et permanente, soit au sein de la famille ouvrière urbaine elle-même, soit en dehors.

La famille ouvrière de Decazeville est, en religion, plutôt routinière qu'éclairée. Pour le reste elle est généralement désorganisée. Le père est trop absorbé par le travail pour diriger l'éducation autrement que dans ses grands traits par quelques vertes corrections. La mère ne présente pas ce mélange de force et de grâce, d'autorité et de douceur, cette élévation morale que l'on retrouve dans les familles rurales de la région et que l'observateur aime à rencontrer dans la plupart des familles-souches du continent. Employée le plus souvent au criblage du charbon, à la briqueterie ou à la forge, dès l'âge de douze à quatorze ans, la jeune fille ne quitte le travail que pour se marier. Assez souvent même elle continue à travailler pendant les premières années du mariage. Elle est ignorante des travaux du ménage, qu'elle conduit avec peu d'ordre et de propreté. Elle aime beaucoup à voisiner. Il se passe

à l'insu des maris de fréquentes agapes entre commères dont le porc salé et le stockfisch font les frais. Elles ont un goût prononcé pour la toilette, et les mœurs, ou au moins la réputation d'un grand nombre, laissent à désirer. Ce n'est pas là que l'on doit chercher la cause déterminante de la conservation des pratiques religieuses parmi la population urbaine.

Est-ce dans l'influence de l'exemple et des conseils du patron? — Le patron est un conseil d'administration siégeant à Paris. Lors même que ses représentants donneraient le meilleur exemple, les ouvriers ne seraient pas portés à l'imiter; au contraire. Dans l'état d'antagonisme actuel il se passerait en religion ce qui se passe en politique. Tant que les ouvriers ont espéré que l'avènement de leurs patrons aux fonctions publiques leur serait profitable ils ne leur ont pas marchandé leurs votes; aujourd'hui ils ont pour principe de nommer avec ensemble les candidats désagréables à la Compagnie. Celle-ci d'ailleurs, malgré ses opinions conservatrices bien connues, tend plutôt à entraver l'action religieuse qu'à la faciliter. C'est ainsi qu'elle fait souvent travailler à la mine toute la matinée du dimanche sans nécessité et dans le seul but de diminuer les frais généraux.

La cause déterminante de la persistance des pratiques religieuses est *le patronage du clergé.*

Decazeville a eu jusqu'ici de bons et saints curés. Le clergé est à la hauteur de sa mission; on n'a point souvenir d'y avoir vu de scandales ecclésiastiques. Il est aidé en outre par des corporations religieuses d'enseignement jouissant de l'estime de tous et possédant, de par la confiance des parents, presque le monopole de l'instruction.

Ainsi donc la foi religieuse a subsisté à Decazeville par l'action d'un bon clergé, grâce aux saines traditions de la race dans une population désorganisée sous les autres rapports par l'absence de patronage. Ce résultat fait saisir avec toute évidence la loi suivante :

L'action d'un clergé modèle sur une population minière et industrielle stable et possédant à l'origine de solides traditions de famille *ne suffit pas* à assurer la paix sociale.

Il montre en outre combien sur un sol ainsi préparé l'action du patronage serait facile et efficace, et il décèle de graves lacunes dans l'exercice de ce patronage : c'est ce qu'il nous reste à étudier.

III.

La Compagnie des Houillères et Fonderies de l'Aveyron a son siège social rue de Grammont, 19, à Paris.

Jérôme Paturot raillait agréablement la Société générale des naufrages installée rue Neuve-des-Mathurins, au fond d'une cour, et qui de là veillait sur les navires en perdition.

Est-il plus facile de patronner une population ouvrière du Rouergue, au numéro 19 de la rue de Grammont, que de sauver des navires au fond d'une cour de la rue Neuve-des-Mathurins?

En 1829, Le Play, arrivé dans les mines du Hartz, apprit avec surprise un procédé fort ancien, mais tout nouveau pour lui, d'assurer la prospérité des affaires commerciales. Je lui laisse la parole : « M. Alberts, le directeur général des mines du Hartz, nous enseigna que les procédés techniques des mines n'étaient qu'un détail secondaire de ses fonctions et que sa tâche principale était de veiller au bien-être des populations. Cet enseignement ne porta point tout d'abord ses fruits, mais je devais me le rappeler plus tard. »

Tous les voyages qu'il fit depuis, — et il en fit beaucoup [1], — pour découvrir les conditions de la paix sociale dans les exploitations industrielles, toutes les observations faites par ses disciples au moyen de la méthode d'analyse ont abouti au même résultat. Ces quatre lignes contiennent toute la loi de l'organisation du travail. Rien n'est plus élémentaire. En dehors de là on n'a jamais trouvé que l'antagonisme, la guerre sociale, la ruine de tous.

[1] « Les voyages les plus fructueux étaient ceux où je pouvais observer le règne de la paix entre les maîtres et les ouvriers, et je n'ai jamais hésité à entreprendre une excursion de mille kilomètres pour me mettre à l'école d'une Autorité sociale ». *Ouvriers Européens*, t. I, p. 125.

Il est indispensable à l'industrie d'avoir des ouvriers heureux de leur sort, mais ceux-ci constituant dans toute société la classe la plus imprévoyante, la plus portée à sacrifier le bien-être de l'avenir aux jouissances du présent, ont besoin d'être guidés, soutenus par une autorité douce autant que ferme, prévoyante, désintéressée, éclairée, en qui ils se sentent une confiance sans bornes.

Plus le travail se spécialise, plus il s'éloigne de la terre pour s'approcher des objets manufacturés, plus son fruit est rapidement tangible, plus la famille ouvrière a de tendance à se déraciner du sol, à perdre son assiette, son organisation, sa prévoyance, sa puissance de bonheur, si j'ose ainsi parler, et plus aussi il faut que l'action du patron soit vigilante et active.

Dans les pays où la loi ne met pas obstacle à la transmission du foyer, un paysan, petit propriétaire, métayer ou bordier, est patronné par les traditions de sa famille, par la maison qu'il habite, par la terre qu'il cultive. Il possède dès l'enfance presque toute la science nécessaire à la conduite de sa vie ; il sait que tel de ses aïeux a laissé péricliter dans ses mains l'héritage paternel pour avoir manqué d'énergie ou de prévoyance ; il sait que tel de ses grands-oncles a fini sa vie tristement, sans foyer, sans estime, pour s'être abandonné aux entraînements de la jeunesse ; il sait que son père, après l'avoir guidé jusqu'à ses derniers jours est mort heureux et honoré dans une famille unie et aimante parce qu'il a eu le courage de se laisser guider lui-même par la sagesse des ancêtres et qu'il a su résister au désir des jouissances passagères. La maison qu'il habite évoque à chaque instant devant lui des souvenirs doux ou tristes, mais toujours fortifiants. Elle le rehausse dans sa propre estime ; il est le descendant d'une race, il en sera l'ancêtre. Il a la dignité et l'élévation morale qui s'attachent partout à la possession héréditaire du foyer. La terre qu'il cultive, soit qu'elle lui appartienne, soit qu'elle appartienne à de plus riches, ne le paye qu'une fois l'an, — et pas toujours ! Elle lui apprend l'épargne et la prévoyance. Cet ouvrier agricole a besoin d'une dose de patronage très minime. Son curé est son ami et son conseil. Il travaille à développer en lui la grandeur morale, à tempé-

rer ce que l'amour de l'épargne pourrait avoir d'excessif. A peine dans les grandes circonstances de la vie a-t-il besoin d'une intervention supérieure. Le patronage du grand propriétaire est souvent purement moral; il peut même disparaître sans qu'il en résulte pour la famille rurale un préjudice immédiat.

Mais l'ouvrier mineur ou manufacturier privé de patronage est dans une bien autre situation! Né dans une chambre louée où toute la famille vit dans une promiscuité écœurante, élevé au hasard de quelques coups de poing, sans traditions ni influences morales d'aucune sorte, il emploie au cabaret les premières pièces qu'il gagne. Dès lors il est une autorité avec qui l'on doit compter. Sur le salaire qu'il apporte à la maison, il prélève la part de la débauche, et le jour où « les vieux l'ennuient » il va vendre ailleurs la force de ses bras. Quand la solitude lui pèse, il s'adjoint à demeure une compagne élevée comme lui. Si les papiers d'état civil sont difficiles à se procurer, il se passe du curé et du maire. L'influence salutaire du mariage est nulle sur lui; il n'y trouve que ce qu'il y a cherché. Les enfants viennent, grandissent, s'en vont. Cet homme n'a jamais été heureux; il ne connaît de la vie que la fatigue, il ne se repose que dans l'ivresse; il devient méchant, pourquoi serait-il bon? Il prend en haine quiconque lui semble avoir gagné un gros lot à la loterie de la vie; il est tout prêt à devenir la proie du premier ambitieux qui le bercera d'illusions et lui promettra la jouissance. Quand le salaire baisse il se met en grève; il ruine le patron qui l'emploie, il amoindrit la fortune nationale, mais comme tout le monde se lasse de nourrir des ouvriers qui ne travaillent pas, il finit par reprendre son joug avec plus d'amertume au cœur. Quand la vieillesse arrive, il traîne péniblement sa misère à peine allégée quelquefois par une pension dérisoire; il meurt comme une brute. Heureux si, échappant à l'alcoolisme et recueilli dans quelque hospice, la cornette blanche d'une sœur de charité fait rayonner sur ses derniers jours un peu de paix et d'espérance : ce seront les meilleurs moments qu'il aura vécus. Dieu sera indulgent à tant de misère; il demandera peu à celui à qui il a si peu donné, mais que ne dira-t-il pas à l'homme qui a fondé sa fortune sur le malheur de mille vies, sur

l'abjection de mille âmes? La science sociale éclaire d'une étrange lumière les terribles malédictions de l'Évangile.

Assurément, il y a encore dans notre société désorganisée bien des dévouements et de sublimes vertus. Plusieurs ouvriers rencontrent en chemin ces douces influences et se laissent guider vers le bonheur; il se trouve encore beaucoup de femmes d'une éducation meilleure qui savent acquérir sur leurs maris l'empire nécessaire pour les arracher au vice et en faire des hommes sobres, de bons pères de famille. Il y a des individualités mieux douées, plus prévoyantes, des vertus héréditaires, mais quel est l'homme qui a vécu dans les agglomérations ouvrières et qui viendra me dire que le tableau que j'en ai tracé ne reproduit pas fidèlement la vie du plus grand nombre de ces malheureux?

A Decazeville, comme on a pu le voir, les choses n'en sont pas encore là, mais elles tendent à y arriver. Parmi les ouvriers, 8 % à peine possèdent leur foyer. Le reste est logé pêle-mêle dans de grandes maisons à étages, souvent humides. Les familles sont nombreuses, mais bien peu ont deux chambres.

Grâce aux influences déjà décrites, la moralité était encore satisfaisante au début de la grève. Le nombre des naissances illégitimes ne s'élevait guère qu'à 5 ou 6 %, mais il menace de grandir beaucoup. Le goût exagéré des parures toujours fort prononcé chez les jeunes filles est encouragé de bonne heure par une rivalité regrettable de toilette entre les deux établissements d'instruction tenus l'un par les sœurs de la Sainte-Famille, l'autre par les religieuses de l'Enfant Jésus. La désorganisation des familles est trop avancée pour que les parents puissent s'opposer à ces excès dont ils gémissent. Il arrive pour les filles qui travaillent ce qui arrive pour les garçons, à cela près que l'argent prélevé sur la paye va chez la marchande de modes au lieu d'aller au cabaret. Plusieurs même, gagnant de 38 à 40 francs par mois, paient chez leurs parents une pension de 25 francs environ et se réservent le reste. Dans les familles ouvrières désorganisées, les filles adonnées au luxe sont mûres pour la séduction, et si entre ouvriers tout s'arrange généralement par un mariage, il n'en est pas de même avec l'armée qu'on a dû imposer dès le début de la grève. Les

2.500 hommes de troupes cantonnés à Decazeville ne seront pas partis sans laisser derrière eux un fort contingent au chiffre des naissances illégitimes.

Chez les ouvriers, l'ivrognerie fait depuis quelque temps des progrès inquiétants. Le spectacle de Decazeville, les dimanches soir et les lundis de paye, est affligeant.

Autrefois, les qualités traditionnelles de la race assuraient l'épargne; beaucoup des premiers ouvriers sont devenus commerçants. Aujourd'hui, la prévoyance est très rare dans les familles urbaines; si rare que la Compagnie est obligée chaque année, en décembre ou janvier, d'avancer une somme de 60 à 100 francs aux familles ouvrières pour qu'elles puissent faire l'achat d'un porc.

Tout ce que nous disons s'applique, il faut le répéter, à la population urbaine. Plusieurs centaines de familles sont disséminées dans d'autres agglomérations : Combes, Firmy, et même isolées dans les campagnes voisines. On y retrouve la désorganisation à divers degrés mais *de moins en moins prononcée à mesure qu'on se rapproche de la vie rurale.* A Firmy, où la plupart des ouvriers possèdent leur foyer et quelque parcelle de terrain, la grève n'a commencé que beaucoup plus tard qu'à Decazeville, sous une pression inouïe, et elle s'est terminée plus tôt.

IV.

Au moyen de quelles institutions la Compagnie de Decazeville a-t-elle essayé de remédier à cette désorganisation de la famille ouvrière ?

Elle accorde, comme nous venons de le dire, des avances annuelles pour permettre aux familles l'achat d'un porc. Longtemps cette avance fut faite à tous ceux qui la sollicitaient, même aux ouvriers célibataires, même aux jeunes ouvrières. Cet état de choses, on l'imagine aisément, engendra des abus; quand ils furent par trop criants, on avisa. Depuis 1882 l'avance annuelle n'est plus accordée que dans les conditions suivantes :

1° A tous les ouvriers ayant au moins deux personnes à leur charge,

2° Aux chefs ou soutiens des familles dont les appointements cumulés ne dépassent pas 1.800 francs.

Presque tous les ouvriers de ces deux catégories en profitent. Cette institution a le caractère d'une nécessité ; on ne pourrait pas songer à la supprimer.

La Compagnie fait aussi des avances d'argent aux ouvriers qui produisent des motifs sérieux, et elle reçoit en placement les économies de ses ouvriers; elle en sert l'intérêt à 5 % au-dessous de 1.000 francs et à 4 % pour l'excédent. Nous n'avons pu nous procurer sur les deux articles ci-dessus aucun chiffre, même approximatif.

Elle a fondé une *Caisse de secours* alimentée d'une part par une retenue de 2 fr. 50 % sur les salaires, de l'autre par un versement gracieux de 0f,50 %.

Les fonds ainsi constitués sont destinées à faire face aux dépenses suivantes :

Secours médicaux et remèdes aux ouvriers blessés ou malades, aux femmes et aux enfants au-dessous de douze ans.

Allocation de 0f,75 par jour aux ouvriers blessés dans le travail, *les dimanches et jours fériés exceptés* (1).

Allocation de 0f,50 par jour aux ouvriers malades à *partir du sixième jour de la maladie, les dimanches et jours fériés exceptés.*

La *Caisse de secours* donne, « toujours dans des limites très restreintes », des secours temporaires aux ouvriers hors d'état de travailler, blessés ou ayant au moins vingt ans de travail consécutif; leurs veuves ; aux mères veuves sans soutiens et aux orphelins des ouvriers tués au travail, cette dernière allocation s'arrêtant à l'âge de douze ans et ne pouvant en aucun cas dépasser 0f,15 par jour. Elle paye les frais de leur instruction primaire.

Elle se charge du cercueil et de l'enterrement des ouvriers.

Elle donne 0f,35 par mois et par élève, fils ou fille d'ouvrier, aux établissements d'instruction primaire pour pourvoir aux fournitures classiques.

Elle donne des bons de charbon aux indigents.

(1) Grâce à la *Caisse de secours*, les différends relatifs à la responsabilité en matière d'accidents s'arrangent à l'amiable et au mieux des intérêts de la Compagnie.

Elle paye enfin les dépenses de l'hôpital. Cet hôpital, ouvert par la Compagnie en 1874, contient 50 lits. Il est desservi par huit religieuses et reçoit les malades, les blessés et les vieillards.

Depuis quatre ans, la Compagnie accorde aux employés et ouvriers mis à la réforme après de longs et bons états de service, des pensions qui peuvent s'élever à 600 francs pour les employés et à 240 francs pour les ouvriers.

En résumé, la Compagnie des Houillères et Fonderies de l'Aveyron, comme la plupart des sociétés françaises analogues, a considéré le côté social de l'organisation du travail comme un détail secondaire; elle a été amenée par la force des choses à créer quelques institutions destinées à atténuer ou à réparer les conséquences de l'abandon des coutumes du patronage, mais rien de cela n'a réussi à assurer le bien-être aux ouvriers, la paix et la prospérité à l'exploitation.

V.

La grève de 1886 est la troisième qu'on ait vue à Decazeville depuis vingt ans. Leur durée augmente à mesure que l'antagonisme prend racine; l'histoire en est instructive.

En 1867, après la faillite de la première société, une réduction de salaire de 10 % fut acceptée par les ouvriers; mais l'application donna lieu à quelques malentendus : il y eut une grève qui dura huit jours.

L'année suivante, fut fondée la Compagnie actuelle, qui acheta trois millions et demi l'exploitation évaluée avant la faillite à dix-sept millions.

Jusqu'en 1876 le travail des mines se faisait par entreprises. Il arriva que, la surveillance faisant défaut, quelques entrepreneurs au lieu de remblayer complètement les galeries abandonnées en murèrent simplement l'entrée. Cette pratique condamnable favorisait la combustion du gîte dès longtemps commencée, mais elle enrichissait rapidement les entrepreneurs et leur permettait d'élever le salaire des mineurs. Sa suppression entraîna chez les uns et chez les autres un mécontentement qui fut partagé et attisé par

les petits négociants chez qui se dépensait l'argent ainsi gagné. En 1878, une réduction de salaire mit le feu aux poudres et la seconde grève éclata. Elle dura vingt-cinq jours.

Dès lors un parti fut organisé dans la ville contre la Compagnie. Les fonctionnaires municipaux, qui jusque-là avaient été à sa dévotion, furent remplacés par des individualités hostiles, et l'antagonisme se manifesta depuis sans interruption sur le terrain municipal et sur le terrain politique.

Le 4 juillet 1880, quelques personnes fondèrent une Société coopérative d'alimentation ouverte à tous les habitants. Elle vendit le pain et la viande. Le prix du pain tomba du coup de 1f,40 les 4 kilos à 1f,25. La Société le vendait 1f,20. Depuis plus d'un an il est descendu à 0f,95. La viande de veau, base de l'alimentation, descendit de 0f,80 à 0f,60 le 1/2 kilo.

Ces baisses n'étaient pas faites pour plaire aux petits négociants. Leur rancune s'aviva. « Si la Compagnie fait baisser le prix des vivres, c'est pour diminuer les salaires », dirent-ils aux ouvriers. C'est un fait constant que quand les patrons naturels de la classe ouvrière n'ont plus assez de sollicitude pour elle, elle tombe sous la direction et sous la domination des petits commerçants, qui ont vis-à-vis d'elle le triple avantage d'une certaine supériorité intellectuelle jointe à la prévoyance, d'un mode facile de propagande par leurs boutiques où chacun vient successivement et assidûment se fournir, et surtout du crédit par lequel ils enchaînent les familles ouvrières, comme les patriciens liaient la plèbe romaine par des dettes. Il ne faut pas oublier d'ailleurs qu'à Decazeville la plupart des petits marchands sont d'anciens mineurs bien avisés, ce qui leur donne une prise toute naturelle sur la population.

La vérité est que la Compagnie, bien que sympathique à cette création, était complètement en dehors de tout cela ; mais comme elle s'était prêtée à retenir sur les salaires le prix des denrées achetées à la Société, cette complaisance pouvait être exploitée contre elle.

En janvier dernier, le bruit se répandit que la Société coopérative allait adjoindre au pain et à la viande les fournitures d'é-

picerie. L'irritation, déjà excitée par des réductions progressives de salaire, ne connut plus de bornes. La grève était dans l'air. Le 26, quatre mineurs des galeries de Paleyret, mécontents de leur paye fixée pour le mois de décembre à 3f,62 et 3f,67 par jour de travail, décidèrent leurs camarades à quitter la mine. Leur bande, se grossissant des ouvriers du puits de Bourran et des métallurgistes, vint trouver M. Watrin, sous-directeur, et, conduite elle-même par quelques mauvais sujets, le conduisit à la mairie. Là commença le drame que chacun connaît et que nous n'avons pas à raconter. Puis ce fut une véritable panique. Le lendemain tout le monde était au travail.

Quels étaient les griefs des ouvriers contre leur sous-directeur? On l'accusait de s'occuper de la Société coopérative, ce qui était faux, et d'avoir réduit les salaires, ce en quoi il n'avait fait qu'exécuter des ordres supérieurs imposés par les nécessités de la concurrence.

Depuis le 1er décembre 1884, le salaire des mineurs de Decazeville était calculé sur les bases suivantes :

La Compagnie, qui vend le gros charbon 50 % environ plus cher que le « tout-venant », veut encourager les ouvriers à en produire le plus possible. Elle a fixé leur salaire à 2 francs la benne du premier (0mc,800) et à 0f 85 la benne du second.

Mais comme la proportion de ces deux sortes de charbon ne dépend pas uniquement de l'adresse de l'ouvrier et que la nature de la couche rencontrée y entre pour une forte part, on a adjoint au salaire à la tâche une prime par mètre d'avancement variant ordinairement entre 4 et 10 francs et laissée à l'appréciation de l'ingénieur de chaque puits, qui doit la calculer de façon à équilibrer pour chaque ouvrier les effets de la mauvaise chance.

Le mètre courant de galerie équivalant à 8 bennes environ et la proportion de gros étant en moyenne de 24 %, le salaire moyen de l'ouvrier mineur par mètre de galerie s'établissait ainsi :

0,24 × 8 bennes de gros à 2 fr.	3 fr. 84.
(0,76 × 8 de « tout venant » à 0. 85.	5 fr. 17.
Prime moyenne	7 fr. 00.
Total	16 fr. 01.

On peut donc estimer que la prime d'avancement représente en moyenne 7/16,01 = 43 % du salaire total. C'est-à-dire que ce salaire est à la discrétion de la Compagnie.

A mesure que la galerie se creuse, il est nécessaire d'en étayer les parois. La pose des cadres de soutènement faite par les mineurs ne leur était pas payée à part. Ce système avait pour conséquence de porter les ouvriers à les espacer le plus possible aux dépens de leur sécurité. A la suite de quelques accidents il y eut dans la presse de vives protestations et dès le mois de janvier 1886, le boisage fut payé à part sur le taux de 0f,75 par cadre. Par contre le prix de la benne de charbon fut réduit de 0f,10.

L'espacement *maximum* des cadres étant alors fixé à 1 mètre, il est clair que sur les 8 bennes qu'il représente la différence était de 0f,80, soit 0f,05 au préjudice des mineurs, ou, en définitive de 0f,05 16,01 = 0f,31 par 100 francs de salaire. Mais les cadres étant fréquemment rapprochés à moins de 1 mètre, cette différence infinitésimale change souvent de sens et tourne à l'avantage de l'ouvrier.

Les lecteurs de la *Science sociale* savent maintenant à quoi s'en tenir sur cette fameuse question de l'équivalence des tarifs dont on a tant parlé et que les arbitres désignés par le Conseil général des mines ont mis trois mois pour étudier.

Les salaires de janvier calculés sur la base que je viens de dire et affichés le 26 février ne satisfaisant pas les mineurs, la grève éclata et pendant trois mois et demi le travail fut suspendu. De guerre lasse, l'accord s'est fait; le prix de la benne de gros charbon est remonté à 2 francs; celui du tout-venant est maintenu à 0f,75 et le boisage est payé à part. C'est *un centième* que les mineurs gagnent, mais il ne faut pas oublier que, grâce au prix d'avancement, la Compagnie dispose arbitrairement des *quarante-trois centièmes* du salaire et reste libre de leur faire perdre *quarante-trois fois* ce qu'il ont gagné.

En résumé, le *serrage des tarifs,* antérieur à l'année courante, provient non de la modification du prix de la benne, mais de la diminution de la prime d'avancement forcément arbitraire.

On peut juger si les mineurs ont bien fait de voter des félici-

tations aux agitateurs qui les ont affamés trois mois pour aboutir au résultat ci-dessus.

Je demande pardon au lecteur de l'entretenir de tous ces détails un peu arides ou très brûlants, mais il est peut-être bon que la vérité sur tout cela soit dite quelque part. En outre, — et c'est le point important, — rien n'est plus propre à montrer combien les ouvriers abandonnés à eux-mêmes sont mauvais appréciateurs de leurs intérêts, combien ils sont accessibles aux calomnies ridicules, aux rancunes stupides, aux vengeances féroces, et combien ils ont besoin d'être patronnés par leurs protecteurs naturels.

VI.

Le travail a repris à Decazeville, mais le problème social n'y est pas résolu pour autant et tout le monde sent le besoin d'un nouvel ordre de choses

Quelles sont les solutions proposées et que valent-elles?

Les socialistes veulent qu'on donne la mine aux mineurs. A qui incomberont la direction des travaux et le patronage du personnel? On nommera sans doute le directeur au suffrage. Qui fournira les fonds? — L'État, je pense. — Qu'on donne donc vite un million à ces braves gens et qu'on les laisse s'arranger; mais quand le million sera dépensé et dépensé en pure perte qu'on ne nous parle plus de cette sottise. Si la France pouvait se débarrasser de toutes ses erreurs antisociales au prix d'un million chaque, elle serait bientôt trop riche. Mais on pourrait même avec un peu de bon sens éviter cette dépense. Les essais d'exploitation des mines par les mineurs n'ont jamais donné que de piètres résultats. Ils n'ont jamais fait à côté de l'industrie patronale que la triste figure de la garde nationale auprès des armées disciplinées. C'est le chaos dans le régime du travail. Et qui dira qu'une mine ou un atelier n'ont pas besoin d'autant de discipline qu'une armée? Eh quoi! chaque ouvrier pris isolément n'a pas la dose d'énergie et de prévoyance suffisante pour assurer son avenir et celui de sa famille, *même avec un salaire fort élevé*, et

l'on veut que de la réunion de toutes ces incapacités sorte une administration intelligente, persévérante, prévoyante!

Il faut remarquer, au reste, que dans ce cas particulier les projets de socialisation du travail ne sont pris au sérieux ni par leurs auteurs ni par leurs partisans. La preuve en est qu'ils demandent comme champ d'expériences un puits que la Compagnie a dû abandonner, n'y faisant pas ses frais.

En tout cas, au point de vue industriel comme au point de vue social, *la mine au mineur* est une dangereuse utopie.

Faut-il faire exploiter les mines par l'État?

Après la multitude, l'État est le plus mauvais patron qu'il y ait. Grâce à son impersonnalité, à sa bureaucratie, à l'irresponsabilité de ses agents, il exagère encore les défauts inhérents à toute grande société. Il dirige mal, et il est mal servi. Il se prête admirablement à l'intrusion des influences politiques dans mille détails où elles sont nuisibles au dernier des points. Disposant de l'impôt, il n'est ni stimulé ni retenu par la concurrence; ou il ne suit que de très loin les progrès industriels, ou il s'aventure dans des expériences hasardeuses, suivant que la routine des bureaux l'emporte ou ne l'emporte pas sur l'inexpérience du ministre. Il possède le talent incontestable de produire à un prix plus élevé que tout autre mode de direction. Il est, en outre, actuellement, ce qu'il y a de moins stable en France, et rien n'est plus dangereux pour une industrie que les changements fréquents de personnel dirigeant et de méthodes; rien n'est plus opposé à la bonne conduite du travail et à l'intelligence des besoins multiples de l'ouvrier.

La grève de Decazeville a mis à la mode une nouveauté apportée d'Angleterre et sur laquelle, faute de mieux, on paraît fonder un grand espoir : *l'arbitrage*.

L'arbitrage est la fonction distinctive des Autorités sociales, et les Autorités sociales sont ce qui nous manque le plus. Cet arbitrage, du reste, est excellent entre des égaux débattant des questions secondaires dont aucune fortune et aucune vie ne dépendent. Une fois la chose jugée chacun s'en retourne chez soi et l'on ne se parle plus.

Mais entre un patron et ses ouvriers, c'est l'organisation de la guerre. A quoi peut-il conduire quand le pain de l'ouvrier et la fortune du patron sont les enjeux forcés de cette terrible partie? — Et quand il aboutit! se figure-t-on que la paix et le bien-être sont rétablis dans une famille après que le juge a tranché des différends d'argent entre un père et ses fils, entre un tuteur et ses pupilles?

Les essais d'arbitrage tentés pour mettre fin à la grève de Decazeville par diverses personnalités remuantes n'ont pas réussi. L'arbitrage de l'État qu'on propose de rendre obligatoire ne vaudra jamais grand'chose, l'État ayant toujours quelques bonnes raisons politiques pour n'être pas impartial.

Faut-il aider beaucoup d'excellentes gens à multiplier les sociétés de secours mutuels et les caisses d'épargne et attendre l'avenir avec confiance?

Hélas! toutes ces choses-là seraient peut-être fort bonnes ... pour les gens prévoyants, mais ce n'est pas le cas. Nous venons de voir ce qu'en soixante ans l'industrie minière a fait d'une race énergique, sobre et prévoyante abandonnée à elle-même.

Puisqu'il faut à tout prix une intervention supérieure, résoudrons-nous le problème en développant encore les institutions en usage dans la grande industrie?

Nous avons constaté leur insuffisance absolue à Decazeville. Beaucoup de compagnies houillères ont fait davantage : elles sont allées jusqu'à l'extrême limite du possible et restent là, découragées à la vue de l'impuissance de leurs efforts. Les économistes ont marché avec elles la main dans la main par un chemin semé de roses. Ils sont là tous ensemble au fond de la même impasse. Et ce sont de longs silences, — et de profonds soupirs, — et des regards navrés... Et là se renouvelle la scène mémorable du vieux Corneille :

Rodrigue, qui l'eût cru!
Chimène, qui l'eût dit!

« Que faire? — Si nous réduisons les salaires, c'est la grève et la ruine; si nous ne les réduisons pas, nos frais ne sont pas

couverts, nos prix ne peuvent pas lutter, c'est encore la ruine! Ah! maudite concurrence! »

Mais les malédictions ne sont pas des solutions et cette horrible concurrence est aveugle et sourde.

« Qui nous tirera de là? »

— La science sociale, Messieurs, si vous le voulez bien! Voilà trente ans que vous vous bouchez les oreilles pour ne pas l'entendre. Voilà trente ans que, pour la première fois, Le Play (un homme du métier) vous a montré toutes pièces en mains que les vices de l'humanité reviennent plus cher que ses vertus; qu'une famille ouvrière se transmettant de père en fils le foyer et un coin de terre avec de solides traditions de travail et de vertu coûte beaucoup moins cher tout en étant infiniment plus heureuse que les familles désorganisées dont vous devez payer le loyer, l'alcool, les toilettes et les lits d'hôpital.

Faites le recensement des armées de cabaretiers et des légions de modistes que vous entretenez ; supputez les énormes frais que vous occasionnent les grèves de plus en plus longues et de plus en plus fréquentes, et venez après cela nous dire si Le Play a menti!

C'est une loi aujourd'hui bien démontrée que les industries à familles ouvrières désorganisées ne peuvent pas lutter contre les industries à familles stables.

Voilà la solution, la seule. On a laissé déraciner les familles ouvrières, il faut les replanter. Au lieu des agglomérations urbaines pourrissant dans le vice et la misère, il faut refaire une race rurale industrielle et ne pas lui marchander le patronage intelligent et cordial dont elle a besoin. En un mot, il faut revenir aux coutumes délaissées des époques de prospérité. Pourquoi l'organisation qui assure encore la paix, le bien-être et le succès industriel aux usines rurales de Russie, d'Allemagne, de Suède et d'Angleterre, ne produirait-elle pas en France les mêmes résultats?

La Compagnie de Decazeville est admirablement placée pour inaugurer chez nous une ère nouvelle dans l'histoire du travail. Au milieu d'un pays de familles-souches, à la tête d'une population ouvrière où l'on trouve encore d'excellents restes des

bienfaisantes traditions d'autrefois, *en possession d'une grande partie de la surface du sol*, d'un des plus beaux gîtes houillers de France, secondée par un clergé dévoué et respecté, elle peut et elle doit entrer la première dans la voie de la réforme.

Lorsqu'à son irréprochable probité commerciale elle joindra l'intelligence des besoins de la population dont elle a la tutelle, la paix et la prospérité lui reviendront.

Il ne faut pas se dissimuler toutefois que pour sortir de l'ornière creusée par soixante ans d'erreurs, des efforts énergiques seront nécessaires. Peut-on les demander à une société anonyme, même réduite à quelques têtes, et dont l'existence est toujours à la merci de deux ou trois voix?

Ici nous touchons à la réforme mère, sans laquelle aucune autre n'est facile et durable : à la réforme des lois de succession.

Le premier devoir d'un gouvernement, le plus élémentaire de tous, est de ne pas entraver les combinaisons les plus aptes à assurer le bien-être et la paix sociale.

Or, il est démontré que de toutes les formes de patronat la forme familiale est la meilleure ; qu'un patron vivant au milieu de ses ouvriers, est plus puissant à les maintenir par ses exemples et ses conseils dans les habitudes de travail et de sobriété ; enfin, que, n'ayant pas besoin d'une bureaucratie compliquée et apportant partout l'œil du maître, il produit plus économiquement.

Eh bien! pourquoi nos lois, en forçant au partage périodique des héritages, refusent-elles à la famille l'avenir qu'elles accordent illimité aux sociétés anonymes? Pourquoi tient-on à rendre viagères toutes les entreprises familiales et à les frapper ainsi de stérilité?

Les efforts nécessités par le retour aux pratiques d'une bonne organisation du travail ne seront faits que par des hommes sachant que leurs sacrifices actuels seront profitables à leurs descendants.

Assurément, la très grande industrie dépasse la limite des forces d'une famille, mais Decazeville n'est pas dans ce cas. Le gîte affleure le sol en maint endroit; sa profondeur maximum ne dépasse guère une centaine de mètres. L'exploitation emploie trois

mille ouvriers et roule sur un capital de six millions et demi. Non seulement il n'est pas rare de rencontrer à l'étranger des entreprises comparables faisant partie d'un domaine familial, mais il est tel actionnaire de la société des Houillères de l'Aveyron qui possède six à sept fois ce capital. Ce qui prouve que si la loi de partage forcé a respecté les grandes fortunes qu'elle avait mission de détruire, elle a, en les mobilisant, supprimé toutes les garanties de bonheur social attachées autrefois à la grande propriété.

Il importe à la grandeur industrielle de la France que les lois de succession soient revisées dans un sens libéral.

En haut comme en bas de l'échelle sociale, la perpétuité de la famille, la solidarité des générations successives, par la transmission héréditaire du foyer et du sol, est seule capable d'élever les hommes à la somme de vertu nécessaire pour assurer le bien-être et la paix.

G***,
Ingénieur civil.

COMMENT

LES SOCIÉTÉS COMPLIQUÉES

SONT ISSUES DES SOCIÉTÉS SIMPLES (1).

III. — Les sociétés européennes issues de pêcheurs.

Nous avons vu comment les pasteurs, en s'établissant à *l'orient* d'Europe, y ont formé *la zone de la famille patriarcale.*

Nous allons assister maintenant aux migrations des pêcheurs, particulièrement dans le *nord* de l'Europe, où ils ont constitué *la zone de la famille-souche.*

I.

Les peuples pasteurs ne s'établirent pas tous à l'orient de notre continent. Un grand nombre se dirigèrent vers le nord par une *route de steppes de plaines basses* large et magnifique, qui les conduisit à ces rivages de la Scandinavie, où ils devaient se transformer en pêcheurs.

L'Europe est divisée en deux parties bien distinctes, par une barrière naturelle qui court de l'est à l'ouest et sépare la Germanie du bassin du Danube. Cette barrière est formée par une série ininterrompue de montagnes qui relient les Carpathes aux Alpes par les massifs de la Hongrie et de la Bohême.

Lorsque les pasteurs eurent traversé les steppes de la Russie, et

(1) Voir les précédents articles, tome I, pages 22, 110, 212, 486.

se trouvèrent en face des Carpathes, ils eurent à choisir entre deux routes : celle du sud, qui devait les conduire, comme nous l'avons vu, dans la vallée du Danube et la presqu'île des Balkans ; celle du Nord, qui se prolongeait à travers la Germanie. La nécessité seule décida d'un choix dont ils ne pouvaient connaître les conséquences. Ces conséquences étaient cependant considérables, car il ne s'agissait de rien moins pour eux que d'être transformés ou de ne pas l'être.

On aurait pu placer à ce point de l'Europe un gigantesque poteau indicateur pour avertir tous ces peuples en marche que la voie du nord conduisait à la transformation sociale, celle du midi à l'immobilité sociale. Voulez-vous conserver, avec la famille patriarcale, les caractères fondamentaux de votre organisation sociale? Prenez la route du Danube et des Balkans. — Voulez-vous, au contraire, voir se modifier, avec votre type de famille, les traits essentiels de votre constitution sociale? Prenez la route de la Germanie.

Engageons-nous à notre tour sur cette dernière route, où tant de peuples ont précipité leurs pas.

Si vous considérez une carte physique de l'Europe, vous constaterez que la région désignée par les anciens sous le nom de Germanie et que nous appelons aujourd'hui l'Allemagne, est une immense plaine basse qui semble continuer vers le nord et l'occident les steppes de la Russie. Aucun obstacle naturel ne vient interrompre l'uniformité de cette surface.

Cette plaine est bornée, au nord, par la Baltique ; elle est limitée, au midi, par la série des terres hautes qui s'élèvent graduellement vers les Carpathes et les montagnes de la Bohême. Cette limite méridionale commence, en Russie, près du confluent du Dniéper et de la Bérézina ; elle coupe la Vistule à 100 kilomètres au-dessus de Varsovie, l'Oder à Oppeln, dans la Silésie méridionale ; contourne les montagnes de la Bohême ; traverse l'Elbe, en Saxe, au-dessous de Dresde ; remonte brusquement vers Magdebourg, en contournant le massif du Hartz ; fait une pointe au nord jusqu'à Osnabruk, redescend vers la Lippe, qu'elle suit dans la plus

grande partie de son cours jusqu'à son confluent avec le Rhin, descend, à une distance de 10 kilomètres, la rive droite de ce fleuve qu'elle franchit à Bonn ; enfin, elle se dirige vers le Pas de Calais à travers la Néerlande.

La plus grande largeur de cette plaine se trouve à l'orient : elle se rétrécit graduellement à mesure que l'on s'avance vers l'occident : à la hauteur d'Oppeln, elle a près de 600 kilomètres ; elle n'en a plus que 250 à 300 à Magdebourg et à Bonn (1).

Sa longueur, comprise entre la Russie et la Néerlande, est d'environ 1.300 kilomètres.

Cette immense dépression est un ancien fond de mer : elle est constituée par des couches horizontales de sable, de gravier, d'argile et de marne. On comprend que sur un sol de cette nature les essences forestières aient pu difficilement se développer ; sur de vastes étendues, la terre, livrée à elle-même, est à l'état de steppe : elle ne produit parfois qu'un maigre pâturage de bruyères.

De nos jours encore, la culture n'a pu entamer tous ces sols maigres et peu profonds. Rien n'égale en étendue la tourbière des Bourtanger-Moor, à l'orient de l'Ems. Plusieurs autres couvrent des milliers d'hectares d'un seul tenant ; le Saterland, le pays d'Arenberg occupent, dans l'Oldenburg et le Hanovre, des espaces plus vastes que maintes principautés d'Allemagne.

Puis viennent les landes dont le sol, particulièrement dans le Hanovre, est composé d'épaisses couches de sable contenant des argiles et des marnes. « La seule végétation spontanée de ces terres sableuses est celle des bruyères... Les bergers paissant des troupeaux de brebis noires, petites, presque sauvages, sont les maîtres de l'espace. Des agronomes ont maintes fois essayé de soumettre ces landes à la grande culture, mais leurs efforts ont échoué à cause du manque d'eau (2). »

En somme, l'ancienne Germanie offrait aux pasteurs qui erraient dans les steppes de la Russie, une route large, sans obstacles na-

(1) V. Le Play, *Les Ouvriers Européens*, t. III, p. 182, 183.
(2) E. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. III, p. 728.

turels, et produisant sur une grande partie de sa surface l'herbe *nécessaire* à l'existence des troupeaux. On s'explique maintenant pourquoi des masses innombrables de « barbares » ont pris cette direction pour s'acheminer vers le nord et l'occident.

Il serait impossible de faire le dénombrement des peuples pasteurs qui s'avancèrent ainsi à travers la Germanie. Les Romains y renoncèrent et les englobèrent tous sous le nom commode de Germains.

Au temps de Tacite, la Germanie se divisait en deux parties bien distinctes.

A l'orient, entre la Vistule et l'Elbe, se trouvaient des populations encore complètement à l'état de nomades et de pasteurs : Suèves, Sarmates, Slaves, Scythes, etc. Ce sont ces peuples dont Strabon dit, qu'ils « imitent les nomades, ne labourent ni n'amassent et emportent tout sur leurs chariots (1) ». Tacite ajoute qu' « ils passent leur vie à cheval ou en chariot, qu'ils ne savent ni labourer, ni bâtir (2) ».

A l'occident, entre l'Elbe et le Rhin, se trouvaient des populations également pastorales, mais qui commençaient à se livrer à une culture rudimentaire, à mesure qu'elles s'agglomeraient sur le sol; ce sont les Germains proprement dits. Bien qu'en voie de transformation, ils sont encore plus pasteurs qu'agriculteurs : *Agriculturæ non student*. Les Germains ont peu de goût pour l'agriculture, dit César (3). Ils préfèrent la vie pastorale de leurs ancêtres : « On aime le grand nombre des troupeaux, dit Tacite; c'est la seule richesse des Germains, le bien qu'ils estiment le plus (4). » Ils mangent peu de pain, mais se nourrissent surtout de lait et de la viande de leurs troupeaux (5). Ils passent la plus grande partie du temps à manger et à dormir. C'est bien là en effet l'existence calme et oisive du pasteur.

Cependant, sous la pression de la nécessité, ils commencent à

(1) VII, 1, 3, édit. Didot, p. 241.
(2) *La Germanie*, XLVI.
(3) *De Bello gallico*, VI, 22.
(4) *La Germanie*, V.
(5) César, *De Bello gallico*, IV, 1.

demander quelques produits au sol, mais le moins possible. C'est Tacite qui nous le dit : « Ils ne sont pas de ces vaillants laboureurs qui luttent avec la terre pour lui faire produire plus que sa fertilité naturelle ne comporte, ou qui savent doubler l'étendue du sol par un travail énergique; chez eux pas de vergers bien plantés, pas de jardins bien arrosés, pas de prairies bien ménagées; ils ne demandent à la terre qu'une moisson de céréales (1). » On le voit, la culture se borne au produit le plus essentiel de la terre, le blé.

Il est donc bien évident que les vastes plaines qui s'étendent au nord de l'Europe entre la Vistule et le Rhin furent envahies par des pasteurs arrivant des steppes de la Russie. Pendant longtemps ces pasteurs purent y mener la vie nomade et pastorale de leurs ancêtres. Ils étaient encore dans cet état social au temps de Tacite et c'est à peine si l'on voyait apparaître, à cette époque, quelques rudiments de culture dans la partie la plus occidentale, de l'Elbe au Rhin.

C'est par cette route que passèrent, à une époque antérieure, les pasteurs qui vinrent s'établir sur les rivages de la Scandinavie.

D'après les traditions du Nord, c'est le fameux Odin qui aurait conduit les Scandinaves des steppes de Kaschgard, c'est-à-dire du Turkestan, jusqu'à la Baltique. Il ne put prendre une autre route que celle que nous venons de décrire et dut arriver, pour ainsi dire d'une seule traite, du fond de l'Asie, avec cette rapidité qui excitait tant de terreur à l'approche de Tamerlan et du Gengis-khan. Comment s'expliquer autrement que les Scandinaves aient pu conserver, d'une façon aussi nette, la tradition qui les fait venir d'un point déterminé de l'Asie ? Ils n'eurent donc pas le temps de se transformer en route et arrivèrent dans le Nord avec toute la force que donnait aux peuples pasteurs la puissante constitution de l'autorité paternelle, qui est également nécessaire à l'éclosion de la famille-souche.

Nous avons vu comment ces pasteurs se transformèrent là en

(1) *La Germanie*, XXVI.

pêcheurs, et comment tout leur organisme social fut modifié par ce nouveau genre de travail (1). Cette transformation frappa tellement les esprits qu'elle se personnifia dans Odin, qui devint le dieu des marins, invoqué dans les tempêtes. Destinée bien caractéristique que celle de ce pasteur tout à coup transformé en divinité de la mer!

Ainsi se constitua, dans la péninsule scandinave et plus particulièrement sur les rivages de la Norvège, un second type de société primitive, qui devait exercer sur la région du nord de l'Europe une influence comparable à celle des pasteurs sur l'Orient.

Nous allons voir comment s'exerça cette influence, en suivant le mouvements d'expansion des pêcheurs en dehors des rivages de la Scandinavie.

II.

Les Romains eurent deux grands sujets d'étonnement et d'effroi.

Le premier, fut l'arrivée de cette multitude de pasteurs, qui débouchaient à l'orient de l'empire, par toutes les routes de steppes et dont ils ne pouvaient alors s'expliquer ni l'origine ni la cause.

Le second, fut l'entrée en scène d'une autre série d'envahisseurs, venant cette fois, non plus de l'Orient, mais du Nord, et qui fut, pour eux, tout aussi inexplicable.

L'explication de ces deux phénomènes n'a été trouvée que depuis les travaux de Le Play et de ses continuateurs.

L'étonnement des Romains fut si grand qu'ils donnèrent à la Scandinavie, par la bouche du Goth Jornandès, le nom de *officina gentium, vagina gentium,* « fabrique de peuples, mère de peuples ».

Les historiens ont senti qu'il y avait là un problème, dont ils étaient impuissants à déterminer la cause : « Il y avait, dit Amé-

(1) Voir notre article sur *les Pêcheurs*, t. I, p. 110 et suiv.

dée Thierry, dans les brumes de la Scandinavie, *quelque chose de particulier que les anciens signalent sans tenter de l'expliquer :* de nombreux indices d'une civilisation assez avancée, plus de richesse et d'arts, *des gouvernements plus réguliers et moins de sentiments d'indépendance farouche* que dans le reste de la Teutonie. Leur témoignage, en cela, concorde avec les traditions indigènes (1). » Et il ajoute que l'on ne peut faire que des hypothèses.

La description que nous avons donnée de ces régions et de la constitution sociale des pêcheurs nous a enfin livré la véritable explication de ce singulier phénomène. Il nous reste à voir comment l'action de ces pêcheurs s'est fait sentir en dehors de cette région, et a eu pour résultat de constituer des sociétés d'une physionomie différente de celles que nous trouvons dans l'orient de l'Europe.

Nous avons vu que la Norvège, par le développement extraordinaire de ses rivages et par la faible étendue de son sol cultivable, ne pouvait donner naissance, surtout dans la partie septentrionale, qu'à une race de pêcheurs; les jeunes gens n'y trouvent pas les facilités qui s'offrent ailleurs pour l'établissement d'exploitations rurales; il faut qu'ils aillent chercher fortune au loin. Cette nécessité s'impose au plus grand nombre de ceux qui, suivant les pratiques de la famille-souche, n'ont pas été choisis comme héritiers de la barque de pêche.

Ainsi prit naissance, sur ces rivages, l'habitude d'expéditions périodiques exclusivement composées de jeunes guerriers.

Le premier chroniqueur qui signale cet usage est Odon, abbé de Normandie, mort en 942, qui avait été témoin de l'établissement des Normands en France (2). Odon affirme que Hasting, un des plus fameux chefs normands qui ravagèrent la France, était sorti de sa patrie, en vertu de cette coutume.

Les autres chroniqueurs de Normandie, qui ont écrit au mi-

(1) *Histoire de la Gaule*, I, p. 102.

(2) « Danorum tellus quoniam sibi insufficiens est, moris est apud illos, ut per singula lustra multitudo non minima, dictante sortis eventu, a terra sua exulet, et in alienis terris mansionem sibi, quomodo ad propria non reversurum, vindicet. » (*De gestis consulum Andegav.*, dans d'Achery, *Spicileg.*, t. III, et par extrait dans Langebek, *Scriptor. rer. Danic.*, t. II.

lieu des descendants des pirates du nord, affirment le même fait, en citant des chefs fameux qui furent obligés de quitter leur patrie et qui vinrent ravager la France. Dudon de Saint-Quentin ne fait que répéter l'assertion d'Odon (1). Guillaume de Jumièges dit quelque chose de plus : il assure que « les îles danoises étant remplies de monde, une ancienne loi, sanctionnée par les rois, enjoignait à tous les jeunes gens, à l'exception d'un des fils, d'émigrer pour s'établir ailleurs à l'aide de leurs armes (2) ». Robert Vace et Benoît de Saint-Maur confirment dans leur chronique en vers français les assertions de ces moines :

Costumes fut jadis lonc tems
En Danemarche, entre païens,
Quand homme avait plusors enfans,
Et il les avait norriz granz,
L'un des fils retenait par sort
Qui est son her après sa mort,
Et cil sur qui le sort tornait
En autre terre s'en alait (3).

Dans un autre passage, Robert Vace dit que ces émigrations avaient lieu, parce que la population était trop nombreuse. Un auteur anglais du moyen âge, Jean Wallingford, assure aussi que ce fut un usage général de ces peuples. Deux historiens du Nord au seizième siècle, Pierre Olaüs, un des réformateurs de la religion en Suède, et Hvitfeld, chancelier de Danemark, parlent de cette coutume (4). L'historien des Lombards, Paul Warnefried ou Paul Diacre, fait allusion à un fait analogue (5).

(1) « Exuberantes atque terram quam incolunt habitare non sufficientes, collecta sorte multitudine pubescentium, veterrimo ritu, in externa regna extruduntur nationum, ut acquirant sibi spoliando regna quibus vivere possint pace perpetua. » (Dudon de Saint-Quentin, dans Duchesne, *Scriptor. norm.*, p. 62.)

(2) « Dani tantis adoleverunt incrementis ut, dum repleta esset hominibus insula, quam plures, sancita a regibus lege, cogerentur de propriis sedibus migrare. Nam pater adultos filios cunctos a se pellebat, præter unum quem heredem sui juris relinquebat. » (Guillaume de Jumièges, *Script. norm.*, p. 221.)

(3) V. *Fragments du Roman de Rou*, publiés par M. de Brændsted, 2e partie : Copenhague, 1817-1818.

(4) La *Chronique d'Olaüs*, dans le t. II de Langebek. *Scriptor. rer. Danic.* La *Chroniq. du royaume de Danemark*, par Hvitfeld ; Copenhague, 1652, in-fol.

(5) *Hist. Longobard.*, I, ch. II.

Ces expéditions annuelles paraissent avoir été en usage très anciennement; les Suédois, nous disent les Sagas scandinaves, furent mécontents de leur roi Olaf parce qu'il négligeait de se signaler par des expéditions annuelles contre la Finlande, l'Esthonie, la Courlande, etc. (1).

Nous retrouvons la même coutume chez les Anglo-Saxons. Dans la première constitution d'Ethelred, elle est érigée en loi : elle enjoint de tenir tous les ans l'expédition prête après Pâques (2). Le district suédois de Westmanland fournissait deux bateaux; d'autres en fournissaient quatre; la Gothie en donnait sept d'une forme particulière désignée sous le nom de « serpens ».

Ces expéditions ne pouvant se faire sur les *petites* barques de pêche dont nous avons donné la description (3), on équipait des bateaux capables de contenir un certain nombre de guerriers et d'affronter les tempêtes.

Les plus petits (4) avaient douze rangs de rames et leur équipage se composait d'un pilote et de douze matelots (5).

Le type intermédiaire, appelé *snekkar*, ou serpens, était muni de vingt bancs de rameurs (6).

Les bateaux du plus grand type avaient de hauts bords et étaient garnis de fer. Quelquefois, on élevait sur la poupe des tours, ou *kastali*, d'où on lançait sur l'ennemi des pierres et des flèches.

C'est sur ces barques que montaient, chaque année, généralement au printemps, les jeunes Scandinaves qui, en vertu de la constitution de la famille, devaient aller chercher un établissement au dehors (7).

1 *Saga d'Olaf le Saint*, ch. LXXXI: *Heimskringla*, t. I.

2 *Leges Anglorum*, edit. de Wilkins, p. 109.

(3) Voir *La Science sociale*, I, p. 120.

4 Les Norvégiens avaient une espèce de bateau appelée *holker*, du mot *holk*, qui signifie un « tronc d'arbre creuse ». Ce type marque probablement les débuts de la marine norvégienne.

5 *Saga de Thorstein Vikingson*, Upsal, 1680, in-8°, cité par Depping.

6 *Saga d'Olaf le Saint*, ch. CXXV, dans le *Heimskringla*, ibid.

7 Le point de départ des invasions scandinaves était la Norvège; les autres rivages de la mer du Nord ne donnèrent naissance à des migrations du même genre que plus tard, lorsque les essaims venus de la Norvège s'y furent établis et multipliés.

L'*Anonyme de Ravenne*, vraisemblablement d'origine scandinave, écrit, au huitième

Comment s'organisaient ces expéditions?

C'est ici que nous allons saisir la cause qui imprima, dès cette époque, aux sociétés du Nord ce caractère particulier, cette *hiérarchie puissante*, qui, liant étroitement les hommes entre eux, les subordonnant à un chef incontesté, leur donna des habitudes de commandement et d'obéissance; en un mot, qui les rendit aptes à constituer des sociétés d'un type si différent de celui des pasteurs, non seulement au point de vue de l'organisation de la famille-souche, comme nous l'avons dit, mais au point de vue de la *subordination des familles* dans la vie privée et publique.

Nous pouvons reconstituer l'ancienne société scandinave telle qu'elle était antérieurement aux grandes migrations, au moyen de deux catégories de documents : les *Eddas* et les *Sagas*.

Les *Eddas* sont des recueils contenant des traités sur la mythologie, des règles pour la versification, des poèmes gnomiques et héroïques, comme le *Chant de Rig*, qui, sous l'enveloppe d'un mythe symbolique, contient l'histoire des origines du peuple scandinave et montre la naissance des diverses classes de la société. La partie la plus intéressante des Eddas est celle qui groupe dans une sorte de cycle héroïque, analogue aux poésies homériques, l'histoire d'une famille, celle des Volsungs et particulièrement la destinée d'un guerrier nommé Sigurd. Les *Niebelungen*, rédigés en Allemagne au treizième siècle, ne sont qu'une version postérieure du grand poème scandinave.

siècle, que le pays des Normands était au nord de la Norvège. *De Geographia* libri V; Paris, 1688, l. I, ch. II; l. IV, ch. XIII.

La Norvège était désignée spécialement par les Scandinaves comme le pays des Normands. Dans la relation du Scandinave Other, faite au neuvième siècle et insérée par le roi Alfred dans sa traduction anglo-saxonne d'Orose, il est dit que les *Northmenns* habitent à l'ouest de la Suède et que le *Northmanna land* est une contrée *longue et étroite*. Cette désignation ne peut s'appliquer qu'à la Norvège. (*Mémoires de l'Acad. des belles-lettres de Stockholm*, t. VIII.)

Dans la Saga irlandaise, Harald, premier roi de Norvège, est désigné sous le nom de roi des Normands. Dans un grand nombre de passages, Snorro, historien islandais du douzième siècle, n'appelle *Normands que les Norvégiens seuls*. (V. E. Muller, *Bibliothèque des Sagas*, t. II, p. 296.) La réputation des Norvégiens fit étendre le nom de Normands qu'ils portaient à tous les pirates qui venaient de la Baltique sans distinction de nation. Il devint un nom générique. Néanmoins la plupart de ces pirates étaient des Norvégiens. (Depping, *Hist. des expéditions maritimes des Normands*, p. 266-267.

Les *Sagas* ont un caractère différent. Ce mot signifie « ce qu'on dit, ce qu'on raconte » : ce sont des récits transmis par la tradition orale. Ils sont rédigés en prose et constituent les premiers essais de l'histoire ; ils précèdent les chroniques. Comme le dit fort bien Ampère (1), c'est de l'histoire moins la critique, de l'épopée moins la forme, du roman moins la fiction volontaire : c'est de la tradition orale crue par ceux qui la racontent et par ceux qui l'écoutent. Dans Hérodote, il y a beaucoup de Sagas grecques. Les premiers livres de Tite-Live sont, en partie, des Sagas romaines, mises en œuvre par un historien artiste.

Nous devons la conservation des Eddas et des Sagas à une circonstance particulière. A la suite d'une révolution qui éclata en Norvège vers le neuvième siècle, un grand nombre de familles émigrèrent de ce pays et vinrent se fixer en Islande. Cette île fut ainsi le refuge de tout ce qui tenait le plus fermement aux anciennes mœurs, aux traditions nationales.

Située sous le cercle polaire, au milieu d'une mer difficile, fermée par les glaces pendant une partie de l'année, à l'abri de tout contact étranger, l'Islande était remarquablement placée pour conserver dans leur intégrité ces anciennes mœurs et ces traditions nationales. C'est en effet ce qui arriva : l'Islande ne tarda pas à devenir le principal foyer de la littérature scandinave et c'est par les Islandais que cette littérature nous a été conservée. L'un d'eux, Snorrii Sturleson, publia, au treizième siècle, la plus grande partie de ces traditions, qui s'étaient conservées jusque-là par la mémoire et la transmission orale.

C'est à l'aide de ces textes que nous allons pouvoir décrire les migrations de pêcheurs et nous expliquer l'action qu'elles exercèrent sur une grande partie de l'Europe.

Ces migrations, nous l'avons vu, ne s'effectuent pas comme celles des pasteurs, par familles entières placées sous la direction de patriarches et indépendantes les unes des autres. Ici, au contraire, *les émigrants sont exclusivement des jeunes gens issus de familles différentes.*

(1) *Littérature, voyages et poésies*, I, p. 294.

Mais ces jeunes gens n'ont ni les ressources nécessaires pour équiper une barque de pirate, ni assez d'expérience pour réunir des hommes et en prendre le commandement. Ils sont donc dans la nécessité de *s'enrôler sous les ordres d'un chef de barque*, d'un *viking*, déjà renommé pour ses exploits.

La *Saga de Half* nous montre comment se faisaient ces enrôlements. Le Norvégien Half commandait une barque monté par des hommes éprouvés; ils n'étaient d'abord que vingt-trois; leur nombre s'éleva ensuite à soixante; les hommes âgés de moins de dix-huit ans ou de plus de soixante en étaient exclus. Pour être admis, il fallait avoir assez de force pour soulever une pierre placée dans la cour de la résidence de Half et qu'on ne pouvait lever, dit la légende, qu'avec la force de douze hommes ordinaires. Il était défendu à ces champions d'enlever les femmes et les enfants, de chercher un abri pendant les tempêtes et de panser leurs blessures avant la fin du combat. Cette élite de guerriers croisa sur mer pendant dix-huit ans et se rendit redoutable par sa piraterie (1).

Nous sommes ici en présence d'un système d'invasions bien différent de celui des pasteurs. Ce ne sont plus des fils marchant sous le commandement de leur père, du patriarche, mais des guerriers obéissant à un chef étranger à leur famille. A l'autorité paternelle se superpose une nouvelle autorité, celle du viking, du chef de barque. Dès lors, la hiérarchie sociale s'accuse, elle se développe en dehors de la famille.

De même que la *petite barque de pêche* avait fractionné l'autorité du patriarche en autant de têtes qu'il y avait de chefs de ménages ; de même, la barque d'invasion groupe sous une autorité nouvelle les jeunes gens issus de familles différentes.

Mais ce n'est pas tout : au-dessus de l'autorité du chef de barque, ou viking, vient bientôt et naturellement se superposer une autorité plus étendue.

On comprend qu'il était impossible avec une simple barque montée par douze, par vingt ou même par cinquante hommes

(1) *Saga de Half*, *Bibliothèque des Sagas*, t. II.

d'entreprendre une expédition lointaine et difficile. Aussi les vikings furent-ils amenés à se placer, eux et leurs hommes, sous les ordres d'un chef de barque plus puissant et plus renommé par ses exploits, afin de constituer des flottilles. Ces nouveaux chefs portent dans les textes le nom de *jarls;* on les appelle aussi *rois de la mer,* titre qu'ils aimaient à se donner.

Quelques-uns de ces jarls réunirent parfois des forces navales considérables; l'un d'eux aurait mis en mer, d'après un chroniqueur, jusqu'à trois mille barques (1). Le jarl Anund en commandait trois cent cinquante, lorsque avec le Norvégien Olaf-Haroldson, il attaqua le roi Canut de Danemark. D'après certains passages d'anciens textes scandinaves, la Norvège pouvait fournir environ trois cents barques de guerre et le Danemark neuf cents (2).

A la fameuse bataille navale de Bravalla, où se rencontrèrent toutes les forces maritimes de la région du nord, on vit réunis des milliers de bateaux, suivant les poètes scandinaves. Cette bataille fut livrée vers 735 de l'ère chrétienne, à la suite d'un défi entre deux jarls, Harold de Leire et Sigur Ring de Suède. Le lieu du combat fut fixé, d'un commun accord, à Bravalla, sur la côte de Scanie. Dès que cette nouvelle parvint en Norvège et dans les autres pays du Nord, tous les rois de mer et tous les guerriers voulurent prendre part au combat, moins par intérêt pour la cause des deux rivaux que pour signaler leur valeur. Les noms des principaux champions ont été transmis à la postérité par les Sagas. Ils nous disent que beaucoup d'entre eux descendirent à terre pour se battre corps à corps et qu'il y eut presque autant de duels que d'ennemis (3).

Quelques-uns de ces *jarls* arrivaient à grouper autour d'eux des forces considérables; ils devenaient plus redoutables que les autres et pouvaient parfois être considérés sur mer comme de véritables rois; on les appelait : *kong*.

Ces expéditions maritimes nous présentent donc une société tout à fait différente de celle des pasteurs. Tandis que chez ces derniers

(1) Saxo grammaticus, *Hist., Dan.*, l. V.
(2) *Mem. de la Soc. roy. de Copenhague*, I, p. 76.
(3) P.-E. Muller, *Bibliothèque des Sagas*, t. II.

la hiérarchie sociale n'apparaît guère en dehors de la famille, sur les flottes scandinaves, nous voyons des *autorités différentes se superposer à celle du père :* celle du *viking*, celle du *jarl*, celle du roi, ou *kong*.

Cette hiérarchie emprunte au milieu qui lui a donné naissance un caractère particulier et essentiel qui va achever de différencier les sociétés du Nord de celles de l'Orient.

On sait qu'en mer l'autorité ne s'exerce pas à demi : elle doit être entière, comme la subordination ; dans toutes les marines du monde la discipline est plus sévère que dans les armées de terre. Cela tient à l'isolement et à la permanence du danger qui rendent sensible pour chacun la nécessité du commandement et de l'obéissance.

Ce caractère éclate à chaque instant dans les Eddas et les Sagas. Il a été mis en relief par un poète danois dont l'œuvre reproduit les anciennes traditions scandinaves. Le guerrier Axel a été gravement insulté par son jarl qui lui a ravi sa fiancée, la belle Valbor. Tout à coup on entend trois fois le son guerrier d'un cor retentir dans le lointain : c'est un ennemi du jarl qui entre dans le port à la tête d'une flotte nombreuse ; le son du cor est le signal de l'attaque. Axel a là une belle occasion de se venger, mais le sentiment de la fidélité à son chef est plus fort que celui de la vengeance et il n'hésite pas à défendre courageusement celui qui l'a offensé.

On voit que la subordination et la hiérarchie, *en dehors de la famille*, sont aussi développées parmi les Scandinaves qu'ils le sont peu parmi les pasteurs. Tandis que ces derniers ne forment qu'une cohue un moment réunie sous la main puissante d'un Attila, d'un Gengis-khan, d'un Tamerlan et presque aussitôt dispersée, les premiers sont, au contraire, une force organisée et hiérarchisée, composée de chefs et de guerriers étroitement unis par une réciprocité de devoirs et de services ; nous trouvons ici des suzerains et des vassaux, c'est-à-dire une véritable *féodalité*, constituée plusieurs siècles avant son apparition en Gaule.

(1) *Axel et Valbor*, par Œlenschlœger.

On peut caractériser cette organisation sociale en ces termes : *La société, au lieu d'être composée de famille juxtaposées et indépendantes, est formée de familles superposées et hiérarchisées.*

Cette transformation sociale établit une grande ligne de démarcation entre l'Orient et l'Occident, entre l'Asie et l'Europe. On s'en rendra compte si l'on veut bien observer que les sociétés patriarcales livrées à elles-mêmes n'ont jamais pu constituer une hiérarchie naturelle de pouvoirs publics en dehors de la famille. C'est le cas de la Chine (1), et de la Turquie ; ce serait celui de la Russie, si cette dernière n'avait pas reçu, au onzième siècle, l'influence des pêcheurs (2).

Si nous voulions présenter un tableau de la société scandinave telle qu'elle fut constituée par la famille-souche et par les expéditions maritimes, on verrait que le nord de l'Europe présentait, dès cette époque, les traits essentiels qui devaient caractériser plus tard les société féodales : relations du chef et des guerriers (3), sentiments chevaleresques, bravoure poussée jusqu'à la témérité, respect de la parole donnée, duels judiciaires, combats en champ clos, etc. Il y aurait, à ce point de vue, une étude intéressante à faire d'après les Eddas et les Sagas.

Voici un exemple curieux du respect de la parole donnée, que nous trouvons dans les Sagas : Asmunder, après un long combat, renverse son adversaire, et le tenant d'une main robuste lui dit : « Je ne puis te tuer, parce que je n'ai pas mon épée au côté. Me promets-tu de m'attendre ? je vais la chercher.—Je te le promets ». Il part et trouve à son retour son rival étendu sur le sol, attendant tranquillement la mort.

On comprend l'influence que durent exercer les Scandinaves, lorsque sortant de la mer du Nord, devenue trop étroite, ils se répandirent au dehors. Apportant avec eux leur organisation de la famille et leur état social, c'est-à-dire la famille-souche et

(1) Voir ici même les remarquables articles de M. R. Pinot sur *la Société chinoise*. t. I. p. 304, 411 et 521.

(2) Voir tome I. p. 129-133.

(3) L'historien Danois Saxo Grammaticus, qui vivait au douzième siècle, donne à croire qu'il existait dans le Nord une *adoption par les armes* analogue à celle que développa plus tard la chevalerie.

la hiérarchie sociale, ils furent aptes à constituer des sociétés bien différentes de celles que les pasteurs établissaient à l'orient de l'Europe.

III.

On peut diviser les invasions de pêcheurs en deux catégories : *les invasions par mer* et *les invasions par terre*. Il importe de les distinguer et de les examiner séparément, parce qu'elles n'ont pas exercé la même influence.

La mer offrait aux pêcheurs une route d'invasion toujours ouverte et la barque leur fournissait un puissant moyen de transport. Aussi est-ce par mer qu'ils exécutèrent leurs principales invasions

Ils occupèrent d'abord le littoral de la mer du Nord; c'est ainsi qu'ils s'établirent dans le Jutland et la plaine saxonne. De proche en proche, leurs essaims se répandirent dans toute la Germanie, en remontant le cours des fleuves, particulièrement l'Elbe, le Weser et le Rhin.

Lorsque la Grande-Bretagne fut abandonnée par les Romains, le mouvement d'émigration se dirigea vers cette île.

Originairement, l'Angleterre était couverte de vastes forêts au milieu desquelles vivait une population adonnée à la chasse; c'étaient les Bretons. En l'année 441 (1), les Bretons, divisés entre eux et incapables de résister aux clans écossais, appelèrent à leur aide les Saxons, c'est-à-dire les Scandinaves établis dans la région maritime qui correspond au Hanovre. Ceux-ci se fixèrent dans le pays et établirent quatre royaumes dans le midi de l'Angleterre. D'autres essaims de pêcheurs, les Angles, habitant le Jutland, c'est-à-dire la contrée que les géographes du Midi appelaient la Chersonèse cimbrique, stimulés par le succès des émigrations saxonnes, envahirent le nord-est de l'Angleterre et y fondèrent, de 547 à 584, les trois autres royaumes de l'Heptarchie. Les

(1) V. Le Play, *La Constitution de l'Angleterre*, I, p. 72, 73.

Bretons furent refoulés dans l'ouest de l'île, notamment dans le pays de Galles, que leurs descendants occupent encore.

L'établissement des Angles et des Saxons en Angleterre n'arrêta pas le mouvement d'invasion qui poussait les jeunes Scandinaves à entreprendre des expéditions maritimes. Chaque printemps, les côtes de l'Angleterre voyaient arriver de nouveaux pirates de la Norvège et du Danemark. Grâce à leurs petits vaisseaux, ils pouvaient aisément remonter les baies et les rivières; ils tiraient leurs embarcations à terre, construisaient des retranchements, y établissaient une partie de leurs gens pour les garder, se dispersaient dans le pays, enlevaient ce qu'ils trouvaient, puis, regagnant leurs vaisseaux, disparaissaient tout à coup, pour aller opérer une descente un peu plus loin. Lorsqu'ils trouvaient le pays à leur convenance, ils s'y établissaient définitivement.

Mais bientôt l'Angleterre ne fournit plus assez d'établissements à ces envahisseurs. Ils durent pousser leurs incursions plus loin. C'est alors qu'ils se répandirent en grand nombre sur les côtes de la Gaule.

Dès le troisième siècle, au témoignage d'Eutrope (1), ils y avaient déjà fait des apparitions. Grégoire de Tours raconte qu'au cinquième siècle une bande de Normands prit possession des îles situées à l'embouchure de la Loire, qui pendant longtemps devaient servir de retraite aux pirates du Nord. Vers le quatrième siècle, ils y fondèrent quelques établissements sérieux.

On sait que leur apparition attrista les dernières années de Charlemagne. Le grand empereur était un jour dans une ville située sur le bord de la mer; il venait de se mettre à table, lorsque des pirates normands, montés sur leurs barques, parurent en vue du port. Quelques-uns de ses officiers les prirent pour des marchands juifs, les autres pour des Africains ou des Bretons. Mais Charles, plus clairvoyant, reconnut à la structure et à la rapidité de ces navires que ce n'étaient pas des embarca-

(1) *Epit. hist. rom.*, l. V, ch. XIII.

tions de commerce, mais de guerre. « Ces vaisseaux, s'écria-t-il, d'après un contemporain, sont remplis non de marchandises, mais d'implacables ennemis ! » Les Normands, cependant, ayant appris la présence de celui qu'ils avaient coutume de nommer *Charles au Marteau*, s'enfuirent à toutes voiles. Charles se levant alors de table et s'appuyant sur une fenêtre, y demeura longtemps pensif, le visage inondé de larmes : « Savez-vous, dit-il à ses fidèles, pourquoi je pleure? Je ne crains pas les menaces de ces gens-là ; mais je m'afflige que, de mon vivant, ils aient eu l'audace d'insulter ce rivage et je prévois les maux qu'ils feront à mes descendants et à leurs sujets ! » Ces tristes prévisions devaient bientôt se réaliser : quelques années plus tard, les Normands infestaient toutes les côtes de la Gaule, remontaient les fleuves et faisaient leur apparition sous les murs même de Paris.

Les Normands pénétrèrent en Gaule avec leurs barques, par quatre voies principales : la Meuse, la Seine, la Loire et le Rhône. A l'embouchure de chacun de ces fleuves, ils établirent des stations de refuge : aux bouches de la Meuse, Valcheren et Duerstadt, d'où ils se jetaient sur les rives de l'Escaut ; sur la Seine, l'île d'Oissel et Jeufosse, d'où ils pillaient Paris, Melun, Meaux, Troyes ; à l'embouchure de la Loire, l'île de Noirmoutiers et, plus haut, Nantes, Angers, d'où ils portaient leurs ravages jusqu'à Orléans et à Bourges ; dans le delta du Rhône, la Camargue, d'où ils atteignaient tout le midi de la Gaule. Ils fondèrent aussi des stations à Saintes, sur la Charente et le long de toutes les rivières accessibles à leurs légères embarcations.

Leurs établissements les plus considérables furent ceux de Hastings, qui obtint en 879 le comté de Chartres ; de Godefroy, auquel Charles le Gros céda en 882 le pays situé entre le Rhin et la Meuse inférieure ; mais surtout de Rollon, qui occupa, en 991, la Normandie.

L'établissement des pêcheurs dans le nord et l'occident de l'Europe fut le signal d'une transformation sociale, qui frappa vivement les contemporains et dont les chroniqueurs nous ont transmis le témoignage.

L'historien anglais David Hume résume ainsi cette impression :

« Toute la partie méridionale de l'Angleterre, comprenant l'Heptarchie saxonne, changea absolument d'habitants, de langage, de coutumes et d'institutions politiques (1). Les chroniqueurs nous signalent la même transformation en Normandie, après l'établissement de Rollon.

Le trait caractéristique de l'état social apporté par les Scandinaves est une *hiérarchie étroite des personnes et des terres.*

Nous avons vu que les pirates du Nord étaient nécessairement et fortement hiérarchisés. Cette hiérarchie ne fut point brisée par leur établissement sur le sol : chaque viking resta subordonné à son jarl; chaque jarl, à son kong. Entourés comme ils l'étaient d'une population hostile, ils avaient tous intérêt à rester étroitement unis pour conserver leurs conquêtes et défendre leurs possessions. Chaque chef distribua donc aux hommes qui montaient sa barque des terres situées autour de son domaine et qui en dépendaient comme ceux-ci dépendaient de lui.

C'est ainsi que le jarl Regnvold s'établit, en Normandie, dans le pays de Bray. Il se constitua un domaine dans les terres de Gournay, de la Ferté et de Gaillefontaine; aux vikings, ou chefs de barques, il donna des *gord*, en français *court*, villa ou mesnil. Les simples guerriers se contentèrent de domaines moins étendus, de « bys » ou « bus », de villages et de simples hameaux, de « toft », ou « tôt » (2). Chacun donna son nom à sa résidence et c'est ainsi que, dans les villages de Lodincourt, Hardencourt, Haincourt, Rénicourt, Hallecourt, Bezancourt, Fricourt, Brandiancourt, Hancourt, Bierville, Estouteville, Mesangeville, Mathonville, Parduville, Conteville, Cornemesnil, Grumesnil, le Mesnil Torquanèse, etc., on retrouve encore de nos

(1) *Hist. d'Angleterre*, I, p. 33; Furne.

(2) Dudon de Saint-Quantin : « Illam terram suis fidelibus funiculo divisit ». Le trouvère Benoist s'exprime ainsi :

Donc commenca à deviser
A departir e a doner
La terre à ses plus hauz amis
Si comme il sunt de major pris
Si fait ses dons diversement
Moult bien et rasinablement.

Wace s'exprime de même dans le *Roman de Rou*.

jours le souvenir et la descendance de ces anciens compagnons de Regnvold qui devinrent les ancêtres de la plus ancienne chevalerie du pays de Bray (1).

En devenant sédentaires, les Normands conservèrent donc la puissante *hiérarchie sociale* qu'avaient constituée parmi eux les expéditions maritimes. Elle devint même plus stable, en prenant en quelque sorte racine dans le sol.

Les conséquences de ce groupement, de cette subordination étroite des hommes et des terres ne tardèrent pas à se faire sentir; elles sont rapportées par les contemporains, surpris de voir tout à coup l'ordre succéder à l'anarchie, la justice à la force, dans tous les pays où s'établirent les Normands.

Les chroniqueurs nous disent que le premier duc de Normandie, le fameux Rollon, répara les villes ruinées, rétablit partout l'ordre et la prospérité; il fit une loi d'après laquelle celui qui prêterait assistance à un voleur devait être pendu comme le voleur lui-même. Un jour, raconte la légende, qu'il prenait son repas près d'une mare, dans une forêt voisine de Rouen, il suspendit ses bracelets d'or aux branches d'un chêne; ils y restèrent trois années entières sans que personne osât y toucher. Dès lors cessèrent dans les églises ces invocations que les malheurs du temps avaient introduites dans la liturgie : *A furore Normannorum, libera nos, Domine.*

Les villages en ruine sont rapidement relevés; de vastes domaines sont défrichés; ces pirates devenus agriculteurs commencent à se construire des châteaux, car on ne se contente plus comme naguère de fossés et de palissades. Les grandes abbayes fournissent des ingénieurs qui établissent dans tout le duché un système raisonné de fortifications très supérieur à ce qui se faisait dans le reste de la Gaule (2). Imitant leurs chefs, les guerriers normands se bâtirent des maisons sur un nouveau modèle, garnissant au moins d'une tour en moellons leurs demeures en bois.

(1) Gobineau, *Hist. d'Ottar Jarl, pirate norvégien, conquérant du pays de Bray, en Normandie*, p. 28, 29.

(2) Viollet-Leduc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du onzième au douzième siècle*, t. III, p. 61.

Ces petites citadelles couvraient le pays et, en cas d'invasion, servaient de refuge à tous les habitants de la contrée (1).

L'établissement des Normands eut, en Angleterre, les mêmes résultats qu'en Normandie. La transformation est complète sous le règne d'Alfred, au commencement du dixième siècle. Avec ce prince, « tout, dit Hume, prit une nouvelle face en Angleterre : les vols et les crimes de toutes espèces furent réprimés, ou par le châtiment, ou par la réformation des coupables. La police publique se faisait avec tant d'exactitude que l'on raconte qu'Alfred, par manière de défi, suspendit des bracelets d'or près des grands chemins et que personne n'osa y toucher (2). »

A cette époque, on trouve déjà complètement constituée une hiérarchie sociale analogue à celle que les expéditions maritimes avaient développée parmi les Normands. C'est ainsi qu'Alfred, pour rendre la justice stricte et régulière, divisa toute l'Angleterre en comtés ou provinces; ces provinces se subdivisaient en *hundreds* ou cantons et ces cantons en tithings ou dizaines de familles. Chaque maître de maisons répondait de la conduite de sa famille, de ses esclaves et même de ses hôtes, s'ils séjournaient plus de trois jours chez lui. On incorporait ensemble dix maîtres de maisons contiguës, qui, sous le nom de *tithings*, dizenaires, ou *fribourgs*, c'est-à-dire cautions, répondaient réciproquement de leur conduite; un *tithingman*, *headbourg*, ou *borsholder* les présidait. Chaque homme, qui ne se faisait pas enregistrer dans quelque *tithing*, était puni comme un proscrit, et personne ne pouvait changer d'habitation, sans avoir obtenu un certificat du chef du groupe auquel il appartenait. Par suite de cette organisation, chacun se trouvait obligé, pour son propre intérêt, de veiller attentivement sur la conduite de ses voisins et était, en quelque sorte, garant de la conduite des personnes de son groupe. De là, chaque dizainier reçut le nom de *frank-pledges*, ou *répondant*.

« Ces institutions, ajoute l'historien David Hume, n'étaient pas

(1) *Hist. d'Ottar jarl*, *loc. cit.*, p. 55, 56.
(2) *Hist. d'Angleterre*, I, p. 80 : Furne.

l'œuvre d'Alfred, elles n'étaient que le *développement des coutumes saxonnes établies dans l'Heptarchie et des usages des autres conquérants septentrionaux* (1). »

On voit quels éléments d'ordre et de hiérarchie sociale apportaient avec eux ces hommes du Nord dressés au commandement et à l'obéissance par la nécessité même de leurs expéditions maritimes. Les pasteurs, avec leurs familles patriarcales, *égales, sans lien entre elles et simplement juxtaposées*, n'ont constitué nulle part une organisation analogue. Les sociétés auxquelles ils ont donné naissance, soit dans l'Orient de l'Europe, soit en Chine, sont toujours restées dans un état rudimentaire au point de vue de la constitution et du développement des pouvoirs publics.

Les premières sociétés établies dans l'Occident sur les ruines de l'empire romain, la société mérovingienne et la société carolingienne, présentent le spectacle d'une organisation sociale plus développée, par suite de l'influence encore vivante de la hiérarchie politique et administrative des Romains. Ces deux sociétés sorties de la Germanie pastorale se sont, en quelque sorte, couchées dans le lit dressé par le génie de Rome. Mais cet organisme compliqué, cette hiérarchie savante était trop contraire à leur esprit et à leurs traditions pour qu'elles aient pu s'y plier longtemps, malgré les efforts des rois de ces deux dynasties. Plusieurs de ces derniers furent des hommes remarquables, comme Clovis, Dagobert, les maires du palais, Pépin le Bref, Charlemagne; la plupart se firent, contre les tendances de leur époque et de leur race, les défenseurs des traditions romaines : ils confièrent à des Gallo-Romains, ou à des Francs dressés à leur école, les principaux postes de l'État, et cependant ils échouèrent si complètement que ces deux dynasties payèrent de leur existence cette tentative impossible.

Mais voici les hommes du Nord, les fils des pêcheurs scandinaves qui arrivent sur leurs barques; aussitôt apparaît un ordre social nouveau, d'une originalité puissante, c'est la naissance de la féodalité et des sociétés modernes.

(1) *Hist. d'Angleterre*, I. p. 80 ; Furne.

Les historiens ont cherché soit à Rome, soit dans les profondeurs de la Germanie, les origines de la féodalité; éclairés par une méthode plus positive et plus scientifique, nous pouvons assigner à ce grand fait sa véritable origine : *la féodalité a été constituée sous l'influence des émigrants de pêcheurs du Nord.*

Leurs flottilles ont été le berceau où s'est formé, ainsi que nous l'avons vu, ce lien étroit qui unissait, dans l'intérieur de la barque, le guerrier à son viking, ce dernier au jarl et celui-ci au kong.

Il est remarquable que la féodalité se constitue précisément après l'établissement des Normands et qu'elle s'implante d'abord et avec ses caractères les plus accusés dans les régions occupées par eux : en Angleterre, en Normandie, etc. : elle est introduite en Russie par les Varègues scandinaves. Au contraire, elle ne s'implante dans aucun des pays exclusivement occupés par des pasteurs. Nous nous bornons à indiquer ici cette conséquence importante de l'établissement des pêcheurs, qui pourrait fournir la matière d'une étude sociale destinée à renouveler l'histoire des origines du moyen âge et des sociétés féodales.

Les établissements créés par les Normands dans la région du nord et dans une partie de l'occident de l'Europe n'épuisèrent pas leur puissance d'expansion. Leurs rejetons se répandirent successivement et à des époques diverses, dans des contrées parfois très éloignées. Ce sont des Normands qui fondèrent, au onzième siècle, le royaume des Deux-Siciles, qui, plus tard, colonisèrent le Canada, la plus grande partie de l'Amérique du Nord, et actuellement l'Australie, la Nouvelle-Zélande, etc. Leurs essaims ont, de proche en proche, pénétré presque partout avec une force irrésistible. Ils ont ainsi propagé, sur tous les points du globe, le type de la famille-souche et, avec elle, l'organisation sociale dont nous aurons à présenter la description, en étudiant les *Sociétés compliquées.*

Les invasions de pêcheurs n'eurent pas seulement lieu *par mer ;* elles s'effectuèrent également *par terre;* cette seconde forme de

migration eut des conséquences notablement différentes de celles que nous venons de décrire.

Nous sommes ici en présence d'un phénomène social du plus haut intérêt, mais dont nous ne pouvons, dans l'état actuel de la science, qu'indiquer les caractères généraux. On peut le formuler ainsi : *De même que les essaims de pêcheurs ont constitué des sociétés différentes de celles des pasteurs, de même ces sociétés se divisent en deux grands groupes distincts suivant qu'elles ont été formées par des pêcheurs émigrants par mer, ou par des pêcheurs émigrants par terre.*

D'après Paulus Varnefridi, les Longobards, qui traversèrent l'Europe pour venir se fixer en Italie seraient venus de la Scandinavie. Les Goths avaient la même origine, ainsi que le constate le Goth Jornandès (1). Suivant d'antiques chants populaires, ils abordèrent, sur *trois vaisseaux seulement*, sur les rivages de la Germanie près de l'embouchure de l'Elbe.

Nous savons que la Germanie était alors occupée par des hordes de pasteurs, qui s'y trouvant trop à l'étroit, essayaient d'envoyer des essaims au dehors sur les terres de l'empire romain. Les Goths ne purent donc pas songer à s'établir sur les bords de l'Elbe et durent poursuivre leur route, non plus sur mer, *mais par terre*, pour chercher, en dehors de la Germanie, un pays favorable à un établissement.

On a vu que les pasteurs, par suite de leur organisation en familles indépendantes, sont impuissants à constituer solidement et d'une manière durable une hiérarchie groupant sous un même chef un grand nombre de familles. C'est pour cela que leurs invasions, au lieu d'être annuelles comme celles des pêcheurs, n'ont lieu qu'à des intervalles plus éloignés et irréguliers, lorsqu'une circonstance favorable fait surgir un Attila ou un Gengis-khan. Or, l'arrivée périodique des pêcheurs en Germanie eut précisément pour résultat de donner à ces multitudes de pasteurs le cadre, l'organisation, la hiérarchie qu'elles trouvaient difficilement dans leur sein. De là prit naissance une nouvelle variété

(1) « Les Goths, dit Amédée Thierry, étaient issus de la Scandinavie. Émigrés de leur patrie, ils quittèrent la côte scandinave. Du point de la Baltique où ils débarquèrent, ils se mirent en marche à travers la grande plaine des Slaves... » (*Hist. d'Attila*, I, p. 15.

d'invasions composée d'un *mélange de pêcheurs et de pasteurs*. L'invasion des Goths appartient à ce type et mériterait une étude particulière; nous la signalons aux jeunes gens formés à nos études par l'enseignement de la science sociale.

Représentons-nous les Goths, au moment de leur débarquement en Germanie. Ce sont des hommes jeunes, rompus aux fatigues de la mer et surtout fortement hiérarchisés, habitués à obéir à leurs chefs, vikings, jarls, kongs. Aussitôt le bruit se répand parmi les pasteurs que ces hommes se mettent en marche vers de nouvelles terres. Instinctivement, nos pasteurs, auxquels les déplacements sont faciles et qui n'attendent que des chefs, se mettent à leur suite : ils fournissent les soldats; les pêcheurs fournissent les capitaines.

Ce recrutement spontané eut immédiatement pour conséquence de transformer en une multitude innombrable l'équipage des trois vaisseaux sur lesquels étaient arrivés les Goths; si bien que ceux-ci pourront plus tard se diviser en trois peuples immenses : les Ostrogoths, les Visigoths, et les Gépides ou traînards.

Ce mélange de pêcheurs et de pasteurs traverse l'Europe, arrive sur les bords de la mer Noire, où ils se livrent à la culture et fondent le grand empire d'Hermanaric. Les Visigoths se dirigent ensuite vers le midi de la Gaule; ils s'établissent entre la Loire et les Pyrénées, puis envahissent l'Espagne où ils donnent naissance au royaume des Visigoths, qui compte une série de princes remarquables. Après la conquête de l'Espagne par les Arabes, ils se maintiennent dans les petits royaumes des Asturies et de la Galice, qui furent plus tard le noyau de la monarchie espagnole.

Il est manifeste que cette nouvelle série d'invasions développe des organisations sociales qui ne ressemblent complètement ni à celles des pasteurs ni à celles des pêcheurs, mais qui constituent un type intermédiaire. Elles sont plus ordonnées, plus hiérarchisées que les sociétés issues de pasteurs, moins que les sociétés issues de pêcheurs. Les coutumes des Visigoths d'Espagne, qui ont été recueillies sous le titre de *Forum judicum*, sont remarquables : « Ce sont, dit un historien, des lois douces et *savantes* », plus savantes que celles établies par les pasteurs dans l'Orient de l'Eu-

rope et en Chine, mais inférieures à celles qui ont été introduites par les pêcheurs en Angleterre, en Normandie et dans les pays où ils sont venus par mer, sans avoir subi aucun mélange. Il serait très important pour la science sociale de déterminer, par une analyse rigoureuse, la formule exacte des sociétés issues de la combinaison des pasteurs et des pêcheurs et dont l'Espagne, le midi de la France et le nord de l'Italie pourraient sans doute offrir de curieux spécimens.

Il résulte du tableau que nous venons de présenter, que, si les pasteurs ont donné naissance aux sociétés compliquées de l'Orient de l'Europe, les pêcheurs ont constitué celles du Nord, d'où leur influence s'est ensuite propagée dans d'autres parties de notre continent.

Il nous reste à parler des sociétés issues de chasseurs.

II. — Les sociétés européennes issues de chasseurs.

Originairement, l'Occident de l'Europe était couvert de vastes forêts. Elles s'étendaient particulièrement sur l'Angleterre, sur la région montagneuse de l'Europe centrale et sur la Gaule.

Aux époques préhistoriques, la majeure partie de l'Angleterre était couverte de forêts où l'homme vivait sans autre outil que les silex tranchants. Les traces d'activité humaine qui datent de ces époques sont toutes associées aux restes des espèces d'animaux, qui, de nos jours, dans les régions inhabitées du globe, vivent dans les hautes futaies ou dans les clairières des jeunes forêts. Les magnifiques prairies qui couvrent actuellement l'Angleterre, sur une étendue de 4,000,000 d'hectares, ne sont préservées de l'envahissement des essences forestières que par le travail de la faux (1).

Dans le centre de l'Europe, les forêts s'étendaient également sur toute la région montagneuse formée par les diverses ramifications des Alpes, qui séparent les plaines de la Germanie, au nord, du

(1) V. Le Play, *La Constitution de l'Angleterre*, I, p. 20, 22.

bassin du Danube, au sud. Cette région comprend, de l'ouest à l'est, les montagnes de la Suisse, de la Souabe, de la Franconie et de la Bohême, qui constituent l'épine dorsale de l'Europe.

Cette zone forestière commençait avec le Jura, dont le sol calcaire était éminemment propre à la croissance des arbres. Des sommets de la Dole, du Chasseral, du Chaumont et du Weissenstein, les forêts descendaient jusqu'au fond des vallées longitudinales, garnissaient les cluses et masquaient les torrents (1).

De l'autre côté du Rhin, apparaissait la forêt Noire (*Schwarzwald*), qui s'étendait jusque dans la Souabe, près des sources des Danube. L'empereur Julien la traversa dans toute sa longueur, lorsqu'il alla reconnaître les sources de l'Ister (2). Au delà, se trouvait le *Thüringerwald*, ou forêt de la Thuringe, qui constitue encore aujourd'hui un des cantons les plus forestiers de l'Allemagne (3), aussi les habitants du pays l'appellent-ils la forêt par excellence, *der Wald*. Elle est surtout composée de chênes, qui s'associent quelquefois aux hêtres, plus rarement aux conifères, au pin, au genévrier, au mélèze, à l'épicéa (4). Ce dernier arbre s'accommode particulièrement du sol de porphyre et de grès rouge qui recouvre les pentes septentrionales de la Thuringe.

Venait ensuite, vers la Bohême, la forêt Gabrete et la fameuse forêt Hercynienne qui inspira tant de terreur aux Romains, qu'ils étendirent cette dénomination à l'ensemble des forêts qui séparaient la Germanie de la vallée du Danube. César englobe sous ce nom les diverses chaînes boisées de la Souabe, de la Bavière et de la Bohême. Toute cette partie de l'Europe apparaissait aux Romains comme une seule forêt, redoutable retraite qu'il fallait traverser pour arriver aux frontières de la Sarmatie et de la Dacie. C'est pour cela qu'Éginhard raconte que Charlemagne traversa la forêt Hercynienne, lorsqu'il alla porter la guerre en

(1) V. Thurmann, *Essai sur les soulèvements jurassiques de Porrentruy*, p. 17; Paris, 1832.

(2) Ammien Marcellin, XXI, 8, 9.

(3) Strabon, VII, p. 292. Ptolémée, *Géograph.*, II, 12.

(4) V. *Allgem. Forst und Jagd Zeitung*, de Belen, juin 1836, p. 435. — H. Schnacht, *Les Arbres*, trad. par Morren, p. 386, 390.

Bohême (1). C'est à cet ensemble de sommets et de pentes boisées que se rattache la célèbre forêt du Hartz, qui sépare le Hanovre, le Brunswick, la Prusse et l'Anhalt (2).

Cette vaste surface de forêts se prolongeait, à travers la Gaule, jusqu'à l'océan Atlantique.

« La Gaule, dit Maury, demeura, pendant bien des siècles, une contrée essentiellement forestière, dont le climat âpre et froid était aussi redouté des Romains que nous redoutons maintenant celui de la Suède et de la Norvège (3). » Quand, débarqué sur la côte de Massilia, le Latin pénétrait dans notre pays, en suivant la direction du nord, il rencontrait, à mesure qu'il s'avançait, des bois de plus en plus épais, de plus en plus vastes. C'est au fond de ces retraites impénétrables que les Druides accomplissaient leurs cérémonies religieuses. C'est là que, à une époque antérieure, vivaient les « hommes des cavernes », dont on retrouve les restes au milieu des débris d'animaux sauvages et des instruments qui servaient à la chasse.

Lorsque les premiers hommes apparurent en Gaule, ils trouvèrent ces forêts peuplées d'éléphants, de rennes et d'autres grandes espèces sociables, ayant la force nécessaire pour se défendre en troupes contre les carnassiers. Les habitants étaient réunis en petits groupes et chassaient en commun les animaux avec diverses armes, dont la partie tranchante était formée de pierres taillées (4). Ils vivaient habituellement en nomades à la poursuite du gibier. On a retrouvé les traces de leur existence çà et là dans des cavernes, près de rochers escarpés, dans les pilotis d'habitations lacustres, ou en d'autres lieux d'abri et de refuge. La chasse des grands animaux était, dans cette région, l'industrie dominante des âges préhistoriques dont la géologie retrouve journellement les restes ; et elle occupait encore aux premiers âges de l'histoire une place importante parmi les Gaulois (5).

(1) *Annales*, année 805.

(2) Maury, *Les Forêts de la Gaule*, ch. III.

(3) *Ibid.*, p. 44, 45.

(4) Le musée de Saint-Germain contient de nombreux spécimens de ces armes découvertes dans des fouilles.

(5) V. Le Play, *Ouvriers Européens*, I, l. I, ch. II ; V, ch. VII. § 17

« Toute la vie des Gaulois, dit César, se passe à la chasse et dans les exercices militaires (1).

La chasse développa chez ces populations, dans la période primitive, les habitudes d'anthropophagie qui sont, nous l'avons vu (2), un des traits caractéristiques des peuples chasseurs. Des ossements humains de l'âge de pierre, découverts par le professeur Schmerling dans les grottes d'Éginhoul, près de Liège, portaient encore la marque des dents humaines qui les avaient brisées pour en extraire la moelle (3).

On voit que les forêts couvraient sur de vastes étendues l'occident de l'Europe. Mais il s'en faut de beaucoup que les chasseurs qui les peuplaient aient exercé une action comparable à celle des pasteurs et des pêcheurs.

En effet, leur organisation sociale, ainsi que nous l'avons démontré (4), les rend impuissants non seulement à envahir (5), mais même à se maintenir au contact d'une race mieux organisée. De nos jours encore, les sauvages de l'Amérique, comme ceux de l'Australie, de la Tasmanie, etc., disparaissent et se fondent, pour ainsi dire, à mesure que la race anglo-saxonne envahit leur territoire.

Il s'est produit un phénomène semblable dans l'occident de l'Europe. Les invasions de pêcheurs ont eu presque partout pour résultat de refouler les chasseurs et les populations qui en étaient issues, de les anéantir, ou de les transformer.

Ainsi, en Angleterre, les chasseurs bretons ont été refoulés par les pêcheurs dans les montagnes de l'ouest, particulièrement dans le pays de Galles où le régime de transmission des biens propre aux chasseurs s'est conservé sous le nom de coutume du *Gavel-Kind*. Suivant l'historien anglais Turner, la principale cause

(1) *Commentaires*, liv. VI, ch. XXI.

(2) V. pour cette démonstration notre article sur les *Chasseurs*, t. I, p. 212.

(3) E. de Laveleye, *De la Propriété*, p. 71.

(4) V. t. I, p. 212 et suiv.

(5) Les Gaulois qui envahirent l'Italie n'étaient pas des chasseurs, car ils poussaient devant eux des troupeaux. (Polybe, II, 17.) Ils appartenaient vraisemblablement à un second ban de population arrivé plus récemment en Gaule et qui, n'ayant pas réussi à s'y fixer, dut se déverser au dehors, avant de s'être transformé.

qui affaiblit les Bretons et les livra aux Saxons, fut cette coutume qui détruisait les familles et subdivisait périodiquement les héritages des chefs (1). Michelet a également aperçu cette cause d'infériorité des Bretons vis-à-vis des Saxons et des Angles. « Cette loi de succession égale, dit-il, impose à chaque génération une nécessité de partage et change à chaque instant l'aspect de la propriété. Lorsque le possesseur commençait à bâtir, cultiver, améliorer, la mort l'emporte, divise, bouleverse et c'est encore à recommencer. Le partage est aussi l'occasion d'une infinité de haines et de disputes. Ainsi cette loi de succession égale... était une cause continuelle de troubles, un obstacle invincible au progrès, une révolution éternelle... Tandis que les familles germaniques s'immobilisaient, que les biens s'y perpétuaient, que des agrégations se formaient par les héritages, les familles celtiques s'en allaient, se divisant, se subdivisant, s'affaiblissant. Cette faiblesse tenait principalement à l'égalité des partages (2). »

Les populations issues de chasseurs qui occupaient les grandes forêts situées au sud de la Germanie, dans le massif montagneux de l'Europe centrale (3), n'échappèrent pas davantage à l'action des pêcheurs et furent refoulées par eux dans les parties les plus montagneuses et les plus boisées. « Suivant une vieille tradition allemande, qui a cours encore chez quelques paysans de l'Alsace, dit M. Maury, les géants, personnification de la population sauvage vivant dans les bois, gouvernèrent d'abord les hommes; *mais, peu à peu, ils furent repoussés par eux et contraints d'aller ensevelir leur existence dans les forêts et les montagnes* (4). »

Les essaims de pêcheurs trouvèrent un accès facile vers ces forêts, grâce aux grands cours d'eau qui descendant des montagnes aboutissaient à la mer du Nord et à la Baltique : le Rhin, le Weser, l'Elbe, l'Oder et la Vistule. C'est par ces routes naturelles que, montés sur leurs légères barques, ils apportèrent

1 *Hist. of the Anglo-Saxons*, I. 233.
2 *Hist. de France*, I. p. 121. 122.
3 En allemand, le mot *Wald* signifie à la fois montagne et forêt.
(4) *Loc. cit.* V. A. Stober, *Die Sagen des Elsasses*, p. 88.

jusqu'au centre de l'Europe leur type de famille et leur organisation sociale.

Les Gaulois eurent le même sort. Partout où les pêcheurs s'établirent, ils furent refoulés ou soumis. Nous savons comment les Normands occupèrent la Normandie et les parties de la Gaule qui communiquaient directement avec la mer par des fleuves. C'est par cette voie que les traditions de la famille-souche et l'organisation sociale qui en dérive s'implantèrent dans notre pays.

Une région de la Gaule échappa cependant complètement à l'influence des pêcheurs, nous voulons parler de la Champagne.

La Champagne était la partie de la Gaule la plus boisée. Au siècle dernier, elle était encore couverte de forêts (1). « Il est peu de provinces dans le royaume, écrit l'abbé Expilly dans son *Dictionnaire des Gaules*, qui soient mieux fournies de forêts que la Champagne. » Il en était ainsi également au moyen âge, car Huon le Roi, dans son fabliau *Du vair palefroi*, s'exprime ainsi :

> Adonc estoient li boschage
> Dedans Champaingne plus sauvage
> E li païs que or ne soit (2).

La situation géographique de cette province la préserva des invasions de pêcheurs. Elle était en effet enfoncée au centre des terres; le seul fleuve par lequel les Normands eussent pu y arriver était la Seine, or on sait comment ces pirates furent arrêtés sous les murs de Paris; cette région occupée par la dynastie régnante était d'ailleurs mieux défendue que les autres parties de la Gaule. D'autre part, la Champagne, adossée à l'est contre le massif montagneux et forestier de l'Europe centrale, se trouvait également protégée contre toute influence étrangère. C'est ainsi qu'elle put conserver intact jusqu'à nos jours l'héritage social

(1) Nous citerons notamment les forêts de Perthes, de Ders, de Montmorency, de Champagne, du Bassigny, du Vallage, de Chambres, de Pologne, de l'Argonne, de Saint-Dizier, de Route, d'Epernay, d'Enghien, de Vassy, de la Traconne, du Gault, de Bois-Don, de Sourdun, de Jouy, de Clairvaux, d'Orient, de Bossican, de Chaourne, d'Othe, de Rajeuse, de Saint-Loup, de Chappes, de Javernant, de Malay-le-Roi, etc., etc. V. Maury, *Les Forêts de la Gaule*, ch. XIV.

(2) Barbazan, *Fabliaux et Contes*, t. I, p. 167.

des chasseurs de la Gaule. Cette province eut pendant tout le moyen âge sa coutume du *Gavel-King*, qui donna naissance au type du *village à banlieue morcelée* que nous aurons à décrire, lorsque nous traiterons de la culture en famille instable. La Champagne est la région de l'Europe où les caractères dérivés des sociétés de chasseurs se sont maintenus avec le plus de pureté ; elle est, pour ce groupe de société, ce que le plateau central asiatique est pour les pasteurs, les rivages de la Norvège pour les pêcheurs.

Il est maintenant démontré que trois éléments très différents ont contribué à la formation des sociétés européennes : elles sont issues soit de pasteurs, soit de pêcheurs, soit de chasseurs; cette différence d'origine a imprimé à chacune d'elles un caractère particulier.

Nous avons vu, en outre, que les pasteurs se sont surtout établis dans l'Orient, les pêcheurs dans le Nord, les chasseurs dans l'Occident. Les uns et les autres s'y sont agglomérés; ils ont dû abandonner les travaux de simple récolte et par conséquent se transformer.

Comment s'est accomplie cette transformation?

C'est ce que nous montrera l'étude des organisations sociales qui sont dérivées de ces trois types primitifs et qui constituent les *Sociétés compliquées.*

Edmond Demolins.

(*A suivre.*)

LA COLONISATION

ET

LES CONDITIONS DE LA PROSPÉRITÉ COLONIALE[1].

III.

COMMENT LES COLONIES SE CLASSENT SUIVANT QU'ELLES SONT CONSTITUÉES PAR LA LIBRE INITIATIVE DES FAMILLES OU PAR LES POUVOIRS PUBLICS.

Dans une étude précédente, nous avons essayé d'indiquer quels caractères spéciaux présentaient les colonies, suivant la nature du travail qui y domine. A ce point de vue, toutes viennent se classer entre deux types extrêmes : d'une part, les colonies agricoles; d'autre part, les colonies commerciales. Cette distinction, empruntée à la vie privée, l'éclaire d'une façon assez complète pour que les points principaux se trouvent nettement indiqués. Voyons maintenant si la vie publique nous fournira sur ce sujet une division aussi féconde.

Les grandes nations européennes sont loin d'augmenter leur empire colonial par les mêmes moyens, et marchent d'un pas fort inégal dans la voie de la colonisation; peut-être existe-t-il entre ces deux ordres de faits une corrélation, un lien qu'il serait intéressant de déterminer; peut-être certaines façons de procéder

(1) Voir les précédents articles, t. I, p. 377, et t. II, p. 49.

sont-elles nécessairement stériles; peut-être, du moins, l'effort qu'elles exigent est-il hors de toute proportion avec les résultats qu'elles produisent.

Pour répondre à ces questions, nous emploierons une méthode analogue à celle qui nous a servi pour étudier les effets du travail : nous choisirons deux types aussi différents que possible; l'un, dans lequel l'action libre des familles apparaîtra seule à l'origine; l'autre, au contraire, qui sera constitué par le gouvernement d'une métropole.

Si on se reporte aux premiers temps de l'immigration européenne en Nouvelle-Zélande, dans l'Australie méridionale, ou aux États-Unis, on constatera que chaque progrès accompli par la jeune colonie est le fruit de l'initiative privée : c'est une association libre, qui amène les premiers essais de peuplement; le gouvernement du Royaume-Uni se borne à protéger ses nationaux, là où ils se trouvent, mais sans subventionner leurs entreprises; plus tard, les développements rapides de l'agriculture et du commerce sont dus également à des circonstances indépendantes de l'action métropolitaine, à des causes internes pour ainsi dire. C'est le phénomène de la graine jetée en terre et contenant en elle-même la vertu qui lui permettra de germer et de grandir, en empruntant au sol ses sucs nourriciers, au soleil sa chaleur fécondante, à la pluie sa bienfaisante humidité.

Ce type de colonisation est connu en science sociale sous le nom de *colonisation libre.*

A l'opposé, tout le monde connaît l'histoire de la conquête de l'Algérie : un coup d'éventail donné à un agent diplomatique en fut l'occasion et, lorsque l'honneur du nom français eut été brillamment vengé, nous nous trouvâmes en face d'un pays dans lequel tout nous était inconnu.

C'est alors que le gouvernement, fort embarrassé de sa riche capture, décida, après de longues hésitations, qu'il fallait coloniser l'Algérie.

Voilà un exemple parfaitement caractérisé de ce genre de colonisation que la science sociale appelle : *colonisation administrative.*

Sous une forme plus didactique, on peut dire que la colonisation libre est *celle dont l'organisation procède principalement de l'initiative privée*, celle qui est, en réalité, suscitée et dirigée avant tout par l'entreprise spontanée des *particuliers*.

Au contraire, la colonisation administrative est *celle dont l'organisation procède principalement de l'action gouvernementale*, celle qui est, en réalité, suscitée et dirigée avant tout au moyen de *fonctionnaires* établis par le pouvoir de la Métropole.

Est-il besoin de justifier une distinction dont les résultats frappants se révéleront d'eux-mêmes au cours de cet article? Dès à présent, on en conçoit l'importance sociale. Dans une contrée nouvelle où tout est à créer la comparaison entre l'initiative des particuliers et l'action des fonctionnaires est plus facile qu'ailleurs, les causes qui les produisent, les circonstances qui les développent et les résultats qu'elles amènent se dégagent clairement d'une organisation sociale naissante. Les entreprises coloniales sont donc un excellent terrain d'observation pour saisir dans leur état le plus accusé de simplicité et d'isolement les phénomènes qui ont trait, d'une part à l'action spontanée des familles, d'autre part à l'initiative des pouvoirs publics.

Nous allons étudier successivement ces deux classes de colonisation dans des pays où les caractères propres à chacune d'elles nous ont paru se manifester avec une netteté et une intensité particulières.

I. — La colonisation libre.

Transportons-nous dans une contrée dont la naissance et le développement soient dus à la libre initiative des émigrants. L'Amérique du Nord, nous en fournit un excellent exemple. La Nouvelle-Angleterre, la Virginie, la Caroline, ont été colonisées librement par une série d'entreprises particulières dont le souvenir est parvenu jusqu'à nous (1). Parfois, il est vrai, la couronne

(1) Leroy-Beaulieu, *De la Colonisation chez les peuples modernes*, p. 98.

apparaît au début pour donner à un grand seigneur ou à quelque favori les attributions de la souveraineté sur un vaste territoire, mais elle se retire aussitôt et, parmi ces concessions, les unes deviennent l'origine d'un État, comme la Virginie ou la Caroline ; les autres restent lettre morte, comme cela est arrivé sur plusieurs points de la Nouvelle-Angleterre. Les études pleines d'intérêt, publiées sur les origines américaines par la *John Hopkins University* fournissent à ce sujet de curieux renseignements : il est aujourd'hui certain, par exemple, que le Connecticut et Rhode Island, bien que placés nominativement sous la suzeraineté du comte de Warwick, puis cédés plus tard aux lords Say et Brooke se constituèrent absolument en dehors de leur influence et presque malgré eux ; cela est assez bien mis en lumière par le fait suivant. Parmi les associés de Say et de Brooke, il s'en trouvait un plus belliqueux et plus hardi que les autres, le colonel Fenwick, qui, en 1639, fit construire un fort et amena quelques colons à Saybrooke, à l'embouchure de la rivière Connecticut. Il espérait ainsi tenir tête aux envahissements des colons qui s'établissaient sans scrupule au centre même des terres que la Compagnie s'était fait céder par Warwick. Bientôt découragé, il quitta l'Amérique, en 1644, et céda aux colons libres du Connecticut le fort et les établissements qu'il avait créés (1).

En somme, au début du dix-septième siècle, on s'établit au Connecticut comme en pays vacant et les « settlers » n'ont aucune idée de droits contraires aux leurs, lorsqu'ils bâtissent leur cabane, établissent leurs barrières, ou labourent leur champ.

Dans les parties même où les grands concessionnaires parviennent à faire respecter leurs droits, c'est encore à l'initiative privée que sont dus les progrès des colonies ainsi fondées. William Penn et lord Baltimore ne s'appuient pas sur le gouvernement de la mère-patrie pour créer la Pensylvanie et le Maryland. De même, les Puritains du Massachusetts ou les Hollandais de la Vallée de l'Hudson trouvent en eux-mêmes tous les éléments de leurs succès.

(1) *The Genesis of a New England State (Connecticut)*, by Alexander Johnston, p. 11 et 12.

Ainsi se justifie l'exemple que nous avons choisi : nous sommes bien en présence d'une colonie libre ; abordons maintenant son étude et tâchons de l'analyser complètement.

Pour cela, il nous faut, en premier lieu, nous rendre un compte exact des origines des colons.

Les États-Unis ont été principalement peuplés, au début, d'émigrants anglais, écossais et hollandais. Quant au Canada, il a été créé par les Normands.

Or ces divers pays étaient organisés en familles-souches et les rejetons qui en sortaient pour coloniser l'Amérique se trouvaient pourvus des avantages et des qualités propres à ce type de famille ; on sait quelle est sa force d'expansion, son aptitude merveilleuse aux entreprises lointaines ; il suffit de rappeler les légendes scandinaves, l'établissement de l'Heptarchie saxonne, la conquête de la Normandie par Rollon, puis celle de l'Angleterre par les Normands. Ce sont toujours les mêmes races, répandues sur tout le littoral de la Manche et de la mer du Nord, que nous retrouvons dans le Nouveau-Monde ; elles vont le conquérir comme elles ont déjà conquis l'occident de l'Europe (1) et lui imprimeront ce caractère bien accusé d'énergie, de ténacité et de calme qui se remarquait aussi bien chez les Normands de France avant leur désorganisation, que chez les compagnons de Washington.

Voilà, prise sur le fait, l'influence de la famille-souche, terrain propice où viennent se rencontrer, sans entrer en lutte, l'esprit de tradition et l'esprit de nouveauté, le respect de l'autorité et l'essor des initiatives fécondes. Grâce à cette double influence, les émigrants de famille-souche possèdent une élasticité merveilleuse qui leur permet de se plier à toutes les circonstances du milieu dans lequel ils peuvent se trouver placés.

Ce n'est pas tout. Formés dès l'enfance à l'autorité paternelle, ils sont de plus habitués à une hiérarchie extérieure à la famille ; il sont donc capables de créer des associations puissantes et disciplinées, de fonder des sociétés agglomérées semblables à celles

(1) V. dans le t. Ier de *la Science sociale*, p. 133 à 138, et t. II, p. 116, l'article de M. Demolins sur *les Pêcheurs*.

d'où ils sortent. Non seulement les individus se groupent dans la famille, ils peuvent aussi se grouper en dehors de ce cadre étroit, ils peuvent grouper ensemble plusieurs familles en leur assignant les rôles différents que nécessite une action commune. Ils emportent donc avec eux les germes, qui, une fois développés dans un milieu convenable, donnent naissance aux empires puissants.

Telles sont les aptitudes spéciales que les colons issus de familles-souches doivent à leur origine; avec leur secours, la colonisation peut prendre son essor librement, et c'est pourquoi nous la rencontrons principalement dans les établissements des races du Nord, fortement imprégnées des traditions scandinaves; au Cap, chez les Boërs; en Australie, avec les Anglo-Saxons; dans l'Amérique du Nord, enfin, par la rencontre de quatre nationalités principales, les Anglais, les Hollandais, les Allemands de la plaine saxonne et les Normands.

Il ne semble pas que la colonisation libre se développe avec des émigrants issus de familles instables; du moins nous n'avons rencontré jusqu'ici aucun exemple de ce phénomène que, vu sa rareté, il serait intéressant d'analyser et de classer; tout au moins, le fait même des avantages offerts par l'organisation de la famille-souche à une expansion librement organisée permet d'entrevoir à quelles difficultés viennent se heurter les entreprises coloniales des pays à famille instable.

L'exemple que nous avons choisi et qui paraît reproduire assez fidèlement la physionomie ordinaire de la colonisation libre, accuse donc d'une façon très nette l'alliance de ce système avec l'organisation des colons en famille-souche. Voilà un premier point acquis.

Mais quel mobile a poussé les rejetons de ces familles à abandonner leur patrie? Quelle circonstance a mis à profit les qualités colonisatrices dont ils étaient pourvus?

Ici l'histoire nous donne une réponse parfaitement nette.

Deux causes agirent à cette époque sur l'Angleterre pour rejeter hors de son territoire une partie de ses enfants. La première fut une cause économique, la seconde une cause religieuse; disons un mot de chacune d'elles.

Pendant la fin du seizième siècle et le commencement du dix-septième, il s'opéra dans l'agriculture anglaise une transformation progressive, mais très notable, que tous les historiens sont d'accord à signaler. Les propriétaires, trouvant des profits plus considérables dans la culture pastorale que dans le labourage, s'adonnèrent principalement à l'élevage des troupeaux et purent alors congédier de leur domaine un grand nombre de familles, dont les bras devenaient inutiles par suite des facilités relatives qu'offre cette branche de l'agriculture. Grâce à la transformation de l'armée, cette mesure n'avait plus pour les seigneurs les inconvénients majeurs qu'elle aurait entraînés un siècle auparavant. Dans tous les États de l'Europe occidentale, l'institution des armées permanentes commençait à naître : ce n'étaient plus des hommes que l'autorité royale demandait à ses vassaux, c'étaient des subsides en argent; les hommes, elle préférait les avoir directement à sa solde, tant pour les former en un corps plus homogène que pour arrêter les seigneurs, soit dans leurs luttes particulières, soit dans leur résistance au pouvoir central. Dès lors, ceux-ci, voyant leurs ressources pécuniaires décroître par les exigences du souverain et plus encore par les habitudes de luxe qui s'étaient introduites, cherchèrent à diminuer autant que possible les charges que faisait peser sur eux l'entretien d'une population nombreuse de tenanciers et de mercenaires. L'augmentation des prairies et pâturages avait donc le double avantage de réduire leurs dépenses en augmentant leurs profits. Enfin, ils étaient encore poussés dans cette voie par le fait de la législation douanière, qui favorisait l'exportation du bétail plus que celle des grains (1).

Qu'allait-il advenir de ces familles brusquement enlevées à leur vie et à leurs occupations accoutumées? Les villes en reçurent un grand nombre, mais le problème du pain quotidien restait sans solution pour la plupart d'entre elles, et, dépourvues de leurs moyens d'existence, privées du patronage des grands proprié-

1 V. *Histoire d'Angleterre* de David Hume, traduction de M. Campenon, de l'Académie française, édition Furne, t. IV, p. 439.

taires, elles tombèrent dans l'indigence. C'est en effet à cette époque (1558) que nous voyons apparaître la première loi pour le soulagement des pauvres (1). Il faut désormais une contrainte de l'État pour pourvoir à des nécessités devenues plus pressantes et dont les particuliers ne sont plus personnellement responsables.

Après un malaise prolongé et croissant, il se trouvait donc, sous le règne d'Élisabeth, un surcroît de population sans emploi; mais ce n'étaient pas seulement les familles indigentes qui aspiraient à se créer des ressources. La noblesse, de plus en plus épuisée par les exactions royales et les folies du luxe, ne pouvait placer tous ses cadets dans une armée désormais restreinte et cherchait une issue à leur activité. Le commerce souffrait de la crise générale et, dans toutes les classes de la population, on se demandait avec inquiétude de quel côté viendrait le salut.

Les entreprises coloniales répondirent par conséquent à un besoin réel, en fournissant à la population l'emploi qu'elle ne pouvait plus trouver dans les limites de son territoire.

Mais, nous l'avons dit, une autre cause contribua puissamment au mouvement de colonisation libre dont la Grande-Bretagne fut le théâtre au dix-septième siècle : nous voulons parler des dissensions religieuses.

Tous les documents, très nombreux, qui se rapportent aux origines de la Nouvelle-Angleterre font foi de l'existence de ce mobile. C'est dans le but d'offrir un abri à ceux de ses compatriotes qui souffraient persécution pour leurs croyances, que Roger William, d'après son propre témoignage, songea à grandir l'entreprise personnelle qu'il avait d'abord créée à Rhode-Island (2). Dans le Massachussets, au Connecticut, et, d'une façon générale, dans tous les établissements des puritains, on voit accourir des émigrants qui fuient devant les lois religieuses de leur patrie et se préoccupent principalement de constituer une société sur les principes auxquels ils sont attachés. La Pensylvanie dut sa fondation à une émigration de *quakers*. Enfin, les colons d'origine

(1) Hume, p. 435.

(2) *Town government in Rhode-Island*, by William E. Forster, p. 8. — Collection John Hopkins.

diverse qui peuplèrent la vallée de l'Hudson, sous le patronage d'une compagnie hollandaise, étaient recrutés parmi les réfugiés calvinistes de France ou des Pays-Bas espagnols, les Vaudois du Piémont, voire même les Anglais chassés de la Nouvelle-Angleterre pour quelque dissentiment dogmatique (1).

Or, les hommes capables de sacrifier des avantages matériels à une croyance religieuse, quelle qu'elle soit, sont rares. Ils possèdent une hauteur de vues et une énergie peu communes ; ils constituent donc une élite.

Ainsi, parmi ces familles-souches si bien préparées à l'expansion par le fait même de leur organisation, celles qui furent poussées à s'expatrier par des motifs de conscience étaient le résultat d'une sélection. Elles se trouvaient douées à un degré éminent de certaines vertus aussi profitables à la prospérité temporelle des familles qu'à l'avancement spirituel des individus : la pureté des mœurs, la fermeté des caractères, la soumission complète et sincère aux préceptes religieux. En résumé, les émigrants de la Grande-Bretagne, qui peuplèrent les États-Unis au dix-septième siècle, quittèrent leur patrie, soit pour des raisons de conscience, soit par l'effet des causes économiques générales dont ils étaient victimes, soit enfin par suite du besoin d'expansion qui est un des traits caractéristiques de la famille-souche, toujours préoccupée de placer ses cadets. Dans un cas comme dans l'autre, nous voyons qu'ils obéirent à une réelle nécessité. De plus, ce n'étaient pas l'imprévoyance ou l'incapacité qui avaient mis dans la gêne ces anciennes familles d'agriculteurs chassés des domaines où ils trouvaient leurs moyens d'existence. Il ne faudrait pas croire par conséquent que leur entreprise présentât les caractères de l'émigration pauvre et désorganisée dont l'Irlande nous donne aujourd'hui le spectacle. Nous allons d'ailleurs les voir à l'œuvre.

Au milieu des différences qui distinguent les divers États de l'Amérique du Nord dès les premières années de leur existence, il est un point commun à tous, c'est que leur vie est à peu près indépen-

(1) *Dutch village communities on the Hudson River*, by Irving Elting, A. B., p. 22, même collection.

dante de celle de la métropole ; colonies de la couronne ou colonies à charte jouissent de la même liberté administrative, élisent leurs représentants, dressent leur budget, lèvent leurs taxes et légifèrent comme il leur plaît, pourvu que rien dans leur législation ne soit contraire aux larges principes de la *common law* anglaise. Ces familles-souches, prêtes à se plier à toutes les circonstances de lieu qu'elles vont rencontrer, ne seront donc pas entravées dans leur évolution nécessaire par les prescriptions étroites d'un règlement uniforme ; chaque groupe se développera suivant ses conditions spéciales.

Le trait caractéristique de la colonisation libre paraît être ici l'élasticité et la variété. Les deux influences qui président à la formation des peuples, — l'état préexistant des éléments dont ils se composent et les données du lieu sur lequel ils s'établissent, — agissent en toute liberté. Il serait donc particulièrement intéressant d'en étudier l'action ; mais notre tâche actuelle est moins vaste : nous avons simplement à examiner, dans la constitution des colonies américaines, les traits qui résultent de leur caractère de colonies libres.

Le fait même de la grande variété de constitution qu'elles offrent nous fait un devoir de choisir des exemples appartenant aux types les plus différents ; notre observation se trouvera ainsi contrôlée : elle aura moins de chances de s'égarer, en attribuant à la colonisation libre des phénomènes déterminés par une autre circonstance.

On sait combien diffèrent les colonies du sud, la Virginie et les Carolines par exemple, du groupe primitif de la Nouvelle-Angleterre : d'un côté, des plaines vastes, traversées par de grands fleuves et soumises à une température élevée, donnent naissance à la grande culture, au type du grand planteur et à un gouvernement aristocratique ; de l'autre, un territoire plus accidenté, un climat plus tempéré permettent l'établissement de la petite culture, tandis que la forme découpée des rivages et la proximité relative de l'Europe septentrionale favorisent le commerce en lui offrant des ports avantageux. L'industrie se développera dans cette partie avec une intensité particulière ; la vie municipale

y sera active et formera le principal centre politique. Il est difficile par conséquent de trouver des exemples moins semblables; nous verrons cependant que leur caractère commun de colonies libres a produit dans les deux cas des effets identiques.

Et d'abord, le gouvernement de la métropole ayant peu fait pour elles, voyez comme elles sauront repousser toutes les mesures qui pourraient nuire à leur développement ou à leurs intérêts. Voici, par exemple, les colonies hollandaises du New-York et du New-Jersey, qu'une convention diplomatique cède au roi d'Angleterre et que celui-ci donne en toute propriété au duc d'York comme une source de revenus et de puissance (1). Aussitôt on essaie d'y établir un gouvernement absolu, mais les prétentions du nouveau propriétaire viennent se briser devant la résistance des corps municipaux des villes et des *patroons*, grands propriétaires autour desquels se groupe la population des campagnes (2). Aussi, en 1674, une patente nouvelle est-elle accordée, qui introduit dans le régime de la vie publique des tempéraments importants.

Les mêmes phénomènes se produisent dans le Maine et le New-Hampshire achetés par Charles II pour le duc de Monmouth, et dans la Virginie accordée pour une période de trente et un ans aux lords Culpeper et Arlington. Enfin, lorsque après la guerre de sept ans, la métropole voulut imposer une taxe à ses colonies, ce fut le signal d'une scission complète. L'indépendance des États-Unis devint absolue.

Ces faits dénotent de la façon la plus claire l'existence d'une organisation publique déjà puissante. Ce qui se passe actuellement peut nous montrer comment elle avait pris naissance.

Aujourd'hui encore le Far-West américain est le théâtre d'une colonisation libre très active et voici l'ordre à peu près invariable dans lequel se succèdent les faits : « Un colon arrive et, la hache à la main, nettoie le sol pour y établir sa modeste habitation et ses cultures. Un autre le suit, puis deux, puis trois, et

(1) Leroy-Beaulieu, *De la Colonisation chez les peuples modernes*, p. 101.

(2) V. *Dutch village Communities on the Hudson River*, p. 12 à 16 et 19 à 22.

bientôt une douzaine de familles se trouvent établies dans le voisinage (1) ». Jusqu'ici nous ne voyons se manifester aucun élément de la vie publique; la vie privée la précède donc incontestablement, mais bientôt des intérêts communs vont surgir : « Il faut des routes, ou au moins des sentiers de maison à maison, du hameau au marché de la ville, des écoles pour les enfants qui se multiplient, etc. Or, *il n'y a pas d'autorité centrale pour pourvoir à ces besoins* (2) », et voilà bien, saisi sur le fait, le caractère essentiel de la colonisation libre. La vie publique va nécessairement sortir de la vie privée. En effet, « les colons se réunissent et se taxent eux-mêmes volontairement ». Peu à peu et suivant les besoins, ils établissent ainsi un « supervisor », un « collector », un « clerk », un « constable » et des juges de paix. Bref, ils trouvent en eux-mêmes ce qu'il faut pour constituer une hiérarchie extérieure à la famille, et cette aptitude leur vient de la famille-souche; ils ne sont pas entravés dans leur développement normal, et cela tient à la colonisation libre.

L'histoire des colonies fondées au dix-septième et au dix-huitième siècles assigne une origine semblable à plusieurs d'entre elles. Telle est celle de New-Paltz, créée par une association de réfugiés français et flamands, qui achète aux Indiens le territoire sur lequel elle s'établit et l'administre sans aucun contrôle, sous la direction des « Twelve men ». Pendant plus d'un siècle, les pouvoirs publics sont représentés uniquement par ce conseil (3). A Brooklyn, à New-Amsterdam, l'administration municipale paraît également absorber toute la vie publique et son rôle est grandi par l'importance des biens communaux qui sont confiés à sa gestion (4).

(1) *Local government in Michigan and the Northwest*, by Edward W. Bennis, p. 11.

(2) « There is no strong central authority to provide these things. »

Voici le début du registre des assemblées du Township de Burlington, organisé en 1837. Après avoir procédé à l'élection des divers offices municipaux, le conseil vote l'établissement des routes, 100 dollars pour la construction d'un pont rur la rivière Saint-Joseph, 50 dollars pour un autre pont sur le ruisseau Nottawa, 50 dollars pour les écoles et 5 dollars de primes pour la destruction des loups. (*Local government in Michigan and the Northwest*, p. 11.)

(3) *Dutch Village Communities*, p. 53, 57 et 60.

(4) *Ibid.*, p, 24, 25, 35, 38, 44.

Ailleurs, les motifs qui nécessitent l'apparition de la vie publique sont différents, mais sa naissance est tout aussi spontanée ; c'est ainsi que nous voyons les *pèlerins* de Plymouth, aux premiers temps de la colonisation, nommer parmi eux un « constable », pour faciliter et rendre plus efficace la résistance armée qu'ils étaient souvent contraints d'opposer aux indigènes. Le premier besoin commun qui s'était fait sentir était celui de la défense ; ce fut le premier auquel on pourvut et la première fonction publique naquit à ce sujet (1).

Voilà donc des colons arrivés sur une terre nouvelle sans lien préexistant entre eux et qui créent une hiérarchie au fur et à mesure des besoins communs qu'amène l'agglomération. C'est une des formes que revêt la colonisation libre en famille-souche.

D'autres fois, au contraire, il y a une hiérarchie préexistante : c'est le cas de la Virginie, du Maryland et des Carolines. En effet, ces colonies n'ont pas été peuplées à l'origine par des émigrants absolument indépendants les uns des autres et les familles ouvrières y trouvaient dès leur arrivée un patronage efficace ; mais ce patronage, c'est encore à la vie privée qu'elles allaient le demander ; nous sommes donc bien dans la colonisation libre. Enfin ces émigrants étaient issus de familles-souches ; le phénomène de leur établissement rentre donc absolument dans le type que nous étudions ; ce n'en est qu'une variété.

Parfois c'est une compagnie de colonisation pourvue de certains privilèges qui rassemble les capitaux nécessaires à la mise en valeur du territoire (2), et protège les colons contre les dangers d'une installation en pays inconnu ; ou bien un homme tout seul, lord Baltimore ou William Penn, conduit l'énorme entreprise de coloniser un pays entier ; mais partout la double influence de la colonisation libre et de la famille-souche se fait jour au travers de ces différences de détail, partout la même énergie et les mêmes aptitudes au « self Government » se manifestent, partout les obstacles opposés au développement normal des institutions sont jetés à bas.

1 *Norman Constables in America*, by Herbert B. Adams, p. 16 à 20.

2 *Village communities of Cape Anne and Salem*, by Herbert B. Adams, p. 19 à 21.

C'est ainsi que, dans la Caroline du Sud, la constitution savante, rêvée par le philosophe Locke et imposée à la colonie par le comte de Shaftesbury et les autres lords propriétaires, compta à peine vingt-quatre années d'existence nominale et ne fut jamais appliquée complètement (1). Contre cette « constitution fondamentale » soutenue du prestige d'un nom illustre et de l'autorité des maîtres du pays, ce fut une organisation politique née sans éclat, mais appuyée sur la force des choses, qui prévalut.

La Virginie présente un phénomène analogue : la charte royale ne lui accordait aucune législature ; cependant, en 1613, sans l'intervention d'aucune autorité, et sans que personne en soit surpris, on se trouve en présence d'une sorte de parlement (2).

C'est donc à tort que l'on a voulu parfois représenter les colonies du Sud comme opprimées sous un despotisme écrasant, tandis que les colonies du Nord se développaient sans entraves. Les unes comme les autres ont pu jouir de la liberté politique, grâce à la forte constitution des familles qui les avaient peuplées à l'origine. Nous venons de montrer qu'en fait la Virginie et la Caroline du Sud n'avaient rien à envier à la Nouvelle-Angleterre ; nous en pourrions dire autant pour le Maryland (3) ou la Géorgie. Les différences qui les séparaient tenaient à d'autres causes : si l'esclavage s'est développé davantage au sud qu'au nord, c'est au climat qu'il faut s'en prendre, ainsi que nous le montrerons dans une autre partie de cette étude ; on l'a bien vu lorsque, sous un régime d'indépendance commun à toutes les colonies, l'opposition d'intérêts s'est développée au point d'amener entre elles une lutte à main armée.

Ce sont encore les conditions du lieu qui, favorisant la grande culture sur tel point du territoire, l'industrie ou la petite culture sur tel autre, ont produit ici la centralisation des pouvoirs publics au comté, là l'autonomie communale. Dans le Maryland, par

(1) *Local Government and Free Schools in South Carolina*, by B. James Ramage, p. 5 à 8.

(2) « A house of Burgess broke out in Virginia », *Hutchinson's History of Massachussetts*, cité par Leroy-Beaulieu.

(3) *Local Institutions of Maryland*, by Lewis W. Wilhelm, fellow by Courtesy, John Hopkins university.

exemple, la vie politique des villages se réduit à néant (1). Est-ce à dire que ce fait résulte d'habitudes bureaucratiques imposées à une époque antérieure? Nullement; mais comment une commune dont le territoire appartient presque en entier à un seul propriétaire pourrait-elle aspirer à se gouverner elle-même? Les seuls intérêts que les habitants puissent débattre utilement sont ceux qui résultent de la pratique du culte public, ou qui ont trait aux écoles et aux cimetières. De là le développement des institutions paroissiales (2).

En résumé, la colonisation libre en famille-souche présente les caractères suivants qui se complètent et s'appellent l'un l'autre, pour ainsi dire.

Du fait que les immigrants sont originaires de familles-souches résultent :

L'*élasticité sociale* dont ils sont pourvus et qui leur permettra de se plier aux circonstances diverses dans lesquelles ils se trouveront placés ;

L'*autonomie* de la famille dirigée par son chef naturel, et son indépendance vis-à-vis de toute ingérence extérieure dans toutes les questions qui relèvent de la vie privée. De là découlent naturellement le sentiment profond de la propriété, du « home », et l'esprit d'initiative.

Enfin, l'habitude d'une *hiérarchie* extérieure à la famille, pour toutes les questions qui dépassent son cadre, assure la constitution de la vie publique au fur et à mesure de sa nécessité.

A ces précieux éléments le fait de la colonisation libre en ajoute un autre qui leur permet de produire leurs bons effets; cet élément, c'est précisément la liberté de se combiner suivant les cas et sans aucune contrainte; c'est l'occasion de se développer donnée à des énergies qui autrement pourraient demeurer sans emploi.

Le spectacle auquel nous avons assisté dans les colonies libres est donc celui de familles qui, livrées à elles-mêmes, sont assez

1 « The political life of the villages is nil. » *Local Institutions of Maryland*, p. 119.

2 *Parish Institutions of Maryland*, by Edward Ingle.

fortes pour se suffire et forment un à un tous les rouages de la vie publique lorsque les circonstances l'exigent : c'est une société fortement assise sur la vie privée, un édifice à la base solide que l'on peut sans danger élever d'un ou de plusieurs étages suivant le nombre des personnes qu'il devra abriter, et surmonter d'un toit gothique ou d'une terrasse italienne selon les convenances du climat, ou la fantaisie de l'architecte. En aucun cas, les fondations ne seront ébranlées et, si un mur s'écroule, il restera toujours une base pour le reconstruire.

Avec la colonisation administrative nous allons nous trouver en présence d'un procédé tout à fait différent : au lieu de construire premièrement les murs de l'édifice, on commence par abriter sous un toit soutenu par des étais provisoires, l'emplacement que l'on se propose de bâtir. Ce que cette méthode a d'artificiel, de coûteux et de dangereux on le conçoit aisément. Qu'un des appuis fragiles qui supportent le toit vienne à se rompre et tout s'écroule avec fracas, non sans écraser les infortunés qui avaient pensé y trouver un abri. Nous allons voir comment l'examen attentif de la colonisation administrative met en lumière, d'une part l'importance des ressources dont elle dispose, d'autre part la pauvreté des résultats auxquels elle aboutit.

II. — La colonisation administrative.

Rappelons d'abord ce que nous entendons au juste par ce terme de colonisation administrative ; c'est celle, avons-nous dit, *dont l'organisation procède principalement de l'action gouvernementale*, celle qui est en réalité suscitée et dirigée avant tout au moyen de *fonctionnaires* établis par le pouvoir de la métropole.

Telle fut la colonisation espagnole au seizième et au dix-septième siècle. D'immenses régions conquises par quelques poignées d'aventuriers ne pouvaient être conservées à la couronne que par deux moyens, soit l'immigration spontanée des colons espagnols, soit l'envoi d'un grand nombre de soldats et de fonctionnaires. Or l'Espagne n'avait pas le choix entre ces deux

moyens. Sa population, très au large sur le sol national depuis l'expulsion des Maures, n'éprouvait pas le besoin de se répandre au dehors pour y trouver des moyens de travail. C'était donc sur le gouvernement seul que retombait le soin de garder ses conquêtes. Il y avait d'ailleurs, ou du moins il croyait y avoir, un avantage direct, par suite des ressources immenses en numéraire que lui assurait la possession des mines de métaux précieux répandues avec tant de profusion dans l'Amérique centrale et méridionale. Cette considération détermina le gouvernement espagnol à prendre lui-même en mains la direction d'un intérêt aussi grave et toute l'entreprise de la colonisation fut menée sous son inspiration.

C'était donc bien là une colonisation administrative, et on pourrait déterminer, à l'aide de cet exemple, les caractères qui lui sont propres; mais nous avons à notre porte et dans notre temps un sujet d'étude plus complet, parce que les phénomènes qui nous occupent s'y manifestent avec une intensité bien plus marquée.

D'une façon générale, en effet, les entreprises coloniales de la France au dix-neuvième siècle appartiennent toutes à cette catégorie et l'action des pouvoirs publics y est d'autant plus sensible que l'instabilité de nos familles les a rendus plus envahissants dans la mère patrie. On comprend facilement que des émigrants issus de familles où l'instruction des enfants, la transmission des biens et d'autres fonctions essentielles du père sont réglées par un personnel administratif quelconque, se montrent peu capables de diriger par eux-mêmes les intérêts et de résoudre les questions que la colonisation fait naître.

Aussi, de même que nous avons étudié la colonisation libre en famille-souche, parce que c'est dans des pays organisés sur ce type que nous avons vu les phénomènes les plus complets de colonisation libre; de même nous observerons la colonisation administrative dans un pays à famille instable, parce que c'est là qu'elle a pris le développement le plus considérable.

Parmi les diverses colonies de la France, celle qui, par sa proximité et l'importance de son territoire, se recommande le plus

à l'attention est sans contredit l'Algérie. C'est là que nous nous placerons.

En choisissant ainsi l'Algérie, nous n'entendons pas affirmer que tous les essais de colonisation aient une origine administrative, ni que tous les colons algériens soient issus de familles instables; — il est probable en effet que les Espagnols qui envahissent la province d'Oran et les Italiens qui peuplent celle de Constantine ont été soutenus dans leurs entreprises par leur propre énergie plutôt que par l'influence du gouvernement français; — mais nous examinerons seulement les phénomènes de colonisation qui présentent, dans la contrée que nous étudions, ce double caractère.

Or ces phénomènes sont nombreux. Dans les premières années qui suivirent la conquête de l'Algérie, on parut même s'inquiéter de voir la colonisation se fonder par une libre initiative, à telle enseigne qu'une décision ministérielle de 1832 vint interdire formellement l'immigration spontanée (1). Sans doute, on s'était trouvé en présence de tentatives mal conçues appartenant au type de l'*émigration désorganisée*, et cette décision, toute bizarre qu'elle paraisse, avait peut-être quelque apparence d'excuse; mais nous devons constater que, dès l'origine, le gouvernement métropolitain s'est ingéré dans les affaires coloniales de l'Algérie, pour nous rendre compte du type que va nous offrir cette colonisation.

De 1838 à 1843, les vues du pouvoir sont tout autres; il encourage et provoque l'immigration, fait appel aux ouvriers et aux agriculteurs français; en somme, il met en jeu les ressources dont dispose l'autorité publique pour créer la colonisation administrative.

Sous l'empire de préoccupations politiques, le gouvernement de 1848 apporte de nouvelles entraves à l'introduction des colons européens en Algérie. Elles sont brisées avec le régime politique qui les avait établies et, après 1852, le nombre des passages gratuits accordés par l'État devient considérable. On constatait

(1) Leroy-Beaulieu. *De la Colonisation chez les peuples modernes*, p. 300.

en 1857 que, sur 80,000 de ces passages gratuits, il y avait eu 70,000 retours (1).

Nous sommes donc bien en présence d'une colonisation suscitée et dirigée par des *fonctionnaires*, et déjà nous voyons se manifester, sur un point, quelques-uns des effets de son caractère administratif : sa fortune est liée à celle de la métropole de la façon la plus étroite, et les bouleversements politiques que celle-ci peut subir ont leur contre-coup direct dans la colonie, puisque une révolution survenue à Paris suffit pour ouvrir ou pour fermer l'accès de l'Algérie. De plus, l'émigration provoquée par les moyens puissants mais artificiels que peuvent employer des agents officiels manque de spontanéité et de vie; une famille imprévoyante, malheureuse et partant avide de changement saisit l'occasion qui lui est offerte de tenter la fortune dans un autre pays; mais, dès qu'elle est arrivée, le besoin d'un patronage efficace se fait sentir et l'absence de ce patronage, introuvable dans une contrée peuplée de fonctionnaires et de pauvres, rend la situation plus dure encore qu'auparavant. C'est alors qu'elle tente de se rapatrier, et voilà l'explication des 70,000 retours que constatent les statistiques officielles.

On voit combien nous sommes loin de la colonisation libre. Non seulement l'État se charge ici de frais considérables que les familles supportaient elles-mêmes dans l'autre type de colonies, mais les sacrifices qu'il s'impose portent peu de fruits.

En ce qui concerne les frais de passage, les chiffres cités plus haut nous fournissent même le rapport exact qui existe entre les dépenses faites par l'État et celles des particuliers au point de vue de leur efficacité. Nous n'avons pas observé, et on rencontre rarement sans doute, une famille abandonnant sans regret son entreprise coloniale et revenant dans sa patrie d'origine après avoir payé de sa bourse le prix de son voyage : 80,000 passages payants auraient donc donné vraisemblablement à l'Algérie 80,000 colons; 80,000 passages gratuits lui en ont fourni 10,000. Ainsi, pour cet objet et dans cet exemple, l'initiative privée se

(1) Leroy-Beaulieu, p. 302.

montre huit fois plus féconde que l'action gouvernementale; elle est susceptible d'atteindre un résultat donné avec un effort huit fois moindre.

Quelle est donc la véritable raison de cette stérilité? Elle tient à deux causes : la misérable composition du personnel de la colonisation administrative et la façon toute artificielle dont il est patronné. Nous allons suivre à travers les principaux phénomènes sociaux le résultat bien marqué de ces deux influences, la première tenant à l'origine des colons, la seconde à l'organisation coloniale proprement dite.

Si on veut bien se rappeler quels heureux résultats nous a révélés l'étude des sociétés formées par des émigrants à base de famille-souche, il sera plus facile de saisir les conséquences inverses produites par la famille instable; nous n'avons donc pas à insister sur ce point. Au surplus, il nous suffit de jeter les yeux autour de nous pour nous convaincre : Quels sont aujourd'hui en général les Français qui émigrent? Ceux qui, dépourvus de toute ressource, ou forcés de quitter leur patrie pour un motif peu honorable, viennent, en désespoir de cause, demander au gouvernement une concession de terrain. Ainsi non seulement ils n'ont pas les traditions de la famille-souche pour favoriser leur entreprise, mais, parmi les rejetons de familles instables, ce sont les moins aptes à fonder un établissement, les moins laborieux, les moins prévoyants, les moins moraux. En somme, ce sont des éléments de rebut. Voilà donc un premier fait qui domine tous les autres : la colonisation administrative se fait surtout avec un personnel incapable.

Mais ce personnel se rencontre plus ou moins nombreux, il est vrai, dans tous les pays; voyons comment la colonisation libre en tire parti.

Son procédé est bien simple; c'est celui qui a été appliqué de tout temps dans les sociétés prospères; il consiste à encadrer les éléments inférieurs, à les patronner de telle façon que leur capacité soit complétée sur tous les points où elle se montre insuffisante. C'est le patron qui joue ce rôle, et la colonisation libre fournit des patrons.

Nous les trouvons désignés sous ce nom dans les colonies hollandaises de la rivière Hudson [1]. Ailleurs, leur action apparaît d'une manière bien nette dans la coutume des *indented servants;* on nommait ainsi des émigrants pauvres attachés à un colon plus fortuné par un contrat de louage de services. Le prix de leurs travaux leur était payé à l'avance, sous la forme de frais de passage; ils se trouvaient par conséquent, à leur arrivée dans la colonie, contraints de travailler sous les ordres de leur maître. C'est par ce procédé que se peuplèrent notamment les colonies des Puritains dans la Nouvelle-Angleterre. On voit, par exemple, Josiah Quincy arriver à Boston en 1636, avec six *indented servants;* avec l'aide de leurs bras, il fonde et exploite son domaine rural; sûr de trouver des terres au Nouveau-Monde, il avait amené de sa patrie les hommes nécessaires pour les cultiver.

On voit quel avantage les colons riches pouvaient trouver dans cette organisation; voici maintenant celui qu'elle procurait aux émigrants pauvres. Les dangers et les déboires d'une installation en pays inconnu leur étaient évités. Dès la première heure de leur débarquement, ils se sentaient en possession de leurs moyens de travail par le bénéfice du contrat qui les liait à un patron. A l'expiration de ce contrat, ils étaient au courant de l'agriculture du pays; ils en connaissaient le climat et les productions. Les plus prévoyants, se trouvant à la tête d'un petit capital par l'accumulation de leurs salaires, ils pouvaient donc, avec bien plus de chance de succès, tenter à leur propre compte la fondation d'un petit établissement. Voilà comment, dans la colonisation libre, les individualités inférieures reçoivent de la classe supérieure un patronage qui leur permet souvent de s'élever jusqu'à elle; mais, si ce patronage est toujours bienveillant, il n'en reste pas moins éclairé; on ne tire pas brusquement une famille de la misère pour la mettre en situation de propriétaire, ainsi que cela se pratique avec le régime des *concessions gratuites*, qui est un des traits bien caractérisés de la colonisation administrative.

Au surplus, nous allons voir ce système à l'œuvre, en l'étudiant

1 *Dutch village communities on the Hudson River*, p. 12.

sur un des points où il a été établi de la façon la plus nette: jusqu'ici nous avons constaté que le personnel fourni par la colonisation administrative française était tiré de familles instables imprévoyantes et non patronnées; il faut maintenant examiner sur le terrain même la marche du phénomène.

Étudions-le dans toute son intensité, en nous plaçant en Algérie au milieu d'un de ces villages créés de toutes pièces par l'administration centrale sur le rapport d'un fonctionnaire. Supposons que l'émigrant ait déjà rempli une partie assez fastidieuse de sa tâche : après maintes sollicitations, la concession gratuite et le passage qu'il demandait lui ont été accordés ; le voilà rendu sur la terre qui est devenue sienne par la grâce de l'État ; son désir naturel est de s'installer au centre de son domaine ; il diminuera ainsi les transports et les pertes de temps, utilisera plus facilement ses engrais et surveillera sans peine toute son exploitation.

Pourtant il lui faudra renoncer à ce projet, car l'administration en a décidé autrement : la concession obtenue fait partie d'un *centre de colonisation* créé arbitrairement ; « c'est dans ces emplacements limités que les colons doivent habiter et s'agglomérer; « il ne leur est pas permis de se disperser, il faut qu'ils résident « dans des villages officiellement désignés (1) ».

Ainsi l'État vient entraver la liberté du colon dans l'établissement même de son foyer, c'est-à-dire sur un des points essentiels de l'organisation de sa famille. Non seulement il lui impose cette contrainte humiliante et vexatoire à l'égard d'un chef de famille, mais il lui crée par ce fait des conditions de travail aussi désavantageuses que possible pour un chef d'atelier ; enfin, il atteint du même coup sa propriété en séparant l'atelier du foyer. C'est le type du *village à banlieue morcelée*, avec toutes ses fâcheuses conséquences, imposé par un patron. Il est vrai que nous sommes en présence du moins éclairé des patrons.

Ce n'est pas tout : les villages étant fondés à la volonté d'une bureaucratie quelconque, civile ou militaire, cette même bureaucratie peut les supprimer et use de ce droit. Il est fort difficile de

(1) Leroy-Beaulieu, p. 320.

déterminer, *a priori*, dans une contrée déserte, le point le plus favorable à la création des centres urbains, des villages ou même des simples hameaux. Je ne sais vraiment quels hommes consentiraient à se charger d'une pareille tâche ; les sous-préfets ou les sous-lieutenants auxquels elle est imposée avouent bien franchement qu'ils l'accomplissent au hasard, et les infortunés colons sont rigoureusement tenus de résider sur un point du territoire qui peut offrir de graves inconvénients. Lorsque ceux-ci se révèlent, on ne peut quitter de suite sa résidence. Il faut abandonner la concession et rentrer en France, ou bien obtenir, par force démarches, *le déplacement du centre de colonisation*. C'est ainsi sans doute qu'a pris naissance cette formalité administrative, et souvent elle s'accomplit, non plus à la demande des intéressés, mais par suite d'un changement de vues chez les fonctionnaires instables auxquels la métropole confie le soin des intérêts coloniaux. N'a-t-on pas vu le souverain lui-même indiquer des Tuileries au gouverneur de la colonie algérienne certains points d'où *tous les colons devaient être rappelés* (1)?

Tout le mouvement de la colonisation semble pouvoir être dirigé, retenu, activé suivant une vue spéciale, et l'auteur couronné trace placidement sur le papier les limites dans lesquelles ce mouvement devra se renfermer : Autour des chefs-lieux des trois provinces existera un *périmètre officiel de colonisation* « dans lequel les Européens pourront développer leurs intérêts ». Ailleurs, il tempère l'activité de l'immigration : « Dans la province d'Oran, les territoires de Nemours, de Mascara et de Tiaret ne pourront prendre de nouveaux développements, que, lorsque les populations deviendront plus denses... » Certains postes « devront rester dans l'état actuel, sans que leur territoire puisse être augmenté. Toutefois on viendra en aide, par des subventions, aux colons qui demanderaient à rentrer dans les zones de la colonisation. » Si on veut bien se rappeler ce que nous avons dit dans un précédent article des effets de la colonisation agricole, on com-

(1) V. la lettre, sur la *Politique de la France en Algérie*, adressée par l'Empereur au maréchal de Mac-Mahon, citée par Leroy-Beaulieu, p. 320-321.

prendra facilement comment un pareil régime l'entrave à chaque pas. Le colon se fixe au sol, s'y attache fortement; essayer de l'en arracher, même en lui offrant des secours, c'est ruiner son entreprise actuelle et le décourager pour l'avenir.

Une fois entré dans une voie aussi fausse, il est dificile de s'arrêter. A un plan mal conçu on n'aperçoit d'autre remède qu'un plan contraire, mais l'erreur a des faces nombreuses et on tombe aisément d'un inconvénient dans l'autre. Alors les règlements se multiplient, toujours appliqués strictement, toujours suivis du même effet. Cependant on crée de nouveaux fonctionnaires pour assurer l'observation des dispositions édictées. Tantôt c'est un *inspecteur de colonisation* chargé de vérifier l'exécution des travaux de culture imposés par le cahier des charges à chaque concessionnaire; tantôt des agents ordinaires de l'administration des finances auront à recevoir les cautionnements reconnus nécessaires, d'où, pour eux, une comptabilité nouvelle et un surcroît de besogne, se traduisant toujours par une augmentation de personnel. On ne saurait imaginer combien de rouages coûteux sont employés en Algérie à résoudre cette question capitale du régime de la propriété à laquelle les colonies libres pourvoient sans difficultés, sans frais et même avec profit, par la vente ou la location, à des conditions déterminées, des terres que nous concédons gratuitement.

Ainsi se vérifie une fois de plus cette loi d'après laquelle la désorganisation de la vie privée amène la complication des rouages administratifs; dans tous les pays à base de famille instable, nous voyons le pouvoir central envahir peu à peu le domaine déserté par l'activité des particuliers. Chaque fois qu'une fonction cesse, il faut y pourvoir; l'intérêt général l'exige, et c'est l'État qui représente cet intérêt. Malgré son incapacité notoire, c'est donc à lui qu'on a recours.

Voyons comment la vie publique s'organise, sous l'empire de ces circonstances, dans les colonies administratives.

L'étude de la colonisation libre nous a montré les pouvoirs publics se constituant à leurs divers degrés au fur et à mesure des besoins qui se manifestent; chaque fois qu'un intérêt dépasse le

cadre de la famille ou du voisinage, on y satisfait par une association plus large, qui se complique suivant la nécessité, mais sans opposer d'obstacles à la libre initiative des particuliers. Il s'agit simplement de suppléer à cette initiative, quand le but à atteindre dépasse la mesure de son action.

Il en est tout autrement dans la colonisation administrative : nous sommes en présence de familles artificiellement réunies par l'action puissante d'un gouvernement métropolitain, soutenues par lui, grâce aux ressources d'un budget largement alimenté, et déshabituées, nous l'avons vu, de pourvoir elles-mêmes aux fonctions essentielles de la vie privée. Comment pourraient-elles résoudre les problèmes autrement embrouillés que présentent les affaires publiques? Il faut de toute nécessité que le soin en retombe sur l'État; or cet État est extrêmement centralisé; c'est donc à Paris que vont se décider toutes les questions de routes, de chemins de fer, d'impôts, etc., etc., qui peuvent intéresser les trois provinces de l'Algérie.

Tous les inconvénients de la centralisation apparaissent alors, multipliés par la distance qui sépare géographiquement et socialement les habitants de l'Algérie et ceux de la France; je ne puis les indiquer tous ici, mais un des traits les plus saillants est celui que révèle l'étude du personnel administratif attaché à la colonie.

Il fut un temps peu éloigné de nous où le titre de fonctionnaire algérien excitait une méfiance assez caractéristique. Avec l'encombrement croissant des emplois, on a vu des gens fort honorables accepter ce pis-aller et partir le cœur bien gros pour leur poste d'exil. Suivons-les dans l'accomplissement de leur mission.

Les fonctionnaires nomades de tout ordre et de tout genre qui promènent leur famille du sud au nord et de l'est à l'ouest de la France peuvent se classer en deux catégories : ceux qui sont satisfaits d'habiter une grande ville ou un point rapproché de leur lieu d'origine; ceux, infiniment plus nombreux, qui gémissent sur leur situation présente et jettent chaque matin un coup d'œil plein d'espoir sur le *Journal officiel*. Presque tout le personnel administratif de nos colonies rentre dans cette seconde catégorie.

On a même dû introduire dans son instabilité chronique une certaine réglementation artificielle; par exemple, un magistrat ayant séjourné six ans en Cochinchine possède, vis-à-vis du garde des sceaux, un droit de rapatriement comparable à celui du forçat qui a accompli son temps de travaux forcés.

Ce détail indique d'une façon assez nette l'état d'esprit d'un fonctionnaire envoyé au fond de la province d'Oran. C'est quelque chose comme un grand seigneur de la cour de Louis XIV exilé dans ses terres ou, si vous préférez, comme un conscrit provençal affecté au régiment de Dunkerque; bref, c'est un homme ayant perdu une partie de ses moyens, un ouvrier chargé d'un ouvrage auquel il n'entend rien. J'admets qu'il soit intelligent et laborieux; il lui faudra toujours pour se mettre au fait de la situation, une ou deux années de travail et d'observation patiente, c'est-à-dire plus de temps peut-être qu'il n'en passera dans cette résidence; on ne saurait en effet refuser à un agent de sa valeur l'avancement qu'il mérite, et le déplacement en est la condition nécessaire. Voilà donc notre homme enlevé de Sidi-Bel-Abbès et nommé à la Martinique. Eh bien, quelque laborieux que vous le supposiez, il est à croire que son zèle va se refroidir; il comprend qu'un administrateur modèle, dans un grand pays centralisé et instable, doit se préoccuper beaucoup plus de plaire à ses chefs que de connaître les besoins de ses administrés; dès lors il se considérera comme un prolongement de l'autorité centrale, chargé de veiller à l'exécution des textes de loi votés au Palais Bourbon et des règlements édictés par divers ministres. Avec une pareille conception des charges publiques, on peut les exercer n'importe où; on est absolument détaché du sol; c'est le gouvernement qui donne les instructions; c'est lui qui fait payer régulièrement les appointements à la fin de chaque mois; les citoyens français, dont on gère les intérêts publics, ne sont en somme qu'un prétexte à la correspondance journalière et à l'émargement mensuel, qui forment l'occupation la plus sérieuse et l'attrait principal de ce genre d'existence.

Et maintenant, essayons de nous représenter quels peuvent bien être les rapports des colons avec ces agents nomades d'un gou-

vernement généralement instable; le manque de confiance y domine et l'incapacité irrémédiable de fonctionnaires constamment déplacés la justifie pleinement. C'est une vérité courante, en Algérie, que la France possède une colonie dont elle ignore absolument les besoins; comment un pareil régime n'accréditerait-il pas une opinion malheureusement trop exacte, même pour la plus rapprochée de nos possessions? A supposer qu'il se trouve parfois dans quelque ministère un homme connaissant l'Algérie, que pourra-t-il réformer durant son court passage aux affaires, avec le secours d'un personnel ignorant et indifférent?

Pour mesurer l'étendue du mal avec exactitude, il faut songer au nombre et à l'importance des attributions qui incombent à ce personnel dans une colonie administrative peuplée de familles instables. Toutes les difficultés, grandes ou petites, qui se présentent sont tranchées, en fin de compte, par l'agent inférieur, par le secrétaire ou l'employé de second ordre, qui seul reste, tandis que les fonctionnaires passent. C'est le règne de la bureaucratie la plus outrée.

Transportons-nous maintenant dans une colonie libre, nous allons d'un seul coup apprécier la distance des deux types. En premier lieu, le fonctionnaire y a moins d'attributions; beaucoup de questions sont décidées sans l'intervention des pouvoirs publics; il y a donc un intérêt moins considérable à posséder des agents éclairés; en second lieu, qu'est ce fonctionnaire? D'où vient-il? Par qui est-il nommé?

Voici, par exemple, la Nouvelle-Zélande : *un seul* emploi public, celui du gouverneur, relève du cabinet de Saint-James; tous les autres ont été créés à la volonté des colons; il y est pourvu par eux et, conséquence naturelle, ce sont eux qui les occupent. Non seulement ils connaissent les intérêts dont ils sont chargés, mais ils ont un avantage personnel à les gérer convenablement; ce sont des gens du pays administrant leur propre pays et ils ne quitteront pas leur poste pour aller chercher de l'avancement aux antipodes. « Voilà la place que je me suis réservée (1), » di-

1 *Pérak et les Orangs-Sakeys*, par Brau de Saint-Pol-Lias, p. 187.

sait à un visiteur français M. Hugh Low, résident anglais à Kouala-Kaugsah, en lui montrant un coin du cimetière de cette petite ville ignorée. Quel est celui de nos fonctionnaires français qui consentirait à s'enterrer pour la vie à une telle distance de Paris?

Il est facile de comprendre à quoi tient une pareille différence. Dans les colonies libres, la société qui se forme spontanément est capable de fournir tous les éléments de sa vie publique; dans les colonies administratives, au contraire, on ne saurait trouver le nombreux personnel préposé aux rouages compliqués du gouvernement. Il faut donc l'importer de la mère-patrie. C'est une première complication; ajoutez que ce personnel n'est pas acclimaté, que les colons français ne forment pas toujours, pour une famille bien élevée, un voisinage agréable, et vous ne serez plus étonné de la répugnance de nos compatriotes pour les magistratures coloniales. La situation est toute différente pour le Néo-Zélandais ou l'Australien qui exerce dans son pays, au milieu de ses relations habituelles, une fonction honorable.

Reste un des caractères les plus connus de la colonisation administrative; je veux parler des lourdes charges qu'elle entraîne pour la métropole. Un statisticien me révèle que la Grande-Bretagne dépense 20 centimes par tête pour chacun de ses sujets ou protégés, tandis que notre budget est grevé de ce chef de 16 fr. 41 (1). Il n'entre pas dans notre méthode d'épiloguer sur ces moyennes sans réalité, mais leur écart énorme indique suffisamment un fait sur lequel les contribuables français sont éclairés.

Qu'on me permette seulement de rappeler quels faibles résultats donnent ces gros sacrifices d'argent.

L'Algérie se peuple en grande partie de colons italiens et espagnols (2) dont l'établissement ne coûte pas un centime à leur mère patrie; à côté de cet essor normal et spontané des étran-

(1) *Les Colonies françaises*, par Louis Vignon, p. 185; Guillaumin.

(2) Le recensement de 1881 accuse une population de 3.310.000 habitants. Les Français sont au nombre de 233.000 sur lesquels 46.000 hommes de troupes. — soit 187.000 non militaires, — et les étrangers sont 189,000 (114.000 Espagnols, 33.000 Italiens, 15.000 Anglo-Maltais). (*Les Colonies françaises*, p. 217.)

gers, on observe quelques entreprises analogues librement menées par des familles françaises; puis enfin se traîne la lourde machine de la colonisation administrative, coûteuse et sans vie, parce qu'elle est artificielle. Cette comparaison n'est-elle pas bien instructive? Je la livre, en terminant, aux réflexions des esprits sérieux qu'intéressent les questions coloniales.

Les faits que nous venons de présenter à nos lecteurs justifieront sans doute la distinction établie par la science sociale entre la colonisation libre et la colonisation administrative. Pour achever notre étude il nous reste à examiner les questions que fait naître la rencontre de races diverses. Le phénomène de la colonisation offre, en effet, des aspects très différents, suivant que les émigrants s'établissent en territoire vacant ou en territoire peuplé.

P. de Rousiers.

(*A suivre.*)

LA RÉORGANISATION

DE L'ARMÉE FRANÇAISE (1).

III.

LE SERVICE UNIVERSEL.

« Tout Français doit personnellement le service militaire, et pourra être appelé à faire partie de l'armée active et des réserves, suivant le mode déterminé par la loi. »

Ce principe formulé en 1872 par le Rapporteur de la commission de l'armée, est le corollaire indispensable de l'organisation de la *nation armée*.

La conséquence inévitable de ce système se traduit par un mot : « Tout le monde soldat », qui console ou dépite les intéressés, suivant la condition sociale à laquelle ils appartiennent.

Sans nous attarder à faire le procès aux aspirations égalitaires de ce temps, ni à justifier les récriminations de ceux qui se préoccupent par-dessus tout d'échapper à l'école du soldat, prenons le fait tel qu'il se pose.

L'examen attentif d'une organisation militaire qui tient sous les armes deux millions d'hommes, jette l'esprit d'un observateur dans mille perplexités.

Il semble que ces inquiétudes puissent se formuler en deux questions auxquelles nous essaierons de répondre :

1° Y a-t-il de bonnes raisons en faveur du service universel ?

2° A quelles conditions l'application de ce principe est-elle sans préjudices graves pour la société civile ?

(1) V. t. I, p. 473 et t. II, p. 70.

I.

Les hommes pratiques, instruits par l'expérience et les enseignements de l'histoire, qui ont renoncé à la chimère de la paix universelle, qui croient à l'utilité de la guerre, à la nécessité démontrée des grandes armées, n'éprouvent aucun embarras à souscrire au principe du service universel.

S'il est quelqu'un qui s'inscrive en faux contre cette première raison, je le prie de considérer ce que c'est que la guerre.

Ce que c'est ? — Tous les peuples, et les plus avancés en civilisation comme les moins cultivés, le savent, eux qui placent au-dessus de toute autre gloire humaine celle du guerrier habile au maniement des armées.

Napoléon Ier explique quelque part cette admiration, on dirait presque spontanée, des hommes pour les grands soldats : « Le général qui fait de grandes choses, écrit-il, est celui qui réunit les qualités civiles, le coup d'œil, le calcul, l'esprit, les connaissances administratives, l'éloquence qui convient à la tête des armées, la connaissance des hommes (1). »

L'intendant Lahaussois, auquel j'emprunte les principaux traits de cette démonstration, ajoute avec la vigueur de bon sens qui lui est habituelle : « S'il en est ainsi, comme les généraux et les officiers ne peuvent être pris que parmi les soldats, il est clair que pour être certain d'obtenir des officiers et des généraux tels qu'il les faut souhaiter, l'armée, c'est-à-dire la pépinière des officiers, doit embrasser d'abord les classes intelligentes de la nation ; — les autres viendront ensuite pour fournir le nombre et la force physique (2). »

Le Play exprime la même pensée quand il écrit : « Pour créer les meilleures chances de succès à la guerre, il faut y employer l'*élite* en même temps que la *masse* de la nation (3). »

(1) Napoléon Ier, *Maximes de guerre*.
(2) M. Lahaussois, *La France armée*, passim.
(3) *La Réforme sociale en France*, 8e édit., t. III, p. 596.

Il y a un autre argument que j'hésite à présenter tant il est banal. Il faut bien pourtant que nous nous mettions en idée que le temps n'est plus où un Français valait deux Prussiens, et qu'à toutes nos frontières sont postées des nations qui ont l'œil sur nous, et qu'elles ont eu soin de grouper en un faisceau toutes leurs forces vives, celles du nombre et celles de l'intelligence.

J'ajouterai une troisième considération, toute d'expérience. On s'est étonné quelquefois de l'effondrement rapide de l'armée qu'avait organisée l'Empire et qui fut impuissante à nous protéger en 1870. Notre surprise serait de courte durée, si nous nous rappelions que sous le régime tant vanté du remplacement, tous les jeunes gens dressés au travail, à la sobriété, à l'épargne, à la soumission envers les parents, tous ceux qui, ne possédant rien encore, faisaient preuve, chez leurs patrons, des qualités qui annoncent un futur patron, pouvaient se présenter devant le conseil de révision munis de la somme nécessaire au remplacement.

Et l'armée allait ainsi se peuplant de gens forts et vigoureux sans doute, mais chez qui la valeur intellectuelle ou morale ne répondait pas à l'énergie du jarret. Il me semble qu'à distance la grandeur du péril doit frapper tout le monde.

C'était à des gens recrutés de la sorte qu'un pays confiait la défense, je ne dis pas seulement de sa frontière, mais de ses biens.

Ce dont il faut s'émerveiller comme d'un prodige, c'est qu'aux jours de révolutions qui ont été si nombreux en France depuis quatre-vingts ans, de pareils soldats n'aient pas plus souvent levé la crosse en l'air.

Il y a donc, indépendamment de ses autres mérites, une garantie sociale de premier ordre, dans l'organisation de la nation armée et du service universel qui intéressent et dressent chaque citoyen à la défense de ses foyers, que la menace vienne du dehors ou du dedans.

Je ne puis d'ailleurs m'empêcher de remarquer que ce dégoût du devoir militaire et cet abandon des obligations morales qu'il entraîne, ont coïncidé avec la désertion honteuse que les classes élevées de notre pays ont faite de tous leurs devoirs sociaux.

C'est ainsi que l'élite intellectuelle d'une nation non seulement devient incapable de résister aux révolutions de l'intérieur ou aux invasions étrangères, mais perd toute idée de résistance, toute force de caractère, toute énergie de tempérament, tout sentiment de supériorité, et voit disparaître avec le prestige de ses mérites l'ancienne autorité de son patronage.

« En se retirant de l'armée, on se retire aussi de la société, laissant la place libre aux charlatans, aux exploiteurs, aux incendiaires de profession (1). »

Enfin, argument topique, notre France, en l'état actuel des esprits, a tout à gagner au service universel, aussi bien au point de vue de sa bonne réputation au dehors, que de sa tranquillité au dedans.

Grâce à l'organisation de la *nation armée*, notre politique devient forcément plus pratique, plus sage, moins hasardeuse, moins fantaisiste et batailleuse.

Nous cessons d'intervenir systématiquement dans les affaires des peuples voisins, pour ne recueillir de notre générosité indiscrète ou maladroite que leurs légitimes rancunes ou leur ingratitude.

Tout le temps que la France a élevé des *armées de métier*, on l'a vue recommencer sans cesse la politique d'interventions et de conquêtes qui a été l'origine de ses infortunes, en amassant contre elle les haines et les forces de toute l'Europe (2).

L'organisation de la *nation armée* et du *service universel* donne à réfléchir aux hommes d'État aventureux. Elle rend impopulaires toutes les guerres où ne sont pas manifestement engagés de graves intérêts nationaux. Elle tend donc à immobiliser la force militaire des peuples. On hésite avant de mettre la nation en campagne pour autre chose que le salut de son indépendance, ou la protection des intérêts qui la concernent directement.

Voilà des pays quelque peu prémunis contre les aventures de l'injustice ou d'une générosité sans objet.

(1) M. Lahaussois, *La France armée*, ch. IV.
(2) *Pourquoi la France n'est pas prête*, Introduct., p. 217.

Pareille organisation constitue pour eux une solide garantie de paix. Elle élève, par le fait, la moralité de la guerre.

Une nation qui, en face de l'Europe armée d'après ces principes, refuserait d'y adhérer, serait, quand elle s'appelle la France, ou bien à la veille de finir ou bien impatiemment tolérée par les peuples voisins, qui verraient en elle une menace perpétuelle. Peut-être serions-nous prêts à recommencer la série de nos fautes et de nos expiations.

Tels sont les avantages du service universel pour le maintien de la paix au dehors.

Au dedans, si l'esprit militaire devait trouver sa vraie force ailleurs que dans le recrutement régional, n'est-ce pas dans l'accomplissement du devoir, généreusement accepté par tous de veiller à la sécurité et à l'indépendance de la patrie?

Quand on a l'esprit tourné vers d'autres préoccupations, consacrer une part de son temps à l'école régimentaire pour y faire l'exercice des vertus guerrières, pour fortifier ses muscles dans de durs travaux et son jeune courage par l'apprentissage des privations, se préparer ainsi à défendre en homme ce que la Providence vous a confié de biens et de vies chères, à protéger le sol natal contre les invasions injustes ou les attaques indignes, il y a dans la pratique sérieuse et réfléchie de ce devoir, je ne sais quoi d'ennoblissant et qui consacre la virilité d'un homme.

Mais toutes ces raisons d'intérêt social général, très décisives en elles-mêmes, fussent-elles sans valeur, il faudrait compter quand même avec l'organisation actuelle de nos forces militaires. Nous sommes, et pour longtemps sans doute, sous le régime de la *nation armée*.

C'est un régime qui a de naturelles exigences.

J'en ai signalé quelques-unes plus haut. C'est ici le lieu d'y insister.

La mise en pratique du service universel nous place en présence de deux millions d'hommes.

Deux millions d'hommes armés, instruits du métier militaire, c'est tout un monde, une société de forme spéciale, dont l'organisation apparaît comme un problème redoutable.

Cette machine immense ne vit pas de l'air du temps pendant la paix.

En campagne, pour qu'elle soit à la hauteur de sa mission, elle a besoin d'être soutenue par tous les sentiments qui font les hommes plus forts en courage et en abnégation; sinon on n'aurait qu'une masse confuse, sans lien, sans action sûre, un corps sans âme.

Vous donnerez donc à l'armée, au nombre, le secours puissant de l'intelligence, de la morale, du patronage sous toutes ses formes.

Ce secours lui est nécessaire de deux manières :

Ou bien elle a besoin d'hommes spéciaux qui exercent au milieu d'elle les fonctions particulières auxquelles ils sont aptes : c'est ainsi qu'il lui faut des hommes d'administration pour fournir les mille services de son immense matériel, des médecins pour soigner les corps, des aumôniers dont l'action maintienne sur les âmes l'empire de la loi morale, et dont l'assistance rende supportable l'idée de la mort.

Ou bien encore cette armée a besoin de l'entraînement que donne à toute foule humaine la présence de ceux qu'elle est habituée à suivre dans les diverses voies de la vie : il lui faut donc cette élite d'hommes qui ont le privilège de diriger les autres à des titres divers : patrons industriels et agricoles, professeurs, magistrats, etc., sont compris dans cette classe. Ne conçoit-on pas, en effet, l'énergie que développera sur le champ de bataille une population armée qui verra combattre dans ses rangs ceux qu'elle considère dans la vie ordinaire comme ses chefs naturels, ceux de qui elle est accoutumée de recevoir l'impulsion, la direction, l'exemple, dans les diverses conditions de l'existence? Administrateurs, médecins, prêtres, patrons industriels et agricoles, professeurs, magistrats, iront donc prendre place dans la nation armée.

Leur abnégation, leur zèle à l'apprentissage des vertus militaires seront pour la masse moins intelligente et de sentiments moins affinés, un exemple vivant, un encouragement permanent; leur présence à la bataille fortifiera les courages, préviendra les défaillances, ralliera les hésitants.

Si donc le principe du service universel n'est pas un vain mot, tout citoyen français a sa place marquée dans le rang. Il doit être assez instruit du métier des armes pour exercer utilement au jour de la guerre ou ses fonctions spéciales ou le commandement auquel le désignent ses aptitudes.

Les Allemands, dont l'organisation militaire est un modèle, ont eu grand soin de laisser aux classes élevées leur place naturelle dans la nation armée. C'est qu'ils ont compris que l'élite intellectuelle et morale du pays était désignée par ses qualités mêmes pour ce rôle actif.

C'est une idée de haute valeur et une force exceptionnelle pour l'armée que de faire ainsi passer dans l'organisation militaire, suivant l'ordre même où ils sont placés dans la vie civile, tous les membres de la hiérarchie sociale.

Et ce n'est pas là une invention de hasard : les Allemands ont su ce qu'ils faisaient. Si en Allemagne, le corps des officiers et de ceux qui commandent ou dirigent « se recrute actuellement encore dans l'aristocratie de la nation, il faut entendre par là l'aristocratie des gens instruits, *la classe dirigeante* en politique et dans les *rapports sociaux* » (1).

S'explique-t-on maintenant pourquoi une armée fondée sur le service universel n'est pas fatalement vouée à la faiblesse?

On a vu du jour au lendemain cette formidable milice allemande, organisée d'après ce principe, mais qui, d'après son organisation même, était destinée à la défense des frontières, et ainsi aurait dû être incapable de satisfaire aux exigences d'une guerre d'invasion, on l'a vue se mettre en mouvement, s'avancer sur notre territoire, disperser devant elle, comme la paille au vent, une brillante armée permanente composée de soldats de sept ans.

Elle a su vivre, manœuvrer et combattre sur le territoire envahi.

Si nous songeons que, pendant ce même temps, l'Allemagne poursuivait sans trouble sa vie intérieure, le souvenir que je

(1) Baron von der Goltz, *La Nation armée*, p. 43.

rappelle aura résumé pour nous en une vue d'ensemble les avantages de la nation armée, du recrutement régional et du service universel.

Les Allemands semblent avoir résolu le grave problème que nous devons examiner.

Si l'armée absorbe ainsi toutes les forces d'un pays, toutes ses forces physiques, toutes ses forces intellectuelles, n'est-il pas à craindre que les pratiques militaires trop exclusives, alors même qu'elles fondent la sécurité et la confiance en l'avenir, ne nuisent à la prospérité de l'intelligence nationale, à la formation morale de la population, n'est-il pas à craindre que le champ paternel quand on n'est occupé qu'à le défendre, ne reste en friche?

Cette question vaut la peine d'être étudiée.

II.

Il y aurait quelque puérilité à insister sur le rôle utile que jouent dans un pays bien organisé les médecins, les magistrats, les professeurs, les prêtres, les patrons de toutes les industries.

Placés en tête du mouvement national, ce sont eux qui, dans les cités comme dans les campagnes, assurent le bien-être, et mettent un pays au plus haut point de prospérité intellectuelle et morale.

Et ce n'est pas une action intermittente, exceptionnelle, comme elle l'est dans l'armée, que ces directeurs de la vie nationale, doivent avoir dans la société civile. C'est une application et un dévouement de toutes les heures.

Une école d'où le professeur est absent et que les élèves ne fréquentent que de temps en temps; une usine, une exploitation agricole sur laquelle se ferme pendant un ou deux ans l'œil du maître; un séminaire qui aurait son noviciat à la caserne, cesseraient de tenir dans la société la place que les nécessités de la vie sociale leur assignent, et une semblable organisation aurait vite fait de ruiner la grandeur d'un pays.

Il y a donc lieu de chercher le moyen de concilier les exigences absorbantes de la *nation armée* avec le mouvement régulier de la vie d'un peuple; de chercher quelle organisation peut satisfaire à la fois, en cette question spéciale, aux besoins permanents de la société civile et aux éventualités de la guerre.

En un mot, à quelles conditions l'application nécessaire du principe du service universel est-elle sans préjudices graves pour la société civile?

On ne saurait imaginer que le jeune homme qui va chercher aux grandes écoles les rudiments des sciences indispensables aux magistrats, aux médecins, aux professeurs et aux prêtres; que l'adolescent qui se forme par un travail opiniâtre à la direction et au patronage d'une grande propriété territoriale ou d'une usine, ne se soumettent à de pareils labeurs qu'en vue de la guerre.

Ils ne s'appliquent à ces besognes que pour se mettre en mesure de tenir dans la société, la place où les appellent leurs aptitudes ou leur vocation.

C'est au train ordinaire des choses qu'interviennent surtout ces dépositaires de la science humaine, ces interprètes de la loi morale, ces patrons utiles à l'ouvrier, au paysan.

Leur apparition dans les rangs de l'armée, si indispensable qu'elle soit pour les raisons que j'en ai données plus haut, est, à tout prendre, exceptionnelle.

Il va sans dire que, même sous le régime de la nation armée, un peuple ne doit pas user tout son temps à s'immobiliser dans la position du soldat sans armes ou dans la méditation approfondie des maximes utiles du *service intérieur*.

S'il convient que la participation de chacun au service du pays soit assurée, il importe aussi qu'aucun obstacle ne soit apporté à la formation scientifique ou professionnelle de ceux qui marchent en tête du pays.

Cette formation est souvent longue, souvent aussi elle réclame une attention et des soins d'une délicatesse infinie.

Je prends pour exemple les études médicales. Personne ne contestera qu'il faille au médecin qui veut être autre chose qu'un

empirique et remplir utilement auprès d'autrui cette mission bienfaisante qui est l'honneur de sa profession, de longues années d'études patientes et d'observations constantes sous l'œil des maîtres de la science.

Arracherez-vous à ce docte labeur et à ces préoccupations scientifiques le jeune homme qui s'y est adonné? L'enlèverez-vous à ses études, à la Faculté où il s'instruit pour le jeter, ne fût-ce que pendant un an, au milieu d'inconnus en compagnie desquels il apprendra la charge en douze temps?

Combien n'eût-il pas été meilleur et pour le bien de la société qui attend un médecin habile, et pour le bien de l'armée qui demande des praticiens experts, de laisser ce jeune homme à ses études jusqu'à leur parfait achèvement.

Je sais qu'en France, c'est là le sort privilégié qui est heureusement fait au jeune médecin.

Mais je change d'exemple; au lieu du médecin, je prends l'étudiant en théologie.

Celui-ci se destine à un ministère dont l'action, pour être moins sensible sur les corps que celle du médecin, n'en est pas moins effective et puissante sur la formation du tempérament moral d'un pays et de son armée.

Interprète consacré de la loi morale, prolongement heureux de l'autorité paternelle, représentant officiel des idées les plus hautes et les plus désintéressées qui puissent diriger les hommes, le clergé, pour emprunter une expression évangélique, est le sel de la terre. Il conserve dans un pays, par sa prédication, par son enseignement, par l'exemple de sa vie austère et de se vertus, par son dévouement à tout ce qui est homme, cette morale supérieure et ces dogmes théologiques qui sont pour les hommes la règle de leur conduite et le secret de leur destinée.

Pour se former à la pratique d'une vie aussi éminente, il faut à l'homme qui s'y voue, un long essai de ses forces et une longue préparation de son esprit.

Si on le prive du bienfait de ce noviciat nécessaire, demain le clergé aura fini de vivre.

Je n'écris pas ici pour montrer aux sectaires et aux esprit

malades dont cette ruine comblerait les vœux, quelles conséquences suivraient cette disparition.

Appuyé sur l'expérience, j'affirme qu'elle serait le signal d'une décadence nationale.

Eh bien, cet étudiant en théologie, ce clergé, l'appellerez-vous aussi sous les armes?

Sa mission sociale est-elle bien de porter un fusil? Et prétendra-t-on qu'il n'y a que ceux qui font le coup de feu qui défendent la frontière menacée! Compte-t-on pour rien celui qui, au milieu de cette masse d'hommes arrachés à leurs intérêts particuliers et à leurs affections les plus vives pour endurer toutes les privations, maintient l'empire des sentiments les plus capables de faire accepter volontairement le bon ordre, le devoir, le respect de soi-même et d'autrui, l'abnégation, la soumission complète, le dévoûment jusqu'à la mort ?

Compte-t-on pour rien celui qui enflamme les courages, en leur montrant par delà le trépas ce quelque chose qui console les hommes de mourir? Compte-t-on pour rien celui qui relève le blessé, qui est là pour lui dire les douces paroles, pour rappeler les chers souvenirs, pour encourager aux glorieuses espérances?

Qu'on demande au soldat qui se sent mourir ce qu'il pense du rôle du prêtre.

Et je ne fais pas ici du sentimentalisme poétique; je ne m'amuse pas à broder d'ingénieuses variations sur une idée de fantaisie.

Ceux qui connaissent la guerre savent que c'est la réalité.

Eh bien, laissez le clergé à ses études, à son apprentissage des vertus ecclésiastiques.

Nous voici, ce semble, bien loin du service universel.

C'est une pure apparence; nous sommes en plein dans la question.

Pour que le médecin, pour que le prêtre servent utilement à la défense du pays, laissez les se former à l'accomplissement de leur mission spéciale : ce sera bénéfice pour eux, pour la société, pour l'armée.

Ils ne seront aptes pourtant aux fonctions qu'ils doivent remplir en cas de guerre, ils ne seront vraiment utiles à l'armée que s'ils en connaissent l'esprit, le train ordinaire et les hommes.

Si le médecin est exempté de tout service actif, qu'on le maintienne donc par compensation dans la réserve de l'armée active plus longtemps que n'y demeurent les autres soldats; qu'il soit appelé, comme le réserviste de sa classe, à faire partie des grandes manœuvres comme médecin militaire ou comme infirmier.

Si l'élève qui se prépare au sacerdoce ou à l'enseignement (car le rôle de ce dernier est aussi exceptionnel) est exempté de l'appel au régiment, qu'on le maintienne pareillement dans la réserve et qu'il puisse être appelé en cas de guerre pour le services des aumôneries et des ambulances.

La question n'est pas ici de tout niveler sous une stupide égalité; elle est de mettre dans la société comme dans l'armée *chacun à la place où il peut rendre le plus de services.*

En jugeant les choses à la lumière de cette vérité d'expérience, le législateur soucieux de la force et de la grandeur du pays saurait bien trouver la règle qu'il faut appliquer à ces jeunes gens, futurs chefs des grandes exploitations industrielles et agricoles.

Ceux-ci, ils ne demandent qu'à être mis à même, au jour du danger, de défendre le sol où ils ont mis le meilleur de leur vie.

Ce sont les chefs désignés de l'armée qui se lèvera devant l'invasion.

On les enverra donc se former aux vertus et à la science du soldat dans une école régimentaire. *On ne les y retiendra que le temps indispensable pour les instruire* et pour que les intérêts dont ils ont la charge ne tombent pas en souffrance.

Quelle autorité ne prendront pas ces patrons auprès desquels les gens qui les entourent seront sûrs de trouver un patronage dévoué pendant la paix, une direction paternelle et un commandement énergique à la guerre!

Mais cette autorité, ils ne la prendront et ne la conserveront, ou, pour mieux dire, le service universel ne donnera tous ses fruits, que si les hommes qu'il groupe sous le même drapeau ont été recrutés au même pays.

« Ainsi se trouvent heureusement restreintes ou détruites ces inégalités factices fondées sur les privilèges ; ainsi, on laisse un libre développement à celles qui, résultant de la diversité des hommes, sont, à vrai dire, d'institution divine (1). »

Si l'on veut savoir quel profit retirera de cette organisation le jeune homme qui doit être l'officier de réserve, que l'on considère la situation faite à l'engagé conditionnel allemand.

En Allemagne, dans ce pays tout militaire, on veut si peu que la vie du régiment et la formation du soldat compromettent la formation du citoyen, que l'on permet à l'étudiant de servir dans la ville où il fait ses études.

« Il peut continuer à prendre ses inscriptions, il peut suivre quelques cours et ne perd pas une année comme en France (2). Militairement et socialement, il a une situation à part ; on le choie, on le ménage ; on voit en lui l'élite intellectuelle de la nation, l'espoir de la patrie. On lui permet tout ce qu'on peut lui permettre, il n'est soldat que six heures par jour et, ajoute l'auteur que je cite et qui n'est pas suspect de sympathie pour l'autre côté du Rhin, je ne crois pas que les Allemands aient à se plaindre de leur armée (3). »

On le voit, dans ce pays-là, on n'envoie pas le jeune cavalier qui appartient naturellement au 12e corps d'armée dont le siège est Limoges, en garnison à Pontivy ; on ne vise pas à le dépayser, à l'arracher pendant un an au cours normal de ses études, aux influences de sa famille.

Aussi, les familles trouvent-elles dans les autorités militaires et celles-ci dans les familles, une aide, un secours permanent pour la formation morale et militaire du jeune homme.

L'auteur que je citais tout à l'heure écrit ceci : « Pendant mon séjour à Dresde, on m'a cité le cas du fils d'un juge au tribunal de la ville, que le colonel du régiment où il servait avait consigné

(1) Le Play, *La Réforme sociale en France,* 14e édit., ch. VI, p. 478.

(2) Ce n'est pas l'année seulement qui est perdue, mais, ce qui va beaucoup plus loin, le goût même de l'étude la plupart du temps. Il n'y a presque pas d'engagé conditionnel en France qui ne constate combien il est difficile de se remettre aux travaux intellectuels après une année de volontariat.

(3) *L'Allemagne telle qu'elle est,* passim.

pour l'année entière. La famille du jeune homme avait pris ce moyen pour rompre une liaison. Je crois que c'est là un acte de sévérité qu'aucun colonel français ne consentirait à commettre. »

Il ne le commettrait pas par cette raison très simple que, désintéressé absolument d'une famille qu'il n'a jamais vue, il s'occupe assez médiocrement de la secourir dans l'éducation morale de son fils.

En Allemagne, c'est un service qu'un père peut demander à un colonel, parce qu'il le connaît et qu'il est connu de lui. Et le fils se soumet à ces sévérités. Et ce faisant, il agit en sage s'il a le souci de conserver dans le pays, qu'il n'a pas quitté, son autorité morale.

Il peut donc y avoir une organisation de l'armée telle que les pratiques militaires sagement dirigées et non exclusives ne nuisent ni à la prospérité de l'intelligence nationale, ni à l'expansion des idées.

Elles assurent même le fonctionnement régulier et ferme de la machine sociale. Elles fondent la sécurité, la confiance en l'avenir, si favorables au libre essor de l'esprit humain.

III.

On conçoit maintenant, d'après les observations qui précèdent et les exemples que j'ai donnés, que le service personnel de cette élite intellectuelle d'un pays n'est vraiment utile que si le recrutement régional en rend la pratique aisée.

Au point de vue des études le résultat ne fait pas question, non plus qu'au point du vue des garanties morales qu'y pourrait trouver le jeune soldat.

C'est une considération du plus haut intérêt, et sur laquelle j'ai insisté dans mon précédent article, qui inspire cette solution.

Il est manifeste qu'aux yeux des gens qui ne saisissent pas le fond des questions il y a dans cette situation faite à une partie de la jeunesse quelque chose d'exceptionnel, comme un semblant d'inégalité.

Mais on sent bien qu'on ne sert pas le pays, ni on ne le défend, par le seul fait qu'on brûle une cartouche.

Il y a d'autres moyens.

Toutefois quelques-uns n'en croient rien. Les gens à courte vue veulent la solidarité de la gamelle et l'égalité du « godillot ». Les gens de la Convention voulaient aussi que tous les hommes fussent d'intelligence égale.

Ces vœux puérils ne changent rien à la réalité des choses.

On peut cependant légitimement souhaiter qu'une mesure du genre de celles que nous indiquons n'éveille dans notre pays aucune animosité nouvelle entre les classes.

On atteindrait ce résultat par le recrutement régional.

Tous ceux que leur vocation, que leurs aptitudes ou la médiocrité de leur intelligence met dans le rang accepteraient volontiers cette apparence de privilège faite aux hommes *spéciaux*, si, élevés à leurs côtés, habitués à les voir, à les apprécier, à goûter le bienfait de leur action et de leur patronage dans la vie civile, ils les retrouvaient dans le même rôle à l'armée (1).

Il me semble que, simple soldat au régiment, je verrais sans envie tel homme de ma commune, dont les mérites me sont connus, tenir en échange des services qu'il me rendra, une situation exceptionnelle.

Son talent, ses vertus et son dévouement que j'ai appris à apprécier, mon opinion dont il se soucie, nous tiennent tous deux dans le respect et l'estime que nous nous devons, bien plus solidement que s'il était de Marseille et moi d'Arras.

Les gens de son village, le médecin de chez lui, le curé de sa paroisse, le propriétaire de sa ferme ou de son atelier marchant là, aux côtés du soldat, l'entraînant au combat, le pansant s'il est blessé ou l'encourageant à mourir : ah! quand il se sent ainsi entouré, un homme ne sait pas ce que c'est que la peur.

Ceux qui nient l'effet de cet entourage ne connaissent rien à la nature humaine. Ce sont des gens qui croient que la guerre ne se fait qu'avec des soldats alors qu'elle se fait avec des hommes.

(1) Le Play, *La Réforme sociale en France*, ch. VI, p. 463-464.

Établir l'armée que nous venons de décrire sur d'autres bases que le recrutement régional, c'est s'exposer à entretenir dans son sein toutes ces antipathies de pays à pays, de classe à classe qui sont essentiellement subversives de toute discipline et de toute vraie force ; rassembler, au moment de combattre des hommes qui ne se connaissent pas, c'est organiser le désordre, l'indiscipline et la défaite.

Mais j'ai confiance dans cette armée que nous devrons au patriotisme de quelque grand homme d'État soucieux d'attacher son nom à la réforme sociale de la France.

Pendant la paix, cette armée ne compromettra pas la prospérité matérielle et intellectuelle du pays, parce qu'elle sera fondée sur le respect des droits de tous, sur l'union naturelle et les rapports habituels de toutes les classes, sur l'acceptation volontaire et désintéressée des liens de protection et d'obéissance, en un mot sur la permanence des engagements et l'harmonie sociale qui en résulte.

Le jour où le clairon appellerait cette armée aux armes, à la défense du sol national, elle se lèverait devant l'ennemi. Tout le pays en serait : chacun occuperait sa place dans le rang. En tête, le patron, changé en officier, conduisant au combat les « gars » de son pays ; ici, le gros des soldats, fiers et sûrs de leurs officiers dont les intérêts sont les leurs ; là, les aumôniers, puis les médecins, puis tous ceux que les périls de la guerre réclament.

Il y aurait bien assez de fusils et cette armée-là connaîtrait la victoire.

Qu'on la demande au recrutement régional, si l'on songe à replacer la société sur ses bases et à nous mettre en mesure de repousser une invasion.

Xavier RAYMONDET.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).

QUESTIONS DU JOUR.

L'ÉPURATION DES FONCTIONNAIRES

DANS

LES GOUVERNEMENTS BUREAUCRATIQUES.

Un groupe de députés a déposé récemment une demande d'épuration des fonctionnaires; un rapport a été fait, les journaux l'approuvent ou le combattent selon leurs opinions, et, dès la rentrée des Chambres, la discussion va s'ouvrir sur cette question.

C'est en France une maladie chronique que l'épuration. Plus les emplois publics se multiplient, plus l'ambition d'y atteindre tourmente les citoyens et plus grand est le nombre des espérances déçues.

De temps en temps le chiffre grossissant des individus *sans places* leur donne le sentiment de leur force ; ils réclament une épuration et obtiennent la faveur tant désirée de s'asseoir à la table d'hôte qu'alimente le budget; mais au-dessous d'eux se constitue un nouveau parti, plus violent dans la forme, qui recrute peu à peu son armée et vient à son tour épurer les épurateurs. Nous assistons périodiquement à ce spectacle et sa monotonie est telle qu'il n'intéresse plus que les acteurs. Les spectateurs restent indifférents devant cette pièce jouée tant de fois et qu'ils connaissent par cœur.

L'épuration n'est donc pas un accident dans la vie politique

de la France; c'est un phénomène régulier et pour ainsi dire continu. Il est lié par conséquent à notre organisation publique et rentre dans le champ d'étude de la science sociale.

Essayons de l'analyser.

Épurer le personnel d'une administration, c'est en chasser tout fonctionnaire soupçonné de ne pas être favorable à la faction dominante. Pour que cette opération soit possible, il faut que le fonctionnaire dépende uniquement du gouvernement, qu'il soit choisi et payé par lui; que, responsable de ses pensées intimes à l'égard de ses chefs, il ne soit pas responsable de ses actes vis-à-vis du public. Sans cela, en effet, le public, ayant un intérêt évident au choix de l'administrateur, pourrait le défendre et s'opposer à son remplacement.

Or, quel est le régime dans lequel un fonctionnaire n'est pas responsable de ses actes vis-à-vis de ses administrés? C'est celui de la *Bureaucratie*.

Voyez plutôt la définition qu'en donnait Le Play : « La Bureaucratie est *une organisation du gouvernement conférant la réalité du pouvoir à des agents qui n'offrent point suffisamment aux gouvernés les garanties de la responsabilité personnelle*.

La cause permanente des épurations gît donc dans le développement du régime bureaucratique. Pour étudier le phénomène d'une façon complète nous avons par conséquent à rechercher quelles sont la cause et les conséquences de ce développement ; nous rencontrerons souvent, au cours de cet exposé, les circonstances spéciales qui favorisent le bouleversement du personnel administratif dans une société où la vie publique est assise sur le règne de la Bureaucratie.

I. — Causes qui amènent le développement de la bureaucratie.

Pour saisir avec sûreté les causes de ce régime, il est bon d'examiner quelles sont les sociétés où il s'est établi. Si nous décomposons ensuite ces sociétés et qu'il se révèle un élément commun à toutes, nous aurons chance d'avoir sous les yeux au moins

une des causes que nous cherchons. Peut-être aussi l'analyse de ces sociétés nous fera-t-elle également toucher du doigt la raison des variétés que peut y offrir l'organisation de la Bureaucratie.

L'exemple qui se présente le plus naturellement à nous est celui de la France. Une administration publique très compliquée et centralisée à l'excès, employant par suite un nombreux personnel, est en possession de la réalité du pouvoir, tandis que dix ministres environ sont seuls responsables devant la nation d'une foule de décisions dont la plupart n'ont passé sous leurs yeux que pour recevoir leur toute-puissante signature.

Le premier trait saillant de ce régime est la complication de ses rouages. Elle est nécessitée, dira-t-on, par l'agglomération toujours croissante de la population sur un même territoire. On ne peut demander à l'organisation d'une grande nation riche et agglomérée la simplicité que présentent les sociétés de pasteurs nomades.

Il est vrai que, dans les constitutions sociales qui reposent uniquement sur la vie privée, les rapports publics n'ayant pas à être réglés, la Bureaucratie ne prend pas naissance. Mais toutes les nations agglomérées et puissantes sont-elles également soumises au régime bureaucratique? Ce régime est-il une conséquence nécessaire et forcée de la complication sociale? Est-il la seule solution aux difficultés qu'elle fait naître?

Pour répondre à cette question il suffit de jeter un regard autour de nous. Voici par exemple l'Angleterre. Assurément c'est un peuple riche, un peuple commerçant, un peuple nombreux et dense; cependant la Bureaucratie y est extrêmement peu développée; non seulement le nombre des fonctionnaires salariés est peu considérable, mais leur responsabilité est entière vis-à-vis de leurs administrés, et ce ne sont pas eux qui forment la classe la plus influente de la nation; au contraire, ils se trouvent placés dans la hiérarchie sociale au-dessous des personnes ayant une situation indépendante. Ce sentiment est si profondément enraciné dans les esprits que les fonctionnaires eux-mêmes y rendent hommage; M. Gladstone fournissait à M. Le Play l'oc-

casion d'un exemple souvent cité depuis, en se rangeant lui-même, alors chancelier de l'Échiquier, dans la cinquième et dernière catégorie des citoyens qui paient en Angleterre l'impôt sur le revenu (1).

L'agglomération des familles n'est donc pas une condition suffisante pour établir le régime de la Bureaucratie. Quel que soit le degré d'agglomération, la complication des rapports, qui en est la conséquence, peut se régler par d'autres procédés.

D'autre part, il n'est pas nécessaire que cette agglomération soit poussée très loin pour permettre la bureaucratie ; nous la rencontrons en effet dans des contrées à populations peu denses, telles que la Turquie.

Nous sommes donc amenés à conclure que l'agglomération à un degré élémentaire est une condition nécessaire pour l'établissement de la Bureaucratie, mais qu'elle ne constitue jamais une condition suffisante, quel que soit le degré auquel elle puisse être portée.

La comparaison de la France et de l'Angleterre va encore éclairer notre sujet en nous montrant comment il est pourvu aux services publics dans les pays à population dense d'où la bureaucratie est absente et qui possèdent un nombre restreint de fonctionnaires salariés.

A la base de l'administration publique anglaise se trouve le *magistrate*, juge de paix, chargé de régler, dans les *quarter sessions*, les questions concernant l'administration générale du comté, et pourvu en outre de pouvoirs judiciaires fort étendus. Ce sont les magistrates qui arrêtent la liste du jury, dirigent la police, surveillent les prisons, administrent les asiles d'aliénés, président à la vérification des poids et mesures, décident toutes les questions de voirie et de finances, contrôlent personnellement l'exécution de leurs décisions, etc., le tout sous leur responsabilité personnelle. C'est sur eux, par conséquent, que repose le soin des affaires générales dont nos corps électifs sont chargés avec plus ou moins de liberté, sous la tutelle de préfets, de sous-pré-

(1) *La Réforme sociale en France*, livre VII, chapitre 63, § 15 : note.

fets et de maires, et qu'une armée d'agents salariés s'emploie à faire exécuter.

Où donc et comment se recrute ce corps précieux, qui remplit gratuitement d'aussi lourdes charges? Parmi les propriétaires résidant dans le comté, jouissant d'une fortune indépendante et tenant dans leur pays le rang de *gentleman*. Le magistrate est nommé par le souverain pour la durée du règne et cette nomination n'a rien d'arbitraire; elle se borne à consacrer une situation reconnue par tous. D'un trait de plume, le président de la République française peut faire un préfet de tout citoyen majeur n'ayant encouru aucune condamnation infamante. D'un trait de plume, la reine ne peut faire un *magistrate;* son choix est tellement limité qu'il est indiqué à l'avance; le premier venu des journaliers anglais sait que telle personne est un gentleman; il constate aisément s'il réside oui ou non dans le comté; il est donc à même de critiquer la nomination signée par le souverain.

D'ailleurs les fonctions du magistrate étant gratuites ne peuvent tenter qu'une personne désireuse de consacrer aux affaires publiques les loisirs que lui laisse le soin de ses affaires personnelles. Or c'est bien là la caractéristique du gentleman. Ce qu'un patron soucieux de ses devoirs accomplit vis-à-vis de ses subordonnés, des gens qu'il fait vivre, le gentleman le fait vis-à-vis de ceux-là mêmes qui ne dépendent pas de lui. La qualité de gentleman est donc en quelque sorte l'extension de la qualité de patron. Grâce à cela et en dehors de toute intervention officielle, le gentleman acquiert dans son voisinage une situation prépondérante. C'est lui que l'on choisit pour arbitre dans maintes contestations; il est capable de donner un conseil éclairé dans les circonstances difficiles; propriétaire foncier et directeur d'un atelier rural, il connaît à fond les questions soumises à son jugement; il peut donc contribuer à faire régner autour de lui la paix sociale, et c'est là sa principale fonction.

Lors donc que le grand chancelier délivre à un magistrate sa commission revêtue du grand sceau, il ne fait en somme que constater chez celui qui la reçoit le fait d'une aptitude éprouvée, et d'une situation acquise. Cela est tellement vrai que chaque fois

qu'il se trouvera en présence de ce fait, il le constatera de la même manière, et tel comté possédera plus de cent magistrates; en tous cas leur nombre n'est jamais limité.

C'est par le concours gratuit de ces gentlemen que l'Angleterre pourvoit aux besoins de la justice avec un nombre de juges salariés *cinquante fois moins grand qu'en France* (1), et qu'elle satisfait aux exigences de l'administration politique et financière sans avoir recours au personnel encombrant et coûteux des bureaucraties.

Le gentleman est donc la cheville ouvrière de ce système à la fois simple, efficace et économique.

Pour pénétrer le secret de l'organisation politique de nos voisins, il faut par conséquent nous rendre un compte exact des circonstances qui favorisent la formation d'un gentleman.

Rappelons-en le trait distinctif; le gentleman est l'homme qui se charge gratuitement, et sans en tirer aucun avantage personnel, des intérêts généraux de ses voisins.

Trois choses sont nécessaires pour remplir une pareille fonction : une situation de fortune indépendante; un esprit éclairé de dévouement; une certaine dose d'activité et d'énergie.

Il est bien évident que chacune de ces qualités isolées ne saurait suffire. C'est leur réunion sur une même tête qui constitue le gentleman. Or, pour que des hommes riches et dévoués se trouvent nombreux dans un pays, il suffit d'une classe de grands propriétaires puisant dans les traditions de ses ancêtres le désintéressement et l'amour du bien public; pour que ces mêmes hommes soient actifs, il est nécessaire, d'une façon générale, qu'ils soient encore jeunes, qu'ils n'aient pas usé leurs forces à la conquête pénible d'une situation indépendante.

La constitution de la famille-souche satisfait à cette triple condition par la transmission intégrale des grands domaines à l'enfant le plus capable d'en acquitter les charges.

En effet, l'héritier-associé peut, à défaut de père, exercer la partie de ses fonctions qui nécessite une plus grande fatigue; il joint,

(1) Le Play, *Constitution de l'Angleterre*, t. II, livre IX, chapitre III.

à l'avantage de sa vigueur personnelle, le bénéfice de l'expérience acquise par le chef de la famille; enfin le désir de jouir égoïstement des loisirs que lui procure la richesse est combattu chez lui par le souci des graves intérêts qu'il a accumulés sur sa tête en acceptant la situation d'héritier. Cette circonstance elle-même contribue à en faire un homme de gouvernement : appelé à diriger une famille, à marier ses sœurs, à élever ses jeunes frères, à leur procurer une carrière, il a fait au foyer le meilleur apprentissage de la vie publique. L'organisation de la famille l'a merveilleusement préparé au rôle d'un gentleman. C'est ainsi que l'Angleterre résoud le problème.

Essayons d'examiner si les nations à familles instables en ont trouvé la solution. Un coup d'œil sur la société française moderne va nous indiquer quels obstacles elle oppose à l'existence simultanée des trois qualités que nous avons reconnues nécessaires.

Ce n'est pas que l'instabilité des familles et le partage des grandes fortunes territoriales empêche l'existence de vastes propriétés. Très souvent les difficultés du partage en nature ou simplement l'espoir d'une licitation avantageuse amènent la vente d'une terre de famille et la reconstitution d'un domaine parfois agrandi au profit de quelque capitaliste heureux. Il y a donc en France des propriétaires assez riches pour être des gentlemen; il y en a même un grand nombre, car le chiffre du revenu reconnu nécessaire pour un magistrat est fort peu élevé; mais l'homme qui vient se reposer à la campagne de la lutte ardente et passionnée par laquelle il a conquis sa fortune est peu disposé à soutenir de nouvelles fatigues sans en retirer aucun profit; à supposer qu'il ait le dévouement nécessaire, l'activité lui fait défaut. Son dévouement d'ailleurs est rarement assez éclairé pour inspirer une confiance entière à ses voisins. Ce n'est pas un commerçant ou un industriel, habitué à des rapports rigoureusement déterminés, à des situations minutieusement établies, qui pourra comprendre le laisser-aller des affaires rurales; un paysan n'a pas l'exactitude mathématique d'un commis ou d'un employé de chemin de fer; il est lent dans toutes ses actions; il lui faut des délais; son travail, d'ailleurs, ne peut être

réglé aussi exactement que celui d'un ouvrier d'usine; si le temps est favorable, on fauche ou on moissonne quinze et seize heures par jour; en hiver, au contraire, lorsqu'il pleut ou qu'il neige, on en prend plus à son aise; tout dans l'agriculture est variété et imprévu. La présence d'un propriétaire formé à une autre école tend à introduire dans ce milieu une régularité apparente contraire à la nature des choses; le paysan en sait généralement mauvais gré et se rend compte instinctivement de cette fausse direction du patronage. Tout au moins, il n'ira jamais prendre comme arbitre un homme dont les habitudes sont tellement différentes des siennes.

Il n'est donc pas facile d'acheter avec un grand domaine les qualités du gentleman; est-il plus aisé de les conserver sur un domaine amoindri par le partage?

Ici la tradition peut, à la rigueur, et seulement chez un petit nombre de familles françaises, faire pénétrer dans l'esprit de la jeunesse la notion précise des devoirs sociaux qui incombent au grand propriétaire. Supposons toutefois cette condition remplie: quelle est la situation de l'enfant qui, ayant consenti de lourds sacrifices pour conserver l'habitation paternelle, se trouve grevé, par le fait même, de charges morales afférentes à une position supérieure? De gré ou de force, il est obligé de s'y soustraire, non sans exciter des murmures qui l'aigrissent, et il apparaît clairement que ce ne peut plus être un gentleman. Tout son soin doit se borner à faire cadrer les besoins de sa famille avec les ressources modiques de son budget; il n'a plus la qualité matérielle du gentleman, la liberté d'esprit et les loisirs que procure la possession assurée et large du pain quotidien.

Ainsi le régime de transmission des biens propre, à la famille instable, tarit la source des fonctions publiques gratuites et produit nécessairement le système des agents salariés.

On conçoit dès lors que les nations agglomérées à base de familles instables ne soient pas en mesure de constituer la vie publique sur les mêmes assises que les races issues de familles-souches.

Mais la bureaucratie règne également dans certaines contrées

où la famille est fortement groupée autour d'un patriarche; nous avons eu déjà l'occasion de signaler l'exemple de la Turquie; nous pourrions y joindre celui de la Chine. Quelle peut bien être la cause de ce phénomène?

Il doit falloir à un Turc ou à un Chinois un esprit singulièrement ouvert pour comprendre la définition que nous avons donnée du gentleman. En France, nos souvenirs, tout au moins nos souvenirs historiques, peuvent aider notre intelligence dans cet effort; mais où trouver de pareils exemples dans l'empire ottoman? A quelque siècle que nous interrogions son histoire, elle nous dénonce des fonctionnaires rapaces, serviles et incapables. Si nous allons en Chine, le spectacle est à peu près semblable : le mandarin, moins ignorant, mais aussi peu scrupuleux, a toujours l'œil fixé sur le Fils du ciel pour deviner et exécuter ses caprices. Ici et là, c'est le règne de la bureaucratie; la vie privée et la vie publique sont complètement séparées; on ne voit jamais un particulier non-fonctionnaire prendre quelque souci des intérêts généraux.

L'explication de ce fait deviendra claire pour qui voudra bien se rappeler quelques traits de la constitution sociale des sociétés compliquées issues de pasteurs.

Habituées à l'isolement de la steppe, les familles patriarcales se considèrent comme indépendantes les unes des autres et règlent dans leur sein par l'autorité du patriarche les seules questions sociales qui puissent naître, les questions de famille. Mais lorsqu'une force quelconque vient jeter ces familles hors de leur lieu d'origine sans briser leur cadre, lorsqu'elles s'agglomèrent sans transformer leur constitution patriarcale, il surgit une foule de difficultés extérieures à la famille et nul pouvoir ne se trouve pour les résoudre. C'est alors que se crée, par la faveur ou par les examens, une hiérarchie artificielle aboutissant au fonctionnarisme turc ou au mandarinat chinois (1).

Nous tenons maintenant la clef de l'énigme. Les fonctions sa-

(1) V. l'article de M. Demolins sur *les Sociétés compliquées issues de Pasteurs*, t. I, p. 511 et 512, et ci-après celui de M. Pinot sur *la Société chinoise*.

lariées se développent dans les sociétés compliquées à base de famille instable ou patriarcale, parce que, dans ces sociétés, il n'existe pas de hiérarchie entre les familles et qu'aucune, par conséquent, ne prépare ses membres, par l'exercice du patronage, au rôle éminent de gentleman.

Donc, à défaut de gentleman, il faut des fonctionnaires.

Ces deux classes s'excluent tellement que nous allons voir comment, en France, les gentlemen ont été détruits par le développement *intentionnel et forcé* des fonctions rétribuées de l'État.

On sait comment la monarchie française s'employa, pendant les cent cinquante dernières années de son existence, à briser les autorités naturelles et locales sous l'effort des fonctionnaires qui la représentaient dans les provinces. Puissamment aidée dans cette œuvre par la dissipation de la noblesse, qu'elle ruinait en l'amusant, elle était parvenue vers la fin du siècle à mettre la réalité du pouvoir entre les mains d'agents à sa solde. A partir de ce moment, il suffisait de s'emparer de la personne du Roi et du trésor public pour être maître de la France. De là le succès complet d'une révolution éclatée à Paris.

Les gouvernements qui lui succédèrent ne firent que persévérer dans cette voie en déclarant tout citoyen admissible aux emplois publics et en multipliant ceux-ci. Plus ce mouvement s'accentuait, plus se développait également le régime bureaucratique. En effet, chaque nouveau service établi sous la direction de l'État se décomposait en fin de compte en un groupe plus ou moins nombreux d'employés rattaché à une série de chefs de bureau, de chefs de division et de directeurs. Tout cet ensemble aboutissait enfin à un ministre responsable.

Or, jamais aucun ministre n'a pu se rendre compte des opérations de toutes sortes qui se passent dans les bureaux; il est loin par conséquent d'exercer le pouvoir dont sa fonction le revêt nominalement; mais plus la machine se complique, plus le nombre des attributions et des employés augmente, plus on voit la responsabilité s'éloigner de la réalité du pouvoir. Le directeur d'un service dans un grand ministère ou le préfet dans un département signe chaque jour un énorme courrier dont il lui est im-

possible de prendre connaissance. Pour trouver la réalité du pouvoir, il faut descendre jusqu'au chef de bureau ; pour trouver la responsabilité il faut remonter jusqu'au ministre. Voilà bien la bureaucratie.

Et maintenant, supposez que des revirements subits du suffrage universel viennent constamment modifier la direction politique d'un État ainsi constitué. Les ambitions de chacun, excitées par cet exercice, verront une proie facile dans la multitude d'emplois qui sont entre les mains du gouvernement, et l'épuration sera à l'ordre du jour. On y fera d'autant moins de résistance que les affaires continueront à être expédiées par les agents subalternes. En somme, qui s'en apercevra, à part les fonctionnaires destitués et leurs heureux successeurs? L'État continuera à payer l'intérêt de sa dette et à exiger la rentrée des impôts. Les budgets seront préparés par les mêmes mains et d'après les mêmes tableaux; seules quelques circulaires nouvelles viendront embrouiller la tâche du chef de service.

En effet, au milieu de l'effondrement général, une seule chose subsiste, c'est le lourd appareil de la bureaucratie, toujours régulier, toujours uniforme, accomplissant chaque jour sa tâche inconsciente. A voir cette institution traverser chacune de nos révolutions en se développant à chacune d'elles, on pourrait s'imaginer qu'elle seule nous maintient encore debout; cette illusion est fréquente, et si on ne parle plus guère de cette administration « que l'Europe nous envie », dans un pays où le ridicule fait peur, plus d'un citoyen place en elle tout son espoir.

Voyons donc quels sont les résultats qu'elle entraîne.

II. — Les conséquences du développement de la bureaucratie.

Nous avons constaté l'existence de la Bureaucratie dans deux variétés de sociétés agglomérées; celles qui sont formées de familles instables et celles qui ont pour base des familles patriarcales. Il est utile de rechercher si les conséquences y sont les mêmes.

En comparant le père de famille chinois au père de famille français, nous saisirons de suite l'énorme distance qui les sépare. Le premier règle dans les moindres détails l'existence de chacun des membres de son foyer; il les retient tous sous son autorité; c'est un maître respecté. Le second est déchargé de ces soucis. L'État lui apprend comment il doit instruire ses enfants, pendant quelle période cette instruction doit durer et sur quoi elle doit porter; l'État lui dit également quel est le régime de succession le plus salutaire. Aussi est-ce un fait normal que les enfants, capables de gagner leur vie, échappent à la tutelle du père. Si celui-ci est choqué de leur procédé, ils l'évitent désormais; si au contraire son humeur s'en accommode, on le revoit de temps à autre comme un bon camarade. Ce dernier trait n'est pas exagéré, car on peut voir tous les jours des pères français se décerner publiquement cet éloge : « Je suis le camarade de mon fils. »

Ce sont bien en effet deux camarades; esclaves du même maître, le tout-puissant État, ils subissent ensemble son joug; les rapports de dépendance qui pourraient exister entre eux disparaissent sous cette commune oppression.

Et pourtant, dans la famille du Turc ou du Chinois, le père reste le chef incontesté, et son gouvernement domestique ne reçoit aucune atteinte du despotisme du Sultan ou de l'Empereur.

C'est qu'au seuil du foyer des familles patriarcales la Bureaucratie rencontre une force plus puissante qu'elle-même, l'autorité paternelle, et cette autorité se dresse devant elle pour lui dire : « Tu n'iras pas plus loin! »

Ainsi les conséquences de la Bureaucratie se trouvent-elles uniquement, en Turquie ou en Chine, dans la vie publique; la vie privée n'est pas entamée.

Au contraire, en France, aucune barrière ne vient arrêter le flot envahisseur et ses ravages s'exercent partout; c'est là par conséquent que nous pourrons les étudier avec le plus de facilité et de fruit.

Ce qui apparaît au premier abord dans l'attitude du citoyen français vis-à-vis de la Bureaucratie, c'est un double sentiment

de rancune et d'envie. La rancune est assez justifiée par les mille petites tyrannies qui accompagnent son exercice; quant à l'envie, elle s'explique par la stabilité relative du personnel dans les échelons inférieurs de l'administration.

Aucun de ces deux sentiments n'est inactif du reste : le premier est l'occasion de ces récriminations continuelles de l'administré contre la machine incommode qui le sert si mal; de ces récriminations à une critique plus amère de l'ordre établi et de là à la révolution il n'y a qu'un pas. Montaigne disait qu'un gentilhomme français sentait à peine deux fois dans sa vie le poids de la souveraineté (1); il n'en est plus ainsi aujourd'hui : à tout instant l'occasion nous est fournie de blâmer le gouvernement qui nous fabrique de mauvaises allumettes, nous bâtit à grands frais des édifices scolaires coûteux et peu solides, etc. Ces circonstances constituent, comme Le Play l'a dit fort justement, « une excitation à l'esprit de révolution ».

A son tour, le sentiment de jalousie prend naissance, lorsque, par un retour subit, on se représente la situation tranquille du fonctionnaire qui parcourt sans émotion les diverses étapes d'une carrière bornée et sert d'instrument irresponsable à toutes les vexations. Les inconvénients du rôle passif de citoyen n'empêchent pas d'apprécier les avantages du rôle actif d'administrateur et, sous l'empire des causes que nous avons déjà indiquées, la jeunesse se précipite en foule vers les fonctions salariées de l'État.

Il se produit alors ce qu'on appelle l'encombrement des carrières. C'est une lutte entre chaque candidat, lutte dans laquelle les armes ne sont pas toujours loyales et jamais bien honorables.

(1) « Le poids de la souveraineté ne touche un gentilhomme françois à peine deux fois en sa vie. La subjection essentielle et effectuelle ne regarde, d'entre nous, que ceulx qui s'y convient, et qui ayment à s'honorer et enrichir par tel service : car qui se veult tapir en son foyer, et sçait conduire sa maison sans querelle et sans procez, il est aussi libre que le duc de Venise. *Paucos servitus, plures servitutem tenent, etc.* » Montaigne, *Essais*, livre I, chap. XLII.

Témoin de la corruption des derniers Valois, Montaigne avait sans doute été frappé de la distance qui séparait alors le courtisan du noble de province; le tableau qu'il trace de la vie d'un seigneur breton mérite d'être cité : « Et veoyez, aux pro-

Pour vaincre, il faut employer tour à tour la menace et la prière, faire jouer les grands ressorts de la terreur ou de la pitié, tout comme en un drame classique.

Un père de famille adroit laissera entendre qu'il est électeur influent, qu'en plaçant son fils, le préfet ou le ministre s'assurera son concours; sans cela il peut créer à ce fonctionnaire une terrible opposition qui aboutira peut-être à son déplacement ou à son renvoi. Dans ce cas, les diverses démarches auxquelles se livre le père peuvent se résumer dans cette phrase : « Monsieur le ministre, ou, Monsieur le préfet, veuillez prendre mon fils à vos côtés dans le char de l'État; sinon je le fais verser. » Voilà le procédé qui inspire la terreur.

L'autre, celui de la pitié, est un levier moins puissant, mais il réussit quelquefois, et comme chaque personne en situation d'employer l'un ou l'autre de ces moyens a soit un fils, soit un frère, soit un neveu, soit un ami à placer, les distributeurs de fonctions se trouvent constamment en face de ce problème : satisfaire un nombre donné de personnages avec un nombre dix fois moindre de places.

On comprend combien les caractères s'abaissent à ce jeu de perpétuelles sollicitations; cependant l'activité des quémandeurs ne se lasse point, et le cruel embarras des directeurs de personnel augmente sans cesse.

Aussi, pour faire cesser ou du moins pour diminuer autant que possible ces importunités, a-t-on imaginé de placer un examen à l'entrée de la plupart des carrières. Aujourd'hui tout le monde passe des examens : pour le volontariat d'un an aussi bien que pour l'École polytechnique; pour se procurer une position ou pour se parer d'un vain titre. Tout le classement social se fait par les examens. Il n'est pas inutile de rechercher les conséquences de cette méthode.

vinces esloingnées de la court, nommans Bretaigne, par exemple, le train, les subjects, les officiers, les occupations, le service et cérémonie d'un seigneur retiré et casanier, nourry entre ses valets; et veoyez aussi le vol de son imagination, il n'est rien de plus royal : il oyt parler de son maistre une fois l'an, comme du roy de Perse, et ne le recognoist que par quelque vieux cousinage que son secrétaire tient en registre. *Ibid.*

Ce n'est pas uniquement par le savoir que les hommes prennent rang dans la hiérarchie sociale; ce n'est même pas principalement par cette qualité qu'ils se montrent capables d'exercer autour d'eux une direction salutaire. On peut affirmer que, d'une façon générale, les savants ne sont pas aptes à remplir les devoirs d'un patronage étendu et compliqué. Leur temps est réclamé par d'autres soins. A supposer par conséquent que les examens fassent arriver les hommes les plus instruits aux fonctions publiques, ils seraient loin de donner de bons résultats. Ils peuvent, en effet, condamner à un échec le jeune homme le plus capable de gouverner ses semblables dans l'avenir.

Mais ce serait une étrange illusion de penser qu'à dix-huit ou vingt ans un jeune homme donne la mesure de sa capacité intellectuelle en justifiant de la connaissance plus ou moins approfondie d'un programme. C'est la mémoire, en effet, qui joue le rôle principal dans la préparation d'un examen, et cette précieuse qualité est dominée chez le savant par la faculté de classer et de coordonner dans son esprit les éléments de savoir que la mémoire lui fournit. Cette faculté éminente, qui constitue proprement le savant, est à la mémoire, dans le domaine de la science, ce que le jugement est à la science elle-même dans la pratique de la vie. Pour posséder une science, il faut avoir la conception très nette de la place qu'y tient chaque détail des connaissances humaines; pour diriger sa famille, son atelier ou son domaine, il est nécessaire d'avoir des qualités que la science est incapable de fournir. A plus forte raison ces qualités devraient-elles être exigées de ceux qui gèrent les intérêts généraux du pays.

Or, aucun examen, quelque compliqué qu'on puisse l'imaginer, ne les révélera jamais. Les examens permettent donc la médiocrité du talent et l'absence du jugement. Ces lacunes éclateraient au grand jour si les fonctionnaires avaient la responsabilité de leurs actes; mais, grâce à l'organisation de notre bureaucratie, un homme a rarement l'occasion de montrer ce qu'il vaut par la conduite complète et indépendante d'une affaire. La sélection naturelle qui se produit entre les commerçants, les industriels,

les agriculteurs, les savants, etc., par le vu des résultats auxquels aboutissent leurs entreprises personnelles, n'a donc jamais lieu parmi les fonctionnaires.

De là ce grave inconvénient que les esprits de valeur et les esprits médiocres restent confondus pêle-mêle et que la disette d'hommes se fait sentir partout où s'impose une direction prompte, énergique et éclairée. L'armée française, qui elle aussi est une bureaucratie, souffre évidemment de ce mal.

En effet, les hautes situations ne pouvant plus être la récompense d'un mérite réel, difficile à distinguer, ce sont certaines qualités brillantes, certaines formes extérieures et aussi, disons-le, une certaine souplesse de caractère, qui forment les titres les plus sérieux à un avancement rapide. En général, ceux qui atteignent aux fonctions élevées sont pourvus de ces avantages. Par contre, ils manquent de cette science de la vie qu'acquièrent les chefs de famille dans un pays libre. Jamais ils n'ont dirigé une affaire du commencement à la fin sous leur responsabilité. Ont-ils présidé à ses débuts, ils n'en ont pas connu les résultats; dans l'intervalle, un déplacement quelconque les avait arrachés à leur poste; arrivés sur un autre théâtre, ils y ont trouvé d'autres entreprises, commencées par d'autres hommes et ont dû y donner leurs soins. N'est-il pas évident que ces fonctionnaires, quelle que soit d'ailleurs leur valeur personnelle, jouent le rôle de simples agents? Quel est l'architecte qui consentirait à bâtir le premier étage d'une maison à Paris, pour passer ensuite la direction à un de ses confrères et s'en aller achever la construction d'une église à Marseille ou d'un château en Touraine? Cela peut être un accident auquel il se résout, mais son talent ne pourra se faire jour complètement que quand il lui sera permis de présenter une œuvre *toute de lui*.

Ainsi les carrières bureaucratiques, pas plus que les examens qui président à leur entrée, ne sont aptes à révéler les hommes. Le classement qu'elles opèrent est toujours artificiel, souvent trompeur, et produit ce fâcheux résultat de créer entre les fonctionnaires un concours où la complaisance vis-à-vis des chefs remporte généralement le prix.

On pourrait citer plus d'un trait authentique, mais il est inutile de mettre en avant aucune personnalité. Tout le monde connaît d'ailleurs la formule qui règle la confection de la plupart des rapports administratifs : « Connaissant l'opinion de son supérieur hiérarchique, faire cadrer les faits, dont on est chargé de rendre compte, avec des conclusions conformes à cette opinion. » Un homme prudent, ayant de l'avenir devant lui, n'agira jamais autrement. Tout au plus trouvera-t-on de la sincérité chez le bureaucrate qui touche à sa retraite et ne peut plus rien espérer; encore sera-t-elle bien souvent étouffée par une longue pratique de la complaisance : on a vingt-huit ans de services; on n'a jamais eu de *désagréments;* on ne veut pas troubler les derniers jours de sa carrière.

Je ne parle pas ici des hommes tarés et d'un caractère servile qui peuvent se rencontrer; cette cuirasse administrative, à l'épreuve de tous les chocs de la conscience, est très souvent endossée par des personnes honorables d'ailleurs. C'est donc bien une conséquence du système et non un résultat de la composition du personnel.

Tout le monde se plaît à reconnaître, en effet, que la Bureaucratie française est remplie de probité. Elle se recrute souvent dans des familles dignes d'estime, et le reflet d'honnêteté qui en rejaillit sur elle contribue encore à l'accréditer dans l'esprit public.

L'irresponsabilité produit donc chez les fonctionnaires l'abaissement du caractère, et l'habitude des compromis de conscience. Dans l'organisation publique, elle tend à amener l'excès de la centralisation.

En effet, tous ces agents, dépendant en fin de compte d'un pouvoir unique, c'est à lui qu'ils ont toujours recours; c'est de lui qu'ils se réclament. Lui seul dirige; lui seul a toute responsabilité. Il tend donc à devenir la seule puissance. Or cette puissance est servie par une armée de mercenaires. Aussi la voit-on envahir les fonctions de la vie privée elle-même, là où elle ne rencontre pas dans la famille une forte résistance.

C'est le spectacle qu'offre la France aujourd'hui. La désorganisation des familles a permis le triomphe de la Bureaucratie, et

la Bureaucratie, ayant aplani les voies à la révolution, lui rend encore ce service d'étouffer ce qui pourrait rester d'énergie à la nation, en mettant entre ses mains tous les fils du pouvoir.

On peut se représenter l'administration française comme une immense machine mise en mouvement par un moteur central et pourvue d'une foule d'engins agissant sur toute l'étendue du territoire; la pièce la plus minime de cet appareil ne peut pas fonctionner sans que la puissante locomobile du centre ne lui communique le mouvement, et, si un accident quelconque éteint les feux à Paris, tout s'arrête de Marseille à Dunkerque.

Il semble tout au moins que le travail exécuté par ce mécanisme doit s'accomplir avec une parfaite régularité, qu'aucune acception de personnes ne peut être faite par des organes inconscients et inertes : les règlements seront donc suivis au pied de la lettre ; aucun citoyen ne pourra se soustraire à leurs prescriptions. Ce sera le triomphe de l'égalité devant la loi.

Voilà une étrange erreur. Que faut-il, en effet, pour paralyser un de ces organes? simplement supprimer la transmission du mouvement qui lui donne une vie artificielle. Le mécanicien n'y manquera pas chaque fois qu'il verra un électeur influent sur le point de recevoir un choc, car, ne l'oublions pas, le mécanicien est un ministre, dépendant directement de l'électeur.

Ainsi s'expliquent et la mollesse de la police en face d'une agitation populaire, et l'attitude embarrassée du commis vis-à-vis du cabaretier politicien. Ces émeutiers, ce cabaretier représentent en effet pour le malheureux employé une fraction de ce maître collectif, dur et rancuneux qui lui fournit le pain quotidien. Sans un héroïsme rare, il préférera son pain à son devoir et nous avons déjà pu nous convaincre que la Bureaucratie n'est pas une école d'héroïsme.

Les dénonciations particulières, auxquelles sont exposés sans cesse les fonctionnaires actuels, et le régime de terreur qui en est la conséquence paralysent donc l'action utile des pouvoirs publics. Cet état de choses résulte de la combinaison de la Bureaucratie avec le suffrage universel.

Ces deux institutions appuyées l'une sur l'autre traversent toutes nos révolutions en se prêtant main-forte, comme une maladie chronique se développe chez un individu à chaque épreuve qu'il subit, et l'épuration en masse est un des symptômes les plus marqués de leurs progrès.

H. Saint-Romain.

LA CULTURE.

POURQUOI ELLE FORME LA PREMIÈRE DIVISION DES SOCIÉTÉS COMPLIQUÉES (1).

Nous avons assisté à la dispersion des *sociétés simples* à la surface de l'Europe. Nous avons vu comment les essaims de pasteurs s'étaient établis dans l'Orient; les essaims de pêcheurs, dans le Nord; les essaims de chasseurs, dans l'Occident. Il nous faut suivre ces divers groupes de populations sur ce nouveau théâtre et assister à leur transformation en *Sociétés compliquées.*

La tâche n'est pas sans difficulté, car nous abordons un ordre de sociétés qui présentent, ainsi que leur nom l'indique, des phénomènes beaucoup plus complexes et enchevêtrés que les sociétés simples. Mais toutes les sciences rencontrent sur leurs pas de pareilles difficultés. Elles n'ont pu les résoudre qu'en s'astreignant à une méthode très rigoureuse; en procédant strictement du simple au composé, en avançant de proche en proche, de manière à ne faire jamais qu'un pas à la fois, à éclairer toujours par les lumières déjà acquises, la route dans laquelle elles s'engagent.

En somme, si les sociétés de pasteurs, de pêcheurs et de chasseurs sont soumises à des lois que nous avons pu déterminer, toutes les autres sociétés, qui s'agitent à la surface du globe, sont dans le même cas. Les lois qui les régissent sont sans doute moins apparentes, moins faciles à démêler, mais on verra qu'elles ne sont pas moins rigoureuses et saisissantes.

(1) Voir les précédents articles, tome I, p. 22, 110, 212, 186, et tome II, p. 116.

Il importe de fixer d'abord avec soin la marche que nous allons suivre et l'ordre dans lequel nous allons aborder cette nouvelle étude.

I. — Les sociétés compliquées se classent d'après la nature du travail.

Les sociétés compliquées diffèrent essentiellement des sociétés simples en ce que *les productions spontanées ne suffisant plus à leur existence, elles sont obligées, pour obtenir une production plus abondante, de transformer le sol.*

Cette transformation peut s'accomplir au moyen de travaux indéfiniment variés : par les mille formes de la culture, de la fabrication, etc. Dès lors, le *lieu* n'a plus une influence souveraine ou même prépondérante, comme dans les sociétés simples; il n'est plus, en quelque sorte, le moule qui donne la forme au régime de vie, à l'organisation de la famille, à tout l'état social. L'influence du lieu est donc atténuée, contrebalancée par d'autres éléments variables, parce que *l'homme ne récolte plus ce que donne naturellement et spontanément le sol; il récolte ce qu'il a volontairement produit.*

Ainsi la steppe entraîne comme conséquence l'art pastoral, la communauté, la famille patriarcale, l'absence de patronage extérieur à la famille, l'étroite limitation du commerce, des arts libéraux, du culte public, des pouvoirs publics, etc. Ces diverses conséquences dérivent directement du lieu; elles sont imposées par le lieu.

Au contraire, dès que l'homme transforme le sol, il modifie l'influence du lieu, suivant la transformation qu'il lui fait subir. Dès lors, on voit apparaître une série de conséquences dérivant moins directement du lieu et plus directement du travail. En effet, si le sol est transformé par la culture, on voit apparaître une série de conséquences propres à la culture; s'il est transformé par la fabrication, une foule de conséquences propres à la fabrication et ainsi de suite.

L'homme cesse donc d'être l'esclave du sol, il agit sur lui, il lui fait subir les transformations les plus diverses.

Voici un exemple.

Il existe entre le bas Danube et la mer Noire une steppe d'une largeur de 60 à 80 kilomètres et d'une longueur de 200 kilomètres : c'est la Dobroudja. Originairement, cette région était exclusivement occupée par des pasteurs nomades; lorsque les Romains s'en emparèrent, ils y introduisirent des colons qui transformèrent le sol par la culture, établirent des industries, créèrent des routes et des villes. Au lieu de l'organisation sociale simple et uniforme des pasteurs, on vit apparaître des groupes sociaux très différents, suivant la nature très variée du travail : ici des cultivateurs, là des artisans, plus loin des commerçants, etc. Après la retraite des Romains, la steppe recouvrit de nouveau la Dobroudja et aussitôt la vie nomade et pastorale avec toutes ses conséquences s'étendit uniformément sur le pays. Aujourd'hui, la transformation du sol s'accomplit de nouveau au moyen de la culture, de l'industrie, du commerce. Enfin une ligne de chemin de fer allant de Kustendjeh à Thernavoda a achevé de pousser ce pays dans la voie des transformations.

On voit par cet exemple que sur les sols transformés l'influence du lieu diminue et devient parfois complètement nulle, tandis que l'influence du travail, c'est-à-dire de l'action libre de l'homme tend à augmenter et à devenir prépondérante. Suivant que l'homme développera plus ou moins ou la culture, ou l'industrie, ou le commerce, ou les voies de transport, etc., il imprimera à chaque région une physionomie sociale particulière.

Qui ne sait, par exemple, que l'établissement d'une usine dans une campagne transforme rapidement la population : le paysan devient ouvrier; c'est un autre type social. De même l'ouverture d'une voie ferrée amène une série de modifications qui frappent les esprits les moins clairvoyants.

Le caractère le plus général qui résulte de la transformation du sol par le travail de l'homme est la *diversité des phénomènes sociaux sur un même sol.*

Cette diversité tient à deux causes :

1° *Les formes indéfiniment variées du travail.*

Sur chaque espèce de sol primitif il n'existe qu'une seule forme principale de travail : l'art pastoral, ou la pêche, ou la chasse. Toutes les familles se livrant nécessairement aux mêmes occupations, il en résulte les mêmes conséquences pour toutes.

Mais, il n'en est plus de même lorsque l'homme transforme le sol, parce qu'il a le choix entre un nombre indéfiniment varié de métiers; il n'y a, dès lors, plus de limites aux transformations sociales. Les types sociaux les plus divers se produisent sur le même sol et se combinent de mille manières.

2° *Les aptitudes très variées de chacun.*

La variété des aptitudes humaines exerce peu d'influence dans les travaux de simple récolte, parce que la nature et la quantité des produits résultent moins du travail de chacun que des forces naturelles indépendantes de l'action de l'homme. Le nomade, le pêcheur-côtier, le sauvage ne cherchent à rendre ni la steppe plus fertile, ni la mer plus poissonneuse, ni la forêt plus giboyeuse; dominés et servis tout à la fois par les conditions du milieu, ils ne s'avisent pas de les modifier; or, tous les hommes sont égaux devant les forces naturelles livrées à elles-mêmes.

Il en est tout autrement sur les sols transformés, parce que l'homme peut améliorer notablement la nature et augmenter considérablement la quantité des produits obtenus par son travail. Les individus alors se classent suivant leurs aptitudes : celui-ci tirera dix fois plus que celui-là de la même terre, du même objet fabriqué. Tel réussira, là où tel autre échouera.

Il résulte de ces circonstances que le caractère des sociétés dont nous abordons l'étude est la *complication.*

De là leur nom de *sociétés compliquées.*

II. — Les trois grandes divisions du travail dans les sociétés compliquées.

Dans quel ordre la science sociale doit-elle aborder l'étude des sociétés compliquées?

Nous ne pouvons plus les classer, comme les sociétés simples, d'après la nature du sol, puisque nous venons de constater que l'influence du milieu n'est plus essentiellement prépondérante et qu'elle est souvent nulle. Le sol n'impose plus ses conditions à l'homme; c'est l'homme qui lui impose les siennes au moyen du travail; c'est le travail qui est le facteur de la transformation et de la complication.

C'est donc le *travail* qui va devenir la caractéristique dominante des sociétés compliquées; c'est d'après le genre de travail que devront se classer les divers types sociaux.

Mais les travaux au moyen desquels l'homme transforme le sol sont indéfiniment variés. Il est cependant nécessaire de les présenter dans un ordre méthodique, c'est-à-dire, suivant qu'ils déterminent des organisations sociales s'éloignant de plus en plus des sociétés simples. Ainsi nous avancerons *graduellement* en allant du connu à l'inconnu, du simple au composé.

Si, après avoir étudié les sociétés simples, nous arrivions immédiatement, par exemple, à l'étude des grands centres industriels de l'Angleterre ou des bassins houillers du nord de la France, nous passerions d'une extrémité des choses à l'autre, des phénomènes les plus simples aux phénomènes les plus compliqués. Nous serions dès lors impuissants à saisir la gradation naturelle qui unit les uns aux autres, parce que nous ignorerions tous les types intermédiaires.

Nous connaissons actuellement les sociétés dans lesquelles l'homme ne demande sa subsistance qu'aux productions spontanées du sol, c'est-à-dire aux forces de la nature. Nous allons donc étudier les sociétés compliquées, *dans l'ordre où le travail se substitue progressivement à l'action des forces naturelles.*

Les sociétés se compliquent suivant qu'elles se livrent à des travaux de plus en plus *indépendants des conditions premières du sol.*

Ces travaux se classent dans l'ordre suivant :

1° *L'extraction,*

2° *La fabrication,*

3° *Les transports.*

On peut représenter cette gradation par un procédé graphique.

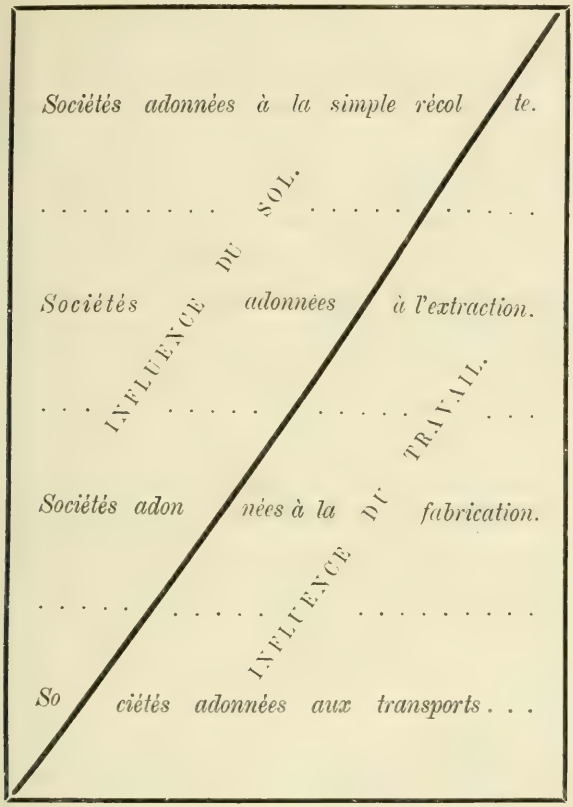

Supposons que la partie supérieure du tableau ci-joint, limitée par une ligne pointillée, représente le domaine des *sociétés simples*, c'est-à-dire des pasteurs, des pêcheurs et des chasseurs; nous indiquons, au moyen d'une ligne oblique, que l'influence du sol y est presque exclusive, tandis que celle du travail apparaît à peine, puisque l'homme se borne à récolter ce que le sol lui fournit *spontanément*.

Avec *l'extraction*, bien que l'influence du travail se développe, ainsi que l'indique le tableau, celle du sol est encore très considérable.

C'est qu'en effet le travail d'extraction, dont la culture est le

type le plus important, consiste à agir *sur les forces productives de la nature,* à les contraindre en quelque sorte à une production plus intense. Si je fais produire au sol du blé, du maïs, de la vigne, des arbres, je me livre à un travail d'extraction.

Il est facile de comprendre que, pour ce nouveau genre de travaux, l'homme subit encore, dans une large mesure, les lois du sol, l'action du milieu. Il doit tenir compte de la nature du terrain, du climat, des productions du pays. Il ne peut, quelque désir qu'il en ait, cultiver dans le nord les produits du midi et réciproquement; il ne peut traiter de la même manière les terres légères et perméables et les terres compactes et imperméables, etc. Transportez en Provence un paysan normand, il sera hors d'état de se livrer à la culture, parce qu'il ignorera les conditions de ce sol nouveau et que tout son travail est nécessairement subordonné à cette connaissance.

Il résulte de ces faits que l'extraction rend encore les familles étroitement dépendantes du sol et qu'elle limite, par conséquent, les transformations et les complications sociales qui peuvent résulter du travail et de la libre action de l'homme. C'est pour cela que ce genre de travail vient se placer immédiatement après l'art pastoral, la pêche et la chasse.

La fabrication n'est pas liée aussi étroitement au sol que l'extraction; elle laisse au travail de l'homme une part beaucoup plus large. En effet, elle *n'agit plus sur les forces productives de la nature;* elle a pour but *d'adapter les objets produits à un plus grand nombre d'usages.* Ce n'est plus de la production, mais de l'adaptation. Ainsi, je transforme le bois en meubles : je l'adapte aux commodités du repos, de la conversation.

Par l'extraction, j'ai produit du grain; pour cette opération, j'ai dépendu étroitement du sol. Mais si, au moyen de la fabrication, je tire de ce grain soit de la farine, soit de l'eau-de-vie, je dépends beaucoup moins du sol, car je puis, au besoin, exécuter cette fabrication loin du lieu de production; je puis centraliser dans une usine les produits de pays très différents. Si la récolte des grains a manqué sur un point, rien ne m'empêche d'en faire venir d'un autre. C'est tout au plus si l'influence du lieu se

fait sentir pour les usines qui emploient les forces motrices naturelles, l'eau, le vent, le bois.

Avec *les transports,* l'influence du sol devient presque nulle. Qui ne sait, en effet, que le développement des moyens de transports affranchit au plus haut degré les populations des nécessités du milieu, et amène les transformations sociales les plus rapides et les plus complètes?

Voici un pays d'accès difficile, les routes y sont peu nombreuses et en mauvais état; dès lors, les populations sont obligées de se nourrir, de s'habiller avec les produits locaux, elles ne subissent pas le contact des pays voisins; elles ne se transforment pas, parce que toute leur existence est réglée impérieusement par les conditions du milieu.

Dans ce pays, ouvrez des routes, établissez des voies ferrées, en un mot développez les moyens de transports et revenez quelques années après. Tout est transformé : on se nourrit de produits en partie importés du dehors; on a abandonné les anciens costumes, les vieilles habitudes; le commerce, l'industrie, les écoles se sont développés. Le pays est méconnaissable, une autre société a pris naissance, bien autrement compliquée que l'ancienne, bien autrement instable. En effet, grâce à la facilité des communications, elle subit l'influence des régions les plus éloignées et peut être tout à coup modifiée ou troublée par des causes agissant aux antipodes. Les blés de Russie, les viandes d'Amérique, les laines d'Australie, ne viennent-elles pas de nos jours changer la culture, transformer les conditions d'existence de nos paysans français? On pourrait en dire autant des conséquences opérées sur la situation des ouvriers par le transport rapide et à bas prix des produits fabriqués à l'autre extrémité du monde.

On sent combien, dans ces conditions, l'homme échappe à l'influence du milieu. On a pu voir, par exemple, au moment de la construction du canal de Suez, une population énorme d'ouvriers, vivant à l'européenne au milieu des sables de l'Égypte, et abreuvée presque uniquement avec de l'eau minérale expédiée de Paris. Cela n'a été possible qu'à cause de la facilité et de la rapidité des transports.

Les villes, qui sont les grands aboutissants des voies de transports, présentent au plus haut degré les caractères développés par ce genre de travail : elles sont le principal théâtre des transformations et des complications sociales. Les habitants des grandes agglomérations urbaines sont en quelque sorte indépendants du sol où ils vivent : ils ne lui demandent aucun produit et tirent tous leurs moyens de subsistance du dehors et parfois de très loin. Qui pourrait dire, par exemple, où s'arrête le rayon d'approvisionnement de villes comme Paris, Londres, Berlin ou New-York?

Évidemment, nous sommes ici à l'autre pôle des sociétés simples. Tandis que ces dernières sont en tout et pour tout soumises aux conditions du milieu et invariables comme elles, les sociétés où se développent les transports sont essentiellement mobiles, comme déracinées du sol et exposées aux fluctuations les plus imprévues du travail humain. Elles constituent par conséquent les sociétés les plus compliquées parmi les sociétés compliquées.

III. — Comment la culture donne naissance aux sociétés les plus simples parmi les sociétés compliquées.

Les sociétés qui se livrent au travail d'extraction étant celles qui, comme nous venons de l'indiquer, se rapprochent le plus des sociétés simples, c'est par elles que nous devons débuter.

Définissons d'abord exactement ce que l'on entend, en science sociale, par travail d'extraction.

L'extraction consiste à tirer du lieu, par le travail, une production végétale ou animale plus abondante que la production naturelle et spontanée, et à extraire du sol les produits minéraux.

Les travaux d'extraction se divisent en trois groupes principaux qui sont :

1° *La culture,*

2° *L'art des forêts,*

3° *L'art des mines.*

Ces trois subdivisions de l'extraction ne sont point fondées

sur la différence des produits ; elles sont dues uniquement à ce qu'elles donnent naissance à trois séries d'institutions sociales, aussi différentes entre elles que celles qui sont déterminées par les steppes, par les rivages maritimes, ou par les forêts : des agriculteurs ne ressemblent pas plus à des mineurs, que des pasteurs à des pêcheurs.

Chaque science établit des divisions suivant l'objet qui lui est propre ; dans la science sociale, ce sont les effets sociaux qui déterminent les catégories. Voilà pourquoi, tandis que la culture et l'art des forêts ne constituent qu'une seule catégorie en histoire naturelle, ils sont séparés ici en deux groupes distincts.

Par *art des forêts*, on n'entend pas l'exploitation de la forêt pour le gibier ou pour la simple cueillette des fruits bais comme chez les sauvages, mais *pour le bois*. Il s'agit par conséquent des forêts *aménagées par le travail de l'homme*, en vue d'en obtenir le meilleur rendement possible en produits ligneux. Ce n'est donc plus de la simple récolte, puisque l'on force la nature à donner un plus grand rendement.

On peut s'étonner au premier abord que l'*art des mines*, qui se borne à l'extraction des minéraux, ne soit pas classé dans les travaux de simple récolte et, par conséquent, dans les sociétés simples. Mais, si l'on veut bien y réfléchir, on s'apercevra qu'en réalité ces travaux *transforment le lieu*. Ainsi la création d'un centre minier, comme Anzin ou Decazeville, modifie profondément une région. Dès lors, elle crée de nombreuses *complications sociales*, qui doivent faire ranger ces travaux parmi ceux qui s'exercent dans les *sociétés compliquées*.

Des trois groupes de travaux d'extraction, la culture est celui qui doit être classé et décrit en premier lieu, *parce qu'il donne naissance aux sociétés les plus simples parmi les sociétés compliquées, c'est-à-dire à celles qui s'éloignent le moins des sociétés primitives et de l'influence prépondérante du sol.*

Cela tient à trois causes :

1° *La culture peut suffire presque complètement à l'existence d'une population.*

On trouve, en effet, des pays exclusivement composés de culti-

vateurs. Tel est le cas de certaines parties de l'intérieur de la Norvège méridionale, de la Suède, des petits cantons suisses, du pays basque, etc. C'est à peine, si, dans ces pays, la culture est obligée de s'aider de quelques industries très simples, comme la mouture des grains à bras, le filage et le tissage. Mais ces rudiments de fabrication s'exécutent dans la famille, au moyen d'industries purement domestiques. Elles ne modifient donc pas sensiblement les conditions imprimées à l'état social par le travail de la culture.

Cette propriété de la culture, de suffire à l'existence, provient de ce qu'elle peut produire tout ce qui est nécessaire à faire vivre une famille. Elle se rapproche donc en cela de l'art pastoral.

Une foule de domaines de paysans sont dans ce cas; ils livrent tout ce qui est nécessaire à la nourriture, au logement et au vêtement.

Au point de vue de la *nourriture*, la culture fournit les céréales, les corps gras, les laitages, les œufs, la viande, les légumes, les fruits, le vin, le cidre et autres boissons, le miel comme matière sucrée, etc.

Au point de vue du *logement*, la culture donne le bois de construction, le chaume pour couvrir, le bois pour le chauffage et la confection du mobilier, l'huile, la cire des abeilles pour l'éclairage, etc.

Au point de vue du *vêtement*, elle fournit le lin, le chanvre, la laine, la soie, etc.

Tous les besoins matériels de l'homme sont donc satisfaits par la culture.

Marmontel nous fournit dans ses *Mémoires* un intéressant exemple tiré de sa propre famille, composée de son père, de sa mère, de son grand-père et de sa grand'mère maternels, de trois grand'-tantes, d'une tante et d'un essaim d'enfants. Tout ce monde vivait, au fond du Limousin, des produits d'un petit domaine; le tableau est charmant.

« Le petit jardin, dit Marmontel, produisait presque assez de légumes pour les besoins de la maison; l'enclos nous donnait des fruits, et nos coings, nos pommes, nos poires, confits au miel de

nos abeilles, étaient, durant l'hiver, pour les enfants et pour les bonnes vieilles, les déjeuners les plus exquis. Le troupeau de la bergerie de Saint-Thomas habillait de sa laine tantôt les femmes et tantôt les enfants; mes tantes la filaient; elles filaient aussi le chanvre du champ qui nous donnait du linge; et les soirées où, à la lueur d'une lampe qu'alimentait l'huile de nos noyers, la jeunesse du voisinage venait teiller avec nous ce beau chanvre, formaient un tableau ravissant. La récolte des grains de la petite métairie assurait notre subsistance; la cire et le miel des abeilles, que l'une de mes tantes cultivait avec soin, étaient un revenu qui coûtait peu de frais; l'huile, exprimée de nos noix encore fraîches, avait une saveur, une odeur que nous préférions au goût et au parfum de celle de l'olive. Nos galettes de sarrasin, humectées, toutes brûlantes, de ce bon beurre du Mont-Dore, étaient pour nous le plus friand régal. Je ne sais pas quel mets nous eût paru meilleur que nos raves et nos châtaignes; et en hiver, lorsque ces belles raves grillaient le soir à l'entour du foyer, ou que nous entendions l'eau du vase où cuisaient ces châtaignes si savoureuses et si douces, le cœur nous palpitait de joie. Je me souviens aussi du parfum qu'exhalait un beau coing rôti sous la cendre, et du plaisir qu'avait notre grand'mère à le partager entre nous. La plus sobre des femmes nous rendait tous gourmands. Ainsi, dans un ménage où rien n'était perdu, de petits objets réunis entretenaient une sorte d'aisance, et *laissaient peu de dépense à faire pour suffire à tous nos besoins.* Le bois mort dans les forêts voisines était en abondance, et presque en non-valeur; il était permis à mon père d'en tirer sa provision. L'excellent beurre de la montagne et les fromages les plus délicats étaient communs, et coûtaient peu; le vin n'était pas cher, et mon père lui-même en usait sobrement. »

Cet exemple met très bien en lumière comment la culture peut rendre les familles particulièrement dépendantes du sol, pour tous les besoins de la vie. Qui ne voit que l'existence entière de la famille de Marmontel était réglée impérieusement par les produits de leur petit domaine. Il n'ont pas le choix de se nourrir ou de se vêtir autrement; ils sont rivés en quelque sorte aux

mêmes habitudes traditionnelles. Aussi le paysan ne se transforme-t-il que lentement et difficilement. Il constitue dès lors une population relativement simple et homogène, parce que tous les habitants d'une région y vivent presque uniformément des mêmes produits du sol.

Une population de paysans est incomparablement plus homogène qu'une population de forestiers ou de mineurs, parce que ces derniers, ne pouvant consommer le bois ou les minéraux qu'ils extraient du sol, sont obligés de s'adjoindre soit des agriculteurs, soit des commerçants, avec lesquels ils se livrent à les échanges. Il en résulte un mélange de types sociaux différents qui nuit à l'unité, à l'homogénéité et par conséquent à la simplicité du type social des forestiers et des mineurs.

2° *La culture constitue essentiellement des populations stables*, c'est-à-dire ne subissant que des transformations *lentes* et *limitées*.

En effet, ce genre de travail est la mise en œuvre de forces périodiques naturelles, agissant lentement. Les plantes et les animaux doivent parcourir une période de croissance qu'il n'est guère au pouvoir de l'homme de modifier; il ne peut forcer la production que dans des limites très restreintes.

D'autre part, sur une étendue déterminée de sol, il ne peut obtenir, *accumuler* une quantité indéfinie de produits. Comparez cette lenteur de production avec le rendement d'une mine, par exemple; cette dernière renfermant des produits *accumulés* on peut en extraire en un jour autant qu'en un an; c'est une question de bras. Dès lors une mine peut *transformer* en très peu de temps un pays, parce qu'elle permet d'agglomérer presque indéfiniment la population, de développer presque indéfiniment la production et la richesse.

L'agriculture ne se prête pas à ces transformations rapides : aussi, dit-on que le paysan est routinier; c'est une nécessité de métier.

Cette nécessité s'impose en dépit même de l'application des machines à la culture. Voyez, par exemple, les grandes exploitations rurales du Far-West américain; quelque intense qu'y soit la transformation elle est relativement lente, en comparaison de

ce que l'on peut observer dans les grands centres industriels tels que New-York ou Chicago.

3° *La culture, réduite à ses seules ressources, ne développe pas la richesse.*

Elle ne peut la développer qu'avec l'aide de la fabrication, qui augmente la valeur des produits et du commerce, qui leur ouvre des débouchés. Lorsque ces deux auxiliaires font défaut, la culture, si elle fournit tout ce qui est directement nécessaire à l'existence, ne permet pas de se procurer d'autres jouissances. Tel était le cas même des plus grands propriétaires avant le développement de l'industrie et des voies de transport : menant sur leurs terres une existence plantureuse, ils se trouvaient pauvres dès qu'il fallait effectuer quelque achat ou entreprendre un voyage. C'est ce que raconte fort spirituellement Montaigne.

La culture pure échappe donc à toutes les complications et aux transformations que développe nécessairement la richesse.

Par suite des trois circonstances que nous venons d'énumérer, les populations agricoles sont celles qui, sur les sols transformés, se rapprochent le plus des sociétés simples des sols primitifs. Voilà pourquoi elles doivent venir immédiatement après ces derniers, dans un classement scientifique.

IV. — Les trois grandes divisions de la culture.

La culture ne donne pas naissance à un seul type de société, mais à trois types très différents.

Chacun de ces types correspond à une des trois formes suivantes de la culture :

1° *La culture en famille patriarcale,*

2° *La culture en famille-souche,*

3° *La culture en famille instable.*

Tandis que la steppe donne essentiellement naissance à la famille patriarcale; les rivages maritimes, à la famille-souche; les sols forestiers, à la famille instable, la culture présente ce caractère, que nous rencontrons pour la première fois, de s'adapter égale-

ment à l'une quelconque de ces trois formes de famille et d'engendrer, par conséquent, trois types différents de sociétés.

C'est la confirmation du fait que nous affirmions plus haut, de l'influence décroissante du sol et de l'influence croissante du travail dans les sociétés compliquées. En effet, sur une même nature de sol, un sol cultivé, peuvent se développer les trois caractères fondamentaux des sociétés simples. On voit donc que l'influence du sol devient plus faible, puisqu'elle n'empêche pas ces différences de se produire, puisque la culture peut s'exercer avec des modes différents d'exploitation et par des familles de constitutions différentes.

La culture est compatible avec les trois formes fondamentales de la famille, à cause de la *nature* du travail agricole.

1° *Le travail agricole s'adapte à la famille patriarcale.*

Nous avons vu que les steppes développaient la famille patriarcale, c'est-à-dire le groupement de plusieurs ménages au même foyer, par suite de *l'isolement.* Les familles étant isolées les unes des autres, à cause de la vie nomade et des vastes espaces nécessaires au pâturage, les enfants sont portés à ne pas se disperser et à demeurer avec leur famille sous l'autorité paternelle.

Or, la culture se prête particulièrement à *l'isolement*, puisqu'elle peut suffire à l'existence d'une famille, aux besoins essentiels de la vie humaine.

Dès lors, les familles, complètement séparées les unes des autres, ont besoin, pour se suffire, de pourvoir à des nécessités très variées : exploitation du sol, préparation des aliments, mouture des grains, pétrissage et cuisson du pain, filage et tissage, confection des vêtements, fabrication du mobilier, des instruments de travail, etc., etc. Les familles vivant *exclusivement* de leur domaine peuvent donc employer un personnel nombreux et utiliser les aptitudes les plus diverses. Si le sol disponible est assez abondant pour que les ménages se multiplient sur la même exploitation, rien, *dans la forme du travail*, ne les empêche de rester réunis.

Ils peuvent donc constituer de *la culture en famille patriarcale* ; nous verrons que c'est le cas d'une partie de l'Europe.

2° *Le travail agricole s'adapte à la famille-souche.*

Mais, si la culture se prête à l'isolement, elle ne l'exige pas. Les familles peuvent se rapprocher et ne tirer de l'exploitation rurale qu'une partie de ce dont elles ont besoin ; elles peuvent demander le surplus au commerce, aux industries établies dans le voisinage. Dans ces conditions, le travail de la famille est diminué d'autant ; il n'exige plus un personnel aussi nombreux et des aptitudes aussi diverses.

Dès lors, un *simple ménage aidé par les célibataires* peut suffire aux besoins de l'exploitation. Et voilà comment, dans d'autres régions, il est possible de constituer *la culture en famille-souche.*

3° *Le travail agricole s'adapte à la famille instable.*

La culture présente des variétés infinies : si elle peut s'effectuer parfois au moyen des grandes machines et avec un personnel nombreux, elle peut aussi, dans d'autres cas, se faire simplement à la bêche et avec un personnel très restreint. Certains produits se prêtent même particulièrement à ce mode d'exploitation, parce qu'ils n'exigent qu'une *faible étendue* et qu'ils demandent plutôt les *soins assidus* de quelques personnes que de grands aménagements. C'est en quelque sorte de la culture en miniature, de la culture artistique.

Tel est le cas, par exemple, de la culture maraîchère, destinée à produire des primeurs.

Elle exige des arrosages fréquents, l'usage de la bêche, de cloches en verre, de nattes en paille, de serres, etc. Chaque jour, il faut cueillir avec soin les légumes ou les fruits mûrs, les faire sécher, les disposer avec art dans des paniers, puis les transporter, dès l'aube, à la ville voisine, où ils sont vendus.

Cette culture n'exige qu'un très petit espace. A Deuil, près de Saint-Denis, beaucoup d'exploitations ne comportent que deux hectares de terres. Elles s'adaptent donc à un personnel aussi restreint que celui de la famille instable : le père, la mère, un enfant, auquel on peut adjoindre au besoin un serviteur.

La culture de la vigne est dans le même cas et pour les mêmes raisons. Dans la Charente, l'Armagnac, l'Aude, l'Hérault, on a vu se créer, avant l'apparition du phylloxera, une multitude de

petites exploitations, comprenant à peine quelques hectares et suffisant à occuper et à nourrir le ménage réduit de la famille instable.

Nous pourrions en dire autant de la culture du chanvre et du lin, du houblon, du tabac, des fleurs, des plantes tinctoriales, comme la gaude, le pastel, la garance, le safran. Ce dernier produit donne par an et par hectare jusqu'à 68 kilog. de stigmates, constitués par la partie supérieure du pistil. Or ce produit se vend environ 30 francs le kilogramme, ce qui donne un revenu de 2,040 francs par hectare.

On comprend que de pareilles cultures peuvent s'accommoder d'un type de famille aussi réduit, comme personnel, que la famille instable.

V. — La méthode a suivre dans l'étude des sociétés compliquées.

Mais ici une question se pose : Comment allons-nous procéder à l'étude des sociétés compliquées?

Pour étudier les sociétés simples, nous avons trouvé des types parfaitement isolés et, dès lors, faciles à analyser. Il existe, en effet, des sociétés soit de pasteurs, soit de pêcheurs, soit de chasseurs qui, sur *de vastes étendues*, se livrent *exclusivement* au même travail, sans subir aucune influence étrangère. Quel plus magnifique champ d'observation pour étudier les pasteurs que les immenses steppes du plateau central asiatique et des plaines basses de la Caspienne et de la Russie méridionale ; que les rivages maritimes de la Norvège, pour les pêcheurs; les forêts de l'Amazone, pour les chasseurs !

Mais, en abordant les sociétés compliquées, nous ne trouvons plus les mêmes facilités, le genre de travail n'étant plus imposé impérieusement par les conditions du lieu, mais étant laissé au libre choix de l'homme, les organisations sociales les plus différentes se trouvent juxtaposées, enchevêtrées les unes dans les autres. Au milieu d'une population d'agriculteurs, vous pouvez

voir s'établir une population industrielle qui modifiera dans de fortes proportions les phénomènes sociaux dérivant de la culture et qui, à son tour, sera sensiblement modifiée par les conséquences sociales dues au travail agricole.

Comment, au milieu de pareilles complications, démêler avec certitude ce qui résulte de chaque genre de travail?

C'est une question de méthode; il s'agit d'aller de proche en proche, de procéder du connu à l'inconnu, du simple au composé.

Supposons, par exemple, que nous voulions déterminer les lois qui régissent les sociétés agricoles. Nous allons nous placer dans une région appartenant à un type déjà connu, pasteurs, pêcheurs, ou chasseurs, dans laquelle la culture commence à naître. Il nous sera dès lors facile de découvrir en quoi la culture modifie l'état antérieur, puisque ce dernier est déjà connu, en quoi elle ne le modifie pas; quels sont les éléments nouveaux qui apparaissent, quels sont les éléments anciens qui persistent.

De ce cas très simple nous passerons à un cas plus compliqué, c'est-à-dire à une région plus éloignée des influences des sociétés simples et dans laquelle la culture est plus développée. Nous verrons à quelles transformations nouvelles correspond ce nouveau développement et ainsi de suite. C'est la marche de toutes les sciences. C'est faute de l'avoir suivie, que l'étude des sociétés humaines est restée jusqu'ici à l'état informe où étaient l'astrologie et l'alchimie avant la constitution de l'astronomie et de la chimie. Tel est encore, aujourd'hui, l'état de l'économie politique.

Mais pour que, dans ces divers cas, les phénomènes propres à la culture apparaissent avec plus de netteté et sans mélange, nous aurons soin de les isoler de toutes les autres influences. Ce travail d'analyse nous sera rendu facile, si nous choisissons des régions essentiellement agricoles.

Nous devrons nous livrer à un travail analogue à celui du chimiste qui, pour étudier des corps composés, est obligé de dégager préalablement les divers éléments dont ils sont formés, afin d'observer ces éléments les uns après les autres.

Maintenant que nous avons précisé notre marche, nous pouvons aborder l'étude des diverses formes de la culture. Nous commencerons par la plus simple, par celle qui entraîne le moins de complications, qui se rapproche le plus des sociétés observées dans l'état pastoral, c'est-à-dire par *la culture en famille patriarcale.*

(*A suivre.*)

Edmond Demolins.

LA
COLONIE DE SAINT-DOMINGUE.

I.

LES BOUCANIERS ET LES FLIBUSTIERS (1).

Un livre anglais récent contient sur la situation actuelle de la « République noire » d'Haïti (2) des renseignements aussi instructifs qu'autorisés. Après avoir pris connaissance de l'ouvrage de sir Spencer Saint-John, j'ai été amené naturellement à comparer au présent les conditions prospères de l'ancienne colonie française de Saint-Domingue, appelée par l'auteur anglais « la plus belle colonie du monde »; et, remontant jusqu'aux origines de cet établissement célèbre, je crois avoir saisi un thème intéressant pour les études sociales. Quelques recherches sur les premiers temps de la colonisation m'ont permis de confirmer et de développer les traditions reçues oralement de mes grands-parents maternels, anciens habitants de Saint-Domingue; pour décrire l'époque de pleine organisation et de splendeur qui a précédé la ruine de la colonie, les documents manuscrits provenant de la même source sont nombreux entre mes mains. L'étude de la période écoulée

(1) Voir : Malte-Brun, *Géographie universelle*, t. VIII. (Paris, Parent-Desbarres.) — Van Tenac, attaché au ministère de la marine, *Histoire de la marine*, t. III. (*Ibid.*). — *Mémoire présenté au Roi et aux Chambres par les colons de Saint-Domingue* (Paris. Dondey-Dupré, 1821.) — *Précis historique de la révolution de Saint-Domingue*, par L.-J. Clausson, propriétaire et ancien magistrat au Port-au-Prince. (Paris, Pillet aîné, 1819.)

(2) *Haïti ou la République noire*, par sir Spencer Saint-John. (Plon, 1886.)

depuis la proclamation de l'indépendance des noirs est rendue très facile par le livre de sir Spencer.

Mettre en présence les uns des autres les différents états par lesquels a passé notre ancienne colonie, en rechercher les causes et les résultats, voilà la tâche que je désire remplir, espérant par ce travail enrichir la science sociale d'un groupe de phénomènes très curieux.

Trois sociétés différentes se sont succédé dans l'île de Saint-Domingue; la première a été constituée par les *boucaniers* et les *flibustiers;* la seconde par les *planteurs* ou « *habitants* »; la troisième, qui dure encore, par les *nègres*.

Chacune de ces sociétés présente des caractères particuliers :

La première nous montrera *comment des émigrants de familles-souches constituèrent une société fondée sur l'exploitation des productions spontanées;*

Avec la seconde, nous verrons *comment des émigrants de familles-souches constituèrent une société fondée sur la culture;*

Nous verrons, avec la troisième, *comment des émigrants de familles instables ont été incapables de constituer une société prospère quelconque.*

L'île de Saint-Domingue, où Colomb aborda le 6 décembre 1492, fut trouvée par ce navigateur peuplée de naturels paisibles, vivant, comme tous les indigènes des Caraïbes, des productions spontanées répandues avec abondance sous ce climat charmant. La densité de cette population primitive est mal connue, les chiffres varient de 200.000 à 80.000 individus. Elle avait peu à peu disparu soixante ans après la découverte.

Nous savons que les chasseurs, ou sauvages, disparaissent ordinairement devant l'invasion d'une race mieux organisée; mais, dans le cas présent, la promptitude de cette disparition a de quoi nous surprendre.

Rappelons-nous ce que pouvait être l'aventurier espagnol au temps des grandes découvertes : l'Espagne qui triomphait enfin des Maures après une lutte six fois séculaire, avait à rejeter de son sein une foule de gens de guerre, déshabitués de tout travail,

accoutumés, pendant la longue période où les Maures gardaient la défensive, à vivre du troc des objets précieux trouvés lors du sac des villes. On comprend l'attrait qu'exercèrent les mines d'or sur des hommes ainsi préparés.

La chaîne de montagnes qui forme la charpente de l'île de Saint-Domingue, renferme des mines d'or, notamment celles de la Vega et de Buenaventura : les indigènes furent traqués, les plus vaillants, qui voulurent résister, succombèrent dans les massacres : les plus faibles, les femmes et les enfants mêmes, furent réduits en servitude pour les travaux des mines; ce qui amena rapidement la disparition de la race.

Nous nous expliquons ainsi que la côte nord de l'île fut déserte, lorsqu'y débarquèrent de nouveaux rejetons de la vieille Europe, connus sous le nom de *boucaniers*.

I. — Les boucaniers.

L'île de Saint-Domingue présente les caractères climatériques généraux des Antilles, sauf quelques modifications, importantes pour notre sujet, et qui proviennent de la largeur ainsi que de l'altitude générale de l'île. Sa plus grande largeur est de 50 lieues, sa longueur de 145. Un massif montagneux, dit le Cibao, occupe le centre, et rayonne en trois chaînes vers le sud, l'est et l'ouest. Les sommets principaux atteignent de 2.000 à 2.700 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Ces montagnes, de composition volcanique, sont profondément découpées. Le spectateur, placé sur un sommet à l'intérieur, ne découvre d'abord qu'un fouillis de pics et d'arêtes : mais, après un moment d'observation, l'œil saisit une série de plans distincts, dont les bords contournés s'étagent en descendant vers la mer. On reconnaît alors une série de plateaux qui présentent eux-mêmes peu de pente, mais sont séparés les uns des autres par de brusques dépressions. Les étages supérieurs, presque jusqu'au sommet, sont garnis de belles forêts : les nuages s'y arrêtent, et leurs vapeurs condensées s'écoulent en une multitude de ruisseaux,

qui alimentent quatre ou cinq rivières principales, fort grosses dans la saison des orages.

Cette grande quantité d'eau, jointe à la chaleur du climat, rend fort insalubres les plaines basses, où les eaux ont peu de cours, et changent en marais pestilentiels les rivages plats qui succèdent aux pentes des montagnes, du côté où celles-ci sont le plus éloignées de la mer.

Mais, entre les forêts élevées et froides et les marais empestés de la côte, il existe une région remarquable sur le caractère de laquelle nous devons insister.

A une altitude moyenne, entre 600 et 900 mètres au-dessus du niveau de la mer, on rencontre une étendue considérable de plateaux, ou de hautes vallées, très salubres, fort arrosés, et dont la température, se maintenant constamment entre 17 et 22 degrés Réaumur (21 à 29 degrés centigrades), est éminemment favorable aux hommes, aux animaux et aux plantes d'Europe.

Cette région porte le nom de *savanes*. Son développement est proportionnellement plus considérable dans le district nord-ouest ou district du Cap Français, dont nous devons principalement nous occuper : les montagnes s'y rapprochant davantage de la mer, l'altitude générale du terrain est plus considérable.

Ces savanes offrent, suivant la nature du sol et l'exposition, fort variables comme dans tous les pays de montagnes, une succession de vastes prairies naturelles très fertiles et de bouquets de bois. Tous les arbres d'Europe et d'Amérique y viennent bien : le chêne y acquiert assez de développement pour fournir des charpentes de 12 à 14 mètres de longueur.

Christophe Colomb, à son second voyage, effectué avec dix-sept vaisseaux, importa dans l'île un certain nombre d'animaux domestiques d'Europe, en particulier des bœufs et des porcs. Mais les *conquistadores*, vivant de l'or, et que rien ne contraignait au travail agricole, ne prirent pas la peine d'entretenir et de garder près d'eux ces utiles auxiliaires. Laissés errants, les animaux revinrent à l'état libre, et comme il n'y avait dans l'île ni carnassier, ni bête venimeuse, les races importées pullulèrent. Le porc redevint sanglier et peupla les forêts; le bœuf, sans maître, vint

vivre dans les savanes; on l'y vit bientôt paître en nombreux troupeaux.

Voilà le théâtre de nos observations : introduisons-y les acteurs.

C'est en 1553 que les premiers émigrants français apparurent sur la côte nord de Saint-Domingue. D'après la tradition que j'ai recueillie, et qui est confirmée par tous les auteurs, ils étaient Normands d'origine. C'était un rassemblement de cadets de familles-souches, tel que la côte normande en produisit depuis Rollon jusqu'à la Révolution française : dès le début du onzième siècle, avec Guillaume Bras-de-Fer et Guiscard, en Sicile; en 1401, sous la conduite de Bethencourt, aux Canaries; puis à la côte de Guinée, découverte au quinzième siècle par les Dieppois; et, à partir de 1535, au Canada.

« Ce peuple, dit Chateaubriand, renfermait en lui quelque « chose de vital et de créateur, propre à former d'autres peu- « ples (1). » Pour être plus précis, constatons avec Le Play (2), que « la famille-souche de paysans peut en moyenne livrer, tous « les vingt-cinq ans, six membres aux services privés ou publics, « et aux colonies ».

Comme toutes les émigrations de familles-souches, les nouveaux arrivants étaient célibataires et ne comptaient pas de femmes parmi eux. Arrivant par mer, ces premiers occupants de la côte nord n'avaient pu être modifiés pendant le parcours, quant aux traditions et aux habitudes puisées dans leurs familles d'origine. Nous allons donc retrouver chez eux les caractères distinctifs de ces familles : l'alliance de la tradition avec la nouveauté; la faculté éminente d'organiser une société hors de la famille et d'y maintenir, avec un ordre stable, la liberté d'action de chacun.

Quelle dut être la joie de ces hommes, élevés aux herbages normands, en retrouvant les bœufs sur la savane! Mais il fallait tirer parti de cette ressource providentielle.

(1) *Essai sur l'histoire de France*, 2e race.
(2) *La Méthode sociale*, p. 189.

Ici, la tradition suivie aveuglément n'eût pas conduit à un grand résultat : l'élevage du bétail domestique suppose un débouché pour les viandes fraîches, c'est-à-dire, des marchés où vient s'approvisionner une population assez dense pour consommer rapidement les produits. Rien de tout cela ne se trouvait à portée de nos colons; le climat ajoutait encore une difficulté.

Nous savons d'autre part, d'après de nombreux exemples, combien le travail de simple récolte exerce d'attrait sur l'homme : les légers travaux de l'élevage seront eux-mêmes mis de côté, si aucune contrainte ne survient.

Nous allons trouver la solution du problème dans les deux pratiques des boucaniers : la chasse et la conservation des viandes par la fumée.

La chasse des bœufs sauvages est très dangereuse : elle ne peut être tentée avec succès par un homme isolé, qui serait, de plus, fort embarrassé pour tirer parti du gibier abattu. Nous pouvons dès lors prévoir que nos chasseurs se réuniront en groupes. Nous examinerons bientôt la composition de ces groupes.

L'espèce bovine, comme tous les grands animaux des prairies, vit en troupes, lorsqu'elle est à l'état libre. Elle aussi présente sa loi sociale immuablement gravée par le Créateur dans l'instinct qu'il lui a donné. Les bœufs sauvages, comme les buffles et les bisons, s'organisent en petits groupes composés de plusieurs vaches mères et des jeunes animaux mâles et femelles, sous la conduite d'un vieux mâle robuste et courageux. Celui-ci dirige et défend sa petite troupe, et, paissant d'ordinaire un peu à l'écart, fait sentinelle pour la garder. Lorsqu'un autre mâle arrive à surpasser ce chef en force et en courage, il le bat et le chasse, le vaincu s'enfuit tout honteux. C'est une sélection naturelle. Mais si un accident prive le groupe de son patriarche, sans qu'il puisse de suite être remplacé dignement, le petit troupeau se disperse et meurt. Ce fait est très important pour l'histoire de Saint-Domingue; c'est par la destruction des vieux mâles que l'Espagne arrêtera plus tard l'industrie des boucaniers.

Plaçons des chasseurs sauvages en présence de cette organisa-

tion naturelle; si rien ne les contraint ils ne la respecteront pas, tueront les vieux mâles, et, comme nous sommes dans une île, rien ne viendra renouveler les troupeaux : le sauvage retournera au cannibalisme.

Il n'en fut pas de même des boucaniers ; ils conservèrent avec soin leurs troupeaux; il y avait donc parmi eux une autorité capable de limiter l'exploitation et de la diriger. Du reste, en étudiant leur procédé de conservation des viandes, nous allons encore mieux comprendre la nécessité de la présence, parmi les émigrants, d'individus éminents, instruits, habitués aux vues d'ensemble.

Remarquons ici les différences que l'origine et l'influence du lieu peuvent établir entre des populations vivant d'un même travail : la chasse.

On peut relever, dans le Nouveau-Monde, trois types de chasseurs : 1° le sauvage des forêts équatoriales, chassant de petits animaux qui vivent isolés : il s'isole lui-même; un groupe ne lui est pas nécessaire, car il n'a pas de dangers à redouter de la part du faible gibier qu'il poursuit, et sa proie est trop peu considérable pour alimenter un groupe de quelque importance. Ce sauvage est cannibale; sa race décroît rapidement. Il fournit l'exemple le plus frappant de la famille instable. 2° Les chasseurs de bisons de l'Amérique du Nord. Sortant, comme le précédent, de familles instables, mais poursuivant des animaux très forts et qui vivent en troupes, ces chasseurs sont eux-mêmes contraints à se réunir en bandes nombreuses. Les groupes ainsi formés manquent de traditions hiérarchiques, l'autorité y repose sur la force et la férocité. Ces peuples, par suite du climat qui permet une certaine conservation du gibier, et des cueillettes *abondantes*, ne se livrent pas au cannibalisme; ils ont même un certain respect des vieillards. Mais le manque de cohésion, l'indiscipline, l'inaptitude à l'appropriation du sol, les forcent à reculer et à fondre pour ainsi dire devant l'invasion européenne. 3° Enfin, nous trouvons aux Antilles nos boucaniers, chassant également des animaux qui vivent en troupe. Mais par le seul fait qu'ils sortent de familles-souches, ils sont capables de constituer une société

hiérarchisée : ils s'organisent solidement, ils s'implantent sur le sol, ils maintiennent vigoureusement leur indépendance, et fondent enfin une colonie prospère.

En quoi consistait l'industrie du *boucanage?*

Le gibier, une fois abattu par le fusil du chasseur, ne pouvait être utilisé, vu sa masse, qu'au moyen d'un procédé de conservation. Or une manière de conserver les viandes était déjà en usage, et persiste encore maintenant, parmi les sauvages de la côte américaine ; elle consiste à griller et à fumer la viande à l'aide d'un gril en branches. Cet instrument porte dans la langue des sauvages le nom de *boucan,* qui fut adopté par les nouveaux arrivants à Saint-Domingue, et étendu par eux à leur installation et à leur résidence; c'est de là qu'ils s'appelèrent *boucaniers.*

Nous ferons remarquer d'abord que cette industrie n'est pas praticable en tous lieux : il lui faut réunir au même endroit, avec les pâturages nécessaires aux gros animaux, une provision de bois assez considérable. Les savanes, telles que nous les avons décrites, offrant ces deux ressources, se prêtent admirablement à l'industrie du boucanage. — La viande préférée pour cette préparation, encore de nos jours, est celle des jeunes animaux de 2 à 3 ans, en bon état de santé. Le choix exclusif de ces animaux dans les chasses amenait la conservation des vieux mâles et des vaches mères, et par suite le maintien des troupeaux.

Ce que la famille instable du sauvage produit d'une manière imparfaite, conservant à peine son gibier quelques jours, et seulement en quantité suffisante à sa propre nourriture, nos chasseurs organisés vont l'exécuter en grand. Ils apportent à cette fabrication de tels perfectionnements, que leur viande boucanée va devenir un article de commerce réputé pour sa bonne conservation et recherché par les navigateurs. Ils produisent en quantité considérable, et cependant ils conservent les troupeaux.

La viande boucanée se fabrique encore actuellement; la plus estimée est celle de Hambourg. Je note ce fait en passant; il y aurait de très curieux rapprochements à faire entre l'ancien État

libre hanséatique et la colonie de la côte de Saint-Domingue, mais ceci nous entraînerait hors de notre sujet.

On élève, pour le boucanage, des constructions en bois renfermant à divers étages des solivages en forme de gril, auxquels sont suspendues les viandes coupées en morceaux. En bas, est entretenu un feu constant dont la base est le bois de chêne, et sur lequel on projette des plantes aromatiques. La fumée emplit toute la cabane à une température qui doit varier le moins possible.

La faculté qu'a la fumée de conserver les viandes doit être attribuée principalement à l'acide pyroligneux, à l'acide carbonique, à la créosote, et aux autres essences qui se développent pendant la combustion. Ces substances imprègnent les viandes, et, par leurs propriétés antiseptiques, leur odeur et leur saveur, les mettent à l'abri de la décomposition et des attaques des insectes.

Les quartiers de viande doivent, suivant leur volume et leur épaisseur, rester exposés à la fumée, sans interruption, pendant un temps qui varie de quatre à six semaines (1).

A deux lieues de la côte nord de Saint-Domingue, s'élève de la mer un rocher connu dans l'histoire : c'est la fameuse île de la Tortue. Placée dans la passe du vent, possédant un petit port, elle offre un abri aux navires; aussi, dès la découverte des Antilles, le commerce s'y est-il installé. C'est là que les boucaniers trouvèrent leur marché : tous leurs produits furent transportés à la Tortue; les cuirs servaient de fret pour l'Europe, les viandes boucanées alimentaient les habitants agglomérés sur l'îlot, et fournissaient une excellente provision de mer aux navires, dont les ressources étaient souvent épuisées par une station prolongée et involontaire dans la région des calmes de l'Atlantique.

En retour de leurs denrées, les boucaniers rapportaient sur la côte les effets, les armes et les munitions nécessaires à leur industrie, à leur défense et à leur entretien.

La chasse des boucaniers n'est donc pas celle des sauvages; le

(1) Voir *Maison rustique du dix-neuvième siècle*, vol. III, p. 114.

boucanage n'est pas une simple manière d'éviter de mourir de faim : l'ensemble constitue une industrie qui ne peut s'exercer que par le concours d'hommes groupés ensemble. Les conditions de cette industrie, celles du climat et les traditions d'origine vont de concert modeler ces groupements nécessaires. Ces deux dernières forces sont constantes dans leur direction ; la première est variable, et ses modifications transformeront l'état social.

Auprès de la hutte à fumer s'élève l'habitation des boucaniers : c'est une cabane en forme de hangar, construite sur poteaux bruts, couverte de branches et des énormes feuilles des végétaux du tropique, notamment du *Chamærops humilis*, dont une feuille, dit-on, peut couvrir huit hommes. Elle donne un abri complet par en haut, mais elle est entièrement ouverte sur toutes les faces latérales : l'air, de quelque direction qu'il vienne, y circule aussi librement que sur le reste de la savane. Cette disposition est justifiée par le climat de l'île : l'homme soumis à l'influence de ce climat doit se défendre contre un soleil vertical ou contre des pluies torrentielles ; le vent, au contraire, le rafraîchit ou le sèche.

Comme dans la « masure » de Normandie, un petit verger environne le boucan : il contient quelques légumes et fruits d'Europe, spécialement des fraises, préservatifs contre les maladies normandes : la goutte et le rhumatisme. Une meute de vingt à trente chiens campe autour de l'établissement.

Cet établissement est stable : il constitue une appropriation du sol. La construction coûteuse et difficile de la hutte à fumer ne pouvait se renouveler souvent ; l'industrie du boucanage imposait une surveillance, et par conséquent une résidence absolue. En outre, le lieu de l'établissement ne peut être un emplacement quelconque : il a évidemment une véritable *valeur*, plus ou moins grande suivant la proximité de l'eau, du bois, de la côte et des descentes faciles du plateau des savanes. C'est une propriété.

A propos de l'industrie des boucaniers, mettons en lumière un fait qui les distingue entièrement des chasseurs sauvages : le vieillard, et il s'en trouve un grand nombre parmi eux, n'est point un être inutile, une charge pour la société. Outre l'expé-

rience de la chasse, il possède la science et la pratique de la fumigation; cette opération, délicate et difficile, appelait l'œil exercé d'un vieux patron, d'un observateur rendu perspicace par la longue pratique, mais qui pouvait fort bien, en dirigeant l'exploitation, s'abstenir du travail manuel. Il en était ainsi en fait. D'autre part, le commerce de la viande, qui jouait un grand rôle dans l'industrie des boucaniers, exigeait surtout l'expérience; il devait donc contribuer au maintien de l'ascendant des vieillards plus capables que les jeunes gens de traiter les affaires et de débattre les prix.

Nos émigrants sont célibataires : aussi les travaux domestiques sont chez eux réduits presque à néant. Ils ne consomment ni pain ni vin, mais seulement la viande grillée ou demi-fumée, la moelle crue de bœuf ou de sanglier, à laquelle ils attribuent de hautes vertus hygiéniques; l'alimentation est complétée par les fruits du jambosier et les quelques produits du verger. Ils n'ont point de meubles; la simplicité de leur garde-robe les en dispense. Vêtus d'une chemise et d'une culotte longue, en toile, coiffés d'un feutre rond, chaussés d'inusables souliers en peau de cochon, ils n'ont point d'effets de rechange, et se bornent à remplacer les objets hors de service à mesure des besoins, lors de leurs fréquents voyages au marché de la Tortue.

C'est sous l'abri peu confortable que nous venons de décrire, que va nous apparaître le groupement élémentaire des boucaniers, institution connue sous le nom de *matelotage*, et qui semble étrange au premier abord.

La hutte à fumer, la cabane, le verger, sont un atelier de travail, et composent ce qu'on appelle un « boucan ». Les maîtres sont au nombre de deux, unis par le matelotage. Ils quittent leurs noms de famille et ne seront plus désignés que par le nom même du boucan qu'ils possèdent. Remarquons cette coutume : elle est propre aux groupes issus de familles fixées au sol : ni le pasteur nomade ni le chasseur errant ne sont en situation de se distinguer par un nom de terre.

Les deux « matelots » vivent ensemble, sous le régime de la communauté la plus absolue; la distinction du tien et du mien

leur est interdite; toute fermeture ou serrure est prohibée. Ils résident en compagnie de quelques valets, ou apprentis, ordinairement de jeunes parents ou protégés qu'ils ont attirés d'Europe.

Cette association ne pouvait évidemment comprendre que des célibataires. Le lien du matelotage devait donc se rompre de deux manières : ou par la mort d'un des associés, ou par son mariage.

Dans le premier cas, le survivant hérite du boucan et de la fortune amassée en commun.

Dans le second cas, on liquide les bénéfices : le membre sortant emporte son pécule, et va fonder une famille avec une habitation. C'est l'origine des premiers colons sédentaires ou « habitants ». Le membre restant garde le boucan, avec sa part des bénéfices.

Dans les deux cas de dissolution, le matelot, resté seul, choisit un nouvel associé, d'ordinaire parmi ses compagnons apprentis, et le boucan continue à fonctionner comme auparavant.

Ne retrouvons-nous pas ici la copie de la famille normande? Tout y est : le douaire, la dot du membre sortant, l'association de l'héritier, enfin la transmission intégrale du foyer et de l'atelier de travail.

Or, ce dernier point est capital, la côte était déserte; les immigrants ne comptaient point de femmes parmi eux : comment se fondera une population stable, se perpétuant sur le sol?

Si nous examinons attentivement le matelotage, nous reconnaîtrons que le premier effet de cette institution est de former une chaîne de célibataires, se transmettant les uns aux autres le boucan primitif dans son intégrité, sans secousse, ni interruption dans la tradition; chaque anneau est rivé, par la communauté de vie, au matelot qu'il a choisi, et à celui qu'il choisira. On serait fort en peine d'inventer une meilleure manière d'arriver, entre célibataires, à la perpétuité.

Voilà donc, sinon une famille-souche, du moins une souche qui reste constamment et fortement enracinée dans le sol. A l'inverse de ce qui se produit dans une famille, l'essaimage sortant de

ce milieu célibataire se compose de ceux qui veulent se marier.

« L'aîné », c'est le matelot vieux garçon qui reste sous la hutte, vivant rudement et n'améliorant guère sa position, mais qui conserve et transmet l'établissement primitif.

« Le cadet », c'est celui qui, plus enclin à changer de vie, sort de la maison avec son petit pécule, et va chercher ailleurs à fonder une famille et à faire fortune. Il prendra une femme à la Tortue, aux Antilles, ou même en France, et viendra avec elle se fixer plus près de la côte, sur les plaines chaudes, où la culture des produits coloniaux facilement exportables le conduira à la richesse.

Nous sommes fixés maintenant sur la cause qui amena dans la région soumise à notre étude, la constitution d'une population stable et prospère : le matelotage nous en révèle l'assise fondamentale. Nous allons découvrir l'édifice social élevé sur cette base, et nous allons le voir s'accommoder aux nécessités extérieures qui agissent sur l'industrie.

Comme nous l'avons constaté à propos de l'industrie des boucaniers, il se trouvait parmi eux des hommes instruits, éclairés, capables de vues d'ensemble. L'histoire nous le confirme en nous apprenant que quelques-uns étaient gentilshommes et fils de famille, et renonçaient souvent même à des successions considérables qui s'ouvraient pour eux en France : ils aimaient mieux rester au milieu de leurs compagnons. Ces hommes sages étaient de véritables « autorités sociales ».

La religion restait en honneur parmi ces chasseurs à l'aspect grossier; éloignés de tout clergé, de toutes ressources spirituelles, ils n'en pratiquaient pas moins un culte, dans la mesure de leurs moyens : chacun de leurs repas était précédé du *Benedicite;* toute expédition entreprise pour la chasse ou pour la guerre était ouverte par des prières solennelles faites en commun. L'influence de la religion, ses enseignements de charité, de support mutuel et de justice, étaient du reste indispensables à des hommes vivant dans une union aussi intime que celle du matelotage.

De ces deux causes, la présence des autorités sociales et l'influence de la religion, va naître, sans fonctionnaires et sans loi

écrite, une règle de vie publique, conforme du reste aux traditions d'origine des boucaniers ; c'est « la coutume » révérée de tous sous le nom d'*Usage de la Côte*, réglant les rapports des boucans entre eux.

Cette coutume impose dans le voisinage une solidarité fraternelle entre les boucans ; elle permet de faire venir de chez les voisins les objets nécessaires à la vie ou à la fabrication, dont un boucan se trouverait momentanément dépourvu. Elle va plus loin : elle flétrit et note d'infamie deux actes répréhensibles : l'abandon d'un camarade dans le danger, et la retraite sans combat devant l'ennemi commun. A plus forte raison maintient-elle la paix publique en arrêtant les querelles et en punissant le vol.

Les disputes, très rares d'ailleurs, étaient étouffées dès le début par l'arbitrage d'amis interposés, choisis par les parties, ou intervenant d'office : l'usage de la côte en imposait le devoir.

Le voleur était sévèrement puni : considéré comme indigne de vivre dans la société, il devait être « maronné », c'est-à-dire déporté sur une côte déserte ou un îlot, avec une bouteille de poudre et une bouteille d'eau. Nous retrouvons ici, avec moins de barbarie cependant, la discipline exacte apportée par Rollon en Normandie.

Nous allons voir maintenant, sous l'empire des circonstances, l'autorité de l'« Usage de la Côte » s'étendre, et une association plus vaste se former, comprenant non seulement les boucaniers et leurs frères les habitants sédentaires, mais encore d'autres hommes de même origine, vivant d'une industrie différente et moins honorable, *les flibustiers*. Cette association, imposée par la guerre, est connue sous le nom de *Société des frères de la Côte*.

Une société prospère, quoique formée sur une côte déserte, tend à s'élargir : en s'élargissant, elle finit par trouver des voisins.

Dès le premier tiers du dix-septième siècle, les boucaniers du nord-ouest et les Espagnols de Santo-Domingo se trouvèrent face à face. La colonie espagnole fut étonnée de l'apparition de ces Français ; elle vit dans leur établissement une occupation tentée au mépris de ses droits. Le système de violence et d'exécutions

sommaires, employé jadis contre les naturels, reparut. Un boucan qui s'était fondé près des stations espagnoles fut attaqué à l'improviste, les maîtres furent mis à mort sur-le-champ, et les apprentis réduits en esclavage.

C'était une surprise : mais aussitôt la nouvelle se répand ; dans tous les boucans les esprits s'exaltent. On se réunit, on choisit des chefs; des détachements s'organisent pour défendre la sécurité générale et le pain quotidien. Les habitations espagnoles voisines sont ravagées à leur tour, et des représailles cruelles ont lieu de part et d'autre.

Les boucaniers, dans toutes les rencontres, font preuve d'un acharnement et d'une discipline qui étonnent les contemporains. Armés de leurs longs fusils chargés de deux balles, exercés au tir par la chasse, rompus à toutes les fatigues, ils sont presque toujours vainqueurs.

Il n'entre pas dans notre cadre de retracer les incidents de cette lutte opiniâtre et sanglante, qui dura environ trente ans. Nous devons cependant, par un épisode, en faire connaître le caractère. Nous suivrons ensuite le développement des conséquences.

L'Espagne, croyant ne pouvoir sauver sa colonie de Saint-Domingue que par l'expulsion complète des boucaniers, se décida en 1662 à tenter cette opération. « En conséquence elle envoya en « Amérique l'ordre de rassembler un corps de troupes pris dans « les îles voisines et même sur le continent, et le commandement « de ce corps fut confié à un ancien officier nommé Van Delmof, « qui avait servi avec gloire dans les Pays-Bas. » C'était un survivant des vieilles bandes espagnoles défaites à Rocroi en 1643.

« Van Delmof arriva à Saint-Domingue en 1663, et, peu de jours « après, commença ses opérations. Le principal asile des bouca- « niers se trouvant à Savana (?) ; c'est là qu'il se proposa de les « attaquer. Il prit 500 hommes d'élite, se mit à leur tête, et, « pourvu de toutes les munitions de guerre qui accompagnent « un corps de troupes européen, il s'avança aussi rapidement et « aussi secrètement qu'il lui fut possible. Mais les boucaniers « furent informés de sa marche par un de leurs chasseurs, lors- « qu'il n'était plus qu'à quelques lieues. Leur nombre ne s'éle-

« vait pas au delà de cent. Ils pouvaient encore se sauver et at-
« teindre en sûreté une autre de leurs habitations. Mais ils
« trouvèrent de la honte à fuir et se déterminèrent à marcher
« sans délai contre les Espagnols.

« Tout à coup, ils paraissent à la descente d'une montagne,
« au grand étonnement de leurs ennemis. Pleins de dédain pour
« les boucaniers, les Espagnols étaient loin de compter sur une
« vigilance qui pût renverser leurs plans. Cependant la supério-
« rité de leur nombre, de leurs armes, de leur expérience mi-
« litaire, semblait encore leur garantir le succès. Les boucaniers
« attaquent les premiers : de part et d'autre on se bat avec
« acharnement. La victoire longtemps incertaine se décide enfin
« pour ces ennemis si méprisés. Les troupes espagnoles furent
« entièrement défaites, et repoussées dans les montagnes. Leur
« chef, et un grand nombre des leurs, restèrent sur le champ
« de bataille (1) ».

La citation est un peu longue. Mais on aime à connaître le caractère des gens dont on étudie l'organisation sociale. Nous voyons briller dans ce récit les qualités morales qui distinguèrent nos boucaniers : l'énergie et la promptitude des résolutions, le parti pris de ne jamais reculer, quelles que soient les conséquences ; l'opiniâtreté dans la lutte. J'ai vécu, dans mon enfance, avec d'anciens colons de Saint-Domingue, et dans les mille petites circonstances de chaque jour, j'ai bien reconnu ce caractère.

Après avoir engagé ainsi son drapeau, la monarchie espagnole ne devait pas facilement lâcher prise. Ses troupes revinrent en force, les savanes furent parcourues par des colonnes nombreuses. Pour continuer leurs chasses, les boucaniers durent s'organiser différemment.

Il fallut mettre hors d'atteinte les foyers de fumigation, et ne plus s'aventurer en chasse que par détachements nombreux. Tous les boucans furent ainsi nécessairement concentrés. Le concours précieux des flibustiers de mer poussa à former ces agglomérations dans les îlots qui bordent la côte et surtout dans ceux qui,

(1) *Hist. de la Marine*, p. 7.

situés au fond d'une baie, se trouvaient plus rapprochés d'une surface boisée exploitable, les entourant presque de tous côtés. On forma ainsi, outre un certain nombre d'établissements moins considérables, deux agglomérations principales; l'une à l'île La Vache, sur la côte sud, l'autre dans l'îlot de Bayaha, au fond d'une des plus belles rades des Antilles, sur la côte nord. Ce dernier établissement, rapproché de l'île de la Tortue, devint aussitôt le rendez-vous d'un commerce actif, et d'un cabotage animé. Ce fut le premier centre urbain de Saint-Domingue; il prit dans la suite le nom de Fort-Dauphin.

Nous touchons ici à une transformation radicale et définitive. La redoutable association des Frères de la Côte est maîtresse sur mer et dans les baies; mais l'Espagne atteindra sur terre les ressources de l'industrie des boucaniers. Mis au courant, par ses expéditions successives, des mœurs des bœufs sauvages, le gouvernement espagnol organise dans l'île de Saint-Domingue des battues générales et successives : on tue tous les vieux taureaux, le plus grand nombre possible de vaches; les troupeaux sont anéantis rapidement, et les boucaniers privés de leur industrie. Nous sommes en 1665.

Jusqu'ici les premiers colons de Saint-Domingue ont vécu des travaux de simple récolte : les voilà maintenant contraints de chercher leur subsistance par d'autres moyens et de se livrer à l'agriculture.

La forme primitive de leur société ne suffit plus à une population qui a besoin de s'approprier toute la terre disponible. Il faut un gouvernement; il faut qu'un État puissant intervienne pour garantir au cultivateur la possession tranquille de ses champs.

Les boucaniers, les anciens habitants ou colons sortis de leur sein, et les flibustiers de mer, sentent tous également ce besoin de protection. Mais ces derniers comptent parmi eux des gens de différentes nations. Il faut cependant choisir le protecteur devenu nécessaire.

Entre ces hommes habitués aux combats, les armes sont le juge suprême; mais ici nous retrouvons l'intervention heureuse

des autorités sociales dont la présence a été déjà constatée. On s'assemble sur le rivage, on est près d'en venir aux mains. La délibération des chefs arrête l'effusion du sang, et tous se donnent au roi de France, à la condition de conserver leurs usages, et d'être francs d'impôts.

Louis XIV nomma un gouverneur choisi avec soin, d'Ogeron, qui avait été boucanier pendant dix ans, et connaissait à fond les mœurs et les besoins de ses nouveaux administrés. L'ancienne institution du matelotage ne pouvait plus convenir à des colons sédentaires; autant une famille eût été gênante pour le chasseur, perpétuellement en course et vivant en plein air, autant les soins et les affections du foyer devenaient utiles au cultivateur fixé au sol.

Sous les auspices du gouverneur, on envoya de France des bâtiments chargés de jeunes filles, recrutées dans le but de permettre le mariage aux anciens boucaniers; la colonie de Saint-Domingue était fondée.

Nous venons de voir apparaître dans ce récit une autre variété d'émigrants sur les côtes de Saint-Domingue, les flibustiers de mer; étudions leur organisation et leurs transformations, comme nous avons étudié celles des boucaniers.

II. — Les flibustiers.

L'émigration qui se dirigeait de la Normandie vers Saint-Domingue n'était pas absolument homogène; elle comprenait deux éléments différents, quoique rapprochés en bien des points : les jeunes gens partis des fiefs de l'intérieur, et ceux qui provenaient directement des pêcheurs du littoral. Les causes qui avaient jadis amené les Normands des rivages de la mer du Nord dans la Gaule, continuaient à agir sur celles de leurs familles qui n'avaient pas renoncé à leur première profession.

L'industrie de la pêche et de la navigation trouva donc tout naturellement des continuateurs sur la côte de Saint-Domingue.

d'autant plus que cette nouvelle patrie, par ses conditions géographiques, s'y prêtait parfaitement.

Un coup d'œil jeté sur une carte détaillée nous fait reconnaître immédiatement, dans la région nord-ouest de l'île, des rivages profondément découpés et des presqu'îles étroites offrant une étendue considérable de côtes. Ces côtes sont poissonneuses. Les criques, les baies à goulets étroits, approvisionnées d'eau douce par une multitude de ruisseaux, abondent en ces parages, et favorisent l'installation d'une population de pêcheurs. Si les Antilles sont loin de la route suivie par les grands bancs de poissons voyageurs qui enrichissent les riverains de la mer du Nord, la Providence a remplacé cette ressource précieuse par d'autres productions spontanées, en particulier la tortue de mer, dont la chair, la graisse et les œufs offrent une nourriture aussi saine qu'agréable.

La côte est entourée d'écueils : les plus nombreux et les plus remarquables portent le nom de *cayes;* ce sont des rochers madréporiques environnés et recouverts de vase, et couronnés d'une végétation ligneuse ; ces cayes forment sur un grand nombre de points de véritables labyrinthes; elles servent de retraite à d'innombrables oiseaux de mer, autre ressource alimentaire.

La mer des Caraïbes fut appelée par les Espagnols « mer des Dames », et mérite ce nom, par la limpidité et la tranquillité de ses eaux, dans toute la partie qui échappe aux ouragans. C'est dans cette mer, au long des côtes d'Amérique et vers l'équateur, que prend naissance le « courant du golfe », ou *gulf stream*, phénomène bien connu des marins, et attribué à des causes diverses. Ce courant rase la côte américaine; il va ressortir du golfe des Antilles par le détroit de la Floride, et à travers les passes des îles Lucayes ou Bahama. Le mouvement de ses eaux, par sa rapidité et sa continuité, empêche la traversée directe du golfe, et force le navigateur à louvoyer longtemps, ou à décrire une vaste courbe, pour atteindre les parages de Saint-Domingue en venant d'Amérique, ou vice-versa. En outre, des bancs de sable, amenés par le courant, garnissent les côtes du golfe entre les 18e et 26e degrés de latitude, rendant très difficile l'approche des gros

vaisseaux. Toutes ces conditions donnent certains avantages aux embarcations naviguant à la rame.

Au nord et à l'est, à partir de la presqu'île de la Floride, les îles Bahama, se prolongeant par une série de bancs, d'îlots, de récifs, vont rejoindre les petites Antilles, et entourent le golfe d'une véritable ceinture, dont les passes peu nombreuses sont malaisées à franchir et faciles à garder.

La côte nord de Saint-Domingue et l'île de la Tortue, qui en est très rapprochée, sont donc au milieu de la mer comme une position forte, entourée de barrières naturelles.

Le commerce espagnol, en Amérique, et principalement aux alentours du golfe du Mexique, était florissant au seizième et au dix-septième siècle. Les fameux galions, chargés d'or et de matières précieuses, tenaient leur route à travers ces mers. L'Espagne à cette époque fut continuellement en guerre, soit avec la France, soit avec l'Angleterre ou la Hollande, et la capture de ses vaisseaux était un but constant, recherché tour à tour par l'une ou l'autre de ces puissances.

Si, dans le milieu que nous venons de décrire physiquement et politiquement, nous plaçons une population maritime à la recherche d'un travail de simple récolte, il n'y a pas à hésiter sur l'industrie à laquelle cette société s'adonnera : sitôt qu'elle en aura la force, elle va se livrer à la *course*.

C'est vers 1600 qu'on voit apparaître, en force et armés, les flibustiers normands dans la mer des Antilles. La jalousie des puissances contre l'Espagne ne les laissera jamais manquer de « lettres de marque », donnant à leurs entreprises, avec un vernis d'honneur, une protection générale contre la police des mers. Cette police n'existait pas au temps où les pirates scandinaves envahirent les côtes européennes : mais au dix-septième siècle, il fallait compter avec elle. L'intervention des lettres de marque, mettant les flibustiers en règle avec le code maritime, rend pour eux de nouveau la mer libre et les replace dans la condition des Normands aux temps carlovingiens : aussitôt nous voyons ceux-ci renaître dans leurs descendants. Je ne pourrai, à chaque détail de la description des flibustiers, faire ressortir l'analogie

vraiment saisissante; j'invite à rapprocher les traits qui vont suivre, de la description des pêcheurs scandinaves donnée ici même par M. Demolins (1).

Nous trouvons chez les flibustiers, à l'origine, le mode de groupement habituel aux pêcheurs. Ils se réunissent au nombre de vingt ou trente, sous la conduite d'un patron possédant une barque. Si ce mortel fortuné ne se trouve pas parmi eux, ils mettent en commun leurs ressources pour se procurer une embarcation, un grand canot ou une chaloupe non pontée; ils s'y entassent, et partent ainsi pour la pêche et pour la course.

Ces embarcations sont généralement du genre de celles employées dans la mer du Nord à la pêche du hareng, chaloupes non pontées qu'on nomme *flibots,* d'où les flibustiers auraient, dit-on, tiré leur nom. D'autres le font venir de l'anglais *Free brothers*, ou frères libres, imitation des « Frères de la Côte ».

L'association entre tous les habitants de la barque, à l'instar de celle des boucaniers, porte le nom de matelotage; mais elle est temporaire, et se renouvelle pour chaque expédition.

Elle est réglée par un contrat, sanctionnée par le serment de fidélité et d'obéissance absolue au chef. Ce contrat impose certaines obligations particulières pour l'expédition dont il s'agit, et s'en réfère pour le surplus à l'Usage de la Côte. Il stipule un traitement pour le chef, pour les sous-officiers qu'il choisit, pour le chirurgien et le charpentier du bord, quand il y en a, et une indemnité pour chaque genre de blessure, suivant la gravité. A la fin de la campagne, ces divers prélèvements une fois exercés, le chef de l'expédition affirme par serment n'avoir rien détourné du butin, qui est alors partagé par tête entre tous les associés. Quelques apprentis, figurant dans l'équipage, touchaient une demi-part.

Voilà le groupement originaire, la racine de cette république des flibustiers, qui jeta la terreur dans les colonies américaines, et arriva à prendre la position de puissance belligérante.

Nous trouvons parmi les flibustiers une association plus intime.

(1) *La Science sociale*, t. I, p. 110, et t. II, p. 116.

mais toujours temporaire, le matelotage à deux avec communauté de profits, sorte de tontine d'assurance contre les risques de la guerre navale.

Comme la navigation les conduisait souvent sur des côtes habitées, leur société, à la différence de celle des boucaniers, admettait les gens mariés. L'homme marié ne mettait dans la tontine qu'une partie de ses profits : le surplus était réservé à sa famille. En s'embarquant, chaque flibustier faisait son testament ; il choisissait pour exécuteur testamentaire, et ordinairement pour légataire, son « matelot ». On comprend qu'au milieu des dangers sans nombre auxquels ces hommes s'exposaient avec une audace inouïe, ils désiraient, en s'associant deux à deux, avoir une chance, en cas de décès, de laisser un représentant qui fît valoir les droits du mort lors du partage, et disposât de ses profits comme le testament l'ordonnait.

Mais si, à la fin de la campagne, les deux matelots étaient vivants, la partie des gains mise en matelotage était d'ordinaire dévorée, toujours à deux, dans des orgies épouvantables et des dépenses folles, qui enrichissaient rapidement les commerçants de la Tortue. Au sortir de ces bombances, où le tafia remplaçait l'hydromel danois, on allait, en attendant de prendre un nouvel engagement, passer sur la côte une saison de repos et de réparation. Au fond d'une baie tranquille, on consommait, pendant quelque temps, exclusivement de la chair de tortue, considérée comme propre, lorsqu'on se mettait au régime, à dissiper toutes les humeurs et à guérir toutes les maladies.

Ce repos était bien nécessaire, mais il n'était généralement pas long.

La vie des flibustiers se passait en grande partie entassés dans leur barque, où l'on avait à peine la place de se remuer. Quelques mesures générales, édictées par l'Usage de la Côte, étaient admises à bord de ces embarcations ; elles avaient pour but d'y maintenir la paix. Ainsi il était interdit sous peine de mort d'introduire à bord une femme, déguisée ou non. Le voleur, dépouillé de sa part de gains, était marronné ; souvent on lui coupait le nez et les oreilles. Nous retrouvons encore ici la sévérité des lois de Rollon.

Les vivres frais ou les boissons fortes, excitant fortement le désir de chacun, étaient, sitôt leur capture, immédiatement partagés par tête. Mais à huit heures du soir, les buveurs devaient vider au fond de la barque leurs bouteilles ou leurs tasses.

En dehors de quelques prescriptions de ce genre, rien ne rappelait, dans ces canots où l'on vivait serrés les uns contre les autres, l'ordre symétrique et la discipline extérieure que nous sommes habitués à trouver dans la marine officielle. Chacun, suivant sa fantaisie, chantait à perdre haleine ou riait à grands éclats, sans souci de troubler le sommeil des camarades, qui le supportaient patiemment sans observation. C'est un trait de mœurs à noter. Il faut aussi noter le sentiment religieux chez les flibustiers. Avant chaque combat, des prières solennelles sont récitées : les protestants qui se trouvent parmi eux chantent leurs psaumes, tandis que les catholiques récitent le *Magnificat*, puis le *Miserere* et le *Confiteor* en se frappant la poitrine; après quoi tous se demandent réciproquement pardon de leurs fautes et s'embrassent en signe de concorde.

La tactique navale des flibustiers consistait à ne jamais présenter le flanc de leurs barques au feu de l'ennemi : car un seul boulet bien dirigé les eût coulés bas. Ils s'avançaient à la rame vers l'une des extrémités du vaisseau; les plus habiles tireurs, debout, tuaient les canonniers et jetaient le désordre sur le pont. Arrivés près du navire, ils y grimpaient de tous côtés. Pour cet exercice, il fallait avoir les mains libres : aussi leurs armes se composaient-elles d'un sabre court et de pistolets de très fort calibre, suspendus à une bandoulière de soie multicolore. Il est bon, pour confirmer ces détails et faire connaître les premières expéditions des flibustiers, de citer un épisode :

Un Français de Dieppe, Pierre Legrand, naviguait avec un bâtiment corsaire monté par 28 hommes. Il rencontra près du cap Tiburon, à l'ouest de Saint-Domingue, un vaisseau espagnol armé de canons et portant plus de 200 hommes d'équipage. « Les « pirates, dès qu'ils l'aperçurent, jurèrent l'un après l'autre, dans « les mains de leur chef, de le prendre ou de périr, et aussitôt « ils cinglèrent droit à lui. Le soleil se couchait lorsqu'ils l'abor-

« dèrent, armés seulement d'épées et de pistolets : à l'instant ils « percent en plusieurs endroits leur propre embarcation, qui coule « bas presque sous leurs pieds, avec tout ce qu'elle contenait. Les « farouches agresseurs tuent tout ce qui fait résistance, s'empa- « rent du magasin, des armes, surprennent les officiers qui « jouaient aux cartes dans une parfaite sécurité. Les Espagnols, « attaqués inopinément, n'apercevant aucun bâtiment autour « d'eux, regardèrent ces forbans comme des démons tombés du « ciel, et disaient entre eux : Ces gens-là sont des diables. Ils se « rendirent sans se défendre (1) ».

Après cette première et longue période de la course en barques non pontées, les flibustiers se trouvèrent en possession d'un certain nombre de grands navires propres à la guerre; les chefs expérimentés, enrichis par le butin, furent à même de se rendre acquéreurs des prises importantes. D'un autre côté, des recrues inattendues suscitées, comme chez les Scandinaves, par une sorte de sentiment chevaleresque, se rendirent au milieu d'eux; de ce nombre furent quelques gentilhommes français, qui ont inscrit leurs noms dans l'histoire. Nous citerons en exemple un jeune seigneur languedocien nommé Monbars : encore écolier, il s'était juré de punir les cruautés des Espagnols en Amérique. « A « peine fut-il majeur, qu'il consacra tout son bien à l'armement « d'un vaisseau, et s'associa aux flibustiers. Il se distingua, tant « sur mer que sur terre, comme l'un de leurs chefs les plus au- « dacieux et les plus habiles. Le pillage, la vie licencieuse, étaient « sans attrait pour lui : la vengeance seule l'animait. Il épargnait « les hommes désarmés, mais un Espagnol qu'il trouvait sous les « armes ne pouvait échapper à son glaive; c'est ce qui le fit ap- « peler l'Exterminateur (2). »

D'autres recrues grossissaient leurs rangs inférieurs : c'étaient les marins déserteurs ou déclassés des navires de guerre français, anglais, hollandais et danois.

Par la possession de grands navires, l'« industrie » des flibus-

(1) *Hist. de la marine*, p. 24.
(2) *Ibid.*, p. 23.

tiers reçut une extension considérable; on ne se borna plus à la course dans la mer des Antilles. Des chefs puissants et audacieux prirent l'initiative d'expéditions plus lointaines, suivies de débarquements sur les côtes où se trouvaient les riches colonies espagnoles. Nous ne sommes plus en présence du jarl, du petit patron de guerre; nous retrouvons ici le kong, le véritable « roi de mer ». Les hommes venaient librement s'enrôler sous les ordres de ces chefs, pour ces campagnes hardies, dont plusieurs furent poussées jusqu'au Brésil, à la côte de Guinée, et même aux Indes orientales, en revenant par Madagascar.

A cette époque, la ruine du boucanage vint renforcer les flibustiers d'un nouvel élément et leur donna des compagnies de fusiliers émérites, dont l'arme elle-même a servi de type à un modèle adopté jadis dans la marine de guerre sous le nom de « fusil boucanier ».

Les plus célèbres expéditions furent conduites par un Normand surnommé Bras-de-Fer, comme le conquérant de Sicile; par l'Olonnais Morgan et M. de Grammont. Le récit de ces campagnes est empreint d'une sauvage grandeur. Nous y voyons les flibustiers, souvent en nombre infime, s'emparer des ports les mieux défendus, fouiller les côtes, remonter les fleuves et parcourir les lacs, donner l'assaut aux forteresses. Jetant partout la terreur par leurs invasions subites, ils pillaient et rançonnaient les villes ou les livraient aux flammes, puis se rembarquaient aussitôt avec leur butin. Les garnisons nombreuses étaient battues ou massacrées; les populations surprises, emportant à la hâte les objets précieux qui se trouvaient à leur portée, fuyaient avec épouvante au fond des bois. Les trésors des églises et des couvents, les tableaux, les statues, les cloches même, étaient pillés et emportés.

Ce récit rapide que nous venons de tracer ne semble-t-il pas le résumé des chroniques du dixième et du onzième siècle?

Mais nous touchons au moment où le « travail attrayant » de la course va devenir impossible : la Tortue, le cap Français, tous les ports de la côte de Saint-Domingue sont devenus des ports français; la paix de Ryswick (1697) met fin aux guerres contre l'Espagne : il n'y a plus de Pyrénées, il n'y aura plus aussi de let-

tres de marque, et si quelques pirates infestent encore les Antilles dans les premières années du dix-huitième siècle, la police maritime en aura facilement raison.

Les trois mille « Frères de la Côte » qui peuplaient alors les rivages de Saint-Domingue sont donc contraints de se livrer à des travaux paisibles. Ils sont riches, énergiques et habiles. Quelques-uns d'entre eux se transforment en planteurs ou *habitants* et vont, comme les anciens boucaniers, fonder des exploitations agricoles. La plupart s'adonneront au commerce.

Connaissant les origines de la colonie de Saint-Domingue, nous ne serons pas étonnés de voir ses principales familles conserver, jusqu'à la révolution qui les ruina, la tradition de leur ancien état.

Les « habitants » se classaient, par ordre d'ancienneté et de considération, en familles de boucaniers et familles de flibustiers. Les unes et les autres, par la culture et le commerce, contribuèrent puissamment à développer sur la côte la colonie riche et prospère que nous essayerons de décrire dans un prochain article.

L'observation des deux petites sociétés dont nous venons de présenter le tableau fait ressortir de nouveau l'aptitude éminente d'une race à familles-souches pour la colonisation. Son esprit pratique, le ressort de son caractère, ses facultés d'organisation et d'association, s'exercent ici dans une condition inusitée : l'établissement est fondé sur un sol trouvé désert, et non par le mélange des nouveaux arrivants avec l'ancienne population. C'est un *cas particulier*, qui développe des institutions toutes spéciales, propres à une agglomération de célibataires.

Nous constatons que, dans ce cas, l'influence d'origine ou de tradition restant constante comme celle du climat, les institutions premières sont calquées absolument sur celles de la race. Mais « l'industrie », au contraire, recevant des modifications par les faits extérieurs, c'est à son influence variable que sont dus les développements successifs de l'état social. C'est pourquoi nous sommes, au début, en présence de deux sociétés semblables aux sociétés simples, et nous les voyons ensuite arriver peu à peu à l'état de société très compliquée.

De ces évolutions qui s'accomplissent par des faits tout modernes, les amateurs studieux de la science sociale pourraient tirer un grand nombre de conséquences intéressantes ; je livre ce sujet à ceux qui ont l'expérience de la méthode, mais je demande qu'il nous soit permis de déplorer le succès des faux dogmes qui, depuis un siècle, ont tari la source de ces vaillantes émigrations, et ont enlevé à la France les plus valeureux soutiens de ses intérêts économiques et de son pavillon.

A. DE PRÉVILLE.

(*A suivre.*)

LA SOCIÉTÉ CHINOISE[1].

IV.

CONDITIONS QUI LIMITENT LES POUVOIRS PUBLICS AU MAINTIEN DE LA PAIX ET AUX PRÉCAUTIONS PRISES CONTRE LA DISETTE.

La méthode d'observation, appliquée à la société chinoise, nous a révélé les causes de la conservation de la famille patriarcale en dehors du milieu où elle se développe spontanément. Mais si nous avons déterminé toutes les conséquences de ce fait, dans l'organisation de la famille chinoise, il nous faut aujourd'hui pousser notre analyse plus avant et en étudier l'influence dans la constitution des pouvoirs publics.

Nos lecteurs savent maintenant, et après MM. de Tourville et Demolins la démonstration n'est plus à faire, comment chez les nomades de la steppe la famille patriarcale compose à elle seule la société tout entière, « c'est à la fois une simple famille ouvrière et tout un peuple (2) ».

En Chine, comme dans tout l'Extrême-Orient, en s'établissant sur le sol et en le transformant, les pasteurs purent retenir la plupart des coutumes familiales qu'avait fait naître l'isolement de la Terre des Herbes. Le père est resté le patriarche, il est encore le prêtre, le juge, le roi de tous ceux qui vivent sous son toit. Ce simple aperçu, que nous retenons de nos précédentes

(1) Voir les livraisons d'avril, mai et juin.
(2) H. de Tourville. *La science sociale est-elle une science*, t. I, page 293.

études, restreint déjà considérablement la sphère d'action des pouvoirs publics.

Mais nous ne sommes plus dans la steppe, les familles ne poursuivent plus au milieu d'immenses solitudes leur marche sans fin ; nous sommes au milieu d'une population de sédentaires, les familles ont mille points de contact, mille intérêts à débattre. De ces relations quotidiennes des conflits peuvent naître.

Qui va les réprimer?

Entrées dans la voie des travaux de production, les familles imprévoyantes, que ne soutiennent plus les productions spontanées de l'art pastoral, peuvent tomber dans le dénûment.

Qui va les soutenir?

Nous sommes ici en face d'un problème qui, à première vue, offre une grande difficulté pour qui connaît l'organisation intime de la famille patriarcale.

Toutes ces familles sont autant de petits États souverains d'égale force, jaloux de leur indépendance. La société patriarcale n'est pas hiérarchisée, on ne rencontre pas dans l'Extrême-Orient, comme en Occident, ces familles-souches, qui, parvenues à la puissance et à la richesse, regardent comme leur premier devoir de patronner les faibles et de s'occuper de la gestion des intérêts généraux.

L'absence de toute propriété individuelle, l'absorption par la famille des profits du travail de tous ses membres, l'organisation patriarcale en un mot, en même temps qu'elle soutient les faibles et les imprévoyants, ne permet pas aux individualités d'élite de s'élever et de constituer des familles vouées au bien public ; elle maintient ainsi entre toutes les maisons une égalité à peu près complète.

Comment, dans un milieu aussi réfractaire, vont s'organiser les pouvoirs publics?

De prime abord nous pouvons délimiter leur action. En s'agglomérant les familles ont besoin que leur autonomie soit publiquement garantie ; en se trouvant sans sol disponible à productions spontanées elles ont besoin d'une ressource en cas de disette. Le *système simple* du pouvoir public sera donc de *maintenir la paix* en maintenant chacun dans la puissance de ses autorités natu-

relles, et de *pourvoir aux disettes* en faisant des approvisionnements ou des ordonnances de prévoyance en cas de nécessité.

C'est ce que démontrera cette étude.

I. — La fonction impériale.

Au-dessus de tous les pères de famille, au-dessus de ces patriarches, souverains absolus mais responsables de tous ceux qu'abrite leur maison, règne l'Empereur, le Fils du Ciel.

En Chine, comme dans toutes les sociétés patriarcales, en Perse, en Turquie, etc., la famille est, en même temps que la base de l'État, le prototype de toute l'organisation sociale. Aussi *les devoirs et les droits du père de famille sont transportés au chef suprême de l'État.* Vis-à-vis de ses sujets, il a les mêmes devoirs que le père vis-à-vis des membres de sa maison, il a sur eux les mêmes droits.

Les philosophes chinois, interprètes de l'opinion publique, tout en reconnaissant à l'empereur le pouvoir absolu du patriarche, n'ont jamais manqué de lui en rappeler les devoirs, à tel point qu'ils le rendent responsable de la misère des populations et même des calamités publiques.

Confucius, le plus célèbre de tous ces philosophes, a formulé ainsi sa doctrine à cet égard.

« Les anciens princes, qui désiraient développer et mettre en évidence dans leurs États le principe lumineux de la raison que nous recevons du ciel, s'attachaient auparavant à *bien gouverner leur royaume;* ceux qui désiraient bien gouverner leur royaume, s'attachaient auparavant à *mettre bon ordre dans leur famille;* ceux qui désiraient mettre bon ordre dans leur famille s'attachaient auparavant à *se corriger eux-mêmes*; ceux qui désiraient se corriger eux-mêmes, s'attachaient auparavant à *donner de la droiture à leur âme.* »

La nation n'est qu'une grande famille, l'empereur en est le père; et si un homme qui ne montre pas de vertu dans sa conduite privée n'est pas capable de régner sur sa famille, un prince qui

n'a pas les vertus et les qualités nécessaires à la conduite d'une famille, est incapable de bien gouverner une nation.

Ces doctrines ne sont pas courantes en Europe; elles semblent donner au souverain un pouvoir immense qui conduit droit au despotisme. C'est là une erreur. En identifiant l'empereur au père de famille, elles lui imposent des *devoirs* dont le poids semblerait bien lourd aux rois de l'Europe.

Le plus grand éloge que les écrivains chinois croient pouvoir faire du prince qui les gouverne, c'est de dire qu'il est *le père et la mère du peuple*. Dans le *Livre des vers*, Confucius a commenté ce surnom tout patriarcal : « Ce que le peuple aime, l'aimer; ce que le peuple hait, le haïr; voilà ce qu'on appelle être le père et la mère du peuple (1)! »

Tous les commentateurs dont les gloses sont enseignées dans les écoles s'attachent à développer cette doctrine d'une manière qui ne laisse aucun doute sur leurs sentiments. « Aimer le peuple, dit l'un d'eux, ce n'est pas considérer le peuple comme peuple, mais le considérer comme son propre fils. »

Cette conception des devoirs et du pouvoir du souverain résulte de la nature même des choses; on se rend parfaitement compte de l'autorité impériale quand on en étudie la genèse dans la steppe.

Gengis-Khan, fils d'un chef de quelques tentes mongoles, passa sa jeunesse en chasses et en expéditions; souvent il tombait à l'improviste sur les tribus voisines, leur enlevait leurs troupeaux et partageait le butin entre ses compagnons. Sa valeur, sa générosité attirèrent sous sa bannière tous les pasteurs avides d'aventures, et qui, à l'étroit dans la steppe, n'attendaient qu'un chef pour fondre sur les royaumes de l'Orient et de l'Occident.

Bientôt ce pâtre mongol devient un prince puissant; il a sous ses ordres toutes les hordes de sa famille, tous les nomades de la Terre des Herbes; en 1206, il a conquis toute la Tartarie et part à la conquête du monde.

C'est alors que nous voyons apparaître l'immense pouvoir du

(1) *La Grande Étude*, chap. x. § 3.

grand khan, c'est alors que nous saisissons la lourde responsabilité qu'il assume vis-à-vis des peuples qu'il entraîne en dehors de la steppe.

Comme le patriarche au sein de sa famille, il doit *maintenir la paix* entre tous ses chefs de tente, entre tous ses soldats; il doit *assurer leur subsistance* à travers le monde.

Gengis-Khan, cela est manifeste dans les relations qui sont parvenues jusqu'à nous, n'est pas juge des actions qui se passent dans chaque famille. Chaque chef de tente reste responsable de tous les siens, c'est à lui de les régir et de les juger d'après les traditions des pasteurs. Mais entre tous ces guerriers, entre tous ces patriarches d'égale puissance, des conflits peuvent s'élever, et les querelles intestines compromettraient le succès des armes mongoles; il faut donc un juge : ce juge sera le chef qu'ils se sont donné.

Tant qu'ils erraient dans la steppe les Mongols n'eurent ni trésors, ni provisions; ils vivaient au jour le jour des produits de leurs troupeaux, de la chasse, du butin qu'ils enlevaient aux vaincus. Cependant nous voyons Gengis-Khan veiller à ce que les troupeaux soient toujours nombreux, les pâturages abondants; si le bétail devient maigre, les pasteurs murmurent contre leur chef et parlent de rentrer dans leurs steppes.

A chaque moment, le grand khan prend des mesures différentes pour assurer la vie de ses hordes. Tantôt il fait massacrer tous les prisonniers pour ne pas nourrir des bouches inutiles; tantôt, maître de presque toute la Chine et ne trouvant plus de pâturages, il pense à faire main basse sur tous les habitants et à laisser croître l'herbe dans les terres qu'ils cultivaient.

Ces devoirs ne sont pas ceux que nous attribuons à nos souverains; mais qu'on les examine attentivement, et on verra quelle lourde responsabilité ils entraînent.

Mais, en revanche, Gengis-Khan est le patriarche des patriarches, le maître du monde; il se proclame le bras de Dieu, aucun être sur terre ne peut se dire l'égal de ce pâtre que ses frères ont élu. Tous ces peuples d'Asie, habitués à se prosterner devant les vieillards, les chefs de famille, rendent au grand khan les mêmes

honneurs; on ne lui parle qu'à genoux, il est le maître des vies de ceux qui se sont donnés à lui, de ceux qui sont tombés sous son empire; comme le père au sein de sa famille, il peut les juger, les condamner; ses ordres ne souffrent pas de répliques (1).

Que le lecteur veuille bien se rappeler l'histoire de toutes les invasions, il se rendra parfaitement compte de la constitution de l'autorité souveraine. La grande préoccupation des Attila, des Tamerlan, de ces fléaux de Dieu, qui voyaient le monde ramper aux pieds de leur cheval, fut toujours de maintenir l'ordre et la paix au sein des peuples qu'ils entraînaient à leur suite, et d'assurer leur subsistance; pour tout le reste, pour ces mille attributions dont nous chargeons nos souverains ou l'État, c'était affaire aux chefs de familles. De nos jours, nous avons vu les Abd-el-Kader et le Madhi exercer la même puissance, mais succomber, parce qu'on les mettait dans l'impossibilité de remplir leurs obligations, de nourrir leurs soldats.

Et maintenant rentrons en Chine.

Les devoirs que, de tout temps, Chinois vaincus et pasteurs conquérants se sont plu à imposer à l'empereur, ont eu pour unique objet de *faire régner la paix dans l'empire et d'assurer le bien-être général.*

Après tous les détails que nous avons donnés sur les tribunaux domestiques, il nous reste peu de choses à dire sur la police et la justice. Il nous suffira de rappeler que chaque individu fait partie d'un groupe dont il est justiciable. Le pouvoir judiciaire du gouvernement, au lieu de chercher à empiéter peu à peu sur toutes ces juridictions locales, et de détruire à son profit, selon la méthode despotique, toutes les activités, toutes les responsabilités particulières, n'intervient au contraire que pour forcer les individus à rester justiciables de leurs juges naturels.

Lorsqu'un conflit s'élève entre deux familles, comme aucun des deux tribunaux domestiques n'est compétent, la cause appartient au représentant de l'empereur, au mandarin; mais la justice impériale déploie une telle sévérité, pour empêcher la naissance

(1) *Histoire des Mongols*, t. I, *passim;* Firmin-Didot, 1823.

des procès, que les plaignants trouvent tout avantage à terminer entre eux leur différend.

Pour maintenir l'ordre dans les agglomérations, les Chinois ont pris un moyen bien simple. Chaque ville est divisée en quartiers, et chaque quartier a un chef qui veille sur un certain nombre de maisons; il répond de tout ce qui s'y passe contre le bon ordre, et, s'il néglige d'en être instruit, s'il néglige d'en informer le mandarin gouverneur, s'il ne veille pas à ce que le coupable soit jugé par son tribunal domestique, alors il est puni comme les réfractaires.

Dans une autre société patriarcale, la société russe, par exemple, la conception du pouvoir public est la même : le seigneur, avant l'émancipation, maintenait la paix en contraignant chacun à obéir au patriarche et aux autorités sociales composant la direction de la commune.

L'empereur ne doit pas seulement, comme tous les souverains, faire régner la paix dans son empire, il a une obligation encore plus étroite, il doit donner l'exemple de toutes les vertus. N'est-il pas le père et la mère du peuple? Si le premier devoir du père au sein de sa famille est d'être la vivante image de la morale, ce devoir n'incombe-t-il pas avec plus de force au patriarche des patriarches, au père de cette immense famille!

La plupart des empereurs ont compris et pratiqué ce devoir. Sur le point de mourir, Taï-Tsoung faisait à son fils cette belle instruction : « Mon fils, lui disait-il, soyez juste, mais soyez bon. Régnez sur vous-même, ayez un empire absolu sur vos passions, et vous règnerez sans peine sur le cœur de vos sujets. Votre bon exemple, mieux que les ordres les plus rigoureux, leur fera remplir avec exactitude tous leurs devoirs. Punissez rarement et avec modération, mais répandez les bienfaits à pleines mains (1). »

Lorsqu'un prince donnait au peuple un mauvais exemple, il se rencontrait toujours un censeur, un philosophe, pour le rappeler à l'observation de ses devoirs. Écoutons le discours de Kouang-

(1) Pauthier, *Histoire de la Chine*, t. I, page 294.

Houng à l'empereur Youan-ti : « Prince, voici quelles sont aujourd'hui les mœurs de votre empire. On y fait grand cas des richesses mais fort peu de la vertu. Le désintéressement, la pudeur, la tempérance sont très rares, principalement à la cour. *La cour est communément la règle des mœurs dans un État.* Qu'on vous voie charitable et libéral, les larcins et la violence cesseront. Que la justice, la tempérance, la modestie, la douceur soient à la cour, et bientôt l'union règnera parmi le peuple. Vous n'avez reçu du ciel le souverain pouvoir que pour servir d'exemple à vos sujets. »

Il ne faut pas voir seulement dans ces discours de belles maximes qui honorent l'esprit humain. Les obligations que l'on impose au souverain sont étroites, et leur mépris provoque des révolutions, des changements de dynasties, qui bouleversent toutes nos idées préconçues sur le despotisme. Certes, quelle que soit la constitution intime de l'autorité suprême, un prince qui déshonore le trône par ses mauvais exemples ne peut se flatter d'affermir ainsi son empire ; mais la conduite d'un Louis XV aurait été encore plus scandaleuse dans une cour d'Orient. Chez les sociétés patriarcales le déshonneur du souverain, du patriarche suprême, cause au sein de la nation la même honte et les mêmes désordres que l'inconduite d'un père au sein de sa famille.

La seconde obligation de l'empereur, et à dire vrai la plus lourde, est d'*assurer la vie et le bien-être de tous ses sujets.* « Être empereur, disait Te-tsoung, prince de la dynastie des Thang, c'est avoir reçu du ciel l'ordre de nourrir les peuples. C'est pour cela qu'un bon prince aime ses sujets non seulement comme ses enfants, mais comme sa propre personne. Il est attentif à nourrir ceux qui ont faim, à vêtir ceux qui sont nus; encore ne croit-il pas faire beaucoup et sa bonté n'est point satisfaite (1). »

Dans son testament politique, l'empereur Kia-Kang disait : « J'ai toujours veillé à ce que le peuple ne restât pas sans subsistance et j'ai été attentif à empêcher qu'un seul individu manquât du

(1) Du Halde, t. II, page 614.

nécessaire. Toutes les fois que des pluies excessives, ou une trop grande sécheresse, affligeaient quelque partie de l'empire, je remettais les impôts sur les terres et je faisais distribuer des grains (1). »

Le ministère des finances a été institué pour répondre à ce besoin. En même temps qu'il comprend dans ses attributions tout ce qui concerne l'administration, le gouvernement territorial de l'empire, il doit conserver et faire tenir au courant les listes de la population, afin, disent les *statuts*, d'aider l'empereur à nourrir et à entretenir ses peuples.

Une partie de l'impôt, prélevé en nature, reste dans la province où il a été recueilli, et on l'emmagasine dans les greniers publics. Si une disette vient à se produire les mandarins doivent ouvrir immédiatement les greniers et distribuer les grains au peuple.

Cette obligation pour l'autorité souveraine de faire des approvisionnements ne se rencontre pas seulement en Chine; elle se découvre chez toutes les sociétés patriarcales, aussi bien dans grecques de ces grands empires dont les traditions bibliques et l'histoire nous ont conservé la mémoire, que dans la vie des peuples d'origine pastorale que nous observons aujourd'hui en Europe et en Asie.

Tout le monde se souvient des grands approvisionnements que Joseph fit en Égypte au nom du Pharaon pour sept années de disette.

Chaque année l'empereur de Russie ordonne aux communautés de son empire, *miro*, communes bachkires, de faire de grandes provisions de grains (2).

Une des principales fonctions du vice-roi des Indes est de prendre de sérieuses précautions pour empêcher le retour de ces terribles famines qui désolent la presqu'île transgangétique.

Le patronage du souverain ne s'arrête pas là; lorsque des vieillards, ou des enfants, restent sans appui, *lorsqu'ils ne peuvent*

(1) Pauthier, t. I, page 470.
(2) *Ouvriers Européens*, t. II.

se réclamer d'aucun groupe, ils deviennent les hôtes de l'empereur.

Dans la plupart des provinces on rencontre des établissements pour l'entretien des vieillards et des orphelins : « Ayez, disait un prince à ses mandarins, un soin particulier des vieillards et des orphelins ; procurez-leur tous les secours qui dépendront de vous ; regardez les premiers comme vos propres pères et les seconds comme s'ils étaient vos enfants. »

Ces faits ont été une source d'erreurs pour beaucoup de bons esprits en Occident. En voyant les détails infinis dans lesquels les empereurs entraient pour assurer à leurs peuples de bonnes récoltes et échapper ainsi à leur lourde responsabilité, en se rappelant que, du temps de Confucius, des mandarins réglaient les époques des semailles et des moissons, décidaient de la qualité des terres et des grains qui leur convenaient, beaucoup ont cru trouver là de sérieuses preuves d'une excessive centralisation, et s'ils avaient connu la science sociale, ils nous auraient opposé ces faits, et n'auraient pas manqué de prétendre que l'on rencontre des sociétés patriarcales où les pouvoirs publics prennent un énorme développement.

Il faut tout d'abord remarquer que, si les pouvoirs publics se montrent actifs et envahissants pour réglementer l'agriculture, ils ne se montrent tels que dans le domaine de la vie privée, et l'on ne voit l'État se mêler ni de l'enseignement, ni de l'industrie, ni du commerce, etc.

Pourquoi cette exception, pourquoi cette ingérence?

De toutes les qualités, la plus difficile à acquérir est la prévoyance. Dès que les sociétés entrent dans les travaux de production, on voit la direction du travail, partant la sécurité du pain quotidien, échapper au plus grand nombre. Alors, si les individus, tout en étant soutenus par leur famille, sont libres de garder pour eux les fruits de leur travail, on voit bientôt les plus capables s'élever dans la hiérarchie sociale, et fonder des familles riches, qui ont pour mission de patronner les faibles, les imprévoyants. Mais si la société, au lieu d'avoir à sa base la famille-souche, repose sur la famille patriarcale, alors aucun indi-

vidu ne s'élève, parce que les fruits de son travail appartiennent à son groupe, et les familles restent dans un état d'égalité assez complète. Dans la plupart des cas, le groupe suffit à protéger et à soutenir tous ses membres, mais s'il arrive un événement imprévu qui exige un patronage puissant, où le chercher dans une société sans hiérarchie naturelle?

On sait que, malgré le sol disponible, dont elles jouissent, les sociétés pastorales vont échouer contre le terrible problème de la famine, c'est leur côté faible.

Mais dès ces sociétés quittent les travaux de l'art pastoral et s'adonnent à l'agriculture, la population croît rapidement et le sol disponible vient à manquer. Alors il devient indispensable d'organiser des ressources suppléant à l'imprévoyance de beaucoup de familles. Les races purement patriarcales n'ont jamais su devant la famine trouver la solution du grand commerce maritime des céréales.

Cependant il faut une solution.

Le peuple, qui, dans les circonstances ordinaires de la vie, trouve son point d'appui auprès de ses patriarches, est naturellement conduit, dans les plus violentes crises, à invoquer le patriarche suprême, le père et la mère du peuple. Pour l'empereur, comme pour le patriarche, ne pas remplir auprès de ses subordonnés ce devoir d'assistance, c'est forfaire à sa mission, c'est nier sa raison d'être, c'est abdiquer. Il est donc facile de comprendre que, devant une pareille éventualité, le souverain prenne toutes les mesures pour encourager et développer l'agriculture.

Mais ce fait contient encore d'autres leçons. Dans les sociétés instables, lorsque les classes supérieures ont méconnu leur premier devoir, ont oublié le principal usage des richesses que Dieu leur a confiées, et n'exercent plus le patronage, le commun est obligé de recourir à l'État non seulement dans les grandes crises, comme chez les races patriarcales, mais encore dans mille circonstances où l'individu et les familles instables sont impuissants. Or, devant les maux qu'entraîne une pareille situation, c'est commettre une grave erreur sociale que de chercher un remède en donnant à des collectivités d'ouvriers la direction du travail et

de la production. Nous voyons, en effet, par l'exemple de la Chine, que, dans les sociétés sans classes dirigeantes où l'association est la base de l'organisation sociale, les pouvoirs publics sont obligés d'intervenir pour diriger la production. Il serait donc bien préférable de restaurer la famille, en lui rendant la gestion de ses propres intérêts, l'éducation de ses enfants, la direction des affaires locales.

Tels sont les devoirs de l'empereur : quel est le souverain d'Europe qui voudrait en assumer la responsabilité ! Le règne de la loi divine maintenu par l'exemple du prince, la ferme constitution de la famille, l'assurance du patronage puissant de l'empereur, qui supplée à l'absence des productions spontanées, procurent à cet immense empire un bonheur plus stable que les grands principes politiques et le prétendu progrès de l'Occident.

Cependant les Européens, et surtout les Français, regardent avec pitié un empire qui, depuis si longtemps, a atteint, en le cherchant dans la réalité des faits, le but qu'ils poursuivent dans mille utopies. La science et l'art fleurissent peut-être moins en Chine qu'en Europe, mais en n'imposant pas à son peuple avec une précipitation dangereuse les progrès matériels de l'Occident, l'empereur de Chine est resté fidèle à sa mission, il a maintenu, dans ses immenses États, le règne de la paix; il n'a pas introduit avec les arts de l'Occident cet état de malaise et d'antagonisme qui règne dans toutes les parties du corps social en France.

Si le Fils du Ciel a tous les devoirs d'un patriarche, il en a aussi tout le pouvoir. A ce point de mon étude, je me vois en face d'une grande difficulté, il me faut détruire un préjugé, il me faut ruiner une légende. Ce n'est pas petite œuvre, quand on songe que, depuis plusieurs siècles, on parle du *despotisme oriental,* et que des hommes tels que Montesquieu ont toujours présenté la Chine comme le type de l'État despotique. Ne lisons-nous pas dans *l'Esprit des lois :* « Il règne en Asie un esprit de servitude qui ne l'a jamais quittée, et, dans toutes les histoires de ce pays, il n'est pas possible de trouver un seul trait qui marque une

âme libre, on n'y verra jamais que l'héroïsme de la servitude (1). »

Quelle est donc la raison d'être de ce préjugé?

On a pris les rois de l'Asie pour des despotes, parce qu'on leur parle à genoux, et qu'on les aborde en se prosternant dans la poussière ; comme toujours, on s'en rapporte à l'apparence, parce qu'on n'a pu pénétrer la réalité. On a cru voir en eux des dieux sur terre, parce que, n'apercevant pas une constitution, une déclaration des droits de l'homme... imprimée, on n'a su apercevoir les obstacles invincibles qu'opposent à leurs volontés les religions, les coutumes, les mœurs, les préjugés.

Un roi de l'Inde, suivant le divin législateur, Manou, est comme le soleil; il brûle les yeux et les cœurs, il est air et feu, soleil et lune; aucune créature humaine ne saurait le contempler, mais cet être supérieur ne peut lever une taxe sur un brahmane, quand lui-même mourrait de faim, ni faire un marchand d'un laboureur, ni enfreindre les moindres dispositions d'un code qui passe pour révélé et qui décide des matières civiles comme des religieuses.

L'empereur de Chine est le Fils du Ciel; quand on approche de son trône, on frappe neuf fois la terre du front; quand il sort de son palais aucun être humain ne peut rester sur son passage, mais il ne peut nommer un simple sous-préfet à sa guise, il doit le choisir sur les listes dressées par les lettrés; si, le jour d'une éclipse, il négligeait de jeûner, si, en temps de disette, il omettait de faire ouvrir les greniers publics et de reconnaître publiquement ses fautes, cent mille pamphlets couvriraient ses palais et le rappelleraient à l'observation des antiques coutumes!

Mais entrons plus avant dans la réalité des faits, et voyons quelles sont les libertés dont jouissent les Chinois. Rappelons tout d'abord les libertés que nous avons dégagées au cours de notre étude sur la famille. Le père a une autre dignité au sein de sa famille que le père dans notre France. C'est à lui et non à l'État qu'il appartient de déclarer sien l'enfant de sa femme,

(1) *Esprit des lois*, liv. XVII, chap. VI.

d'élever, d'instruire son fils, de le juger, de le marier. Quittons le domaine de la vie privée où la famille est toute-puissante.

La liberté d'association est absolue, les Chinois ont d'ailleurs, à cause de leur constitution familiale, une aptitude remarquable pour former des associations. Il y en a pour tous les états, pour tous les genres d'industries, pour toutes les entreprises et toutes les affaires. Il arrive souvent que les citoyens se réunissent pour veiller à l'observation des lois lorsqu'ils trouvent que l'autorité apporte une trop grande nonchalance au maintien de l'ordre.

La liberté de la presse, que les Occidentaux regardent comme une grande conquête de leurs révolutions, un immortel principe de liberté, et qui, somme toute, devant l'impuissance des familles à se défendre contre l'invasion du mal, a dégénéré en une immorale licence, à telles enseignes que ceux mêmes qui l'ont adorée jusqu'au délire, pensent aujourd'hui à la restreindre, cette liberté, dis-je, existe en Chine de temps immémorial. Les Chinois sont libres de faire publier ce qu'ils veulent, livres, brochures, affiches; mais, chez eux, la famille est assez forte, assez bien organisée, pour que personne ne songe à produire en public une œuvre qui compromettrait les cinq vertus fondamentales et les trois rapports sociaux. La presse immorale n'existe pas, parce que les pères de famille savent et peuvent défendre leur foyer contre toute tentative extérieure. Que ceux qui veulent réprimer les excès de la presse songent à cet exemple, et qu'ils se souviennent que la solution n'est pas dans le régime auquel on soumet la presse, mais dans la constitution de la famille.

Le droit de critiquer les actes du gouvernement est entier, et l'on verra que les Lettrés ne s'en privent guère; mais, il faut le dire, la masse du peuple n'a cure de ce qui se passe en haut lieu. Ce n'est pas du tout parce qu'un souverain despotique et inquisiteur ne permet pas que ses sujets pensent tout haut; bien au contraire, c'est parce que le gouvernement est tellement libéral qu'il n'y a pas lieu de le critiquer. Il suffit de remarquer que les Chinois, gérant eux-mêmes tous leurs intérêts, ne peuvent s'en prendre à personne lorsque tout ne marche pas au gré de leurs désirs. En France, l'État, se mêlant de tout, ne laissant aux ci-

toyens aucune initiative, assume naturellement toute la responsabilité. Alors, est-il étonnant que les citoyens, éloignés comme incapables des intérêts personnels et locaux qu'ils connaissent, sentant l'inanité du pouvoir électoral qui leur permet de décider des intérêts généraux qu'ils ne connaissent pas, fassent au gouvernement, quel qu'il soit, une perpétuelle opposition? Ils n'ont qu'une liberté, celle de faire de l'opposition.

Récapitulons les libertés de ce peuple tremblant sous la tyrannie : liberté complète pour la famille, liberté religieuse, liberté d'enseignement, liberté d'association, de la presse, autonomie communale, autonomie provinciale, droit absolu d'être jugé par ses pairs, par sa famille, voilà toutes ses libertés ; cependant j'en passe et des meilleures, par exemple : les habitants du Céleste Empire ne se sont jamais vu imposer le concours... dispendieux des officiers ministériels.

Je ne prétends pas qu'il n'y ait eu en Chine que de bons empereurs n'abusant de jamais de leur pouvoir. La constitution patriarcale de l'autorité souveraine n'empêche pas d'une façon absolue les souverains de mésuser de leur puissance, de méconnaître leurs devoirs. Il y a eu des despotes en Chine comme il y en a eu à toutes les époques de l'histoire en Europe : Chilpéric et Frédégonde dans la royauté mérovingienne, l'empereur d'Allemagne Henri IV dans le système féodal, Louis XI aux origines de la royauté moderne, la Convention, Napoléon Ier, etc... dans des temps plus récents, etc... L'abus qu'on fera d'une institution ne caractérise pas cette institution, ainsi le despotisme ne caractérise pas la forme de la souveraineté en Chine. On peut même avancer que de toutes les formes de gouvernement la forme patriarcale est la moins despotique puisque c'est celle dont l'action se fait le moins sentir.

Dans ses attributions mêmes l'empereur n'est pas libre; comme le patriarche, il ne lui est permis de faire que son devoir; s'il le néglige, ou s'il abuse de son pouvoir, ce despote peut se voir chassé du trône.

Une idée prédominante et fondamentale dans l'ancienne politique chinoise, c'est l'action, l'intervention du ciel dans les évé-

nements du monde, dans les rapports des souverains avec leurs peuples. L'exercice de la souveraineté qui, dans nos sociétés *désorganisées*, qu'elles s'appellent monarchies ou républiques, n'est le plus souvent que l'exploitation du plus grand nombre au profit d'une minorité d'heureux, n'est, aux yeux des Chinois, que l'accomplissement d'un mandat céleste au profit de tous, qu'une noble et grande mission confiée au plus dévoué et au plus digne, et qui doit cesser, dès que le mandataire manque à son mandat. Confucius a formulé cette pensée dans une maxime célèbre :

> Obtiens l'affection du peuple et tu obtiendras l'empire.
> Perds l'affection du peuple et tu perdras l'empire! (1)

Le pouvoir souverain est un pouvoir délégué du ciel dans l'intérêt de tous; des limites infranchissables sont posées à ce pouvoir en apparence absolu; et, s'il arrivait à l'empereur de les dépasser, d'enfreindre ces lois morales, d'abuser de son mandat, alors, suivant la doctrine de tous les philosophes, et en particulier du célèbre Tchou-hi, dont les commentaires sont la base même de l'instruction de toutes les écoles de l'Empire, le peuple serait dégagé de tout respect et de toute obéissance envers ce pouvoir, qui pourrait être renversé immédiatement, pour faire place à un autre pouvoir légitime, c'est-à-dire s'exerçant uniquement dans l'intérêt de tous.

Cette idée est pour ainsi dire vulgaire en Chine, on la retrouve partout.

Nous lisons dans l'*Encyclopédie historique* rédigée par ordre de l'empereur Khang-hi : « Le Fils du Ciel a été établi pour le bien et dans l'intérêt de l'empire, et non l'empire établi pour le bien et dans l'intérêt du souverain. »

Il est dit, dans l'ancien livre des Annales : « Le mandat du ciel, qui donne la souveraineté à un homme, ne la lui confère pas pour toujours. Ce qui signifie qu'en pratiquant le bien, on l'obtient, et qu'en pratiquant le mal ou l'injustice, on la perd. »

Un principe constamment professé par Meng-tseu et qui est

(1) *La Grande Étude*, chap. x, § 5

enseigné par les Lettrés dans les écoles de l'empire, c'est que : « Toutes les fois qu'un prince perd l'affection de la grande majorité du peuple, en agissant contrairement à ce que ce dernier regarde comme le bien général, ce prince est rejeté et désavoué par le ciel et peut être détrôné par celui qui, au moyen d'un saint et généreux accomplissement de ses devoirs, a gagné le cœur de la nation. »

La famille patriarcale étant la base des institutions chinoises, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'on la retrouve partout. Nous avons vu que le conseil de famille peut déposer le patriarche. De la tente du pasteur, cette coutume passa dans la horde du chef nomade, pour arriver jusqu'à la cour impériale. D'après le *Yassak*, ou Livre des lois, les Mongols se rassemblaient une fois par an pour le *thoï*, « jour du festin », et les princes comparaissaient devant l'assemblée, pour s'entendre reprocher toute violation du droit, toute faute commise dans l'exercice de leur gouvernement, et la destitution du chef pouvait être prononcée par les guerriers assemblés. Les nombreuses dynasties qui se sont succédé en Chine prouvent que le peuple a souvent usé de son droit. D'ailleurs, le voisinage de la steppe est, pour les Chinois, une garantie sérieuse contre la corruption des souverains. Dès que la cour s'adonne à la mollesse, les pasteurs passent la Grande Muraille et viennent infuser à l'empire un sang nouveau.

Ne voyons-nous pas dans ces faits, une véritable réalisation du droit divin, de l'*omnis potestas a Deo* de saint Paul, l'autorité vient d'en haut, mais elle ne peut s'exercer que dans l'intérêt de tous? Cette conception de l'exercice du pouvoir suprême n'est que la réalisation, dans la sphère des pouvoirs publics, de ce qui se passe dans la vie privée. Au sein de sa famille, le patriarche a une immense puissance, et cette autorité il l'a reçue de Dieu en même temps que la paternité; mais il ne peut en abuser, et, s'il veut faire prédominer son intérêt personnel sur le bien général, on le dépose.

Comme le chef de la communauté familiale, l'empereur a son conseil de famille. La corporation des Lettrés et surtout le tribunal des Censeurs doivent veiller à ce que le souverain n'abuse pas de

son pouvoir. Plusieurs fois, dans l'histoire de ce grand empire, on a vu des censeurs, après avoir déposé leur cercueil à la porte du palais, adresser, connaissant le sort qui les attendait, de vives remontrances à l'empereur.

Mais la meilleure des garanties pour les sujets se trouve dans l'ordre successoral et dans l'éducation des princes. Dans la steppe, le patriarche choisit son successeur; en Chine, le monarque désigne parmi ses enfants son héritier, et généralement ce choix s'arrête sur celui qui réunit les qualités les plus éminentes. Le soin de former le maître de l'empire est réservé au sage le plus renommé : les jeunes princes sont instruits de tous les devoirs de la piété filiale; pour gouverner leurs sujets, on leur apprend à se gouverner eux-mêmes, puis à diriger leur famille. C'est dans la *constitution de la famille patriarcale*, dont les moindres détails sont érigés en devoirs religieux, *que se trouve le frein qui empêche le pouvoir de devenir despotique.* L'empereur, tout le premier, est soumis aux rites: aux époques fixées il doit rendre hommage à sa mère. Cette soumission du souverain seigneur, du maître de toutes les vies, aux rites de la famille, se retrouve dans tout l'Orient; elle n'est pas sans étonner nos compatriotes.

Dernièrement M. Paul Bert, notre résident général au Tonkin, dut aller à la cour de Hué présenter ses hommages à la reine-mère, la mère de Tu-Duc. Cette visite fit une profonde impression sur la suite du représentant de la France, l'un d'eux écrivait ces jours derniers :

« Soudain un léger mouvement de préparation et de recueillement se produit. Le roi Dong-Khan s'approche du mur et se met à genoux. Alors un store de bois aux lames serrées se lève devant lui, découvrant à nos yeux surpris une ouverture en forme d'arcade, par laquelle la salle d'audience communique avec les appartements intimes.

« La reine mère apparaît, accroupie à l'annamite sur un divan, le torse droit et fier. Elle est vêtue, comme son fils, des couleurs de l'Annam; sa robe et son turban sont jaunes. La tête est immobile. Impossible, à notre distance, de discerner les traits. Nous démêlons vaguement un visage terreux et ridé qui eût tenté

Rembrandt, une expression d'orgueil et l'affectation de l'impassibilité. La reine ne parle pas et personne ne lui parle. Que fait-elle donc? Elle se montre, elle fait constater son identité par les personnes présentes.

« Et maintenant le store retombe. La pauvre vieille femme se renferme

Dans cette majesté redoutable et profonde

dont parle Victor Hugo. Entre l'Escurial et la citadelle de Hué la comparaison s'impose par moments. C'est seulement cachée, « in- « visible et présente », que la reine communique par la parole avec ses sujets et même, dans la plupart des cas, avec le roi.

« Dong-Khan, après quelques mots d'explications à l'oreille de ses hôtes, ôte ses sandales et se remet à genoux devant le store baissé. Sa voix s'élève tout à coup. Elle est forte et claire.

« La voix du roi sonnant fortement dans le recueillement de l'assistance donne à la cérémonie quelque chose de religieux. Il a l'air d'un officiant.

« La vieille reine répond. Le ton est raide. La voix de cette invisible nous glace comme si elle sortait d'une tombe.

« Le roi reste à genoux.

« Cette majesté à quatre pattes nous fait sourire un peu. Sourire seulement, car la scène reste, malgré tout, empreinte d'une grandeur étrange. Alors que l'Annam a été envahi, la citadelle saccagée, les richesses du palais pillées, le prestige royal amoindri, de telle sorte que le nouveau résident général a quelque peine à faire tenir debout devant lui un roi que ses sujets ne voyaient jusqu'ici qu'en se prosternant, une chose unique survit intacte au désastre dans ce coin du palais qu'habite une vieille femme : c'est la force des traditions et des mœurs, qui agenouille le roi couronné devant sa vieille grand'mère comme devant une divinité.

« Nous avons pu, pendant ce quart d'heure, mieux que jamais peut-être, mesurer toute la puissance du passé (1). »

(1) *Le Temps*, 30 juin 1886.

Et ce souverain qui se prosterne devant sa mère reçoit de ses sujets les mêmes honneurs. On ne peut parler à l'empereur qu'après s'être prosterné neuf fois. Ce cérémonial a été le sujet de bien des controverses entre les cours européennes et la cour de Pékin. Nos ambassadeurs ne voyaient dans cet usage qu'un avilissement de la dignité humaine, et ne voulaient pas s'y soumettre. Cette coutume ne provient nullement du mépris que peut concevoir pour l'homme un monarque tout-puissant. L'exemple du roi d'Annam prouve le contraire, puisque le souverain observe ce rite vis-à-vis de sa mère. C'est encore dans la famille patriarcale, dans le respect qu'inspire le patriarche, qu'il faut chercher l'origine de ces prostrations; on rend à l'empereur l'hommage qu'au sein de sa famille on rend à son père. On retrouve cette coutume dans toute l'Asie. Valère Maxime rapporte que « les Athéniens condamnèrent à mort Timagoras pour avoir salué Darius à la *manière persane*, dans la pensée que l'honneur de leur cité avait été humilié par cet acte servile d'un de ses citoyens et que c'était là un crime des plus graves (1) ». Les envoyés de saint Louis ne purent tout d'abord parler au grand khan, parce qu'ils refusaient de s'agenouiller devant lui. Enfin, Pierre le Grand rendit un ukase punissant de la bastonnade tout sujet qui se prosternerait devant lui.

Tels sont les devoirs, telle est la puissance de l'empereur. Que de choses nous négligeons pour ne pas abuser du lecteur; nous serions heureux, si nous avions détruit quelques-uns des préjugés qui courent sur le despotisme oriental. Le souverain, comme le père de famille, a tout pouvoir pour assurer la paix sociale et le bien-être de tous; en dehors de ces devoirs, sa puissance ne rencontre qu'obstacles imposés par les coutumes, les traditions, les lois, et surtout par l'organisation patriarcale de la société. La forme du gouvernement oriental avait été bien comprise par Aristote, qui la représente comme « ayant de grands rapports avec le pouvoir domestique, sorte de royauté du père sur sa fa-

(1) Valère Maxime, liv. VI, chap. III.

mille ; cette royauté n'est que l'administration de la famille, s'appliquant à une nation ».

II. — La corporation des lettrés.

Dans un pays où les intérêts de la famille et de la commune sont confiés aux pères et aux citoyens, où le pouvoir souverain n'intervient que pour maintenir la paix, en forçant chaque individu à rester justiciable de ses juges naturels, et pour patronner les familles dans les circonstances extrêmement rares où elles se sentent impuissantes, il est facile de prévoir que les pouvoirs publics ne seront exercés que par un nombre très restreint d'agents.

Mais où va-t-on trouver ces agents?

Ici encore, nous découvrons une profonde différence entre les sociétés à familles-souches et les sociétés patriarcales. Un des effets les plus curieux de la constitution intime et de la coutume successorale de la famille-souche est de permettre aux familles de s'élever dans la hiérarchie sociale, lorsqu'elles se trouvent sur des sols riches. Nos lecteurs ont pu voir, dans une très curieuse étude de M. Demolins (1), comment les pirates de la mer du Nord constituèrent naturellement la société féodale, cette société qui présenta le type le plus achevé de la hiérarchisation. Sans reprendre ici une démonstration déjà faite, nous nous bornerons à rappeler que les familles qui se sont élevées par la prévoyance considèrent comme leur premier devoir de patronner tous les foyers de leur voisinage ; de générations en générations, elles remplissent gratuitement les différentes fonctions publiques, et le souverain, interprète de l'opinion, les déclare nobles pour les récompenser de ce dévouement au pays. Pour qui connaît l'Angleterre, cette esquisse suffit.

Mais après notre étude sur l'organisation de la propriété dans la famille chinoise, et en général dans la famille patriarcale, il est facile de concevoir que le spectacle ne sera pas le même. La fa-

(1) *La Science sociale*, t. II, page 125 et suiv.

mille patriarcale absorbant les profits du travail de chaque individu et devant perpétuellement aide et secours à tous ses membres, les forts et les prévoyants ne peuvent songer à fonder un établissement personnel et durable. Ainsi s'explique l'absence de la noblesse dans toutes les sociétés patriarcales. La faveur du prince élève bien un individu, mais elle n'élève, en fait, que lui seul, et les biens que le favori peut amasser appartenant à toute sa famille, aucun de ses enfants ne pourra trouver un point d'appui assez puissant pour soutenir le même personnage que son père.

En Chine, en Perse, en Turquie, jamais la noblesse n'a pu se constituer ; en Russie, il a fallu l'intervention des pêcheurs du Nord, des Warègues, pour hiérarchiser la société, et, lorsque les tzars voulurent, au dix-huitième siècle, créer une noblesse indigène, à l'exemple de l'Europe, ils durent rendre ukases sur ukases pour forcer les maisons nobles à pratiquer la transmission intégrale. « La noblesse russe, dit M. Tikhomirov, ne comprenait pas les mesures protectrices du gouvernement : celui-ci créa le majorat pour préserver du morcellement les domaines nobles. Les nobles firent à cette mesure une résistance si opiniâtre, qu'après plusieurs dizaines d'années, il fallut la supprimer (1). »

Aujourd'hui, la noblesse russe, si elle n'a pas conservé les coutumes de la famille patriarcale, a adopté, par une transition facile à comprendre, les lois successorales de la famille instable.

Il y avait donc, dans la société chinoise, une sérieuse difficulté à vaincre; le recrutement des agents du pouvoir n'était pas chose facile, quelque restreint que fût leur nombre.

Dans les pays où les intérêts collectifs ne peuvent être gérés par des familles élevées dans la hiérarchie sociale, soit parce que ces familles n'existent pas, ou que, corrompues, elles ne veulent remplir les devoirs correspondant aux privilèges dont elles jouissent, alors, des individualités sortent périodiquement de la masse du peuple, pour remplir les diverses fonctions du pouvoir, pour patronner et diriger la société. Mais, seuls, ces hommes s'élèvent;

(1) L. Tikhomirov. *la Russie politique et sociale*; Giraud et Cie, 1886.

leurs familles n'assument pas pour plusieurs générations les obligations qu'ils se créent, elles restent dans leur ancien état, et souvent le mandat que ces individus se donnent, ou qu'ils reçoivent, ne leur demeure que pendant un certain temps.

Ainsi, dans les pays de l'Orient les intérêts généraux sont tantôt entre les mains de lettrés dont l'enseignement se fonde sur une doctrine religieuse, comme les ulémas en Turquie, tantôt entre les mains de lettrés dont l'enseignement a pour base la morale, comme en Chine. Ce fait nous explique la singulière facilité avec laquelle les aventuriers européens arrivaient et arrivent encore aux premiers emplois dans toutes les cours de l'Asie. Aujourd'hui, les principaux fonctionnaires et ministres de la Sublime Porte sont Grecs, et l'administration égyptienne, après avoir été entre les mains des Français, tombe entre celles des Anglais.

Dans les pays désorganisés de l'Europe, où les classes dirigeantes passent leur vie dans le luxe, l'oisiveté, et pratiquent le plus scandaleux oubli de tous leurs devoirs sociaux, une classe d'individus, inconnue jusqu'alors, est sortie du peuple et prétend remplir la mission que négligent les familles des patrons de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Partout où le patron a failli à sa mission, partout où il a abandonné sa place, le journaliste, le politicien et le fonctionnaire l'ont envahie.

Mais si, comme nous allons le voir, le Lettré chinois est sorti naturellement d'une société sans hiérarchie, mais puissamment organisée, et remplit ses fonctions pour le bien-être général, le lettré français, au contraire, fruit malsain d'une société corrompue, exploite, dans son seul intérêt, une nation dont les chefs naturels ont forfait à leur mission.

Il n'est pas nécessaire d'être grand clerc, ou plutôt de connaître à fond les choses de Chine, pour saisir la profonde différence qui existe entre le Lettré chinois et le lettré français. Mais, si on se rend assez bon compte des causes qui ont fait germer le journaliste et le politicien de la corruption générale, on peut se demander quelles sont les influences qui ont fait naître le Lettré chinois, espèce de prêtre sans église, allant prêchant la morale du Décalogue, et le culte de la sainte et très vénérable antiquité.

Le calme et la paix profonde du désert ont produit le Lettré chinois.

Une des impressions que l'esprit ne peut exprimer, parce qu'il se sent impuissant à l'analyser, est le sentiment que font éprouver au voyageur les immenses steppes de l'Asie, et les grands déserts du nord de l'Afrique. Ce sont toujours les mêmes expressions : calme profond, sentiment pénétrant de l'infini, faiblesse de l'homme, puissance de la nature. Un long voyage dans le désert finit toujours par arracher aux plus incrédules un acte de foi, et M. Renan a eu raison de dire que le désert était monothéiste.

Le calme de ces immenses steppes, cet horizon dont aucun accident ne vient rompre l'incommensurable étendue, ce ciel dont l'œil ne peut sonder la profondeur et que le voyageur voit tout au loin se perdre et se confondre avec cette éternelle route, qui toujours se prolonge devant lui, la vue des grands spectacles de la nature, donnent à l'âme un sentiment intime et puissant de l'infini. « Ces bons Mongols, raconte M. Huc, ont l'âme essentiellement religieuse, la vie future les occupe sans cesse, les choses d'ici-bas ne sont rien à leurs yeux ; aussi vivent-ils dans ce monde comme n'y vivant pas (1). »

Le travail modéré des pasteurs laisse à l'esprit la liberté nécessaire pour méditer sur l'origine et la fin de l'homme. L'exercice du pouvoir souverain donne au patriarche une haute formation morale dont il imprègne tous les siens : dans les longues soirées d'hiver, ses enseignements charment les esprits et gravent dans les cœurs la vérité suprême. « Aussi, dit Le Play, ces populations à idées simples, à coutumes frugales acquièrent ainsi sur la destinée de l'homme et sur les conditions du bonheur temporel une science, dont la lucidité tranche singulièrement avec la confusion émanant de certaines écoles occidentales (2). »

D'ailleurs, nous disons là choses connues ; tout le monde a sous les yeux la belle figure du patriarche de la Bible.

Il n'est donc pas étonnant que, lorsque les familles patriarcales

(1) *Voyage en Tartarie*, Huc, t. I, p. 48.
(2) *Ouvriers Européens*, t. VI, p. 24.

s'adonnèrent aux travaux de production, certaines fonctions se soient décollées, pour ainsi dire, du patriarcat, et que le dépôt oral de la tradition ait exigé, au milieu des complications plus grandes de la vie, des ministres spéciaux. Dès les premiers temps de l'histoire, nous voyons les divers groupes de familles élire un patriarche, lui donner la mission de gérer leurs intérêts généraux et de les instruire. C'est le plus vénérable de tous les pères que l'on choisit, celui qui, par sa conduite et par ses discours, a su faire régner la paix et la justice dans sa famille et dans son voisinage. Vers le huitième siècle avant notre ère, le souverain retira au peuple l'élection de ses chefs et voulut que les auxiliaires du pouvoir fussent nommés par l'empereur. Mais ils ne sont nommés qu'après des examens, et ils doivent prouver qu'ils ont appris auprès des sages de leur époque et dans les monuments de l'antiquité ces graves préceptes de morale dont la longue expérience de la vie pénètre les patriarches.

Bientôt vint Confucius, le chef de tous les Lettrés. Il ne rechercha pas les questions métaphysiques, et son disciple Tseu-ou pouvait dire de lui : « On entend souvent le Maître disserter sur les qualités qui signalent un homme instruit et vertueux ; mais il ne veut jamais parler sur la nature de l'homme et sur la voie céleste. » Il n'eut pas la prétention d'introduire des innovations, mais seulement de rassembler la science des anciens, de fixer ce qui était vague et incertain, de restituer à la nature humaine, comme le dit si bien le célèbre P. Du Halde, ce premier lustre qu'elle avait reçu du ciel et qu'avaient obscurci ensuite les brouillards de l'ignorance et la contagion du vice.

Afin d'atteindre ce but, il conseillait d'obéir au Seigneur du ciel, de l'honorer et de le craindre ; d'aimer le prochain comme soi-même, de dompter ses penchants, de ne se laisser jamais diriger par ses passions, mais de les soumettre à la raison. « Ce que je vous enseigne, disait-il, vous l'apprendrez de vous-même en faisant un usage légitime des facultés de votre esprit ; rien n'est si naturel et si simple que les principes de la morale, dont je cherche à vous inculquer les maximes salutaires. *Tout ce que je vous enseigne, vos anciens sages l'ont pratiqué longtemps auparavant*, et cette

pratique se réduisait à trois lois fondamentale de relation entre sujets et gouvernants, entre père et fils, entre mari et femme, etc. (1). »

Ces quelques phrases de Confucius tracent tout le devoir et toutes les connaissances du Lettré. Au sein d'une nation soumise au pouvoir des vieillards, des chefs de famille, les Lettrés se sont faits les dépositaires de la morale et des exemples de l'antiquité. On comprend donc leur action puissante; ce qu'ils enseignent, tous les individus le comprennent, en voient chaque jour les avantages ; mais, comme la morale est éternelle, comme le Décalogue est encore aujourd'hui ce qu'il était sous Moïse et le sera toujours, il est facile de concevoir la raison qui attache au passé cette puissante corporation. En Chine, les Lettrés, apôtres de l'immuable morale, habitués à regarder toujours en arrière, se défient des progrès des sciences et des arts; ils contribuent à retenir dans la religion de l'antiquité un peuple que sa constitution familiale lie déjà aux anciennes coutumes; en France, au contraire, les lettrés, enivrés des progrès des sciences et des arts croient au progrès éternel, et prétendent qu'à des temps nouveaux il faut une morale nouvelle : leur erreur précipite dans les voies dangereuses de la nouveauté un peuple déjà désorganisé par l'instabilité de sa constitution familiale, et désorienté par la conduite des classes qui prétendent avoir conservé le dépôt de la vieille morale de nos pères.

Je ne fatiguerai pas le lecteur par la description cent fois faite des concours, des examens et des grades des lettrés, je rappellerai simplement ce fait, qui découle naturellement de la quasi-égalité dans laquelle la constitution patriarcale maintient les familles : tout le monde a le droit de se présenter à ces concours. Mais il est plus intéressant d'étudier à l'œuvre ces auxiliaires du pouvoir.

Dans les différentes provinces où ils sont nommés, *les mandarins, choisis par l'empereur dans le corps des Lettrés*, ont absolument les mêmes devoirs et la même puissance que le souverain qu'ils représentent.

(1) *Mémoires sur les Chinois*, t. XII.

Comme lui, ils doivent faire régner la paix; comme lui, ils doivent assurer la vie du peuple.

Il suffit de feuilleter un récit quelconque de voyage en Chine pour se rendre compte de la méthode qu'emploient les mandarins pour éteindre les procès, prévenir les désordres. Suivant une expression un peu triviale, leur justice ne badine pas, et celui qui bouge est sûr de son affaire; cette pratique a tout au moins l'excellent résultat de maintenir l'action des tribunaux domestiques.

Tous les mois, les mandarins doivent rassembler leurs subordonnés et leur faire, comme le patriarche au sein de sa famille, une instruction sur les points suivants :

La piété filiale, le culte des Ancêtres; la paix dans les familles et dans les villages; les soins qu'il faut donner à la terre; l'économie et la tempérance; l'instruction des enfants; le respect des lois; l'aide que tout bon citoyen doit donner à son chef de quartier, pour prévenir les crimes ou rechercher les coupables.

Le second devoir des mandarins est d'assurer la subsistance du peuple dans les temps malheureux. Nous lisons dans l'histoire de Chine que Ming-Taï-Tsou, qui fonda, au quatorzième siècle, la dynastie des Ming, s'étant adressé à un mandarin, lui demanda si le peuple était content, s'il n'était point opprimé par ceux qui le gouvernaient, et s'il n'avait pas besoin de quelque secours particulier : « Seigneur, lui répondit le mandarin, je suis livré tout entier à l'étude et occupé de mes livres. J'ignore ce qui se passe au dehors; je ne puis par conséquent satisfaire à la demande que vous me faites. — Quoi, répliqua l'empereur, vous êtes mandarin et vous ignorez les besoins du peuple! Vous ne pouvez me dire en quel état il se trouve? Un mandarin n'est pas destiné à ne s'occuper que de ses livres. Il n'a dû se proposer pour but, en étudiant, que de s'instruire de lui-même et de se mettre en état d'instruire les autres; mais quand une fois il a obtenu des grades et est entré dans la classe des mandarins, il doit lire dans le grand livre de la société, et ne rien ignorer de ce qui s'y passe, pour pouvoir la servir selon ses besoins dans les emplois qui lui seront confiés. »

Si les mandarins ont absolument les mêmes devoirs que l'empereur qu'ils représentent, à tel point qu'ils reçoivent le même

surnom et que le peuple a coutume de les appeler « les pères et mères du peuple », ils empruntent aussi à la majesté impériale son éclat et ont droit aux mêmes hommages que les patriarches.

Tout en étant absolu, leur pouvoir n'est pas despotique, ils sont étroitement surveillés par des commissaires impériaux, sorte de *missi dominici*. Tous les jours la *Gazette de Pékin* publie le nom des fonctionnaires destitués, avec la faute dont ils se sont rendus coupables.

Je ferai, au sujet des mandarins, la même observation que j'ai faite au sujet de l'empereur. Je ne prétends pas que le mandarin chinois soit le fonctionnaire idéal, et qu'il justifie toujours son surnom de père et mère du peuple.

Mais il ne faut d'abord pas juger des agissements des mandarins à l'égard des Chinois par leurs agissements à l'égard des étrangers.

Cette réserve, dont chacun comprend l'importance, une fois faite, il faut se souvenir que la plus simple observation démontre que partout où il y a des fonctionnaires proprement dits, au lieu des autorités naturelles, ils sont une charge pour la population, ils pèsent sur elle plus ou moins, et s'ils cherchent à user du peuple, le peuple de son côté cherche avec raison à se soustraire à leur action.

Il y a de mauvais mandarins et de bons mandarins, comme de bons et mauvais empereurs.

Sous la dynastie actuelle, une grande décadence s'est produite dans le mandarinat, parce qu'au lieu de nommer les mandarins dans leur propre pays, on a imaginé de les dépayser, à la façon des fonctionnaires français actuels; ils ont été portés ainsi à exploiter leurs gouvernés comme des étrangers et se sont peu souciés des gens au milieu desquels ils n'ont pas à rester indéfiniment. M. Huc, qui a tracé tant de portraits au vif du mandarin, a très bien expliqué cette révolution.

« Aussitôt, dit-il, que les Tartares Mandchous se virent maîtres de l'empire, ils furent effrayés de leur petit nombre ; perdus, en quelque sorte, au milieu de cette multitude innombrable de Chinois, ils durent se demander comment ils pourraient parvenir

à gouverner cette immense nation, naturellement hostile à une domination étrangère.

« Il devait se trouver parmi les hauts fonctionnaires des partisans de la dynastie déchue; l'autorité dont ils jouissaient dans les provinces était capable de leur donner une grande influence pour soulever le peuple. Pour paralyser ces tentatives de contre-révolution il fut statué que nul ne serait mandarin dans son propre pays, et que les magistrats n'exerceraient pas leur charge au delà de trois ans dans le même lieu.

« Cette politique, bonne peut-être pour asseoir un pouvoir naissant, ne pouvait manquer d'être dans la suite une cause de désordre. Les mandarins, n'ayant que quelques années à passer dans le même poste, y vivent comme des étrangers, sans s'inquiéter des besoins des populations qu'il administrent;... ils sont devenus égoïstes, indifférents au bien public (1). »

Quel est celui qui, en lisant ce portrait du mandarin voyageur, ne pense à nos préfets, hôtes passagers de pays qu'ils ignorent? Toutes les fois qu'un fonctionnaire n'a pas les mêmes intérêts que ses administrés, ne vit pas de leur vie, il est pour eux un instrument de tyrannie. Vérité en Chine, hélas! vérité en France!

Mais les Chinois ont du moins cet avantage; c'est que *le mandarin n'intervenant presque jamais, n'ayant pour ainsi dire rien à faire, sa corruption les atteint rarement, ne les fait généralement pas souffrir;* tandis que le fonctionnaire français s'occupant de tout, le mal qui résulte de son action se fait profondément sentir dans tout le corps social.

Les Chinois, si soumis qu'ils soient à l'autorité qui les gouverne, trouvent toujours un moyen de manifester leur opinion et de faire parvenir le blâme ou l'éloge à leurs mandarins. M. Huc, dans son intéressant voyage, raconte deux curieuses manifestations de la sympathie et de l'antipathie du peuple pour ses gouverneurs.

Lors de son arrivée à Han-tchouan, il vit un grand cortège qui accompagnait un vieux mandarin militaire, monté sur un

(1) Huc, *l'Empire chinois*, t. I, page 394.

superbe cheval richement enharnaché. Dès que la foule fut arrivée près de la porte de la ville, deux vieillards magnifiquement vêtus, portant chacun dans leurs mains une botte de satin, s'approchèrent du *tou-we;* ils fléchirent le genou, ôtèrent respectueusement les bottes que portait le cavalier et lui mirent la paire de satin. Pendant cette cérémonie, le peuple était prosterné. Deux jeunes gens prirent alors les bottes que le mandarin venait de quitter et les suspendirent à la voûte de la porte de la ville et le cortège continua sa route. Fortement intrigué, M. Huc demanda des explications sur cette bizarre cérémonie; ce mandarin, lui dit-on, venait d'être disgracié à la suite de faux rapports envoyés à Pékin, et il était relégué dans une ville d'ordre inférieur. Cependant le peuple, qui n'avait eu qu'à se louer de son administration, avait voulu protester contre sa disgrâce par cette solennelle manifestation. On lui avait donc, selon l'usage, offert une paire de bottes d'honneur, et on avait suspendu les siennes à une des portes de la ville.

L'offrande d'une paire de bottes est déjà une manière assez originale de témoigner de ses sentiments, mais les Chinois ne s'arrêtent pas là. Une large et puissante voie ouverte à l'opinion publique, c'est l'affiche. Quand le peuple est mécontent du gouvernement ou d'un mandarin, immédiatement les murs de la ville, les portes des palais se couvrent d'affiches, vives, railleuses, acerbes. Alors le peuple se rassemble devant la porte du mandarin où on a collé le placard, on le lit, on le commente, des lazzi circulent, mille épigrammes plus satiriques que le texte sont lancées, et le mandarin est obligé de baisser pavillon. M. Huc raconte encore qu'un vice-roi, ayant nommé dans une ville un mandarin de mauvaise réputation, une députation de notables vint lui demander de revenir sur son choix; le vice-roi persista, mais les habitants ne se tinrent pas pour battus. Au jour fixé pour l'arrivée du mandarin, ils se rendirent au-devant de lui avec une magnifique chaise à porteurs; dès qu'ils le rencontrèrent, ils lui firent les salutations d'usage, l'invitèrent à monter dans la chaise et lui dirent qu'ils étaient députés par la ville pour l'inviter à s'en retourner d'où il était venu, parce qu'on ne voulait pas de lui, la

chose était décidée. Le pauvre mandarin fut obligé de partir et le vice-roi dut céder (1).

Essayez donc en France de renvoyer son préfet au ministre de l'intérieur.

Mais ce qui mérite par-dessus tout notre attention, c'est le nombre infime des fonctionnaires et le peu d'étendue de leurs attributions. A peine quelques mandarins pour administrer une province aussi grande que la France, encore ont-ils de nombreux loisirs, qu'ils charment, ainsi que le raconte M. Léon Rousset, en faisant des vers (2).

Une forte constitution de la famille, une puissante organisation des associations ont permis aux Chinois de réaliser le rêve que les Français cherchent à travers mille utopies, un gouvernement à bon marché et véritablement libéral. *C'est entre les mains des pères de famille que réside tout le pouvoir*, ce sont eux qui, à leur foyer et dans leurs associations, s'occupent et décident de tous leurs intérêts. Le souverain croit que son véritable rôle est d'intervenir le moins possible et de laisser agir ceux qui ont intérêt à la bonne gestion des affaires publiques : par ses mandarins, il se borne à être le « grand mainteneur de la paix publique » et à patronner les familles dans les rares circonstances où elles se trouvent impuissantes.

Il suffit maintenant d'observer de près les Chinois partout où on les rencontre, pour se rendre compte de la singulière force qu'ils trouvent dans cette habitude de gérer eux-mêmes tous leurs intérêts. A l'heure actuelle, ils débordent en Amérique, en Australie. C'est surtout à San-Francisco qu'ils sont nombreux et puissamment organisés. Leur quartier, qui porte le nom de *Chinatown*, est une ville dans la ville, avec ses mœurs, son administration, son aspect particulier, rien n'y rappelle l'Amérique. Dès que les Célestes s'établissent quelque part, dit M. Max Lortzing, ils conservent leurs mœurs, leur caractère et constituent, quand ils le peuvent, un État dans l'État. Cette espèce de gouvernement privé, hardiment

(1) Huc, *l'Empire chinois*, t. II, ch. III, *passim*.
(2) Leon Rousset, *A travers la Chine*; Hachette, 1886.

installé en pays étranger, n'est pas la seule institution qui régisse les Chinois américains. Il existe parmi eux des sociétés secrètes ou « hongs », qui sont des puissances avec lesquelles il faut compter; souvent elles se trouvent en conflit avec les autorités américaines, qui sont rarement les plus fortes. A San-Francisco, ces hongs, exercent un véritable despotisme. Ils interviennent dans tous les démêlés que les Chinois peuvent avoir avec la justice américaine, qu'ils réussissent à paralyser. Devant cette puissante organisation, les Américains, qui sont pourtant gens qui savent s'associer et n'attendent pas l'initiative des pouvoirs publics, n'ont su trouver qu'un cri : « Dehors les Chinois! » et qu'un remède, la violence.

Nous nous sommes plu à donner cet exemple parce qu'il prouve d'une façon concluante que les Chinois savent se gouverner eux-mêmes; s'ils étaient habitués à l'intervention incessante d'une administration centralisatrice, ils ne sauraient pas s'organiser à l'étranger. Que l'on étudie, ainsi que l'a si bien fait dans cette Revue M. de Rousiers, l'action des divers peuples dans la colonisation, et, en voyant l'impuissance des Français à se répandre et à se fixer au dehors, en observant ces *colonies de fonctionnaires*, on comprendra d'une manière encore plus saisissante combien l'intervention incroyable des pouvoirs publics dans la gestion des intérêts privés a émasculé la race française.

Nous les connaissons maintenant, et ce despotisme oriental, et ce peuple misérable et abject que Montesquieu dépeint toujours courbé sous un joug abrutissant et se mouvant comme un vil troupeau au gré de son empereur.

D'où vient donc que depuis deux siècles de telles erreurs ont droit de cité?

La cause de tant de préjugés se trouve dans cette profonde ignorance de la constitution intime des sociétés où les savants vécurent jusqu'à la venue de Le Play. Ne sachant comment étudier un peuple, les voyageurs s'ingéniaient à retrouver chez lui toutes les institutions qui florissaient dans leur patrie. Combien, dans le cours de ces études, n'avons-nous pas relevé de rapprochements singuliers, d'assimilations saugrenues que des

auteurs se plaisaient à établir entre l'empereur de Chine, les Bourbons ou les Napoléons, entre les organes de la justice en Chine et nos cours de cassation et des comptes, etc. Pas un auteur ne sut faire jaillir des faits qu'il observait cette vérité que Le Play a rendue élémentaire : *A des organisations différentes de la famille, correspondent des organisations différentes des pouvoirs publics.*

C'est cette profonde ignorance de la science sociale qui a fait croire à beaucoup de bons esprits que le despotisme existait chez toutes les sociétés patriarcales, tandis qu'en réalité il ne s'y produit qu'accidentellement et se montre spontanément dans toutes les sociétés instables.

Que le lecteur, qui a bien voulu lire attentivement ces pages, se demande s'il a eu sous les yeux l'image d'un pouvoir despotique ou d'un gouvernement libéral. Il n'y a pas si longtemps qu'en croyant faire un trait d'esprit on demandait : La liberté comme en Russie! Il faut bien se rendre à l'évidence et déclarer que dans les pays où la famille a tout pouvoir, la commune son autonomie, où le souverain se borne à assurer la paix publique, les citoyens sont véritablement libres!

Que l'on compare les libertés dont jouissent les Chinois à celles dont nous jouissons, nous autres Français, et qu'après cela on déclare de bonne foi quel est l'État despotique. Je ne fais ici le procès à aucune forme de gouvernement: en France, royauté, empire, république, tout se ressemble. De temps en temps on change l'enseigne, mais le fonds est toujours le même! La vieille machine administrative, créée par Richelieu et Louis XIV, remise à neuf par Napoléon Ier, en vue de fonder et d'assurer le pouvoir d'un seul, est aujourd'hui entre les mains de la République: dans la marche envahissante des pouvoirs publics sur le domaine de la vie privée, notre gouvernement actuel peut se dire le légitime héritier de ceux qui l'ont précédé. Ce qui cause le malaise de la société française, ce qui lui rendra son ancienne puissance, ce n'est pas une forme de gouvernement. En face d'une société à familles instables, le pouvoir sera forcément despotique, parce que devant tout faire, il blessera toujours quelqu'un. Pour posséder cette liberté de nos rêves, il n'y a qu'un moyen : rendre à la

famille sa constitution normale. Alors, les pères sauront défendre leurs foyers, les citoyens prendre en mains les intérêts publics, et l'État, arrêté dans sa marche envahissante, ne sera plus despotique.

Si, par l'étude d'une société, située à nos antipodes, j'avais réussi à convaincre quelques lecteurs que la prospérité ou la décadence d'une nation dépendent de sa constitution familiale, je m'estimerais mille fois récompensé. Certes, le peuple chinois a, comme tous les peuples, ses défauts et ses vices. Mais ces misères, conséquences fatales des agglomérations urbaines et de la richesse, ne peuvent ébranler une race qui conserve avec un soin religieux la constitution sociale de ses ancêtres. Aujourd'hui, cette constitution est aussi stable que sous les premiers empereurs, parce qu'elle repose encore sur les deux fondements éternels de toute société : la croyance en un Dieu unique et la soumission à l'autorité paternelle.

On peut, on doit même faire ses réserves sur les avantages que procure à une nation la constitution patriarcale. Nous avons déjà fait remarquer que la constitution de la propriété familiale arrêtait l'essor des individualités, et empêchait la société de se hiérarchiser; nous n'avons pas manqué d'opposer l'heureux mélange de l'esprit de tradition et de nouveauté des familles-souches, à l'esprit de tradition des familles patriarcales. Mais qu'on ne s'y trompe pas, ces inconvénients, à certains égards, sont secondaires, et, pour citer en finissant une superbe page de Le Play, qui résume toute cette étude, « les vieux empires de l'Orient, qui sommeillaient en quelque sorte sous l'influence de leurs traditions patriarcales, semblent appelés à de nouvelles destinées. Ainsi la Chine, qui, dès les premiers âges de l'histoire, a fondé sur le culte des ancêtres une stabilité inébranlable, unit maintenant aux forces morales qui dérivent de l'esprit de famille les forces matérielles de l'Occident. Fortifiés par cette union récente et encore imparfaite, les Chinois envahissent

à l'envi les domaines du travail dans l'archipel indien, l'Australie et l'Amérique du Nord. Déjà les Européens, déconcertés par cette concurrence, croient devoir demander protection aux régimes de privilège... Dans cette situation les Occidentaux devraient développer sans relâche les forces morales et intellectuelles qui permirent autrefois aux petits États de la Grèce de résister aux grands empires de l'Asie; ils ne peuvent trouver le succès que dans une émulation pacifique, en évitant les divisions qui perdirent les anciens Grecs, en fondant des alliances durables sur les pratiques de la loi morale et sur l'union des intérêts légitimes (1). »

Les Barbares, venus des steppes de l'Asie, régénérèrent la société corrompue des Césars; les Chinois régénéreront peut-être les sociétés instables corrompues par la richesse et dégradées par le mépris de la loi morale!

Robert Pinot.

(1) Le Play, *Organisation de la famille*, Avertissement.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).

EN VACANCES.

VOYAGE SOCIAL AUTOUR D'UNE CHAMBRE D'HOTEL EN NORMANDIE.

Les vacances sont particulièrement favorables aux études sociales. Les voyages que l'on entreprend pendant cette période font défiler devant l'observateur des faits nombreux et nouveaux, qui sont la matière première de la science sociale.

On éprouve un vif plaisir à se rendre compte, sans effort, de ce que l'on voit et de ce que l'on entend. Tel est l'attrait que j'ai ressenti pendant un séjour de deux mois en Normandie.

Je n'avais pas l'intention de faire une étude sur cette province si intéressante, mais seulement de demander aux rives de la Seine le calme et la tranquillité nécessaires pour préparer les travaux de l'hiver.

C'est donc en quelque sorte au hasard des circonstances et dans les intervalles d'un travail plus suivi, que j'ai recueilli et rédigé les courtes et rapides observations que je soumets sans plus d'apprêt aux lecteurs de la Revue.

I.

Vous est-il arrivé de descendre la Seine de Rouen au Havre sur l'un des deux bateaux, *l'Éclair* ou *le Chamois*, qui font chaque jour ce trajet pendant l'été? Je recommande ce voyage aux amateurs de paysage, aussi bien qu'aux archéologues.

A l'un des nombreux coudes formés par la Seine, à peu près à égale distance de Rouen et du Havre, à l'entrée d'une ravissante

vallée, et au milieu d'un amphithéâtre de verdure formé par la forêt de Maulevrier, s'étale la petite ville de Caudebec en Caux.

C'est là que nous allons nous établir.

Nous sommes en pleine Normandie, sur les bords du grand fleuve qui a donné un facile accès aux conquérants normands. De nos fenêtres, nous voyons monter et descendre les gros navires dont les flancs sont chargés de marchandises. A l'époque des Normands, le fleuve était sillonné de barques légères chargées de guerriers.

J'ai donné une description sommaire de ces barques dans un article sur les *Sociétés issues de pêcheurs* (1). Un archéologue de Caudebec me communique une étude faite par un Danois, M. Johannes Steenstrup, sur l'*histoire des Normands et de leurs invasions* (2) : j'y trouve de nouveaux détails que j'ignorais.

D'après les Sagas scandinaves, Harold Graafeld, roi de Norvège, au milieu du dixième siècle, est allé au Limfjord avec trois *langskibe*, vaisseaux longs montés par quatre-vingts personnes. Mais c'était là une exception. Les barques avaient ordinairement un équipage moins considérable. La Saga des Joms-vikings appelle les vaisseaux de soixante ou soixante-dix personnes un grand navire et, en général, dans cette Saga, l'équipage des vaisseaux se compose de quarante hommes. Sigmund de Færœ exerce la piraterie avec trois vaisseaux de quarante hommes.

Avec un peu d'imagination, je puis, de ma fenêtre, me représenter le passage de la flotte composée de quarante mille Normands, qui, en 885, vinrent mettre le siège devant Paris. Le moine de Saint-Germain des Prés, Abbon, dans son poème, *le Siège de Paris par les Normands*, nous dit que les assiégeants avaient sept cents barques de grandes dimensions et, en outre, un grand nombre de petits navires et bateaux. Quel effroi ce dut être tout le long de la Seine!

Mais l'intérieur des terres n'était pas plus à l'abri que les bords du fleuve. Les terribles envahisseurs savaient porter leurs bar-

(1) Voir livraison d'août 1886, t. II, p. 124.
(2) *Bulletin de la soc. des Antiq. de Norm.*, t. X.

ques à de grandes distances pour les transporter d'une rivière à l'autre. Sous les yeux des Parisiens stupéfaits, les Normands tirent leurs bateaux de la Seine, au-dessous de Paris, pour les traîner à terre à une distance de deux mille pieds; ils les remettent à flot sur la Seine, au-dessus de Paris.

Pour effectuer leurs expéditions dans l'intérieur des terres, ils s'emparaient des chevaux du pays et constituaient ainsi une cavalerie, bien qu'ils préférassent le combat à pied (1).

Aussitôt que les Normands avaient mis pied à terre, l'enseigne ou l'étendard était le centre autour duquel les troupes se rassemblaient, et il joue un grand rôle dans leurs guerres. C'était un pavillon orné d'un tableau où se trouvait une figure. L'étendard des fils de Ragner Lodbrok représentait un corbeau qui battait de l'aile (2). Généralement le fanion était rouge, couleur de sang (3). Les ennemis trouvaient ces enseignes horribles et épouvantables.

Les Normands avaient pour armes des glaives, qui sont dépeints comme grands et lourds, des lances, des haches, des javelots et des arcs. Le bouclier était peint, le plus souvent de couleur rouge, et semble avoir été de la hauteur d'un homme. A l'aide des boucliers, les vikings formaient les célèbres tortues impénétrables, derrière lesquelles ils se rassemblaient en carré pour résister plus facilement.

Les Normands surprennent presque toujours l'ennemi. Leur flotte se cache derrière un cap jusqu'à ce qu'un vent propice la pousse à pleines voiles vers la côte. Si le terrain n'est pas favorable pour le combat, ou pour la défense, ils savent se procurer les avantages qui leur manquent par leur grande habileté dans les travaux de retranchement ou de mines. Dudon raconte comment, sous Rollon, quelques troupes menacées par la cavalerie ennemie, et ne trouvant pas de défenses naturelles à leur portée, s'avisèrent de tuer le troupeau de chevaux, d'ânes et de brebis qu'ils avaient amené. Ils écorchèrent les animaux et en bâtirent

(1) Duchesne, *Hist. Fr.*, sér. II. 658. Pertz. I. 562; II. 200.
(2) *Script. rer. Dan.*, II, 485.
(3) *Roman de Rou*, I. 201.

un retranchement; ils en firent un bataillon sanglant qui présentait le front à l'attaque. Les chevaux de l'ennemi se cabrèrent devant cet horrible rempart et refusèrent d'approcher, tandis que les vikings s'embarquaient tranquillement sur leurs barques (1).

Cette vue rétrospective ne m'a pas emporté aussi loin du présent qu'il le semble. Je touche ici aux origines historiques d'un fait aussi curieux que certain, et qu'on peut tous les jours encore vérifier en Normandie : je veux parler de cet esprit avisé, rusé, tenace, qui est traditionnel dans le pays. D'où vient cela?

On ferait un long recueil des ruses de guerre employées par les Normands. Un jour Rollon bâtit un retranchement à l'abri duquel ses guerriers se couchent ; ils feignent de dormir, cachés derrière leurs boucliers. Les Français, sans défiance, étaient à peine entrés que les vikings se lèvent brusquement, les attaquent et les mettent en déroute (2). Une de leurs ruses souvent mentionnée dans les chroniques est l'enterrement simulé d'un chef. Lorsque, par ce moyen, ils ont réussi à endormir l'ennemi, ils fondent subitement sur lui. Un autre expédient est l'emploi de fosses profondes couvertes de claies et de feuillages qui s'écroulent sous le poids de l'ennemi et l'entraînent dans leur chute. Un piège de ce genre causa la mort du duc Henri devant Paris, en 886 (3).

Il n'est pas difficile de déterminer la cause qui développa chez les guerriers normands cet esprit de ruse, d'audace et de ténacité qu'on retrouve authentiquement chez leurs descendants, les rusés, les tenaces Normands d'aujourd'hui.

Obligés, par la nature même de leurs expéditions, de porter constamment la guerre au milieu de pays étrangers, de lutter, par conséquent, contre des forces beaucoup plus considérables, ils devaient racheter leur petit nombre par les stratagèmes les plus variés.

D'autre part, une fois au cœur du pays ennemi, ils ne pouvaient trouver de salut que dans la victoire ; ils sentaient que toute re-

(1) Dudon, 155, 165.
(2) *Ibid.*, 143, 255, 155-156.
(3) Duchesne, *Script. Norm.*, 12 ; Bouquet, IX, 17 ; Pertz, I, 524, 596

traite était impossible au milieu de populations hostiles prêtes, au premier échec, à se lever contre eux. Ils poussaient souvent l'affaire à bout et se contraignaient eux-mêmes à un combat décisif en risquant le tout pour le tout; c'est ainsi que, parfois, en débarquant dans un pays étranger, ils brûlaient leur flotte pour se couper toute retraite.

On comprend que de telles circonstances fussent propres à développer l'audace et la ténacité.

Tels sont les guerriers que la petite ville de Caudebec put voir défiler sous ses murs au neuvième siècle. On sait comment ils conquirent peu à peu tout le pays dans lequel ils s'établirent, et qui prit d'eux le nom de Normandie.

Les populations qui habitent aujourd'hui cette province descendent en partie de ces pirates normands; elles en conservent encore certains traits essentiels de caractère et d'organisation sociale. J'en noterai plus loin quelques-uns au passage.

II.

Il y a deux ans, j'avais fait un assez long séjour à Caudebec; bien que voisine des plages normandes les plus fréquentées, la ville ne contenait presque aucun étranger. Cette année, au contraire, les deux hôtels situés sur la Seine sont envahis par une quarantaine d'Anglais. La plupart sont en famille.

On me présente à l'un d'eux, M. L... C'est un esprit réfléchi, avec cette pointe d'originalité qui caractérise généralement l'Anglais. Il a un culte pour la race normande. Il a dans les veines, me dit-il, une goutte de sang normand, une seule malheureusement, mais cela vaut mieux que tous les titres de noblesse. Il trouve de grandes ressemblances entre le Normand français et le Normand anglais. A son avis, cette race est la première après la race arabe, parce qu'elle a conservé, comme cette dernière, sa personnalité et ses traditions, à travers les âges.

Il ne sait à quelle cause attribuer cette persistance et cette vitalité singulières.

« Nous sommes en mesure, lui dis-je, de vous en donner l'explication. Cela tient à l'organisation de la famille. La famille patriarcale des Arabes, aussi bien que la famille-souche des peuples du nord de l'Europe, sont essentiellement aptes à donner à une race la stabilité et la durée. » Je lui communique le premier volume de la Revue et il paraît très frappé de notre méthode et de la rigueur avec laquelle nous analysons et classons les phénomènes sociaux. Il se rend compte que la science sociale renouvelle l'étude des sociétés humaines.

J'ai rencontré pendant mon voyage un assez grand nombre de lecteurs de la Revue. J'ai constaté chez tous la même impression. On la lit avec un intérêt croissant, on attend avec impatience la suite des articles. Ce qui frappe surtout, c'est l'unité de la méthode, malgré la diversité des auteurs et des sujets. On ne marche plus à tâtons au milieu des faits sociaux ; on a véritablement l'impression d'une science. On comprend enfin la grandeur de l'œuvre de Le Play. Un conseiller général de la Charente me disait que c'était une révolution des connaissances humaines. Les lecteurs de la Revue peuvent causer entre eux avec la précision et la clarté des chimistes et des naturalistes. Chacun connaît exactement la valeur des termes employés, sait à quel groupe de sociétés ils se rapportent, se rend compte qu'il peut concourir à une œuvre qui procède comme toutes les sciences et qui se développe comme elles. Le grand rêve de Le Play commence à devenir une réalité.

L'envahissement de Caudebec par les Anglais soulève une question intéressante. Quelle est la cause qui pousse, chaque été, sur toutes les plages et sur toutes les routes, cette multitude d'Anglais que l'on rencontre partout?

La raison banale que l'on donne couramment est que le climat de l'Angleterre étant rude et brumeux, les habitants éprouvent périodiquement le besoin de se rendre sous des cieux plus cléments. Outre que cette raison n'existe pas pendant l'été, une pareille affirmation est contredite par ce fait que les peuples qui vivent sous les climats les plus rudes sont les plus attachés à leur pays, ceux qui le quittent le plus difficilement et avec le plus de regret. Témoin les montagnards en général ; témoin ce Lapon amené à

Paris, il y a quelques années, et que l'on dut rapatrier, parce qu'il avait le spleen de ses neiges et de ses frimas.

L'humeur voyageuse des Anglais tient à une autre cause. L'usage de transmettre intégralement le domaine patrimonial à un seul enfant et l'obligation où sont les autres de se créer un établissement au dehors ont développé, chez ces derniers, l'habitude des voyages. Dès l'enfance, ils entrevoient la perspective d'aller s'établir aux Indes, en Australie, au Cap, ou ailleurs. A cet âge, une pareille perspective est presque toujours séduisante ; ils sont ainsi portés à étudier les divers pays, pour faire leur choix, à considérer l'émigration d'un œil favorable et le monde comme trop petit pour leur besoin d'activité.

Ainsi se crée, dans la société anglaise, un état d'esprit particulier, qui, à la longue et par contact, agit sur les individus qu'aucune nécessité d'établissement ne porte à s'expatrier. Pour des gens qui entendent parler à chaque instant d'émigration aux antipodes, qui voient chaque jour partir pour les pays les plus lointains des frères, des cousins, des amis, qu'est-ce qu'un voyage sur les plages normandes, dans les Alpes, dans les Pyrénées, en Italie? C'est un jeu d'enfant.

C'est également cette nécessité où sont la plupart des Anglais de se créer, *par eux-mêmes*, un établissement, souvent dans des pays éloignés et au prix de mille difficultés, qui fait de chacun d'eux *un original*. Je suis frappé de ce fait, en observant les divers types que j'ai ici sous les yeux. Ils ne se copient pas, ne s'imitent pas les uns les autres; ils s'affranchissent du convenu; ce sont en un mot des originaux dans toute l'acception du terme. Presque tous les personnages de Walter Scott, de Dickens et des autres romanciers anglais ont ce caractère très accusé. L'auteur a copié ce qu'il voyait autour de lui. Voilà pourquoi le roman anglais est plutôt un roman de caractère qu'un roman d'intrigue, c'est qu'il trouve à peindre des caractères. Cela est tellement vrai que beaucoup de ces personnages de romans nous paraissent invraisemblables à nous Français, parce que notre individualité a moins de relief et que le caractère de chacun se fond davantage dans le caractère général.

Cette absence d'originalité tient à ce que nous comptons plus sur *notre part* de la fortune paternelle, sur la dot de notre femme, ou sur un emploi de l'État, que sur nous-mêmes, pour assurer notre avenir. Voyez si ce n'est pas le cas de la plupart de nos jeunes gens. Ceux auxquels les emplois publics sont actuellement fermés, parce qu'ils appartiennent à l'opinion vaincue, sont fort en peine de se tirer d'affaire.

Évidemment, voilà des habitudes et un état d'esprit qui doit créer une société bien différente de celle que développe la pratique de la transmission intégrale.

III.

Nous avons ici le directeur d'un petit collège anglais, avec sa femme, son fils, sa fille, un jeune homme, que l'on dit être le fiancé (ce trait de mœurs est bien anglais), un jeune professeur et quatre élèves de douze à quinze ans, dont les parents sont aux Indes.

Remarquons d'abord cette habitude anglaise d'associer aussi complètement que possible les élèves à la vie de la famille. Chez nous, le collège est un lieu d'exil, où les enfants sont tenus presque complètement en dehors des influences, non seulement de leur propre famille, mais encore de celle du professeur.

Ici, tout au contraire. Pendant la matinée, le salon de l'hôtel est transformé en salle d'étude. Assises sur le canapé, la mère et sa fille se livrent à des travaux d'aiguille. Le fils et le fiancé (?) lisent; le père lit, ou corrige, avec le professeur, les devoirs des élèves qui travaillent auprès d'eux.

C'est ainsi que les Anglais, lorsqu'ils sont obligés de sortir du cercle de leur famille naturelle, tendent à en reconstituer une copie, ou une image. Leurs hôtels même sont souvent des *boarding-house*, des maisons de famille. La vie privée déborde en quelque sorte la vie publique, elle la règle, la maintient dans d'étroites limites. C'est là une conception, ou plutôt une tradition, tout

à fait différente de celle des Français du dix-neuvième siècle. Chez nous, l'envahissement de la vie publique sur la vie privée se fait par mille fissures. L'État se substitue au père pour réglementer l'enseignement, imposer les maîtres et les programmes, décider du mode de transmission des biens; il intervient entre le patron et l'ouvrier; gouverne, presque sans le contrôle des particuliers, les affaires de la commune et de la province, au moyen d'une armée de bureaucrates (1), telle qu'on n'en a jamais vu chez aucun peuple. Un professeur d'économie politique de l'Université de Saint-Pétersbourg me disait un jour : « Lorsque nous voulons citer un exemple de pays centralisé, nous citons la France ; c'est un exemple classique. »

Je me fais présenter au directeur de collège (la présentation, on le sait, est un préliminaire obligatoire). C'est un homme d'une cinquantaine d'années, froid, pesant ses paroles et répondant avec précision à chacune de mes questions.

Son petit collège, situé à la campagne, compte environ cinquante élèves. Il ne comprend pas notre habitude d'installer les lycées dans les villes. « La campagne, dit-il, est le milieu le plus favorable aux jeunes gens, aussi bien pour le corps que pour l'esprit. » Détail caractéristique : le jeune professeur est du même avis : « Il ne pourrait s'habituer à habiter en ville. » On sait qu'en France une des difficultés pour établir les collèges à la campagne est de trouver des professeurs qui veuillent bien y aller. L'Anglais est essentiellement un rural, la plupart des propriétaires résident à la campagne; le Français est un urbain. Après les élections de 1871, on crut discréditer les députés élus par les circonscriptions rurales, en leur infligeant le surnom de *ruraux*. C'est que l'Anglais, transmettant son domaine intégralement, s'y attache et y réside, tandis que le Français, voyant le sien périodiquement vendu ou morcelé, est obligé de demander la sécurité de ses moyens d'existence aux professions urbaines ou aux emplois de l'administration. On sait que nos propriétaires ruraux ne résident

(1) Voir, dans cette Revue, l'article de M. H. Saint-Romain, livraison de septembre, t. II, p. 193.

plus sur leurs terres. Cet absentéisme est une des principales causes de la crise agricole.

Je continue à noter les détails de ma conversation avec le directeur et le professeur anglais.

Les vacances sont plus fréquentes et plus longues qu'en France, sept semaines en juillet et septembre, près d'un mois à la Noël et autant à Pâques. Congés les mercredi et samedi de chaque semaine pendant l'après-midi; instruction religieuse et récréation le dimanche. Les enfants, qui ont leur famille dans le voisinage, peuvent y aller tous les jours de congé.

En somme, peu de réglementation. En dehors des heures de classes, plus réduites que chez nous, les élèves sont à peu près libres de l'emploi de leur temps; de même, peu d'examens, *pas d'uniforme;* on repousse tout ce qui pourrait ressembler au système régimentaire. L'idée dominante est que l'école est surtout destinée à faire des *hommes;* aussi s'attache-t-on à développer l'initiative, la volonté, la responsabilité, les muscles.« Nous considérons, me dit mon interlocuteur, que l'Anglais est destiné à exercer surtout des professions *actives;* il doit être capable de se créer une position par sa seule initiative. Beaucoup doivent être colons, *settlers*, *squatters*, l'école les y prépare. » Loin de comprimer l'originalité, un pareil système d'éducation ne fait que la développer.

Je prends plaisir à considérer nos quatre jeunes écoliers, jouant à la balle, sur le quai, devant l'hôtel, avec leur directeur, son fils, *sa fille* et le professeur. Ils y sont tous, et quel entrain! entrain qui n'exclut pas le calme britannique. Dans nos collèges, les écoliers se promènent par groupes, pendant les très courtes récréations, qui ont lieu, le plus souvent, dans une cour bordée de bâtiments élevés. Le cadre convient bien à cet exercice de vieillards précoces. Ces causeries sont plus propres à former des parleurs, des avocats, que des hommes.

Aujourd'hui, nous appliquons le même régime aux jeunes filles elles-mêmes.

Un journal m'en apporte à l'instant même la triste confirmation. A l'Académie de médecine, dans la séance du 14 septembre,

le Dr Dujardin-Beaumetz, vient de faire une communication concernant les conséquences du surmenage intellectuel dans les écoles.

Dans *l'École normale de la Seine*, dont il est médecin depuis vingt ans, on reçoit, tous les ans, vingt-cinq jeunes filles, nommées au concours, sur cinq cents candidates. Ces chiffres suffisent pour faire comprendre les difficultés de la lutte; les jeunes filles s'y préparent par un travail acharné, dans les écoles primaires, et surtout dans l'école de la rue de Jouy. Elles sont nommées pour trois ans. Au bout de la première année, elles doivent obtenir le brevet élémentaire; à la fin de la seconde année, nouveaux examens, nouveau brevet; en quittant l'École, elles doivent avoir le brevet supérieur et le diplôme de maîtresse de gymnastique.

Aussi, pendant ces trois années, on demande à ces jeunes filles des efforts de travail excessifs; à peine si elles ont une heure et demie de récréation par jour, et, souvent, quand les examens approchent, elles sont autorisées à veiller fort tard dans la nuit. Aussi, toute cette jeunesse est anémiée, nerveuse, chlorotique, et cela surtout pendant la première année de séjour à l'École, car le surmenage a lieu surtout au moment du concours. Presque toutes ces jeunes filles, en plus d'un état général pitoyable, ont des lésions locales. Elles présentent la déformation scolaire de la clavicule, la saillie de l'épaule droite; beaucoup sont myopes.

Le Dr Gustave Lagneau ajoute que M. Alphonse de Candolle, M. le comte de Schatterburg et tout récemment M. le Dr Withers Moore, président du congrès médical de Brighton, ont insisté sur la nocuité plus grande de la surcharge intellectuelle pour les jeunes filles, particulièrement pour les institutrices, que pour les jeunes gens; c'est ainsi, par exemple, que la proportion d'institutrices qui entrent dans des asiles d'aliénés est plus grande que pour les autres classes de la société.

Le Dr Rochard partage l'opinion de MM. Dujardin-Beaumetz et Lagneau; il demande qu'on fasse pour les enfants ce qu'on fait pour les animaux. Pourquoi exiger d'eux avant l'âge ce qu'ils ne peuvent donner? Comment peut-on infliger à un enfant ce supplice d'être assis onze heures par jour sur un banc sans dossier?

Les jeunes gens, surmenés, savent beaucoup de choses au jour de l'examen, et huit jours plus tard ils ont tout oublié. Ce n'est pas ainsi que l'on fait des hommes. M. Rochard rappelle la visite qu'il fit à l'École des mousses avec un ministre de l'instruction publique. Les petits garçons étaient merveilleux d'activité, de vigueur, d'intelligence. « Pourquoi, dit M. Rochard, ne faisons-nous pas pour nos enfants ce que nous faisons pour les mousses? — Vous ne vous doutez pas de la difficulté, répondit le ministre : il faudrait réformer 40,000 instituteurs et la routine. »

M. Rochard demande plus de liberté pour les enfants. Il désire même cette liberté pour leurs récréations. Il ne veut pas de l'exercice au tambour, répété chaque jour avec une régularité fastidieuse; l'enfant doit s'amuser et se sentir libre. Alors seulement il se développera d'une façon complète, ses forces physiques seront plus grandes et ses forces intellectuelles n'y perdront rien.

Revenons à notre collège anglais; le spectacle est bien différent. Pendant l'après-midi du mercredi et du samedi, les élèves réputés les plus adroits vont lutter au crocket, au criket ou à d'autres jeux d'adresse et de force, avec les élèves d'un collège voisin. Les autres jouent entre eux et s'efforcent de devenir à leur tour capables de soutenir l'honneur du collège. L'habitude des exercices du corps s'augmente ainsi de tout ce que l'émulation vient y ajouter.

Cette éducation est imposée par la volonté des familles, qui veulent que leurs fils soient capables de se créer une position active, indépendante, la seule qui s'ouvre à la plupart des Anglais, puisque les carrières administratives sont très réduites et que beaucoup sont gratuites. Et ces familles ne veulent ainsi, que parce que leur régime de succession ne laisse pas d'autre issue à la plupart des jeunes gens.

Il est intéressant de suivre cet enchaînement des causes et des effets et d'arriver à découvrir qu'un petit phénomène presque inaperçu imprime un caractère particulier à une société entière. C'est ainsi qu'un peu de levain fait lever et fermenter toute la masse.

Je demande au directeur à quelle classe appartiennent ses élèves. « Ce sont des *gentlemen*. »

Bien curieuse cette désignation de *gentlemen!* Elle ne s'acquiert pas par droit de naissance, mais elle est décernée par l'opinion publique à ceux qui réunissent l'éducation, la résidence sur un domaine rural suffisant pour faire vivre une famille bourgeoise, et le dévouement gratuit à l'administration de la chose publique.

Cette définition nous explique tout le secret de l'influence que l'aristocratie a gardée en Angleterre et qu'elle a perdue en France.

La noblesse française ne se transmet plus qu'en titre. Ses membres résident le plus souvent dans les villes, et, au lieu de consacrer une partie de leur temps et de leurs revenus à la chose publique, ils poussent leurs fils vers les emplois rétribués de l'État. Elle n'est pas entièrement responsable de la triste situation où elle est tombée : la faute en revient surtout à Richelieu, à Louis XIV et à la Révolution. Le partage des biens a achevé l'œuvre, en lui enlevant la stabilité, en la détachant du sol et en la chassant vers les villes. Voilà pourquoi, en France, nous sommes obligés de faire remplir par des employés salariés, par la bureaucratie, une foule de fonctions que les gentlemen accomplissent *gratuitement* en Angleterre, au grand avantage du trésor public, des contribuables, et du développement des initiatives privées, du *self-government*.

Les Anglais ont parfaitement conscience des avantages qu'ils retirent de la liberté de tester et de la transmission intégrale des biens, non seulement pour le maintien de l'autorité paternelle, mais encore dans l'intérêt de la chose publique. « La liberté de tester, me dit mon interlocuteur, est le principal fondement de nos familles et de l'État. »

Je viens de parler des exercices du corps parmi la jeunesse anglaise; un mouvement dans ce sens semble se produire en France.

Nous en avons la preuve ici même, le 19 septembre, à l'occasion de la fête de Caudebec; il y a concours et défilé des sociétés de gymnastique qui arrivent des diverses localités de la Normandie. J'en compte une quinzaine. Mais comme ce fait met

encore en évidence le génie différent des Français et des Anglais !

Nous ne concevons ces exercices que sous une forme en quelque sorte *régimentaire;* tous ces jeunes gens sont embrigadés, ils ont des uniformes et des galons, marchent au pas, exécutent des mouvements d'ensemble, ils jouent au soldat; tout ce qui pourrait développer la spontanéité, le caractère individuel semble soigneusement exclu. Bien plus, ces diverses sociétés, qui, à l'origine, avaient leur complète autonomie, sont déjà centralisées autour d'un chef unique, qui réside à Paris, d'où il envoie des instructions et des mots d'ordre; elles tendent à l'uniformité, jusqu'à ce que le grand ressort central venant à casser brusquement, toute la puissante machine se détraque.

C'est bien là, en effet, le caractère de cette centralisation, dont nous avons le génie. Elle traverse deux périodes : dans la première, la période de formation et d'enthousiasme, tout est magnifique; les esprits sont frappés et charmés par cette apparence de symétrie, de régularité, de force qui résulte de la combinaison de tous les efforts individuels pour produire un effort unique plus puissant.

Mais bientôt arrive la seconde période, la période de dislocation et de désenchantement. On sent alors le poids de la machine qui vous comprime et vous écrase; on se dégoûte de n'être plus qu'un inconscient rouage recevant le mouvement d'un moteur dont la direction vous échappe. Les initiatives individuelles et locales, qui seules pourraient donner la vie, sont peu à peu découragées et la mort gagne lentement ce grand corps. Telle est l'œuvre de la centralisation.

Un Anglais, qui assiste à côté de moi au défilé de ces jeunes gens, me fait part de ses impressions : « Vous autres, dit-il, vous avez l'esprit plus militaire, l'esprit de régiment; il vous faut des cadres réguliers, des mouvements d'ensemble, un beau décor; nous avons, au contraire, l'esprit plus guerrier, nous nous plaisons à une action plus spontanée, nous répugnons à tout ce qui sent la caserne, la vie de régiment. C'est pour cela que nous n'avons pas d'armée, mais en peu de temps nous pouvons avoir

des soldats. Votre force est surtout dans le cadre ; la nôtre est surtout dans les hommes. »

Je conclus de tout cela que les jeux en honneur parmi la jeunesse anglaise, le cricket, le croquet, le lawn-tennis, le canotage, etc., etc., sont non seulement plus intéressants, mais plus propres à développer la force, l'agilité, la spontanéité, le caractère, l'émulation, et, en dernière analyse, la puissance politique, que les exercices d'*ensemble* de nos sociétés de gymnastique, qui consistent à lever les bras *en même temps*, à marcher au pas *en même temps*, à doubler les rangs *en même temps*, à exécuter mille mouvements divers *en même temps*.

IV.

Je suis interrompu par un des Anglais, M. L..., qui m'appelle du dehors et m'engage à descendre sans retard. Nous avons dit que M. L... professe une admiration particulière pour les Normands, et, à plus forte raison, pour les Norvégiens, qui en sont la souche ; il a « une goutte » de sang normand dans les veines. Or, il vient de découvrir un de ses ancêtres, d'un type magnifique, et il veut me le montrer. C'est le capitaine d'un trois-mâts norvégien qui arrive des Indes. Il est venu dans le voisinage, à Villequier, charger des briques, qu'il doit transporter à Rio-Janeiro.

Le fait est que c'est un homme superbe, d'une taille élevée et élancée, fortement musclé, la tête ronde, les pommettes saillantes, les mains grandes avec les doigts effilés, les yeux bleus : un vrai portrait de viking ; « gens robustissima Danorum, » dit Dudon de Saint-Quentin (1). Les sagas du Nord racontent que Rollon était un homme de très haute taille, et l'on sait que la stature des Normands était, pour les peuples qu'ils envahissaient, un sujet d'effroi. « Viri et statura proceri et specie pulchri et armorum experientia summi (2). » « Omnes pene robusti bellatores (3). » Tel est bien mon capitaine norvégien.

(1) Dudo, 276.
(2) Muratori, *Script.*, IV, 362
(3) Pertz, *Script.*, I, 399.

Je me sens immédiatement pris d'un désir irrésistible de causer avec lui. Nous prenons rendez-vous pour le lendemain, à son bord. Malheureusement, il ne sait pas un mot de français. Il parle, outre le norvégien, l'anglais, l'allemand et l'espagnol. A l'étranger, ces langues lui sont plus utiles que la nôtre. C'est qu'en effet le français n'émigre plus, ne colonise plus. M. de Rousiers a indiqué les causes de ce fait, dans une suite d'articles très remarquables (1).

La conversation s'engage en anglais.

Le *Zeus*, c'est le nom du navire norvégien, appartient au port de Stavanger, sur la côte sud-ouest de la Norvège. Le capitaine est né, non loin de cette ville, dans l'île de Targo. On sait qu'une grande partie de la population norvégienne habite les innombrables îles du littoral. Son père cultive un domaine qu'il possède dans cette île. Suivant l'usage norvégien, ce domaine a été attribué intégralement à un de ses sept frères.

En Norvège, me dit-il, tous les pêcheurs sont en même temps cultivateurs.

Trois mois d'hiver, février, mars, avril, sont consacrés à la pêche ; c'est le moment où le poisson vient, par bancs innombrables, déposer son frai dans les fjords. Ces derniers se couvrent alors de ces petites barques non pontées dont nous avons donné la description (2). Chacune d'elles est montée par le père, l'héritier-associé et ceux des fils célibataires qui n'ont pas fondé d'établissement au dehors. Des navires, qui parcourent alors ces parages, achètent et recueillent chaque jour le poisson qui a été pêché. Ils le transportent sur la côte et dans des îles voisines, où il est séché et salé, pour être ensuite expédié dans le monde entier.

La campagne de pêche terminée, chaque barque cingle vers le domaine d'où elle est partie et les hommes s'y livrent au travail de la culture, pendant le printemps et l'été.

Cette alliance de la culture et de la pêche ne se produit d'une

(1) Voir, dans cette Revue, les livraisons de mai, juillet et août 1885, t. I, p. 377 ; t. II, p. 49 et 148.

(2) Voir, dans cette Revue, la livraison de février 1886, t. I, p. 120 et suiv.

manière aussi accusée que sur les rivages de la mer du Nord et particulièrement sur les côtes de la Norvège.

Elle est due à une double cause tout à fait remarquable.

En premier lieu, la proximité où sont tous les domaines ruraux de la mer, par suite de la prodigieuse échancrure des rivages et de la multiplicité des petites îles et des fjords. Ces derniers pénètrent jusqu'aux parties les plus reculées de la Norvège. Ce fait est devenu pour ainsi dire sensible lorsque le capitaine a déroulé sous mes yeux une carte marine donnant, à une très grande échelle, le littoral de la région de Stavanger. La Norvège n'est, à vrai dire, qu'une réunion d'îles et de presqu'îles autour desquelles circule la mer.

La seconde cause est l'arrivée du poisson, par *grandes masses*, et son séjour, pendant une période relativement courte, *qui coïncide précisément avec l'époque où les travaux de la culture sont forcément suspendus*.

Les nombreux abris fournis par les fjords et la chaleur entretenue par le Gulf-Stream sont, ainsi que nous l'avons exposé ailleurs (1), la cause qui attire le poisson, pendant l'hiver, à l'époque du frai.

Mais le point capital, sur lequel nous n'avions pas suffisamment insisté, parce que nous ignorions qu'il fût aussi général, *c'est cette alliance et cette alternance de la pêche et de la culture*.

Ce fait nous explique complètement comment les pêcheurs scandinaves ont pu se transformer en agriculteurs plus facilement que les pasteurs, et comment, ensuite, ils ont pu créer ces domaines admirables dont la Normandie, ainsi que nous le constaterons plus loin, contient encore de si beaux spécimens.

Nous trouvons en outre l'explication d'un fait signalé par les chroniqueurs et que nous avons déjà fait connaître (2) : les Scandinaves entreprenaient leurs expéditions maritimes au printemps.

Pourquoi *au printemps?*

(1) Voir, dans la Revue, la livraison de février 1886, t. I, p. 111-119.
(2) Voir les livraisons de février et d'août 1886, t. I, p. 133-135 et t. II, p. 121-124.

Précisément, parce que, à cette époque, les grandes pêches étant terminées, les jeunes gens qui ne pouvaient trouver des moyens d'existence sur le domaine paternel étaient obligés de s'expatrier et d'aller au dehors, d'abord pour vivre de rapines, puis pour y fonder des domaines ruraux, sur le modèle de ceux de la mère patrie.

On voit, par cet exemple pris au hasard, comment l'observation des faits actuels peut servir à préciser et à expliquer des faits anciens obscurs ou incertains. C'est l'application, à l'étude des sociétés humaines, du procédé par lequel Cuvier restituait un animal antédiluvien au moyen d'un seul os trouvé dans des fouilles.

Aujourd'hui, la piraterie n'étant plus possible, les anciens vikings ont dû se transformer. Comme autrefois, ils sont obligés de chercher au dehors des moyens d'existence, que la faible étendue et le peu de fertilité du sol cultivable ne leur permettent pas de trouver en Norvège. Mais, de guerriers, ils se sont transformés en matelots; ils ne montent plus des barques armées pour l'attaque, mais des navires marchands armés pour le commerce.

Je dis à mon capitaine, en considérant ses formes athlétiques : « Quel fameux viking vous eussiez fait! Au lieu de charger prosaïquement des briques sur les bords de la Seine, vous y opéreriez une descente à la tête de vos guerriers, et vous vous tailleriez, dans ce beau pays de Caux, une « masure » à l'image de celles qu'occupent aujourd'hui vos frères les Normands de France. »

Il me regarde en souriant et, pour témoigner de ses intentions pacifiques, m'offre un verre de whisky que je bois « à la Norvège », et lui boit « à la France ». Décidément, il n'y a plus de vikings!

La valeur moyenne d'un domaine norvégien est de 10.000 à 15.000 francs. Par suite de la faible fertilité du sol, il ne produit guère au delà des besoins de la famille et ne permet pas la constitution d'une classe riche. On sait qu'en Norvège il n'y a que des paysans. Cette circonstance a contribué à conserver ce pays à

l'abri des transformations sociales que développe la richesse. Cette stabilité est précieuse pour les études sociales.

D'autre part, à cause de son peu d'étendue, ce domaine résiste admirablement au partage. D'ailleurs, étant nécessaire au pêcheur pour compléter les ressources que lui fournit la mer, il suit le sort de la barque qui, comme nous l'avons démontré ailleurs, n'est pas partageable.

Le domaine du paysan norvégien, comme celui du paysan danois ou du paysan saxon ou de l'ancien paysan normand, est un petit royaume d'une étendue fixe et que le père transmet intégralement à son fils.

J'étais particulièrement curieux de connaître l'opinion de mon capitaine sur le régime successoral de son pays. Elle était d'autant plus intéressante que notre homme, n'ayant pas été désigné par son père comme héritier, paraissait n'avoir aucune raison personnelle d'être favorable à la transmission intégrale.

« En ce qui concerne sa succession, le père, me dit-il textuellement, *fait ce qu'il a dans la tête*. Il choisit seul et sans contrôle celui de ses enfants auquel il veut laisser sa barque de pêche et son domaine rural. Comment en serait-il autrement, puisque la fortune lui appartient? D'ailleurs, qui mieux que lui pourrait apprécier et décider ce qui convient à chacun de ses enfants?

— Dans ces conditions, lui dis-je, quel est le sort des enfants qui n'héritent pas du domaine?

— Le père les aide à s'établir en leur donnant les sommes d'argent dont il peut disposer.

— Donne-t-il à chacun d'eux une somme égale? »

Je posai cette question afin de voir si les idées de partage égal, qui sont si chères aux Français, exciteraient quelque sympathie dans l'esprit de mon interlocuteur.

Il me regarda avec étonnement, puis me répondit : « Mais cela ne serait pas juste. Tous les enfants ne sont pas égaux; les uns ont plus de chance ou plus de qualités que les autres, et réussissent rapidement à se créer une position; à ceux-là, le père donne peu ou ne donne rien, afin de pouvoir aider plus efficacement les autres. »

« D'ailleurs, ajouta-t-il, le succès dans la vie ne provient pas de l'argent dont on dispose, mais des qualités personnelles. On voit autant de gens riches qui se ruinent par leur incapacité, que de gens pauvres qui s'élèvent à la richesse par le travail. Un homme doit savoir se suffire à lui-même. »

Cette réponse me frappa; elle pose la question sur son véritable terrain. Avec sa brutalité, notre partage égal n'est, dans chaque famille, qu'une source permanente d'inégalité. L'appréciation du père est plus équitable, car elle balance, pour chaque enfant, les inégalités de la nature. Elle rétablit l'équilibre et a pour résultat de donner à chacun un secours proportionné à ses besoins. Elle n'abaisse pas le père au rôle de simple caissier, mais l'élève à la dignité de juge et d'équitable dispensateur de la fortune qu'il a su gagner ou conserver.

Dans ces conditions, le père n'est pas porté à limiter le nombre de ses enfants, car il ne considère pas chaque nouveau-né comme un créancier devant réclamer sa part du domaine ou diminuer celle de ses frères. Il sait que les enfants sortis de familles nombreuses sont généralement mieux élevés, mieux préparés aux luttes de la vie, plus capables, par conséquent, de se tirer d'affaire et même de venir en aide à leurs frères et à leurs sœurs.

J'interroge le capitaine au sujet de la situation faite à ces dernières.

Elles n'ont pas de dot. « Dans de pareilles conditions, fais-je observer, une Française trouverait difficilement un mari. — Je ne connais pas un Norvégien, me répond le capitaine, qui ait été arrêté par cette considération. Nous pensons qu'un mari doit être capable de soutenir sa famille. »

Et la plupart de ces familles sont nombreuses.

Le père du capitaine a eu sept enfants; le *stewart*, ou second du navire, en a également sept, dont le plus jeune a dix-huit mois. Il n'est pas étonnant que de pareilles races, nombreuses et fortement trempées pour les luttes de la vie, marchent à la conquête du monde.

Ce petit peuple norvégien, qui ne compte que deux millions d'habitants, à peine la population de Paris, couvre les mers de

ses navires et de ses matelots. Proportionnellement à sa population, sa marine est la plus nombreuse du globe; elle dépasse de beaucoup celle de l'Angleterre et des États-Unis. Non, les anciens vikings ne sont pas morts! ils revivent dans les matelots norvégiens, et notre capitaine, dont nous prenons congé, est un admirable spécimen de cette race puissante et féconde. On sent que de pareils hommes ne subissent pas leur destinée : ils la font.

V.

C'est une admirable province que cette Normandie! Des sites pittoresques, des monuments partout. On ne peut pas dire que ce pays n'a pas d'histoire.

Je visite, sur les bords de la Seine, les ruines des vieilles abbayes mérovingiennes de Saint-Wandrille et de Jumièges. Quel tumulte il dut y avoir dans ces cloîtres, que l'herbe recouvre aujourd'hui, lorsque la nouvelle se répandit que les Normands remontaient la Seine sur leurs légères barques! Ces paisibles retraites survécurent à ces bouleversements et c'est dans leur sein que furent rédigées les chroniques au moyen desquelles l'historien peut faire revivre le passé.

A 15 kilomètres de Caudebec, est située la petite ville de Lillebonne. On y voit les ruines d'un théâtre romain et d'un château élevé par Guillaume le Conquérant. L'église, dont le clocher est du seizième siècle, vient d'être reconstruite, et cependant les murs en sont déjà lézardés, ils menacent de se séparer de la voûte. On fait un triste rapprochement, en comparant ces ruines romaines et du moyen âge, si imposantes et encore si solides, en dépit de l'action du temps et des hommes, et cette église, qui date à peine de quelques années, et qui porte déjà les caractères de la vétusté. En vérité, on se demande si les ruines ne sont pas ici. Certainement l'église moderne aura disparu, alors que la tour majestueuse de Guillaume, et les gradins du théâtre romain seront encore debout.

C'est que chaque société construit des monuments à son image ;

ils sont stables ou instables comme elles. Nous faisons des œuvres qui durent à peine une génération. A chaque génération nous liquidons nos entreprises industrielles ou commerciales, parce qu'à chaque génération nos familles sont contraintes de se disloquer. Nous sommes impuissants à mettre la main sur l'avenir. Nous sommes les rois incontestés de la mode, parce que cette royauté mobile et changeante est la seule qui convienne à notre instabilité. Mais, et c'est là le symptôme le plus grave, nous n'avons même pas conscience de notre écroulement! Athéniens du dix-neuvième siècle, nous nous en allons, comme ceux d'autrefois, en riant et en nous couronnant de fleurs.

Il y aurait un intéressant chapitre à écrire, sous ce titre : « Comment le spectacle de la Normandie a développé dans l'esprit de Le Play l'idée de la science sociale. » C'est à quelques lieues de Caudebec qu'il a passé les premières années de sa vie. C'est certainement ici qu'il a acquis, de bonne heure, le sentiment intime des avantages inhérents à la « famille-souche » et au « domaine aggloméré »; ces souvenirs de jeunesse l'ont puissamment aidé à saisir, à analyser, à apprécier, à décrire au vif les traits des florissantes sociétés du Nord fondées sur la famille-souche. Quel magnifique chemin il a parcouru, depuis ce point de départ!

La route nous est singulièrement facilitée à nous qui venons après lui. Elle nous est aussi aisée que l'herborisation, après les travaux de Linné.

Le voyageur qui parcourt le pays de Caux, ce vaste plateau situé entre Dieppe, le Havre et Rouen, que la Manche borne à l'ouest, la Seine au midi et les collines du pays de Bray au nord, est frappé de l'unité que présente cette surface. Peu d'agglomérations de maisons; la population est éparse au milieu de domaines qui offrent tous le même caractère. Au centre, l'habitation nommée la *masure*, à laquelle se trouvent joints les bâtiments d'exploitation. A l'entour, un potager et un verger herbu; le tout enclos d'une forte levée de terre surmontée d'une futaie. En dehors de cette enceinte et tout autour, les terres arables.

Nous retrouvons, dans cette disposition, ces habitudes d'*isolement* si chères aux peuples du Nord et qu'ils importèrent avec eux en Normandie. Le domaine norvégien, le *gaard*, n'est pas constitué autrement. Les vikings l'ont transporté avec eux dans la plaine saxonne, dans l'Angleterre, partout où ils se sont établis.

Il suffit d'avoir vu ces habitations isolées, qui se dissimulent avec soin dans le feuillage, pour s'expliquer comment les Normands de France ont pu conserver l'attachement si remarquable des races scandinaves et anglo-saxonnes pour le foyer, le *home*, le *hof*. On sent bien que les hommes qui se barricadent ainsi dans la vie privée, ne se laisseront pas facilement ravir leur indépendance, qu'ils seront attachés à leurs coutumes, défiants pour tout ce qui vient du dehors.

Tel est bien le caractère que l'isolement du foyer a imprimé à la race normande ; il lui a donné cette force particulière, cette originalité, que produit toujours une solide organisation de la vie privée.

De ces « masures » sont sortis autrefois les intrépides émigrants qui colonisèrent le Canada, qui peuplèrent d'hommes énergiques nos colonies de l'Amérique et de l'Inde, ces boucaniers et ces flibustiers de Saint-Domingue, que M. de Préville nous a décrits ici même d'une façon si vivante (1).

Parmi les hardis aventuriers sortis du pays de Caux et qui ont fait revivre, au moyen âge, les exploits des vikings, il en est un, dont je trouve l'histoire extraordinaire dans le *Bulletin de la société des Antiquaires de Normandie* (2).

Jean de Béthencourt, né vers 1360, appartenait à une vieille et noble famille du pays de Caux, où il vivait dans son domaine de Grainville-la-Teinturière. Ayant entendu parler des richesses végétales et minérales des îles Canaries, situées sur la côte d'Afrique, il conçut le projet, à peine croyable, de s'en emparer et de s'y créer une seigneurie. Il réunit 7,000 livres, en engageant son domaine de Béthencourt et put ainsi fréter un navire et recruter un équipage.

(1) Voir, dans la Revue, la livraison de septembre 1886, t. II, p. 231.
(2) T. VIII, p. 297 et suiv. Cette étude est due à M. L. Guillouard.

Il mit à la voile le 1er mai 1402. Malgré une violente tempête, une attaque à main armée, et la désertion d'une partie de l'équipage, Béthencourt débarque enfin aux Canaries.

Alors commença l'œuvre épique de la conquête. Il fallut, avec une poignée d'hommes, conquérir successivement les diverses parties du territoire contre des naturels nombreux et aguerris. Enfin, cette audacieuse entreprise fut couronnée de succès : les divers chefs indigènes firent leur soumission; ils reçurent le baptême et Béthencourt fut solennellement proclamé roi des Canaries.

Restait à coloniser l'archipel. Dans ce but, Béthencourt revint dans le pays de Caux, pour y chercher des colons. Il s'en présenta beaucoup plus qu'il ne pouvait en emmener : gentilshommes et roturiers, hommes d'armes et laboureurs, tous voulaient l'accompagner. Il en venait, disent les chroniqueurs, plus de trente par jour, et, loin de demander des gages, ils offraient d'emporter leurs vivres pour la traversée.

On voit, par cet exemple, quelle force d'expansion les traditions scandinaves et la famille-souche donnaient à la race normande! On voit, en même temps, combien la colonisation libre, qui repose uniquement sur l'initiative privée, est plus féconde que la colonisation administrative (1).

Le 9 mai 1405, le sire de Béthencourt s'embarquait à Harfleur, avec 160 colons, parmi lesquels 23 emmenaient avec eux leurs femmes. Il leur distribua des terres, avec tant de justice, « qu'il n'y eut nul qui ne fust content ». A l'exemple de Rollon, il organisa si bien son royaume, qu'on le citait pour sa bonne administration et pour la paix qui y régnait.

Voilà quels hommes sortaient des anciennes masures normandes!

Un érudit habitant de Caudebec (2) me communique l'ancien Coutumier de Normandie. J'y lis que, dans le pays de Caux, le manoir est intégralement transmis à l'aîné, et qu'on ne peut en

(1) Voir, dans la Revue, l'étude de M. de Rousiers sur la *Colonisation*, livraisons de mai, juillet, août, etc., 1886, t. I, p. 377 et t. II, p. 49 et 148, etc.

(2) M. Biochet, auquel nous devons des remerciments particuliers pour les documents qu'il a bien voulu mettre à notre disposition avec une rare obligeance.

disposer à son préjudice. Le tiers seulement des biens est partagé entre les puînés.

Ce droit d'aînesse, ou coutume de « conservation forcée », comme la nomme Le Play, est probablement sorti, par une transition assez naturelle de la liberté de tester, importée en Normandie par les Scandinaves.

Dans les pays de liberté de tester, les pères sont souvent amenés à choisir, de préférence et lorsqu'aucune raison ne s'y oppose, l'aîné, comme héritier-associé, parce que celui-ci est le premier en état de les aider dans leur travail. Ainsi s'est créée peu à peu, dans certains pays, une coutume qui, avec le temps, a pu se substituer à la liberté de tester, ou tout au moins en voiler la pratique.

Ce fut sans doute le cas du pays du Caux. Si le droit d'aînesse assure, comme le fait ordinairement la liberté de tester, la transmission intégrale du domaine, il s'en faut de beaucoup qu'il ait des effets aussi heureux. Il affaiblit l'autorité du père en lui enlevant le libre choix de son héritier; il livre parfois le domaine, et avec lui la charge de continuer l'œuvre des ancêtres, à un fils indigne ou incapable; il transforme en droit ce qui n'était qu'un devoir pour l'héritier, celui-ci se croit ainsi déchargé de ses devoirs d'assistance envers ses frères et sœurs. Enfin, en favorisant les contestations que l'autorité paternelle ne conjure plus, le droit d'aînesse ouvre la porte aux gens de loi, dont la domination tend à s'exercer de plus en plus dans le domaine de la famille.

Lorsque la Convention introduisit en France le partage égal et forcé, ce régime s'implanta plus facilement dans le pays de Caux, grâce à l'influence qu'y avaient prise les gens de loi, partisans naturels d'un système qui leur offrait de grasses prébendes.

Mais, comme les domaines agglomérés du pays de Caux forment un ensemble difficilement partageable en nature, les héritiers ont pris l'habitude de vendre leur héritage, en se partageant le prix. La plupart des « masures » du pays de Caux sont aujourd'hui la propriété des riches négociants, qui exploitent, sur la frontière de cette région, dans les villes de Rouen, de Louviers, d'El-

beuf, de Bolbec, du Havre, de Fécamp et de Dieppe, l'industrie manufacturière et le commerce maritime.

Les fils des anciens propriétaires sont réduits à travailler, en qualité de fermiers, le sol possédé par leurs ancêtres.

La forme extérieure des domaines n'a donc pas été modifiée par le Code civil, mais combien la puissance morale des familles et de la propriété a été amoindrie! Le Code a remplacé par des fermiers la race des anciens paysans propriétaires. Il a développé l'instabilité, l'absentéisme et supprimé le patronage, en livrant le sol à des négociants résidant dans les villes.

Les petits propriétaires, qui ont pu résister jusqu'ici à cette expropriation, ont eu recours à un procédé qui se généralise en France, mais qui, nulle part, n'est pratiqué aussi énergiquement qu'en Normandie : nous voulons parler de la stérilité systématique. Attachés à la transmission intégrale, par les anciennes habitudes de leur race, les Normands les plus prévoyants limitent à un seul le nombre de leurs enfants et évitent ainsi le partage de leur domaine.

C'est un spectacle bien digne d'attention que celui de cette race autrefois si féconde, dont les rejetons peuplaient nos colonies, et qui, tout à coup, devient stérile et se rabougrit comme un vieux tronc où la sève ne circule plus.

Une autre conséquence de cette éviction périodique et légale du paysan a été de tuer en lui l'amour de la terre, de la profession de cultivateur. On ne s'attache pas à une propriété aussi précaire.

J'entre successivement dans deux fermes. Elles sont l'une et l'autre occupées uniquement par le père et la mère. Le premier ménage a deux fils : l'aîné est ouvrier quincaillier, le second garçon épicier, à Yvetot. Les parents n'ont pu les retenir sur le domaine.

De même pour le second ménage, qui a également deux fils : l'un est dans une usine à la Bouille, l'autre dans une usine à Villequier.

Et voilà comment l'agriculture manque de bras. Comme elle manque, en outre, de l'intelligence et du patronage des grands

propriétaires, retenus dans les villes, soit par l'oisiveté, soit par des professions spéciales, il en résulte un état de souffrance d'abord latent, aujourd'hui aigu. Beaucoup s'en consolent, en constatant, à chaque statistique, l'accroissement de la population des villes, qui est, pour eux, le signe le plus évident de la prospérité nationale!

J'arrête ici ces observations, en souhaitant qu'elles engagent nos lecteurs à se rendre compte, à leur tour, des faits qu'ils peuvent recueillir dans leur voisinage. Nous sommes d'ailleurs, ainsi que nos amis, à leur disposition, pour les aider, s'ils le croient nécessaire, dans des études, qui deviendront ensuite pour eux aussi faciles qu'intéressantes.

Quelle facilité d'étude présente en effet une science qui trouve son champ d'observation partout où il y a des hommes! Et quel intérêt à pouvoir discerner et classer tout ce que l'on voit, à pouvoir pénétrer la cause profonde des choses, au lieu de voir sans comprendre, ou de voir en comprenant de travers, comme tous ces voyageurs qu'aucune méthode n'éclaire et ne guide.

Vous êtes Normand ou Provençal, ou Picard ou Gascon, ou Bourguignon, vous appartenez à un pays quelconque; vous faites partie d'un groupe social, qui diffère, par mille traits, des groupes voisins, et vous ne savez pas pourquoi, vous ne savez pas exactement en quoi il en diffère! Vous n'êtes qu'un étranger au milieu de votre propre pays!

Et cependant vous prétendez administrer ce pays, sans vous douter qu'à chaque instant vous méconnaissez sa constitution intime, que vous bouleversez des institutions qui ont leur raison d'être sans que vous le sachiez.

Un Anglais me le disait ici : « Vous autres Français vous êtes des théoriciens. » L'observation sociale peut seule nous montrer la profondeur de notre erreur et le chemin de la vérité.

Edmond Demolins.

LA

COLONIE DE SAINT-DOMINGUE [1].

II.

LES PLANTEURS OU « HABITANTS ».

Dans un précédent article, nous avons étudié les commencements de la colonie de Saint-Domingue. L'état social qui nous est alors apparu se rapproche en bien des points de celui des *Sociétés simples :* l'absence de la « souveraineté » et de ses auxiliaires habituels laisse au groupe élémentaire constitué, chez les boucaniers et les flibustiers, sous l'autorité de petits patrons, cette liberté d'allures, cette simplicité de rouages qu'on observe dans la famille, lorsqu'elle forme encore, sur les sols primitifs, le seul groupe social. Nous avons accompagné les premiers occupants jusqu'à l'époque où, leurs industries étant supprimées par des forces extérieures, ils ont été contraints de demander leur subsistance aux travaux de l'agriculture et du commerce. Nous arrivons alors à un état social compliqué.

L'agglomération, d'abord de la population blanche fixée sur la côte, puis des nègres importés, le genre de culture imposé par le climat, le caractère industrieux autant qu'énergique puisé par les colons dans leurs familles d'origine, le développement d'un commerce considérable et de transports nombreux, nous mettront sous les yeux le tableau d'une région prospère, d'une richesse

(1) Voir la livraison de septembre, t. II, p. 231.

immense rapidement créée, et conservée par les *habitants* grâce à leurs traditions. Nous verrons naître, au milieu même de cette splendeur, les causes locales de désorganisation; nous apprécierons l'appoint apporté du dehors, par la corruption de la mère patrie, à la ruine de la colonie. Enfin, arrivant aux temps de l'indépendance des noirs, nous constaterons leur retour aux mœurs des sauvages Africains leurs ancêtres, à mesure que cessera la contrainte qui les avait pliés aux travaux agricoles.

« Une race agglomérée, même prospère, n'a jamais les satis-
« factions que donne aux races éparses le sentiment de leur
« dignité et de leur indépendance. Cependant elle obtient sou-
« vent des succès qui font l'admiration de ses voisines. Parfois,
« sous ce régime d'agglomération, une société atteint ces déve-
« loppements extraordinaires de richesse, de science et de force,
« qui sont considérés par les historiens comme la plus enviable
« des conditions. Cette admiration a été rarement justifiée à la
« suite des grandes époques de prospérité : en se compliquant
« davantage, les anciennes nations modèles se sont ébranlées,
« souvent même désorganisées (1). »

C'est bien là le spectacle que l'histoire nous montre à Saint-Domingue; nous tâcherons d'en trouver l'explication.

I.

Pour nous rendre compte des faits sociaux si instructifs dont ce coin des Antilles a été le théâtre sous la domination française, nous allons étudier en détail, non pas des moyennes ou des généralités, mais un objet vivant et agissant : une *habitation* en particulier, avec la famille de l'*habitant*. C'est dans ce corps plein de vie, pris à l'état prospère, qu'il importe d'observer les conditions de l'équilibre social, en examinant successivement le foyer-ouvrier et le foyer-maître. En étudiant la vie de la classe dirigeante, nous verrons surgir les causes de désorganisation qui

(1) Le Play, *la Méthode sociale*, p. 607.

accueillirent et amenèrent à effet les germes subversifs importés du dehors.

Je prends comme type une habitation située sur la côte nord, près de l'ancien établissement de Bayaha ou du fort Dauphin, aujourd'hui Fort-Liberté, situé par 19° 40′ latitude nord, et 74° 18′ longitude ouest. C'est la propriété d'une famille de boucaniers : elle n'a jamais été achetée, ni vendue, ni partagée en nature. Nous saisirons mieux, sur cette terre conquise par le premier occupant, et transmise suivant les traditions de la race, les liens qui rattachent l'habitant-planteur à l'ancien immigrant normand.

La côte nord de Saint-Domingue, ou district du cap Français, fut la partie la plus peuplée et la plus riche de l'île. Ses principaux centres étaient, en allant de l'ouest à l'est, le Port-de-Paix, en face de la Tortue ; le Port-Margot ; le cap Français, port excellent et vaste, ville autrefois somptueuse, et bien fortifiée du côté de la mer, appelée dans l'île « le petit Paris » ; enfin, le Fort-Dauphin, dans la baie ou rade de Bayaha. Cette dernière petite ville faisait moins de commerce que le port du Cap ; néanmoins elle servait de centre et de marché aux habitations voisines. Comme le plus ancien établissement de la côte, elle était le siège d'une juridiction.

Le district du Cap présente plusieurs avantages, qui en font la partie la plus saine et la plus agréable de l'île. Les montagnes étant de ce côté plus rapprochées de la mer, les pentes sont plus fortes, et le redressement du terrain presque subit sur la côte : ce qui évite la stagnation des eaux, origine des fièvres, et permet aux habitants de vivre à l'altitude où le climat leur convient, sans trop s'éloigner des ports. Remarquons cette condition, favorable à une culture dont le but est l'exportation.

Abrité par le versant des monts contre le courant d'air chaud qui accompagne le « courant du golfe », ce territoire n'est ouvert qu'au vent du N. E. venant du large et renouvelant l'air : la brise de mer qui souffle de 10 heures du matin à 5 heures du soir, et la brise de terre qui lui succède sans interruption, viennent encore

agiter l'atmosphère et tempérer la chaleur. On ne s'étonnera pas de ce que cette côte agréable et salubre devint de suite le rendez-vous du commerce européen. Une fois la place prise, les nouveaux arrivants durent aller plus au sud.

C'est entre 300 et 500 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer, que se rencontrent les plaines fertiles propres à la culture des plantes coloniales. Le terrain, léger, mais substantiel, repose sur un sous-sol rocheux de formation volcanique, perméable à l'eau. Les saisons, qui sont moins tranchées sur la côte nord que dans la partie sud de l'île, amènent de fréquentes alternatives de pluie et de chaleur, très favorables à la végétation sur le sol que nous venons de décrire.

Le café, le coton, l'indigo, le tabac, tenaient leur place dans la culture de ces plaines; mais les plus grands espaces, plus des 5/6 de la superficie, étaient plantés en canne à sucre. Le sucre était alors, plus encore qu'aujourd'hui, la grande marchandise d'étape des Antilles. C'est la sucrerie qui formait la base de l'exploitation des habitants.

L'habitation Brunelot, que nous nous proposons d'étudier, était située sur la paroisse Saint-Joseph du Fort-Dauphin, quartier de Maribaroux; elle était limitée au nord, au sud et à l'est par les habitations Testart et Lalanne, Dépé, et d'Osmond; à l'ouest par les grandes savanes. Le centre, c'est-à-dire le groupe des bâtiments d'exploitation, était distant d'environ une lieue et demie du Fort-Dauphin, et d'une lieue du bourg de *la Crochue*. Ce petit port avait été ainsi baptisé, en imitation de *la Tortue*, par un mauvais calembour conforme au génie de la race, et remontant au temps des boucaniers. C'était l'embarcadère de l'habitation, c'est-à-dire le lieu où s'arrêtaient les transports par terre des produits de la propriété, et où l'on chargeait en retour, sur les chariots ou *cabrouets*, les marchandises importées pour la consommation.

La rivière Matrie coule devant les bâtiments; la propriété a droit à une prise d'eau, utilisée seulement pour les besoins de la fabrication et les abreuvoirs du bétail.

L'habitation comprend cent carreaux de terres plantées en

canne à sucre, et environ cent carreaux en savanes closes et « places à nègres ». La valeur du carreau, comme mesure de superficie, est, autant que j'ai pu m'en rendre compte, comprise entre 3 et 4 hectares.

Comme valeur vénale, on estime le carreau de terre planté en cannes à 7,000 francs; le carreau de savanes, à 2,500 francs ou 3,000 francs, non compris les bâtiments.

Les bâtiments se composent de : 1° la « grand'case » ou logement des maîtres, situé dans la partie élevée du domaine; 2° une seconde grand'case pour le gérant ou comptable; 3° les moulins à bêtes, sucreries, purgeries très spacieuses; 4° un hôpital, ou infirmerie, pour les nègres; 5° enfin, les « cases à nègres », petits logements avoisinés chacun d'un jardin ou petit champ nommé « place à nègre ». Toutes ces constructions sont élevées en maçonnerie.

A quatre lieues en amont, vers les sources de la rivière Matrie, et sur le plateau des savanes, se trouve une dépendance de l'habitation : c'est la « hatte » ou place à vivres, comprenant 36 carreaux de terre, cultivés en vivres, c'est-à-dire en légumes et grains, notamment en maïs et en millet, et en bois futaie utile aux réparations. Le carreau de place à vivres s'estime comme le carreau de savanes, de 2,500 à 3,000 francs. Sur la hatte est établie, outre les cases et places affectées à 10 nègres, une autre grand'case, maison de plaisance où l'habitant peut venir, avec sa famille, se reposer des grandes chaleurs.

Cette annexe, assez rare, ne se trouvant en général réunie qu'aux habitations des familles issues de boucaniers, il nous est permis d'y voir soit une extension de la première appropriation du sol autour du boucan, soit la première culture du « matelot » sorti du boucan par le mariage.

D'après les états que j'ai sous les yeux, on entretenait sur l'habitation 77 mulets, 32 chevaux, juments ou poulains, — ce qui atteste l'importance des moteurs animés et des transports, — 86 bêtes à cornes, 86 moutons et 33 porcs. Un autre troupeau était nourri à la hatte.

Cette description nous présente l'ensemble d'un établissement

assez considérable. Nous allons, en examinant le travail de l'exploitation, nous rendre compte des raisons qui amenèrent l'établissement de la grande propriété à Saint-Domingue.

L'exploitation d'une propriété coloniale tendant à la production des denrées exportables doit se diviser en trois parties : l'extraction, ou culture proprement dite, puis la fabrication et le transport ; ce dernier travail devient réellement très considérable, là où presque rien de ce que produit la culture n'est consommé sur place. Nous examinerons successivement ces trois sortes de travaux.

La canne à sucre, originaire de l'Inde, fut importée en Espagne au quatorzième siècle. Introduite en 1506 par les Espagnols dans leurs possessions de Saint-Domingue, elle y réussit admirablement. Il n'est pas étonnant que les premiers planteurs français, en particulier ceux des environs de Bayaha, distant de deux ou trois lieues de la belle plaine espagnole de l'Yagui, se soient immédiatement adonnés au genre de culture qui florissait chez leurs voisins.

La canne, plante vivace, du genre cannamelle, à racine genouillée et fibreuse, à tige articulée garnie de 40 à 60 nœuds, s'élève à la hauteur de 3 à 4 pieds. Elle contient une moelle blanchâtre qui, pressée, fournit la liqueur appelée « vin de canne », d'où l'on extrait le sucre.

Cette culture demande, à certains moments, l'effort commun d'un personnel nombreux, notamment pour récolter, et aussi pour replanter, ce qui est nécessaire de temps en temps; il faut, en vue de cette dernière opération, choisir le temps très court pendant lequel la terre, restée chaude du grand soleil de la saison sèche, n'est pas encore détrempée par les orages continuels de l'hiver. Les manipulations nécessaires à la fabrication du sucre nécessitent également un personnel assez nombreux, et de plus, l'expérience et l'outillage.

La canne a besoin de labours et de sarclages assidus, aussi souvent qu'ils sont rendus possibles par l'état de la terre et de l'atmosphère. Elle a pour ennemis principaux : les mauvaises

herbes, dont la végétation puissante l'étouffe ; les grands vents, qui la brisent ; l'excès d'humidité, qui engendre la rouille ; la sécheresse, qui développe les ravages des rats et des fourmis. Sa culture est donc à la fois pénible et délicate : elle exige les soins d'un patron éclairé, et l'effort musculaire continu dont l'Européen n'est guère capable sous le climat des tropiques. Il fallait ainsi, et il faudra toujours, pour entreprendre la belle et riche culture de la canne à sucre, soumettre à la direction de patrons intelligents et pratiques, des travailleurs importés des pays chauds, c'est-à-dire *une race subordonnée*. Les Espagnols, destructeurs de la race indigène en Amérique et aux Antilles, comptaient parmi eux un homme éminent, que leur barbarie révolta, et qui chercha à détourner ses compatriotes de leurs cruautés vis-à-vis des Indiens : c'était Las-Casas, auquel les écrivains sensibles du dernier siècle ont accordé le titre de « vertueux », bien mérité d'ailleurs.

Las Casas conçut et publia l'idée d'importer en Amérique des nègres africains, qui, dans leurs forêts, se détruisent mutuellement par le massacre et le cannibalisme, et de les employer aux travaux agricoles. Il espérait ainsi, en sauvant les nègres de leur propre férocité, sauver les Indiens de celle des Espagnols (1).

Un négociant anglais nommé Hawkins alla le premier prendre 300 noirs à la côte de Guinée. Il les vendit à Saint-Domingue (2).

La combinaison de Las Casas était pratique : elle réussit ; le marché des noirs se développa rapidement dans la colonie espagnole.

Les historiens remarquent tous que les nègres ne furent importés que beaucoup plus tard dans la partie française de l'île ; ceci n'est pas étonnant pour nous, qui connaissons la manière de vivre des premiers immigrants. Mais lorsque les boucaniers furent contraints de s'adonner à l'agriculture, ceux d'entre eux qui s'étaient élevés à la dignité de patrons, les « matelots », les maîtres, riches des bénéfices accumulés de leur première industrie, s'em-

(1) Clausson, *Précis historique*, p. 4.
(2) *Hist. de la marine*, introduction, p. 13.

pressèrent d'utiliser leurs capitaux en achetant des noirs. Avec ces auxiliaires, et conformément au génie de leur race, ils se mirent immédiatement à occuper les plaines, à clore des savanes : le partage fut fait, comme en Angleterre entre les leudes de Guillaume. Ainsi se fondèrent de grandes propriétés. Maîtres de vastes espaces, en possession de relations commerciales antérieures, les habitants n'eurent point à redouter la concurrence de la petite propriété. Cet état de choses, et la franchise de tous impôts, furent sanctionnés par l'acte de donation au roi de France, en 1665.

Ainsi fut créée notre habitation Brunelot : depuis l'origine, jusqu'en 1793, sa composition territoriale n'a pas varié.

J'ai entre les mains un document curieux, l'état nominatif et estimatif des noirs de l'habitation en 1787. Cet état nous fournira un grand nombre de renseignements. Des 194 têtes de nègres figurant sur cette liste, 120 environ sont occupés exclusivement à la culture des terres ou à la garde du bétail dans les savanes. Le travail est organisé ainsi qu'il suit : pour la culture proprement dite, les noirs vont par détachements sous la conduite des deux commandeurs Thémis et Laurent, qui travaillent en tête des bandes. Suivant la saison, ils plantent, bêchent ou nettoient les terres. Les négresses valides aident au sarclage; les vieilles et les enfants, un panier sur l'épaule, récoltent les feuilles de canne sur le point de se flétrir, qui donnent un excellent fourrage : c'est la ration accordée aux bestiaux à l'engrais, et aux bœufs qui, dans la journée, ont tourné les moulins ou exécuté les charrois. Dans les savanes, les jeunes garçons, sous les ordres du commandeur mulâtre Joseph, soixante-huit ans, et du gardien chef Thomas, font paître les animaux inoccupés. Simon, tailleur de haies, est chargé d'entretenir les enclos. Au-dessus de tous se place le vieux commandeur Manuel, qui ouvre la liste; c'est le doyen de l'habitation : il est âgé de soixante-quinze ans. Le travail de ses bras n'a plus de valeur, et son estimation est égale à zéro : mais son expérience est encore utilisée pour la direction des divers travaux; deux ans après, il est encore le conseil du bon maître, dont le tafia réchauffe son vieux cœur.

Si Manuel était resté dans son pays d'Afrique, avec sa compagne septuagénaire, Geneviève, depuis longtemps on les aurait massacrés comme aïeuls inutiles.

La fabrication du sucre de canne doit être rangée dans la catégorie des industries patronales, par le matériel important qu'elle exige et par les connaissances scientifiques ou expérimentales nécessaires au succès de l'opération.

La canne, une fois mûre, est coupée à ras du sol : on l'apporte à la sucrerie, on la lave d'abord, puis elle passe aux moulins. Ces moulins sont généralement composés chacun de trois meules en fer, placées verticalement, et tournant sur une table en dalles, entourée d'une rigole taillée dans la pierre. La canne écrasée laisse aller son jus dans la rigole, qui l'emporte dans les purgeries. On nomme ainsi les bâtiments où sont installés de grands chaudrons de cuivre où l'on chauffe le jus, avec addition d'un peu de chaux, pour séparer quelques matières étrangères. Une écume se produit à la surface, on l'enlève à mesure, puis le jus, déjà clarifié en partie, est versé à travers des tamis dans des bassins où il se cristallise par le refroidissement. On sèche ensuite la partie cristallisée : c'est le sucre terré ou cassonade, qui s'expédie en Europe.

Le résidu, formé de la partie incristallisable et des écumes dont nous avons parlé, constitue la mélasse, appelée à Saint-Domingue gros sirop, et utilisée pour la fabrication des rhums et tafias. La proportion du rendement des jus est à peu près de moitié en sucre terré et moitié en gros sirops.

L'habitation Brunelot comprenait, outre les purgeries nécessaires, deux moulins à manège mus par les animaux. Dans sa déclaration à la commission chargée de liquider l'indemnité de Saint-Domingue, M. Brunelot fait ressortir la possibilité de créer sur l'habitation des moulins mus par l'eau, le propriétaire ayant droit à une prise d'eau sur la rivière Matrie. La possession d'une chute d'eau donne en effet une plus-value à la propriété. Mais, dans la pratique, l'habitant n'avait pas démenti la sagacité de sa race, et ne se laissa jamais prendre aux beaux calculs des ingénieurs. Il savait que sa rivière, très basse

pendant la saison sèche, grossit tout à coup au moment des orages : ses eaux, en masse énorme, se précipitent alors tout à coup sur la pente rapide, qui, par un trajet de quelques lieues, doit les conduire, d'une altitude de 300 mètres, jusqu'à la mer. Aucune digue ne saurait résister longtemps à de semblables poussées. Guidé par la tradition, l'habitant se contenta d'assurer par une simple rigole la provision d'eau nécessaire à ses bêtes et à ses manipulations; et il préféra utiliser, pour faire tourner ses moulins, la force animale que le fourrage des cannes et le pâturage des savanes mettait, sans risques, à sa disposition. Le caractère d'exploitation agricole fut ainsi maintenu à la sucrerie.

La fabrication n'occupait son personnel spécial qu'à certaines époques : le reste du temps, cet atelier s'employait avec les autres ouvriers aux travaux agricoles. Mais au moment de la mouture et de l'étuvée, la sucrerie était sous la direction de quelques spécialistes : Jean-Pierre, premier maître sucrier; Louis et Gabriel, bons maîtres sucriers, dont la prisée monte pour chacun à 5,000 francs, étaient des gens capables, ainsi que le maître moulinier Achille, deux tonneliers et un maçon.

Dix-neuf autres noirs, qualifiés sucriers, prêtaient leur concours en sous-ordre. L'habitation, ainsi pourvue d'ouvriers habiles pour les manipulations et les réparations, pouvait fonctionner à l'ordinaire sans chercher au dehors un concours onéreux. Ce trait de bonne organisation nous montre encore le planteur fidèle aux traditions de sa race.

Le développement des transports et du commerce est une conséquence de toute agglomération, même agricole. Ce genre de travail, ainsi que nous l'avons dit, prend encore plus d'importance lorsque les produits de l'exploitation sont en totalité livrés au commerce, et que le climat oblige à tirer de loin les objets de consommation.

C'est pour diminuer le travail de transport, que les sites rapprochés de la côte furent occupés les premiers. L'habitant tirait de ses cultures coloniales un bénéfice extraordinaire ; il ne voulait, ni ne pouvait, faire produire à ses terres chaudes les denrées

indispensables à sa propre consommation et à celle de ses serviteurs. Il importait donc du riz et des blés provenant surtout du Canada. Si quelque habitation privilégiée possédait sur le plateau des savanes une hatte ou place favorable aux cultures alimentaires, cette circonstance diminuait un peu l'importation; elle réduisait du tiers au quart les frais généraux. Mais il fallait, presque chaque jour, voiturer par terre les denrées de la hatte jusqu'au centre de la production sucrière. Ces voyages étaient moins pénibles que ceux remontant des ports, car une fois chargé on n'avait qu'à descendre. Mais comme ils ne se combinaient pas avec le transport de la récolte destinée à l'exportation, le nombre de gens et de bêtes occupés au charroi n'en était pas amoindri. Ceci nous explique la présence, sur l'habitation Brunelot, du bétail considérable cité plus haut, et aussi celle de dix cabrouets ou grands chars, dont cinq à bœufs et cinq à mulets ou chevaux, auxquels étaient préposés sept nègres convoyeurs ou « cabrouettiers ».

Tant qu'il résida, l'habitant se chargea seul de la direction de ses cultures et de ses sucreries, des transports et des distributions. Ce n'était pas une sinécure. La partie commerciale de la direction était dévolue au gérant ou comptable. La tenue des livres, les comptes courants, les inventaires, les négociations et la correspondance pour l'importation et l'exportation, les livraisons à faire ou à recevoir, enfin une gestion financière basée sur un roulement annuel de plus de 300,000 francs, suffisaient à l'occuper. Cette position était souvent tenue par un parent moins fortuné.

Les résultats de l'exploitation, en ce qui concerne l'habitation Brunelot, me sont connus pour les années 1787 et 1788. En faisant la moyenne, je trouve, comme produit brut, en chiffres ronds :

325 milliers de sucre terré à 660 fr.	214.500 fr.
300 milliers de gros sirops à 120 fr.	36.000
Au total	250.500

en *argent de Saint-Domingue;* ou, en déduisant le change moyen de 1788 pour France, soit 1 3, 167.000 francs, argent de France à cette époque. Le tout en denrées de vente, non compris les pro-

duits de la hatte et des places à nègres, consommés en nature. Ce rendement est celui d'environ une lieue carrée de superficie cultivée en cannes.

Les conséquences de cette riche production nous apparaissent facilement, si nous ajoutons qu'en 1788 la culture de la canne couvre dans la colonie française 121 lieues carrées, et que le chiffre de *l'exportation* dépasse 180 millions, argent de France : depuis longtemps des routes sont percées de toutes parts, et entretenues par le *gouvernement colonial*, les travaux publics se développent, les ports sont améliorés et se remplissent de nombreux navires; les villes maritimes sont animées par une population dense et active. Enfin, la société s'agglomère et se complique de plus en plus. C'est l'apogée de la colonie, mais la ruine est imminente.

Nous pouvons arriver déjà, d'après cette description du lieu et du travail, à comprendre combien le partage en nature d'un tel établissement eût été dommageable : les usines et logements à reconstruire, les travailleurs divisés au mépris peut-être de liens indissolubles, et, le personnel devenant forcément incomplet, les transports au moins doublés, les relations commerciales compliquées et rendues précaires, tel aurait été le résultat, sur chaque habitation, à chaque génération, des mœurs de la famille instable, si elles eussent été adoptées par les patrons.

II.

L'examen du lieu et du travail nous a déjà conduits à la connaissance de la colonie de Saint-Domingue, au moins par le côté matériel. Les faits sociaux que nous avons relevés sont les plus apparents, parce qu'ils forment pour ainsi dire *l'extérieur* de cette société. Nous voudrions maintenant descendre à *l'intérieur*, en étudiant le mode d'existence, le foyer même, de l'ouvrier et du patron.

La classe ouvrière subit les révolutions; elle y paraît comme acteur, elle n'en est pas la cause. Si nous voulons explorer le foyer

du noir, choisissons une époque où il est prospère : cette étude nous montrera les résultats d'une organisation sociale sérieuse, aujourd'hui disparue. Nous pourrons y découvrir, en constatant leurs effets, les pratiques propres à assurer l'équilibre social dans les colonies où l'emploi d'une race subordonnée est nécessaire.

C'est par la désorganisation et le vice des dirigeants, que les sociétés sont amenées à leur perte : en étudiant le foyer-maître, la famille de l'habitant, nous parcourrons ses deux époques de prospérité et de décadence. Après avoir compris les conditions d'ordre et de stabilité qui donnèrent leurs résultats pendant la première de ces périodes, nous verrons naître et se développer les causes corruptrices et subversives, intérieures et extérieures, qui ont si rapidement enlevé à la France le plus brillant de ses rejetons d'outre-mer.

L'intérêt du maître à la conservation de son personnel ouvrier est évident : c'est une grosse part de son capital, et la dépense d'achat de noirs, si elle se présentait souvent, absorberait une grande partie du revenu. Nous allons donc trouver partout, dans l'existence du nègre, les effets de la sollicitude constante du maître pour le bon entretien, la santé, la paix, de cet indispensable coopérateur de son industrie.

Le premier résultat de cette préoccupation sera la résidence du patron : tant que l'abus de la richesse n'aura pas altéré chez lui la notion de ses véritables intérêts, il ne remettra pas en des mains mercenaires la conduite de ses esclaves; il veillera lui-même assidûment à écarter d'eux la misère, la maladie, les accidents, les désordres moraux, tout ce qui peut nuire à leur conservation et à leur bonne condition de travail. Il fondera pour eux des institutions de patronage, répondant à leurs besoins, et parant, autant que possible, aux défectuosités de la race, car sa situation à lui-même est liée à la prospérité de ses ouvriers.

Aussi la règle générale pour toutes les habitations était de consacrer un quart environ du revenu brut pour frais d'entretien des noirs. C'est ce qui résulte de tous les documents, tant publics que privés, que j'ai pu consulter sur cette question.

C'est en vertu de cette coutume que nous voyons le quart du revenu brut des habitations attribué aux nègres qui les cultivaient pour le compte des fermiers du gouvernement, sous le règne de Toussaint Louverture (1).

A l'habitation Brunelot, pourvue d'une hatte, les frais d'entretien des noirs figurent dans les inventaires pour un quart environ. Le gérant les prévoit, dans le budget de 1788, pour une somme ronde de 56,000 francs, ou 40,000 francs argent de France. Le revenu brut ayant été cette année-là de 167,000 francs, le quart serait de 41,750 francs.

Nous arrivons ainsi, pour les 194 noirs de la sucrerie, dont 80 hommes, 73 femmes et 41 enfants, à une somme d'environ 206 francs par tête, argent de France au cours de 1788.

Je compare cette situation à celle d'une famille de métayers limousins, de moi connue, et composée de douze personnes : 4 hommes, 4 femmes, 4 enfants. Je laisse de côté, de part et d'autre, les subventions en logement et légumes de consommation, qui sont, je crois, plus fortes sur l'habitation que sur le domaine français.

Or ce domaine produit au maître comme au métayer, pour une étendue de 33 hectares environ, un revenu moyen de 1,950 francs, soit par tête 162 fr. 50 au cours actuel.

C'est au moyen du prélèvement du quart sur le rendement brut de l'exportation, que l'habitant alimente ses ouvriers de blés importés du Canada, de riz, de viande et lard salés qu'il achète. Le noir reçoit en outre, par an, deux vêtements composés de ces cotonnades bleues et blanches appelées guinées, qui sont, en Afrique, un des objets les plus recherchés par les indigènes.

On fait de fréquentes distributions de produits de la hatte, fruits, légumes, haricots et grains. A la mode de la Côte des Esclaves (2), on mange l'épi de maïs demi-mûr, et *boucané*, c'est-à-dire grillé. J'ai expérimenté agréablement ce mets traditionnel.

Enfin, la « place » fournit le manioc, la patate, les produits des

(1) *Mémoires des colons*, p. 15.
(2) Voir Bouche, *la Côte des Esclaves*, p. 59.

pays chauds, qui rentrent d'habitude dans la consommation des nègres.

Certains climats favorisés obtiennent de leur sol des produits recherchés, auxquels le commerce donne une grande valeur. Sur les exploitations agricoles qui sont dans ce cas, nous voyons se produire des conditions de salaire fort rapprochées de celles de Saint-Domingue : le propriétaire n'emploie ni le métayage ni le fermage ; le cultivateur touche un salaire fixe. Nous trouvons un exemple frappant de cette organisation dans les vignobles, spécialement dans ceux qui produisent, en Angoumois et en Saintonge, les eaux-de-vie de grande valeur. Là, le propriétaire trouve à louer les services d'une famille entière : père, mère, enfants.

Comme salaire annuel, avec un petit loyer en argent, destiné principalement au vêtement, il fournit des subventions en nature, savoir : le logement, cinq sacs de blé par tête, un porc, et un petit champ où le *domestique* sème et récolte ses légumes et une provision de pommes de terre. Le *domestique* ne peut travailler que pour le maître. La main-d'œuvre est ainsi assurée, et les frais de culture sont réduits fort au-dessous de la moitié du produit net : je ne crois pas qu'ils dépassent le quart. Le rapprochement est visible. Ce mode de rétribution de la famille ouvrière agricole paraît propre aux cultures dont les produits assurent des bénéfices commerciaux considérables ; il est applicable à des familles instables, à la condition que leur désorganisation ne dépasse pas certaines limites.

Les 206 francs par tête, ajoutés aux subventions en nature, forment le salaire du nègre. Ne nous étonnons pas de voir cet ouvrier privé de la faculté de disposer de ses gains : son imprévoyance, attestée par tous les documents et toutes les observations, a porté le patron à ne pas lui laisser le soin de pourvoir lui-même à ses besoins les plus essentiels, a fortiori à ceux de sa famille.

Car le noir a une famille, et cette famille doit attirer notre attention. Nous connaissons l'état rudimentaire de cette institution chez le nègre d'Afrique, dans son pays : nous allons trouver ici la sollicitude du patron, basée sur son intérêt, et faisant effort pour contre-balancer le défaut de la race.

Acheter des noirs est pour le planteur un recrutement ruineux; il est plus économique d'élever les enfants, et de les dresser, dès le bas âge, au travail qui occupera toute leur vie. Il faut donc marier les noirs, ce qui aura lieu suivant les rites catholiques, car ils sont membres de la paroisse Saint-Joseph du Fort-Dauphin, à la tête de laquelle nous trouvons comme curé, de 1730 à 1751, un jésuite, le zélé P. De la Cour.

Le mariage exerce un attrait puissant sur le jeune noir. Il n'y a pas de meilleur moyen de pousser le jeune homme à se distinguer par son travail, sa probité, sa conduite; car s'il est mal noté, le maître ne lui accordera pas la négresse qu'il désire; au contraire, s'il est « bon sujet », on s'occupera au besoin de diriger son choix; on lui donnera une belle « case », et une « place » avantageuse.

Mais les choix sont généralement faits d'assez bonne heure; les négresses sont mariées de seize à dix-neuf ans. Sur 36 enfants figurant sur l'état de 1787, 31 sont nés sur l'habitation, dont 20 négrillons et 11 négrites. La durée moyenne de la vie, calculée d'après le même tableau, étant de vingt-sept ans pour les nègres et trente-cinq ans pour les négresses, il y avait proportion entre les naissances et les vides à remplir dans le nombre des 194 noirs de l'habitation.

On sait dans quelle infériorité sont les liens de la famille chez les nègres africains (1). Le père ne s'occupe en rien des enfants : cette charge est dévolue à la mère, et les rapports de celle-ci avec l'enfant cessent dès qu'il peut, par la récolte des productions spontanées, suffire seul à sa subsistance. Nous ne serons donc pas étonnés de voir les enfants des deux sexes, nés sur l'habitation, désignés par leur nom joint au nom de la mère : ce n'est pas le signe d'une bâtardise ou d'une promiscuité, qui serait contraire à l'intérêt du maître, eu égard aux grandes différences de prix des différentes races de nègres, Congos, Bambaras, Arradas, etc. C'est simplement l'usage africain, importé par les nègres eux-mêmes.

Mais ici, sur un sol cultivé et entièrement approprié, les défec-

(1) P. Bouche, *la Côte des Esclaves*, p. 152 et passim.

tuosités de la famille nègre portent un grand préjudice aux intérêts du planteur. Il est obligé d'y pourvoir par l'institution du « chef de quartier ».

Ce chef de quartier, dans l'espèce, est une négresse de vingt-cinq ans, nommée Charlotte, choisie parmi les plus adroites et les plus actives. Elle a le gouvernement des enfants jusqu'à l'âge de quinze ou seize ans pour les garçons, de douze ou treize pour les filles. Elle est chargée de pourvoir à leurs besoins, aux soins qu'ils nécessitent, et de lutter autant que possible contre les deux défauts dominants de la race : le mensonge et le vol. Comme dans les salles d'asile modernes, elle débarrasse les mères du soin de leurs enfants, et permet au patron d'utiliser, aussitôt que possible, le travail des négresses. Elle apprend aux enfants des chansons en patois nègre, qu'ils vont, le dimanche matin, répéter en chœur devant la grande case.

Il y a encore, dans l'organisation de la famille noire, d'autres plaies qui sont communes aux familles arrivées à un certain degré d'instabilité : la relégation et le mépris des vieux parents; l'abandon des infirmes et des malades.

L'absence de l'autorité morale des vieillards amène la perte de la tradition, et, par la prédominance de la force physique, compromet la paix entre les membres de la société. Ce sont là deux causes de pertes pour le patron agriculteur. Aussi l'habitant réagit : il ne se défait point de ses vieux serviteurs, dont le prix de vente serait, du reste, à peu près nul : il les conserve, et ces vieillards, qui ne peuvent plus guère travailler de leurs bras, dirigent néanmoins les travailleurs, et leur inculquent traditionnellement les habiletés de détail de la main-d'œuvre : « ils ne peuvent « plus faire l'ouvrage, mais ils savent comment on le fait. »

A l'habitation Brunelot, je relève ainsi 7 nègres et 13 négresses, de soixante à soixante-quinze ans, dont l'estimation est nulle. Ces vieillards témoignent des soins apportés par le planteur à la conservation de ses ouvriers, car l'âge de cinquante ans est considéré en Afrique comme un âge avancé pour les noirs (1).

(1) P. Bouche, *la Côte des Esclaves*, p. 70.

L'habitant montre à ces vieux serviteurs de la confiance et de l'affection; il parle avec eux de son enfance et de ses parents; souvent il compte parmi eux sa nourrice. Il les honore devant tous, et leur rend ainsi l'autorité morale nécessaire à la vieillesse pour remplir son rôle : entretenir les bonnes traditions de culture, le bon esprit, et calmer les discordes.

Quant aux malades et aux infirmes, l'intérêt du propriétaire à leur guérison et à leur prompt rétablissement est évident : il établit sur son habitation un hôpital, assez vaste, puisqu'il a servi, après les incendies révolutionnaires, de logement et de bureaux au gérant. Une hospitalière de cinquante-six ans, avec le concours de deux accoucheuses et des vieilles négresses, est chargée de desservir l'établissement.

N'est-il pas curieux de retrouver, dans des conditions si différentes de temps et de lieux, sous les régimes divers de servitude ou de liberté, les mêmes institutions patronales appelées à pourvoir aux défaillances de la famille instable! Et ce fait ne montre-t-il pas, une fois de plus, combien il est utile de prendre l'organisation de la famille ouvrière comme base de l'observation des sociétés?

Et d'autre part, on se rend compte du besoin que la famille ouvrière instable a du patronage d'une autre famille, assez prévoyante et assez puissante pour parer à ses défectuosités. Nous venons de montrer les avantages qui sont ainsi procurés aux nègres. Sur la Côte des Esclaves, ils sont esclaves aussi, les uns des autres (1) ; mais la famille du maître n'a pas la tradition de celle des habitants de Saint-Domingue. Je ne relèverai qu'un seul résultat de cette disparité : la prolongation de l'existence pour les noirs à Saint-Domingue. Ici, on achète l'esclave et on le conserve; là, on le vend ou on le tue.

On connaît le penchant des nègres pour les distractions; leur récréation habituelle, la danse et la musique, n'est pas supprimée dans les habitations : des concerts vocaux ont lieu presque tous les soirs, spontanément; et le dimanche est réservé à la

(1) P. Bouche, *la Côte des Esclaves*, p. 134 et suivantes.

danse et au tambourin : car ce jour est observé, et scrupuleusement chômé, sous la double pression du sentiment religieux et de l'intérêt du maître, qui voit dans ce repos la condition nécessaire d'un bon travail et d'une bonne santé pour son personnel-capital.

Mais en outre des récréations, il faut, dans toute société, une sanction pénale contre les délinquants. L'habitant est le maître : il est obligé par son intérêt à réprimer les vices ordinaires du noir : la paresse, le libertinage, l'ivrognerie, le vol. Il ne peut, d'autre part, ni percevoir une amende sur des nègres dénués de toute propriété, ni, en dehors de cas graves, perdre le travail de l'esclave par un emprisonnement plus ou moins long. Un seul moyen lui reste donc pour la répression, le châtiment corporel. Je ne ferai point ici, pour ou contre ce procédé, pour ou contre la traite et l'esclavage, des raisonnements théoriques qui, d'un côté comme de l'autre, glisseraient facilement dans de vaines déclamations; ce serait en dehors de notre cadre et de notre méthode.

Je me bornerai à faire remarquer qu'il se trouvait parmi les noirs, comme il se trouve chez nous parmi les hommes soumis à la servitude militaire, deux classes d'individus nécessitant des traitements rigoureux : les incorrigibles et les déserteurs.

Ces derniers, connus sous le nom de « marrons », lorsqu'ils arrivaient à se réunir en bandes, portaient le meurtre, le viol et l'incendie sur les habitations qu'ils parvenaient à surprendre. Il fallait, pour s'en garantir, des pénalités extraordinaires, et la vigilance d'une police spéciale, dont le chef portait le titre de « capitaine marron ».

Mais ce n'est pas sur les traitements infligés à ces deux catégories de noirs, qu'on doit juger le régime général et normal des habitations; pas plus qu'on ne jugerait d'une armée sur la description des punitions en usage dans les compagnies de discipline, ou par les peines portées contre les déserteurs.

Il ne pouvait manquer, au surplus, de se produire des abus. Mais comme contre-partie de ces abus indéniables, je dois citer un fait, qui, montrant l'attachement du noir pour son maître,

rend par là même témoignage en faveur du régime auquel ce nègre était soumis.

Résidant depuis 1789 sur son habitation, et convoqué au Cap français comme membre du conseil supérieur, M. Brunelot fut traîtreusement jeté dans les prisons du Cap, en 1793, par Sonthonax, commissaire civil de la République française aux Iles sous le Vent; il ne devait en sortir que pour être déporté. Dès que sa triste situation fut connue chez lui, et pendant qu'on apposait les scellés sur ses papiers et ses effets qu'il ne revit jamais, un noir dévoué n'hésita pas à entreprendre, à travers le pays révolutionné, les dix lieues de chemin séparant l'habitation de la ville du Cap. Il portait à son maître une valise trouvée dans sa chambre, soustraite aux scellés, et qu'il supposait renfermer des objets de valeur.

La valise parvenue ainsi au prisonnier ne contenait que de vieilles hardes : mais, *dans les poches de ces vieux habits*, M. Brunelot retrouva les inventaires et les quelques pièces qu'il put, en 1826, présenter et faire accepter à la commission de liquidation de l'indemnité de Saint-Domingue.

J'extraits ce fait de sa déclaration devant cette commission. Les pièces dont il s'agit sont entre mes mains, c'est par elles que j'obtiens mes renseignements les plus précis pour le présent travail, regrettant de ne pouvoir consigner ici le nom du dévoué serviteur.

III.

Nous venons de nous initier à la vie du noir à Saint-Domingue, et de constater les efforts faits par l'habitant dans le sens d'un patronage favorable à la fois à ses propres intérêts et à ceux de l'ouvrier.

La direction et le maintien de ces institutions patronales exigent évidemment la présence du maître et la transmission intégrale de l'établissement.

Mettons un fermier, ou même un régisseur, à la place du

maître, et nous verrons de suite le nègre plus pressuré, plus maltraité, les dépenses de patronage réduites, parce que l'intérêt du fermier et la réputation du régisseur tendent à une production immédiate plus considérable. Mais par suite de ces procédés, la valeur des noirs et celle de la propriété diminueront promptement, et l'insubordination prendra naissance.

Si nous supposons, à la mort de l'habitant, une liquidation, un partage en nature, que deviendront les familles nègres, les vieux sans valeur vénale, les enfants, la salle d'asile, l'hôpital? Ne voit-on pas, au contraire, pour la conservation de ce personnel et de ces rouages si utiles au recrutement et au bon fonctionnement de l'habitation, les grands avantages que procure la présence d'un *héritier associé?*

C'est donc par les traditions de la famille-souche que peuvent être le mieux dirigés et conservés les établissements coloniaux qui nécessitent l'emploi d'une race subordonnée.

L'examen du foyer de la famille de l'habitant nous montrera, comme l'étude du foyer nègre, les causes de prospérité de la colonie; mais en outre, dans cette sphère dirigeante, d'où partent les impulsions bonnes ou mauvaises, nous découvrirons la racine des maux et des révolutions; nous verrons naître et grandir les causes de la décadence.

Le patron résidant sur ses terres, y représentant l'autorité, plus encore aux colonies que dans la métropole, a le droit, et même jusqu'à un certain point le devoir, de s'entourer d'une certaine pompe. La richesse des habitants de Saint-Domingue, jointe à la position dominante que leur donnent les conditions de la colonie, devait développer un grand luxe. Ce luxe fut d'abord, et tant qu'on résida, un luxe rural, dont tous les détails, à peu près, sont justifiables.

Voici quel était le train de maison de la grande case à l'habitation Brunelot :

Une poulaillère sérieuse (quarante-deux ans), une ménagère ou femme de charge, quatre servantes de dix-neuf à trente-six ans, un marmiton-boulanger, un chef cuisinier.

Un petit perruquier de seize ans, deux nègres *de place* ou jardiniers du maître, un nègre *bon domestique* et un cocher. Joignons-y cinq laquais mulâtres, préposés à la fois à l'écurie, à la garde de l'habitation et à l'escorte du maître. Ces cinq hommes passaient pour fidèles, et étaient généralement armés.

L'écurie renferme 18 chevaux de selle ou d'attelage, témoignant de l'activité du maître, et la mule de brancard, au pied sûr, qui transporte l'habitant au milieu de ses terres, quels que soient l'état du chemin et la chaleur, dans sa petite voiture ombragée : elle permet la surveillance en tous lieux et en tous temps, sans compromettre le tempérament européen.

Je mentionnerai encore un singe dressé servant à table, dont l'histoire a bien égayé mon enfance.

A cette époque de résidence, les fonctions publiques, civiles et militaires sont remplies par le propriétaire; du moins, presque tous ceux dont je retrouve les noms sont titulaires d'un grade ou d'une fonction : Jean Brunelot est, en 1719, enseigne à la compagnie de Bayaha-Maribaroux, dans le corps de la milice du Cap, continuation des compagnies de boucaniers; puis, successivement, cornette et premier lieutenant à la même compagnie. Son voisin, Charles Minière, est capitaine de la cavalerie du même quartier. M. Dugué, propriétaire de l'habitation du vieil bourg de Bayaha, est procureur du roi au siège du Fort-Dauphin, etc. Nous pouvons résumer ainsi le tableau politique de la colonie à cette époque : résidence et influence des habitants imbus des traditions de la famille-souche.

Le mode de transmission des biens, en usage dans la famille-souche, était alors, en effet, suivi dans les familles des habitants. Le partage en nature, dont nous avons constaté les dangers, était rejeté par l'usage : la moitié de « l'habitation » *indivise* était attribuée à l'héritier associé; le surplus, distribué aux autres enfants *en parts de jouissance*. L'élévation du taux du revenu, par rapport à la valeur vénale, permettait rapidement le rachat de ces parts, et l'habitation se trouvait ainsi reconstituée. Je trouve dans mes documents plusieurs exemples de parents célibataires, qui ont vécu sur l'habitation et ont institué légataires de leur

part *indivise* l'héritier-associé de la génération qui les suivait.

C'est ainsi, qu'en 1788, après plus d'un siècle d'existence, l'habitation Brunelot se trouve en entier appartenir à François Bernardin, sous réserve d'usufruit en partie, comme donataire : 1° du chef de son père, d'une moitié et d'un quart en plus qui avait formé la part de jouissance d'une tante morte sans enfants; 2° du chef de sa tante célibataire, du dernier quart, part de jouissance de celle-ci.

La famille-souche, institution qui regarde l'avenir et s'en préoccupe avec prévoyance, donne aux pères la faculté et le désir de compter comme nécessaires et primordiaux les besoins généraux de la nation, c'est-à-dire l'ordre et la sécurité : ils sont habitués à considérer, non pas seulement l'intérêt de leur génération et de celle qui en sort immédiatement, mais la longue suite de leurs successeurs à travers les temps. Ils ne sacrifieront donc pas l'avenir au présent.

Au contraire, la famille instable, qui n'a pas de durée, qui ne reçoit pas et n'a pas à transmettre un établissement originaire, se préoccupera bien peu des besoins des générations futures. Les intérêts généraux de la race, qui doivent être ménagés longtemps à l'avance, la toucheront peu. Pour éviter à la génération présente des sacrifices qui semblent léser l'intérêt du moment, la famille instable laissera dépérir les forces vives de la nation : elle affaibliral a hiérarchie sociale, elle réclamera de suite, pour tous, la jouissance de droits politiques, l'égalité, elle détruira tous les liens qui assurent la stabilité; elle abusera du crédit : la ruine de l'avenir, la démoralisation et la révolte futures, ne la regardent pas.

A Saint-Domingue, où existe une race subordonnée, c'est d'elle que sortiront les familles instables : la corruption des maîtres en fut l'origine en partie; un fort appoint viendra de la France désorganisée.

Le mulâtre fut le produit du libertinage des blancs; la plupart affranchissaient leurs concubines noires, lorsqu'elles avaient d'eux un enfant, et donnaient à cet enfant un petit patrimoine. Ce fut l'origine de la classe remuante des mulâtres libres, ou

gens de couleur. Leur mère, devenue libre, et généralement dépourvue de moralité, se rendait d'ordinaire à la ville; elle donnait le jour à d'autres mulâtres, à de petits noirs, qui naissaient libres, mais sans ressources, et s'élevaient à l'abandon sur les quais du port. Le commerce leur assurait des emplois manuels, assez bien payés pour subvenir à leurs besoins. C'étaient les *nègres libres*. Enrôlés en grand nombre par les chefs français pour la guerre de l'indépendance en Amérique, beaucoup revinrent à Saint-Domingue en 1785, habitués aux armes et à l'oisiveté, prêts pour les révolutions sanglantes.

Ces deux types, les gens de couleur et les nègres libres, nous fournissent deux variétés d'éléments instables : les premiers possèdent une petite situation; mais ils sont incapables de la transmettre, et par conséquent de faire progresser leur famille, faute de tradition. Ils se targuent volontiers de leur origine semi-blanche, *turpitudinem suam allegantes*, mais haïssent et jalousent profondément l'enfant légitime, dont la grande position les humilie. Ils méprisent non moins profondément les noirs, qui sont à leurs yeux une race très inférieure.

Les seconds, les nègres libres, sont des prolétaires absolument privés de prévoyance, dénués de patronage et ne voulant en accepter aucun par cela même qu'ils sont libres : ils s'adonnent à tous les vices grossiers.

Les pratiques de la famille instable se retrouvent encore chez une autre classe de la population : le *petit blanc* venu de France pour faire fortune, ou simplement pour vivre d'un emploi. C'est le commerce immense de la colonie qui l'attire : sa présence est un effet direct de l'accumulation des richesses. Malheureusement, la mère patrie est déjà profondément désorganisée, et ces *petits blancs* qu'elle envoie sont une émigration pauvre, sortant ordinairement de familles instables. A ceux-ci manque la prévoyance la plus vulgaire au sujet de l'avenir de la race : ils n'ont aucun souci de l'ordre, de la stabilité sociale. Sans tenir compte de l'organisation préexistante, ils veulent jouir sur l'heure de droits politiques, de droits égaux à ceux des *grands blancs*, qui possèdent la terre et patronnent la masse des noirs. Dénués

de traditions et du sentiment de la hiérarchie, ils ont adopté avec enthousiasme les nouveaux dogmes révolutionnaires, les doctrines égalitaires à la mode. C'était, pour eux, sacrifier l'avenir aux semblants de l'intérêt du moment : les faits l'ont cruellement prouvé.

Voilà les trois sources du désordre : les deux premières proviennent de la corruption de l'habitant, la troisième sort du fait même de la richesse coloniale, uni à la désorganisation sociale de la mère patrie.

En face de ces classes, qui tendent à la subversion de l'ordre, quels éléments de résistance allons-nous rencontrer?

Depuis une vingtaine d'années, l'absentéisme sévit chez les planteurs, les *grands blancs*. Corrompus par la richesse, entraînés par la vanité et la frivolité, séduits par leurs correspondants commerciaux des ports de France, la plupart des habitants ont quitté Saint-Domingue pour vivre dans les villes réputées les plus agréables de l'Europe. Ils ont laissé les habitations sous l'administration de régisseurs ou de fermiers. Je puis citer un exemple frappant de cet exode : le contrat de mariage de M. Brunelot, passé à *Bordeaux* en 1788, et signé par *cinq* de ses proches voisins de Saint-Domingue : ils n'avaient pas fait exprès la traversée.

Or, le maître absent, le patronage fait défaut aux noirs des habitations; les institutions secourables décroissent rapidement sous une administration préoccupée surtout du rendement immédiat; les rapports personnels anciens du noir avec la famille de l'habitant sont rompus. La différence de traitement se fait rapidement sentir : « bons blancs partis, mauvais restés, » dit le proverbe nègre de l'époque.

De là, désaffection d'abord, et bientôt, les circonstances aidant, tendance à l'insubordination. De là aussi, recrudescence de l'influence que prennent parmi les noirs les sectateurs du Vaudoux.

L'habitant achetait peu de noirs : il les choisissait tout enfants, et prenait soin de les faire instruire dans la religion, dont l'influence moralisatrice servait manifestement ses intérêts.

Le fermier, ou gérant, homme d'affaires, porté au trafic, se

préoccupe très peu de ces moyens moraux d'améliorer son personnel : il préfère user de ses relations avec les marchands de nègres, et importer des sujets matériellement mieux doués ; mais il introduit ainsi sur les habitations, sans s'en douter, des prêtres et des fanatiques sectateurs du Vaudoux, dont le culte sanguinaire et les mystérieuses affiliations joueront dans la révolte un rôle prépondérant. Ces affiliations, gagnant partout rapidement, rendent infructueux les efforts tentés par les planteurs isolés qui revenaient de temps en temps résider sur leurs habitations. Perdus au milieu d'éléments hostiles, ces hommes généreux devaient être sacrifiés, après une lutte honorable, mais trop inégale.

Voilà donc le tableau que nous présente la colonie de Saint-Domingue à la veille des événements qui devaient la plonger dans le sang ; d'une part, des éléments instables, animés encore par l'explosion des fausses doctrines dans la mère patrie, et favorisés par les habitudes guerrières, récemment inculquées à des hommes grossiers. D'autre part, les éléments de la conservation sociale absents, leurs institutions de patronage délaissées, leur influence minée par les affiliations occultes d'un fanatisme venu d'Afrique. La révolution ne pouvait être arrêtée.

Nous n'avons pas à en refaire le lugubre tableau.

Avant d'aborder la troisième partie de notre travail, il nous reste à résumer les conclusions principales que l'on peut tirer, au point de vue social, des deux études que nous venons de faire sur l'occupation primitive et sur la période coloniale de Saint-Domingue.

Nous croyons avoir, jusqu'ici, établi ou corroboré les propositions suivantes :

1° Les émigrants sortis de familles-souches sont éminemment aptes à fonder une population stable et prospère, même sur un sol préalablement désert.

2° Les traditions de la famille-souche sont indispensables pour conserver et enrichir une colonie où s'impose l'emploi d'une race subordonnée.

3° Les défectuosités de la famille instable appellent la création d'institutions de patronage qui restent semblables, quelles que soient les différences de temps, de lieux et de régime politique.

4° Ces institutions, en laissant subsister le principe de la famille instable, ne remédient à ses défectuosités que d'une manière précaire.

5° Enfin, nous croyons avoir justifié la pensée émise par Le Play sur la fragilité des sociétés très compliquées et très puissantes, et nous pouvons expliquer cette fragilité par deux causes : la corruption morale des patrons principaux, et l'immigration d'éléments instables.

Il nous reste à examiner la condition actuelle des noirs indépendants d'Haïti, à comparer cet état, soit avec leur existence antérieure que nous venons de décrire, soit avec le sort des nègres d'Afrique demeurés dans leur pays d'origine. De ces rapprochements nous pourrons encore, je l'espère, tirer quelques conclusions utiles.

A. DE PRÉVILLE.

(*A suivre.*)

LA COLONISATION

ET

LES CONDITIONS DE LA PROSPÉRITÉ COLONIALE (1).

IV.

PHÉNOMÈNES PRODUITS PAR LA RENCONTRE DE RACES DIVERSES DANS UNE MÊME COLONIE. LES INDES ANGLAISES (2).

Nous arrivons à une nouvelle phase de notre étude sur la colonisation.

Jusqu'ici, en effet, nous avons examiné ce que sont les colonies suivant les caractères sociaux de la *race qui colonise* et le genre de travail exercé dans *le pays qu'on colonise.*

Il semble que la question soit épuisée, et elle le serait en effet si *une seule race* déterminée s'établissait toujours, sans aucune difficulté extérieure, sur une contrée également déterminée. Connaissant, dans leurs détails caractéristiques, les deux éléments que nous venons d'indiquer, on tiendrait pour ainsi dire dans la

(1) Voir les articles précédents, livraisons de mai, juillet et août, t. I, p. 317 et t. II, p. 49 et 148

(2) Sources : *A travers l'empire britannique*, par M. le baron de Hübner, ancien ambassadeur, ancien ministre : Hachette, 1886, 2 vol. — *L'Afghanistan. Les Russes aux portes de l'Inde*, par Charles Simond : Oudin, 1885. — *Les Russes et les Anglais dans l'Asie Centrale*, par M. du Paty de Clam ; Toulouse, Durand, Fillous et Lagart, 1885. — *De la colonisation chez les peuples modernes*, par Paul Leroy-Beaulieu ; Guillaumin, 1886. — *Nouvelle Géographie universelle*, par É. Reclus. — *Histoire ancienne de l'Orient*, par Lenormant.

main les deux extrémités de la chaîne que forment, en se soudant les unes aux autres, les diverses parties de la constitution sociale d'une colonie.

Mais la rencontre de *races différentes* sur un même établissement colonial donne lieu à une série de conséquences dont la portée se révèle à première vue.

La stabilité, l'existence même d'une colonie se trouvent souvent menacées par ce seul fait. Les exemples abondent.

D'autre part, nous voyons, soit dans le passé, soit dans le présent, des sociétés puissantes se former d'éléments divers qu'une force inconnue vient fondre rapidement en un seul corps. A l'origine de leur histoire, les grandes nations chrétiennes de l'Occident, la nôtre en particulier, présentent ce phénomène d'une façon très saisissante.

Il existe donc des lois providentielles qui permettent ou empêchent la combinaison harmonieuse de plusieurs races données dans certaines circonstances.

Ces lois, nous nous proposons de les rechercher en ce qui concerne la colonisation.

La matière étant compliquée, nous commencerons par le cas le plus simple, *celui où une race colonisatrice rencontre une race indigène.*

Un type magnifique nous est offert par les célèbres établissements de la Grande-Bretagne dans les Indes.

Une colonie de près de trois cent millions d'habitants, présentant actuellement le spectacle de la prospérité matérielle, convoitée par une grande puissance voisine dont les projets deviennent chaque jour plus menaçants, c'est plus qu'il n'en faut pour arrêter notre choix sur les Indes anglaises.

I. — Un établissement en territoire peuplé : Les Indes anglaises.

On sait que, jusque vers 1840, ce fut la célèbre Compagnie des Indes orientales qui gouverna l'Hindoustan. Or, malgré son ca-

ractère semi-officiel, malgré les secours en hommes que lui accordait l'Angleterre, malgré les privilèges commerciaux dont elle était investie, cette Compagnie n'en remontait pas moins à l'entreprise hardie de quelques marchands aventuriers. Lorsqu'en 1600, ils obtinrent de la reine Élisabeth leurs premières lettres patentes, les fonds dont ils disposaient s'élevaient à soixante-douze mille livres sterling (1), somme considérable pour l'époque et qui indique le risque énorme auquel ils se soumettaient. Plus tard, sous le règne de Jacques II, le capital de la Compagnie atteignit le chiffre de 1,500,000 livres sterling (2). Certes, les profits qu'elle tira de son trafic furent très gros, car, dès la fin du dix-septième siècle, ils excitaient la convoitise et les murmures des négociants anglais (3) ; mais n'y avait-il pas dans leur importance une compensation raisonnable pour les dangers de toutes sortes qu'offrait alors le commerce des Indes?

Nous n'avons pas d'ailleurs à justifier la constitution des grandes compagnies à monopole que toutes les nations européennes commerçantes se crurent dans la nécessité d'établir vers ce temps-là. Il nous suffit de faire remarquer que les particuliers eurent dans leur fondation et leur administration autant de part qu'ils peuvent en avoir aujourd'hui dans celles de nos compagnies de chemin de fer. L'analogie est frappante, mais le risque est aujourd'hui beaucoup moins grand. Et cependant chacun peut se rendre compte que les actions des cinq grandes compagnies sont loin d'être cotées au même taux; que certaines compagnies secondaires sont tombées en faillite; qu'en somme l'actionnaire est exposé à un aléa. Par ce côté, l'entreprise est privée, en dépit de l'intérêt général qu'elle présente.

On le voit bien en ce qui concerne la Compagnie des Indes orientales, par les attaques dont elle fut l'objet pendant tout le cours de sa longue existence et surtout par les mesures que dut prendre le gouvernement anglais, lorsqu'en 1833 la Compagnie,

(1) *Histoire d'Angleterre*, par David Hume, traduction de M. Campenon, de l'Académie française, t. IV, p. 429.

(2) *Ibid.*, p. 610.

(3) *Ibid.*, t. VII, p. 172.

arrivée au terme de son privilège, signa le compromis qui mettait fin à sa domination (1).

A partir de cette époque, l'Angleterre gouverna elle-même ses possessions de l'Hindoustan. Son esprit conservateur la poussa à faciliter autant que possible la transition entre les deux régimes; elle en donna une marque visible, en nommant le dernier gouverneur pour le compte de la Compagnie, lord Canning, premier vice-roi au nom de la reine. Mais cette époque n'en marque pas moins un changement considérable : les intérêts coloniaux de l'Inde étaient passés des mains des particuliers dans celles des gouvernants.

On ne trouve point dans l'Hindoustan de familles anglaises ou écossaises directement et personnellement adonnées à la culture du sol, comme nous les avons observées aux États-Unis, en Australie, en Nouvelle-Zélande, etc. Le climat ne permet guère aux Européens de travailler la terre. Même dans les parties les plus septentrionales, sur les terres hautes recherchées pour la pureté de l'air qu'on y respire, il leur serait difficile de supporter l'ardeur du soleil. Je relève à ce propos dans le voyage de M. de Hübner au Mont-Abou l'impression suivante : « Le climat si vanté ne m'a pas paru mériter sa réputation. L'air est trop froid, le soleil est trop chaud, et les nouveaux arrivés, surtout ceux qui viennent des terres chaudes de la plaine, prennent facilement la fièvre. Pendant mes trois jours de Mont-Abou je grelottais de froid dans l'intérieur de la maison. Mais à peine sorti dans le jardin, le soleil me faisait aussitôt rentrer et rechercher le feu de ma cheminée (2). »

Ces inconvénients ne sauraient arrêter une race acclimatée depuis des siècles, et les parties basses et insalubres du Dekkan, les plus méridionales par conséquent de tout l'empire, sont cultivées. Aussi la grande majorité de la population indigène se compose-t-elle d'agriculteurs.

« On peut en juger par le recensement de 1872, qui énumère

(1) Leroy-Beaulieu, *De la colonisation chez les peuples modernes*, 2e édition, p. 495 et suivantes.

(2) Hübner, t. II, p. 61.

1,460 villes de 5,000 habitants et plus, ayant ensemble 18 millions de résidents : ce n'est pas même la dixième partie des Hindous qui peuplent les possessions anglaises (1) ».

L'élément agricole est donc nombreux dans la péninsule gangétique, mais il est presque exclusivement indigène. Seuls, quelques planteurs de caféiers et d'arbres à thé appartiennent à la race anglo-saxonne. La stabilité est assurée par conséquent, non pas à la nation conquérante qui ne cultive guère, mais à la nation conquise. On peut chasser les Anglais de l'Hindoustan, parce qu'ils sont simplement superposés, pour ainsi dire, à la population des campagnes : on ne saurait en arracher les Hindous.

C'est précisément pour cette raison que l'établissement des Anglais dans l'Inde a été un établissement en territoire peuplé. La race indigène était fixée au sol; on ne pouvait pas la refouler en masse comme on refoule des tribus nomades. Le même phénomène a amené au Mexique les mêmes conséquences : les hauts plateaux de l'Anahuac, où l'agriculture s'était développée longtemps avant l'arrivée des compagnons de Fernand Cortez, conservèrent leurs habitants aztèques, soumis, il est vrai, par le système des *repartimientos*, à une sorte de servitude vis-à-vis des maîtres espagnols, mais occupant toujours leur pays d'origine (2).

Il semble donc que la première condition d'un établissement en territoire peuplé soit la fixité de la population indigène sur ce territoire. Or de tous les travaux, c'est l'agriculture qui produit ce résultat avec le plus d'intensité, non seulement parce qu'elle attache fortement l'homme à la terre, mais parce que, fournissant tout ce qui est nécessaire à ses besoins matériels, elle le dispense de tout autre travail et permet ainsi à une nation entière de subsister par ses propres ressources.

Les races agricoles possèdent donc cet avantage qu'elles sont difficilement chassées du lieu qu'elles habitent; mais par là même elles offrent une prise plus facile à la conquête : elles ne

(1) Élisée Reclus, p. 644.

(2) *Histoire de la conquête du Mexique*, par William H. Prescott, livre VI, chapitres I et II.

peuvent pas fuir avec leurs troupeaux comme le pasteur nomade ; elles sont clouées au sol, elles en dépendent absolument.

Ainsi la même cause qui défie l'expulsion permet la conquête. Il est presque impossible de rendre vacant le territoire occupé par une population d'agriculteurs, mais on peut le conquérir, le dominer, et c'est bien là le spectacle que nous présente l'Hindoustan : un pays conquis et gouverné par ses conquérants. Tel fut le Mexique, du seizième siècle jusqu'à la déclaration d'indépendance. Telle fut la Gaule sous la domination romaine. Un Cortez, un César, peuvent soumettre promptement avec une armée bien disciplinée, une étendue de pays considérable : on connaît leur histoire.

Mais voyons comment l'Angleterre a pu se rendre maîtresse de son empire indien, comment elle a réalisé cette condition nécessaire de tout établissement en territoire peuplé, la conquête.

Cette question mérite d'être examinée à un double point de vue : nous aurons à nous demander successivement pourquoi l'Inde était une proie préparée pour la conquête et pourquoi les Anglais se sont trouvés capables de s'en saisir.

Un coup d'œil sur l'histoire et sur la constitution sociale de la péninsule gangétique répondra à la première de ces deux questions.

Bornée au nord par l'immense muraille naturelle de l'Himalaya, l'Inde n'a jamais pu être mise en contact direct avec le plateau central jusqu'au pied duquel elle s'étend. Toutes ses traditions, d'ailleurs, font venir du nord-ouest, c'est-à-dire de l'Afghanistan actuel, ses habitants primitifs ; c'est par les défilés qui servent aujourd'hui de passage aux colonnes anglaises, notamment par le célèbre Khyber, que sont descendus aux temps historiques les conquérants de l'Inde ; c'est par là aussi que les exigences d'un puissant relief du sol ont poussé les premières familles qui vinrent la peupler.

Ce fait a eu certainement une influence primordiale sur les destinées du pays.

En effet, au lieu de l'envahissement naturel, insensible et con-

tinu que permet le large seuil du plateau asiatique vers la Chine, nous nous trouvons en présence d'invasions brusques, armées et savamment conduites. On ne peut pas faire traverser à un grand nombre d'hommes les passes difficiles qui permettent l'accès de l'Inde, sans l'organisation d'une hiérarchie compliquée, sans une direction puissante, qui ne s'allient pas avec l'état social primitif des pasteurs.

Par conséquent, cette contrée n'a jamais reçu d'immigrants apportant avec eux la constitution patriarcale *dans toute sa pureté;* au contraire, elle a été successivement conquise par des bandes guerrières qui, pour des raisons que nous allons exposer, n'exercèrent généralement qu'une domination d'assez courte durée.

Les savants modernes considèrent, comme les habitants primitifs de l'Inde, la nation des *ghonds* dont le noyau subsiste encore dans la région à laquelle ils ont donné le nom de *ghondavana* (1). Autant qu'on peut en juger, les Ghonds paraissent avoir été organisés d'abord en chasseurs, ce qu'expliquerait la présence des forêts « touffues et presque impénétrables (2), » qui s'étaient développées sous un climat tropical, puis transformés en agriculteurs par suite de la contrainte. Cette contrainte ne leur fit pas défaut, car, avant d'être soumis aux Aryâs, ils subirent successivement l'invasion des Dravidiens, puis celles des Kouschites (3).

Chacune de ces invasions, formées de familles patriarcales réunies sous un despote, étendait sur le pays conquis comme une nouvelle couche de population; on sait en effet que les familles patriarcales ne se fondent pas aisément avec d'autres familles; composant à elles seules une société fermée, elles se juxtaposent entre elles et peuvent arriver à se superposer en bloc à une autre race lorsqu'elles se sont groupées sous un chef puissant.

Mais ces groupements sont ordinairement éphémères; les souverains qui s'imposent à des nations issues de pasteurs présentent des qualités exceptionnelles et trouvent rarement des succes-

(1) Lenormant, t. III, p. 401 et suiv.
(2) Reclus, p. 674.
(3) Lenormant, t. III, p. 415.

seurs, car l'organisation patriarcale ne forme pas au commandement des familles étrangères. Les révolutions de palais qui ensanglantèrent les marches du trône dans toutes les monarchies hindoues, la durée très courte de ces monarchies, leurs remaniements fréquents en sont une preuve nouvelle.

A côté de cette instabilité de la vie publique, l'origine pastorale des envahisseurs de l'inde se traduit dans la vie privée par une foule de traits :

C'est d'abord la puissance de la tradition devant laquelle la doctrine religieuse elle-même s'incline : « Il vaut mieux suivre sa propre loi, même imparfaite, que la loi d'autrui même meilleure, dit le Bhagavatgita (1). » Le mépris de l'étranger est la conséquence de ce sentiment, et l'Hindou proclame que les langues européennes ne sont que « vers et fourmis » (2). On peut expliquer ainsi le maintien de la tribu, organisation qui a traversé des siècles et que les Anglais retrouvent encore dans l'Hindoustan (3). N'est-ce pas aussi une habitude bien patriarcale que cette faculté de choisir le chef de l'État lui-même, non pas seulement parmi ses descendants, mais dans sa famille collatérale (4)?

Cet empire de la tradition a perpétué l'organisation historique de la nation par *couches stratifiées*. A des familles aussi strictement fermées, à des tribus séparées les unes des autres par les souvenirs de la conquête, le mélange des vaincus avec les vainqueurs semblait le malheur le plus effroyable. Ainsi se sont formées les *castes* dont la constitution fut consacrée par les lois de Manou (5). Elles paraissent être la résultante de ces deux faits : 1° Les conquêtes successives à main armée, fruit de la configuration géographique, 2° l'origine pastorale des envahisseurs empêchant le mélange des races.

(1) Reclus, p. 679.
(2) *Ibid.*, p. 698, 699.
(3) Hübner, t. II, p. 55.
(4) *Ibid.*, t. II, p. 101.
(5) Nous n'avons pas à retracer ici le tableau des castes hindoues. Rappelons seulement, pour en indiquer la rigueur, quelques-uns des règlements qui déterminent les rapports entre personnes de castes différentes. Les *tchandala* ou gens hors caste ne peuvent approcher un brahmane à une distance moindre de cent pas. Au contraire, les

Les populations qui s'agglomèrent tendent toujours d'ailleurs à se hiérarchiser. Celles qui sont issues de pêcheurs côtiers ont pris dans leur organisation antérieure l'habitude de la vie sédentaire, l'amour du sol, la propriété familiale. Les familles s'y classent par la possession de la terre et donnent naissance à la féodalité. C'est ainsi que sont nées les sociétés du nord-ouest de l'Europe. Au contraire, chez les nomades, toute distinction est forcément *portative*, par suite, attachée à la personne. Les familles vont donc établir leur rang d'après les seuls liens du sang, indépendamment de toute propriété terrienne (1).

Cependant il faut un signe matériel auquel on reconnaisse le rang ; du moment que la qualité visible de grand propriétaire ne le révèle pas, on demandera cette marque extérieure à un règlement artificiel, à des détails de toilette, à une simple décoration peut-être. Le goût des distinctions honorifiques se développe ainsi principalement dans les nations issues de nomades. Il se manifeste chez le cacique indien comme chez le pacha oriental. L'institution des castes en est un autre exemple. Voyons quels ont été les effets de ces prescriptions variées et étroites.

Il est écrit que toute « nation divisée contre elle-même périra », c'est-à-dire qu'elle sera subjuguée, qu'elle disparaîtra comme nation. Avec le régime des castes et l'antagonisme qu'il amène, l'Inde offrait un exemple saisissant de cette division ; elle devint une proie facile.

L'histoire atteste par ses récits les nombreuses conquêtes dont elle fut l'objet.

Naïr sont autorisés à marcher à deux pas de lui, d'autres à 35, 40, 54 pas, etc. « Avant l'introduction du régime anglais dans le pays, la mort ou l'esclavage étaient les peines infligées au violateur des distances prescrites ; des soldats appartenant à la caste des Naïr ne peuvent approcher leurs prisonniers, lorsque ceux-ci sont de naissance inférieure ; ils les entourent en un vaste demi-cercle, le fusil braqué sur leurs gênants compagnons. (Élisée Reclus, p. 699 et suivantes.)

(1) Ce fait est constaté dans les termes suivants par M. de Hübner (t. II, p. 55 et 53) : « Il ne convient pas de comparer les institutions de l'Inde avec les constitutions féodales, des pays germaniques. Il y a plus de contrastes que de ressemblance. Pour ne donner qu'un exemple, chez nous, charges, droits, honneurs, privilèges politiques se rattachaient à la terre. Le propriétaire en prenait le nom. *Ici tout se rapporte au sang*, et l'État n'est pas nécessairement attaché à la glèbe. Avec le clan, il peut changer de place. »

En 506 avant J.-C., Darius soumet à son empire toute la rive droite de l'Inde; Alexandre le suit de près, s'établit à Hérat, fonde Candahar, franchit la Kyber-Pass et ne s'arrête que devant la grandeur d'âme de Porus.

Plus tard, l'invasion arabe réunit l'Hindoustan à l'empire des khalifes; mais à l'ardeur des premiers conquérants succède la mollesse des tyrans sédentaires et, au onzième siècle, Mahmoud de Ghazni, mahométan afghan, vient s'établir à Lahore et fonde l'empire des Ghaznévides.

Mahmoud disparu, ses fils dispersent ses trésors et partagent ses conquêtes. La souveraineté des familles patriarcales est toujours éphémère. Bientôt apparaît Gengis-Khan (treizième siècle), puis c'est Tamerlan (quinzième siècle), puis Baber fondateur de l'empire du Grand Mogol (seizième siècle), puis Nadir-Schah (dix-huitième siècle).

Ici se clôt la liste des conquérants venus par la voie de terre; tous ont pénétré dans l'Inde par les défilés de l'Afghanistan; tous, à partir du moins de l'ère chrétienne, conduisaient une armée de pasteurs plus ou moins transformés. Nous venons d'indiquer les conséquences de ces faits; on comprendra maintenant sans doute comment une puissante association européenne, arrivant par mer, pouvait s'emparer du pays en joignant à la force des armes la pratique de la maxime : *Divide ut imperes.*

Pour jouer ce rôle dans lequel échouèrent successivement le Portugal et la France, la Compagnie anglaise des Indes était merveilleusement préparée.

En premier lieu, les membres qui la composaient possédaient une habitude des grandes entreprises commerciales, qui, à une époque où les voyages maritimes offraient de sérieux dangers, les avait formés à la conduite d'affaires compliquées et au gouvernement des hommes. Pour se défendre des pirates, pour trafiquer avec des nations inconnues sans la protection du moindre consul, il fallait ne pas se laisser écraser par la responsabilité, l'envisager sans effroi, l'accepter pleinement. Si on venait à échouer, il n'était pas possible d'élever la plus légère plainte, car on avait eu seul la direction entière. Une pareille école

développait dans une forte mesure les qualités que la race anglaise doit à l'organisation de la famille-souche : l'esprit d'initiative, l'énergie, l'aptitude à créer des associations hiérarchisées.

Les marchands-aventuriers de Londres firent preuve de ces qualités à un degré éminent et menèrent vigoureusement une conquête dont les frais étaient largement couverts par les bénéfices du commerce qu'elle permettait. Remarquons en passant que ces négociants avisés n'auraient pas manqué d'abandonner une entreprise qui n'eût pas abouti, en fin de compte, à un profit. Les colonisations administratives seules peuvent se fonder à perte.

Mais la conquête n'est que le premier pas dans la fondation d'un établissement en territoire peuplé. Après avoir soumis les populations il faut les gouverner ; voyons comment la Compagnie des Indes d'abord, puis le gouvernement anglais sont parvenus à résoudre ce difficile problème du gouvernement d'une race par une autre. Nous sommes au nœud de la question. En effet, toutes les colonisations de ce type rencontrent la même difficulté essentielle. Elles peuvent exister seulement à cette condition qu'une race conquérante et une race conquise trouvent une sorte de *modus vivendi*, une combinaison permettant aux divers groupes de concourir à une action commune, sans qu'aucun d'eux se brise sous l'effort qu'on lui impose.

On conçoit que les solutions soient très différentes suivant la constitution des sociétés qui se rencontrent ainsi.

Par exemple, lorsque ces deux sociétés appartiennent au type patriarcal, nous avons vu comment la dernière arrivée se superpose à l'autre et la gouverne despotiquement, jusqu'à ce qu'elle-même subisse une opération analogue ; il n'y a pas mélange, et, aujourd'hui encore, on sait que tel rajah est hindou, tel autre musulman, comme on distingue dans l'empire ottoman le Turc de l'Arabe. Les siècles ont passé sans parvenir à fusionner les races.

Au contraire, mettez en présence deux populations issues de familles-souches et placez-les vis-à-vis l'une de l'autre dans les mêmes rapports de vainqueurs à vaincus, c'est l'histoire de la conquête

de l'Angleterre par les Normands ; le spectacle va être absolument différent. En vain Cédric le Saxon chassera ignominieusement son fils pour avoir accepté les faveurs du roi Richard ; bientôt Ivanohé reviendra, couvert de gloire, regagner à la fois le pardon de son père et le cœur de sa fiancée. L'héritier du *thane* intraitable prendra sans arrière-pensée son rang dans la hiérarchie féodale ; la transformation sera opérée et l'antagonisme résultant de la conquête aura disparu. La fiction du romancier est ici d'accord avec les données de l'histoire : deux siècles après le débarquement de Guillaume, Saxons et Normands étaient confondus ; il ne pouvait plus être question de chasser des conquérants qu'on ne connaissait plus.

Ces exemples ne sauraient arrêter longtemps notre attention, malgré l'intérêt de premier ordre qu'ils suscitent. Nous avons voulu seulement marquer, en les indiquant, les aspects divers que présente un établissement en territoire peuplé, suivant la constitution sociale des nations qui concourent à le créer ; nous justifions ainsi l'importance accordée dans nos études à l'organisation de la famille.

Dans le cas spécial qui nous occupe aujourd'hui, la rencontre a lieu, nous l'avons vu, entre un ensemble de familles patriarcales superposées par stratifications et des émigrants de familles-souches arrivant par mer.

Voyons quel sera le résultat de cette rencontre.

La distance qui sépare le peuple conquérant du peuple conquis est d'autant plus grande que le premier n'a subi aucune autre modification que celles que lui imposent les circonstances de lieu propres à l'Inde. L'Anglais débarque à Calcutta tel qu'il est parti de Londres ; au contraire, les hordes de Gengis-Khan ou de Tamerlan avaient dû se transformer dans les migrations successives qu'elles avaient accomplies avant de franchir les défilés du nord-ouest. Elles étaient loin d'arriver, par conséquent, avec leurs coutumes primitives ; nous avons eu déjà l'occasion de le faire remarquer. La domination anglaise devait donc rencontrer des difficultés particulières.

Ces difficultés se résument en un mot : vainqueurs et vaincus

ne se comprennent pas. Les mêmes actes sont jugés de façons tout à fait différentes par les uns et par les autres, parce que leur formation intellectuelle et morale n'offre guère que des contrastes. Voici un exemple :

Un vieillard, jouissant d'une situation considérable, n'avait qu'une petite-fille, sur laquelle s'étaient concentrées toutes ses affections. Cette enfant vint à tomber malade et les médecins se déclaraient impuissants à la guérir, lorsque son grand-père eut l'idée de s'adresser à trois magiciennes du voisinage. « C'étaient des femmes d'une taille colossale qui inspiraient aux populations du canton autant d'horreur que de respect. Ces mauvaises fées promirent la guérison de la jeune personne, en demandant d'avance mille roupies, qui furent payées aussitôt. La malade mourut, et le grand-père, après s'être muni d'un coutelas, se rendit chez les magiciennes, leur reprocha de l'avoir trompé et déclara qu'elles étaient indignes de vivre. Ces femmes convinrent de leur faute et le suivirent au bord du Gange. Arrivées près du fleuve sacré, chacune d'elles s'agenouilla devant un bloc de pierre et y plaça sa tête que le vieillard trancha avec son coutelas. Justice ainsi faite, il rentra dans son village. Toute la population admira sa conduite et le félicita de la bonne action qu'il venait de faire. Il n'y avait sur les lieux qu'une seule personne qui envisageât le fait à un autre point de vue : c'était le magistrat anglais. Le vieillard fut saisi, jugé, condamné et pendu. Grand fut l'étonnement de ces bons villageois. Ils ne comprenaient pas (1). »

Ajoutons qu'ils ne pouvaient pas comprendre. Pour eux le chef de famille, blessé dans ses intérêts les plus chers, possédait le droit incontestable de punir les sorcières qui l'avaient trompé. L'idée que l'exercice de ce droit était dévolu à un étranger, fort indifférent à ses chagrins domestiques, ne pouvait pas germer dans la cervelle orientale de l'infortuné vieillard et de ses concitoyens. En effet, la conception de la justice publique n'est pas un sentiment inné chez l'homme, et les habitudes patriarcales ne la font pas éclore. Dans l'isolement de la steppe, le patriarche est

(1) Hübner, t. II, p. 158.

seul juge. Dans les sociétés agglomérées, issues de pasteurs, il continue à régler, sans aucune immixtion étrangère, les affaires de la famille; quant aux autres, si un litige est pendant, il sait ce qu'il a à faire pour obtenir gain de cause devant le caïd ou le mandarin. Nous n'avons pas à nous appesantir sur ces phénomènes. L'inaptitude des familles patriarcales à fournir le personnel d'une administration publique compliquée est suffisamment connue de nos lecteurs. Elle explique très clairement la stupéfaction des Hindous, comme l'origine du magistrat anglais explique sa décision.

Non seulement les vainqueurs et les vaincus ne se comprennent pas, mais ils sont séparés par les prescriptions rigoureuses de la loi de Manou au sujet des rapports entre les castes. On sait que le mélange des castes constitue aux yeux du législateur hindou le forfait le plus abominable. L'homme qui s'en rend coupable est puni d'une façon terrible : il *perd sa caste*. A partir de ce moment sa famille le rejette de son sein; c'est un excommunié, et les conséquences de cette excommunication sont nombreuses. Elles s'appliquent à tous les éléments de la vie sociale, dans une société qui repose principalement sur les liens du sang, en vertu de sa constitution patriarcale. L'Hindou qui a perdu sa caste occupe une situation comparable à celle du collégien mis en quarantaine par ses camarades, avec cette aggravation que ses moyens d'existence se trouvent fortement compromis. A tout prix il faut donc éviter de perdre sa caste.

Or il suffit, pour encourir cette peine, de s'asseoir à la table d'un hôte appartenant à une autre caste, d'un Anglais, par exemple.

Ainsi à la disparité de sentiments résultant de la formation antérieure, vient encore se joindre un obstacle matériel, consacré par la religion, pour empêcher les deux races, placées en présence l'une de l'autre, non seulement de se confondre, mais d'unir leurs efforts en vue d'un but commun.

Les complications qui naissent de cet antagonisme latent ne sauraient être réglées d'avance par des circulaires, et les Anglais ont le bon sens de laisser à leurs fonctionnaires une très grande

liberté d'action; le contrepoids de cette liberté, c'est la responsabilité entière qui pèse sur eux, responsabilité énorme quand on songe que plusieurs d'entre eux commandent chacun à des millions d'individus. Toutes les attributions sont réunies entre leurs mains : justice, finances, administration, ils répondent de tout cela et ne sont guidés dans leurs décisions que par la voix de leur conscience.

Voilà pour les gouverneurs. D'autres agents de la Grande-Bretagne tiennent un rôle plus délicat encore; ce sont les résidents accrédités auprès des princes feudataires. La sphère de leur activité est peut-être plus mal définie, car, à toutes les fonctions des gouverneurs, ils joignent les embarras de la diplomatie. Leur situation reflète d'ailleurs au plus haut point les difficultés qui résultent de la différence des races.

En effet, ils sont chargés d'empêcher, dans le gouvernement des maharajahs, les pratiques par trop contraires aux habitudes européennes et aux intérêts anglais. Pour cela, ils n'ont pas à employer la force; il est nécessaire par conséquent qu'ils dirigent, sans en avoir l'air, la politique des souverains indigènes, qu'ils les amènent sans secousse à leurs vues, qu'ils fassent de ces vaincus les complices de leurs vainqueurs.

On peut le dire à la louange des fonctionnaires anglo-indiens, le but qu'ils poursuivent est atteint dans la mesure du possible. Un esprit de grande sagesse préside à la direction générale du gouvernement, et, quelles qu'aient pu être les diversités de vues des vice-rois, tous ont cherché, par tradition de race, à restreindre le personnel administratif britannique, à utiliser les autorités existantes, et non à réduire sous un même joug tous les membres de la nation.

L'existence des grands feudataires en est une preuve frappante; mais, dans les contrées mêmes que gouverne directement le vice-roi, on a conservé de l'ancien état de choses tout ce qu'il était possible de conserver. Ainsi les provinces ont encore leurs limites historiques avec toutes leurs enclaves (1); la préoccupa-

(1) Reclus, p. 700 et suiv.

tion bureaucratique de la symétrie n'a pas détruit ces groupes traditionnels pour reformer une unité artificielle avec leurs éléments épars. Bien plus, chacune de ces provinces possède une armée d'un caractère spécial, avec son costume, son mode de recrutement, ses habitudes à elle.

Non seulement l'Angleterre n'a pas jeté à bas l'ancien ordre de choses, mais elle tente par différents moyens à accroître l'autonomie de chaque groupe. Ainsi, non contente de maintenir les droits des anciennes communautés de village, elle veut élargir leurs attributions; mais là encore elle se heurte à des obstacles inattendus. Le principe électif, qui paraît lié dans l'esprit des gouvernants de l'Inde à l'administration communale, répugne aux indigènes; les provinces du nord-ouest, en particulier, ont fait une vive opposition aux essais que l'on avait tentés dans ce sens; il a bien fallu se convaincre de leur impopularité.

N'est-elle pas explicable d'ailleurs par l'origine de ces populations? L'organisation militaire des hordes qui descendirent dans l'Inde par les passages étroits de l'Afghanistan a laissé des traces profondes chez les indigènes; dans les provinces du nord-ouest, elle a été maintenue plus fortement par le voisinage des routes d'invasion, par les nécessités de la défense du sol. Or, l'expérience le prouve, une armée ne saurait vivre en soumettant ses chefs à l'élection. Il est donc bien naturel que l'habitant du Radjpoutana, du Pendjab ou du Kashmyr refuse d'être élu par ses pairs. « Il veut être choisi par ses supérieurs, et les supérieurs, c'est l'administration anglaise, pour lui personnellement, l'officier du district (1) ». Le résultat de cette opposition a été de contraindre les gouverneurs de ces provinces à composer eux-mêmes les municipalités.

Dans ce dernier exemple, la rencontre des deux races n'a fait jusqu'ici qu'accuser les contrastes, sans déterminer de modifications sensibles, mais il n'en est pas ainsi sur tous les points.

C'est principalement par l'instruction que les Anglais ont cherché à agir sur les Hindous; il est curieux d'étudier les effets de cette entreprise.

(1) Hübner, t. II, p. 235.

Calcutta, Madras et Bombay possèdent des universités fondées par l'État britannique pour y former la jeunesse aux cultures intellectuelles de l'Occident. Non seulement ces universités sont fréquentées (1), mais plusieurs des princes indigènes font élever leurs enfants par des précepteurs anglais. C'est évidemment par cette infusion lente de principes nouveaux que les traditions hindoues sont le plus menacées. Au sortir des écoles, le jeune *babou* se plie par nécessité de caste à des usages qu'il condamne et, comme ces usages s'appliquent également à la vie civile et à la vie religieuse, il perd du même coup ses traditions de famille et ses croyances. Le babou est un sceptique.

Cette tendance est favorisée chez lui par le caractère officiel des universités, qui lui donnent l'instruction pratique, mais passent sous silence toutes les questions de morale positive et de culte. Un enseignement d'État, sans une religion d'État, conduit fatalement à l'incrédulité, comme un enseignement de famille sans religion de famille. L'Angleterre du dix-neuvième siècle, divisée en sectes nombreuses, ne saurait créer nulle part une université d'État, interprète d'un catéchisme officiel; son initiative, en matière d'instruction publique, est donc une semence de scepticisme.

Incrédule et lettré, le babou devient facilement jaloux et vaniteux; c'est un élément de désordre, aussi haineux pour les Anglais que méprisant pour ses compatriotes.

A côté de lui, le sang-mêlé ou Eurasien (Eur-Asien), Européen par son père, Asiatique par sa mère, joue un rôle analogue. Nous retrouvons en lui le mulâtre des colonies à nègres, le Coulouglis de l'Algérie au temps de la domination turque; on sait que ces métis ont eu généralement le triste honneur de fomenter les révolutions. Ils constituent par leur origine bâtarde le fléau naturel des sociétés qui leur donnent naissance.

La domination anglaise dans l'Hindoustan et la paix intérieure

(1) Département universitaire de Calcutta en 1879 : 4,183 étudiants, 1,385 reçus, 1,355 Hindous. Département universitaire de Bombay : 1,304 étudiants, 444 reçus, 270 Hindous. Département universitaire de Madras : 3,540 étudiants, 627 reçus. (Reclus, p. 698.)

qu'elle fait régner sont donc menacées par ces deux classes d'hommes, les Eurasiens et les Babous, résultat de la rencontre des deux races. Nous avons vu que ni la sagesse de l'administration britannique, ni la puissance du commerce anglais ne peuvent empêcher ces causes d'ébranlement de se produire.

Le trouble est bien plus profond encore lorsque les vainqueurs, animés d'un amour irréfléchi pour la nouveauté, s'efforcent d'arracher brusquement à ses coutumes un peuple dont l'existence repose entièrement sur l'empire de la tradition.

Tel est le spectacle que nous offre l'Algérie. La manifestation la plus forte de cette tendance désorganisatrice est la promulgation d'une loi de 1873, sur le régime de la propriété. On sait que la communauté des terres est une des bases de la constitution patriarcale. Mais, par malheur, certaines écoles d'économie politique lui préfèrent de beaucoup la propriété individuelle ou familiale, qui amène une production plus intense. Nos législateurs n'ayant généralement aucune idée de la question qui leur était soumise, on fit aisément prévaloir dans leur esprit une considération qui se trouvait présentée seule, et la majorité d'une chambre siégeant à Versailles décida que le bonheur des Arabes était lié à l'établissement de la propriété individuelle.

Les maîtres de l'Inde, issus de familles-souches, par suite plus respectueux des institutions traditionnelles et des initiatives privées, ont évité ces excès. Les conclusions qui ressortent de notre étude en seront d'autant plus frappantes..

Nous sommes en effet en présence d'un empire magnifique, où la race colonisatrice et la race indigène concourent toutes les deux à la colonisation, l'une par son génie commercial, l'autre par son agriculture.

Cette rencontre des deux races et leur situation respective, ont été expliquées ; nous avons dit pourquoi la race indigène avait subsisté ; pourquoi elle avait été dominée par la race anglaise.

Comment se fait-il que la fusion n'ait pas eu lieu entre elles?

Ce n'est pas, remarquons-le, une pure question spéculative ; nous avons vu que de là résulte une cause grave d'instabilité et de crainte pour l'avenir.

Les diplomates qu'effraient les progrès de la Russie dans l'Asie centrale, n'auraient pas à se préoccuper de cette question brûlante et toute européenne, si la Grande-Bretagne avait assis sa domination sur des bases durables, si l'Inde était *irréparablement* anglaise.

Il y a donc un intérêt actuel et puissant à déterminer le point faible de cette constitution sociale.

L'Inde est tenue par les plus sages administrateurs et par les plus puissants commerçants. L'administration publique et le commerce ne suffisent donc pas à fonder avec stabilité un établissement en territoire peuplé. Déjà nous avions eu l'occasion de constater cet effet, au sujet de colonies *commerciales* et de colonies *administratives* créées en territoire vacant ; ici, le phénomène s'accentue encore, car la race indigène à laquelle on a affaire est pourvue de tous les éléments de stabilité que donnent la constitution patriarcale et l'agriculture. Voilà donc la plus grande partie de la population assurée de la paix dans sa vie privée. Le problème social est en partie résolu par ce seul fait, et la tâche des vainqueurs se trouve simplifiée d'autant. Pourtant ils ne parviennent pas à la remplir.

Que manque-t-il donc à leurs efforts? Quel est l'élément qui fait défaut, chez les représentants de la race conquérante?

Cet élément, c'est celui que nous avons trouvé à l'origine des établissements de la Nouvelle-Angleterre en Amérique : celui qui fait la force des colonies actuelles de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ; c'est le *patron agriculteur*.

Le patron agriculteur, indissolublement lié au sol qu'il cultive, implante dans un pays la race colonisatrice. Dirigeant par nécessité d'exploitation un certain nombre de familles dépendant de lui, il domine la race indigène d'une façon plus réelle et plus durable que ne sauraient le faire des fonctionnaires d'élite ; il se montre ainsi supérieur aux patrons commerçants, dont le passage est toujours plus ou moins éphémère, et aux administrateurs séparés du peuple par leurs intérêts, leurs mœurs et leurs aspirations.

Ce rôle des patrons agriculteurs dans la formation des peuples

est un des enseignements les plus frappants de l'histoire. Qu'étaient-ce que ces Francs, ces Anglo-Saxons, ces Normands qui conquirent à tout jamais et en peu d'années les pays auxquels ils ont fait passer jusqu'à leur nom? Des patrons agriculteurs.

Et ces Warègues auxquels la Russie doit son existence comme nation? Ces hommes qui contraignaient à la culture du sol les familles patriarcales encore habituées aux occupations attrayantes du pâturage, qu'étaient-ce, sinon des patrons agriculteurs?

Avec cet élément, l'Inde anglaise aurait pu acquérir la double qualité de colonie *libre* et de colonie *agricole* qui lui fait défaut. Sans lui, et quelle que soit l'admiration excitée par la sagesse de son gouvernement et la puissance de son commerce, elle participe à la condition précaire des colonies *administratives* et *commerciales*.

De là ressort cette conclusion que, si la colonisation libre et agricole est nécessaire pour fonder une colonie *durable* en pays vacant, elle est *encore plus nécessaire* pour fonder une colonie *durable* en pays peuplé. La race indigène, impatiente du joug, est toujours prête à profiter des fautes de ses vainqueurs et la stabilité même dont elle jouit rend sa colère plus dangereuse.

N'est-ce pas là d'ailleurs une loi générale dont nous avons été amenés à constater la portée à l'occasion du sujet qui nous occupe en ce moment? Existe-t-il sur terre une race quelconque qui ait conservé longtemps la domination sans exercer les fonction du patronage agricole? Voyez ce que deviennent, dans nos sociétés agglomérées et par conséquent hiérarchisées, les classes auxquelles la richesse et la corruption font négliger les devoirs de cette charge? Le vent des révolutions les balaye impitoyablement comme des instruments inutiles à la prospérité de la nation et, de plus, coupables de l'avoir compromise.

Cette loi sociale que nous saisissons ici par un de ses aspects, mais dont les faits historiques ou contemporains présentent la vérification à l'infini, nous demandons la permission de l'énoncer dans sa généralité; nos lecteurs pourront en reconnaître la souveraine importance :

Rien ne dispense *une race ou une classe dominante* d'être *pa-*

tronne et *agricole*, si elle veut garder la domination, *en quelque lieu du globe* et en *quelque temps de l'histoire que ce soit*.

Dans la suite de cette étude, nous aurons l'occasion de constater plus d'une fois encore les résultats produits par l'observation ou la violation de cette grande loi fondamentale.

P. DE ROUSIERS.

(*A suivre.*)

UNE

FAMILLE OUVRIÈRE A PARIS.

COMMENT ELLE S'ÉLÈVE ET SE TRANSFORME DANS LE MILIEU PARISIEN.

J'ai eu l'occasion d'étudier de près une famille de forgerons de Paris, qui a pu s'élever à une modeste aisance, grâce au travail persévérant et à l'esprit d'économie de son chef. Cet exemple est intéressant, parce qu'il montre à quel résultat peut arriver un ouvrier par ses qualités personnelles; mais il montre, d'autre part, que, n'étant dus ni à une vertu réelle, ni à une forte organisation de la famille, ces résultats peuvent être compromis le jour où le chef viendrait à disparaître. Ce n'est point le spectacle que l'on observe dans les sociétés bien organisées, où les familles s'élèvent lentement et se maintiennent, pendant de nombreuses générations, en dépit des défaillances individuelles et grâce à une forte organisation domestique et sociale.

I.

Le forgeron, sur la condition sociale duquel ces quelques notes ont été recueillies, habite avec sa famille dans le quartier de Grenelle, rue de la F..., en face le Champ de Mars, une maison à un seul étage, grossièrement construite, où il loge aussi ses deux ouvriers. Marié depuis cinq ans, Jean D... a trois filles, de Marie X...: l'aînée a quatre ans, la seconde a deux ans, et la dernière est encore à la mamelle.

Il est né en 1845, à C..., près de Cahors (Lot), de parents cultivateurs qui ne réussirent pas, il y a quelques années, à se maintenir dans leurs affaires. Après la liquidation amiable de leur petite ferme, il ne leur resta que quelques lopins de terre, de sorte que leurs enfants les secourent par des envois d'argent; et je dois dire, à l'honneur de notre forgeron, qu'il accomplit fidèlement ce devoir filial, ainsi qu'on le verra plus loin. Il supporte à peu près seul ce pieux fardeau, car le seul frère qu'il possède est cantonnier, dans son pays, et par conséquent sans grandes ressources.

Nous saisissons ici plusieurs traits assez particuliers à notre état social :

Aucun des deux enfants n'a continué la profession paternelle; l'un et l'autre ont abandonné la culture. Les parents eux-mêmes n'ont pu se maintenir sur leur petit domaine et ont été obligés de le vendre. Ils ne seraient pas arrivés à cette extrémité, s'ils avaient été aidés dans l'exploitation par un de leurs fils. Mais ces derniers n'ont pas voulu consacrer leur temps et leur travail à la culture d'un domaine qui serait plus tard partagé également, en vertu de nos lois de succession. Rester auprès des vieux parents est en effet un métier de dupe : à force de travail, on améliore la terre, on lui donne ainsi une plus-value qui enrichira la succession, tandis que le malheureux fils, demeuré au foyer paternel, se trouve tout à coup, et à un âge parfois avancé, sans aucune situation. Abandonner les vieux parents est donc une œuvre de sagesse et de prévoyance. Il n'est pas étonnant que cette pratique devienne générale en France; les professions y sont instables, parce qu'elles se transmettent difficilement de père en fils.

A seize ans, Jean D... fut mis en apprentissage chez un oncle qui était maréchal ferrant; en cette qualité de parent, son père ne fut pas obligé de verser la somme qu'on exige ordinairement des apprentis, à peu près 100 fr., dans ce métier. Il va sans dire que, pour récompenser ses efforts, son oncle lui faisait de temps à autre des gratifications en argent ou en nature.

Au bout de deux années, il entra chez un autre patron où, selon une louable coutume, dont il sera ultérieurement parlé,

il était couché et nourri, avec un salaire de 5 francs par mois. C'est alors qu'il commença son tour de France, qu'il juge indispensable à l'éducation d'un bon ouvrier. Il travailla donc successivement à Toulouse, Agen, Cette, Nîmes et Saint-Hippolyte. Le moment de la conscription venu, il fut incorporé dans un régiment de ligne, à Cahors, dans la deuxième portion du contingent. Libéré au bout de cinq mois, il fut bientôt rappelé au corps en même temps que les classes de 1864 et 1866, à l'occasion de la guerre du Mexique. Après trente mois de service, comme il s'était blessé au trapèze, il fut renvoyé définitivement dans ses foyers.

Il reprit alors son tour de France, et séjourna pendant deux ans à Bordeaux, chez différents patrons, qui le payaient à raison de 3 fr. 50 par jour. Il quitta cette ville pour venir à Paris, où il resta fort peu ; les débuts de la guerre de 1870 lui firent, en effet, quitter la capitale et, pendant l'hiver du siège, il travailla à Orgeval, près Saint-Germain en Laye, chez un patron qui, le logeant et le nourrissant, ne le paya que 70 fr. par mois. Il préférait de beaucoup cet arrangement, dit-il lui-même, car c'était tout bénéfice. Vers la fin de l'été de l'année 1871, il passa quatre mois à Paris chez deux patrons consécutivement, où son salaire était de 6 fr. pour dix heures de travail. Puis il travailla pendant trois ans à Mafelier, près d'Écouen, chez un jeune patron, avec la famille duquel il conserve de bonnes relations. C'est là qu'il se maria, en 1877, avec Marie X..., née à Paris, en 1855, et à ce moment-là domestique dans une maison bourgeoise de l'endroit.

J'ai insisté un peu sur ses voyages et sur les divers taux de ses salaires, pour faire voir la progression constante de ces derniers, en même temps que le développement de l'esprit d'ordre et d'épargne qui a amené la situation, très modeste il est vrai, mais honorable et pleine d'espérance, à laquelle est parvenu notre forgeron.

Une anecdote, qu'il aime à raconter lui-même, met en relief cette double qualité. Elle témoigne des efforts qu'il a dû faire pour s'élever du rang d'ouvrier à la condition de chef de métier. Quelques mois avant de se marier, il avait à peu près

1,000 fr. d'économies. Une partie de cette somme fut absorbée par la confection, « l'invention », dit-il, d'une charrue qui lui revint à 700 fr. en comptant le temps pendant lequel il travailla à sa construction. Cette charrue, qu'il a depuis renvoyée dans son pays natal, était destinée à figurer à l'exposition universelle de 1878 ; mais des erreurs de l'administration l'empêchèrent d'exposer l'objet de ses labeurs et de ses espérances. Quant aux 600 fr. qui lui restaient des économies accumulées par lui depuis si longtemps avec tant de soins, ils passèrent dans le paiement des frais de noce et dans l'achat du linge et des habits qui lui étaient indispensables. Voilà donc le pécule envolé, et notre homme, au lendemain de son mariage, sans le moindre centime. Il emprunte 5 fr. à un ami, vient se placer à Paris à raison de 7 fr. par jour, loge avec sa femme dans un garni qu'il loue pour 12 fr. par mois. Elle gagne 2 fr. par jour à faire des chemises, ce qui peut porter la somme de leurs salaires réunis à 50 fr. par semaine. Les premiers temps sont durs ; il faut se monter ; économiser 25 fr. chaque mois est difficile, mais on y arrive. La famille s'accroît de leur premier enfant ; le courage de Jean D... augmente avec les besoins. Il entre chez un autre patron qui le paie 8 fr. 50 pour 13 à 14 h. de travail. Le voici dans la période d'agrandissement. En juillet 1880, il loue à bail pour 500 fr. l'habitation où il est maintenant. Au mois de janvier suivant, il établit sa forge et monte son atelier ; cette installation et le paiement de six mois d'avance de son loyer en plus de l'achat des matériaux et des outils nécessaires lui absorbent 1,000 fr. d'économies. Ce n'est pas tout ; outre une autre somme de 300 fr. qu'il a envoyée à ses parents depuis les deux années précédentes, il lui reste encore 1,500 fr., avec lesquels il achète des valeurs mobilières : obligations du Crédit foncier et actions du Crédit lyonnais. Cependant notre forgeron n'aime pas ces placements d'argent. « L'intérêt, dit-il, en est trop minime ; le travail le fait fructifier davantage. » Mais la raison lui indique que cela est prudent : « La maladie peut venir, il faut avoir de l'argent d'avance et des répondants. »

Nous relevons ici encore plusieurs faits intéressants.

Notre homme s'élève sans aucun patronage, par son propre effort. Ses parents, incapables de se suffire à eux seuls, impuissants à conserver leur propre domaine ne peuvent lui venir en aide. D'autre part, il reste trop peu de temps chez ses divers patrons, pour s'attacher à eux et pour qu'ils s'attachent à lui. Il réussit à amasser des économies et à s'établir comme forgeron, parce qu'il a en lui des qualités d'ordre et de prévoyance remarquables, mais il ne tire aucun secours du dehors. C'est bien là le caractère des sociétés à familles instables : les individus les plus capables, les plus prévoyants s'élèvent dans la hiérarchie sociale, tandis que les moins capables, les moins prévoyants, qui constituent le plus grand nombre, tombent dans la misère, dans le paupérisme. Ils ne trouvent pour les recueillir que les institutions de la charité publique. Mais celle-ci est impuissante à secourir tant de malheureux qui, de chute en chute, finissent par recruter, dans les faubourgs de nos grandes villes, l'armée du désordre.

Dans les sociétés à familles-souches, ces imprévoyants sont recueillis par le foyer paternel, qui, étant transmis intégralement de génération en génération à un seul héritier, est un asile naturel. A défaut de ce foyer, ils trouvent auprès de leurs patrons, auxquels ils sont liés par la permanence des engagements, une protection efficace. Dès lors, l'armée du désordre ne peut se former, parce qu'elle ne peut se recruter.

Mais ce n'est pas le pur hasard qui a donné à notre forgeron l'esprit d'ordre et d'économie, qui lui ont permis de se tirer d'affaire sans le secours de personne. Il doit le développement de ces qualités à un fait dont la science sociale a nettement déterminé les causes et qu'il nous suffira de rappeler.

Jean D... est originaire d'une famille de cultivateurs du Lot; il sort, par conséquent, de cette région montagneuse qui forme le plateau central de la France. Ce sol peu fertile, ce climat plus rude, ce pays peu ouvert aux communications extérieures, donnent naissance à des races pauvres, généralement sobres, économes, travailleuses. La population ne peut s'agglomérer beaucoup dans cette région dénuée de ressources; aussi les montagnards tendent-ils à émigrer vers les plaines riches et dans

les cités. Ils y apportent des bras et, ce qui est plus essentiel, des habitudes de travail et de prévoyance qui ne se développent pas au même degré dans les milieux plus riches. Sans l'afflux périodique des montagnards de l'Auvergne, du Rouergue, de la Marche, de la Savoie, de la Suisse, etc., l'industrie et le commerce parisiens seraient obligés de disparaître en face des exigences croissantes et des habitudes de paresse des ouvriers de Paris. Tel est le grand rôle des montagnes dans l'économie générale des sociétés humaines; elles ne donnent pas seulement naissance à des fleuves, mais, ce qui est plus important, à des hommes sobres et énergiques.

Tel est bien le caractère de notre forgeron. Il est parti du Rouergue sans un centime et, avec des salaires qui permettent à peine à un ouvrier parisien de vivre, il a réussi en peu d'années à élever trois enfants, à monter un atelier de forgeron, à s'adjoindre deux ouvriers, à acheter pour 1.500 fr. d'obligations du Crédit foncier et du Crédit lyonnais, enfin à soutenir et à faire vivre ses parents. On voit qu'il a apporté de ses montagnes des conditions de succès plus précieuses que la richesse.

Un esprit si prévoyant ne pouvait prendre, pour veiller à son foyer, une femme désordonnée. Aussi les époux montrent-ils l'un pour l'autre un attachement rare, une confiance et une estime plus rares encore dans la classe ouvrière. Il est donc naturel que la femme exerce une grande influence sur son mari, et que par sa finesse et sa force d'esprit elle s'efforce d'amoindrir, au profit de l'intérieur du ménage, les effets de l'extrême bonté de Jean D... Néanmoins elle ne peut le faire céder sur un point qui est tout à l'honneur de celui-ci. On sait qu'il occupe deux ouvriers. L'un gagne 48 fr. par mois, couché, nourri et blanchi. L'autre jouit des mêmes avantages en nature; mais, n'étant encore qu'apprenti de seize ans, son salaire n'est que de 5 fr. par mois. A cet âge, le corps se développe et la force musculaire est en quelque sorte amoindrie; la femme de notre forgeron voudrait ne pas le garder, « parce que, dit-elle, il ne débite pas suffisamment d'ouvrage et qu'en somme son mari doit y perdre ». Jusqu'ici celui-ci a résisté, et rien ne fait prévoir qu'il renvoie dans son propre

pays, à Cahors, le pauvre apprenti, objet des récriminations intéressées de sa chère moitié.

Ce trait est caractéristique ; on y saisit sur le vif ces traditions de patronage que Jean D... a rapportées de son pays. Au contraire, sa femme, née à Paris, où ces traditions ont presque complètement disparu, ne comprend pas ces rapports d'affectueuse protection et essaie de détourner son mari de la pratique d'un devoir onéreux ; habituée au régime de l'individualisme, elle veut y soumettre les autres, comme elle y a été soumise elle-même. On peut dire que le mari et la femme représentent deux types différents de société.

Cette divergence de vue éclate dans un autre fait, qui met également en relief la différence des traditions que les deux époux apportent dans le ménage. On a vu que, pendant les cinq premières années de son mariage, Jean a eu trois filles. Il est donc resté fidèle aux habitudes de fécondité des montagnards du centre de la France. Mais, lorsqu'il a eu réalisé quelques économies et qu'il a entrevu la possibilité de faire une petite fortune, il a été plus porté à suivre les conseils de sa femme. Celle-ci, sortie d'un pays à familles peu nombreuses, lui représente que les enfants sont une source de dépenses, et, aujourd'hui, les deux époux déclarent qu'ils n'auront plus d'enfants. On peut donc dire, qu'après la naissance de la troisième fille, l'influence du milieu parisien, combinée avec le développement de la richesse, l'a décidément emporté dans le ménage sur les influences natales du mari et sur les traditions des populations pauvres.

Inutile d'ajouter que la lecture, l'écriture et des éléments de calcul forment le bagage scolaire des deux époux et leur facilitent l'appréciation de leurs intérêts. Leur disposition à l'épargne est donc très prononcée. Mais si cette qualité, chez Jean D... et sa femme, s'allient à la plus grande tempérance, à une simplicité qui n'est plus de mode, au regard de beaucoup de jeunes ouvrières, et à autant de propreté que le permet le feu de la forge, je dois malheureusement constater qu'il y a chez eux fort peu de traces du sentiment religieux ; ils sont indifférents, mais non hostiles.

II.

La maison occupée par la famille ne possède qu'un étage, édifié avec des planches et des plâtras reliés ensemble par du mauvais ciment; elle comprend trois chambres. L'une est réservée aux époux et à leurs enfants; la seconde est destinée aux deux ouvriers; et la dernière renferme deux lits qui sont loués 10 fr. par mois. Tout est profit dans cette petite, très petite industrie de logeur. « Mais, comme le dit notre forgeron, c'est de l'argent gagné en dormant. »

Au rez-de-chaussée, se trouve une salle où la famille prend ses repas; à côté, séparée par une cloison en bois, est située la forge, sur la gauche de laquelle on voit un petit réduit servant de lieu de débarras et de cuisine au besoin. Les meubles garnissant ces différentes pièces sont comme elles, c'est-à-dire pauvres. Cinq lits en fer ayant chacun quatre paires de drap, une commode, une armoire, une demi-douzaine de chaises en paille, un petit buffet, une vieille table, deux bancs en bois, un fourneau de repasseuse pour faire la cuisine, et quelques menus objets de ménage : assiettes, fourchettes, etc., voilà de quoi se compose tout le mobilier de la famille.

On ne remarque pas, heureusement, la même pénurie à l'égard des aliments. L'abondance et la consistance sont, du reste, indispensables pour reconstituer les forces, qui s'usent vite dans un métier aussi pénible et aussi laborieux. En même temps qu'elle est forte, la nourriture est diversifiée. La viande de boucherie, les légumes et les fruits de saison en forment la base; notre forgeron n'apporte point dans ses repas la recherche habituelle aux ouvriers parisiens. D'une sobriété exemplaire, il ne va jamais au cabaret; la bière est la boisson commune à lui et à ses ouvriers, pendant leurs durs travaux. Vers 7 h. du matin, on mange une croûte de pain, accompagnée d'un petit verre d'eau-de-vie. A 11 h., on fait un déjeuner substantiel; vers 4 h., on mange un peu de pain avec du fromage, ou des légumes

froids. Quant au souper, il se fait vers 8 heures, à la fin de la journée.

Jean D... ne prend du café que le dimanche, avec ses ouvriers et sa femme, qui le fait. Ce liquide arrose habituellement quelques parties de cartes qu'ils font entre eux, lorsque les travaux ne les pressent pas, ce qui est rare, le dimanche surtout. On conçoit donc, qu'ainsi occupée, la famille ne conserve guère de relations à l'extérieur. Seul, Jean D... va quelquefois dans l'intérieur de Paris, pour voir ses camarades et faire ses achats. Deux ou trois fois par an, il retourne visiter son patron de Mafelier, où on a vu qu'il s'était marié. Sa femme ne sort presque jamais pour voir ses propres parents.

Cette existence régulière, ces récréations modérées, prises exclusivement dans l'intérieur du foyer, sont un phénomène dû en partie à la nature du travail. C'est un fait remarquable que les métiers qui exigent une grande dépense de force physique, comme celui du forgeron, sont plus propres à maintenir la vie de famille que les métiers peu fatigants, comme celui du tailleur par exemple. Ce fait est facile à expliquer. Dans le premier cas, l'ouvrier, fatigué par une journée de travail, est naturellement porté à demander sa principale récréation au repos; il se couche donc de bonne heure; dans le second cas, au contraire, il éprouve le besoin de faire diversion à son travail sédentaire, en allant chercher au dehors des distractions et des plaisirs peu en rapport avec la vie de famille.

Sa situation de petit forgeron force notre ouvrier à travailler le dimanche, presque davantage que les autres jours, par suite de la déplorable habitude qu'ont prise les ouvriers de faire réparer les outils ce jour-là. Presque toutes les soirées sont consacrées, à partir de 6 h., au raccommodage des instruments détériorés. Pendant le cours de la journée, on ferre quelques chevaux. Jean D..., à part cela, est souvent occupé à réparer les roues des voitures de la Compagnie des Messageries nationales. Il travaille assez fréquemment à la station du chemin de fer du Champs-de-Mars, à la pose de boulons aux wagons, etc., etc. Ces corvées lui sont payées à raison de 1 fr. par heure. Enfin,

à ses moments perdus, notre forgeron fabrique des outils, tels que pelles, bêches, brouettes, pioches, etc., qu'il parvient à vendre assez rapidement.

Je croirai avoir assez bien donné la physionomie des travaux de la famille, en disant que la femme s'adonne à la fabrication des vêtements et à la confection et au lessivage du linge de la famille. Elle aspire après le temps où ses enfants, encore en bas âge, ne la retiendront plus à des soins de tous les instants, afin de pouvoir monter un petit magasin d'articles de ménage, dont son mari lui fabriquera les objets de métal; car les époux ne veulent se monter que petit à petit, mais sûrement. Cette industrie accroîtrait sensiblement la somme des divers objets possédés par la famille : lits, enclumes, ferraille, fers pour chevaux, pioches, boulons, plaques de tôle, seaux en tôle galvanisée, etc., dont le total paraît se monter à la valeur de 10,000 francs.

D'après tout ce qui ce précède, on a pu voir que Jean D... et sa femme n'ont pas envie de s'arrêter dans la voie de prospérité où ils sont entrés, à force de travail et d'économie, et qu'assurent d'une manière certaine leur scrupuleuse exactitude et leur fidélité exemplaire à remplir les engagements pris. Avec de telles qualités, on conçoit que notre forgeron ne fasse partie d'aucune espèce de société de secours mutuels ou autres, qui ont pour but avoué de suppléer au manque de prévoyance des travailleurs, mais dans lesquelles, ainsi que je l'ai appris de lui, se glissent bien des irrégularités d'administration.

Je suis naturellement amené, à ce propos, à consigner les quelques renseignements qui ont pu m'être fournis sur les différentes sortes d'associations des ouvriers forgerons. C'est par là que je terminerai ces courtes observations.

III.

Les ouvriers forgerons sont organisés en associations. Mais il est nécessaire d'écarter immédiatement les groupes d'ouvriers appelés les *gamins*, par les membres de la grande corporation

des Compagnons du Devoir. Les *gamins* sont tous les ouvriers de ce métier qui ne font pas partie de l'association précitée; ils ne sont pas liés entre eux, ainsi qu'on va le voir pour les autres; néanmoins, ils ont des placeurs dans plusieurs grandes villes. Les Compagnons du Devoir, au contraire, forment une puissante corporation dont les ramifications s'étendent sur toute la France et à l'étranger. Enrôlés dans cette association unique, ils jouissent des privilèges notables que cette espèce de société de secours mutuels accorde à ses membres. Pour y être admis, il faut avoir travaillé dans l'une des villes suivantes : Lyon, Marseille, Bordeaux et Nantes. Les réceptions se font à Pâques et à la fête de saint Éloi, patron des forgerons, après la présentation indispensable d'un ouvrage qui correspond assez exactement au chef-d'œuvre des anciennes corporations. Cette admission est si enviée que des ouvriers se présentent jusqu'à dix fois, ce qui indique qu'elle n'est pas sans difficulté; la puissance de l'argent n'est pas non plus, paraît-il, étrangère à l'acceptation, qui se fait avec un certain cérémonial. On exige de l'aspirant des serments d'aide, de fraternité et de fidélité aux statuts, ainsi que d'autres promesses dont la teneur et le secret sont scrupuleusement observés.

Tout cela est nécessairement précédé d'une sorte de noviciat, pendant lequel les aspirants ont un respect absolu, presque servile, envers les Compagnons; leur soumission à leurs ordres est, paraît-il, extraordinaire. Quand ils sont reçus dans la corporation, les Compagnons du Devoir se reconnaissent entre eux par certains signes, dans le regard, dans la manière de se parler, et surtout par un toucher de mains particulier. Quant au secret de ces signes conventionnels, il est si sacré que, si quelqu'un y est infidèle, ainsi qu'aux autres prescriptions, « on le fait disparaître, » nous dit l'ouvrier.

Voilà pour l'organisation intérieure de l'association. Pour ses effets humanitaires, son but apparent est l'entretien d'une caisse commune, destinée à opérer des avances aux Compagnons sans ouvrage ou malades. Cette caisse est alimentée par une contribution de 2 fr. par mois, que verse chaque membre. Dans le cas

où un Compagnon se trouve sans ouvrage et sans aucune ressource, on lui fournit de l'argent pour voyager d'une ville à l'autre, et, dès qu'il trouve de l'occupation, on retient ce qui a été prêté sur les sommes qu'il gagne immédiatement.

Ces différentes opérations se font au moyen du livret que tout compagnon doit toujours porter avec lui, et qu'il est obligé de présenter à la « mère » ou au « premier en ville ».

La « mère », dans une localité importante, est ordinairement la femme d'un marchand de vins-traiteur, chez lequel logent, mangent et se réunissent les Compagnons, ceux principalement qui cherchent de l'ouvrage. Un fait assez peu ordinaire, c'est qu'aucune réduction sur les prix courants n'est faite aux Compagnons par leurs « mères ». Elle les loge dans une salle contenant plusieurs lits, à raison de 0 fr., 30 par nuit; souvent on est couché à deux dans le même lit. Une chambre à un lit *pour deux* est payée 10 fr. *par tête*, au mois.

Le « premier en ville » est l'ouvrier le plus ancien de l'endroit; il a l'office de placer les Compagnons sans ouvrage, et d'inscrire les ouvriers, dès qu'ils arrivent; puis il leur désigne les places vacantes, au fur et à mesure, suivant l'ordre de leur inscription. Si l'ouvrage fait défaut dans la localité et dans les environs, il écrit et demande des renseignements aux autres villes où la compagnie a des correspondants. Les Compagnons qui commettraient un vol sont signalés partout, ils ne trouveraient plus d'ouvrage et seraient chassés par les membres de l'association, dans quelque endroit qu'ils se présentent; aussi peut-on dire qu'il ne s'en produit presque jamais, selon notre forgeron.

On le voit, l'association des Compagnons du Devoir présente une organisation parfaitement montée; et, si elle offre de réels avantages à tous ses membres, elle n'est pas moins puissante, à l'occasion, pour organiser, faciliter et prolonger la grève.

L'exemple de cette simple famille de forgerons nous montre que, dans les sociétés instables, la masse des faibles, des imprévoyants, des incapables, est impuissante à s'assurer une situation. Les plus capables seuls triomphent; c'est le règne des forts, c'est-

à-dire des plus économes et des plus habiles. — Mais ce succès lui-même est bien éphémère. Écartons le voile qui recouvre l'avenir de notre forgeron : grâce à son travail, sa forge est en pleine prospérité, sa femme a monté et achalandé son petit magasin d'articles de ménages; ils sont, l'un et l'autre, arrivés à la vieillesse et ne peuvent plus travailler. Dans une société à familles stables, l'industrie et le commerce seraient continués par l'un des enfants, les autres ayant été établis au dehors, au moyen de l'épargne commune. En France, cette perpétuité de l'œuvre paternelle n'est pas possible; la forge, le magasin seront vendus, ou partagés en vertu de la loi.

Ici deux hypothèses se présentent : si les enfants sont aussi capables, aussi économes que le père, ils pourront se créer une situation par leur seule force; mais au prix de quels efforts, puisqu'ils n'ont à compter que sur eux-mêmes! Dans le cas contraire, ils ne pourront reconstruire l'édifice si péniblement élevé par leurs parents et si complètement détruit par la loi. Ils seront alors voués à la misère.

Cette seconde hypothèse est la plus probable. En effet, il ressort de cette étude que notre forgeron a dû surtout son succès aux habitudes d'économie et de travail développées en lui par son origine de montagnard. Ses enfants, élevés dans le milieu parisien, seront probablement moins travailleurs et moins économes; ils auront contracté des habitudes de bien-être et de plaisirs peu propres à les dresser à l'économie. Ils ne pourront donc entrer avantageusement en lutte contre les nouveaux émigrants que les pays de montagne déversent perpétuellement sur Paris. Ils seront vaincus, pour les mêmes causes qui ont assuré la victoire à leur père.

Les sociétés à familles instables sont, en effet, constituées de telle sorte, que la richesse y est toujours éphémère et que, seul, le paupérisme y est héréditaire.

L. Aspe-Fleurimont.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).

QUESTIONS DU JOUR.

LES REVENDICATIONS OUVRIÈRES

AU

CONGRÈS INTERNATIONAL DES TRAVAILLEURS.

Je ne voudrais pas commencer cette causerie par une parole désagréable pour mon ami le lecteur ; mais regardons autour de nous et avouons, en toute humilité, que le Français du dix-neuvième siècle est parfois un étrange personnage !

En voulez-vous une preuve?

Ces jours derniers l'*Internationale* a tenu ses assises à Paris.

— Eh bien, si je venais vous dire, sans précautions oratoires, qu'à la fin de leur congrès, les ouvriers ont voté quelques résolutions assez sensées, immédiatement l'honnête membre de ces classes dirigeantes que fait trembler « le spectre rouge », — c'est la formule, — fermerait cette Revue en disant entre ses dents : « Je m'en doutais, les ouvriers ont toujours raison ; je l'attends ce Monsieur avec son Internationale à la prochaine Commune » ; et le patron, que ses affaires mettent en rapport quotidien avec les travailleurs, me traiterait tout aussi durement. Pour peu qu'il me connût, il m'offrirait de venir prendre sa place, et de goûter du plaisir que l'on éprouve à se trouver pris entre les prétentions des ouvriers et la concurrence étrangère.

Cela n'est rien encore.

Mais si j'ajoutais que, pour atteindre un but sensé, les ouvriers proposent des moyens insensés, alors ce serait la déroute finale. Tout le monde m'abandonnerait. Les ouvriers et leurs avocats s'écrieraient que je cause bien à mon aise de toutes ces questions.

ignorant sans doute que la faim et la misère ne peuvent attendre indéfiniment et que la solution la plus prompte est souvent la meilleure.

En procédant de cette façon, je suis donc parfaitement sûr de ne pas atteindre le but que je me propose; aussi je reviens à la bonne vieille méthode, à la méthode d'observation. On ne peut se refuser à l'évidence des faits.

Vous avez sans doute lu le tome VI des *Ouvriers Européens?* Nous allons feuilleter ensemble cette magistrale étude des populations désorganisées.

Les monographies du *chiffonnier*, du *manœuvre*, du *tailleur d'habits*, du *débardeur de Port-Marly*, faites à Paris et dans la banlieue, nous permettront de connaître, dans ses détails les plus intimes, la vie de l'ouvrier des grands centres industriels. Son histoire la voici en deux mots :

Généralement, il naquit à la ville au milieu de la misère. Ses parents, épuisés par le travail, la mauvaise nourriture (1), ou la débauche, ne lui transmirent qu'une organisation chétive (2). Sa courte enfance se passa dans la malsaine liberté de la rue ou dans l'air empesté d'un galetas. Souvent son père était ivre et sa mère pleurait. Après quelques courtes années d'école, l'apprentissage commence. Alors ce sont journées trop longues, tâches excessives : sa santé s'altère; dans l'atelier, les conseils, les railleries des autres l'incitent à l'inconduite; son moral se déprave (3) et, lorsqu'arrive l'âge du service militaire, les conseils de révision sont souvent obligés de refuser ces hommes de vingt ans au tempérament usé. Un médecin militaire me disait dernièrement qu'à Paris la moyenne des conscrits réformés est la plus forte de toute la France.

Mais le voilà ouvrier; aussitôt les charges ou les vices l'accablent : vieux parents à soutenir, chômages à supporter, habitudes déplorables de débauche (4), qui ne s'expliquent que trop facile-

(1) *Ouvriers Européens*, tome V, Débardeur de la banlieue, p. 483.
(2) *Ibid.*, tome VI, Tailleur d'habits, p. 394.
(3) *Ibid.*, p. 438.
(4) *Ibid.*, p. 394.

ment par le milieu où il a jusqu'alors vécu. Aujourd'hui, on ne se marie plus dans la classe ouvrière (1); le concubinage, ou mariage à la parisienne, apporte à l'ouvrier quelques instants de plaisirs suivis de mille difficultés. Surviennent les enfants; la femme ne peut plus travailler et l'équilibre du budget est à jamais rompu. Si la mère tombe malade, si un chômage arrive, c'est la misère noire; alors il faut recourir aux institutions de bienfaisance, assistance publique, conférences de Saint-Vincent de Paul (2), il faut demander l'aumône. Toute la journée notre homme cherche du travail, il va chez d'excellentes gens qui, atteints par la crise, renvoient leurs ouvriers et ne peuvent l'embaucher (3). Comprenez-vous les tortures d'un père, qui, en se réveillant le matin, ne sait si ses enfants auront du pain le soir? il va les voir s'étioler, mourir peut-être, tandis que sous ses yeux se gaspillent en amusements vains et coupables des sommes qui auraient fait vivre sa famille pendant des mois! Ainsi se poursuit sa vie; jamais il n'est sûr du lendemain; ses fils le quittent dès qu'ils peuvent gagner de quoi vivre (4); ses filles, enlevées par le travail à la surveillance maternelle, se dépravent dans l'atelier et deviennent les instruments de la débauche (5). Bientôt abandonné de tous, dégoûté de la misère de son taudis, il cherche l'oubli dans l'alcoolisme (6), s'en va tomber dans un lit d'hôpital et enfin se reposer, pour la première fois, dans la fosse commune.

Ce tableau est bien pâle à côté de la réalité.

Je sais qu'il existe un grand nombre de patrons qui s'efforcent d'adoucir ces misères : tout à l'heure nous examinerons leur œuvre.

Eh bien, ces ouvriers se sont réunis ces jours derniers en congrès international. Ils ont dû, croyez-vous, en face de leur pénible situation, faire revivre les plus beaux jours de la salle Graffard, rééditer les légendaires meetings de la salle Lévis, de-

(1) *Ouvriers Européens*, tome VI. Tailleur d'habits, p. 414.
(2) *Ibid.*, Chiffonnier, p. 271.
(3) *Ibid.*, Débardeur de la banlieue, p. 483.
(4) *Ibid.*, Manœuvre, p. 362.
(5) *Ibid.*, Lingère, p. 316.
(6) *Ibid.*, Débardeur de la banlieue, p. 447.

mander la tête de Rothschild, l'expropriation de l'infâme capital!

Eh bien non! — Voici ce qu'ils ont demandé :

Interdiction du travail des enfants âgés de moins de quatorze ans. Protection spéciale des enfants au-dessus de quatorze ans et des femmes. — Fixation à huit heures de la journée de travail, avec un jour de repos par semaine. — Interdiction du travail de nuit, sauf dans certains cas déterminés. — Obligation d'édicter des mesures concernant l'hygiène et la salubrité des lieux de travail. — Interdiction de certaines branches d'industrie et de certains modes de fabrication nuisibles à la santé du travailleur. — Responsabilité civile et pénale des employeurs en cas d'accidents. — Inspection des ateliers, manufactures, usines, par des inspecteurs élus par les ouvriers et rétribués par l'État ou les communes. — Réglementation du travail dans les prisons, de façon qu'il ne puisse faire une concurrence ruineuse à l'industrie privée. — Établissement d'un minimum de salaire, dans tous les pays, permettant à l'ouvrier de vivre honorablement et d'élever sa famille.

Je supplie le lecteur de bien distinguer entre les causes de ces réclamations et les remèdes proposés.

Quoi de plus naturel que l'ouvrier demande pour sa femme, pour ses enfants, un travail en proportion avec leurs forces? — Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que des hommes, qui ont porté tout le poids du jour, désirent ne pas prolonger leurs fatigues bien avant dans la nuit et, après une semaine de travail, demandent un jour de repos? — Je ne vois pas en quoi les ouvriers ont tort de demander à travailler dans des ateliers où toutes les conditions d'hygiène ne soient pas violées. — Mais, qui ne désire pas gagner horablement sa vie, et élever sa famille?

Les bras nous tombent de penser que la classe ouvrière en soit encore à demander de telles choses.

I.

En désirant une vie sortable et la sécurité du pain quotidien, les ouvriers ne demandent donc rien d'exorbitant.

Tout le monde en conviendra.

Mais comment réaliser ces vœux? voilà la difficulté.

Ouvriers et patrons, tous ont cherché une solution, mais en face de la situation actuelle de la classe ouvrière, nous sommes obligé de le dire, personne n'a trouvé une solution sérieuse. Aujourd'hui comme hier, les souffrances sont vives.

Si on examine attentivement tous les essais qui ont été tentés, on est frappé de l'inintelligence dont les ouvriers, et surtout leurs avocats et leurs chefs, ont fait preuve, et des colossales erreurs où sont tombés les patrons et les gouvernants, quand ils ont voulu venir en aide aux travailleurs. Quoi d'étonnant! la méthode *a priori* n'est-elle pas la méthode chère aux Français? Nous voulons tous habiller nos contemporains sans leur prendre mesure.

Les ouvriers, atteints les premiers par un malaise qui allait devenir général, ont agi les premiers. Tout d'abord, ils ont essayé de lutter contre les patrons, puis ils ont tenté de s'en passer; enfin, maintenant, ils demandent tout à l'État. Examinons rapidement leurs systèmes.

Un antagonisme violent existe aujourd'hui entre patrons et ouvriers. C'est là un fait indiscutable. Quelles en sont les causes? Sur qui en pèse la responsabilité? Nous le dirons tout à l'heure. Toujours est-il que les travailleurs ont voulu tirer aussi la couverture de leur côté, et faire sentir à leurs patrons qu'on ne pouvait pas se passer de l'ouvrier. Depuis une quarantaine d'années, lorsqu'ils trouvent leur situation trop pénible, lorsque leurs prétentions ne sont pas favorablement accueillies, ils refusent le concours de leurs bras et se mettent en grève. Les économistes de toutes les écoles s'accordent pour proclamer le droit de l'ouvrier à refuser son travail. C'est parfait, je connais le raisonnement : c'est un droit sacré, aussi sacré que la liberté individuelle. Qui le conteste? Eh bien, après?

Est-il honnête de la part de gens instruits et éclairés de venir dire à des ouvriers : « Vous pouvez user d'un droit sacré », quand ils savent parfaitement que le corollaire de ce droit sacré est toujours, en fin de compte, un préjudice supporté par l'ouvrier?

J'ai sous les yeux le tableau des grèves qui se sont succédé à

Anzin depuis 1846, et je vois que, sur dix suspensions générales de travail, huit fois les ouvriers durent reprendre leur travail aux anciens tarifs (1). Dans la petite industrie, à Paris, par exemple, sur les trente-huit grèves qui ont éclaté en 1883, pas une n'a produit de résultats sensibles (2). Si le patron subit la loi que lui imposent ses ouvriers et donne des salaires trop élevés, il fait de mauvaises affaires, se ruine; alors arrive la liquidation ou la faillite, et les ouvriers sont sur le pavé. Les voilà bien avancés! D'ailleurs il y a un autre fait connu de tous: dès que le petit commerce apprend que les ouvriers ont obtenu une augmentation de salaire, immédiatement les prix s'élèvent et tous les profits de la grève sont pour les détaillants.

Je ne connais pas de contenance plus sotte que celle de la bourgeoisie lors d'une grève. D'un côté, vous avez les économistes qui chantent l'antienne que l'on sait, tout en déplorant l'aveuglement des patrons et des ouvriers : « Le capital n'est pas, ne peut être l'ennemi du travail ». De l'autre, vous voyez les actionnaires, les patrons, craindre les uns pour leur personne, les autres pour leur fortune, implorer du pouvoir des mesures de police, des troupes: en cela, je ne les blâme, ni ne les loue; mais tous ces braves gens ne permettraient pas au gouvernement de mettre la main sur un de ces commis voyageurs en grève que l'imbécillité des électeurs proclame député. Il ne faut pas toucher aux grands principes, à l'inviolabilité parlementaire!

Inutile d'insister davantage sur les grèves : les lecteurs, qui veulent en connaître une dans le détail, n'ont qu'à se reporter à l'étude sur Decazeville, parue dans cette revue (3).

La conclusion est que nous n'avons pas encore la solution.

On a essayé d'autre chose.

Je ne sais si vous vous souvenez du bruit qui accompagna la reconnaissance légale des syndicats. Les promoteurs de la loi du 21 mars 1884, les chefs du parti-ouvrier proclamèrent assez haut

(1) *Rapport sur la situation des ouvriers, Grève d'Anzin*, par M. Clemenceau, p. 57.

(2) *Enquête sur la situation des ouvriers et sur la crise industrielle à Paris, dite Enquête des quarante-quatre*, p. 331.

(3) *La Science sociale*, t. II, p. 93, livraison d'août 1886.

que l'émancipation du travailleur était chose accomplie. — Quels sont les résultats que nous avons aujourd'hui sous les yeux? — La crise est un peu plus intense qu'en 1884. Une très faible partie de la population ouvrière se trouve engagée dans les syndicats : la *Commission des quarante-quatre* a constaté que l'organisation syndicale ne comprenait pas le douzième des ouvriers (1). Les adhérents ne sont ni assidus ni dévoués; ils paient rarement leurs cotisations; quelques personnalités réussissent à se faire une position dans l'état-major de ces associations, à siéger au conseil municipal; parfois cette minorité organisée entraîne tout le corps d'état parce que la majorité est désorganisée.

Mais toutes les belles choses qu'on attendait, sociétés de secours mutuels, caisses de retraites, écoles professionnelles, associations coopératives de consommation, création d'arbitres permanents devant intervenir dans les différends entre patrons et ouvriers : de tout cela on n'entend plus parler. Aussi, quand les représentants des *Trades Unions* sont venus à Paris, il y a deux ans, ces ouvriers anglais qui ont su créer des associations puissantes et riches ont été surpris de la faiblesse des moyens d'action des directeurs ou des prétendus directeurs de la classe ouvrière avec lesquels ils se sont trouvés en rapport. « Ils n'ont pas laissé ignorer qu'il y avait là, à leurs yeux, une organisation bien rudimentaire et qu'ils étaient fort étonnés notamment de la nonchalance avec laquelle les ouvriers français s'associaient et payaient leur cotisation (2). »

Cet exemple est concluant, il montre une fois de plus que, *pour savoir s'associer, il faut faire partie de familles organisées.*

La lutte contre le patron, qui dans l'état actuel d'hostilité peut paraître légitime, ne réussit pas à l'ouvrier : c'est toujours le travailleur qui, en dernière analyse, reçoit les coups qu'il veut donner. Avec de pareils moyens, pour un patron ramené au sentiment de ses devoirs, cinquante sont ruinés; tout d'un coup ou à la longue, les prix s'élèvent, la concurrence étrangère s'empare

1. *Enquête des 44 sur la situation de l'industrie*, p. 333.
2. *Ibid.*, p. 334.

du marché, qu'elle a approvisionné à bon compte pendant la grève; alors les ateliers se ferment et mon ami l'ouvrier se voit obligé de reprendre le travail, quand il en trouve, à des conditions plus désavantageuses.

Ce n'est donc pas encore là le remède promis.

Cependant c'est de ce maudit patron que vient tout le mal : c'est lui qui empoche tous les bénéfices; l'objet fabriqué, qui ne vaut que par le travail de l'ouvrier, l'ouvrier ne pourrait le racheter avec le prix de ce travail. Les travailleurs sentaient depuis longtemps qu'ils étaient exploités par leurs patrons; Proudhon et Karl Marx l'ont prouvé scientifiquement. Ce qu'il faut, c'est d'arriver à se passer des patrons et surtout de ce qui fait leur force, du capital. D'ailleurs, avant que le célèbre agitateur allemand eût donné cette démonstration, dite scientifique, probablement parce qu'il oublia une donnée dans le problème, le rôle que joue le patron dans la direction du travail et dans la création des débouchés, on avait déjà fait quelques tentatives pour se passer des capitalistes et du patronat.

L'un des traits les plus curieux de la révolution de 1848 est la complaisance avec laquelle la nation entière encouragea l'essai des communautés que les lettrés de l'époque présentèrent comme un moyen assuré de régénération sociale. L'Assemblée nationale de 1848 accorda à ce genre d'entreprise une dotation de 3 millions, afin d'écarter le seul obstacle, qui, selon les partisans de la communauté, avait entravé dans le passé le développement de leur principe. Les hommes de cette génération ont encore dans l'oreille les déclamations de l'époque : l'émancipation des travailleurs était le but final de nos révolutions; l'association en était le moyen. L'œuvre de 1789 était achevée par la destruction de l'intervention stérile des patrons, ces derniers parasites de l'ordre social.

Le vote de ces 3 millions fut le baiser Lamourette de la révolution de 1848. Hélas! lui aussi devait avoir son lendemain!

Sur les 56 communautés ouvrières qui reçurent les crédits votés en 1848, 47 avaient déjà disparu en 1859. Les quelques associations qui subsistent encore ne doivent cette longévité qu'à des

conditions particulières. En réalité, de l'association elles n'ont que le nom; leurs *gérants* furent, en fait, de véritables *patrons* et, une fois leurs groupes constitués, les *associés* eurent soin de n'admettre jamais de nouveaux membres, et d'employer *des salariés*.

Cependant Paris offrait le terrain le plus propice au développement des communautés ouvrières, qui ne peuvent jamais réussir que dans des conditions de travail très simples. La population industrielle de la capitale se répartit en une foule de petits ateliers n'occupant chacun que quatre ou cinq ouvriers; sous ce régime, les machines ne servent pas, ou sont du moins très élémentaires et d'un prix peu élevé; les avances n'ont pas besoin d'être considérables et les débouchés sont faciles.

Malgré ces conditions avantageuses, les communautés ne purent réussir; elles portaient en elles-mêmes des germes de dissolution; elles reproduisaient, en les augmentant, les défauts des associations patriarcales : 1° les rapports entre des individus que n'unissaient pas les liens de famille étaient pénibles; le gérant, élu par ses camarades, avait une position fausse; s'il prenait son rôle au sérieux, s'il dirigeait, contrôlait ses associés, il n'était qu'un vulgaire patron; si, craignant d'être destitué, il laissait chacun travailler à sa guise, c'était l'anarchie et la ruine. 2° Une égale rétribution allouée à des mérites différents exaspérait les bons ouvriers et les poussait à sortir de la communauté pour profiter seuls des fruits de leur travail.

Cette fois-ci les novateurs s'étaient étrangement fourvoyés, en voulant acclimater en France une organisation que les Orientaux sont forcés d'abandonner, lorsqu'ils veulent s'adonner aux industries de l'Europe. — Mais tout n'était pas fini.

Les idéologues de 1848 avaient du moins compris que les communautés ouvrières sont évidemment impuissantes à entreprendre et à mener à bien les industries qui exigent une grande prévoyance et de puissants capitaux.

Nos docteurs de 1886 n'ont pas pensé de même. Lors de la fameuse grève d'Anzin, certains politiciens, sans se donner la peine d'observer les faits qu'ils avaient devant eux, sans se rendre compte de l'organisation spéciale que réclame chaque genre

d'industrie, proclamèrent que c'était la Compagnie qui avait fait tout le mal; qu'il fallait prononcer sa déchéance et donner *la mine au mineur*. Ces idées furent de nouveau mises en circulation, lors de la grève de Decazeville, et un député, M. Laur, se fit l'apôtre de la nouvelle doctrine.

Je n'ai pas l'honneur de connaître M. Laur, je le regrette; car j'aimerais à lire au fond de la pensée de cet ingénieur civil des mines, qui doit connaître au moins son métier, et qui vient de précipiter de pauvres diables de mineurs dans la plus triste des aventures. Il a conseillé au syndicat des mineurs d'accepter les concessions que le conseil d'administration de la Société des houillères de Rive-de-Giers consentait à abandonner. Qu'est devenue cette terre promise? Aujourd'hui vingt ouvriers, au plus, appartenant au syndicat et payés à la journée suivant le tarif ordinaire de la Compagnie, sont employés à arracher dans deux galeries une dizaine de mètres cubes de charbon par jour, qu'ils vendent au fur et à mesure de l'extraction aux habitants du voisinage pour leurs provisions d'hiver. Les autres galeries sont inondées, les puits sont effondrés et la caisse du syndicat est vide (1).

Voilà où en est la « mine aux mineurs »! L'observation la plus élémentaire démontre qu'il n'y a pas d'entreprises où la science, l'argent et la prévoyance jouent un plus grand rôle que dans l'exploitation d'une mine. Les ouvriers ne sont ouvriers que parce qu'ils ne possèdent pas toutes ces choses.

La grande masse de la population ouvrière se rend compte aujourd'hui qu'elle ne peut se passer du patron. Mais elle demande à l'État d'imposer aux patrons une législation qui assure le bien-être de l'ouvrier. On a pu voir, d'après les vœux que nous avons transcrits, que telle était la tendance de la dernière conférence ouvrière. Nous sommes dans le socialisme d'État.

Il me semble cependant que le simple bon sens aurait dû faire comprendre aux ouvriers que si les patrons ne purent presque jamais, en présence d'une grève générale, faire droit à leurs réclamations sous peine de se ruiner, ils ne pourront davantage

(1) *Le Temps*, 6 octobre 1886.

satisfaire leurs vœux, quand bien même ces vœux seraient devenus des lois. Le jour où les industriels trouveront leurs charges trop onéreuses et ne pourront plus faire aucun bénéfice, ils mettront la clef sous la porte et les ouvriers se tireront d'affaire comme ils le pourront.

Je comprends que l'ouvrier demande un minimum de salaire lui permettant de vivre honorablement et d'élever sa famille; mais, si le patron ne peut le lui donner, sous peine de produire plus cher que l'étranger, que faire? Alors il faut établir une *loi internationale* des salaires. Le côté *pratique* de cette solution crève les yeux! Si ces utopies étaient réalisables, l'État, déjà si absorbant de nos jours, verrait son autorité et son influence grandir terriblement. Il se mêlerait de tout, aurait sous son joug industriels et travailleurs : ceux-ci ne seraient pas les derniers à s'en plaindre. Cela est si clair, que les délégués anglais, membres des Trades-Unions, avec l'admirable sentiment pratique dont on est coutumier en Angleterre, refusèrent carrément de voter les propositions soumises au Congrès. Ce fut un gros scandale. Ils dirent que les souhaits des ouvriers français leur paraissaient dignes en tous points d'être exaucés, mais ils ne cachèrent pas que les moyens proposés pour les réaliser leur paraissaient relever du domaine de la haute fantaisie.

Nous venons de passer en revue tous les moyens proposés par les ouvriers pour sortir d'une situation qui est, je suis le premier à le reconnaître, très critique; mais au milieu de tant de systèmes, nous n'avons trouvé rien de pratique, rien de satisfaisant, et la meilleure preuve que tel est aussi le sentiment de la classe ouvrière, c'est qu'elle continue à chercher une solution.

Après avoir confessé les ouvriers, confessons maintenant les patrons et voyons si les efforts qu'ils ont faits pour venir en aide à leurs auxiliaires ont été plus intelligents et plus heureux.

En a-t-on dit assez de mal de ces pauvres patrons depuis quelques années? Aujourd'hui ils paient bien cher le piédestal sur lequel la monarchie de Juillet les avait placés. Il faut avouer que leur situation est loin d'être enviable. Pour quelques-uns qui

font encore quelques affaires, c'est à grand'peine si la majorité arrive, comme le savetier du bon La Fontaine, à mettre les deux bouts ensemble. Voyez comme les liquidations se multiplient, comme les faillites augmentent! Eh bien, voilà des gens qui, par l'exercice même de leur profession, doivent connaître quelle est la meilleure organisation de l'atelier, sentir où le bât les blesse; ils vont, croyez-vous, s'arranger avec leurs ouvriers, mettre à profit leur expérience et faire œuvre personnelle. Vous vous trompez étrangement. Comme les ouvriers, ils vont se mettre à la remorque des économistes, mais, par exemple, il les choisiront dans une autre école : et nous allons voir ces gens pratiques attendre avec componction les nouveaux systèmes que préconiseront les faiseurs d'abstractions.

L'économiste ?

Je demande, en passant, la permission de faire remarquer le soin que Le Play a toujours pris de ne pas se dire économiste, quelque droit qu'il eût de se donner cette recommandation devant le public.

Cherchez dans un livre quelconque d'économie politique, demandez à un professeur en renom, quelle est l'organisation normale du *personnel* d'un petit atelier, par exemple; quels sont les rapports *personnels* entre patrons et ouvriers que conseille la pratique universelle.

Ce côté des choses n'est pas le fort de l'économiste. Il ne descend pas à ce détail de ménage; il observe en grand, par les statistiques et surtout par les plus vastes; il envisage les hommes comme des chiffres immuables et impassibles. — Il vous répondra donc sur l'ouvrier comme sur une marchandise et vous conseillera de suivre la loi de l'offre et de la demande. — Mais le conseil de l'illustre patriarche Adam Smith n'ayant pas donné précisément d'heureux résultats, les disciples sont en train de se rejeter sur d'autres combinaisons économiques : ils ont les caisses de retraites, les logements ouvriers, la participation aux bénéfices.

Voyons de près les solutions que proposent nos docteurs!

Tout d'abord liquidons les caisses des retraites. Elles peuvent

réussir, mais peu encore, si les patrons veulent bien les alimenter en grande partie. Pour cela, il faut qu'il s'agisse de grande industrie et que les ouvriers ne soient pas par trop nomades. Les Compagnies les plus riches, qui peuvent s'imposer le plus de sacrifices, n'arrivent à donner à leurs ouvriers que de très faibles pensions. A Anzin, le mineur retraité touche : 65 centimes par jour; sa veuve touche 35 centimes; c'est très maigre (1).

Dès qu'on arrive dans la petite industrie, il faut que les patrons fassent des retenues sur les salaires pour les verser, soit dans des caisses corporatives, soit dans les caisses de l'État. Ils rencontrent alors la plus grande mauvaise volonté chez leurs ouvriers, qui s'opposent au fonctionnement des retenues, sous prétexte qu'ils « veulent fixer les salaires (2) ».

Nous ne tenons donc pas encore une solution pratique.

Les logements ouvriers sont certainement une des meilleures solutions qu'on ait proposées depuis longtemps. La possession du foyer domestique est un des éléments les plus puissants de moralisation et de stabilité pour la classe ouvrière. L'idée en appartient, je crois, à M. J. Dolfus, qui, vers 1853, fonda la Société des cités ouvrières de Mulhouse. Cette tentative était impraticable à Paris, la cause en est manifeste; mais en province elle pouvait donner des résultats excellents; seulement, — oui il y a un seulement, — on ne s'était pas aperçu que la loi successorale dont nous jouissons allait tout détruire. A la mort de l'ouvrier, qui par son labeur s'était rendu propriétaire d'une maison, ses enfants vendaient l'immeuble, pour se partager la succession; un cabaretier l'achetait : le foyer de perversion une fois établi, les ouvriers n'épargnaient plus, s'endettaient et bientôt la population ouvrière se trouvait expropriée, et tenait en location de juifs ou de cabaretiers ses anciennes demeures. Soyez ou ne soyez pas partisan de la liberté de tester, peu m'importe; mais il est évident qu'il est impossible de rendre l'ouvrier propriétaire de son foyer avec la loi du partage égal. C'est d'ailleurs ce que comprirent

(1) *Rapport sur la situation des ouvriers, grève d'Anzin*, par M. Clémenceau p. 33.

(2) *Rapport sur la crise industrielle*, par M. Spuller, p. 182.

la plupart des grandes compagnies houillères, qui se contentent aujourd'hui de louer à leurs ouvriers les maisons qu'elles font construire. Ainsi tout l'effet moralisateur de la propriété disparaît. Eh bien, je fais le pari que vous rencontrerez cent économistes qui voudront rendre les ouvriers propriétaires de leurs maisons, et qui seront en même temps les plus fermes champions du régime successoral actuel !

Pour trouver une partie des documents de cette étude, j'ai été obligé de lire les travaux de la Commission d'enquête parlementaire sur la situation des ouvriers et sur la crise industrielle ; j'ai même lu le rapport de M. Spuller, je vous assure que cela n'est pas amusant. Quelle différence, je dois le dire en passant, entre les enquêtes de notre parlement, et les enquêtes des Chambres anglaises ! Chez nous, pas d'ordre, pas de méthode, un questionnaire qui révèle une incapacité colossale chez les enquêteurs. Parmi les jolies choses que j'ai découvertes dans ce fouillis, l'histoire de la participation aux bénéfices est ravissante. Vous savez peut-être que la participation aux bénéfices est le fameux remède du jour, le grand élixir qui guérit toutes les maladies sociales. Aussi nos bons députés s'empressaient de demander à tous ceux qui comparaissaient devant eux, si on pratiquait la participation dans leur industrie, et ils demandaient cela à la fin de l'interrogatoire, avec un air de gens qui vous disent : « Goûtez-moi cela, vous m'en direz des nouvelles. » Mais la plupart des patrons et des ouvriers répondaient que la participation était impossible dans leur métier et en donnaient les raisons. Ces raisons, nos lecteurs les connaissent, ils n'ont qu'à se reporter à l'article si remarquable paru dans cette Revue (1). Ce fut alors un profond découragement dans le sein de la Commission, découragement qui se traduit dans le rapport de M. Spuller (2).

Hélas ! comme les caisses de retraites, comme les logements ouvriers, la participation n'était pas une solution.

La solution, nous la tenons, disent d'autres personnages fort dé-

(1) *La Science sociale*, t. I, p. 193 ; livraison de mars 1886.
(2) *Rapport sur la situation des ouvriers*, p. 184.

voués à la classe ouvrière, la solution est dans l'organisation de la classe ouvrière. — Ceci est meilleur. — Voyons un peu.

Il faut restaurer les anciennes corporations de métier.

Que la solution de la question soit dans l'organisation de la classe ouvrière, je vous l'accorde, mais que la corporation soit cette organisation normale, cela est une autre affaire.

Il n'entre pas dans les dimensions de cet article d'étudier les corporations, ce sujet est d'ailleurs assez important pour faire l'objet d'une étude spéciale, qui paraîtra dans cette Revue; cependant il faut remarquer que les corporations, pour rétablir la stabilité des existences, exigent fatalement la limitation du nombre des ateliers et du personnel; elles sont donc incompatibles avec la liberté du travail; or on peut assurer cette stabilité sans recourir à des moyens qui provoquent de tels abus.

Solutions proposées par les ouvriers, solutions proposées par les patrons, vous venez de les voir toutes passer devant vous. Pouvez-vous dire qu'une seule ait amené une amélioration sérieuse?

En résumé, que demande l'ouvrier? Il demande ce que tout homme demande, *la sécurité du lendemain fondée sur la permanence du travail*. Cette sécurité, l'ouvrier continue à la demander par tous les moyens possibles. Somme toute, les résultats produits jusqu'à ce jour par toutes ces belles institutions sont plus que contestables. La preuve en est que patrons et ouvriers réclament toujours.

Une chose m'a vivement frappé, c'est le manque d'initiative dont les patrons font preuve généralement. Les voyez-vous se remuer, étudier l'organisation de l'industrie dans les belles époques de prospérité et de paix sociales que la France a traversées? Les voyez-vous, comme le faisaient les négociants français des siècles précédents, comme le font aujourd'hui les industriels anglais et allemands, envoyer leurs enfants à l'étranger pour étudier les procédés les plus parfaits, les coutumes les meilleures? Non, entrés hier dans l'industrie, devant en sortir demain, ils attendent tout du hasard, quand ils ne demandent pas aux économistes ce qu'ils doivent faire.

Vous êtes cependant les premiers intéressés, Messieurs les pa-

trons, à ce que tout aille bien chez vous. Entendez-vous donc vous-mêmes avec vos ouvriers! Vous sentez plus que personne combien l'état d'antagonisme qui vous sépare de vos coopérateurs vous est préjudiciable. Faites donc quelque chose pour le faire cesser.

Vos conseils en prennent facilement leur parti. Dans son rapport sur l'*Enquête des quarante-quatre*, M. Spuller consacre un long chapitre à cet antagonisme. Quelles sont les causes qui l'ont produit, quelles seront les institutions qui le feront disparaître? l'honorable député confesse son ignorance. Il conseille simplement « à tous les républicains de marcher le front levé contre de pareilles erreurs, également funestes de part et d'autre, et de travailler à l'œuvre de réconciliation sociale dans le travail, dans la paix et dans la fraternité (1) ». Ce n'est pas une charge, je cite mon auteur.

Vous voyez, c'est bien simple, marchez le front levé.

Il faudrait en finir avec toutes ces sornettes, il faudrait que les patrons, comprenant enfin quels sont leurs véritables devoirs, fissent quelque chose de sérieux pour leurs ouvriers. Le système actuel ne peut durer éternellement; il aboutira fatalement à la ruine des producteurs, partant, à une violente révolution ouvrière. Quelle est la personne de bon sens qui croira que ces dissentiments perpétuels entre gens intéressés à la même œuvre soient favorables à la prospérité de cette œuvre?

Les ouvriers se plaignent, parce qu'ils n'ont pas la sécurité du pain quotidien; cette sécurité leur manque, parce qu'on les a appelés en grand nombre dans les quartiers ouvriers des villes, où le travail industriel est leur unique moyen d'existence; quand le malaise s'étend sur tout un métier, quand les patrons congédient en masse leurs ouvriers, où voulez-vous que ces malheureux trouvent du travail? et il faut bien qu'ils vivent cependant! Je sais que l'égoïsme a inventé une formule de charité facile : On trouve toujours du travail quand on veut!

Il faut donc que les patrons, non seulement dans un intérêt social, mais encore et surtout dans un intérêt personnel, s'occupent

1 *Rapport sur la situation des ouvriers*, page 164.

sérieusement de leurs ouvriers, laissent là tous les petits moyens des économistes, et assurent aux travailleurs la sécurité du pain quotidien. — Qui les en empêche ? A quelles conditions peuvent-ils le faire ?

II.

J'en connais beaucoup de patrons, et lorsque causant avec eux, leur exposant les conséquences inévitables de la situation de leurs ouvriers, je les priais de faire œuvre virile et de s'efforcer d'assurer une meilleure situation à leurs coopérateurs, j'ai toujours reçu les mêmes réponses.

« Nous ne demanderions pas mieux que d'améliorer la situation de nos ouvriers, nous sommes les premiers à reconnaître que ces pauvres gens sont dans une triste position, mal logés, mal nourris, sans sécurité du lendemain, à la merci de quelques agitateurs qui vivent de leurs souffrances et s'en font un point d'appui pour parvenir aux honneurs; mais voyez, examinez ma situation : je fais pour eux tout ce que je peux; j'en ai renvoyé beaucoup, mais il m'en reste encore trop, je travaille maintenant pour occuper mes plus anciens ouvriers, ceux qui ont fondé cette maison avec moi. Ah! si je trouvais à vendre, ce ne serait pas long. Regardez donc quelles sont mes charges : j'ai dépensé beaucoup pour monter mon industrie, il faut bien que je retire un intérêt de mon argent, et puis il faut que j'élève mes enfants, que je songe à leur procurer des établissements : des situations pour mes fils, des dots pour mes filles. Tout cela coûte gros. Quand tout va bien, c'est à peine si je puis mettre quelques sous de côté pour ma vieillesse. »

D'autres vous diront : « Mes ouvriers se plaignent que je les serre de près; mais est-ce que je suis libre, moi ? est-ce que je ne suis pas serré d'aussi près par mes actionnaires. Vous n'avez donc jamais assisté à une assemblée? Est-ce que tous ces gens m'ont confié leurs capitaux pour faire des bonnes œuvres? Entendez-les parler d'intérêts, de dividendes; si à la fin de l'année ils n'ont pas ce qu'ils attendent, ils déplaceront leurs capitaux; alors comment

cette usine marchera-t-elle ? Ils ne sont pas comme vous et moi au milieu des ouvriers, ils n'en ont peut-être jamais vu de près. Tenez, tous les jours, il se produit un fait qui résulte fatalement de l'organisation de nos sociétés anonymes : les actionnaires apprennent qu'en une autre région, ou à l'étranger, on a, par tel ou tel procédé, abaissé le coût de production : aussitôt ils me mettent en demeure d'en faire autant. j'ai beau leur représenter que cela va causer le renvoi d'un bon nombre d'ouvriers, ou va leur procurer un travail bien plus pénible, ils n'entendent rien, prennent la décision, et moi je suis chargé de l'appliquer : c'est sur moi que les ouvriers font retomber tout leur mécontentement, je suis le bouc émissaire. Est-ce ma faute ? voulez-vous que je donne ma démission ?

— Soit, je reconnais que vous ne pouvez pas faire autrement ; que votre position n'est pas enviable.

« Mais d'où vient que vous êtes dans une telle position ? »

Toute la question sociale est là.

Si j'ai bien compris, le patron chef d'industrie ne peut améliorer la situation de ses ouvriers, parce que de lourdes charges l'accablent ; le directeur-gérant d'une société anonyme ne le peut, parce qu'il n'est pas le maître.

D'où viennent ces charges ? Quelle est la raison de l'extension chaque jour plus considérable des sociétés anonymes ?

La réponse, vous la devinez. La cause première de tout ce mal, c'est la permanente liquidation et l'incessante reconstitution de toutes les fortunes.

— Voulez-vous un exemple pour bien saisir cette vérité ?

— Voici un homme actif et intelligent, qui, par son travail, réussit à monter une industrie ; entre temps il a eu trois enfants, c'est la moyenne dans les familles où l'on gagne de l'argent. Croyez-vous que notre homme va se dire : « Je ne me lancerai pas dans de grosses aventures, j'aurai soin de ne pas trop augmenter mes affaires en temps de prospérité, pour ne pas avoir à les réduire en temps de crise ; mon personnel, sûr de rester toujours avec moi, me sera dévoué, nous fabriquerons de bons articles et ma maison aura une belle renommée sur la place. Je n'ai pas

besoin de faire une grosse fortune ; quand je serai fatigué, je laisserai mon industrie à celui de mes fils que je me serai associé : il continuera mes traditions, mes ouvriers lui seront attachés, ils sont sûrs de trouver chez lui l'appui qu'ils ont trouvé chez moi ; ainsi notre maison prospérera peu à peu, elle mettra plusieurs générations à faire sa fortune, mais elle la fera sûrement ; mes autres enfants, que j'aurai établis, trouveront chez mon héritier aide et protection. »

Ainsi pensaient nos pères, ainsi pensent encore beaucoup de négociants et d'industriels anglais et allemands. Aussi rappelez-vous la belle renommée dont jouissait le commerce et l'industrie françaises. A Marseille, par exemple, telle maison de commerce, qui, depuis des siècles, était dirigée par la même famille, avait une réputation européenne ; la qualité de ses produits était aussi bonne que la parole de ses chefs ; avec de telles personnes point n'était besoin d'écrits, point n'était besoin d'expertises.

Eh bien, regardez ce qui se passe autour de vous et dites-moi si notre homme peut tenir un tel discours, suivre un tel exemple?

Mais non, il ne le peut pas. S'il est prévoyant, il lui faudra pendant la période active de sa vie, c'est-à-dire pendant quinze ou vingt ans, faire sa fortune. Son industrie, il ne peut la laisser à un de ses enfants ; que diraient les autres? et l'article 745 du Code, qu'en faites-vous? Il sait bien qu'après lui il faudra partager également entre ses enfants, et, comme une usine ou un fonds de commerce ne se partagent pas comme un gâteau de Savoie, on vendra. Alors, adieu les maisons à traditions ! le but qu'il faut atteindre maintenant, c'est de faire rapidement une grosse fortune pour permettre aux enfants de recommencer chacun à nouveau leurs petites affaires dans de bonnes conditions, ou bien pour leur créer les rentes d'une vie oisive.

Faire rapidement une grosse fortune, ce n'est pas chose commode. Aussi il faut profiter des bonnes aubaines, augmenter énormément ses affaires quand le commerce va bien, embaucher beaucoup d'ouvriers, les détacher même, si besoin est, des ateliers où ils travaillent depuis longtemps, par l'appât d'un salaire plus élevé ; on forcera la production, on fera travailler les ouvriers la nuit, on

les fera travailler le dimanche; si les hommes ne suffisent pas, on appellera des femmes et des enfants. Mais dès qu'on sentira le mouvement faiblir, alors on ralentira la production, on renverra les deux tiers de son personnel, les ouvriers se tireront d'affaire s'ils le peuvent. Beaucoup de patrons iront même plus loin: comme ils n'ont pas à lutter avec des maisons anciennes, dont les traditions d'honnêteté et de probité sont connues de tous; comme toutes les maisons ont été fondées ou achetées hier et seront vendues ou liquidées demain, on peut tromper un peu le client : s'il s'en aperçoit, il ne saura pas où aller. Alors on commence par mettre un peu d'eau dans le vin que l'on vend, et on finit par mettre un peu de vin dans un horrible mélange: on commence par mettre un peu de coton dans sa soie, et on finit par fabriquer une étoffe qui a bien le nom de la soie, mais qui n'en a aucune des qualités. Inutile de prolonger cette énumération, je n'ai pas besoin de vous dire comment vous êtes volé tous les jours ; vous vous en apercevez assez. Pour tout dire en un mot, à Paris par exemple, on a été obligé d'établir un laboratoire municipal, pour empêcher les honorables négociants de la capitale d'empoisonner le public. — Est-ce assez caractéristique comme signe des temps en fait de probité commerciale?

Mais je veux bien que beaucoup de commerçants et d'industriels n'en arrivent pas là. Leur honnêteté ne les met pas dans une situation plus agréable. Vous êtes-vous jamais demandé pourquoi, lorsque vous voulez acheter une bonne carte de géographie, il vous fallait acheter des cartes anglaises ou des cartes allemandes? Je vais vous le dire. Une carte ne se fait pas en un jour, il faut que l'éditeur fasse des avances très considérables non seulement pour se procurer auprès des géographes tous les renseignements nécessaires, mais encore et surtout pour préparer tout l'outillage, et comme ces avances ne peuvent être récupérées qu'après bien des années, les éditeurs français ne se trouvent pas assez sûrs du lendemain pour se livrer à de pareilles dépenses; aussi ils vendent des cartes allemandes.

Voilà la situation où se trouve mon industriel ; pouvait-il faire autrement? Non, je suis le premier à le reconnaître.

Mais maintenant que le fait est posé, voyons quelles en sont les conséquences; quelles influences la reconstitution rapide des fortunes et leur liquidation auront-elles sur l'organisation du travail? Les ouvriers que l'on embauche et que l'on congédie avec une égale facilité passeront perpétuellement de la jouissance de salaires élevés à la misère; ne trouvant plus chez ceux qui leur donnent du travail ces habitudes de patronage si répandues autrefois, ils leur refuseront le beau nom de patrons, les traiteront *d'employeurs;* l'instabilité est créée et le paupérisme fait son apparition. Alors nos ouvriers, comprenant que dans les grandes villes, ils ne peuvent vivre que si le travail leur est toujours assuré, réclameront du travail de l'État, quand l'industrie privée chômera; on arrive ainsi aux ateliers nationaux. Se sentant impuissants dans leur isolement, ils feront revivre, dans la personne d'agitateurs, ce patron, qui les a repoussés et qu'ils repoussent, et ils leur donneront pour mission de prendre en main leur cause et de forcer l'État à rendre leur sort moins misérable. Ainsi naît le socialisme d'État. Enfin, lorsque les travailleurs se rendent compte que leurs efforts ont pour résultat d'élever des fortunes rapides, dissipées ensuite dans l'inconduite, ils conçoivent un violent mépris pour ceux qui ne voient dans les produits du travail que le moyen de mener une vie oisive; et ce mépris, s'étendant enfin au principe même de la propriété, engendre le communisme.

Au point de vue de la désorganisation du travail, notre régime successoral a encore bien d'autres méfaits à se reprocher. Les sociétés par actions sont indispensables à l'industrie moderne, la science sociale en donne la raison, mais elles ne sont indispensables que dans deux cas déterminés : lorsqu'une entreprise, ayant par exemple pour objet un chemin de fer ou une banque, exige un capital considérable que ne pourrait réunir un seul chef de famille; ou bien, lorsque le succès d'une industrie, ainsi qu'il arrive pour les mines métalliques, dépend de certaines éventualités qui ne sauraient être modifiées par aucune sagesse humaine et qui font surgir d'une somme donnée d'intelligence et de travail, une richesse inespérée ou une ruine irréparable. Dans ces deux

sortes d'entreprises, l'association est commandée par la nécessité ou par la prudence; mais en dehors de ces circonstances, les sociétés ne sont ni utiles ni désirables. Leur anonymat, leur impersonnalité constitue le patron le plus déplorable que l'on puisse rêver pour la classe ouvrière. L'État seul, quand il veut remplir la fonction des patrons, arrive à faire un peu plus mal.

Examinez attentivement une de ces sociétés; vous verrez d'un côté une assemblée d'actionnaires, c'est-à-dire une collectivité de personnes étrangères les unes aux autres, sans autre lien que celui de la co-propriété de mêmes actions, mais poursuivant toutes le même but, tirer de leur argent le plus fort revenu possible; de l'autre côté, vous trouverez un directeur-gérant qui tient sa position de ces actionnaires : il lui faut donc remplir leurs désirs; pour cela, il s'efforcera de faire de beaux bénéfices pendant sa gestion, souvent il compromettra l'avenir pour atteindre ce but. Inutile d'ajouter que les ouvriers seront embauchés en grand nombre lors des moments de production, renvoyés lors du ralentissement des affaires; l'instabilité devient la règle et les travailleurs ne voyant pas un patron travailler avec eux, réclameront contre la Compagnie dont ils sentent l'égoïste impersonnalité.

Les sociétés se multiplient en France, elles envahissent à l'envi les industries que de simples familles exploitaient jusqu'ici, et les familles ne battent en retraite que parce que notre loi successorale, démolissant quotidiennement leur fortune, les empêche de s'engager dans les affaires qui demandent du temps et de l'argent.

En résumé, l'instabilité, dont la classe ouvrière souffre tant, provient de l'instabilité de la fortune chez les patrons, et celle-ci est engendrée par notre loi successorale.

Dans cet entretien, on a dû s'en apercevoir, j'ai tenu compte, et très largement compte, des difficultés qui de tous côtés étreignent les patrons. Dieu merci! la science sociale procède par observations; aussi vous ne rencontrerez jamais dans nos études le banal tableau du patron jouisseur et du prolétaire esclave, les tons criards de cette peinture en montrent suffisamment la fausseté. Aujourd'hui, patrons et ouvriers sont dans une situation très pénible.

Mais la vérité nous oblige à proclamer bien haut que si, dans

la situation qui leur est faite, patrons et directeurs sont excusables de traiter leurs ouvriers comme ils le font, ils sont absolument inexcusables de ne pas s'élever contre cet état de choses et de se consoler de l'esclavage où ils sont vis-à-vis de la loi successorale en traitant leurs ouvriers comme des machines. On croirait par moments que l'esprit français est singulièrement amoindri, quand on voit les préjugés ineptes qui composent le fonds des idées des classes dites dirigeantes. Prenez-moi la grande majorité des chefs du commerce et de l'industrie françaises, ce sont tous des hommes honnêtes et désirant que l'état d'antagonisme qui les sépare de leurs ouvriers disparaisse le plus tôt possible. Pour ce faire, ils n'épargnent ni leur temps ni leurs peines; vous les voyez en quête de nouveaux essais à tenter; toutes les recettes que les économistes leur vantent, ils s'empressent de les appliquer, sans jamais se rebuter de leurs perpétuels insuccès. Mais parmi toutes ces intelligences vous n'en trouverez pas une seule qui soit capable d'étudier sérieusement la question sociale, d'observer des faits que tout le monde peut voir, de remonter à la cause première de toutes ces souffrances et de proclamer hautement que la *désorganisation de la famille amène fatalement la désorganisation de l'atelier.*

Le centre gauche nous fournit l'image fidèle de cette situation intellectuelle. Qui contestera la parfaite honorabilité, le sincère dévouement au bien public d'hommes tels que MM. Barthélemy Saint-Hilaire, Franck-Chauveau, Sébline, etc.; eh bien, pour remonter le courant révolutionnaire ces messieurs ne trouvent rien de mieux que de publier, sous le titre de *Publications libérales*, une série de petites brochures traitant toutes les questions brûlantes. La dernière parue a pour titre : *Des Salaires et des Grèves;* dans ces trente pages, on ne trouve rien, mais rien du tout. L'auteur expose la loi de l'offre et de la demande, montre parfaitement que son effet immédiat est de créer l'instabilité chez la classe ouvrière. Mais il ne s'inquiète pas de remonter aux causes premières et conclut que cette loi est fatale, que tantôt elle pèse sur le patron, tantôt sur l'ouvrier, et qu'il faut en prendre son parti.

Voilà tout ce que trouvent des hommes que l'opinion publique

désigne comme les premiers par l'intelligence. Et vous êtes étonnés maintenant si les classes dirigeantes ne dirigent plus ! Mais elles ne savent où aller, elles ont perdu toute notion de la saine organisation de la famille et de l'atelier, et je sais, dans telle montagne de Suisse, des pâtres qui ont de la vie un sens plus droit, plus pratique et je dirai même plus élevé que nos membres de l'Institut.

Vous voulez adoucir la position de l'ouvrier, rendre sa situation moins précaire, en un mot lui donner la sécurité du pain quotidien, en lui assurant la permanence de son travail, mettez donc le patron dans la possibilité de le faire. Que le patron soit sûr du lendemain, qu'il puisse fonder des établissements durables et alors l'ouvrier participera à cette stabilité.

Une organisation normale de la famille est aussi nécessaire à l'ouvrier qu'au patron. Quand sa famille sera organisée, l'ouvrier pourra se tirer d'affaire, l'accès de la propriété lui sera ouvert, puisqu'il pourra conserver ce qu'il aura acquis; alors on n'aura plus besoin de fonder chaque jour toutes ces institutions de bienfaisance, caisses de secours en cas d'accident, en cas de chômage, etc., qui, par leur multiplicité, attestent la grandeur du mal.

Voyez plutôt ces ouvriers allemands, suisses et italiens, qui viennent dans nos villes; sortis de familles organisées, ils savent se tirer d'affaire; là où un Français meurt de faim, ils économisent de l'argent et ils se passent de toutes les belles institutions, en qui vous mettez tout votre espoir.

En résumé, rien n'est plus simple que cette fameuse question sociale, mais rien aussi n'exige une solution plus prompte. Cette solution n'est dans aucune forme de gouvernement, dans aucune doctrine économique ; elle est simple comme le jour, elle est dans la réforme des idées. Quand les Français voudront bien ouvrir les yeux et voir que, lorsque la famille est désorganisée par un absurde régime de succession, tout est désorganisé, industrie, commerce, rapports sociaux, etc., etc. et quand ceux qui le voient *auront le courage de le dire très haut sans avoir peur de l'opinion de leurs voisins*, alors nous serons bien près de la réforme et nous ne tarderons pas à reprendre notre ancienne influence.

Robert Pinot.

LES COMMENCEMENTS

DE LA

CULTURE EN FAMILLE PATRIARCALE.

LES BACHKIRS DEMI-NOMADES DE L'OURAL (1).

Nous avons vu que la culture formait la première division des *sociétés compliquées.*

De toutes les formes de culture, la plus simple est la *culture en famille patriarcale*, parce qu'elle se rapproche le plus des conditions sociales observées dans l'état pastoral. Nous devons, par conséquent, la décrire en premier lieu.

Pour saisir le type dans sa pureté, il nous faut le chercher dans une région restée jusqu'ici, autant que possible, étrangère à toute autre influence que celle des pasteurs. Si nous voulions étudier le palmier, nous n'irions pas l'observer dans l'île de Tresco, au sud-ouest de l'Angleterre, où l'on en trouve cependant quelques rares spécimens rabougris, mais nous l'observerions dans la région où il se développe normalement et naturellement, c'est-à-dire sous les tropiques.

Nous devons procéder de même, pour étudier chaque type social.

C'est à l'orient de l'Europe, dans la zone de la famille patriarcale, que nous trouvons le spécimen le plus élémentaire de la culture en famille patriarcale. C'est donc là que nous allons nous établir, pour voir comment il se dégage de l'état pastoral.

(1) Voir les précédents articles, livraisons de janvier, février, mars, juin, août et septembre 1886, t. I, p. 22, 110, 212, 486, et t. II, p. 116 et 212.

Nous choisirons pour sujet de nos observations les populations qui occupent le versant asiatique de l'Oural, et qui confinent à l'Orient aux pasteurs nomades de la Sibérie et du Turkestan, à l'Occident aux agriculteurs complètement sédentaires de la Rus-

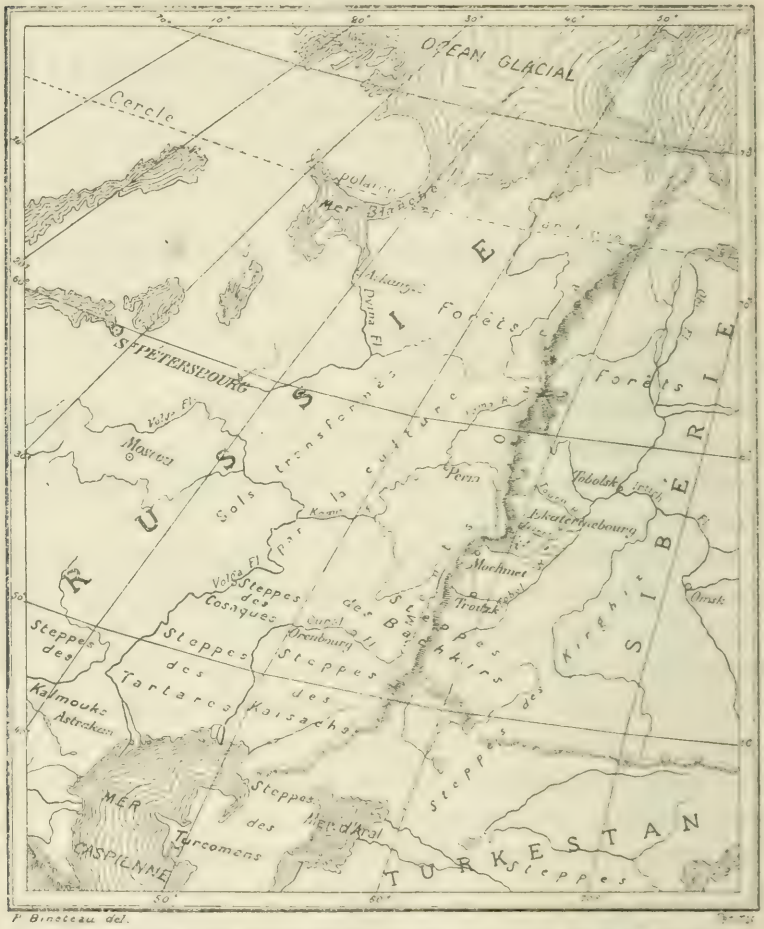

P. Binsteau del.

Carte de la limite des steppes et des sols cultivés dans la région de l'Oural.

sie. Placées, en quelque sorte, sur la limite de deux mondes, sur une des routes parcourues par le grand courant des pasteurs, encore en partie adonnées à l'art pastoral, ayant à peine entamé le sol, elles sont un excellent exemple des *premières transformations que la culture fait subir à un peuple pasteur.*

I.

Le village de Mochmet où habite la famille décrite par Le Play (1), et qui sert de point de départ à l'étude de cette région, est située entre Troïtzk et Ekaterinebourg, à 25 kilomètres environ du point de partage des eaux asiatiques et européennes, dans la partie supérieure de la vallée de Miask.

Par suite de cette situation sur les dernières hauteurs du versant sibérien de l'Oural, ces populations se trouvent précisément au premier point de contact avec les sédentaires de l'Europe.

Cette région est donc bien choisie pour montrer le passage de la vie pastorale à la vie agricole.

Elle est habitée, pour la majeure partie, par des Bachkirs autrefois complètement nomades et pasteurs, comme leurs frères des steppes voisines; mais devenus, aujourd'hui, demi-nomades et en partie agriculteurs.

Comment s'est opérée cette transformation, la plus considérable certainement que puissent effectuer les sociétés humaines?

Deux conditions sont nécessaires pour qu'une race passe de la simple récolte à la culture.

1° Il faut que le sol reçoive, naturellement ou artificiellement, *un arrosage suffisamment prolongé.*

En effet, la culture exige une humidité régulière. Elle ne peut se contenter, comme la steppe, d'une courte saison d'humidité. Jamais elle ne se développe dans de pareilles conditions. Tel est le cas de la Russie méridionale, où la sécheresse du climat a maintenu jusqu'à ce jour les steppes, excepté sur les bords des fleuves; tel est encore le cas de l'Égypte, où la zone cultivée est nettement délimitée par les débordements du Nil, qui créent une véritable oasis au milieu des steppes environnantes.

2° Une seconde condition est aussi indispensable. Il faut que

(1) Voir *Ouvriers Européens*, t. II, ch. I.

les populations soient réduites, par une *contrainte*, à devenir sédentaires.

La culture étant un travail naturellement peu attrayant, les pasteurs n'abandonnent pas spontanément les faciles et agréables occupations de la simple récolte. Les Romains ont su, au temps des invasions, et la Russie sait aujourd'hui à son tour ce qu'il en coûte d'efforts pour plier des races nomades à la culture.

Voyons comment ces deux conditions se sont trouvées réalisées pour nos Bachkirs.

D'abord, ils sont établis dans une vallée, sur le bord d'une rivière, qui leur donne spontanément une irrigation régulière. Cette haute contrée de l'Oural est d'ailleurs celle où se forment les nombreux cours d'eau qui se concentrent plus bas dans de grands fleuves.

Elle est donc plus régulièrement arrosée que les vastes steppes situées à l'est et au midi, et encore occupées par des pasteurs. Les forêts, qui ombragent en partie les pentes de montagnes, témoignent d'ailleurs de l'humidité du climat. Je compte vingt-trois rivières qui sortent de la partie moyenne de l'Oural sur le versant asiatique et qui toutes vont se jeter dans l'Irtich et, de là, dans l'Obi.

Cette irrigation, tout en rendant la culture possible, n'aurait jamais amené ces populations à cultiver, si elles n'avaient rencontré l'autre condition nécessaire, *la contrainte*.

Comment s'est produit cette contrainte?

Le voisinage des pasteurs est, pour les sédentaires, une source permanente de difficultés. Grâce à la facilité de leurs déplacements, les nomades font souvent des incursions sur les terres cultivées, et, n'ayant pas une notion très précise de la propriété individuelle, ils ne se font pas faute d'y opérer des razzias. Montés sur leurs chevaux agiles, ils échappent ensuite facilement à toute répression, en se sauvant dans la steppe.

C'est pour se garantir de ces déprédations que tous les gouvernements ayant des nomades sur leurs frontières, ont dû les forcer à devenir sédentaires et cultivateurs. Les empereurs ro-

mains leur fixaient des limites d'où ils ne devaient pas sortir. Ainsi faisons-nous en Algérie, à l'égard des Arabes; ainsi font les Russes, à l'égard des Bachkirs, des Kirghiz, des Cosaques et des autres nomades qui errent dans les steppes de la Russie méridionale, de la Sibérie et du Turkestan.

Cette contrainte s'opère au moyen du *cantonnement*. Les Russes le pratiquent en grand.

Les vastes steppes, qui s'étendent en Asie, le long de la frontière sud-est de l'Europe, à l'est du fleuve Oural et de la Caspienne, et au sud des colonies agricoles de la Sibérie, sont habitées par des Kirghiz musulmans nomades. La Russie a divisé leur territoire en trois provinces dans lesquelles elle les a étroitement cantonnés, en leur défendant de franchir ces limites sous peine de *mort*. On peut appeler cela une *contrainte*.

Un voyageur rapporte ainsi une conversation qu'il eut avec un fonctionnaire russe, M. Kroppinikof, chargé de s'assurer si chaque Kirghiz se trouvait bien dans les limites de son territoire respectif.

« Il avait, pour remplir cette tâche, une escorte insuffisante : « La preuve, me dit-il, c'est qu'une fois, je fus attaqué par ces « gens-là, fait prisonnier, et je ne sais ce qui serait advenu si je « n'avais pu fuir, hélas! sans monture et presque sans provisions. « Cette entreprise était peut-être plus périlleuse encore que le « séjour chez les Kirghiz, dont le caractère, en somme, n'est pas « féroce. Ce qu'ils haïssaient en moi, *c'était le fonctionnaire et « non pas l'homme*.

« Pendant quinze jours et quinze nuits, je franchis la steppe à « pied malgré la neige et malgré le froid. J'osais à peine toucher « aux provisions que j'avais réussi à prendre avec moi, de peur « d'en manquer totalement avant mon arrivée à Omsk. C'est à « cette aventure que je dois la maladie dont vous me voyez tour- « menté, et dont je n'espère plus me guérir. » Le pauvre homme avait en effet un tremblement nerveux par tout le corps, qui ne le laissait pas une minute en repos, et qui fatiguait à la longue ceux mêmes qui en étaient témoins (1). »

(1) V. Maignan, *De Paris à Pékin*, p. 135.

On voit que les nomades n'acceptent pas facilement la transformation qu'on veut leur imposer.

Le cantonnement consiste à limiter le parcours d'une horde; et, avant même de la réduire à la culture, il comprime et amoindrit chez elle la vie pastorale. On voit d'abord apparaître certaines déformations du type pur des pasteurs. Ainsi, plusieurs familles, indépendamment des bestiaux qu'elles possèdent en propre, exploitent, moyennant une redevance en nature, des animaux qui leur sont confiés par les propriétaires russes de la région contiguë. Les familles commencent donc à être moins indépendantes, elles ne peuvent plus se suffire exclusivement à elles-mêmes; elles subissent, quoique à un degré encore faible, les influences extérieures. Bientôt elles échangent, aux grands marchés d'Orenbourg, de Troïtzk, etc., l'excédent des produits du troupeau contre des ustensiles domestiques et des céréales. L'introduction habituelle des céréales dans l'alimentation est le signe sensible et avant-coureur de transformations plus importantes. C'est un premier acheminement vers la culture.

Les Bachkirs franchissent le pas décisif.

Avec eux, nous allons saisir les premières différences introduites par la substitution partielle de la culture à l'art pastoral. Nous allons dégager, isoler, les conséquences propres du travail agricole. C'est une opération analogue à celle d'un chimiste, qui, après avoir étudié les propriétés d'un corps, entreprendrait de le combiner avec un autre et rechercherait les propriétés nouvelles développées par cette combinaison.

De même, ici, nous sommes en présence d'une population issue de pasteurs, dont nous connaissons l'organisation sociale; sous l'influence du climat et d'une contrainte particulière, cette population va s'adonner, dans une certaine mesure, à la culture; c'est donc un élément nouveau qui vient s'ajouter à l'élément ancien déjà connu; quelles sont les conséquences produites par ce nouvel élément?

Telle est la question que nous allons étudier.

II.

Nous l'avons dit, ce n'est que contraint et forcé que le pasteur abandonne le pâturage pour la culture.

Aussi le premier trait qui frappe chez les Bachkirs, c'est qu'ils conservent de l'art pastoral le plus possible, grâce à l'existence de steppes de pentes abruptes dans les parties élevées de l'Oural. Pendant l'été, ils vont s'établir sous la tente, dans les vallées supérieures de la montagne et, comme leurs ancêtres, ils font paître leurs troupeaux. Cette période de pâturage commence le 1er mai et se prolonge jusqu'à la fin de septembre, c'est-à-dire pendant cinq mois.

Les influences pastorales sont encore tellement vivantes que le degré d'aisance des familles se mesure d'après le nombre des animaux domestiques.

Mais, comme la nourriture essentielle du pasteur est fournie par le lait de *jument*, c'est le nombre de ces animaux qui est le signe le plus élevé de la richesse de la famille. Les plus riches sont celles qui possèdent plus de juments que de vaches; puis celles qui possèdent autant de juments que de vaches; ensuite celles qui possèdent plus de vaches que de juments, enfin la dernière classe, la plus pauvre, comprend celles qui possèdent des vaches sans juments. A Mochmet, le maximum de richesse des familles laborieuses est de 8 à 10 juments. Combien ce chiffre paraît réduit, si on le compare aux troupeaux immenses de juments possédés par une famille de pasteurs des hautes steppes situées au sud de l'Altaï!

Un des rares voyageurs qui y soit allé, un Anglais, M. Atkinson, nous décrit ainsi le troupeau d'une de ces familles patriarcales vivant encore à la manière d'Abraham et de Jacob. « D'un côté, dit-il, les hommes, au nombre de plus de cent, étaient occupés à traire les juments et transportaient aux *yourtes* (tentes) dans le sac à khoumouis, leurs seaux de cuirs pleins de lait; tandis que les jeunes poulains étaient attachés sur deux lignes à des

pieux enfoncés en terre. En face, et du côté opposé, les femmes trayaient les vaches, les brebis, les chèvres; à quelque distance derrière elles, les chamelles allaitaient leurs petits. Autour de l'*aoul* (réunion des tentes), la steppe était pleine de vie animée. Le patriarche me dit qu'il y avait là *plus de deux mille chevaux*, mille vaches et bœufs, deux cent quatre-vingts chameaux, plus de six mille moutons ou chèvres. Les cris perçants des chameaux, le beuglement des bœufs, les hennissements des chevaux, le bêlement des brebis et des chèvres faisaient un chœur pastoral tel que je n'en avais jamais entendu en Europe (1). »

Par ce tableau, on peut mesurer le degré de décadence pastorale de nos Bachkirs. Chez eux, le terme des désirs pour une famille laborieuse est, nous l'avons vu, de posséder huit à dix juments, au moyen desquelles elle peut se soustraire à tout travail agricole et se nourrir presque exclusivement de lait fermenté, avec ce repos absolu qui est pour le pasteur la plus haute expression de la félicité.

On voit combien est encore puissante, même chez ces pasteurs très déformés et malgré le contact des races sédentaires et agricoles, le charme irrésistible de la vie pastorale. En Suisse, les montagnards du petit canton d'Uri éprouvent le même attachement pour l'art pastoral. Lors du percement du Saint-Gothard, il fut impossible, malgré l'appât de salaires élevés, de trouver parmi eux des ouvriers; on dut faire venir des Italiens.

En Algérie, les Arabes témoignent de la même répulsion pour tout ce qui n'est pas l'art pastoral. On pourrait observer le même phénomène dans toutes les régions où des pasteurs sont en contact avec des sédentaires.

Le désir de la richesse, la satisfaction de besoins raffinés ne sont donc pas naturels à l'homme, ils sont un produit factice lentement et péniblement créé par un état social plus compliqué. Ce qui est naturel, c'est l'amour du repos, de la quiétude.

On ne s'étonne donc pas de voir les Bachkirs s'attacher pardessus tout aux plaisirs qui résultent de la vie nomade : l'usage

(1) *Le Tour du Monde*, 1er semestre 1863, p. 358.

du khoumouis, l'exemption de tout travail agricole, la prière et la méditation au milieu des beaux paysages où les tentes sont assises. Les Bachkirs les moins aisés, obligés de subir le travail agricole, ou manufacturier, viennent, au moins une fois par semaine, aux tentes partager ces plaisirs; ce fait est caractéristique. Les jeunes gens se disputent au jeu de balle, à la lutte, à la course, etc., des prix institués par les notables; ils se livrent aussi au chant et à la danse, sans se mêler aux filles. Celles-ci, soigneusement voilées, vont, accompagnées de quelques vieilles femmes, se promener dans les bois du voisinage, y cueillir des fruits sauvages et des champignons, y faire une collation de thé, en emportant à cet effet le samovar (1).

Combien ensuite il est dur, lorsque arrive l'hiver, de redescendre vers le village de Mochmet, pour s'enfermer dans une maison, y mener la vie sédentaire et se livrer à un nouveau genre de travail, la culture!

III.

Le premier fait qui frappe, quand on étudie les origines de la culture, c'est que le travail cessant d'être attrayant, on voit se dessiner deux catégories de familles :

D'une part, les *prévoyants*, qui sont capables de se livrer à un travail en vue d'un résultat éloigné.

D'autre part, les *imprévoyants*, c'est-à-dire le plus grand nombre, incapables d'agir autrement que devant le besoin immédiat et en vue d'une prompte satisfaction.

Ces derniers ne se résoudront au travail, que s'ils y sont dirigés et soutenus par d'autres. Dès lors, le travail ne sera fait que par les prévoyants, ou sous la conduite des prévoyants.

Ainsi vont se former deux classes bien tranchées : *la classe supérieure* et *la classe inférieure*, que nous retrouverons désormais partout. Nous assistons ici à la naissance de l'inégalité parmi les

(1) Voir Le Play, *loc. cit.*

hommes. Toute la question sociale se résume dans ces termes : garantir les imprévoyants contre leur propre imprévoyance ; en en un mot, les patronner.

Chez nos Bachkirs, ces deux classes apparaissent nettement : les uns réussissent à maintenir et à développer leurs premiers essais de culture ; les autres, après de vaines tentatives, retombent purement et simplement dans leurs vieux errements de pasteurs.

J'ai dit plus haut comment ceux-là mêmes qui réussissent ont bien soin de retenir tout ce qu'ils peuvent de la vie pastorale, pour remédier, en cas de besoin, aux mésaventures de leur nouveau métier.

On voit ainsi apparaître deux lois :

1° Au début, une population pastorale ne s'engage pas tout entière dans la culture ; les plus imprévoyants demeurent dans leur ancien état de vie.

2° Les prévoyants eux-mêmes continuent à s'appuyer, autant qu'il est besoin, sur le régime précédent de simple récolte.

La transition entre l'art pastoral et la culture se fait donc par degrés presque insensibles, et les populations s'initient peu à peu à leur nouveau genre de travail. On ne brûle pas tout d'un coup ses vaisseaux. On a deux cordes à son arc. Tel, un nageur inexpérimenté se fait suivre par une barque, où il se réfugiera si ses forces viennent à le trahir : c'est ainsi que les familles commencent, si l'on me permet cette expression, à nager dans la culture.

Mais cette culture, par où vont-elles la prendre? Par quelles plantes vont-elles commencer? Ceci est curieux.

J'ai dû faire remarquer autrefois que c'est parce qu'il opère sur un *seul* produit, l'herbe, que l'art pastoral imprime à l'état social une grande uniformité.

Il en est tout autrement de la culture ; elle donne naissance à une variété infinie de plantes. D'abord ces plantes varient au gré de l'homme, qui peut les choisir et les modifier librement dans les limites imposées par le climat. En outre, elles peuvent s'adapter aux usages les plus divers : les unes sont utilisées pour la nourriture, d'autres pour le vêtement, celles-ci pour la teinture.

celles-là pour l'industrie. Il est facile de comprendre que les conséquences sociales varient à la fois selon la nature des plantes et selon leur usage. Elles ne seront pas les mêmes, si l'on cultive des plantes potagères, ou du blé, ou de la betterave, ou de la vigne, ou des chardons à carder, ou de la pomme de terre, etc., etc.

Avec la culture, la seule différence des plantes cultivées peut donc diversifier les types à l'infini.

De toutes les variétés de la culture, celles auxquelles se livrent nos Bachkirs sont les plus simples; elles entraînent peu de complications et n'exigent qu'une faible prévoyance.

Ce sont :

1° *Les foins*, pour la nourriture des animaux pendant l'hiver. (Ce n'est plus, comme le pâturage, de la simple récolte, je l'expliquerai plus loin.)

2° *Les plantes potagères.*

3° *Le chanvre et le lin.*

Ces trois genres d'exploitation présentent plusieurs caractères communs qui témoignent de leur simplicité relative.

D'abord, ils donnent des produits *immédiatement utilisables pour les besoins directs de la famille*, sans qu'il soit nécessaire de les vendre ou de les soumettre à un travail quelconque de fabrication en dehors du foyer. Ainsi, le foin est consommé, tel quel, par le troupeau de la famille; les plantes potagères sont utilisées journellement pour la nourriture de la famille; le chanvre et le lin sont tissés et transformés en vêtements dans la famille et pour la famille. Dans ces conditions, l'effort demandé par le travail est plus facilement accompli.

En second lieu, ces exploitations *exigent peu de temps et peu de travail*. Le foin est le produit spontané de l'herbe, qui ne demande elle-même aucune culture; si le fauchage entraîne une grande dépense de force, cet effort du moins est de courte durée, et soutenu qu'il est par l'attrait de la récolte, il est très semblable aux travaux des races primitives.

De même, les plantes potagères ne demandent qu'un facile travail. Dès qu'un sol a assez de profondeur pour loger à l'aise les racines, peu développées d'ailleurs, de ces plantes, cette cul-

ture est possible. La nature du terrain n'est pas un obstacle : le calcaire, l'argile, le sable, la tourbe, le schiste, tout à la rigueur peut être converti en jardin. Mais cela est particulièrement aisé chez nos Bachkirs, sur leur sol abondant, jeune, bien arrosé et naturellement riche en matières fertilisantes. Aussi le travail est-il effectué par les femmes seules et avec des outils très simples. La famille ne possède que deux bêches et une houe, elle n'a pas de charrue. Sept journées de travail par an suffisent à la culture du jardin. On voit que l'effort n'est pas de nature à arrêter même des pasteurs.

D'ailleurs les produits cultivés par nos Bachkirs sont peu variés et peu abondants. Ce sont les pommes de terre, les navets, les carottes, les oignons, le houblon. Ces diverses cultures exigent si peu de soins particuliers que, celle qui domine ici, la pomme de terre, est, par excellence, la plante des sols pauvres : elle s'adapte même aux terrains sablonneux, schisteux, granitiques, calcaires. En somme, ce n'est pas la culture de leur jardin qui peut créer de grandes difficultés à nos Bachkirs.

Nous pouvons en dire autant de la culture du chanvre et du lin, qui demandent seulement cinq journées des femmes, quatre journées des enfants et une journée d'un cheval. Quoique le chanvre préfère les climats doux et chauds, on le rencontre sous des climats rigoureux, ainsi, par exemple, au cœur de l'Ardenne belge. Il doit être semé très dru, afin d'obliger les tiges à pousser en hauteur et à donner de longs filaments. Dans ces conditions, les mauvaises herbes sont étouffées naturellement, faute d'air et d'espace, et le cultivateur n'a pas besoin de recourir au travail toujours pénible des sarclages et des binages. En outre, et pour la même raison, il suffit de préparer une faible surface de terre, pour obtenir une quantité relativement grande de chanvre. Un hectare produit environ 7 ou 800 kil. de chanvre peigné et un peu plus de 200 kil. d'étoupes. Nos Bachkirs récoltent seulement 9 kil. de chanvre et de lin, quantité suffisante pour leur consommation.

Les détails que nous venons de donner démontrent bien l'affirmation formulée plus haut, à savoir que les pasteurs contraints de se livrer à la culture ne le font que dans une mesure aussi res-

treinte que possible et n'entreprennent d'abord que les cultures les plus faciles et les plus indispensables.

Il est remarquable en effet que notre famille de Bachkirs refuse de se livrer à la culture du blé, par exemple, parce qu'elle exige un travail plus considérable. Mais d'autre part, elle a besoin de ce produit, pour compenser la diminution du lait. Aussi a-t-elle été heureuse de trouver une combinaison qui satisfait son aversion pour le travail agricole. A l'époque de la moisson, le chef de famille envoie sa femme chez un de ses gendres, qui, plus avancé en fait de prévoyance, cultive les céréales, sur une grande échelle, dans un village voisin. Le gendre, par reconnaissance pour un concours qui lui est donné à un moment où la main-d'œuvre est rare et aussi par générosité envers son beau-père, qui a été peu exigeant pour la dot (chez les pasteurs, c'est le mari, nous l'avons vu, qui paye une dot aux parents de la femme), lui accorde une quantité de céréales dont la valeur excède de beaucoup la valeur des journées de sa belle-mère.

La femme effectue ainsi chez son gendre 26 journées de travail et reçoit en retour 197 kil. de froment; 328 kil. de seigle; 491 kil. d'orge; 655 kil. d'avoine; 1,130 kil. de paille, employés comme fourrage, litière, ou couverture des bâtiments. En outre, elle est nourrie gratuitement pendant tout son séjour. Le bénéfice total de ce travail peut être évalué à 80 francs. La famille n'a donc plus à acheter, en fait de céréales, que 197 kil. de froment et 295 kil. de seigle, soit une dépense de 30 francs.

La part de travail des hommes se réduit à 12 journées employées à transporter les grains et la paille accordés par le gendre. Ce travail, exécuté au moyen des chevaux de la famille, n'excite aucune répugnance, car il est facile et tout à fait dans les habitudes des pasteurs, dressés par la vie nomade à faire perpétuellement des transports.

Quoique plus dur, le travail exécuté par la femme chez son gendre peut encore être considéré comme attrayant, puisqu'il a uniquement pour but de *récolter*. Cette combinaison est remarquable, en ce que la famille n'exécute que la partie agréable du travail qu'exige la culture du blé.

La culture, même dans cet état très rudimentaire, demande un matériel plus compliqué que l'art pastoral, et par conséquent plus de prévoyance et plus de ressources.

La nécessité, par exemple, de garder les animaux à l'étable pendant l'hiver et de les y nourrir avec du foin, n'exige rien moins qu'une écurie et un fenil, c'est-à-dire des bâtiments d'une construction et d'un entretien difficile et coûteux.

Notons, en outre, que l'exploitation des animaux pendant la vie sédentaire nécessite un travail bien plus considérable que la pâture nomade. En effet, le foin n'est pas une récolte qui se consomme immédiatement comme l'herbe, mais que l'on doit *conserver* pour la consommer peu à peu.

Cette différence est caractéristique. Voyez quelle prévoyance elle nécessite :

Il faut des bâtiments considérables pour emmagasiner la récolte ; il faut prendre ses dispositions pour effectuer le fauchage, à l'époque favorable, rapidement et dans des conditions qui permettent la conservation du foin, pendant de longs mois ; il faut organiser son existence pour rester à demeure fixe, car on ne peut songer à transporter avec soi, de campement en campement, la provision de foin nécessaire pour une consommation de plusieurs mois. Quelle file de charrettes il faudrait pour un pareil transport !

Dans ces conditions, les familles sont obligées de s'engager dans une vie toute nouvelle et qui s'impose impérieusement.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que la culture des plantes potagères et textiles que j'ai signalée plus haut ne peut également se pratiquer qu'avec la résidence fixe. La culture ne peut s'allier à la vie nomade.

De là, pour les familles, la nécessité de passer de la *tente* à la *maison*. Ce n'est pas une transition facile.

Il faut d'abord construire une habitation *fixe*, qui entraîne un effort et une mise de fonds considérables. L'habitation d'hiver de nos Bachkirs est en bois ; elle est formée de poutres équarries, assemblées à mi-bois aux extrémités. Elle s'étend, avec ses dépendances immédiates sur une surface de 560 mètres carrés.

On se rend compte qu'une pareille installation exige d'une famille des efforts et des dépenses beaucoup plus considérables que la confection d'une simple tente de peaux dont le troupeau fournit abondamment la matière première. Qui ne sait que la question du logement est une des plus difficiles qui se pose dans les sociétés sédentaires, pour toutes les familles? Dans les grandes villes de l'Occident, cette question reste insoluble pour la plupart des ménages, qui n'ont d'autre ressource, faute d'un capital suffisant, que de prendre des maisons à loyer, et parfois de se loger en garni.

Mais, dans l'état social où vivent nos Bachkirs, la difficulté est moindre, car ils trouvent des ressources qui leur facilitent singulièrement la difficile transition de la tente à l'habitation fixe.

Ces ressources proviennent de trois origines :

1° *L'abondance du sol disponible.* Cette abondance permet de laisser chaque famille occuper librement le terrain dont elle a besoin, pour construire son habitation et les dépendances.

2° *L'abondance des productions spontanées.* Il existe sur le versant de l'Oural de vastes espaces qui n'ont pas encore été déboisés. Chaque habitant peut y couper tout le bois nécessaire à sa construction.

Voilà donc nos Bachkirs en possession, *gratuitement*, d'un terrain et des matériaux nécessaires à la construction. Mais il faut construire et ce n'est pas là une petite difficulté. Elle va être résolue, au moyen d'une troisième subvention, fournie par le *voisinage.*

3° *Les corvées récréatives, ou « heummin ».* On nomme ainsi les réunions d'ouvriers provoquées par un chef de maison, qui, manquant de bras, a besoin de faire exécuter un travail urgent, tel qu'un charroi de matériaux, une récolte, une construction, etc. Ce concours n'est jamais payé à ceux qui le prêtent, autrement que, à la fin de la journée, par un repas copieux et par une distribution d'eau-de-vie, qui ont beaucoup plus d'attrait que n'en aurait l'allocation d'un salaire. Les *heummin* des Bachkirs se retrouvent chez les Russes sous le nom de *pomotch;* dans le Béarn, sous le nom de *grandes journées;* en Basse-Bretagne, sous le nom de *devès-*

bras; en Normandie, sous le nom de *corvées*. Partout, elles sont pour les populations une occasion de récréations et de fêtes : d'où leur nom de *corvées récréatives*. Elles s'établissent et se maintiennent dans les pays où, chacun travaillant pour son compte, on ne trouve d'aide que dans le bon vouloir des voisins, à charge de revanche.

Cette habitude rend plus économique l'exécution de travaux importants; elle resserre les liens de voisinage entre les familles et fournit l'occasion de récréations utiles, par suite de l'attrait du travail en commun et des repas qui l'accompagnent.

Les *heummin* sont un symptôme social important, en ce qu'elles témoignent, qu'avec la culture, les familles, au moins pour certains travaux, ne peuvent plus, comme dans l'art pastoral, se suffire à elles-mêmes. Elles ont besoin de faire appel à des bras étrangers, à cause de la nécessité de récolter, *en une fois*, les provisions de toute une année. C'est un premier pas dans la voie qui doit conduire à l'introduction des ouvriers salariés.

Avec un terrain, du bois et des bras, qu'on n'a pas à payer, rien n'est plus facile que de se construire une habitation. Et voilà comment est résolu ce difficile problème parmi les populations qui passent de l'art pastoral à la culture, dans la région de l'Oural.

Nous connaissons maintenant les premières transformations que la culture apporte dans les conditions du *travail*, voyons les modifications qu'elle fait subir à l'organisation de la *propriété*.

IV.

L'histoire de la propriété nous donne une tout autre conception de la propriété que celle qu'ont imaginée, le plus souvent, les philosophes et les législateurs.

Ceux-ci procèdent *à priori* par de purs raisonnements, sans tenir compte des hommes, des choses et des temps. Aussi, la réalité impitoyable renverse-t-elle et réduit-elle à néant leurs conceptions.

Nous allons toucher du doigt cette vérité, en examinant point par point les transformations que la culture apporte à la propriété.

1° Pour bien nous rendre compte de cette évolution, rappelons-nous d'abord ce qu'est la propriété dans la steppe. Là, le sol appartient à la grande communauté de la tribu; toutes les familles errent en liberté au milieu de ces vastes espaces, sans se fixer définitivement nulle part. Le pasteur plante sa tente, et, dès que ses troupeaux ont épuisé l'herbe, il la plie et s'en va plus loin.

Il n'y a donc pas, à proprement parler, d'appropriation du sol, si ce n'est pendant la très courte durée de l'occupation. On peut dire dès lors que *la propriété, chez les pasteurs, dure aussi peu de temps que le travail.* Elle cesse, dès que les exigences du travail pastoral obligent à s'en aller plus loin.

Cette observation est fondamentale, car elle va nous révéler l'origine si controversée et nous expliquer les modifications de la propriété.

Qu'arrive-t-il, en effet, lorsque ces pasteurs se transforment en agriculteurs?

La durée du travail se prolonge. Elle se prolonge, parce que la culture ne livre ses produits qu'à longue échéance. Il s'écoule plusieurs mois, souvent une année, parfois plus longtemps, entre le labourage, les semailles et la récolte. Or celui qui a semé ne va pas s'en aller avant d'avoir récolté le fruit de son travail. Il restera donc, au même endroit, le temps nécessaire. De plus, s'il se plie à la culture, il sera porté à prolonger son séjour, afin de bénéficier des dépenses qu'il a faites sur le sol. Dès lors, *cette prolongation de la durée du travail* va entraîner, comme conséquence naturelle et forcée, la *prolongation de la propriété.*

Et tel est le cas de nos Bachkirs. Notez qu'ils ont aussi peu que possible le désir, l'amour de la propriété du sol; aussi ne prennent-ils que le moins possible de propriété, et néanmoins les voilà fixés sur leur domaine depuis plusieurs années. On a dit que l'origine de la propriété était le vol. Eh bien, nous sommes ici en présence des origines de la propriété et il faut bien reconnaître que ces Bachkirs sont plus volés que voleurs. Ils sont volés de leur vie pastorale, de leurs courses folles à travers la terre libre, de la douce oisiveté de la steppe. Ah! non, ils n'ont pas volé la propriété; c'est la propriété, au contraire, qui les

saisit, qui les étreint, et qui ne les lâche plus. Se plier aux labeurs de la propriété ou mourir de faim! Voilà le dilemme qui se pose devant eux, et s'ils choisisent la propriété, en vérité, ils n'en sont guère responsables et c'est trop cruel de le leur reprocher comme un vol.

Nous entrevoyons donc ici une loi, dont nous vérifierons constamment l'exactitude, à savoir, que, dans la série des faits qui amènent l'établissement de la propriété foncière, *on voit la durée de l'appropriation croître selon les exigences du travail.*

Cette appropriation est de courte durée dans la steppe, parce que le pâturage demande peu de temps; elle se prolonge avec la culture, parce que ce mode de travail exige un temps plus long.

Voilà pourquoi, dès que nos Bachkirs deviennent agriculteurs, la commune, encore seule propriétaire du sol, concède à chaque famille une portion de terre pour *une durée de quinze années.*

Tacite observe le même phénomène chez les Germains, à l'époque où ils commençaient aussi à se livrer à la culture. « Chaque tribu, dit-il, occupe tour à tour le terrain qu'elle peut cultiver et le partage selon les rangs. Ils changent de terre *tous les ans* et ils n'en manquent jamais (1). »

Ici encore, la propriété du sol est attribuée à chaque famille pour une durée bien *plus longue* que dans la steppe. On voit quel pas gigantesque la culture fait faire à l'appropriation du sol.

Néanmoins, il s'en faut que, dans cet état initial de la culture, la propriété ait un caractère définitif; *elle tend seulement à devenir de plus en plus permanente.*

Chez les Bachkirs, dit Le Play, « les terres arables et les prairies où se récolte le foin sont attribuées aux familles et s'y transmettent de génération en génération avec des *limites déterminées.* Cependant le droit exercé sur ces biens par la famille est plus *restreint* qu'il ne l'est pour les propriétaires de l'Occident et laisse encore une *assez large part au droit de la communauté.* Celle-ci ne se borne pas à détacher de la réserve, jusqu'alors indivise, des par-

(1) *De Moribus Germanorum*, XXVI.

celles qu'elle concède aux familles qui sont en mesure d'en tirer parti; *elle fait rentrer dans cette réserve des parcelles précédemment concédées à des familles qui, depuis plusieurs années, n'y font aucune récolte* (1). »

On peut donc dire que les Bachkirs, comme les Germains, comme tous les peuples en train de passer de la simple récolte à la culture, ne sont que des *usagers à plus longue période*. Ce sont, en quelque sorte, des propriétaires de *transition*. Les types de ce genre sont infiniment précieux pour la science, parce qu'ils permettent de saisir les conditions qui font évoluer les phénomènes et qui les rattachent les uns aux autres.

2° L'établissement de la propriété foncière révèle, dès le début, un autre fait : c'est que *la propriété, en se cantonnant et se fixant, se distribue par familles.*

En effet, dans la steppe, le travail s'exerce par familles : chaque famille constitue un atelier distinct, où le père seul commande.

Introduisons la culture; le travail, comme nous le verrons, continuant à se faire par famille, l'appropriation, qui est exigée par la nouvelle méthode de travail, se fera aussi par familles.

3° De ce fait que la propriété est liée au travail nouveau et que tous ne sont pas capables de pratiquer d'eux-mêmes ce travail nouveau, découle une autre conséquence capitale :

Tous ne sont pas capables de la propriété.

Ainsi arrive-t-il de nos Bachkirs. La communauté leur donne un domaine dont ils laissent la plus grande partie en friche, parce qu'ils n'ont pas les aptitudes nécessaires pour le cultiver; aussi, à l'expiration des quinze années, ce domaine non cultivé sera repris par la commune. La plupart des Bachkirs de Mochmet sont dans le même cas : ils s'éliminent eux-mêmes de la propriété; seuls les plus prévoyants restent propriétaires. C'est donc une sélection naturelle.

Si, comme le demandent certains théoriciens, on rendait tout le monde propriétaire d'une partie du sol, le plus grand nombre

(1) *Ouvriers Européens*, II, p. 9, 10.

serait incapable de le cultiver, et il suffirait de quelques années, ou de quelques mois, pour les éliminer de la propriété.

4° Ce retour à la communauté des propriétés non utilisées nous permet d'apprécier le rôle que joue la communauté : *elle garantit la possession du sol à ceux qui sont capables de le cultiver.*

La communauté conservant le haut domaine, ceux qui possèdent à titre privé sont maîtres de jouir, comme ils l'entendent, mais ne sont pas maîtres d'aliéner. Cette condition primitive de la propriété privée, qui peut être une entrave à certains égards, est surtout une garantie ; elle préserve les familles de la tentation de réaliser d'un seul coup tous leurs biens, pour les dépenser ensuite rapidement et tomber dans la misère. C'est un peu la propriété *forcée :* car beaucoup de familles, très capables de cultiver d'elles-mêmes et par conséquent de devenir propriétaires, n'échapperaient pas, dans certains moments, à la séduction de cette réalisation de leurs biens ; et, dès le lendemain de cette aliénation, n'étant plus tenues par la nécessité du travail journalier, ni par l'intérêt de la propriété, elles seraient, pour la plupart, sur la pente de la désorganisation et de la ruine.

Il y a plus : beaucoup de familles, qui sont à la fois capables de cultiver et incapables de vouloir vendre leur propriété tout d'un coup, ne savent pas se défendre contre l'accumulation de petites dettes. Si elles ont la propriété pleine, indépendante, absolue, de leur champ, il est tout naturellement le gage de leurs créanciers, et le jour vient où elles se trouvent dépossédées sans l'avoir voulu.

Voilà donc deux classes de familles très capables de posséder, à la condition de ne pouvoir soit aliéner, soit être saisies.

Comme ces familles doivent être plus nombreuses à l'origine, c'est donc une très remarquable organisation de la propriété que celle que nous signalons ici.

Mais il ne faudrait pas croire, quels que soient les progrès faits par une race, que ces deux classes de familles cessent d'être nombreuses ; et la législation des Bachkirs doit toujours avoir ses équivalents, pour assurer au plus grand nombre le bienfait et la ressource de la propriété.

On le voit bien par l'exemple de la Russie et de la Hongrie,

où les serfs, mis subitement en possession du sol, se sont, pour la plupart, montrés incapables de le conserver. Un grand nombre de domaines de paysans sont actuellement entre les mains des Juifs.

5° Dès l'origine de la propriété, se manifestent deux natures de propriété absolument différentes, et qui dans aucune législation ne devraient être confondues, parce que leurs différences tiennent au fond de la nature humaine, je veux parler de la *distinction à établir entre la propriété du domaine et celle du foyer.*

La propriété du domaine, c'est-à-dire des terres de rapport, n'est pas dans les aptitudes de tout le monde, nous l'avons vu.

La propriété du foyer, au contraire, se montre comme étant à la mesure des aptitudes de toutes les familles. Le fait éclate tout d'abord à nos yeux en ce que ceux de nos Bachkirs qui laissent leurs terres retourner à la communauté, *gardent leurs habitations.*

Cela se comprend : une habitation une fois possédée n'exige aucun travail; on en jouit sans effort, on en sent tous les jours, à chaque instant, l'utilité : la nuit, pour se coucher, le jour, pour prendre ses repas, pour s'abriter de la chaleur ou du froid, du vent ou de la pluie ; elle n'exige qu'une prévoyance très élémentaire. Il en est tout autrement du domaine, dont on ne tire quelque profit qu'au prix d'efforts très longs et très durs.

On voit donc, dès l'origine de la propriété, se dessiner des aptitudes très inégales à posséder utilement le sol et par conséquent deux catégories de propriétaires : *les propriétaires de terre, les propriétaires de foyers.*

Les propriétaires de terres comprennent les individus les plus prévoyants, les mieux dressés au travail, à l'épargne, à la situation de chefs de métiers. C'est la race des *paysans* proprement dits, des *hommes du pays*, attachés fortement à la terre et qui forment le soubassement solide d'une société.

Les propriétaires de foyers (et de leurs dépendances immédiates, jardin, verger) comprennent les individus moins prévoyants, capables seulement de posséder une propriété correspondant aux besoins quotidiens. C'est l'origine de la race des *Bordiers* que

nous verrons s'accentuer à mesure que nous avancerons dans la culture.

Il est essentiel de rappeler que les gens dont la capacité se réduit à pouvoir posséder leur habitation doivent être mis à couvert des surprises de l'hypothèque et de la saisie, encore plus que beaucoup de petits possesseurs de domaine, selon ce que nous avons vu plus haut. Cette situation est le fait de tous les propriétaires d'habitation chez les Bachkirs.

On peut donc dire, sous cette réserve, que la propriété de l'habitation convient à toutes les familles humaines et que, si c'est une chimère que de rêver la propriété du domaine pour tous, c'est une idée très juste et vraiment féconde en résultats, que de chercher à rendre chacun propriétaire de son habitation.

Nous verrons, dans la suite, que tous les peuples prospères, satisfaits de leur sort, sont dans cette condition, aussi bien les peuples tranquilles et traditionnels de l'Asie, que les peuples actifs et progressistes issus de la race anglo-saxonne.

V.

La culture n'apporte aucune modification *essentielle* à l'organisation de la famille. Par sa nature, elle s'accommode de la famille patriarcale, de la famille-souche et de la famille instable; nous l'avons démontré dans notre dernier article. Il n'est donc pas étonnant que l'organisation en famille patriarcale se maintienne chez nos Bachkirs, malgré l'introduction de la culture.

La famille observée comprend les *ménages de deux frères* ayant toujours vécu en *communauté* sous *l'autorité absolue* de l'aîné; elle se compose de huit personnes : Kourama-Tanzibaï, chef de famille ou patriarche, sa femme, son fils et ses trois filles; Moukhombet-Rachim-Tanzibaï, frère de Kourama et sa femme.

Cette persistance du type patriarcal a pour résultat de maintenir tous les effets moraux que développe cette forme de famille : l'esprit de tradition poussé jusqu'à la routine, le respect

de l'autorité paternelle, la prééminence des vieillards, la stabilité ou plutôt l'immobilité sociale. Tel est bien le caractère de nos Bachkirs. On peut donc dire que la culture n'a pas sensiblement modifié l'organisme intime de la famille.

Mais il n'en est pas moins vrai qu'elle commence à lui enlever certaines fonctions qui vont se trouver désormais remplies par des agents étrangers à la famille.

Ces fonctions sont :

1° *Les cultures intellectuelles*,

2° *Le culte religieux*,

3° *Les pouvoirs publics*.

Dans l'isolement de la vie nomade ces trois fonctions étaient, comme toutes les autres, remplies par le patriarche :

Il transmettait la connaissance des astres nécessaire pour se guider au milieu de la steppe, la science de l'élevage, les chants et les légendes de la vie pastorale; il n'y avait pas d'autre instituteur que lui ;

Il inculquait les préceptes moraux reçus par tradition; il n'y avait ordinairement pas d'autre prêtre que lui ;

Enfin, il faisait régner la paix au milieu de sa nombreuse famille; il n'y avait pas d'autre autorité publique que la sienne.

Mais ces trois fonctions ne sont pas *essentielles* à l'autorité paternelle ; dès que les circonstances le permettent, on les voit toujours se constituer à part, sans que ce démembrement diminue en rien la fonction essentielle du père qui est le *gouvernement de la famille*.

Tel est le phénomène qui se produit ici. Dès que la culture, rapprochant les familles et les rendant sédentaires, accroît, par le contact, les difficultés de l'éducation; dès qu'un travail plus pénible absorbe les loisirs des pères, on voit se constituer, en dehors de la famille, les trois fonctions auxiliaires que nous venons d'indiquer.

Mais, dans cet état encore peu compliqué, les spécialités ne se développent que lentement et le ministre du culte est en même temps instituteur.

Chez les Bachkirs, ce ministre appartient à la religion musul-

mane, c'est le *moullah*. Il accomplit, dans la mosquée de Mochmet, les cérémonies du culte; il préside aux fêtes des nouveau-nés, aux mariages, aux inhumations et à la célébration des anniversaires. Il intervient, comme conseil, comme arbitre, souvent comme juge, dans les difficultés qui peuvent surgir entre les familles. Il donne l'enseignement scolaire aux enfants des deux sexes; en cas de maladie, il est souvent appelé à titre de médecin. Il est rétribué par les dîmes que stipule le Coran et par diverses allocations fixées pour chaque cérémonie. Le moullah du village de Mochmet relève du chef ecclésiastique de la province, le *mufti*, qui réside à Oufa.

On voit, par ces quelques traits, dans quel ordre de choses le moullah vient à l'aide des familles.

Quant aux *pouvoirs publics*, trois causes contribuent à les constituer en dehors de l'autorité paternelle.

1° *La nécessité d'administrer et de distribuer le sol commun à tous.*

Cette nécessité n'existe pas dans la steppe, car l'herbe n'exige aucune administration. Chaque famille fait paître librement ses troupeaux. Il n'en est pas de même avec la culture. Ici, le sol, pour être exploité, doit être, régulièrement et pour de longues périodes, réparti entre les diverses familles. Cette répartition est faite par l'assemblée des habitants présidée par le *vouiberni*, sorte de maire de la commune. Ce vouiberni est après le moullah le personnage le plus riche de Mochmet : il a quatre femmes et possède six juments et quatre vaches.

2° *L'obligation de construire et d'entretenir les bâtiments nécessaire au culte et à l'enseignement.*

C'est une conséquence de la vie sédentaire; elle exige l'effort de toutes les familles de la commune et la constitution d'une autorité chargée de les représenter. Mochmet possède une école et une mosquée où les habitants se réunissent tous les vendredis, pour y prier sous la direction du moullah.

3° *La nécessité de pourvoir au service de la paix publique.*

A mesure que les familles se rapprochent, il naît entre elles des contestations qu'elles ne peuvent régler que par l'intervention d'une autorité supérieure.

D'autre part, le voisinage des nomades est une source de conflits perpétuels. Habitués à récolter librement l'herbe dans toute l'étendue de la steppe, les pasteurs sont naturellement portés à s'emparer également des produits cultivés par les sédentaires. Ils n'ont pas la notion de la propriété du sol; nous le voyons bien en Algérie. Aussi, dans tous les pays situés sur la limite des steppes et des sols cultivés, se développe-t-il une race de *nomades pillards*, qui opèrent des razzias sur le territoire des sédentaires.

Ceux-ci sont obligés de se défendre; mais, chaque famille ne pouvant le faire isolément, on est obligé de constituer une force publique.

Cette force est entretenue ici au moyen d'un impôt, qui se compose, selon les localités, de recrues, de chevaux, ou d'argent. A Mochmet, l'impôt est exclusivement payé en argent, deux fois par année, en raison du nombre des personnes mâles faisant partie de la famille. On paye par personne mâle, au printemps, 0 fr. 55; en automne, 2 fr. 35. La famille ici décrite, comprenant trois personnes mâles, paye annuellement 8 fr. 69.

C'est là, certainement, une somme modique, mais elle paraît lourde à ces hommes dont les ancêtres parcouraient la steppe sans payer d'impôt à personne. Avec la culture et la vie sédentaire apparaissent les impositions et les contraintes de tous genres. A mesure que nous verrons les familles cesser de remplir une fonction, nous verrons augmenter le chiffre des impôts. Les gouvernements les plus économiques sont donc ceux où la vie privée est la plus développée.

Pour pourvoir aux trois services que nous venons d'énumérer, il est nécessaire de constituer un personnel administratif.

Le village de Mochmet est administré par un maire ou *vouiberni*, élu par les habitants. Sa principale fonction est, comme nous l'avons dit, de présider à la distribution du bien commun, c'est-à-dire de faire la distribution de la terre. Il n'est, dans cette fonction, que comme le président d'une société de co-propriétaires par indivis, qui décident des partages qu'il leur convient de faire.

Au-dessus de ce magistrat, se trouve le *starchina*. Celui-ci est

nommé par les délégués de six villages voisins de Mochmet. Il approuve la nomination des vouiberni de ces mêmes villages et revise au besoin leurs décisions.

Le fonctionnaire supérieur est le *kanntonné*, qui est nommé par le gouverneur russe d'Orenbourg. Il administre un district plus étendu, nommé *kannton*, et revise les décisions des *starchinas*.

Voilà donc trois juridictions superposées. Or, remarquons que les deux premières, celles du vouiberni et du starchina, sont constituées par les familles elles-mêmes, sans intervention du pouvoir central.

On peut dire que la fonction exercée par le starchina est le plus haut point auquel s'élève l'indépendance de la race Bachkire. Jusqu'à ce degré de l'organisation sociale, ce peuple se gouverne par lui-même; ce n'est qu'au degré supérieur, avec le kanntonné, qu'apparaissent les agents russes émanant d'une volonté dominatrice.

Mais remarquons que ce magistrat réside à Mouinakova, c'est-à-dire à 125 kilomètres de Mochmet. Étant donné l'éloignement des villages et la difficulté des moyens de communications, l'action de ce magistrat, et par conséquent de l'État, sur les populations, est à peu près nulle.

On voit là un exemple particulier de la superposition de deux races et la ligne précise de leur juxtaposition.

Cette ligne laisse aux Bachkirs l'indépendance de la famille, de la commune et de petites unions de communes; elle attribue aux Russes les fonctions supérieures à celles-là dans l'ordre de la souveraineté, c'est-à-dire ce qui regarde la province et l'État.

A l'abri de cette triple indépendance de la famille, de la commune et des petites unions de communes, la race conserve non pas la puissance politique, mais la paix et la liberté du foyer de l'atelier et du voisinage, ses mœurs et ses coutumes sous une domination étrangère. Elle doit ces avantages aux traditions patriarcales, qui tiennent à l'écart, et pour ainsi dire à distance respectueuse, les agents et l'ingérence de l'État. On voit que la forte constitution de la famille est le plus solide rempart de l'indépendance.

Nous avons dit que le vouiberni présidait à la répartition des terres. Mais il n'a pas qualité pour autoriser les habitants à couper du bois de construction dans les forêts communales. Le starchina est également incompétent et l'autorisation ne peut être accordée que par un agent supérieur russe, chef du district forestier, qui réside à Zlatoost. Voilà un fait caractéristique : les forêts, bien que propriété communale, sont administrées directement par l'État. Il y a, sur ce point une brèche sérieuse à la liberté communale.

D'où vient une pareille exception? De ce que toujours et partout, les forêts, exploitées pour le bois, exigent une forme de propriété tout à fait différente des terres cultivées et à plus forte raison des steppes. C'est une loi dont nous verrons plus tard le développement et la constante application. En Suisse, par exemple, les divers cantons doivent subir, pour les forêts, l'inspection des agents fédéraux. De même, en France, les communes ne peuvent exploiter les forêts que sous l'inspection et l'ingérence de l'État. Ceci tient à l'insuffisance radicale d'une administration communale à l'égard des biens forestiers. Cette insuffisance provient de ce que l'exploitation des forêts demande impérieusement une prévoyance et une retenue bien supérieures à celles qu'exige la culture. Les forêts, en effet, présentent des richesses accumulées, qui sont un appât pour les imprévoyants, mais qui, une fois dépensées, ne se reproduisent qu'à de longues périodes et à la condition d'habiles aménagements.

Ce petit fait, que je signale incidemment, met en lumière cette grande loi, à savoir que *le régime de la propriété varie selon la nature des biens :* le sol herbu peut appartenir à tout le monde; le sol cultivé, aux familles prévoyantes; les forêts aménagées, seulement aux familles très prévoyantes et, à défaut d'elles, aux pouvoirs publics pourvu qu'ils soient stables.

La fixation d'une race au sol, au moyen de la culture, détermine une véritable révolution, au point de vue de l'influence de cette race au dehors.

En la rendant sédentaire, en transformant le cheval, de coursier en animal de trait, la culture clôt la période des grandes in-

vasions, composées de peuples entiers. Elle rend impossible les Gengiskhan et les Tamerlan. Elle réalise le rêve de tant d'empereurs romains qui ne trouvèrent pas de moyen plus sûr d'arrêter les Barbares que de les transformer en cultivateurs. La politique russe n'a pas d'autre objectif à l'égard des Bachkirs.

N'est-il pas curieux de constater, par le seul exemple d'un petit peuple, toutes les transformations sociales dues à cette cause unique : *la substitution de la culture à l'art pastoral !*

Le travail d'attrayant devient dur et exige une contrainte ;

La propriété se restreint et devient le lot des familles les plus prévoyantes ;

La famille elle-même perd une partie de ses fonctions ;

En dehors d'elle, se constituent des représentants spéciaux des cultures intellectuelles et du culte ;

Les pouvoirs publics prennent naissance ;

La période des invasions est close.

Et qu'est-ce qui a produit d'aussi grandes transformations ? Est-ce une culture intensive, faite sur de vastes espaces ? Non, c'est la culture la plus rudimentaire qui se puisse observer, une simple culture potagère : quelques pommes de terre, des navets, des carottes, des oignons !

On saisit ici un des plus magnifiques objets de la science sociale, le lien intime, presque inaperçu avant Le Play, qui unit les phénomènes matériels aux phénomènes moraux les plus élevés.

Si la simple culture potagère a pu transformer à ce point des pasteurs, quelles doivent être les conséquences sociales d'une culture autrement compliquée, autrement difficile, celle du *blé*.

C'est ce que nous verrons dans un prochain article.

(*A suivre.*)

Edmond DEMOLINS.

UN AMATEUR

DE LA NOUVEAUTÉ ET DES ANCIENS

IL Y A DEUX CENTS ANS.

LA SCIENCE SOCIALE DANS LA CRITIQUE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Charles de Saint-Denis, sieur de Saint-Évremond, était l'un des sept enfants d'une vieille famille normande établie entre Coutances et Ville-Dieu. Ses parents lui reconnurent de bonne heure une si vive intelligence qu'ils le nommèrent *Esprit*, et le dépêchèrent, dès l'âge de neuf ans, vers le collège de Clermont. Il quittait, avant d'en avoir apprécié le bienfait et les douceurs, la « masure » paternelle, où l'esprit de famille, l'autorité du père, les caresses de la mère et la tradition des ancêtres entretiennent, avec les goûts de la simplicité, je ne sais quel attachement aux vieilles mœurs qui fait des hommes utiles par leur exemple, heureux dans leur médiocrité. Il n'y devait jamais rentrer. Son malheur fut plus tard d'en avoir perdu le souvenir.

Ses classes achevées, il s'établit à Paris pendant plusieurs années, où on le vit mener de front les plaisirs, la littérature, la jurisprudence et une science d'une tout autre nature, l'escrime, dans laquelle il réussit peut-être aussi bien que dans l'étude de la procédure et du droit coutumier, si l'on en juge par la renommée que conserva longtemps dans les salles d'armes *la botte de Saint-Évremond* (1).

(1) Hippeau, *Notice sur Saint-Évremond*, p. IX.

C'était à trente-cinq ans un cavalier accompli que ce cadet de Normandie, viveur distingué et discret, bretteur élégant, qui avait gagné ses éperons aux côtés du grand Condé, auquel il commentait, dans les veillées du bivouac, les campagnes de Jugurtha et de César.

Quand il parut au milieu de la cour qui commençait à se former autour de Louis XIV, il enleva tous les suffrages. Dans cette société brillante et polie qui l'accueille, s'évanouissent ce bon sens rassis, cette circonspection avisée, prérogative des gens de Normandie dont il est. Il ne représente plus que la fine fleur de cet esprit qui commence à percer en France, léger, inconséquent, ignorant de ce qui s'est fait pour ne savoir que ce qui se fait, « méprisant les choses les plus estimables à cause du dégoût qu'elles apportent comme vieilles, estimant les plus méprisables qu'on recherche comme nouvelles (1), » faisant dater le monde d'hier, ou pensant à le renouveler sur le patron de la cour.

Cette aimable folie, Saint-Évremond la partage avec tout un cortège de grands seigneurs comme lui, qu'emporte le tourbillon des plaisirs de Versailles.

Lancé dans le courant des hommes à la mode, Saint-Évremond a pensé heureusement à nous décrire le monde qu'il a vu. Témoin irrécusable des faits qu'il raconte, il a laissé des portraits enlevés de main d'ouvrier de la société du dix-septième siècle, en quoi il se montre historien exact et véridique. Mais, par un fait étrange, étalant à nos yeux le spectacle d'une société qui se désorganise, il s'imagine très sérieusement nous représenter quelque chose de grand dans son ordonnance et de supérieur à ce qui s'est rencontré jusque-là dans l'histoire.

Il y a plus, Saint-Évremond, amateur des Anciens autant qu'admirateur de son siècle, veut s'expliquer à lui-même ses admirations littéraires; ce lettré délicat n'est pas médiocrement surpris d'arriver à conclure qu'Homère a gâté son *Iliade* et Virgile manqué l'*Énéide*. Voilà donc un historien bien informé auquel échappe le sens de son temps, un fin lettré à qui l'anti-

(1) Saint-Évremond, *Œuvres choisies*, par M. Hippeau, p. 165 (Firmin-Didot).

quité qu'il déclare incomparable demeure une énigme. Pourquoi?

I.

Suivez d'abord le pinceau de l'historien : A vos yeux vont revivre, pour un instant, Louis XIV et sa cour. Saint-Évremond les voit, les touche; il dessine trait pour trait cette société, son amour irréfléchi du nouveau, ses engouements pour la mode et le brillant.

Il les raconte par le menu, sans s'apercevoir qu'à ce jeu et à ces parades s'en vont l'honneur et la dignité des classes dirigeantes de son temps, et que, dans ce vertige, disparaîtra bientôt ce qui fit jusque-là la grandeur de la France et qui seul constitue les peuples robustes, stables, prospères : la vie de famille, l'indépendance politique, les traditions nationales.

C'est merveille de voir quelle vie l'on mène à Versailles sous le grand roi. A la cour, que Saint-Évremond fréquente, on assiste à la pitoyable ruine du bon sens français. Pour détruire à jamais la puissance des seigneurs et ce que l'on appelle, sans l'entendre, l'unité nationale, Louis XIV prend au rebours l'œuvre de Richelieu. Ce vrai grand homme avait su réduire les ambitions des familles princières, sans abattre leur influence ni leur fortune. Sa seule visée avait été de fonder un gouvernement solide sur l'alliance durable des d'Orléans, des Guise, des Vendôme, de la haute aristocratie et du Parlement. Louis XIV enleva d'un seul coup à la noblesse ses prérogatives ou, plus exactement, il l'arracha aux fonctions de gouvernement et d'administration qu'elle remplissait sur ses terres, pour le bien de l'État.

En même temps, pour satisfaire ses goûts de grande vie, il se livre à tous les raffinements du luxe où l'inclinent ses maîtresses. Dépouillés de toute autorité chez eux, attirés par le roi, les seigneurs affluent à la cour. Louis XIV s'adonne aux constructions fastueuses et aux goûts luxueux : on ne peut faire autrement que de marcher à son exemple, et c'est ainsi que se forme derrière lui

cette suite de gens qui mettent toute leur gloire à manger le meilleur de leur bien sous les yeux du roi. Brillants gentilshommes, amateurs de choses exquises, mais désœuvrés ; femmes spirituelles, mais « curieuses de galanterie et d'amours faciles (1) ; » guerriers célèbres, qui loin de leurs troupes, « s'entretiennent des actions passées, dans l'inutilité présente (2) » ; dignitaires ecclésiastiques, que les scandales et le luxe païen n'effarouchent pas ; écrivains de génie, mais panégyristes à gages sans autre souci que de plaire à Louis XIV et de le divertir. On assiste à son petit lever, à ses chasses, aux représentations, on quête un de ses regards, et ces grands seigneurs, qui ont des châteaux vastes, où le grand air circule, des terres, des gens suant pour eux mais incapables de vivre heureux en leur absence, des intérêts, une famille, ces grands seigneurs s'entassent dans les combles du château de Versailles.

Au lieu d'être chez eux, à se garer avec leurs gens contre les usurpations, à contrôler les actes arbitraires de la royauté, à élever dignement leurs enfants comme eux-mêmes le furent par leurs pères, ils se laissent parquer en esclaves. Héros aujourd'hui, ils sont vilipendés demain, et c'est à qui courra cette fortune. Saint-Évremond les connaît les dangers de cette cour : il les décrit avec la plume de la Bruyère : « J'ai vu des gens considérables passer tantôt pour les ornements de la cour et tantôt être traités de ridicules ; revenir à l'approbation, retomber dans le mépris, sans qu'il y eût aucun changement ni en leur personne, ni en leur conduite. La raison en est qu'on juge rarement des hommes par des avantages solides que fasse connaître le bon sens ; mais par des manières dont l'applaudissement finit aussitôt que la fantaisie qui les a fait naître (3). » Ce sont ces hasards dangereux à la dignité humaine auxquels s'exposent de gaieté de cœur des pères de famille, des hommes qui devraient être l'exemple et le soutien de leurs provinces. Où est la famille de ces gens-

(1) Saint-Evremond, *Œuvres choisies*, p. 259.
(2) *Ibidem*, p. 272.
(3) Saint-Evremond, *Observations sur le goût et le discernement des Français*, p. 163-164.

là? n'y a-t-il donc ni bonheur, ni honneur, ni devoirs, dans la vie privée?

Peut-être; mais Saint-Évremond qui se plaint en passant que les historiens « se laissent aller avec trop de joie au seul récit des maux qu'apporte la guerre, et ne touchent qu'avec dégoût les bonnes lois qui établissent le bonheur de la vie civile (1) », Saint-Évremond touche ici à une vérité où il évite soigneusement d'entrer. Docile à une erreur invétérée de l'esprit français, il ne fait encore aucune part dans l'histoire à la vie privée qui y tient cependant la maîtresse place. S'il ose reprocher aux historiens d'avoir cru qu'un récit exact des événements suffisait pour nous instruire, sans considérer que les affaires se font par des hommes, s'il nomme en passant les mœurs et les coutumes, il ne paraît pas comprendre à quelle partie fondamentale de la vie elles se rattachent, à la famille et aux rapports privés; il oublie que les sources de la prospérité publique et privée sont la religion, la propriété, la famille, le travail et le respect de la hiérarchie sociale.

Aucun de ceux qui l'entourent ne l'entend mieux que lui. Aussi laissez-les venir à la vieillesse, ces courtisans. Quand ils ont mené jusqu'à n'en plus pouvoir leur vie de sans-soucis, ils n'y découvrent qu'une issue : la retraite. Ne croyez pas que Saint-Évremond, sur l'âge, se rappelle cette bonne famille normande d'où il est sorti. Il serait mortel de revenir à ce train-train monotone de la vie domestique, après une existence si gaie, et pourtant le soir tombe : que faire? — Il sent que la foule indifférente, sans affection, va le délaisser, maintenant qu'elle ne peut plus rien tirer de son esprit glacé par les ans, et, dans le désert qu'il voit autour de lui, il s'écrie qu'il faut à tout prix « éviter la solitude, où la vieillesse est livrée à ses propres chagrins et à de tristes et de fâcheuses imaginations (2) ». Dans cette mélancolie d'une vie finissante, rien ne lui rappelle que l'homme qui a vécu utilement parmi les siens trouve au foyer où il abrite

(1) Saint-Évremond. *Discours sur les historiens français*, p. 83.
(2) Saint-Évremond. *De la retraite*, p. 326

sa vieillesse les souvenirs de la première enfance, et goûte le doux espoir de laisser après lui une mémoire honorée. *Aucune idée de la famille;* où donc ira mourir le vieillard?

« Je souhaiterais, reprend Saint-Évremond, que nous eussions des sociétés établies où les honnêtes gens se pussent retirer commodément, après avoir rendu au public tout le service qu'ils étaient capables de lui rendre... Pour moi, je m'y passerais volontiers des choses délicieuses, à un âge où le goût des délices est quasi perdu; mais je voudrais les commodités, dans un temps où le sentiment devient plus délicat pour ce qui nous blesse, à mesure qu'il devient moins exquis pour ce qui nous plaît, ou moins tendre pour ce qui nous touche. Et pour vous expliquer plus nettement ma pensée, je voudrais, dans un *couvent*, une frugalité propre et bien entendue, où l'on ne regarderait point Dieu comme un Dieu chagrin qui défend les choses agréables parce qu'elles plaisent, mais où rien ne plairait à des esprits bien faits que ce qui est juste où tout à fait innocent (1). » Tel est l'ermitage que se choisit ce courtisan devenu vieux; tel est, sur ses vieux jours, l'Eldorado qu'il rêve : le couvent, succursale de la cour, où les plaisirs se mesureraient à la fatigue des gens blasés, la retraite isolée, moins ses austérités. Tous les grands en sont là. C'est dans ce désenchantement que meurent les la Rochefoucauld, les Condé, les Longueville, les Saint-Simon, sans avoir goûté autre chose que le commerce bruyant des antichambres, n'ayant rien connu des joies modestes, mais utiles et bienfaisantes, rencontrées au foyer, auprès d'enfants soumis, avec le respect et le dévouement de gens auxquels « on a rendu tout le service qu'on était capable de leur rendre ». Que leur importe une vieillesse tranquille et honorée? Ce qu'il leur faut, après une vie passée parmi des inconnus, c'est un milieu où d'autres inconnus s'appliquent à leur être agréables et commodes; ils s'étonnent et se scandalisent de ne pas le rencontrer dans les couvents « où l'on trouve des lois plus difficiles à garder que celles de Dieu et du prince »; ils ne se rappellent pas que tous les biens désirables à un vieillard

1 Saint-Évremond, *De la retraite*, p. 398-399

sont au sein de la famille, et dans le désarroi de leurs idées, tout ce qu'ils inventent pour le soulagement de leurs dernières années, c'est une institution de retraite pour les vieillards, le couvent sans les vertus! Plus de famille. C'est à la cour de Louis XIV que commence ce mal dont nous avons à présent le lamentable spectacle. Tout le chemin que nous avons fait depuis Saint-Évremond nous a menés à la réalisation de son vœu barbare. Le grand roi conduisait les gentilshommes de France tout droit à Sainte-Périne!

Dites que ces seigneurs et cette cour du dix-septième siècle eurent des visées plus hautes et des sentiments moins pervertis que ne leur en prête Saint-Évremond, et je vous montrerai le roi et tous les gentilshommes applaudissant à grands éclats les farces navrantes où Molière tourne un père en dérision, où ce brave homme de Chrysale est berné par une femme et une fille insolentes, où l'on vous montre la famille à l'envers, les enfants menant à la baguette des parents imbéciles. D'ailleurs le témoignage de Saint-Évremond ne nous suffit-il pas? Il ne prête rien aux gens : observateur sagace, il ne dit d'eux que ce qu'il voit. Il vécut quelque temps en Hollande, et le spectacle exemplaire qui s'offrit à ses yeux, l'émut quelques jours. Il y avait aperçu le bonheur de la vie privée et la dignité d'un peuple sage, aussi trouve-t-il « étrangement doux, après les gênes pédantes de Versailles, de vivre dans un pays où les lois nous mettent à couvert des volontés des hommes et où pour être sûrs de tout nous n'avons qu'à être sûrs de nous-mêmes (1). »

Il a passé auprès d'un peuple heureux : il sait d'où lui vient son bonheur : on dirait qu'il n'a pas voulu le voir. Il sourit volontiers de ces intérieurs hollandais où de bonnes femmes et de bons maris conduisent par de droits chemins leurs enfants à la vertu. « Pour les femmes, dit-il, s'étant données une fois dans une honnête union, elles croient avoir perdu toute disposition d'elles-mêmes et ne connaissant plus que la simplicité du devoir, elles feraient conscience de se garder la liberté des affections que les

(1) Saint-Évremond, *Lettre à M. le marquis de Créqui*, p. 422.

plus prudes se réservent ailleurs sans aucun égard à leur dépendance. Ici tout paraît infidélité : et l'infidélité, qui fait le mérite galant des cours agréables (il y revient!) est le plus gros des vices chez cette bonne nation *fort sage dans la conduite et dans le gouvernement*, peu savante dans les plaisirs délicats et les mœurs polies. Les maris paient cette fidélité de leurs femmes d'un grand assujettissement, et si quelqu'un contre la coutume affectait l'empire dans la maison, la femme serait plainte de tout le monde comme une malheureuse et le mari décrié comme un homme de très méchant naturel (1). » Quel tableau! Et Saint-Évremond, qui l'a tracé, n'en a pas senti les beautés. Avant Le Play, il avait décrit trait pour trait ces fortes familles qui assurent la grandeur d'un pays «, le foyer domestique, petit monde complet dont le gouvernement réclame toute la sollicitude de la mère de famille, tandis que le père porte au dehors son activité; ces mœurs sévères qui assurent mieux le bonheur individuel que les plaisirs bruyants et cette agitation extérieure (2), » qui, chez certains peuples ont pour fruit la haine des classes et la décadence.

J'avais toujours eu peine à comprendre qu'elle fût née toute d'une pièce, cette société si corrompue du dix-huitième siècle. Ce sont les pères et les patrons que Saint-Évremond nous a montrés qui firent cette fille.

Cette ruine de l'esprit de famille, ce mépris des plus sacrés devoirs engendrèrent, s'il est possible, de plus terribles maux. Louis XIV demanda aux seigneurs le sacrifice de leur indépendance. Arrachés à leurs foyers, à leurs gens, à ce qu'ils tenaient et qui les tenait, ils n'eurent ni le courage, ni peut-être la force de résister. Ils mirent leur liberté à se choisir un maître.

A la cour, « le Français particulièrement est de cette humeur ». Le vieil honneur reprend parfois le dessus, mais, s'il se montre à l'aventure « impatient de toute autorité, il l'est bientôt de sa franchise, il ne saurait recevoir de maîtres sans chagrin, ni demeurer le sien sans dégoût : ennuyé de sa propre posses-

(1) Saint-Evremond, *Lettre à M. le marquis de Créqui*, p. 491.
(2) Le Play, *La Réforme sociale en France*, ch. III, p. 383, 3e édit.

sion, il cherche à se donner et, trop content de la disposition de sa volonté, il s'assujettit avec plaisir, si on lui laisse faire sa dépendance (1). »

Oubliant ce que doit un homme pour ne songer qu'à ce qu'un gentilhomme se doit, ces courtisans ne recherchent que « les distinctions fort considérables qu'apportent la faveur du roi déclarée et un grand mérite à la guerre bien reconnu ». Pour obtenir la faveur du roi sans laquelle on ne saurait vivre, « les plus corrompus, dont le nombre est grand, portent leur servitude où ils croient trouver leur fortune, et ceux qui s'abandonnent le moins ne tardent pas de se faire un mérite de leur souplesse; il est peu de gens habiles et honnêtes qui sachent conserver de la dignité en ménageant leurs affaires; à le bien prendre tout cède à nos favoris (2) ». Est-ce là une cour de gens bien nés, soucieux de leur honneur et du bien public, ou n'est-ce que le vestibule du palais de Stamboul, où une troupe d'émasculés mendie les grâces du sultan? Je rougis en transcrivant ces pages, mais Saint-Évremond continue, sans se douter des énormités qu'il nous révèle, et il souscrit à ce conseil que lui donne le duc de Candale : « Puisque le choix des supérieurs tient lieu de liberté aux Français, c'est à peu près leur naturel que vous devez consulter plutôt que le vôtre dans la conduite que vous avez à tenir (3). »

Le mot est lâché : il dénote une singulière perversion de l'esprit. Désormais, en France, se faire valoir aura remplacé valoir, depuis que, par Louis XIV surtout, la carrière officielle et politique a remplacé la vie privée et le mérite personnel. Comme l'avoue Saint-Évremond et ceux qui ont écrit de son temps, les exemples abondent tristement dès lors. Depuis, ils ont pitoyablement débordé de toutes parts.

Plus d'affaires dans leurs domaines que ces grands seigneurs ont abandonnés: c'en était trop, d'avoir avec le peuple même vie, même religion, même Dieu. « Nous ne quittons plus

(1) Saint-Évremond : *Conversation du duc de Candale*, p. 271.
(2) *Ibid.*, p. 271.
(3) *Ibid.*, p. 271.

Paris, disent-ils, où l'assiduité de notre cour nous attache, où la fonction d'une charge ou le devoir d'un emploi nous occupe (1). » Suivant le mot de la Bruyère, « si la cour ne les rend pas toujours contents, elle empêche qu'ils ne le soient ailleurs et de jouir du meilleur de tous les biens, s'il y a des biens, du repos, de la retraite, d'un endroit qui soit notre domaine (2). Et le moraliste qui a le mieux connu son temps termine par une ironie sanglante : « Un noble, s'il vit dans sa province, il vit libre, mais sans appui; s'il vit à la cour, il est protégé, mais il est esclave : cela se compense. » Il vit inutile à sa patrie, à sa province, à sa famille, à lui-même, souvent sans toit et sans aucun mérite, mais il se redit vingt fois le jour qu'il est gentilhomme et c'est assez. Et le peuple, dans les campagnes, libre autrefois, mais aujourd'hui pressuré par les grands autant qu'eux-mêmes sont tenus sous le joug par la cour, « vivant de pain noir, d'eau et de racines, épargne aux autres hommes la peine de semer, de labourer, de recueillir pour vivre. » La France entière est en servitude.

Les esprits les mieux placés ont perdu toute fierté. Toute la question de la vie est de monter aussi près que possible du personnage placé le plus haut. Encore, arrivé à ce but, n'a-t-on pas toujours, au prix des bassesses obligatoires, la chance d'échapper aux disgrâces. Saint-Évremond en fit l'épreuve. Pour avoir résumé, sous une forme familière et piquante, dans une lettre au maréchal de Créqui, tombée entre les mains de Le Tellier, ses appréciations sur le *Traité des Pyrénées*, il est chassé par le roi, en 1662, et se réfugie en Angleterre. Dans cette extrémité, il n'est flatteries ni flagorneries dont il n'use. Éloigné de la cour et du roi, il ne voit pas plus juste, il admire, il adore, il se fait aussi petit qu'il peut, il demeure, comme avant, épris des belles et admirables qualités de Sa Majesté, de ses actions, de son gouvernement, de ses conseils, il a « toujours pensé avoir des sentiments exquis sur l'intérêt de sa gloire et l'erreur qui vient

(1) Saint-Évremond, *Œuvres choisies*, p. 192.
(2) La Bruyère, *Caractères*, chap. VIII, De la cour.

d'un principe si noble et si beau ne laisse aucun droit à la justice. Si Sa Majesté a la bonté de finir mes maux, dit-il, elle joindra la dépendance d'une créature à l'obéissance d'un sujet. Presque en tous les hommes, la sujétion n'a qu'une docilité apparente; sous des dehors humiliés on tâche à défendre un reste de liberté par des résistances secrètes. Ce n'est pas en moi la même chose (1). » Dans cet anéantissement de la dignité humaine devant la personne du roi, plût à Dieu qu'on n'eût à déplorer que la bassesse d'un homme et la tyrannie de Louis XIV; mais le mal est général. Il a si bien envahi toutes les âmes, que, pour les gens qui l'entourent, rien ne compte plus au monde, ni le mérite des peuples voisins, ni le passé, ni les glorieuses traditions de la France.

Cette disposition de son temps n'échappe pas à la sagacité de Saint-Évremond, mais elle ne le choque pas outre mesure; la preuve, c'est qu'il y participe largement. Dans cette même lettre au marquis de Lionne que je citais tout à l'heure, il fait carrément dater l'histoire de France de Louis XIV, comme nos modernes révolutionnaires le font de 1789. C'est le même esprit dans son fond. Louis XIV est le seul roi qui ait jamais régné. Faisant son examen de conscience devant Mazarin, qui lui en veut de ses critiques sur le *Traité des Pyrénées,* Saint-Évremond met dans ses excuses autant d'habileté que de sincérité dans sa comparaison : « Mais quel sujet de plainte a M. le Cardinal qui ne lui soit commun avec tous nos rois? Leurs règnes n'ont-ils pas le même sort que son ministère? Leurs faits ne sont-ils pas anéantis comme les siens, leur réputation effacée comme la sienne (2). » Charlemagne, saint Louis, Henri IV, Louis XIII, biffons ces noms des fastes de la France : on rompt définitivement avec le passé, c'est une révolution complète dans la constitution politique du pays. Il ne reste rien des franchises, lesquelles sont méprisées : les courtisans, autrefois seigneurs libres, applaudissent quand le roi dit : « L'État, c'est moi. » Aucun de ses prédécesseurs n'eût songé à

(1) Saint-Évremond, *Lettre à M. le marquis de Lionne,* p. 428.
(2) *Ibid.*, p. 427.

en dire autant : c'est une ère nouvelle qui commence : une plus nouvelle encore, suite naturelle de celle-ci, commencera dans les mêmes dispositions d'esprit, en 1789. La France entière sera alors enracinée dans le sentiment où s'entretiennent les courtisans d'aujourd'hui, que tout ce qui a précédé ne vaut rien : « Il y a un vice qui n'est pas supportable : c'est de nous attacher avec passion à ce qui s'est fait dans un autre temps que le nôtre, et d'avoir du dégoût pour tout ce qui se fait en celui où nous vivons (1). » Saint-Évremond ne peut comprendre « qu'un doux souvenir détourne la pensée des vieillards de ce siècle, de ce que nous sommes sur ce que nous avons été, qu'on attribue des agréments à beaucoup de choses qui n'en avaient point, parce qu'elles rappellent dans notre esprit l'idée de notre jeunesse ; qu'on dise des merveilles d'une vieille cour, où il n'y avait rien que de médiocre, au mépris de la grandeur et de la magnificence qu'ils ont devant les yeux (2). »

Saint-Évremond continue dans ses appréciations à jouer de malheur : comme si, cette disposition prétendue des vieillards ne se justifiait pas précisément à l'égard d'une cour qui minait les traditions fondamentales !

Il n'y a pas à s'y tromper, en France désormais tout est à la nouveauté, aux frivolités, à l'infatuation de son mérite. De quel aveuglement cette illusion ne frappe-t-elle pas les Français ! Saint-Évremond entend bien que les peuples voisins plus sensés reprochent à la France son instabilité et « le changement éternel aux modes et aux habits ; les gens du plus grand éclat font tout valoir à leur fantaisie, et quand une personne est bien à la mode, elle peut donner le prix également aux choses où elle se connaît, et à celles où elle ne se connaît pas (3). » Ces incessants bouleversements troublent la raison de l'historien moraliste quand il se mêle de les juger ; on ne se lassera pas de l'entendre, je le laisse encore parler. Il fait suivre immédiate-

(1) Saint-Évremond, *Observations sur le goût et le discernement des Français*, p. 166.

(2) *Ibid.*, p. 166-167.

(3) *Ibid.*, p. 165.

ment le passage que je viens de citer de cette conclusion : « Il n'y a point de pays où la raison soit plus rare qu'elle est en France. Communément tout est fantaisie, mais une fantaisie si belle et un caprice si noble en ce qui regarde l'extérieur, que les étrangers, *honteux de leur bon sens*, comme d'une qualité grossière, cherchent à se faire valoir chez eux par l'imitation de nos modes et renoncent à des qualités essentielles pour affecter un air et des manières qu'il ne leur est presque pas possible de se donner. Mais ce perpétuel changement qui fait notre renom, devient sans y penser une sagesse bien grande ; car, outre une infinité d'argent que nous en tirons (1), c'est un intérêt plus solide qu'on ne croit d'avoir des Français répandus partout, qui forment l'extérieur de tous les peuples sur le nôtre ; qui commencent par assujétir les yeux où le cœur s'oppose encore à nos lois, qui gagnent les gens en faveur de notre empire où les sentiments tiennent encore pour la liberté (2). »

C'est de la pure démence d'aller ainsi croire et dire que l'amour des nouveautés frivoles soit un solide fondement de la puissance politique. Mais Saint-Évremond met le comble à sa naïveté : il ajoute, deux lignes plus bas, que les Français courent par là à un ridicule européen dont on n'est même plus capable de s'apercevoir. « Nous verrons les bonnes choses qui viennent de nous conserver ailleurs leur réputation quand elles n'en ont plus en France ; nous verrons ailleurs nos sottises rejetées par le bon sens quand nous les élevons au ciel par un entêtement ridicule. » Saint-Évremond ne pensait pas que sa prophétie dût aussi complètement se réaliser.

Il avait donc d'un côté toutes les tristesses et les folies qu'il vient de raconter avec admiration ; il avait eu d'autre part, en Hollande, le spectacle d'un peuple, où « l'on ne rencontre pas de différences odieuses dont les honnêtes gens soient blessés, point de dignités incommodes, point de ces fâcheuses grandeurs qui gênent la liberté sans contribuer à la fortune. Les magistrats y sont sévères

(1) C'est à Saint-Évremond que nos économistes semblent avoir emprunté leurs belles théories sur la richesse et la colonisation.

(2) Saint-Évremond. *Œuvres choisies*, p. 165.

sous les ordres de l'État, fiers dans l'intérêt de leur pays avec les nations étrangères, doux et commodes avec leurs citoyens, le fonds de l'égalité demeure toujours malgré la puissance et par là, le crédit ne devient point insolent, la conduite jamais dure ; les contributions sont véritablement grandes, mais elles regardent le bien public, la différence de religion, qui excite ailleurs tant de troubles, ne cause pas ici la moindre altération dans les esprits (1). » Tout le mal qu'il y trouve, c'est « plus de bon sens dans les affaires que de délicatesse dans les entretiens ».

En face de ces deux tableaux, il n'hésite pas. Louis XIV dépasse M. le Pensionnaire de Witt » en qui rien n'est égal à sa suffisance que son désintéressement et sa fermeté ; » la cour est le seul lieu où un homme de cœur puisse vivre.

Les citations sont longues dans cet article; mais elles répondent à mon dessein. J'en ai omis et des meilleures. Si l'on veut savoir ce que fut sous Louis XIV, la promiscuité des sexes, les débauches sans nom, la gloutonnerie repoussante, je renvoie le lecteur aux pages 192, 396, 412, etc., de l'édition de M. Hippeau que j'ai entre les mains.

Voilà le temps dont Voltaire a écrit : « Je travaille depuis longtemps à l'histoire de ce siècle... qui doit être l'exemple des siècles à venir... Je ne manque pas de mémoires sur la vie de Louis XIV qui a été dans son domestique, l'exemple des hommes, comme il a été quelquefois celui des rois (2). »

La réforme sera difficile en France, tant que notre jeunesse sera élevée dans l'admiration des souverains qui ont corrompu les mœurs et désorganisé les institutions.

Mais je m'écarte de Saint-Évremond auquel il est temps de revenir. Il est le témoignage vivant de la désorganisation que jette dans les idées la pernicieuse influence de la cour et du roi. Ainsi, voilà un homme, un historien réputé profond, un moraliste expert : il sent qu'il va mourir sans famille, que personne de ceux qui l'entourent n'en a plus, il est embarrassé de sa vieillesse, il est

(1) Saint-Evremond, *Lettre à M. le marquis de Créqui*, p. 422-423.
(2) Voltaire, *Œuvres complètes*, t. XLVI, p. 216; Paris, 1822.

exilé par le roi, il assiste à cette folie de la France qui répudie son indépendance et ses traditions, il a senti le poids de la tyrannie, et il est heureux, il admire, il n'a d'yeux que pour Louis XIV et la cour. Il voit tout, il le raconte avec la précision de l'observateur à qui rien n'échappe, il ne voit pas la honte qui en sort, la ruine qui menace.

Son erreur vient de ce que ses habitudes de courtisan et de fréquentation dans le monde de Versailles lui ont fait perdre de vue *les vraies causes de la grandeur d'un peuple : l'esprit de famille, le dévouement des classes dirigeantes aux intérêts publics, le respect des traditions du passé.*

Cette erreur fondamentale aura son retentissement dans toutes ses idées. Par l'effet de la même illusion qui lui fait mal juger son temps, il méconnaît tout ce que les Anciens lui rapportent des civilisations disparues.

II.

Ce qu'il y eut de plus solide parmi les choses dont la cour occupa les esprits, ce furent les lettres. On doit dire que si elles aidèrent à la politesse du langage, elles ne remédièrent en rien à la ruine morale des courtisans. L'éclat qu'elles jetèrent à la cour devint funeste à d'autres États. Saint-Évremond l'entendit un jour de la bouche du commandeur de Jars, soldat du vieux temps au franc parler, qui expliquait la fuite de la reine Christine de son royaume de Suède : « Messieurs, disait-il, si la reine de Suède n'avait vu que les coutumes de son pays, elle y serait encore : pour avoir appris notre langue et nos manières, pour s'être mise en état de réussir huit jours en France, elle a perdu son royaume : voilà ce qu'ont produit sa science et ses belles lumières que vous nous vantez. Je vous dirai, ajoutait-il, que le dernier connétable de Montmorency a su maintenir son crédit dans les provinces, et sa considération à la cour, sans savoir lire. Peu de latin, vous dis-je, et de bon français (1) ! »

(1) Saint-Évremond, *Lettre à M. le comte d'Olonne*, p. 408.

Le commandeur parlait dans le désert. Du temps de Louis XIV, on n'est bien à la cour que si on est bel esprit; le bel esprit, c'est-à-dire le beau langage et le goût des lettres mettent un homme bien au-dessus du plus recommandable seigneur qui s'occupe de ses terres. On apprécie plus les choses qui ne demandent que de la connaissance que celles qui exigent un effort moral du jugement et de la volonté. Êtes-vous pour les Anciens ou les Modernes, pour Job ou Uranie? Cette idée de mettre la supériorité littéraire au-dessus des aptitudes familiales et patronales mènera tout droit la France à la royauté de Voltaire et des Encyclopédistes: au dix-huitième siècle et à la Révolution, toute la France déclamera. Le lettré aura expulsé le patron : c'est la même chose aujourd'hui, le sceptre est aux parleurs.

Saint-Évremond, parmi les lettrés de son temps, tint une des premières places. Il fut parmi les plus ardents de ceux qui ravivèrent le goût de la vénérable antiquité, et tout le temps de sa vie, il entretint le plus étroit commerce avec les Anciens.

Nous connaissons l'historien : quand il raisonne sur son siècle, il porte à faux : le lettré, le connaisseur, l'amateur d'Homère et de Virgile, quand il raisonne, son goût montre les mêmes contradictions d'esprit. Ses conclusions sont tout opposées à ses appréciations d'artiste : il aime Homère et ne comprend rien au rôle important des dieux dans ses poèmes; il admire Sophocle et Euripide et trouve leurs sujets petits, bourgeois, terre-à-terre ; il s'extasie devant Virgile et déclare Énée un personnage manqué : « L'élévation d'Homère et ses autres belles qualités ne m'empêcheront pas de reconnaître le faux caractère de ses dieux; et cette agréable et judicieuse égalité de Virgile ne me cachera pas le peu de mérite de son Énée (1). »

Tout le dix-septième siècle a apprécié la cour et Louis XIV comme Saint-Évremond; tout le dix-septième siècle pense encore comme lui sur le mérite des Anciens. C'est que l'inspiration artistique des Grecs et des Romains fut toute familiale et locale, et

(1) Saint-Évremond. *Du merveilleux qui se trouve dans les poèmes des Anciens*, p. 154.

que le dix-septième siècle les veut juger par comparaison avec l'esprit, les idées, les manières de la cour, avant laquelle on ne conçoit pas qu'il ait pu exister quelque civilisation originale. Écoutez Saint-Évremond sur Homère : « J'admire que les anciens poètes aient été si scrupuleux pour la vraisemblance dans les actions des hommes et qu'ils n'en aient gardé aucune dans celle des dieux. Ceux même qui ont parlé le plus sagement de leur nature n'ont pu s'empêcher de parler extravagamment de leur conduite. Quand ils établissent leur être et leurs attributs, ils les font immortels, infinis, tout-puissants, tout sages, tout bons. Mais du moment qu'ils les font agir, il n'y a faiblesse où ils ne les assujettissent, il n'y a folie ou méchanceté qu'ils ne leur fassent faire (1).

Le lettré n'en juge ainsi que parce qu'il ignore la vie sociale des anciens, sans réfléchir qu'ils n'eurent et ne purent avoir une idée aussi complète de la divinité que fut la sienne. La divinité, dans l'esprit des peuples païens, ne subsiste que confuse et voilée derrière les héros, ou ancêtres, qui se mêlent, avec leurs traits humains, à l'idée qu'on a d'elle, se divinisent plus ou moins et se substituent plus ou moins à elle. L'histoire fait assez voir que cette confusion est naturelle à l'esprit de l'homme, mais comme les passions sont naturelles à son cœur, c'est-à-dire sans être légitime. Les poètes païens, Hésiode, Homère, Eschyle ont chanté leurs dieux avec autant d'intérêt qu'ils ont chanté leurs héros terrestres, également remplis de désordres ; ils admiraient les uns et les autres, non pour les exemples, mais pour le spectacle qu'ils y trouvaient et pour les patriotiques souvenirs qui s'y rattachaient. Zeus, l'immortel, n'est qu'un Agamemnon plus ancien, dont les exploits ont grandi aux yeux des générations dans l'éloignement des siècles, c'est un roi des rois des âges passés, dont l'imagination a embelli les traits et rehaussé la taille, sans le débarrasser de ce qu'il eut de commun avec l'humanité. Tout est ici naturel et humain, sans être ni raisonnable ni beau mora-

(1) Saint-Évremond, *Du merveilleux qui se trouve dans les poèmes des Anciens*, p. 152.

lement. Saint-Évremond, en partant de considérations philosophiques n'a pu trouver ce nœud d'une question qu'il rend insoluble, mais que dénoue simplement l'observation sociale appliquée aux peuples anciens. Aussi déclare-t-il que « de faire comme les poètes, un commerce perpétuel, une société ordinaire, et, si on peut le dire, un mélange des hommes et des dieux, contre la religion et la raison, c'est assurément la chose la plus hardie et peut-être la plus insensée qui fut jamais » (1).

On perd courage à suivre ainsi un homme sagace et observateur délié qui démêle les vrais mérites des gens pour les leur tourner à défaut. Avec une remarquable pénétration, s'il s'attaque aux tragiques grecs, il caractérise admirablement leur inspiration : « C'étaient de beaux esprits resserrés dans le ménage d'une petite république, à qui une liberté nécessiteuse tenait lieu de toutes choses. Que s'ils étaient obligés de représenter la majesté d'un grand roi, ils entraient mal dans une grandeur inconnue, pour ne voir que des objets bas et grossiers, où leurs sens étaient comme assujettis. La grandeur, conclut-il, la magnificence et la dignité surtout leur étaient des choses fort peu connues » (2).

A la vérité, ni Œdipe, ni Agamemnon, ni Ulysse, ni Philoctète, ni Clytemnestre, ni Oreste, ni Hécube n'étaient des rois ou des reines à la façon du grand siècle, ou des courtisans aux belles manières, en perruques poudrées, débitant élégamment mille fadeurs auxquelles les petites gens n'entendent rien. Ce sont en effet des hommes retirés dans le ménage d'une petite république ; le théâtre où l'action se développe est un canton, ces rois n'en sont que les petits chefs ; ils vivent loin des grandes cités ; ce n'est pas le seul amour qui les fait agir, ni les faibles intrigues ; les traditions d'un petit monde se rattachent à ces héros connus et admirés. Et c'est par cette inspiration toute rurale que les tragiques grecs se placent, par le naturel, la vérité et l'intérêt si fort au-dessus de nos auteurs voués aux héros des grandes cités

(1) Saint-Évremond, *Du merveilleux qui se trouve dans les poèmes des Anciens*, p. 153.

(2) Saint-Évremond, *Sur les tragédies*, p. 187.

et des cours fastueuses. Comme ils sont guindés et faux dans leur allure ces Sophonisbe, ces Pompée, ces Mithridate, ces Agamemnon de Corneille et de Racine auprès des personnages que font revivre les Grecs! Les premiers expriment les sentiments les plus admirables qui puissent honorer l'âme humaine, ou les passions les plus basses qui la puissent ravaler, mais ce ne sont que les porte-voix du grand cœur de Corneille et du tendre Racine. A cette littérature exotique, le Français des campagnes élevé loin du faste des cours ne saurait rien comprendre, tandis que chez les Grecs, la littérature, au temps de la plus puissante culture, demeurée indigène, locale, rurale, fait battre des mains le dernier des citoyens de la Grèce.

Le grand seigneur, lui, veut autre chose : « Introduisez une mère qui se réjouit du bonheur de son cher fils, ou s'afflige de l'infortune de sa pauvre fille, comme dans l'Andromaque et l'Iphigénie d'Euripide, sa satisfaction ou sa peine, fera peu d'impression sur l'âme des spectateurs. Pour être touchés des larmes de ce sexe, voyons une amante qui pleure la mort d'un amant, non pas une femme qui se désole de la mort d'un mari. »

Donnez-lui ou Porus, ou Alexandre, mais ne déroulez pas à ses yeux la poignante tragédie domestique. Qu'est-ce pour lui qu'une famille et que ces maigres intérêts de maison?

Ces deux courants littéraires si distincts mettent en évidence, jusque dans le domaine éthéré des arts, la diversité profonde qu'établissent dans toute la nature humaine, la vie rurale et la vie urbaine.

Cette vue échappe encore à Saint-Évremond; il s'obstine à admirer de confiance Sophocle et Euripide sur le renom qu'on leur fait et, pour dire le vrai, « il ne les croit aussi admirables qu'on le lui dit, qu'en s'imaginant de leurs ouvrages bien plus de choses qu'on n'en peut connaître par des traductions » (1).

Mais ce qui demeure pour lui un problème et, après lui, à tous ceux qui n'ont pas arrêté leur attention à ce qui fit la grandeur et la force de Rome, c'est le personnage d'Énée.

(1) Saint-Évremond, *Sur les tragédies*, p. 116.

Et le fait est qu'à le comparer au grand roi, Énée est inexplicable. Mais pourquoi l'amener à Versailles? Que ne le prend-on dans le monde où il parut? Peut-être arriverait-on à comprendre les larmes et les perpétuelles angoisses du héros troyen, et « qu'il lui suffit », pour être important et glorieux aux yeux des Romains, « de ne pas manquer aux offices d'une âme pieuse, tendre et pitoyable ». On l'admirerait au lieu de rire, « quand il porte son père sur ses épaules, qu'il regrette sa chère Créüse conjugalement, qu'il fait enterrer sa nourrice et dresse un bûcher à son pilote en répandant mille larmes (1). »

Ici encore l'esprit léger et superficiel de Saint-Évremond s'égare. S'il avait voulu comprendre Enée, il lui fallait jeter un coup d'œil sur Troie et sur Rome. Ce qui fit la grandeur et la gloire de ces admirables Troyens, qu'est-ce donc, sinon l'amour du foyer domestique, le respect de la fidélité conjugale, la vénération des ancêtres? Dans son triste exode, Enée emporte ces chers souvenirs qu'il veut léguer aux fils de la race qu'il va fonder sur d'autres rivages. Il y réussit et ils se retrouvent encore si vivaces, au temps de Virgile, ces sentiments, que le poète ne trouve rien de plus grand et de plus à l'honneur de Rome que de personnifier le caractère de son peuple dans le pieux Énée. Et je n'y vois rien que de vénérable et d'héroïque : le culte craintif et protecteur des dieux lares, le soin patriarcal de la famille, la religion de son passé, le souci terrible de sa perpétuité. Il paraît qu'avec ce point de départ, on arrive tout simplement à conquérir le monde. L'intelligence de ces antiques coutumes justifie Virgile. Le reproche qu'on lui adresse d'avoir créé un héros médiocre tombe de soi : Énée ne ressemble pas à Achille, je le veux; mais magnanime représentant des qualités fondamentales de la race romaine, il est en tout digne de l'épopée.

Pour ne l'avoir pas cru ou pour l'avoir méconnu, Saint-Évremond a toujours ignoré l'incomparable génie de Virgile.

Ce n'est donc pas tout en histoire, de savoir peindre; en littérature, de sentir les beautés littéraires et le charme artistique des

1 Saint-Evremond. *Réflexions sur nos traducteurs*, p. 161.

productions de l'esprit : il faut encore arriver à une critique positive et à porter sur les choses un jugement réfléchi et incontestable.

Mais la critique, d'ordinaire, est toute de sentiment personnel. Il lui faut un critérium plus sûr ; il faut une connaissance de l'ordre social, si l'on veut comprendre, en histoire, le vrai rôle qu'y ont joué les faits, et en littérature, la raison historique et précise des sentiments qu'elle exprime?

Saint-Évremond s'est trompé pour avoir négligé cette force, et son exemple démontre combien cette manière de juger, *sans critique sociale* égare, en histoire, un homme qui cependant a vu ; en littérature, un homme qui avait pourtant le sens exquis de l'art.

La science sociale apporte le premier élément *ferme* qu'il y ait encore eu d'une critique historique et littéraire scientifique. Elle lui ouvre une ère toute nouvelle, en donnant une connaissance *exacte* des sociétés. Puisse l'avenir, en nous donnant des historiens et des littérateurs dont le talent égale celui de Saint-Évremond, nous les donner meilleurs juges de ce qu'ils voient et de ce qu'ils goûtent ! La France en a bon besoin.

Prosper Prieur.

LA COLONISATION

ET

LES CONDITIONS DE LA PROSPÉRITÉ COLONIALE (1).

IV.

PHÉNOMÈNES PRODUITS PAR LA RENCONTRE DE RACES DIVERSES DANS UNE MÊME COLONIE. LES ÉTATS-UNIS.

L'étude des Indes anglaises nous a montré le cas le plus simple que présentent les établissements fondés avec des races mêlées, celui où *une race colonisatrice rencontre une race indigène.*

Aujourd'hui, nous nous trouvons en présence d'une hypothèse plus compliquée : le territoire sur lequel la colonisation va s'opérer est *vacant*, mais des *races diverses viennent s'y établir*. A quelles conditions parviendront-elles à se mélanger, de telle sorte que leur réunion forme avec l'aide du temps un corps homogène? Comment se fondront-elles ensemble?

Nous avons pu constater que, dans l'Hindoustan, la race colonisatrice et la race indigène restaient étrangères l'une à l'autre. Non seulement la fusion n'a pas lieu, mais l'antagonisme est ardent, surtout peut-être chez ceux des Hindous que leur éducation rapproche le plus de nos habitudes européennes. Nous avons essayé d'indiquer les causes de ce fait ; nous avons rappelé comment la race anglo-saxonne avait accompli ailleurs des conquêtes plus durables par l'action de ses patrons agriculteurs ; à côté d'un mélange de races inutilement tenté, nous avons cité des exemples de succès.

(1) Voir les articles précédents, livraisons de mai, juillet et octobre, t. I, p. 317 ; t. II, p. 49, 148 et 347.

La même marche s'impose dans l'examen des établissements en territoire vacant avec races mêlées. Trouver un premier type répondant à cette définition, où les races se soient réellement mêlées, où l'harmonie sociale ait résulté de ce mélange ; en décrire ensuite un second, dans lequel le mélange s'opère mal ; déterminer enfin, par l'analyse, les causes et les effets de ces deux phénomènes différents ; telle nous paraît être notre tâche.

Les États-Unis originaires et les États-Unis contemporains, si différents par leur constitution sociale, offrent précisément les deux types que nous cherchons. La preuve en résultera de l'examen rapide auquel nous allons essayer de les soumettre.

I. — Les États-Unis originaires.

Le fait caractéristique de la colonisation de l'Amérique du Nord au dix-septième siècle, c'est l'arrivée des immigrants par groupes étroitement unis. Ce n'étaient généralement pas des individus isolés qui venaient chercher fortune au Nouveau-Monde ; mais bien des sociétés embryonnaires, vigoureuses et disciplinées qui, transplantées de la mère patrie, demandaient aux ressources d'une terre vierge la fécondation de leur activité, aux solitudes d'un pays vacant l'exercice sans entraves de leur culte. Si quelque aventurier sans lien avec les autres colons échouait sur les rivages de l'Amérique, il était bientôt encadré ou rejeté par ces jeunes associations fermées et intolérantes, jalouses de leur personnalité.

L'histoire des premières années de la Virginie, du Maryland et de la Nouvelle-Angleterre met ce fait parfaitement en lumière. Voici quelques exemples choisis dans la masse :

Vers 1621, une compagnie de Puritains était venue se fixer en Virginie sous la conduite d'Édouard Bennett. Déjà ses établissements commençaient à prospérer, lorsque, en 1631, le gouvernement de la Virginie prescrivit des règles sévères pour l'observation de la religion anglicane. Force fut aux ministres puritains d'abandonner leurs ouailles, de fuir ou de se cacher ; dans chaque paroisse, une maison particulière réunissait encore les fidèles pour

la récitation de l'office, mais l'absence de leurs pasteurs affectait vivement les communautés zélées et on eut recours à l'intervention gracieuse de Winthrop, gouverneur puritain du Massachusetts, pour faire agréer près de l'État de Virginie quelques ministres de la secte.

Toutefois cette tentative ne réussit qu'à demi et devient bientôt le signal d'une persécution plus ardente. Arrestations, bannissements, emprisonnements vinrent sanctionner les règlements nouveaux édictés pour l'usage général du *Common prayer book*, à ce point qu'en 1649, c'est-à-dire vingt-huit ans après leur arrivée sur le territoire de la Virginie, les Puritains émigrèrent en masse pour se fixer dans le Maryland (1).

Dans ce nouvel exode, nous retrouvons à leur tête Richard Bennett, frère d'Édouard, mort sans doute à cette époque. N'est-ce pas un spectacle bien remarquable de voir ces familles groupées sous un chef en quelque sorte héréditaire, n'hésitant pas à abandonner les domaines qu'elles venaient de créer, pour se soumettre à la pénible épreuve d'une installation en pleine solitude?

Sans doute, la force du sentiment religieux explique la grandeur du sacrifice, mais le maintien d'un groupement assez discipliné pour résister à vingt-huit ans d'existence accuse une organisation puissante du patronage.

L'exercice entendu du patronage agricole nous apparait donc, dans cet exemple, comme la condition première du succès, la clef du problème colonial.

Et ce n'est pas là un fait isolé: sans parler de ces *intended servants* attachés à leurs maîtres par un contrat positif, partout nous voyons des corps d'émigrants se former, sous la direction d'un chef, et conserver leur union, sans le secours d'aucune contrainte, dans la contrée où ils s'établissent.

En 1630 et 1632, ce sont les congrégations de Dorchester, Watertown et Newtown, qui se fondent dans le Massachusetts; peu satisfaites du traitement qu'elles y subissent, elles émigrent chacune

1. *A Puritan Colony in Maryland*, by Daniel R. Randall, A. B. — Johns Hopkins University studies, Baltimore, 1886.

de leur côté vers le territoire du Connecticut et donnent naissance à Wethersfied, Windsor et Hartford (1).

De même chez les Hollandais : en 1624, quelques familles wallonnes viennent dans la Nouvelle-Néerlande (aujourd'hui New-York) avec Pierre Minuit, premier directeur général de la Compagnie des Indes occidentales. Au début, elles s'établissent à Staten Island, mais peu après nous les voyons se transporter en masse à la baie de Whale Bocht, à l'extrémité N.-O. de Long-Island (2).

Il est clair que ce sont là des corps d'émigrants *constitués*, capables de se suffire, de vivre de leur vie propre et les circonstances qui ont provoqué leur départ de la mère-patrie les rendent désireux par-dessus tout de leur liberté d'action.

Aussi restent-ils, au début, soigneusement séparés les uns des autres. Les terres des colons de la Baie d'Hudson ne pouvaient pas être approchées à moins de 30 milles de distance sans le consentement exprès du *patron*: c'était une sorte de cordon sanitaire établi autour des propriétés dépendant de la Compagnie : un rempart que la prudence défiante des directeurs élevait contre tout voisinage suspect (3).

Et cependant il existait déjà un commencement de mélange de race dans le sein même de cette association, qui avait recueilli à la fois Wallons des Pays-Bas espagnols, huguenots de France, puritains mécontents et vaudois piémontais; mais si un lien s'était formé entre ces membres d'origine différentes, s'ils étaient parvenus à se fondre ensemble, ils n'en formaient pas moins un corps bien distinct, aussi jaloux que tout autre de son indépendance, aussi impénétrable.

Il est utile d'indiquer quelle discipline austère et rigoureuse s'observait dans ces petites sociétés fermées, qui firent la grandeur des États-Unis et jetèrent les bases d'une puissance dont le mérite est souvent attribué aux causes directement contraires.

1. *The Genesis of a New-England State* (Connecticut), by Alexander Johnston. — Johns Hopkins University studies. Baltimore, 1883.

2. *Dutch Village communities on the Hudson river*, by Irving Elting. — Johns Hopkins University Studies. Baltimore, 1886.

3. *Ibid.*, p. 13.

Voici quel était, dans le Maryland, le rôle du *vestry* (1), par rapport à la sanction des lois religieuses :

Les personnes soupçonnées d'immoralité étaient appelées devant ce conseil ; les unes promettaient de se marier, les autres de se séparer ; généralement, on leur accordait un mois pour régulariser leur situation. En cas de résistance ou d'infidélité aux promesses exigées, le « vestry » renvoyait les coupables devant la cour du comté.

Parfois aussi il faisait appliquer de sa propre autorité certaines pénalités déterminées. Ainsi les violateurs du repos dominical, les meuniers notamment, souvent cités de ce chef, se voyaient contraints d'acquitter une amende de cent livres de tabac appliquée aux besoins des pauvres ; les adultères étaient également punis d'amende et pouvaient subir la peine du fouet. Enfin quiconque blasphémait en présence d'un *vestryman*, d'un *church warden* ou d'un ministre encourait une amende (2).

Ces paroisses, ces comtés, ces États, fortement unis dans une communauté de sentiment dont témoigne l'intime alliance du pouvoir civil et de l'autorité ecclésiastique, sont les groupements originaires de la société américaine.

C'est sur ces bases que s'est construit l'édifice, et quelles que soient les modifications subies depuis lors, quelque éloigné que soit l'esprit des institutions actuelles des États-Unis de celui que nous venons d'indiquer, il est intéressant de rappeler ces mœurs premières et de saisir la cause des transformations qui ont eu lieu dans la suite.

Voyons d'abord comment s'opéra le mélange des races et l'absorption des nouveaux arrivants par les groupes déjà constitués.

On imagine aisément que le premier étranger débarqué dans un port de l'Atlantique ne pouvait pas s'installer sur les territoires soumis à un régime de surveillance aussi stricte, sans fournir de sérieuses garanties.

Les premiers corps d'émigrants ne demandaient qu'une chose,

(1) Corps souverain de la paroisse, siégeant à la sacristie.

(2) *Parish Institutions of Maryland with illustrations from Parish Records*, by Edward Ingle. — Johns Hopkins University, Baltimore, 1883.

dit un auteur américain, c'est qu'on les *laissât tranquilles* (1); quelqu'un venait-il à eux avec l'intention de devenir l'un d'eux, il était accueilli; mais les simples curieux, ceux que le désir des échanges aurait pu déterminer à un séjour passager, les étrangers en un mot, étaient sévèrement exclus.

Pour tenir la main à l'observation de ces règlements restrictifs, on avait pris les précautions nécessaires.

En premier lieu, l'interdiction absolue de l'industrie manufacturière prévenait une cause constante d'immigration par grandes masses. Tout colon devait jurer par serment de n'établir aucune usine, en sorte que, dans le cas où la défense n'était pas respectée par l'un d'eux, non seulement on le punissait d'un bannissement immédiat, mais on avait encore action sur lui comme parjure, et les châtiments les plus sévères pouvaient lui être appliqués (2).

Ce n'était pas tout de fermer ses portes; pour maintenir la congrégation dans la ferveur primitive, pour réchauffer le zèle des tièdes et pénétrer les nouveaux venus de l'esprit de la secte, les patrons et les colons devaient unir leurs efforts pour doter chaque paroisse d'un ministre et d'un maître d'école.

Ce maître d'école pouvait se classer à juste titre parmi les auxiliaires de la famille chargés de pourvoir à ses besoins religieux et moraux. Placé sous la surveillance active de sept pères de famille nommés *school visitors* et dépendant plus ou moins directement du pasteur, il avait pour fonction principale la *propagation de l'Évangile* (3); les connaissances usuelles qu'il enseignait n'étaient considérées que comme l'accessoire de l'éducation.

Ces sociétés fermées et disciplinées ne sont pas sans quelques rapports avec ces familles du treizième siècle soigneusement défendues de tout contact extérieur par les douves d'un château fort ou les verrous d'une porte massive. A l'intérieur, le père, jouissant d'une autorité incontestée, maintient le groupe dans sa voie traditionnelle, par persuasion ou par contrainte. Cependant il sort

(1) « They wanted very little else but to be let alone. » — *Town Government in Rhode Island*, by William E. Foster. — J. Hopkins University studies. Baltimore. 1886.

(2) *Dutch village communities*, p. 13.

(3) Voir l'*act* de 1700 cité dans *Parish Institutions of Maryland*, p. 11 et 12.

de ces forteresses et de ces maisons bourgeoises de preux chevaliers qui vont chercher aventure jusqu'en Terre Sainte, des marchands hardis joignant à l'esprit de négoce le courage nécessaire dans ce temps-là aux entreprises commerciales.

C'est chez eux que l'esprit de nouveauté sagement réglé trouve ses représentants; ce sont eux qui opèrent le mélange des races et préparent l'unité des grandes nations modernes.

Par suite de la constitution de la famille-souche, il se passa quelque chose d'analogue dans les colonies de l'Amérique du Nord.

D'une part, il est vrai, le mouvement de transformation était accéléré par la facilité relative des communications maritimes, par l'attrait puissant qu'exerçait le nouveau monde sur les imaginations; mais deux faits importants agissaient en sens contraire, pour maintenir la colonie dans sa constitution primitive.

Le premier, nous l'avons déjà vu, c'était la volonté ferme qu'avaient les immigrants de fuir tout contact dangereux, d'empêcher tout envahissement rapide. Comme dans une famille, on ne pouvait être reçu qu'après avoir été *présenté;* on n'était admis comme membre, qu'après une épreuve sérieuse. De la sorte, le noyau primitif se trouvait à l'abri.

Nous avons eu occasion de dire par quels règlements préventifs se traduisait ce sentiment.

Mais ces familles-souches avaient de nombreux rejetons et, à chaque génération, il fallait leur trouver un établissement convenable. Sur un territoire restreint, on aurait demandé cet établissement à l'industrie ou au commerce et les lois les plus draconiennes seraient tombées devant cette nécessité. Les pères de famille, qui avaient décrété avec le plus d'ardeur l'interdiction de ce genre de travail n'auraient pas manqué de revenir sur leur décision, si leurs enfants s'étaient vus par là privés de leurs moyens d'existence. En somme, cette barrière artificielle n'aurait pas supporté l'effort des générations nouvelles, si celles-ci n'avaient trouvé dans la nature du lieu un emploi de leur activité absolument approprié à leurs habitudes.

En effet, l'immense quantité de sol disponible, qui entourait les

établissements primitifs, sollicitait des jeunes gens pourvus d'une éducation toute rurale à créer de nouveaux domaines semblables à ceux qui les avaient vus naître.

Toute l'énergie de ces familles se porta donc, pendant un siècle et demi, vers la branche d'activité qui donne aux peuples agglomérés leur fondement le plus stable et, sous la triple influence de la famille-souche, de la religion et d'un sol disponible abondant, les colonies de l'Amérique du Nord prirent un développement inouï. On peut dire que les émigrants primitifs conduisirent, avec l'aide de leurs enfants et de quelques auxiliaires rapidement assimilés, la conquête paisible et la mise en valeur des États de l'ouest. Cela est vrai aussi bien des planteurs virginiens que des austères puritains de la Nouvelle-Angleterre. Les uns comme les autres jouaient, d'une manière différente il est vrai, ce grand rôle de *Patrons agriculteurs*, si fécond pour la formation des puissantes nationalités. Le premier éclat jeté par l'Union américaine est dû à cette grande force sociale, et les hommes que nous voyons appelés à la gouverner, dans la période qui suivit immédiatement la déclaration de l'indépendance, étaient précisément, l'un, Washington, le représentant de l'aristocratie virginienne, l'autre, John Adams, le descendant d'un des premiers colons de la Nouvelle-Angleterre.

A cette époque, en effet, les États-Unis se composaient essentiellement d'une réunion de propriétaires. Tout le reste de la population ne vivait que par eux et à cause d'eux. C'était quelque chose d'à peu près semblable à certains cantons suisses, ou plus exactement peut-être, au Pays Basque, avec cette différence pourtant que l'abondance du sol disponible permettait l'établissement facile des rejetons, sans qu'on eût recours à l'émigration. Ainsi la population allait sans cesse croissant ; le territoire occupé s'élargissait dans la même mesure et la nationalité américaine grandissait en puissance, s'augmentant chaque jour d'éléments semblables à elle-même.

Ces faits sont journellement reconnus par les Américains modernes, qui évoquent le souvenir de ces époques héroïques : « Nous étions alors, dit l'un d'eux, un peuple presque unique-

ment agricole; nos villes étaient peu nombreuses et petites : notre industrie dans l'enfance (1). »

On ne parlait pas alors aux États-Unis de ces fortunes immenses dont le chiffre étonne. C'était dans l'Amérique du Sud, ou au Mexique, que les seigneurs espagnols, possesseurs de vastes domaines, comptaient leurs revenus par millions. On sait ce qu'il est advenu de leur puissance. Au contraire, les colons de la Nouvelle-Angleterre et les planteurs de Virginie se trouvaient préservés, par leur existence et leurs travaux tout agricoles, des accroissements trop rapides de la richesse et de la corruption qu'elle engendre.

D'autre part, l'exercice du patronage, infiniment plus facile et beaucoup plus complet dans l'agriculture que dans la grande industrie, prévenait le paupérisme. La classe des prolétaires n'existait pas et les conditions sociales se trouvaient, par le fait, aussi rapprochées qu'il est possible dans une nation agglomérée.

Le gouvernement d'une société établie sur de telles bases n'offrait pas de grandes difficultés. Les différentes unités qui la composaient présentaient, en effet, tous les caractères de l'harmonie sociale. Avec des familles groupées sous leur chef par le respect profond de l'autorité paternelle, des domaines ruraux où le patronage encadrait fortement les subordonnés, le problème de la vie publique était notablement simplifié.

Une autre cause venait encore en faciliter la solution; chaque groupe d'émigrants se soumettait sans arrière-pensée à une croyance religieuse pour laquelle bien souvent il avait souffert persécution. Ce fut même l'exercice du culte public qui fit naître les premières questions d'intérêt général et les règlements paroissiaux devinrent ainsi l'origine des institutions politiques.

C'est ainsi que s'expliquent les pouvoirs variés exercés par le *vestry* dans le Maryland et dont nous avons déjà donné quelques exemples. Tantôt il exerce une surveillance morale minutieuse; tantôt il prend en mains les intérêts économiques de la communauté, restreint la production excessive du tabac, en interdit

(1) « We were then an almost purely agricultural people. Our cities were few and small, our manufactures scarcely in embryo. » — *Bureau of statistics of Labor and Industry of New-Jersey*, 1881, p. 283.

l'exportation hors de la province, nomme des inspecteurs, etc.

L'alliance des pouvoirs publics et de la religion, leur confusion pour mieux dire, est plus frappante encore chez les puritains. L'autorité se trouve entière entre les mains de la *Congrégation* ou *Assemblée des saints*, qui se recrute elle-même parmi les membres les plus ardents de la secte. Seuls, les pères de famille faisant partie de la Congrégation délibèrent et votent sur les affaires générales. Les autres ne peuvent pas acquérir la qualité de *freeman* et sont exclus, par suite, de toute participation au gouvernement de la colonie.

Sous l'empire d'une conviction religieuse profonde, les simples membres de la *société* acceptaient la position inférieure qui leur était faite et la Nouvelle-Angleterre vivait, en somme, sous la suzeraineté éloignée de son roi et la domination effective des *freemen*, ou pères de famille faisant partie de la Congrégation.

Dans d'autres provinces, la qualité de *freeman* était plus libéralement accordée et résultait de la qualité de propriétaire résidant ; mais partout le pouvoir se trouvait confié à la réunion des chefs de *groupes sociaux semblables entre eux*.

On comprend aisément qu'une assemblée de patrons agriculteurs fut éminemment apte à statuer sur les intérêts d'une paroisse, d'un comté, d'une province exclusivement agricoles.

Dans ces conditions et avec l'aide de règlements intérieurs parfois très restrictifs, ainsi que nous l'avons vu pour les puritains, il s'établit un régime de liberté politique fondé sur l'autorité paternelle, le patronage agricole et la religion.

Cette constitution de la vie publique était due à deux sortes de causes : en premier lieu, aux trois grandes forces sociales que nous venons d'indiquer ; en second lieu, au peu de complication d'une société toute rurale.

Ainsi, d'une part, les questions générales avaient peu d'importance ; d'autre part, leur solution était préparée par l'ordre et l'harmonie qui régnaient dans la vie privée.

Lorsque, vers la fin du dix-huitième siècle, les gentilshommes français imbus des idées *philosophiques* de l'époque virent la société qui les avait appelés à son secours se gouverner avec si peu

de rouages apparents, ils pensèrent avoir trouvé la réalisation de la *liberté systématique*, dont les charmes trompeurs commençaient à tourner toutes les têtes. L'exemple de l'Amérique devint alors classique en France, mais aucun de ceux qui le proposaient n'avait cherché à se rendre compte des bases solides qui soutenaient l'édifice de la liberté politique. Tout au rebours, ayant observé d'une façon superficielle les phénomènes sociaux qui se présentaient à eux, ils en attribuaient la cause au règne des idées *à priori* qui leur étaient chères; ne voyant pas l'autorité sous la forme éclatante qu'elle revêtait alors dans leur pays, ils s'étaient figuré que la société américaine vivait sans être gouvernée.

Cette illusion ne fut pas fatale seulement à la France. Beaucoup d'Américains ne restèrent pas sourds à la propagande révolutionnaire dont la guerre de l'Indépendance fut l'occasion et que les échos de l'Europe apportaient déjà depuis quelques années sur la rive opposée de l'Atlantique.

On peut dire avec vérité que l'arrivée de l'armée française sur le sol de l'Amérique fut la première introduction d'éléments étrangers *par grandes masses*. Pour la première fois, l'ancienne société américaine se laissait pénétrer et, pour triompher de la métropole dans un débat suscité par l'intérêt financier, elle admettait dans son sein les pires ennemis de sa prospérité. Nous allons voir les effets de cette imprudente conduite.

II. — Les États-Unis contemporains.

Avec la constitution autonome de chacune des provinces, la Déclaration d'indépendance ne pouvait pas être une révolution. Guidés par le respect de la tradition, les fondateurs de la liberté américaine, Washington notamment, le premier de tous, se bornèrent à faire les changements rendus nécessaires par la situation nouvelle; leur plus grand soin paraît avoir été, à cette époque, de conjurer, par une prudence extrême, le danger naissant de ces changements. Ils furent peu nombreux d'ailleurs, parce que la mère-patrie avait laissé la jeune colonie se gouverner elle-même.

Avec trop de bon sens pour se mêler de l'administration d'une contrée éloignée, les Anglais n'avaient pas eu assez de hauteur de vues et de désintéressement pour renoncer à l'oppression douanière qu'ils faisaient peser sur elle. Ce furent les marchands de Londres qui, par leur influence sur le Parlement, déterminèrent la guerre de l'Indépendance, en sacrifiant l'essor de l'Amérique aux intérêts particuliers de leur commerce.

La résistance des colonies ne fut donc pas le résultat de la croyance au *droit de révolte,* mais, dès le début de la guerre, nous voyons des actes publics proclamer solennellement un certain nombre d'erreurs sociales, d'une façon toute théorique d'ailleurs, sans que les faits à l'occasion desquels ces déclarations sont formulées aient avec elles le moindre lien.

Telle est l'affirmation platonique dont Jefferson avait fait précéder, en 1776, la *Déclaration des droits*; on y trouve en substance les faux dogmes de la Révolution française. Poursuivis de l'idée de leur propre défense, les membres du Congrès accordèrent peu d'attention à ce hors-d'œuvre qui ne lésait aucun de leurs intérêts. Peut-être même flattait-il vaguement les sentiments de plusieurs d'entre eux; en tous cas, il était parfaitement d'accord avec les idées à la mode chez les libérateurs auxquels on avait fait appel. Grâce à ces causes diverses, le document en question fut reproduit en tête de la constitution de la plupart des États. Les erreurs sociales acquéraient ainsi droit de cité; l'ébranlement de la société allait bientôt résulter de cette admission.

L'influence de Jefferson ne se borna pas d'ailleurs à de simples énoncés de principes. Dans sa province originaire de Virginie, il fit prévaloir contre la coutume anglo-saxonne de l'attribution du domaine à l'aîné des enfants, une loi de partage égal ab intestat, qui fut adoptée dans la suite par plusieurs États. Nous n'avons pas besoin d'insister sur les conséquences de ce fait; nous voulons seulement rappeler que la destruction périodique des domaines ruraux est un des obstacles les plus insurmontables à la permanence des engagements et au bon exercice du patronage.

Voilà donc de puissants dissolvants introduits dans cette société que nous avons vue si fortement unie. Désormais, les cadres dans

lesquels venaient se briser les éléments fournis par l'immigration perdront une partie de leur solidité, parfois même seront détruits. La race anglo-saxonne, qui s'était assimilé pendant près de deux siècles bien des éléments étrangers, courra risque de voir se former à côté d'elle un ramassis hétérogène que sa constitution affaiblie ne lui permettra plus de conduire.

L'ancienne Amérique se serait maintenue longtemps encore peut-être, si elle avait pu rester exclusivement rurale. Jefferson lui-même ne se dissimulait pas le danger qu'auraient offert entre les mains de la « *canaille* » des villes d'Europe les institutions libres dont les anciennes provinces avaient su faire usage sans excès sous la suzeraineté de l'Angleterre. Par suite, il était aussi contraire à l'établissement de l'industrie et au développement du commerce que favorable aux idées nouvelles importées d'Europe : c'était chez lui la revanche du vieux sang virginien dont il était issu. Il eût souhaité de faire de son pays une nation de petits propriétaires énergiques, vertueux et peu fortunés et, dans cet idéal rêvé par lui, il y avait la double empreinte d'un bon sens éclairé par la tradition et d'une imagination égarée par l'erreur.

Le bon sens se manifestait en ceci que la vie rurale était bien réellement le fondement de la constitution américaine : un fils de planteur ne pouvait méconnaître cette vérité.

L'erreur, c'était de croire à l'efficacité de règlements artificiels pour maintenir à tout jamais un pays dans la même branche de travail. Les faits devaient bientôt montrer par quels simples ressorts sont détruites ces combinaisons humaines et nous allons voir se lancer sur l'Amérique un flot d'émigrants qu'elle n'était aucunement préparée à recevoir.

Pleine de ressentiment contre les États-Unis, l'Angleterre ne pouvait se résoudre à les traiter en puissance distincte, et cherchait à restreindre leur commerce par tous les moyens qui restaient en son pouvoir. C'est ainsi qu'en 1807, elle avait réduit l'Union américaine à l'impossibilité de déployer une voile sans sa permission ; plus tard, en 1809, elle désavouait le traité par lequel son plénipotentiaire, M. Erksine, réconciliait les deux peuples. Irritée de ces procédés vexatoires et injurieux, la législature

de 1812 déclara à l'Angleterre une guerre qui ne se termina qu'à la fin de 1813.

Les relations commerciales, déjà interrompues à plusieurs reprises entre les deux nations ennemies, cessèrent complètement pendant deux ans, et l'Amérique eut à souffrir plus encore que l'Angleterre de cette situation.

Séparée tout d'un coup de la contrée qui fournissait par le commerce et l'industrie à quantité de ses besoins, elle subit une crise, qui démontra la nécessité d'une industrie nationale.

Sous l'empire de ces circonstances, toute résistance du vieil esprit américain eût été stérile, et les manufactures surgirent rapidement sur le sol d'un pays qui les avait si longtemps proscrites.

Il n'entre pas dans notre cadre d'étudier les causes qui amenèrent le développement rapide de cette nouvelle branche d'activité. On les connaît d'ailleurs. A l'entrée des grands ports de l'Atlantique s'ouvrait un marché chaque jour élargi; de magnifiques gisements houillers fournissaient un moteur puissant à l'industrie et devaient seconder l'énergie native et l'esprit d'entreprise des colons de la Nouvelle-Angleterre.

Mais il manquait un élément indispensable, la main-d'œuvre, que seule l'immigration pouvait fournir. Dans cette nation de propriétaires, il n'y avait pas de bras à louer et force fut de lancer un appel général à tous les pays d'Europe. Cet appel fut entendu d'autant plus aisément que la cherté de la main-d'œuvre, résultat de sa rareté, constituait un attrait de premier ordre.

Nous allons assister maintenant à la conquête des États-Unis par une cohue d'individus de toutes nations, attirés par l'appât de gros salaires, sans liens avec les patrons qui les emploient. Après nous avoir servi d'exemple pour étudier un mélange de races opéré avec profit et sans danger, l'Amérique va nous offrir le type d'un mélange incomplet et plein de menaces.

La transformation sociale qui résulta des événements rappelés plus haut fut d'autant plus rapide que, depuis quelques années, la constitution des États-Unis se trouvait minée par le règne de graves erreurs, comme nous avons pu le constater à propos de Jefferson. Toutefois les effets de cette transformation ne se ma-

nifestèrent pas immédiatement. Au contraire, le développement de richesse et de puissance, qui suivit l'établissement des manufactures, jeta sur la jeune république un éclat bien plus sensible, bien plus extérieur, que la longue prospérité de la colonie anglaise, entièrement due à la vie rurale. D'autre part, les anciennes mœurs n'avaient pas disparu tout à coup et leur maintien dans quelques familles retardait la dissolution du corps social.

Ce fut précisément vers cette époque que Tocqueville vint chercher en Amérique la justification de certaines idées *a priori* qui lui étaient chères. L'illusion était facile pour quiconque se contentait d'une observation superficielle. On comprend quelles proportions elle prit chez un homme dévoué par avance et systématiquement aux institutions dites *démocratiques*. On peut dire que son livre resté célèbre a propagé, grâce au talent de l'écrivain, une foule d'erreurs sur la constitution américaine. Il en est une qui résume tout l'ouvrage et sur laquelle le titre même attire l'attention. Tocqueville faisait remonter au libre exercice de la *démocratie* la prospérité des États-Unis; il en espérait tous les progrès futurs. Nous avons vu sur quelles bases solides était assis l'ancien régime de liberté politique, nous aurons occasion d'examiner comment les institutions premières furent transformées, pendant le cours de ce siècle, dans le sens dit *démocratique*. Aujourd'hui, la nationalité américaine, qui existait encore au temps de Tocqueville, est noyée dans le flot des immigrants; les conséquences de cette invasion rapide et continue sont visibles, et c'est dans les documents les plus récents que nous chercherons à les saisir. En nous référant aux faits qu'ils constatent, nous mesurerons facilement le chemin parcouru depuis l'époque de la déclaration de l'indépendance.

Lorsqu'on ouvre les volumes publiés chaque année par les bureaux des statistiques du travail organisés dans plusieurs États de l'Est, on est frappé de l'acuïté de la question ouvrière aux États-Unis; à chaque page les mots de grèves et de *Boycotting* sautent aux yeux. Si vous ignorez le sens de ce second terme, ne vous attardez pas à le chercher dans un dictionnaire anglais, vous ne le trouveriez pas. Les ouvriers américains ont dû créer

un mot nouveau pour indiquer une maladie sociale nouvelle ; ils définissent ainsi le *Boycotting :* « C'est l'action de laisser une chose de côté. Il n'y a pas d'obligation pour nous d'acheter à telle personne ou à tel groupe de personnes, » disent-ils ; en conséquence, si un fabricant a quelque différend avec les individus qu'il emploie, ceux-ci avertissent leurs camarades, et, grâce à une association puissamment organisée, les produits de son usine sont frappés d'une sorte d'interdiction ; est-ce un brasseur ? on refuse sa bière dans toutes les brasseries. S'agit-il d'un cigarier, d'un imprimeur ? personne n'achète ses cigares ou son journal.

On va plus loin encore : comme les produits manufacturés ne sont pas livrés directement à la consommation, on s'en prend aux intermédiaires, et, plus d'une fois, ceux-ci sont contraints de renvoyer en fabrique les marchandises qu'ils tenaient en dépôt ; la menace du Boycotting suffit à les faire obéir. En cas de refus, leur boutique est mise en quarantaine comme une manufacture.

Le mécanisme de ce procédé est des plus simples et des moins coûteux ; c'est là un double avantage : l'ouvrier engagé dans un Boycotting ne provoque aucun désordre apparent ; il évite de faire ses achats dans certaines maisons, ce qui est assurément son droit individuel, et continue d'aller chaque matin prendre sa place dans l'atelier de travail ; de la sorte, il évite toute apparence de révolte, ne tombe sous le coup d'aucune loi et reçoit sa paie quotidienne de la main de celui qu'il combat.

En somme, le Boycotting est une variété de la grève, mais une grève conduite avec art et sans grands frais ; c'est la guerre aux frais de l'ennemi.

Les ouvriers du Nouveau-Monde n'ont pas été longs à saisir les avantages de cette manière d'agir et, de plus en plus, ils renoncent aux grèves ruineuses et tapageuses, toujours accompagnées d'accidents fâcheux, pour adopter la forme plus savante du Boycotting. On voit à quel degré en est arrivée, de l'autre côté de l'Atlantique, l'organisation pratique de l'antagonisme. Dans la révolte bruyante, il y a encore une sorte d'hommage rendu à l'autorité du patron ; c'est le fait d'un enfant qui, pour désobéir à sa mère, accompagne sa faute de trépignements et de cris sans

fin. Au contraire, la quarantaine organisée par les ouvriers américains est exempte de colère, et ce châtiment calme infligé au patron a les apparence de la justice, parce qu'il est le résultat d'une force reconnue, d'une force qui a conscience d'elle-même. « Si un fabricant croit pouvoir se passer du *patronage des classes ouvrières*, nous essaierons de prouver que les classes ouvrières peuvent se passer de lui et de ses produits (1). » Tel est le langage hautain que tiennent les chefs des associations de travailleurs.

Tout le mouvement est dirigé en effet par des sociétés d'autant plus puissantes qu'elles agissent sur des hommes dont elles constituent la plupart du temps le seul lien social. C'est leur patronage artificiel et menteur qui a remplacé le patronage normal et effectif que nous avons vu en honneur chez les colons des siècles précédents.

Grâce à l'effrayant pouvoir qu'ont en mains ces ligues d'ouvriers, grâce à la simplicité des moyens à employer pour susciter un Boycotting, on est arrivé à user de cette arme pour toute sorte de motifs. Voici, par exemple, la déclaration d'un afficheur de l'État de New-York aux commissaires du Bureau des statistiques :

D. — « Pourquoi aviez-vous décrété le Boycotting contre la brasserie Doelberg? »

R. — « Parce qu'il était de notoriété publique que cette brasserie ne faisait pas partie de l'*Union*. »

Cette *Union* est une sorte d'affiliation donnant droit à ses membres de faire porter à leurs produits une marque distinctive. Aucun d'eux ne doit acheter une marchandise non revêtue de ce signe de fraternité.

Ainsi s'organise, par l'action des sociétés secrètes, une véritable tyrannie, aussi odieuse pour les patrons que pour les ouvriers et résultant de l'absence de patronage. Partout où les autorités naturelles ne remplissent pas leurs fonctions, elles sont remplacées par des pouvoirs irresponsables et par conséquent tyranniques.

(1) V. *Third annual report of the Bureau of statistics of labor for the year* 1885, State of New-York, part IV, Boycotting, p. 333.

L'invasion de la main-d'œuvre européenne et l'absence de patronage ont amené dans la vie privée bien d'autres modifications.

Du moment que le personnel des ateliers échappe d'une façon aussi complète à l'influence de ses directeurs, il est clair que l'ensemble de la nation ne domine plus les éléments disparates que déposent chaque jour dans ses ports les navires d'émigrants.

On doit attribuer à cette cause la manifestation de certains maux inconnus à l'ancienne Amérique et dont le principe paraît absolument étranger à l'esprit des premiers colons.

Le travail des femmes dans les manufactures a pris depuis quelques années aux États-Unis une extension considérable et les enquêtes faites à ce sujet démontrent que l'élément étranger a beaucoup contribué à ce mouvement si peu en rapport avec les habitudes traditionnelles de la famille-souche.

Nous disons l'élément étranger, bien qu'au point de vue de la législation, il ait reçu la nationalité américaine : aujourd'hui, en effet, la naturalisation s'acquiert par une résidence nominale de cinq ans sur le territoire des États, et des considérations politiques font souvent diminuer cette période déjà courte. Grâce à la connivence des Cours avec certains politiciens peu scrupuleux, on peut devenir Américain en cinq mois et même en cinq semaines (1).

Mais il est bien évident que de pareils Américains ne le sont que de nom ; aussi les statistiques donnent-elles quelques détails d'origine sur les femmes employées dans l'industrie. Voici le résultat de celle qui a pour objet la ville de Boston : sur vingt mille ouvrières, 58,4 % sont nées dans le Massachusetts, mais 22,3 % seulement sont issues de parents américains ; c'est un peu plus d'un cinquième ; toutes les autres ont une origine étrangère. Ce sont donc principalement les familles d'importation récente qui fournissent les ateliers de femmes (2).

On peut citer aussi comme un résultat de l'influence étrangère

(1) *Seventh annual report of the Bureau of statistics of labor and industries of New-Jersey*, 1884. Immigration and the labor problem, p. 287.

(2) *Fifteenth annual report of the Bureau of statistics of labor*, july 1884 (Massachusetts). The working girls of Boston, p. 127.

l'augmentation du travail du dimanche totalement inconnu autrefois; c'est principalement dans les chemins de fer que s'opère cette fâcheuse transformation, imposée par les exigences du public et subie sans enthousiasme par les ouvriers. Elle dénote une altération profonde des coutumes anglo-saxonnes (1).

L'atelier n'a pas été seul envahi par le courant trop rapide de l'immigration. Ce n'est pas à coup sûr l'ancien esprit américain qui a créé ces *boarding houses* où quatre ou cinq familles vivent pêle-mêle à une table d'hôte banale, réunies par le hasard des circonstances. On sait combien ce genre d'installation devient fréquent dans les grandes villes des États-Unis. La famille n'est même plus capable de patronner ses domestiques; elle charge de ce soin des entrepreneurs de nourriture et de logement et s'évite les ennuis du ménage, parce qu'elle ne comprend plus l'utilité du foyer. C'est le dernier degré de la désorganisation.

La vie publique offre un spectacle analogue.

A mesure que l'ancien fond de la population disparaissait au milieu des éléments nouveaux, ce mouvement se traduisait par l'arrivée au pouvoir d'individus sans valeur personnelle et sans situation sociale, devant uniquement leur succès à l'attrait des sophismes qu'ils présentaient aux électeurs. La *canaille* des villes d'Europe, dont Jefferson constatait l'incapacité, a fini par se trouver peu à peu maîtresse des armes savantes que maniait autrefois une élite de pères de famille. Elle en a fait l'usage qu'on pouvait attendre. Aujourd'hui, les États-Unis sont entre les mains de politiciens cosmopolites, toujours prêts à remplir leurs poches avec les fonds publics, et l'opinion commence à se blaser singulièrement sur ces faits dont la fréquence atténue l'éclat.

En fait, la politique est, dans ce pays, le refuge des incapables. Quand un jeune homme échoue dans ses entreprises, par manque d'énergie ou par inconduite, il se tourne vers la vie publique et parfois fait fortune. C'est ainsi que se sont recrutées à toute époque les troupes de malfaiteurs.

Ceux des Américains qui n'ont pas subi l'influence du nouveau

(1) *Sixteenth annual Report* (Massachusetts). Sunday labor, p. 29 à 102.

milieu social fuient les fonctions publiques avec le sentiment de dégoût qu'inspire à un honnête homme toute mauvaise compagnie ; ils sont esclaves des étrangers dans leur propre pays et semblent accepter leur rôle avec résignation.

Les ouvriers américains sont moins patients et, dans plus d'un meeting, la liberté de l'immigration fait l'objet de vives attaques. Pour eux le danger le plus redouté, c'est sans doute la baisse des salaires, résultant de l'abondance de la main-d'œuvre, mais des observateurs plus calmes et plus désintéressés se préoccupent également de voir entre les mains de nouveaux venus la plupart des branches de l'industrie nationale. Nous traduisons mot à mot les inquiétudes manifestées par l'un d'eux : « Les intérêts industriels de la contrée, ses mines, ses chemins de fer, son commerce, se trouvent à la merci d'associations formées en grande partie d'hommes étrangers par leur naissance et leur éducation, qui ont acquis tous les pouvoirs et privilèges attachés à la qualité de citoyen américain, sans être le moins du monde Américains par leurs sentiments et leurs habitudes d'esprit (1). »

Tout en reconnaissant combien ce procédé serait peu en rapport avec les institutions américaines actuelles, l'auteur de ces lignes verrait avec bonheur les portes de sa patrie se fermer à l'invasion étrangère. Les motifs dont il appuie ce vœu donnent une peinture exacte du phénomène que nous nous sommes proposé d'étudier : « Grâce à cette exclusion, dit-il, on donnerait à la nation le temps nécessaire pour s'assimiler et digérer la grande masse d'éléments *non mûrs pour le droit de cité* qu'elle a dû absorber depuis quelque temps (2). » Cette comparaison un peu triviale indique parfaitement la nature du problème qui se pose : il s'agit de prévenir l'étouffement des États-Unis par les étrangers.

En 1885, le Congrès vota un bill interdisant une des formes usitées de l'importation de la main-d'œuvre : il était arrivé nombre de fois qu'un chef d'exploitation agricole ou industrielle, voulant se procurer des ouvriers, les recrutait en Europe et payait

(1) *Immigration and the labor problem*, p. 283.
(2) *Ibid.*, p. 296.

leurs frais de voyage, à la condition que leur travail lui serait assuré pendant un certain temps, moyennant un salaire déterminé. C'était une façon de conjurer en partie les inconvénients des grèves et de lutter contre la trop grande instabilité des engagements. Au point de vue de la paix des ateliers ces sortes de contrats offraient donc quelques garanties ; mais, sous la pression des associations ouvrières dont ils paralysaient les manœuvres, les législateurs américains les ont sévèrement prohibés (1).

Quant aux restrictions générales à apporter à l'immigration, il faut reconnaître qu'elles se heurteraient à d'insurmontables difficultés. Nous ne parlons pas seulement ici de celles qui naîtraient d'une surveillance toujours délicate et singulièrement compliquée par l'immense étendue du territoire ; il en est une autre qui tient à la constitution même de la société et dont aucun règlement ne paraît devoir arrêter l'effet.

Il est rare qu'un individu né en Amérique consente aujourd'hui à travailler de ses mains. L'instruction gratuite a pris une telle extension, elle absorbe d'une façon si complète les années pendant lesquelles la jeunesse reçoit sa formation, que les élèves les moins brillants croiraient déchoir en étant ouvriers. Quand la nécessité les force à accepter cette situation, c'est avec un esprit mécontent et un bras affaibli qu'ils entrent à l'atelier ; généralement, ils y font plus de politique que de besogne. Leurs camarades plus intelligents obtiennent des postes de clerc, comptable, employé d'administration, etc. En somme, pour tenir la charrue, construire les chemins de fer, ou travailler dans les manufactures, il ne reste qu'un petit nombre d'Américains de naissance. Encore est-ce un rebut. Il faut nécessairement faire appel aux ouvriers étrangers, et sans aucune chance de se les assimiler (2). Avant de réclamer des mesures d'exclusion, il faudrait donc rétablir l'équilibre de la société qui est le véritable besoin. Est-ce une entreprise possible? nous ne saurions l'affirmer ni le nier ; mais à coup sûr c'est le seul remède.

On le voit clairement, le grand obstacle au mélange des races

(1) *Report of the Bureau of New-York*, 1885 : Foreign labor, p. 179.
(2) *Immigration and the labor problem*, p. 285 et 286.

dans les États de l'Union est l'absence de patronage et de cadres. Non seulement l'ouvrier étranger ne connaît pas son patron, mais ses camarades sont tous étrangers comme lui : ils forment donc en quelque sorte un corps distinct, et, par suite, les races sont simplement juxtaposées les unes à côté des autres. Celles chez qui la famille est fortement constituée vont former dans le Far-West des sociétés presque indépendantes, dont le développement menace l'unité politique de la confédération ; c'est le cas pour les essaims d'émigrants que fournit la plaine saxonne. D'autres envahissent les grandes villes et recrutent l'armée du désordre. Ainsi, danger politique et danger social, tels sont les conséquences du mélange précipité et incomplet des races.

La conclusion générale à tirer de ces études sur la colonisation avec races mêlées nous paraît être la nécessité du patronage agricole pour leur fusion. Que l'on ait affaire à des indigènes, ou à des immigrants étrangers, c'est toujours là le ciment qui pourra servir à lier entre eux des éléments d'origines diverses. Assurément, le mode d'emploi différera suivant chaque cas particulier et on ne saurait tracer à ce sujet des règles de conduite détaillées. Seuls, les patrons ayant conscience de leur rôle peuvent résoudre en connaissance de cause et à mesure qu'ils se présentent ces problèmes dont la variété et la délicatesse défient toute solution préparée d'avance.

Nous avons vu comment les propriétaires ruraux du dix-septième et du dix-huitième siècle avaient suffi à cette tâche. Ils auraient continué à la remplir avec succès si le règne de certaines erreurs sociales et l'essor trop soudain de l'industrie n'avaient affaibli leur énergie et noyé leurs efforts.

On peut même penser que si les colonies primitives n'avaient pas interdit d'une façon aussi absolue l'établissement des manufactures, elles eussent été mieux préparées à la grande transformation du commencement du siècle. Une industrie recrutée parmi des Américains d'origine aurait créé un centre traditionnel, un cadre susceptible de s'élargir sans se briser. Une population préalablement fondue par le travail agricole aurait pu fournir à l'industrie des éléments déjà assimilés ; au lieu de cela,

ce sont presque uniquement les pays d'outre-mer qui donnent à l'Amérique les ouvriers de ses usines. Un document public citait naguère ce fait que sur les listes des Trade-Unions on relève 90 0 0 de noms étrangers (1). Que peuvent faire, en présence de ce pêle-mêle, des patrons manufacturiers toujours aux prises avec la concurrence, incapables de fixer au sol les familles qu'ils emploient ?

Rapidement convaincus de leur impuissance, la plupart ont détourné leurs regards de leurs ouvriers pour considérer seulement les profits matériels de l'entreprise qu'ils dirigent. C'est un mauvais calcul et plusieurs commencent à s'en apercevoir. Quelques-uns font de généreux efforts pour résoudre le problème social, en assurant aux familles auxquelles ils donnent le pain les meilleures conditions matérielles de l'existence. On cite notamment le célèbre M. Pullman, bien connu des voyageurs, qui vient de créer à douze milles de Chicago une véritable ville, parfaitement drainée, bien bâtie et soigneusement entretenue, dans laquelle il a installé ses ateliers et logé ses ouvriers. La sollicitude dont il a fait preuve en cela est assurément fort louable, mais arrivera-t-il à donner à cette population de 9,000 habitants (2) une manière de voir commune, un sentiment particulier, qui la fasse vibrer à l'unisson, ce je ne sais quoi enfin qui distingue à première vue un Anglais d'un Espagnol, un Normand d'un Provençal ? ce n'est pas probable. Seule, l'agriculture est capable de fonder les nationalités, parce que seule elle fixe les familles au sol, les soumet à un travail semblable et règle souverainement leur mode d'existence.

P. de Rousiers.

(*A suivre*).

(1) *Immigration and the labor problem*, p. 285.

(2) *An attractive industrial experiment. Bureau of statistic of New-Jersey*, 1884, p. 309. Le recensement du 30 septembre 1884 donne le chiffre de 8.513 habitants. Sur ce nombre, 4.205 sont nés aux Etats-Unis, 527 au Canada, 425 en Angleterre, 596 en Irlande, 170 en Ecosse, 85 en France, 953 en Allemagne, 297 en Norwège, 851 en Suède, 212 en Danemark, 55 en Italie et 137 dans diverses contrées.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).

OÙ EN EST

L'ÉCOLE DE LE PLAY?

Nous voici à la fin de notre première année.

Avons-nous tenu nos promesses? Notre Revue a-t-elle, comme nous l'annoncions au début, « marqué un pas en avant dans l'œuvre commencée, il y a un demi-siècle, par Le Play » ?

Il ne suffit pas d'avoir vécu; il s'agit de savoir si on a marché.

Nous pourrions le croire, d'après les nombreux témoignages qui nous arrivent de nos lecteurs.

Essayons de nous rendre compte du chemin que nous avons fait.

I.

C'est le propre de la science d'imprimer aux études l'unité de la méthode et des conclusions. Chaque génération de savants développe les résultats acquis par la génération précédente.

Supposez que, perpétuellement, les chimistes recommencent la chimie; les naturalistes, l'histoire naturelle; les astronomes, l'astronomie : aucune de ces sciences n'existerait; mais ce serait, à leur place, un interminable conflit d'opinions particulières et discordantes, chacun affirmant ou niant, selon ses impressions personnelles. Ce serait la confusion des langues!

Voilà où en est communément l'étude des questions sociales; c'est de l'alchimie, de l'astrologie, mais non de la science. Chacun prône une panacée, chacun préconise un remède de bonne femme.

Or l'esprit humain a besoin de clarté; il se lasse de marcher au hasard, d'être ballotté par des opinions contradictoires.

Et ce qui a séduit dans la Revue *la Science sociale*, le voici précisément : on a été frappé de rencontrer enfin un groupe d'écrivains traitant toutes les questions d'après une méthode commune; on a été frappé de voir un ensemble de travaux qui se complètent et s'éclairent les uns les autres; on a eu enfin l'impression de la marche en avant.

Cette unité est le témoignage de la justesse et de la puissance de l'œuvre.

Une façon de procéder qui réussit partout, qui réussit quels que soient les sujets auxquels on l'applique, est l'expression évidente du vrai. Aussi quelle satisfaction pour l'esprit de voir s'aligner, dans le même plan, une multitude de connaissances qui se débrouillent, qui se rangent!

N'est-ce pas là ce que l'on réclame à grands cris : De la lumière! Y voir clair, dans cette confusion inextricable des faits et des opinions au sujet de l'ordre social!

On en a assez de ce pêle-mêle d'avis divers, de ces renseignements confus, de ces allégations éternellement discordantes dont tous les journaux, toutes les revues sont remplis. De grâce, l'unité, l'ordre, la clarté, quelque chose qui se tienne d'un bout à l'autre, quelque chose de rigoureusement démontré, d'inébranlable! Ce besoin est partout; il est intense.

Et voilà bien ce qui a imprimé à cette Revue, dès la première année, son originalité parfaite. Elle est l'expression d'une science nouvelle, qui se tient d'un bout à l'autre.

Aucun lecteur ne peut se soustraire à cette évidence, parce que le propre de la science est de porter avec elle sa démonstration.

La Revue ne doit pas ce caractère uniquement aux travaux de ses collaborateurs; sa force vient surtout de ce qu'elle est la continuation directe et complète d'un génie de premier ordre, d'un homme aux travaux gigantesques, dont le nom restera à côté de ceux des plus grands maîtres : Le Play.

Elle ne l'a pas considéré simplement comme un bon père de famille, comme un homme de bon conseil, enseignant d'estimables recettes sociales; mais elle l'a pris pour ce qu'il est, un sa-

vant de premier ordre, le créateur d'une science, qui doit être étudiée à fond et continuée.

De pareils hommes ne sont pas suivis par la foule ; pour être de leur suite, il ne suffit pas de les avoir approchés ; il faut les avoir étudiés, les avoir pénétrés, et s'être nourri de leurs œuvres. On n'hérite pas d'un savant, comme d'un oncle d'Amérique. La succession est aux plus travailleurs, aux plus dignes.

Concevez-vous un homme qui se croirait le successeur, le continuateur de Pasteur, parce qu'il aurait souvent dîné chez lui ; parce qu'il aurait été un assidu de son salon, ou parce qu'il aurait reçu de lui les bons offices d'un ami ou d'un patron bienveillant? — Mais revenons à notre Revue.

Voyez comment, dès cette première année, elle présente un ensemble de travaux et forme un tout compact, qui ne manque pas de grandeur.

J'ai tracé (on me pardonnera de parler d'abord de mes travaux, l'ordre des matières m'y oblige), j'ai tracé le tableau de cette race extraordinaire de pasteurs, qui occupe encore aujourd'hui, comme aux premiers temps du monde, toute l'Asie centrale : elle est le grand foyer d'où sont sorties les sociétés humaines (1). On a pu suivre ensuite les deux grands rameaux de cette race, d'une part dans l'Europe septentrionale, où elle s'est transformée en pêcheurs, de l'autre, dans l'Amérique méridionale, où elle s'est transformée en chasseurs (2). Ainsi ont été expliquées et l'origine commune des sociétés humaines, dans l'ancien et dans le nouveau monde, et les causes qui différencient les populations de l'Asie de celles de l'Europe et de l'Amérique.

Entrant dans la même voie et complétant mon œuvre, M. Pinot a expliqué la constitution du plus grand empire asiatique, de cet empire immobile, si opposé au génie européen, la Chine (3).

Et ce n'est pas là un sujet archéologique et rétrospectif ; c'est un sujet de la plus vive actualité. Cette société extraordinaire excite la curiosité et étonne l'esprit : on s'en moque, on l'admire ; tout le

(1) Voir t. I, p. 22-49.
(2) Voir t. I, p. 110-138 et 212-238.
(3) Voir t. I, p. 305-333, 411-443, 521-560, t. II, p. 258-292.

monde en parle et on ne sait finalement ce qu'il faut penser de tout ce qu'on en dit. C'est comme un pays de contes des fées. Cependant on sent qu'il y a, à cette extrémité du monde, autre chose qu'un conte pour les enfants, une réalité menaçante, terrible, qui peut se dresser tout d'un coup devant nous au beau milieu de notre Occident, comme elle se dresse déjà devant les populations effrayées de l'Australie et de la Californie.

Eh bien, avec une sûreté inattaquable de méthode et d'exposition, M. Pinot, pour la première fois, explique le sphinx; il décrit cet organisme si complexe, avec la précision d'un naturaliste disséquant une espèce animale. Il dit ce qui donne à la Chine son caractère *asiatique* éminent et son étonnante stabilité; il rend compte successivement de tout ce que les voyageurs ont raconté pêle-mêle; il en donne la mesure, en montre la place, il en fait comprendre l'agencement; et ce peuple étrange apparaît enfin dans la vigoureuse ordonnance où il se maintient depuis quarante siècles.

Mais voici, à côté de la Chine, un autre empire qui paraîtrait devoir lui ressembler beaucoup et qui en diffère sur bien des points. Pendant que la Chine repousse énergiquement toutes les influences de l'Occident, le Japon les accueille avec enthousiasme; il abandonne ses usages pour prendre les nôtres; il remplace ses coutumes par nos lois; il fait venir de l'École de droit de Paris un professeur pour enseigner le Code civil.

D'où vient une aussi étrange différence? D'où vient que cette société, au lieu de la vitalité de la Chine, présente tous les caractères de la caducité? C'est encore là une question bien actuelle. M. de Rousiers nous en a donné la solution (1).

A l'autre extrémité et comme à l'autre pôle de l'Asie, un empire dont la grandeur et la magnificence sont restées proverbiales, a donné au monde un spectacle bien opposé à celui de l'extraordinaire longévité de l'empire chinois. Autre sujet rendu actuel par les découvertes de l'archéologie et la lecture des caractères cunéiformes : la société assyrienne.

(1) Voir t. I, p. 50-63.

Aujourd'hui, le voyageur ne rencontre plus que des ruines là où s'élevaient autrefois Ninive et Babylone. Le désert a tout recouvert. Pourquoi cette splendeur, puis cette catastrophe? Pourquoi, actuellement, tous les efforts sont-ils impuissants à rendre la vie à ces vastes solitudes?

C'est ce qu'explique la science sociale. C'est ce que vous avez vu dans les articles de M. Ernest Babelon, continuateur des travaux de M. Lenormand, sur *la Société assyrienne* (1).

Enfin, au cœur de l'Asie, l'Empire Indien : un autre des géants de l'histoire asiatique. M. de Rousiers en explique merveilleusement la constitution et les destinées changeantes (2).

L'Inde est le second grand empire actuel de cette partie du monde. Il n'est que trop actuel; car c'est probablement sur ses frontières que se dénouera la question anglo-russe. C'est là que viendront se rencontrer, dans un choc formidable, la plus grande des sociétés à familles patriarcales et la plus grande des sociétés à familles-souches; les peuples issus de pasteurs et les peuples issus de pêcheurs, ayant tous deux conservé le caractère primitif de la race : le Cosaque, le Russe, sur son cheval; le Normand, l'Anglais, sur son navire; l'un maître de la terre et l'autre de la mer.

Vous ne pouvez vous désintéresser de cela; vous ne pouvez ignorer cet Empire indien. Il vous faut savoir, si, au jour suprême, le léopard d'Angleterre y trouvera un point d'appui solide pour s'élancer sur l'aigle noir de Russie. Si cette base est chancelante, si l'Anglo-Saxon n'a pas réussi à s'assimiler l'Hindou, il vous faut savoir pourquoi, ou vous résoudre à ne rien comprendre aux plus grandes questions de notre époque.

Et ce qu'il y a de remarquable, d'absolument nouveau, c'est que, malgré la variété des auteurs, tous ces peuples sont étudiés d'après la même méthode, expliqués d'après le même plan, avec les mêmes termes techniques; le lecteur passe de l'un à l'autre, sans perdre le fil qui les relie; il suit une vraie suite. Il connaît

(1) Voir t. I, p. 239-263, 348-365.
(2) Voir t. II, p. 347-367.

le passé, il voit le présent; il a sous les yeux un ensemble qui va se complétant de jour en jour ; il parcourt le monde et, au lieu de le trouver livré au hasard, le jouet du caprice, il s'aperçoit que tout s'y tient, que tout s'y enchaîne, qu'un phénomène explique l'autre et que nul drame, sur aucune scène, n'a jamais été mieux conçu.

Dites si tout cela n'est pas nouveau et si jamais science a élevé l'homme plus près du grand Ordonnateur des choses humaines!

Après l'Asie, l'Europe; l'Europe qui sort de l'Asie, comme l'enfant de la mère. Que de problèmes, jusqu'ici sans solution, ont été éclairés et expliqués par les seules lumières de la science nouvelle! Qui connaissait, par exemple, les causes profondes des invasions qui ont peuplé ou renouvelé l'Europe? Avait-on jamais classé méthodiquement ces peuples si divers, si mêlés, si étranges, qui semblent échapper à tous les efforts d'analyse de l'historien? Eh bien, ce travail a été fait ici (1).

Elle est curieuse cette Europe, avec son orient si différent de son occident, ses populations du nord si différentes de celles du midi. Quel magnifique tableau à dérouler, à expliquer, à illustrer!

J'ai déjà commencé cette grande tâche avec l'étude des transformations que la culture apporte dans les sociétés humaines (2). Nous avons d'abord attaqué le problème à l'endroit où il se pose, sous sa forme la plus simple, la plus élémentaire, en Russie, dans ce grand empire demi-asiatique, demi-européen. Là, on saisit bien le lien qui rattache l'Asie à l'Europe, l'Orient à l'Occident, ce qui est immobile à ce qui marche, le passé à l'avenir.

Nous avancerons graduellement, allant toujours des organisations sociales plus simples aux organisations sociales plus compliquées, suivant la marche de toutes les sciences, qui vont du simple au composé. Nous ne sauterons pas un seul degré de cette échelle magnifique, qui va de la tente du pasteur aux usines gigantesques de l'industrie moderne, afin que tout soit étroitement lié et que

(1) Voir t. I, p. 486-520 ; t. II, p. 116-147.
(2) Voir t. II, p. 212-230, 405-432.

l'œil puisse embrasser le spectacle du monde, le *cosmos* social, dans une synthèse grandiose.

Nous ne nous bornerons pas à l'Asie et à l'Europe. MM. de Rousiers et de Préville ont déjà marqué de trois jalons l'histoire sociale, si particulière, du continent américain, en commençant à étudier l'antique Mexique (1), les États-Unis si nouveaux encore (2) et la colonie de Saint-Domingue de date relativement récente et déjà en décadence (3).

L'Afrique et l'Océanie, viendront un jour compléter dans nos études ce grand arbre généalogique de l'humanité, où nous voyons peu à peu s'inscrire la filiation authentique des sociétés humaines. Déjà même nous avons rendu compte de la singulière vitalité de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande (4), où la race anglo-saxonne, jadis sortie de la Scandinavie, commence à prendre le monde à revers.

Par cette étude scientifique, qui remonte partout aux causes profondes et certaines de l'organisation des peuples, l'histoire est singulièrement éclairée, l'intelligence de l'avenir s'ouvre et la marche du genre humain se déroule devant nous, comme on voit, dans les dessins de Cuvier, la marche des animaux, depuis le mastodonte antédiluvien jusqu'à l'animal vivant sous nos yeux. L'état social des divers peuples se comprend, leurs destinées s'expliquent, et c'est d'après des données sûres qu'on peut calculer leurs chances d'avenir. On tient vraiment les principes de solution des grands problèmes qui agitent les sociétés.

La Revue fait ainsi, mois par mois, un livre, qui peu à peu se complète, qui renouvelle l'histoire : elle fait un livre qui restera.

Depuis combien de temps ne proteste-t-on pas contre les procédés des historiens qui ne nous montrent que la surface des choses, ou qui nous décrivent, sans nous les expliquer, les détails de la vie sociale? On réclame la restauration de l'histoire : eh bien, la voilà!

(1) Voir t. I, p. 264-279.
(2) Voir t. II, p. 148-163 ; 454-476.
(3) Voir t. II, p. 231-257, 320-346.
(4) Voir t. I, p. 49-64.

Je citais tout à l'heure le nom de Cuvier. Je l'invoque encore. On sait que le célèbre naturaliste a fait faire à l'anatomie comparée un pas immense, en reconnaissant qu'il existe entre tous les organes d'un même animal une subordination telle, que de la connaissance d'un seul organe on peut déduire celle de tous les autres : c'est ce qu'il appelait la *loi de la corrélation des formes*. A la faveur de cette loi, il a pu reconstituer, avec quelques débris informes, des animaux depuis longtemps disparus et les classer méthodiquement.

La science sociale apporte à l'histoire un concours analogue : elle aussi a sa loi de la corrélation des formes ; elle établit que certaines institutions entraînent nécessairement l'existence de certaines autres. Dès lors, il lui suffit de posséder quelques fragments de sociétés disparues pour les décrire tout entières, les reconstituer, et déterminer leur place dans la distribution générale des sociétés humaines.

Mais la science sociale n'a pas seulement pour résultat de nous révéler la magnifique coordination de l'ordre social et de renouveler l'histoire, elle fait de la géographie une science vivante.

Et ici, que de curieuses observations de détail, qui peu à peu donnent à toute la création une vie sociale, un intérêt nouveau!

Les montagnes parlent : elles disent pourquoi leurs populations sont sobres, économes, attachées à la tradition ; pourquoi elles se répandent au loin.

Les vallées parlent : elles disent pourquoi la culture, la richesse s'y développent ; quelles transformations en résultent. On saisit l'influence manifeste du relief du sol sur les sociétés humaines.

Le sous-sol, lui aussi, livre ses secrets : il vous explique le mineur d'Anzin ou de Decazeville, si différent du pêcheur ou du paysan. Tout ce qui était mort prend une voix, a un langage, que la science sociale traduit.

C'est qu'elle est armée d'une analyse précise, déliée, pénétrante, cette science. Ainsi, elle détermine les conséquences spéciales de chaque espèce de culture : la culture potagère ne produit pas les mêmes effets que la culture du blé, ou que la culture

industrielle, etc. Chaque variété de plante exerce une action particulière sur l'organisme social; chacune livre son secret.

Les animaux livrent le leur. Le secret du cheval est magnifique: j'ai essayé de le dévoiler. Buffon a décrit, dans une page célèbre, l'étroite société du cheval et du cavalier: mais de quelle éloquence ne se fût-il pas ému, si, dans l'esquisse même qu'il traçait de l'histoire naturelle du cheval, il eût reconnu les premiers grands traits de l'histoire sociale! Suivez-le: il marque sur le globe la région où le cheval prospère, celle où il décroît, celle où il périt; il énumère et il classe les grandes races, la race mongole et la race arabe en tête; il détermine la zone au delà de laquelle le cheval devient, de coursier, animal de trait, etc. Eh bien, chacune de ces observations correspond exactement à quelque fait décisif de la constitution des sociétés humaines! Je ne dirai ici, pour exemple, qu'un mot en passant de la race des chevaux arabes. Elle ne s'est formée que dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, et elle n'était arrivée précisément à se multiplier assez pour être d'un usage à peu près général en Arabie qu'au temps de Mahomet. Et c'est cette incomparable cavalerie, toute fraîche alors pour ainsi dire, qui permit au Prophète de concevoir le projet de soumettre le monde à sa loi. Aussi les poètes ont-ils placé son cheval avec lui en paradis. Sans cette merveilleuse race de chevaux, nourrie par l'Arabe comme à la main, le Prophète prêchait dans le désert! Si l'islamisme n'avait été porté à travers le monde qu'à dos de chameau, on n'aurait certes jamais entendu retentir à l'extrême Occident, au cœur même de la France, dans les champs de Poitiers, ce cri pathétique d'un Charles Martel: « Sans le gain de cette journée nous étions Sarrasins! » On n'aurait eu ni les croisades, ni l'expulsion des Maures, et le Turc, enfant de la steppe d'Asie, ne serait pas musulman.

Les poissons, tout muets qu'ils sont, ont eux-mêmes leur secret à dire en science sociale. J'ai conté, dans un article, l'enthousiasme de Le Play, le jour où il m'annonça qu'il avait découvert l'influence sociale du saumon! Le saumon! Le père, le grand initiateur des pêcheurs dans la mer du Nord. Les fameux Normands,

qui firent trembler nos pères, avaient été formés à la piraterie par la pêche et à la pêche par le saumon!

Vous voyez bien que tout se tient dans la nature. Et c'est précisément parce qu'elle explique à la fois la nature, l'homme et la société, que la science sociale est la plus importante, la plus nécessaire, de toutes les sciences.

La littérature, à son tour, ne va pas sans se ressentir de la science sociale. Les lettres sont l'expression d'une société et on ne peut bien juger d'elles, sans un juste discernement de l'état social qu'elles traduisent. C'est ce que M. Prieur, avec beaucoup de verve, a montré, par l'exemple de Saint-Évremond (1). Voilà un amateur délicat et passionné des Anciens, qui arrivait par le raisonnement à trouver Virgile pitoyable, Homère grossier et Sophocle bourgeois! Qu'avait donc ce critique? Il avait, des sociétés antiques et de la société en général, une conception fausse. Sans doute la science sociale n'est pas de l'art, mais elle est nécessaire au lettré, absolument comme l'anatomie, qui n'est pas de l'art non plus, est nécessaire au peintre : elle lui apprend la vérité des choses, dont il doit donner l'expression. Cet essai sur Saint-Évremond n'est que le premier article d'une série qui sera continuée et qui, nous l'espérons, ne sera pas sans influence sur la rénovation des études littéraires.

II.

Mais je veux toucher maintenant à un autre côté des choses, à la politique : non pas, certes, à la politique telle qu'on l'entend communément, à cette politique de partis, loin de laquelle se tient nécessairement toute science.

Voici ce que je veux dire :

La connaissance scientifique des phénomènes sociaux donne la connaissance des réformes pratiques à introduire dans une société. C'est ainsi que la connaissance des lois de l'électricité permet de poser des sonnettes électriques, ce qui serait impossible sans cela. Toujours la science précède les applications. Autrement on va au

(1) Voir t. II, p. 433-453.

hasard. C'est pour cela que les études sociales sont si longtemps restées en dehors des progrès accomplis par les sciences naturelles. C'est pour cela que les sociétés humaines sont encore livrées aux théoriciens, aux politiciens.

Chacun propose « ses idées ». On n'oserait pas parler d'histoire naturelle, ou de chimie, sans avoir étudié ces sciences; mais on se croit capable, sans études sociales, de traiter les questions sociales. Il semble que ce soit là une matière livrée au hasard des discussions humaines.

C'est pour aborder plus complètement ces problèmes que nous avons transformé les articles nécessairement courts et rapides de la *Chronique*, en articles plus développés de *Questions du jour*.

La chronique, on la trouve partout. Mais ce qui est plus rare, c'est de trouver ces mêmes questions, urgentes, actuelles, traitées à fond, à la lumière de la science et, qui plus est, sous une forme vive, littéraire, accessible à tous les esprits. En éclaircir une douzaine en une année est un résultat appréciable. S'en présente-t-il d'ailleurs beaucoup plus qui soient vraiment intéressantes?

Que de discussions, que de colères, soulevées, dans ces derniers mois, au sujet des *Juifs!* Certainement, il y a là un problème très grave; mais est-ce une raison pour le traiter *ab irato?* Ce n'est pas atteindre le but, que de le dépasser. La Revue a réussi à être ferme, sans colère; juste, sans passion (1). On n'est même fort, qu'à ces conditions-là.

Est-il encore rien de plus confus, de plus contradictoire, que les discussions auxquelles on se livre, au sujet de *la participation des ouvriers aux bénéfices des patrons?*

On ne sait même pas de quoi on parle; on confond, sous le même nom, les institutions les plus différentes. L'étude remarquable publiée dans la Revue sur cette question a suffi pour faire la lumière (2). Elle a bien établi la distinction entre la participation aux bénéfices, la participation aux produits, l'association ouvrière, la prime d'atelier et la gratification. Ce sont là des espèces très différentes,

(1) Voir t. II, p. 5-21.
(2) Voir t. II, p. 193-211.

qui ne se développent pas dans les mêmes conditions et qui ne produisent pas les mêmes résultats.

La connaissance de ces distinctions permet à chaque patron de procéder avec sûreté aux réformes qu'il veut introduire dans ses ateliers; elle l'empêche de faire des écoles et de s'exposer à des échecs aussi préjudiciables pour lui que pour ses ouvriers.

C'est en effet un spectacle navrant que de voir, d'une part, les efforts considérables tentés pour améliorer la situation des ouvriers et pour résoudre la question sociale, et de voir, d'autre part, la faiblesse et souvent la nullité des résultats obtenus, quand ces résultats n'empirent pas le mal. On fait des réformes sociales à colin-maillard.

Une grève éclate à Anzin, à Decazeville, à Vierzon : aussitôt les docteurs se mettent en campagne. Et quels remèdes! pires assurément que le mal. Les patrons sont ruinés, les ouvriers sont sans travail; mais périsse l'industrie plutôt qu'un principe; et notez qu'il y a autant de principes que de têtes. En sorte que l'industrie est bien sûre, en tous cas, de périr. C'est la seule chose certaine au milieu de toutes ces fantaisies extravagantes [1].

Croyez-vous, par exemple, qu'avec un peu de science sociale, M. Laur aurait conçu le projet étrange de faire exploiter des mines par les mineurs eux-mêmes? Mais il saurait scientifiquement qu'il n'est pas d'exploitation où la direction d'un patron soit plus nécessaire, et se serait ainsi évité à lui-même et aux ouvriers un échec trop certain. Mais il est vrai que l'échec ne sera que pour les ouvriers, car cette petite mise en scène lui donne une personnalité politique.

Et ainsi du reste. Avez-vous fait le compte des recettes proposées pour conjurer la crise *agricole?* On dirait l'art médical à l'époque de Molière : il faut saigner, purger; c'est le foie, c'est la rate. Et non, en vérité, c'est bien plus que cela! il faut faire de l'hygiène, de cette hygiène sérieuse qui seule peut conserver et rendre la santé. Évidemment, il y a une crise agricole, et très intense encore; mais, dans cette crise, comme dans toutes les épidé-

(1) Voir t. II, p. 93-115, 381, 404.

mies, ce sont, hélas! des tempéraments affaiblis, des désorganisés, qui succombent; les autres, les gens bien constitués, gens trop rares, il est vrai, résistent, et, s'ils prospèrent beaucoup moins qu'à une époque plus favorable, ils se conservent cependant et sont le seul espoir vraiment vital de l'avenir. Le fait est que jamais l'agriculture n'a pu prospérer dans les conditions où elle se trouve aujourd'hui en France : nous le dirons prochainement, en traitant de la décadence du fermage. Tous les pharmaciens du monde n'y feront rien. C'est la cause profonde du mal qu'il faut extirper.

Et c'est en tout la même absence de méthode, la même ignorance des lois les plus élémentaires, les mêmes incertitudes.

S'agit-il de la *colonisation?* « La France ne colonise plus, il « faut coloniser; » et chacun de proposer son moyen, sans se douter que le véritable, le seul efficace, est indiqué par l'exemple des peuples qui réussissent à coloniser. Cela n'est-il pas évident? M. de Rousiers a pris cette méthode et l'on peut juger de la portée des résultats auxquels il est arrivé : quelques conditions, simples en elles-mêmes, mais très méconnues; nécessaires, mais sûres, et bien autrement pratiques et puissantes que celles qu'on a la prétention d'inventer chaque jour (1)!

On veut entreprendre la *réorganisation de l'armée;* et les ministres de la guerre se succèdent, détruisant consciencieusement les réformes accomplies par leurs prédécesseurs. On ne sait pas ce que l'on veut, mais on le veut énergiquement. Tout cela, parce qu'on ne se doute pas des conditions sociales qui sont nécessaires pour constituer une armée solide. Dans une société désorganisée, il est impossible, malgré les règlements militaires les plus minutieux, d'avoir une bonne armée (2).

En somme, la connaissance des lois sociales peut seule mettre sur la voie des *réformes pratiques*, peut seule donner une opinion raisonnée sur tant de questions délicates et graves.

Je ne connais rien de triste, rien de piteux, à vrai dire, comme l'attitude de ce que l'on appelle les représentants des « classes

(1) Voir t. I, p. 377; t. II, p. 49, 148, 347, 454.
(2) Voir t. I, p. 473; t. II, p. 70 et 177.

dirigeantes », en présence des problèmes sociaux qu'ils ont la mission de résoudre. Ils marchent au hasard, sans boussole et s'en vont ainsi, perdant chaque jour une part d'influence, une part de considération. Ne le sentent-ils pas?

En traitant ici, à un point de vue très pratique, les diverses *questions du jour*, nous avons voulu donner à ces chefs sans armée le plus sûr moyen de reprendre la direction d'une société qui leur échappe.

III.

Il y aurait de la présomption de notre part à vouloir jouer un pareil rôle, si nous n'avions à compter que sur nous-mêmes.

Notre force, notre assurance viennent d'ailleurs. Nous les puisons dans la certitude que donne l'application d'une méthode scientifique rigoureuse.

Il n'y a pas de science sans méthode. La science sociale a une méthode.

Le Play en a jeté les fondements; M. Henri de Tourville l'a complétée, l'a précisée. Vous avez lu ses articles si remarquables, écrits avec une main si ferme et une pensée si haute (1).

La méthode a conduit à une nomenclature sociale, comme elle a conduit à une nomenclature chimique, parce que le premier effet d'une bonne méthode est de mettre de l'ordre, de donner l'esprit de classification.

Vous avez pu en juger par la série d'études déjà publiées par M. Prieur (2) et qu'il continuera dans les livraisons suivantes. Il y expose en détail la nomenclature sociale; il démonte en quelque sorte, sous les yeux du lecteur, l'instrument au moyen duquel on passe une société au crible de l'analyse. Faire l'analyse, puis la synthèse, voilà toute la science.

Et voilà comment *le cours de classification sociale* et *le cours*

(1) Voir t. I, p. 9-21, 97-106, 289-304; t. II, p. 493.
(2) Voir t. I, p. 393-410; t. II, p. 22-48, etc.

de constitutions sociales, l'un faisant l'analyse et l'autre la synthèse, sont les deux piliers sur lesquels repose l'enseignement de l'école (1).

Il ne donne plus seulement des espérances, cet enseignement; il donne des fruits. Les collaborateurs de la Revue en sont sortis. D'autres se préparent par l'étude et vont bientôt grossir nos rangs. On ne peut être maître sans avoir d'abord été élève : c'est la loi de toutes les sciences. Avant d'enseigner, il faut apprendre.

Je sais que cela est dur et que cet apprentissage nécessaire est de nature à écarter ceux qui aiment les solutions toutes faites. Ceux-là oublient que, pendant vingt-cinq ans, Le Play a étudié avant d'écrire une seule ligne. Croit-on pouvoir s'assimiler, sans travail, une pareille somme de connaissances?

« Nous ne sommes ni d'âge, ni d'humeur à nous remettre sur les bancs, » écrivait, il y a quelques mois, un homme qui se disait un « ancien ami » de Le Play. On sait le cas que Le Play faisait de ces singuliers amis, dont la dernière des préoccupations était de s'adonner à ses études et de continuer son œuvre scientifique. « Quand je regarde autour de moi, écrit-il, les hommes prêts à travailler pour l'honneur, en renonçant à leurs haines, aux petites coteries, à leurs mesquines ambitions, aux honneurs académiques, et que j'ai mis sur ma liste cinq ou six personnes, je suis au bout de mon rouleau. »

Aussi sa préoccupation constante fut-elle de réunir quelques jeunes gens disposés à étudier la science sociale, comme on étudie la botanique, ou la chimie, à en faire leur spécialité. Il veut « s'appuyer, dit-il, dans son dernier ouvrage, sur les convictions énergiques qu'a développées aujourd'hui dans le cœur d'une jeunesse dévouée l'*enseignement* donné par notre école (2) ».

Cette jeunesse se groupe autour de l'Enseignement et de la Revue. Elle est la preuve la pluséclatante de l'unité de nos travaux et de la rigueur de notre méthode.

(1) Ces deux cours ont lieu, chaque semaine, dans une des salles de la *Société de géographie*, boul. St-Germain, 184. Renseignements et inscriptions aux bureaux de la Revue (librairie Firmin-Didot), rue Jacob, 56.

(2) *La Constitution essentielle*, p. 276-277.

Il n'y a pas d'école, il n'y a pas de science sans unité de méthode et de conclusions.

Vous représentez-vous l'école de Le Play constituée par une réunion d'hommes, dont les uns n'ont jamais étudié, ou même lu, les œuvres du maître, dont les autres professent la plupart des idées qu'il a définitivement réfutées? On ne constitue pas un orchestre avec des musiciens jouant chacun un air *de sa façon*, sans se préoccuper de celui que joue le voisin (1).

Est-il possible que les travaux d'un génie puissant, maître de lui, dont toute l'œuvre est admirable d'unité, aboutissent à de pareilles contradictions? à une pareille cacophonie?

Ce n'est pas là continuer une œuvre, c'est la trahir, c'est rompre avec elle; c'est exploiter un grand nom.

Il n'y a de continuateurs d'une œuvre scientifique que ceux qui s'y adonnent exclusivement, scientifiquement.

L'autorité exercée par cette Revue, dès sa première année, n'est pas due à une autre cause. Elle a aussitôt rallié tous ceux qui voyaient, avec tristesse, la grande tradition de Le Play s'obscurcir de plus en plus, perdre son originalité puissante, pour devenir une « bonne œuvre » sans portée et sans vitalité. Elle a donné enfin aux esprits les plus exigeants cette satisfaction immense de la vérité complètement démontrée, de la lumière au milieu des ténèbres.

Cette lumière, il n'est au pouvoir de personne de l'éteindre.

L'année qui va s'ouvrir sera encore plus féconde que celle qui se termine, car le propre de la science, c'est de marcher.

EDMOND DEMOLINS.

(1) Ceci me fait souvenir d'une ancienne société des amis de Beethoven pour la diffusion des œuvres du maître. On y fit entrer, tant bien que mal, tout ce qui pensait avoir le goût de la musique classique. Il y eut séances et publications, où parurent de petites compositions musicales, de toutes mains et de toutes écoles, mais toujours dites « dans le genre de Beethoven ». Un jour quelques membres s'avisèrent de donner du Beethoven tout pur : il y eut scandale, scission et dissolution finale.

LA SCIENCE SOCIALE

EST-ELLE UNE SCIENCE ?

VI. — Troisième et dernier procédé de la science sociale : la classification (1).

J'ai longtemps tenu mon lecteur en suspens.

J'avais promis de montrer, à la suite des travaux méthodiques de Le Play, le cadre net et complet d'une société. C'est ce que je vais faire ici.

Et ceci fait, j'espère qu'on ne m'en voudra pas trop du repos que mes études m'ont d'abord imposé.

Je résume, en deux mots, ce que j'ai dit précédemment :

L'observation des faits sociaux devient scientifique, c'est-à-dire qu'elle trouve les meilleures garanties d'exactitude et qu'elle aboutit aux conclusions les plus évidentes, les plus multipliées et les plus étendues, quand on lui applique la triple méthode de *l'Analyse*, de *la Comparaison* et de *la Classification*.

L'Analyse, nous l'avons vu, procède, dans un même objet, du moins au plus : en science sociale, elle procède du groupe modeste de la famille ouvrière à l'État, et de l'État aux relations des grandes divisions de l'humanité, partagée en nationalités et en époques suivant l'espace et le temps.

La Comparaison, après l'Analyse, rapproche partie par partie les divers objets observés, afin d'en saisir la ressemblance et la différence. Dans la science sociale, le point de départ de cette

(1) Voir les livraisons de janvier, février et avril 1886, t. I, p. 8, 97 et 289.

comparaison est fourni par la plus simple des sociétés, celle des pasteurs nomades de l'Asie en familles patriarcales.

Vient ensuite la Classification dont je dois parler.

La Classification consiste à ranger dans une même espèce, c'est-à-dire sous une même dénomination, les faits dans lesquels la Comparaison a fait voir un même caractère, bien déterminé.

Les espèces ainsi formées, on les subdivise en variétés qui sont comme autant d'espèces dans l'espèce; ou bien, au contraire, on les groupe en classes, c'est-à-dire en grandes espèces supérieures, en vertu de quelque caractère plus général qui se trouve leur être commun.

Exemple : je range dans une même espèce tous les faits par lesquels se manifeste l'autorité du chef de famille; et je désigne cette série de faits par un nom : « l'Autorité au foyer. »

Qu'il me soit permis, en passant, d'attirer l'attention sur le caractère singulièrement instructif que doit présenter une série de faits d'un même ordre ainsi recueillis dans les familles les plus diverses. Voyez-vous se profiler les unes sur les autres ces physionomies, à la fois si semblables et si différentes, des pères de famille dans l'exercice de leur pouvoir domestique? Tout ce qu'ils ont d'imperturbablement semblable apparaît et manifeste la loi commune et constante de l'espèce. Tout ce qu'ils ont de différent ressort sur ce fond et se distingue en autant de variétés, qui subdivisent l'espèce et qu'il est aisé de graduer par le rapprochement. Quel ensemble, quel ordre, quelle précision, des connaissances ainsi classées ne doivent-elles pas présenter! Quelle lucidité et quelle supériorité de vues ne donnent-elles pas à l'observateur!

Mais je poursuis mon exemple :

Quand j'aurai ainsi rangé par espèces et divisé en variétés un certain nombre de faits sociaux, je pourrai reconnaître que plusieurs espèces appartiennent à une même grande classe : je pourrai voir que « l'Autorité au foyer » n'est qu'une des nombreuses espèces de faits constitutifs de la famille; je grouperai donc toutes les espèces ayant ce caractère commun sous la rubrique générale de « la Famille ».

Voilà un très court spécimen du travail qu'opère la classification.

Mais ce n'est là que son premier travail.

Quand elle a groupé les espèces en classes, il lui reste à coordonner ces classes entre elles, comme s'il s'agissait de les numéroter. Il faut arriver à les disposer dans un ordre qui montre comment elles s'enchaînent et par où elles se tiennent : quelles relations, en un mot, elles ont les unes avec les autres. La loi principale de cet arrangement est celle-ci : on place en tête la classe de faits qui se conçoit le mieux toute seule, c'est-à-dire sans autres faits précédents appartenant à la même science; puis on place, aussitôt après, la classe de faits qui a les plus étroits rapports avec celle-là et qui la présuppose ; et l'on va ainsi cataloguant chaque classe au fur et à mesure qu'elle est immédiatement appelée par la précédente.

Exemple : je remue toutes les classes de faits sociaux et je trouve que la disposition naturelle du lieu, sur lequel s'est établie une société et auquel elle a dû s'accommoder, est l'ordre de faits le plus aisé à concevoir seul, antérieurement à tous les autres et indépendamment d'eux : le pays en effet préexiste à l'habitant. Je mets donc les conditions du « Lieu » en tête des phénomènes qui concourent à la formation d'une société. Ceci fait, je passe de nouveau en revue toutes mes classes de faits sociaux et je cherche celle qui tient de plus près à la précédente, celle qui se présente le mieux comme la continuation des énergies physiques groupées sous le nom de Lieu et agissant sur l'état social. Je vois que cette seconde classe est le « Travail » manuel de l'homme, la force humaine s'emparant des puissances de la nature. J'inscris donc le Travail au second rang après le Lieu. Et je fais ainsi jusqu'à ce que j'aie épuisé la liste complète de mes classes de faits sociaux.

Cette coordination des diverses classes de faits est plus nécessaire dans la science sociale que dans beaucoup d'autres sciences. Elle est plus nécessaire par exemple que dans l'histoire naturelle, dans la zoologie ou la botanique. On va le comprendre.

Les faits sociaux sont des parties intégrantes d'un seul tout,

qui est la société, objet propre de la science sociale. Les espèces animales ou végétales sont au contraire des collections d'êtres, indépendantes souvent les unes des autres; si on les classe entre elles, ce n'est pas pour établir les fonctions que ces espèces peuvent remplir les unes vis-à-vis des autres, comme par exemple les fonctions du loup vis-à-vis de l'agneau et réciproquement, ou les fonctions du chien de garde vis-à-vis des animaux domestiques; on les classe ordinairement pour établir leurs analogies de constitution, non leurs rapports actifs.

Il en est tout autrement des faits sociaux, dont l'action et la réaction les uns sur les autres sont précisément le but de l'étude qu'on en fait. Que me servirait, pour connaître la société, d'avoir séparément déterminé les aptitudes de l'autorité paternelle, celles du pouvoir central de l'État, puis celles du voisinage ou du clergé, celles du patronage ou de la province, si je n'arrivais à coordonner toutes ces actions de façon à comprendre leur agencement et le résultat qu'elles donnent par leur ensemble? Je serais comme un astronome qui connaîtrait les astres, un à un, sans avoir aucune idée de leurs relations les uns avec les autres : il ignorerait cette merveilleuse société du monde sidéral, cette immense solidarité des corps célestes, image grandiose de la société plus étonnante encore des êtres intelligents et libres.

Mais si cette détermination de la place qui convient à chaque classe de faits sociaux relativement aux autres est une œuvre nécessaire, elle est une œuvre difficile. Il y a un tel enchevêtrement des divers éléments de la société, que tout tient à tout. C'est par les plus longs tâtonnements et par les plus délicates observations, qu'on arrive à découvrir enfin l'ordre principal, c'est-à-dire, celui qui permet de débrouiller clairement tout le reste, quelle qu'en soit la complication.

Rien ne montre mieux cette difficulté que l'histoire des classements essayés par Le Play.

Très longtemps il dut se borner à déterminer, une à une, les classes de faits, tantôt celle-ci et tantôt celle-là, sans pouvoir prétendre à leur donner un numéro d'ordre. C'est ce que j'ai appelé

plus haut le premier travail de la classification : la détermination des espèces et non leur coordination.

La *Réforme sociale en France* est pleine de ce travail. Ouvrez à la table, et parcourez-la; vous y voyez :

« *Les deux types* principaux de la propriété. — *Trois types* dans les régimes de succession. — *Trois types* principaux dans la famille. — *Deux classes* de petits propriétaires. — *Quatre sortes* de grands ateliers. — *Les deux formes* de l'association : — *Les deux sortes* de communautés. — *Les six catégories* de corporations, etc... »

Tout l'ouvrage était destiné à définir des groupes de faits et à en donner les lois. Mais comme l'ouvrage visait les préoccupations actuelles d'un public qui n'avait aucune préparation spéciale sur ces matières, l'auteur a simplement placé ces classes de faits dans l'ordre qui répondait le mieux aux idées préétablies du commun des lecteurs. C'est ainsi qu'il commence par la Religion, classe de faits des plus élevés et complexes; il passe de là à la Propriété, parce qu'elle est avec la Religion l'institution la plus audacieusement attaquée dans nos perturbations sociales; il vient alors à la Famille, puis au Travail, pourtant si étroitement lié avec la question de la Propriété, etc... Ce n'est certes pas là une tentative de classement scientifique, et rien n'est plus connu que le désir où était Le Play de refondre le plan de la *Réforme sociale*.

Mais, ce livre terminé, revu, accru, et sur certains points développé par les deux volumes de l'*Organisation de la famille* et de l'*Organisation du travail*, le temps vint où Le Play essaya de ranger dans un ordre plus méthodique toutes les classes de faits qui composent une société. Il choisit pour donner un exemple de ce classement la description de la société anglaise. Tel fut le but principal de l'ouvrage intitulé : *La Constitution de l'Angleterre*. A ce point de vue, cette œuvre marque une époque dans les travaux de Le Play et dans la formation première de la science sociale : elle représente le procédé de la classification, comme la Monographie celui de l'analyse et les *Ouvriers Européens* celui de l'observation comparée, ainsi que j'ai eu occasion de le dire dans mes précédents articles.

Mais quel que soit l'intérêt d'une œuvre qui fraye une voie nouvelle, quel que soit le mérite d'un travail fait par un puissant esprit, il n'en demeure pas moins manifeste que le livre de la *Constitution de l'Angleterre* n'a pas donné un modèle comparable à la Monographie de famille ni aux *Ouvriers Européens*, et que, selon le dire même de l'auteur, il n'a que *façonné la première ébauche.* »

Tous ceux qui ont voulu appliquer à de nombreux faits sociaux, bien détaillés, le classement qu'indique ce livre, ont été forcés de reconnaître l'insuffisance du cadre.

Cette insuffisance s'explique le mieux du monde par deux causes :

D'une part, l'auteur, essayant pour la première fois de tracer des divisions applicables à l'étude de toute société, a cru prudent de s'en tenir aux divisions les plus larges. Elles sont beaucoup trop larges pour diriger l'observation avec sûreté ; elles laissent beaucoup trop à la sagacité personnelle du savant ; elles ne fournissent pas une méthode rigoureuse de contrôle. Ce sont de grandes lignes propres à conduire le premier essor d'un esprit investigateur, mais elles ne lui posent pas de conditions assez étroites pour le préserver de l'erreur.

D'autre part, il faut reconnaître que ces grandes divisions de faits ont encore été classées plutôt en vue de l'exposition définitive du sujet qu'en vue de son étude préalable. Cet ordre ne donne pas la suite la plus naturelle et la plus stricte des choses, mais l'arrangement le plus commode pour les présenter. Ceci tient à la destination du livre, qui, tout en s'adressant à un public un peu plus spécial que le grand public atteint par la *Réforme sociale en France*, ne s'adressait pas à des spécialistes proprement dits, comme l'avaient fait les Monographies et les *Ouvriers Européens* de la première édition. Il suffit de voir la Préface.

Voici au reste les onze grandes classes de faits sociaux indiqués dans *la Constitution de l'Angleterre* : I. Les lieux et la population ; II. la race et son histoire ; III. les subdivisions comparées de l'Angleterre et de son empire ; IV. les principes du bien et la pratique du mal ; V. la famille et son domaine ; VI. l'association et

la hiérarchie dans la vie privée; VII. les rapports de l'Anglais et de l'étranger dans la vie privée; VIII. le gouvernement local ; IX. le gouvernement provincial; X. l'État britannique et son œuvre de paix intérieure ; XI. la Souveraineté et le gouvernement de l'État.

Si on descend dans les subdivisions, le même défaut de précision et d'ordre, tenant aux mêmes causes, subsiste.

Au sujet de la précision, il me suffira de faire remarquer ce qui compose la quatrième classe de faits, « Les principes du bien et la pratique du mal », dont voici le détail : 1° la loi morale et la religion; 2° le culte officiel; 3° les cultes dissidents; 4° la coutume et les lois auxiliaires du bien ; 5° les autorités auxiliaires du bien ; 6° les institutions et les autorités auxiliaires du mal; — est-ce d'une précision bien saisissante? Et puis, des conclusions sur ce qui est le bien ou le mal social ne sont-elles pas ici requises mal à propos dans une description de faits?

Au sujet de l'ordre, je me bornerai à attirer l'attention sur la suite des cinq premières grandes divisions. Après avoir placé en tête *les Lieux et la Population*, n'est-ce pas beaucoup risquer l'observateur que de le jeter immédiatement en dehors de l'observation directe, dans l'étude du passé, en lui demandant de décrire *la Race et son Histoire?* Ce sont des préambules, dira-t-on. Je le veux bien ; mais que peuvent valoir des préambules s'ils sont traités en dehors de la science en question? Et d'ailleurs viennent ensuite les *Subdivisions comparées de l'Angleterre et de son Empire*, puis *les Principes du bien et la Pratique du mal*, deux séries de grandes généralités avant d'en arriver à *la Famille et son Domaine*, éléments pourtant si simples ! Ne voit-on pas, comme je le disais tout à l'heure, qu'il s'agit de faire marcher devant les grandes généralités, selon une certaine méthode d'exposition, et non pas de constituer rigoureusement et à fond une méthode de recherches scientifique ?

Le Play fit plus tard un autre ouvrage, éminent comme tous ceux qu'il a faits, mais qui, au lieu de descendre plus dans le détail d'une classification sociale, tend à la généralisation dernière de son œuvre : c'est *la Constitution essentielle de l'Humanité*. Ce

livre ne répare donc pas les lacunes laissées par le plan de *la Constitution de l'Angleterre*.

Mais ce que Le Play n'a pas eu le temps ou n'a pas pris le soin assez complet de mettre dans un livre, il l'avait dans la tête. Cette classification rigoureuse, détaillée et coordonnée, qu'il n'a pas écrite *ex professo*, il s'en servait incessamment pour ranger dans son esprit cette multitude innombrable de faits, qu'il voyait tous exactement dans leur nature propre et dans leurs rapports mutuels. A travers ses ouvrages volumineux, serrés, traitant de matières très délicates, je n'ai jamais rencontré, quelque recherche que j'aie faite et quelques difficultés qu'on m'ait signalées, ni une erreur incontestable ni une contradiction démontrée. Or, comment voulez-vous qu'un homme manie une pareille quantité de faits et en disserte à fond, en tant de manières, sans oublier, sans confondre, s'il ne les tient tous devant sa pensée, dans un ordre tel qu'il les rencontre inévitablement à tous les points où ils doivent paraître? Je mets n'importe qui au défi de parler juste de science sociale, aussi bien que de chimie ou d'astronomie, s'il n'a dans la tête le classement exact et complet de la science qu'il prétend traiter. C'est un axiome qui se vérifie tous les jours, et cela à l'égard des esprits les plus distingués d'ailleurs.

Que fallait-il donc faire pour mettre en lumière la classification sociale que Le Play portait au fond de sa pensée et qui était la règle certaine de ses jugements? Il fallait suivre avec un soin minutieux l'allure de son esprit à travers toutes les parties de son œuvre, j'allais dire à travers toutes les phrases de ses écrits, pour y saisir partout les principes qui dirigent sa marche jusque dans le moindre détail. Il fallait relever de point en point les distinctions qu'il établit, ici et là, entre mille ordres de faits et les rapports de toute nature qu'il remarque entre eux, et, par le rapprochement de tous ces éléments, constituer l'ensemble de la science sociale telle qu'il la possédait. Il fallait en un mot saisir, dans ses compositions savantes, comme l'empreinte de son cerveau et y trouver la trace des cases merveilleusement ordonnées entre lesquelles semblaient se distribuer d'eux-mêmes tous les faits qu'il traitait.

Ce travail, j'ai pu le faire et, avant d'en donner le résultat, non pas complet comme il l'est, mais le plus simplifié, je désire venger Le Play d'un scandale que j'ai peut-être excité tout à l'heure à son sujet.

Ce plan descriptif de la *Constitution de l'Angleterre,* proposé par Le Play comme modèle du classement des faits dans l'étude de toute société, a dû paraître étrangement vague et sommaire, j'allais dire banal. Est-il possible qu'un savant, un spécialiste unique, trouve au bout de tant de recherches minutieuses et patientes quelque chose d'aussi peu particulier?

Je demande la permission de faire observer que les hommes de génie ne sont pas tout à fait comme les autres et que, quand ils traitent une matière sous des apparences banales, il la traitent en réalité avec une puissance qui marque. Combien n'y a-t-il pas de gens qui, en lisant le Discours de Descartes sur la Méthode, ont dû n'y voir qu'un petit livre de bon sens? Mais ce petit livre a créé une école philosophique fameuse. Quand Bacon faisait le procès des fausses méthodes appliquées à la connaissance de la nature et qu'il montrait, comme autant d'obstacles opposés à la science, les préjugés de tous genres, sous les noms d'idoles de l'antre, idoles du forum, idoles du théâtre, etc... tout cela n'avait-il pas bien l'air de lieux communs relevés par un tour ingénieux d'imagination? Mais il y avait dans Bacon autre chose qu'un rhétoricien; les idoles ont croulé pour faire place à l'observation des faits, et Bacon, en dépit de cette apparence assez peu scientifique, s'est trouvé l'initiateur des sciences naturelles. Le Play est fait à la manière de tels hommes. Ne s'est-il pas avisé, en terminant ses œuvres, de ramener la constitution essentielle de l'humanité à « deux *fondements*, deux *ciments* et trois *matériaux* »?

Les sciences ne gardent pas longtemps ces formules trop peu serrées et ces termes imagés; c'est là le langage de leur jeunesse hardie et nécessiteuse; elles s'expriment alors comme elles peuvent; elles empruntent, pour se faire entendre d'un monde qui les ignore, toutes les formes de discours connues, en attendant que, rendues toutes-puissantes à force de vérité, elles asservissent la parole humaine à leurs besoins.

Ceux qui, venant après les pères de la science, lui donnent une expression plus précise et plus ferme et préparent sa maturité, savent mieux que personne ce qu'a de sens caché la parole des premiers maîtres.

Ceci dit, j'exposerai brièvement les vingt-cinq grandes classes de faits qui composent tout l'ordre d'une société. Les voici avec la désignation de leur rang.

I. — Le Lieu.
II. — Le Travail.
III. — La Propriété.
IV. — Les Biens mobiliers.
V. — Le Salaire.
VI. — L'Épargne.
VII. — La Famille ouvrière.
VIII. — Le Mode d'existence.
IX. — Les Phases de l'existence.
X. — Le Patronage.
XI. — Le Commerce.
XII. — Les Cultures intellectuelles.
XIII. — La Religion.
XIV. — Le Voisinage.
XV. — Les Corporations.
XVI. — La Commune.
XVII. — Les Unions communiales.
XVIII. — La Cité.
XIX. — Les Pays-membres de la Province.
XX. — La Province.
XXI. — L'État.
XXII. — L'Expansion de la race.
XXIII. — L'Étranger.
XXIV. — L'Histoire de la race.
XXV. — Le Rang de la race.

Je vais expliquer ce tableau :

La *première classe* de faits comprend tout ce qui compose el

Lieu physique où vit une société : sol, sous-sol, air, plantes et animaux; c'est le théâtre de l'action dressé par la nature; ce sont les conditions matérielles premières, posées à l'installation de cette société et à son existence même. C'est comme le moule d'argile dont elle doit subir d'abord la forme.

Quand, arrivant dans un pays nouveau, vous voulez vous rendre compte de la vie que vous pouvez y mener, vous observez avant tout les dispositions et les ressources du lieu : vous examinez votre chambre, son ameublement, ses abords, la distance où elle est de ceci et de cela, les endroits où vous prendrez vos repas, les objets dont ils se composeront, etc., persuadé que vous êtes du tour très différent que prendra votre séjour suivant les conditions matérielles dans lesquelles vous vous installerez. Ainsi fait un maître de camp : le choix du lieu où campera sa troupe est la question préliminaire de tous les arrangements qu'il devra prendre. Ainsi en est-il de toute la race humaine dans ses affaires de tous les jours, il faut bien que, pour toutes choses, elle pose quelque part, et qu'elle se serve d'objets matériels : c'est la condition préalable par excellence. Il est donc naturel et nécessaire de commencer par le Lieu la classification des faits sociaux.

La *seconde classe* de faits comprend ce qui regarde le Travail de l'homme, le travail matériel, manuel. Les ressources offertes par la nature ne sont rien, si l'homme ne se met en devoir d'en tirer parti, de les appliquer, de les tourner à son service. De là une série de faits qui se lient étroitement à la question du lieu. Le travail est l'opération de l'homme pour tirer du lieu ce dont il a besoin. C'est pour l'homme comme le complément du lieu; c'est l'action par laquelle il se met en rapport avec lui. Cette classe de faits est ainsi intimement liée à la précédente; dès que l'homme existe, on les conçoit nécessairement toutes les deux et on ne les conçoit plus l'une sans l'autre.

La *troisième classe* de faits concerne la *Propriété;* c'est le phénomène social qu'amène immédiatement et inévitablement le travail : toute la visée dans le travail est de s'approprier un bien quelconque. L'homme ne travaille pas pour que le résultat lui échappe. La propriété est aussi étroitement jointe au travail

que le travail au lieu ; c'est une série nécessaire : de même que le lieu ne sert point sans le travail, le travail ne sert point sans la propriété. Il y a un tel lien entre ces deux ordres de phénomènes, que partout la propriété se constitue d'après les besoins du travail. Bon gré mal gré, il faut qu'elle en vienne là. Elle va constamment se taillant et se retaillant sur ce modèle. Le travail doit-il se faire en communauté, vous avez la propriété en communauté ; doit-il se faire ménage par ménage, vous avez la propriété de famille; doit-il se faire par l'initiative souveraine d'un chef puissant, vous avez la grande propriété. L'étude de ces deux classes de faits, travail et propriété, est inséparable.

Mais au point de vue social, il y a quatre natures de propriétés bien distinctes, d'après leurs objets :

La propriété par excellence, celle qui est le plus caractéristique de tout état social, c'est la propriété foncière. C'est le régime agraire, si capital dans la constitution de tous les peuples, si nécessairement fameux dans toutes leurs révolutions. Cette propriété précède donc les autres dans la classification et on lui donne simplement le nom de Propriété.

Les *Biens mobiliers* viennent ensuite : ils sont comme une propriété inférieure, supposant chez ceux qui la possèdent, à quelque degré que ce soit, beaucoup moins de qualités sociales : ceci est un thème connu.

Le *Salaire* est un autre genre de biens très distinct au point de vue social, il est d'une nature très particulièrement précaire dont tout le monde se rend compte ; on peut dire que c'est la forme infime de la propriété. Le Salaire se place au-dessous des Biens mobiliers proprement dits.

Enfin l'*Épargne* vient après la détermination de ces trois ordres de propriété, comme le mode à l'aide duquel elles s'accroissent ou à l'aide duquel on s'élève de la moindre à la plus haute.

Ainsi la propriété foncière, les biens mobiliers, le salaire et l'épargne forment les *troisième, quatrième, cinquième* et *sixième classes* de faits sociaux.

On ne saurait suivre un ordre inverse sans se heurter à de grandes difficultés de méthode, parce que la plupart des faits re-

latifs aux biens mobiliers, au salaire et à l'épargne sont essentiellement dominés et déterminés par les conditions de la propriété foncière et les présupposent.

Ces quatre classes de faits peuvent se réunir sous le titre très généralisé de propriété. En outre, on peut y joindre les deux premières classes, le lieu et le travail, sous le titre commun : « Moyens d'existence, » terme très usité chez Le Play. De sorte qu'en fin de compte nous avons maintenant sous les yeux le tableau complet en six parties des moyens matériels d'existence d'une société.

Ces moyens d'existence sont ce qui détermine les formes diverses de la famille ouvrière. Voilà, pourquoi il est nécessaire de s'en rendre compte avant d'atteindre l'étude même de la *Famille ouvrière*, qui constitue la *septième classe* de faits.

Ici, il ne faut pas se méprendre. On entend *spécialement*, dans la classification, sous le nom de « Famille ouvrière », l'ordre de subordination qui existe entre les membres de la famille, la hiérarchie des personnes appartenant au même foyer. C'est là tout le phénomène qu'on étudie sous ce titre. Qui commande? qui obéit? quels rapports personnels a-t-on les uns avec les autres?

C'est ce qui explique que la famille ouvrière ne vienne ici qu'au septième rang. Il semblerait qu'elle dût figurer en tête, puisque l'analyse sociale commence par la monographie de la famille ouvrière. Mais dans cette monographie elle-même, il y a un ordre à suivre et cet ordre est celui que nous venons d'indiquer : lieu, travail, propriété, puis hiérarchie au foyer. *Tout cela fait partie de la description de la famille ouvrière :* tout cela, et bien d'autres choses encore, qui vont suivre et que nous grouperons en effet tout à l'heure sous le titre général de « Famille ouvrière », comme nous avons déjà groupé quelques classes sous le titre commun de « Moyens d'existence ». Mais ici, dans cette septième classe de faits, on donne à ce mot de « famille » son acception la plus stricte, la plus spéciale, comme il convient dans un classement précis : il s'agit des liens de dépendance qui unissent les personnes; il ne s'agit plus de ce qu'elles produisent et de ce qu'elles possèdent, mais de ce qu'elles sont les unes vis-à-vis des autres; c'est la question de l'autorité paternelle, de l'in-

fluence de la femme, de l'éducation des enfants, etc... Il faut donc, quand on rencontre ces termes de « famille ouvrière, d'organisation de la famille ouvrière », il faut distinguer si l'on doit entendre par là tout ce qui concerne l'existence de cette famille ou seulement ce qui regarde les rapports hiérarchiques de ses membres.

Ceci expliqué, j'en reviens à la suite rigoureuse de mes faits.

Quand on a sondé à fond les phénomènes du travail et de la propriété, on voit qu'ils ne tiennent pas debout s'il ne se rencontre dans la race humaine quelque chose de très particulier, qui est la formation des jeunes à certaines règles d'action, au moyen d'une autorité qui les saisit dès le berceau et les domine étroitement chaque jour et dans tout le détail de leur vie pendant un certain nombre d'années. Cette opération, par laquelle il faut que passe la race pour se trouver capable d'établir et de maintenir ses moyens d'existence, cette opération, dis-je, s'exécute par le jeu d'un organisme constant, dont les trois pièces principales sont le foyer, l'autorité paternelle et la loi divine. C'est ici que se saisit mieux qu'ailleurs l'étroit accouplement des faits moraux avec les faits matériels pour produire indivisiblement cette magnifique création qui est la société humaine.

Et il n'est pas possible, comme je le disais plus haut, de placer cette étude de la hiérarchie domestique avant l'étude des moyens d'existence, parce que cette hiérarchie, invariable dans son fond, reçoit ses modifications les plus importantes des nécessités très diverses qu'imposent des moyens de vivre très différents. Personne ne l'a mieux montré que M. Demolins, en exposant comment les trois formes fondamentales de la famille, la famille patriarcale, la famille-souche et la famille instable, procèdent, à l'origine, des trois moyens très particuliers d'existence qu'offrent les steppes, les rivages maritimes et les forêts. On ne comprendrait donc pas les variétés que présentent l'autorité paternelle et les autres éléments de la famille, si on ne connaissait d'abord la diversité des conditions que lui font le travail et la propriété.

On voudra bien remarquer que cette étude de la famille se restreint ici à « la famille ouvrière ». A cet endroit du classement on

n'a pas encore recueilli les faits suffisants pour connaître les autres familles. Leur tour viendra plus loin.

Après la « famille ouvrière », vient son *Mode d'existence*, c'est-à dire la nourriture, le vêtement, le logement, etc.

Les ressources de la famille et l'organisation de son personnel étant connues par ce qui précède, on peut se rendre compte de l'application qu'elle fait de ses ressources aux besoins matériels de ses divers membres. C'est ce qui appelle ici cette *huitième classe* de faits. Elle est la contre-partie des moyens d'existence : mode et moyens sont deux termes qu'il ne faut pas confondre. Le mode d'existence est aux moyens d'existence ce que la dépense est aux recettes, ce que la consommation est à la production. Le mode de vivre n'est pas la même chose que les moyens de vivre : la nourriture, le vêtement, le logement, etc., ne sont pas la même chose que le travail, la propriété, le salaire ou l'épargne ; ils en sont la conséquence et le but final.

Quant aux besoins immatériels de la famille, qui sont satisfaits beaucoup moins à l'aide de ressources matérielles que d'actions gratuites et morales, on voit figurer dans des classes de faits spéciales le mode d'après lequel il y est pourvu. Je ne donne pour exemple que quatre principaux de ces besoins immatériels : la famille ou l'éducation, le patronage ou la protection, les cultures intellectuelles ou l'instruction, et la religion : toutes ces classes de faits existent dans la nomenclature que j'expose ici : on y trouve rangé à sa place ce qui répond à chacun de ces divers besoins de la famille ouvrière. On voit ainsi à combien de parties de l'organisme social se rattache l'existence de la moindre famille. Le plus simple et le vrai est de dire qu'elle se rattache à toutes. Je viens d'indiquer comme exemple quatre des parties de cet organisme social, mais on peut les prendre toutes les unes après les autres et reconnaître aisément que chacune d'elles répond à quelque besoin spécial de la famille, même ouvrière : ainsi sont le commerce, le voisinage, les corporations, la commune, les unions de communes, la cité, le pays, la province, l'État lui-même et le reste. Tous ces ordres de faits correspondent précisément à une série de

besoins qu'éprouve la famille ouvrière aussi bien que toutes les autres.

Quand on étudie le mode d'existence de la famille ouvrière, on ne tarde pas à remarquer qu'il se présente un certain nombre de cas, toujours les mêmes, dans lesquels cette famille ne réussit plus d'ordinaire, seule, à satisfaire à ses besoins même matériels. C'est ce que Le Play a appelé les *Phases de l'existence*. C'est à bon droit qu'il les a rangées dans une classe à part. Le nom qu'il leur a donné exprime bien leur caractère distinctif. C'est une série de circonstances non habituelles, non journalières ou annuelles, mais à périodicité plus longue et la plupart du temps incertaine : ce sont des phases dans la vie, ce n'en est plus le mode commun et ordinaire.

Ces « Phases de l'existence » composent donc une *neuvième classe* de faits sociaux. Je citerai pour exemple les plus frappantes : les naissances d'enfants, leur établissement, les déplacements, les accidents et maladies, les retraites d'infirmes ou de vieillards, les décès, les sinistres, les chômages, l'endettement, etc.

Les phases de l'existence se présentent ainsi comme des faits qui viennent bouleverser, tantôt pour un bien, tantôt pour un mal, les conditions ordinaires du mode d'existence : c'est à ce titre qu'elles se joignent immédiatement au « Mode d'existence ».

Quand on a parcouru, comme nous venons de le faire, les moyens d'existence, le système familial et les mode et phases d'existence de la famille ouvrière, on a terminé l'étude directe de cette famille ; et les neuf premières classes de faits pourraient être rassemblées sous le titre très sommaire et très succinct « d'Organisation de la Famille ouvrière ».

Mais la dernière classe de faits que nous venons d'atteindre sous le nom de phases de l'existence, a achevé de révéler un ordre de phénomènes des plus importants, le plus important peut-être dans l'agencement général de l'ordre social : c'est le Patronage. Déjà, dans l'étude du travail et dans celle de la propriété, on avait saisi avec la dernière évidence l'intervention de familles ou de gens à aptitudes supérieures, pla-

cés au-dessus de la famille ouvrière, pour la direction du travail et pour la fécondation de la propriété, tout au moins dès que le travail et la propriété se trouvaient appelés à fournir de grandes ressources. Les phases de l'existence ont montré quelque chose de plus : c'est que ces gens à aptitudes supérieures ne sont pas seulement utiles ou indispensables à la famille ouvrière pour l'organisation du travail et de la propriété, mais encore dans l'emploi qu'elle fait de ses ressources, puisqu'il se présente inévitablement dans l'existence de la famille ouvrière telles phases où elle serait impuissante à suffire à ses besoins, si elle n'était secondée par de plus avisés et de mieux pourvus qu'elle. En un mot, il est ressorti de l'observation successive du travail, de la propriété et des phases d'existence de la famille ouvrière, qu'il y avait trois sortes de patronages exercés sur elle : le patronage dans le travail, le patronage dans la propriété, le patronage dans l'emploi même de ses ressources.

C'est pourquoi l'étude directe de la famille ouvrière étant terminée, le premier ordre de faits qui réclame l'attention de l'observateur, c'est la connaissance intime de l'organisation des familles patronales. On a vu dans la famille ouvrière les effets, les triples effets, du patronage : il s'agit maintenant de remonter aux causes, de pénétrer jusqu'au centre de cette action dont on a vu les effets : il s'agit d'étudier en elle-même la famille patronale, de voir son organisation intérieure et de saisir la raison de tout ce qu'elle sait faire.

De là une *dixième classe* de faits sociaux, sous le nom de *Patronage*.

Je me hâterai maintenant, parce que j'ai atteint, avec le patronage, comme l'arête faîtière de l'édifice social. La famille patronale est pourvue, par différentes manières, d'aptitudes ou de facilités spéciales à protéger, à abriter, à couronner pour ainsi dire la famille ouvrière, mais ce n'est là qu'un côté de sa situation; elle se trouve, d'autre côté, appelée à protéger, à abriter et à couronner les familles ou les gens livrés à l'exercice des arts libéraux de tous ordres. C'est ce que nous allons voir en poursuivant notre classification.

En analysant de très près les qualités essentielles de la famille patronale, on reconnaît que son aptitude caractéristique est non pas telle ou telle spécialité intellectuelle, mais l'aptitude au gouvernement, au maniement des hommes, à la direction générale de la vie. C'est ce que Virgile attribuait au peuple-roi dans des vers fameux :

> Excudent alii spirantia mollius æra...
> Tu regere imperio populos, Romane, memento.

Mais si, par là, le patron est très apte à mettre en œuvre les ressources supérieures que peut offrir la nature humaine, il n'est pas apte à trouver toutes ces ressources en lui-même. Il lui faut donc recourir aux spécialistes, aux gens à aptitudes particulières et rares, pour tirer d'eux toute l'aide dont il a besoin. Il est comme un souverain, comme Louis XIV, si vous le voulez, qui a charge du bien public et qui, ne pouvant fournir à tout par lui-même pour les besoins du pays, s'entoure d'administrateurs, d'hommes de guerre, de diplomates, de savants, de lettrés; ainsi le patron est obligé de recourir à des hommes spéciaux, habiles chacun dans son affaire, infiniment plus capables que lui dans leur spécialité, mais moins capables ou moins bien placés que lui pour gouverner, parce qu'ils n'ont pas comme lui la direction du travail et de la propriété; ils n'ont pas ce pouvoir souverain sur les moyens d'existence, que nous avons vus si étroitement liés à la vie de la famille ouvrière.

Les aptitudes spéciales auxquelles est obligé de recourir le patron pour venir à l'aide de la famille ouvrière sont de trois ordres : le commerce, les cultures intellectuelles et la religion.

Ce n'est pas à dire que le commerce, les cultures intellectuelles et la religion, ou pour mieux préciser, le clergé, ne soient en rapport direct avec la famille ouvrière : tant s'en faut; mais selon ce que j'ai eu constamment à faire observer, le classement d'un fait ne vient bien qu'après les faits qui aident le mieux à en comprendre toute l'action.

Le *Commerce* se classe d'abord, parce qu'il représente l'aptitude la moins élevée, la moins éloignée à tous égards de l'ordre

des travaux manuels, auxquels nous avions jusqu'ici borné notre observation : c'est la *onzième classe* des faits sociaux.

Les *Cultures intellectuelles* ensuite, parce qu'elles représentent quelque chose de plus rare et de moins immédiatement rapproché des travaux manuels : ce sont les sciences, lettres et beaux-arts. Telle est la *douzième classe*.

La *Religion* au-dessus, parce qu'elle suppose, j'entends dans ceux qui y sont maîtres, des aptitudes bien autrement particulières et supérieures. C'est la *treizième classe* de faits.

Dans cette classe de faits, Le Play n'entend pas grouper et enfermer tout ce qui regarde la religion, que nous avons vue plus haut apparaître dès qu'a surgi le caractère essentiellement moral de l'homme : nous avons dit, à propos de la famille, que la société était ruinée par la base et incapable de s'établir, même pour la satisfaction des besoins matériels, si l'homme n'était plié dès l'enfance et avec assiduité à la loi divine, c'est-à-dire, en propres termes, à la religion. Les faits religieux apparaissent partout à travers toute la série des faits sociaux ; c'est là qu'on voit, de classe en classe, leurs effets. Mais dans le chapitre spécial de la Religion, on examine directement la religion en elle-même, dans son organisation fondamentale, dans sa constitution intime. C'est là qu'est étudié, à l'aide de l'observation directe, le clergé, son enseignement, le culte public, etc.

Ainsi nous sommes montés de degrés en degrés, sans laisser aucune discontinuité dans la suite rigoureuse des faits, nous sommes montés de l'observation du lieu à celle de la religion, de l'appui matériel que la terre donne à l'homme jusqu'au soutien suprême qui lui vient des choses célestes.

Mais je dois revenir ici à ce que j'ai commencé plus haut à dire de l'office social du patron. Tout élevées que soient intellectuellement ou moralement les familles ou les individualités spécialement adonnées aux fonctions du commerce, des cultures intellectuelles et de la religion, on observe qu'elles ont souvent besoin d'être guidées en ce qui regarde les intérêts matériels soit de la masse, soit d'elles-mêmes. Cette direction, elles la trouvent auprès des patrons, qui en ont l'aptitude propre et profession-

nelle. Ainsi, comme je l'ai dit, les patrons étendent leur patronage en quelque sorte sur les deux versants de l'édifice social, sur la classe ouvrière et sur les classes libérales.

Le patron, dans son atelier, avec cette double couronne de gens travaillant de la main ou travaillant de l'intelligence, forme au-dessus de la simple famille un groupement social dont nous comprenons maintenant l'agencement.

On peut voir un type bien dessiné de ce groupement dans nos grandes usines patronales de l'Occident où se trouvent réunis autour du patron les ouvriers de son atelier, les agents de sa maison commerciale, l'instituteur de son école, les ingénieurs de ses bureaux, les lettrés et les artistes de son salon, l'aumônier de sa chapelle.

Mais ce groupement affecte bien des formes, et le patronage lui-même n'est pas toujours personnifié dans un homme et une famille. Le plus souvent le patron, de quelque façon que se constitue son personnage, n'a pas dans le commerce, dans les cultures intellectuelles et dans la religion un personnel qui lui soit propre; et alors ce personnel du commerce, des cultures intellectuelles et de la religion se trouve à la fois en rapport avec une multitude de patrons, avec une multitude de familles ouvrières ou libérales se reliant à des ateliers, à des centres de travail différents.

Ceci nous pousse à l'observation d'un fait nouveau, à une *quatorzième classe* de faits : le *Voisinage*.

Ces gens, se rattachant les uns à un centre de travail, les autres à un autre, quelques-uns même à plusieurs de ces centres à la fois, se trouvent en rapport les uns avec les autres, de famille à famille, d'atelier à atelier, de classe sociale à classe sociale, sans qu'il paraisse y avoir au-dessus de cette collectivité formant le voisinage aucune autorité supérieure et générale, aucun principe d'organisation commune et d'ordre combiné. Cependant l'observation révèle que le voisinage, première image et formation rudimentaire de la nation, a ses chefs spéciaux, ses lois particulières. C'est là que s'exerce le règne et que se manifeste l'action de ces autorités bénévoles et bénévolement acceptées, mais profondément efficaces, que Le Play a appelées les Autorités sociales

et qu'il considère à bon droit comme les plus puissants appuis et les derniers fondements de la nationalité. Les autorités sociales sont ces hommes qui, sans pouvoir venu d'ailleurs que de leurs grandes qualités, règlent et gouvernent le voisinage par la seule force du conseil et de l'exemple.

Ce que cette constitution du voisinage laisse ainsi d'un peu trop subordonné au libre acquiescement de chacun et d'un peu trop ouvert au changement des bons vouloirs, a suscité dans les sociétés la formation d'une *quinzième classe* de faits, les *Corporations*, dites d'intérêts communs ou de bien public.

Ces corporations sont comme un voisinage plus étroitement lié et fondé sur des engagements définis, positifs et formels. C'est là leur caractéristique : elles se composent de gens indépendants, qui, ne trouvant pas suffisants les liens que créent entre eux leurs rapports naturels, jugent à propos de les confirmer par des engagements réciproques. C'est une certaine dose de contrainte, volontairement acceptée par des gens égaux, pour maintenir une union dont ils ont besoin.

Mais il s'est trouvé dans toutes les sociétés humaines que certains intérêts communs n'ont pu être laissés, ni au bon vouloir du voisinage, ni à la liberté d'engagements des corporations, et on les a garantis par des contraintes absolues, qui saisissent les gens malgré eux et sans leur consentement préalable. Nous rencontrons là l'établissement du pouvoir public, le commencement de la souveraineté; nous entrons dans une série de faits, tous caractérisés par cette contrainte absolue, par cette contrainte créée selon les besoins, vrais ou prétendus, du bien public. Nous sommes au point de jonction de la « vie privée » et de la « vie publique ».

Cette vie publique se développe et s'échelonne en quelques grandes classes de faits qui ont chacune leur raison d'être très distinctive et qui se retrouvent dans toute société, au moins par équivalence, quelquefois un peu mêlées, d'autres fois décomposées au contraire. Ces classes sont la *Commune*, les *Unions communales*, la *Cité*, les *Pays-membres de la Province*, la *Province* et l'*État*. Elles forment les *seizième, dix-septième, dix-huitième, dix-*

neuvième, *vingtième* et *vingt et unième* classes de faits sociaux. Je n'ai pas à en exposer l'ordre progressif et nécessaire. Tout le monde comprend cet ordre à première vue. C'est une suite d'associations forcées, de plus en plus étendues, depuis la Commune, qui se rapproche le plus des limites ordinaires du voisinage et de la corporation, et qui présente le plus d'analogie avec ces deux groupes, jusqu'à l'État, qui embrasse la nation tout entière et en détermine pour ainsi dire le périmètre.

Mais l'observateur, que les faits ont conduit peu à peu du petit centre de la famille ouvrière aux confins extrêmes du territoire national, s'aperçoit que les faits ne s'arrêtent pas là, le poussent encore au delà et vont débordant cet espace.

La nation se répand en dehors de ses limites par l'émigration et la colonisation, et une *vingt-deuxième* classe de faits s'accuse : c'est *l'Expansion de la race.*

Au delà, c'est l'Étranger; mais avec l'étranger lui-même la race a des rapports, de mille manières et sur mille points, rapports actifs et passifs : *vingt-troisième* classe de faits bien distincte, sous le nom de *l'Étranger*.

Parvenu là, après avoir vu tout ce qu'il peut voir, l'observateur est contraint de reconnaître qu'un autre ordre de faits vient encore s'imposer à lui. Beaucoup des choses qu'il a vues ne peuvent s'expliquer par aucun des faits actuels, et il lui est manifestement démontré qu'il doit remonter aux faits anciens : nouvelle classe de phénomènes à étudier, l'influence du passé sur le présent dans l'état des sociétés. C'est la *vingt-quatrième* classe de faits : *l'Histoire de la race.* Ici la science de mon observateur ne se confond pas avec celle de l'historien : il recueille les témoignages que lui fournit l'historien, mais il a son critérium à lui et sa manière propre de contrôler les faits; il sait l'état présent de la race, il sait par des observations directes, faites sur des races vivantes, que tel fait peut se lier ou ne peut pas se lier avec tel autre; et à tout ce que lui présente l'historien il applique cette critique, comme les naturalistes appliquent aux espèces disparues les connaissances prises dans l'étude certaine des espèces subsistantes.

Si l'homme que je mène ainsi d'étape en étape à travers les faits sociaux se bornait à connaître une seule société, il serait maintenant au terme. Mais dès qu'il en a connu plusieurs, il remarque que, tout compté, elles jouent des rôles très différents. Alors son esprit s'éveille à la pensée que le monde social forme non pas une collection de sociétés indépendantes, mais un ensemble coordonné de sociétés, dont les rôles nettement distincts se complètent et se combinent pour un résultat total, alors même qu'elles s'ignorent les unes les autres et n'ont pas eu de contacts immédiats. Il cherche donc le rang que la race, objet de ses études, doit occuper à l'égard de telle autre, et puis de telle autre encore; et cet ordre de relations, d'abord inaperçues entre des races qui ne se sont pas rencontrées directement, est une *vingt-cinquième* et dernière classe de faits sociaux, désignée sous le nom de *Rang de la race*.

Nous touchons là au dernier fait que nous puissions atteindre, à la combinaison générale du monde social, au système que constituent dans leur ensemble toutes les sociétés humaines. C'est assurément un beau pendant au problème du système du monde sidéral.

J'ai accompli ma tâche, mais non pas tout entière. J'ai montré la suite de ces vingt-cinq grandes classes de faits sociaux : il me resterait maintenant à reprendre successivement l'étude de chacune, pour montrer dans quel ordre elles vont se divisant et se subdivisant en espèces et en variétés presque à l'infini. J'ai indiqué le procédé de ce travail et de cette classification rigoureuse dans des tableaux qui continuent pour tout le détail le classement dont je viens de déterminer les plus grandes divisions, divisions si vastes que chacune d'elles enferme un monde de faits. Qui ne comprend ce qu'il y a d'immense, d'innombrable sous chacun de ces mots : le Travail, la Propriété, la Famille, le Patronage, le Commerce, les Cultures intellectuelles, la Religion, l'État, et le reste ! Les tableaux que j'ai dressés du détail des vingt-cinq classes de faits devaient, pour servir pratiquement la science, être tracés en vue d'un usage facile. J'y ai donc

simplement inscrit ce qui peut conduire l'observateur à déterminer lui-même indéfiniment et aussi loin qu'il le désire le classement des faits qu'il recueille. Aussi ai-je donné à ce travail le nom de *Nomenclature*, qui exprime mieux que celui de classification son usage pratique.

Mon ami M. Prieur a entrepris d'exposer, dans cette Revue, le principal détail de ces tableaux, et dans cette livraison même on peut voir le tableau du Lieu, déjà antérieurement expliqué par lui, et le tableau du Travail (1). Personne ne saurait remplir avec plus de savoir et de talent que M. Prieur cette tâche vraiment scientifique et souverainement féconde.

J'aurais dû commencer par dire que tout ce travail, poursuivi depuis de longues années, s'est trouvé achevé il y a quatre ans, et que nous lui devons la fécondité nouvelle des études de science sociale.

Des études qui se trouvent pourvues de ce triple instrument scientifique : une méthode d'analyse, une méthode d'observation comparée et une méthode de classification, sont vraiment *une science*. Elles en ont toute la puissance.

J'ai essayé, dans quatre articles bien abrégés, de donner quelque idée de chacune de ces méthodes appliquée aux faits sociaux. J'espère qu'on aura vu qu'elles ne reposent pas en l'air.

Mais j'aime à m'arrêter avec Le Play sur cette pensée que les méthodes scientifiques se prouvent mieux par leurs résultats que par toute dissertation. La science sociale est à même pour son compte de faire cette preuve.

Henri de Tourville.

(1) Voir plus bas, pages 534 et suiv.

LES

FAUX REMÈDES AU MAL SOCIAL.

I.

LES REMÈDES POLITIQUES.

La France est un pays malade. — Faut-il le prouver? — D'où vient donc que tant de médecins l'auscultent; que tant d'empiriques lui proposent tant de remèdes: que tout Français a en poche une panacée merveilleuse pour guérir les maux de la société? Nous n'en sommes pas, que je sache, à nous faire soigner pour la maladie à venir, et tant de graves docteurs ne se rencontrent point d'ordinaire à la porte d'un homme bien portant.

Nous sommes malades. Après un siècle des thérapeutiques les plus variées, notre pauvre pays se trouve plus bas qu'il n'a jamais été. Notre population décroît; notre agriculture est aux abois; notre industrie descend de crise en crise; les rapports entre patrons et ouvriers se tendent tous les jours: l'antagonisme social est à l'état aigu. Les partis politiques se partagent, notre société décomposée. De toutes parts, on se plaint de l'affaissement des caractères; la criminalité augmente annuellement dans une proportion si effrayante qu'on a dû recourir à une loi d'exception contre les récidivistes et que cette loi est inexécutée par suite du grand nombre de ces criminels.

Dans un passé récent, nous avons subi une invasion et une guerre civile désastreuses. L'avenir est aujourd'hui aussi sombre que le passé et le moindre événement dans une principauté d'Orient peut nous jeter dans une collision terrible. Serons-nous prêts,

nous qui cherchons encore notre organisation militaire? L'armée révolutionnaire socialiste a décuplé depuis quinze ans. A défaut de discipline, elle a le nombre et l'ardeur et se tient prête à profiter de la première occasion. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, la double épreuve de l'année terrible devait se renouveler, qui peut dire que nous en sortirions?

Où trouver une condamnation plus formelle de tous les genres de remèdes en honneur chez nous? Ne suffirait-il pas de jeter un coup d'œil sur l'histoire sociale de notre siècle, siècle d'avortements sans nombre et de recommencements sans fin, pour apprécier à leur valeur les procédés, généreux ou charlatanesques, mais invariablement inefficaces, qu'aujourd'hui encore on vient nous proposer?

Mais l'expérience est peu de chose pour une société à familles instables, et ses leçons sont perdues ou à peu près. Où la tradition est méprisée par principe, il faut une méthode, même pour faire accepter les vérités d'expérience, qui, chez d'autres peuples, sont monnaie courante. Je me propose donc d'étudier ici, à la lumière des enseignements de la science sociale, les erreurs les plus généralement acceptées chez nous, de montrer leur inanité, leurs conséquences, leurs dangers, de déterminer les causes d'insuccès de tant de remèdes et les raisons qui doivent les faire proscrire, de saisir enfin la véritable nature de la maladie et d'en déduire les remèdes à appliquer.

Cette étude se présente avec un aspect d'ensemble quelque peu redoutable. Il y a là toute une Babel médicale à démolir, et notre état est mille fois pire que celui du malade de Molière : l'heureux homme! il n'était travaillé que par deux médecins et un apothicaire. M. Purgon le trouvait malade du foie ; M. Diafoirus, de la rate; M. Fleurant le soignait pour l'un et l'autre; Toinette lui voulait faire couper un bras et crever un œil, et puis c'était tout. Mais nous, c'est bien une autre affaire! Nous sommes traités par des milliers de Purgons, autant de Diafoirus, plus quelques Toinettes infiniment moins drôles que l'autre.

Arrêtez vingt passants sur le boulevard et demandez-leur ce qu'il faut pour sauver la France. Je parie tout ce que vous vou-

drez que, si vous vous livrez à ce petit jeu, vous recueillerez vingt réponses différentes et des plus variées. Je les entends d'ici : — Il faut un roi, morbleu ! — Il faut la République, mais la vraie ! — Vive l'Empereur ! (Lequel?) — Il faut couper le cou aux curés ! — Il faut faire des bataillons scolaires, c'est là qu'est l'avenir ! — Faut plus de patrons ! — Faut plus de percepteurs ! — Il faut rétablir les corporations ! — Il faut instruire le peuple ! — Il n'y a que les sociétés de secours mutuels ! — Il faut supprimer le gouvernement ! — Il faut décentraliser ! — Décrétez la participation aux bénéfices ! — Il n'y a rien à faire, le progrès arrangera tout ! — Il n'y a rien à faire, tout est perdu ! etc., etc.

Cette variété dénote chez le peuple français un manque absolu de sens social. Il n'y a pas un seul point, soit d'ensemble, soit de détail, sur lequel nous soyons d'accord. Étonnons-nous après cela qu'une pareille anarchie dans les têtes se traduise par la souffrance, en attendant que l'anarchie dans la société aboutisse à la disparition.

Je ne prétends point étudier ici toutes les faces de l'erreur ni toutes les manifestations de la sottise : une vie humaine ne suffirait pas à pareille tâche ; mais il est un certain nombre de remèdes acceptés chacun d'un nombreux public sur lesquels il serait utile de projeter quelque lumière. Pour débrouiller un peu ce chaos nous les classerons ainsi :

Remèdes d'ordre politique; Remèdes d'ordre religieux; Remèdes d'ordre scientifique; Remèdes d'ordre économique.

Je vais chercher un peu querelle à tout le monde, mais ce n'est pas pour effrayer. Les luttes politiques avec leur accompagnement obligé d'ambitions, de rivalités, de mesquineries, de préjugés, d'ignorance, aigrissent le caractère; elles conduisent à la haine quand elles n'en proviennent pas; les études sociales, au contraire, entreprises méthodiquement et sans autre souci que la la recherche de la vérité, procèdent de l'amour de l'homme et dilatent le cœur, car elles montrent bien vite qu'une société désorganisée est composée de beaucoup de malheureux, de peu de coupables, et que le plus grand nombre de ceux-ci a son ignorance pour excuse. La vue d'un malade inspire la pitié mais non

la colère. D'ailleurs la vérité est calme par nature; on n'est jamais tenté de se fâcher pour faire comprendre à un homme que deux et deux font quatre.

J'aborde donc les remèdes d'ordre politique.

I. — Un changement de gouvernement n'est pas un remède.

1.

L'erreur la plus répandue, la plus grossière et peut-être la plus funeste, consiste à mettre ses espérances de salut dans *un changement de gouvernement.*

Elle est fort répandue parmi les hommes qui pensent, parce qu'elle convient également aux paresseux égoïstes qui attendent au coin du feu la venue de l'homme providentiel « qui doit nous sauver », et aux ambitieux qui bouleversent la société pour « être quelque chose ». Ces deux classes d'hommes sont nombreuses chez nous. En outre, elle est généralement admise chez ceux qui ne pensent pas, pour des raisons que nous verrons plus loin.

Eh bien, que dit l'histoire là-dessus? Depuis un siècle, nous avons eu toutes les républiques et toutes les monarchies. La république a été autoritaire et sanglante avec la Convention, immorale avec le Directoire, militaire avec Bonaparte, sentimentale avec Lamartine, conservatrice avec Cavaignac et Louis Napoléon, libérale avec Thiers, aristocratique sous le maréchal de Mac-Mahon, aimable avec M. Jules Simon, autoritaire avec M. Ferry. Je ne parle pas de l'essai de république incendiaire de 1871, puisqu'elle n'a pas vécu. Y a-t-il une de ces républiques qui ait fait notre bonheur? Apparemment non, puisqu'aucune n'a pu se maintenir, puisque la Convention est tombée sous l'horreur qu'elle avait soulevée, puisque le Directoire est tombé sous le dégoût, puisque Lamartine a été battu aux élections par Cavaignac et que le suffrage populaire a remplacé celui-ci par le prince Napoléon, qui s'est fait empereur avec l'approbation du même suffrage.

Pouvons-nous croire du moins que cette fois nous tenons la

bonne et que nous la tenons pour longtemps? Hélas! après de multiples transformations elle a failli périr l'an passé. Une opposition aussi formidable qu'inattendue s'est levée devant elle; il est hors de doute que, si cette opposition n'avait eu qu'une tête à la veille des élections de 1885, nous jouirions aujourd'hui d'un nouveau régime.

Et la monarchie?

Despotique et conquérante avec Napoléon, parlementaire, puis cléricale, avec les deux derniers Bourbons, elle est devenue bourgeoise et voltairienne sous Louis-Philippe. Avec le second Empire, elle a eu de longs jours d'autorité suivis d'une détente libérale.

Pourquoi n'avons-nous conservé aucune de ces monarchies? Pourquoi le gouvernement de la branche aînée n'a-t-il pas pu survivre à quelques ordonnances malencontreuses? Pourquoi la république a-t-elle pu entrer en 1848 « par une porte qu'on avait oublié de fermer »? Pourquoi, après les deux invasions, la France s'est-elle trouvée détachée de la dynastie impériale?

Si grandes qu'aient pu être les fautes de tous ces régimes, elles n'expliquent point tant de chutes. La vieille France a connu des jours où elle se serrait autour de son roi menacé ou vaincu, où elle s'attachait à lui, où elle s'incarnait en lui à proportion de leurs malheurs communs. Alors le roi était le drapeau vivant de la nation. Nobles et roturiers unissaient leurs efforts et prodiguaient leurs vies pour sauver la France avec Philippe-Auguste, pour combattre les Sarrasins avec Louis VII et saint Louis, pour reconquérir la patrie avec Jeanne d'Arc. Et plus tard, longtemps après qu'elle n'en était plus digne, la monarchie française bénéficiait encore de cette tradition d'amour et de fidélité : Louis XV, tombé malade en allant à la frontière menacée, pouvait s'écrier : « Qu'ai-je donc fait pour être tant aimé? »

Il y avait donc en ce temps-là chez le peuple de France une conception de la souveraineté absolument opposée à celle des Français de nos jours. Laquelle est la bonne? laquelle assure le mieux la prospérité de l'État et le bien-être individuel?

Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour le dire. L'une a fait la France, l'autre est depuis cent ans en train de la défaire. Où

en serions-nous, grands dieux! si chacun des quatorze siècles de notre histoire avait enfanté comme le nôtre dix révolutions et vingt-deux constitutions? Combien de temps pourrons-nous vivre encore avec de pareils errements, ayant à nous défendre commercialement et militairement de voisins redoutables à la fois par l'énergie de leurs races et la stabilité de leurs gouvernements?

Cette mobilité perpétuelle est un péril national de premier ordre : bien fou qui ne le voit pas! Nous vivrons ou ne nous vivrons pas suivant que nous changerons ou que nous resterons ce que nous sommes. Il faut en prendre son parti et je convie tous les bons citoyens, vers quelque point de l'horizon que se dirigent leurs sympathies politiques, à s'allier, à s'associer en toute bonne foi, à jeter par-dessus bord tous les préjugés, toutes les raisons que la raison ne connaît pas, et à faire naître en eux un homme nouveau armé de convictions nouvelles raisonnées et désintéressées.

« Cela n'est pas facile! — Qu'importe, c'est nécessaire. — Eh! nous savons tous que l'instabilité gouvernementale est funeste; personne ne dit le contraire et c'est précisément pour cela que nous mettons tant d'ardeur à renverser un « mauvais » gouvernement, afin de mettre à sa place un « bon », qui ait des garanties de durée; mais les lumières humaines sont bien vacillantes et bien trompeuses, et mon voisin, qui est aussi honnête homme que moi, a des idées tout autres et sur ces idées des convictions aussi arrêtées que les miennes. Quand ses amis sont au pouvoir, je suis révolutionnaire; quand ce sont les miens, il veut les renverser. Sur quel terrain voulez-vous que nous nous donnions la main? Sous quel drapeau voulez-vous que nous marchions ensemble? »

L'interlocuteur que je suppose ici est un homme éclairé et libéral, puisqu'il admet que son voisin qui pense autrement que lui puisse être honnête homme. A ce titre, il fait partie d'une infime minorité; mais descendez d'un échelon dans les couches de l'intelligence, et vous trouverez des millions de Français honnêtement convaincus que leur voisin est un coquin, ainsi que tous ceux qui pensent comme lui.

Le moyen de gouverner une pareille nation?

Il n'est pas un journaliste, qui, depuis l'an passé, n'ait versé des flots d'encre pour expliquer à ses lecteurs le sens des élections du 4 octobre 1885. On a divagué là-dessus à perte de vue et dans les sens les plus divers, mais personne n'a su, ou voulu reconnaître le sens éminemment clair de cette consultation populaire, qui est celui-ci :

La France, divisée en plusieurs partis ayant des doctrines opposées sur les questions essentielles, est actuellement un peuple ingouvernable.

II.

Quand les médecins ne réussissent pas à guérir une maladie (ce qui se voit quelquefois), ils se vengent, et se consolent, en lui donnant un nom. C'est ainsi, par exemple, qu'ils n'ont pas trouvé contre le rhume de cerveau d'autre remède que de l'appeler *coryza*.

On a fait de même avec la maladie sociale que je viens de définir : on a décidé de l'appeler « esprit moderne », un nom bénin, comme vous voyez, et de s'en accommoder. Les médecins « Tant-Pis » la déclarent incurable; les médecins « Tant-Mieux », au contraire, trouvent que, loin d'être une maladie, c'est un signe d'excellente santé et nous promettent qu'il en sortira... plus tard des choses merveilleuses.

Il y a mieux peut-être à faire que de s'abandonner au noir découragement des uns, ou à la douce confiance des autres : essayons de disséquer un peu cet « esprit moderne » pour voir ce qu'il y a dedans. Que la Société protectrice des animaux ne s'alarme pas; il en criera peut-être, mais il n'en mourra pas, — cette fois du moins.

C'est un sujet que je recommande aux psychologues; il vaut la peine d'être analysé. Pour ma part, voici les éléments immédiatement saisissables que j'y ai trouvés :

. Un amour désordonné du changement;

Le désir d'un gouvernement idéal ;

Une tendance invétérée à rendre le pouvoir responsable de tout ;

L'antagonisme des classes.

Examinons à part ces quatre éléments immédiats et essayons de remonter à leur origine.

I. — L'amour du changement est naturel à l'humanité et paraît être particulièrement développé dans notre caractère national. Justement pondéré, c'est un puissant élément de progrès : privé de tout frein, — et c'est le cas chez nous, — il devient funeste aux familles et à la nation.

Il existait autrefois un certain nombre d'axiomes très simples, à la portée de tous et admis par tous, sur les conditions *essentielles* à la prospérité de la chose privée et de la chose publique. Chacun les trouvait dans son berceau et les déposait dans le berceau de ses enfants. Une *coutume* bienfaisante lentement élaborée par les siècles gouvernait maternellement les actions humaines. Faisons aussi grande qu'on voudra la part des préjugés héréditaires et de la routine ; admettons que dans maint détail de la vie nos pères aient trop craint de sacrifier à la nouveauté et que des règles surannées aient souvent régi à tort des situations nouvelles. J'accorde tout ce qu'on voudra là-dessus ; j'en accorderai, si l'on veut, beaucoup plus que l'histoire n'en dit et que le sens commun n'en permet. Il n'en reste pas moins certain que la destinée des groupes sociaux de tout ordre est réglée par des lois *essentielles* et que ces lois *essentielles*, dont notre pauvre raison *raisonnante* prétend avoir l'intuition parfaite, étaient incomparablement mieux connues et surtout mieux observées, lorsque les générations étaient solidaires, lorsqu'au lieu de faire fi de l'expérience accumulée par les ancêtres, on se laissait gouverner par elle, dans la vie privée comme dans la vie publique. L'unité morale de la nation était alors assurée par le respect de la *coutume*.

Aujourd'hui que les familles ne sont plus que des associations viagères sans racines dans le passé ; que le foyer domestique, cette chose sacrée qui, chez tous les peuples et à toutes les époques, était transmise pieusement aux descendants avec un riche héritage de

traditions, de devoirs et de respects ; aujourd'hui, dis-je, que ce foyer est, quatre fois par siècle, profané, désagrégé, vendu, par le commissaire-priseur, toutes les saintes reliques familiales, tous ces trésors de bon sens et de sagesse, qui constituaient par excellence un patrimoine national sont dispersés aux quatre vents du ciel.

C'est la loi de partage forcé qui tue toutes nos familles : ce sont les législateurs sacrilèges de la Convention qui, depuis cent ans, chassent tous nos fils de la maison paternelle, où le pain d'aucun n'est plus assuré, les livrant ainsi à toutes les fantaisies qui éclosent spontanément dans des têtes de vingt ans et les rendant radicalement incapables d'élever leurs enfants avec sens, de leur donner une notion ferme et juste des choses sociales.

La loi de partage forcé et l'amour désordonné du changement qui en dérive se borneraient peut-être à faire le malheur des familles et l'abaissement de la nation, sans porter directement atteinte à la stabilité du gouvernement, si l'opinion publique n'était pas constamment saisie de la question de souveraineté.

En sens inverse, il n'y aurait pas d'inconvénient majeur et immédiat à soumettre à tous la question de forme et de principe de gouvernement, si l'unité morale de la nation n'était pas détruite ; ce qui revient à dire que, si un despote peut s'accommoder et s'accommode en effet très bien du partage forcé, un gouvernement représentatif ne saurait vivre longtemps avec lui.

II. — Le deuxième élément de notre « esprit moderne » vient rendre encore plus dangereux cet amour du changement.

Nous sommes tous persuadés qu'il y a quelque part, dans le magasin des projets à naître, une constitution idéale qui fera un jour notre bonheur ou celui de nos descendants. C'est une idée fort ancrée dans le cerveau de nos contemporains ; elle suffit à elle seule pour expliquer les vingt-deux constitutions que nous a successivement enfantées le *Contrat social*.

Ne serait-il pas en effet grand dommage de conserver aujourd'hui une constitution que nous avons acclamée hier et qui vient de nous montrer par un point son insuffisance, alors que, si nous en prenons une toute neuve, nous avons chance de tomber sur la parfaite !

Autrefois, on s'imaginait qu'une constitution sociale était l'œuvre du temps et de tout le monde ; on l'appropriait lentement, tant bien que mal, détail par détail, aux besoins de l'époque et on prétendait s'en bien trouver. Aujourd'hui, nous avons une recette meilleure : on va la chercher de toutes pièces dans la cervelle sans préjugés de quelque *fort en thèmes* fraîchement échappé du lycée, ou sous le crâne déformé d'un vieux parleur qui, pendant quarante ans, s'est faussé l'esprit à torturer le Code et à plaider le pour et le contre, ou encore dans des assemblées composées de cinq cents des premiers et de trois cents des seconds. Ne doit-on pas faire merveille avec tant de gens si intelligents?

Eh bien non ! on ne fait pas merveille et la preuve en est que plus on change plus on veut changer. Quand vous aurez forgé votre constitution idéale et qu'elle aura fait ses preuves, vous viendrez me la montrer ; en attendant je suis fondé à croire que

Nos pères sur ce point étaient gens bien sensés,

qui trouvaient inutile de démolir leur maison, parce que la grêle leur avait cassé des vitres, ou que le vent avait renversé une cheminée.

C'est à Rousseau que nous devons la conception de l'homme idéal, né bon, vertueux et sensible, qui n'a besoin que d'être bien gouverné pour être heureux, et celle du gouvernement idéal que la raison peut déduire de l'autre par simples syllogismes, en laissant de côté toutes ces quantités négligeables qui s'appellent : coutume, expérience, tradition, histoire, tempérament national, influence du milieu, besoins de l'époque, relations extérieures.

III. — Le troisième élément de l'« esprit moderne » est une tendance invétérée à rendre le gouvernement responsable de toutes les perturbations qui surviennent dans notre vie nationale.

Si nous ne nous en prenions à lui que des sottises qu'il peut commettre dans les questions qui sont *essentiellement* de son ressort, nous ferions l'économie de quelques révolutions, mais nous le considérons proprement comme un bouc émissaire, cause de tous les malheurs et chargé de tous les péchés d'Israël.

Vous souvient-il encore d'un petit voyage que fit, il y a deux

mois environ, dans le midi de la France, M. de Freycinet actuellement président du conseil des ministres, et de cet interminable défilé de corporations qui vinrent, à Bordeaux notamment, lui faire entendre leurs doléances et lui demander de mettre un terme à leurs misères?

Les présidents des Chambres syndicales et les délégués de l'Union des Chambres ouvrières lui recommandaient une douzaine de projets de loi nés ou à naître; la Chambre de commerce lui demandait une loi sur les saindoux et les porcs salés; les marchands de vins en gros lui représentaient le préjudice que causerait à la patrie l'impôt sur l'alcool, en élevant à 15 centimes le prix du petit verre, « ce qui empêcherait l'ouvrier d'en prendre deux par jour »; les charpentiers lui demandaient de faire construire des vaisseaux afin de leur donner du travail; les sociétés de secours mutuels sollicitaient des subsides; les paveurs demandaient des concessions de main-d'œuvre; les cuisiniers voulaient être justiciables du conseil des prudhommes; les pâtissiers réclamaient la suppression des bureaux de placement; les typographes, moins précis dans leurs revendications, venaient soupirer bonnement, en attendant la fin de la crise industrielle, etc., etc...

M. de Freycinet, enchanté, leur prodigua de bonnes paroles, ce qui est toujours très bien, et les félicita sur la sagesse de leurs idées ainsi que sur la netteté de leur intelligence des questions sociales « digne de servir de modèle à la population tout entière ».

Eh bien, à sa place, il me semble que je n'aurais pas été enchanté du tout; j'aurais réfléchi qu'on n'endort pas longtemps avec de bonnes paroles des gens qui ont faim, que les timides requêtes d'aujourd'hui seront des revendications impérieuses demain et des révolutions terribles après-demain. J'aurais été pris de vertige devant cet abîme de vœux à combler et cet océan de souffrances à apaiser, et, comparant la faiblesse de mes moyens avec l'immensité de ma tâche, j'aurais fait de profondes méditations sur les inconvénients d'un pouvoir centralisé à outrance.

Ajoutez au commerce et à l'industrie l'agriculture, qui n'en souffre pas moins pour se taire, et vous aurez la nation tout entière qui compte sur le gouvernement et ne compte que sur lui pour

rétablir sa prospérité d'antan. Vraiment, ce spectacle n'a rien d'enchanteur!

Oh! Monsieur de Freycinet! ce n'est ni vous, ni moi, ni une assemblée, ni la république, ni la monarchie, qui satisferons tout ce monde. Vous n'avez pas les pains et les poissons de l'Évangile. Et vous tomberez, et vos successeurs tomberont, et les républiques tomberont, et les monarchies tomberont, tant que les Français continueront à demander au gouvernement autre chose que ce qu'il peut raisonnablement leur donner : la paix et la liberté au dedans, le respect et l'influence au dehors.

Mais aussi pourquoi ce gouvernement s'est-il chargé de tant de services publics et privés qui n'avaient qu'à souffrir de son intervention?

L'État est instituteur à tous les degrés de l'enseignement; il est juge, puisqu'il a détruit l'indépendance des magistrats et la sécurité des justiciables; il est seul fabricant de poudre, de tabac, d'allumettes (quelles allumettes!); il est constructeur et exploitant de chemins de fer; il a pris sous sa tutelle tous les maires et tous les conseils municipaux de France; il gouverne les intérêts les plus intimes et les plus modestes des communes; il va jusqu'à s'imposer dans chacune de nos familles pour dire au père : « Je te défends de disposer de ton bien, comme tu l'entendras, pour l'intérêt de tes enfants; » aux enfants : « Surveillez votre père, il est votre débiteur à tous, par égale part et en nature. » Non content de cette accumulation insensée de charges et de responsabilités sous laquelle il s'écroule périodiquement, il s'apprête à intervenir dans les ateliers, pour protéger les citoyens *majeurs* auxquels la liberté n'assure décidément pas le pain. Bref, il ne perd pas une occasion de mettre le doigt entre l'arbre et l'écorce, et vous le verrez quelque jour, honnêtes Français, désigner les maris de vos filles et les femmes de vos fils.

Quoi d'étonnant qu'un pouvoir, qui se charge de tout, soit rendu responsable de tout et qu'il paye régulièrement de sa vie des fautes qu'il ne devrait jamais avoir l'occasion de commettre? Quoi d'étonnant que devenu *tout* et n'ayant en face de lui que des individus qui ne sont *rien*, les individus ne s'en prennent

qu'à lui de ce qui les gêne? M. Renan a bien raison de dire que la Révolution est une expérience manquée.

Cette omnipotence tyrannique et tracassière de l'État est l'application pure et simple du *Contrat social* qui nous régit depuis cent ans. Je ne peux mieux définir ce contrat social qu'en changeant deux mots à une formule célèbre de Rousseau. L'État dit au citoyen : « Je fais avec toi une convention toute à ta charge et toute à mon profit, que j'observerai tant qu'il te plaira et que tu observeras tant qu'il te plaira. »

Lequel des deux est le plus volé?

IV. — Notre « esprit moderne » possède enfin un quatrième élément d'une gravité toute particulière et qui, à lui seul, suffirait pour assurer la disparition de la race française : c'est l'antagonisme des classes.

Allez à Decazeville, un jour d'émeute : vous verrez les ouvriers assassiner leur sous-directeur et piétiner sur son cadavre. — C'est une situation particulière, direz-vous; eh bien! allez à la salle Lévis, à la salle Rivoli, au Cirque d'hiver, aux grands jours des réunions publiques, et vous entendrez comment on habille l'«infâme capital »; vous saurez quel sort on promet aux « exploiteurs », vous verrez, de vos yeux, comment un peuple civilisé peut rétrograder jusqu'à l'état sauvage. Si vous ne goûtez pas ce genre d'éloquence et que vous ne vous croyiez pas là en présence des véritables ouvriers, allez à leurs congrès et écoutez-les : entrez dans chacun de leurs foyers : sur cent, quatre-vingt-dix-neuf vous diront que le patron c'est l'ennemi. Allez de là trouver les paysans dans leurs chaumières, vous y constaterez une méfiance à peu près générale contre les nobles; vous entendrez de vos oreilles que les trois quarts des Français tremblent de voir revenir les corvées, la dîme, le droit du seigneur et les étangs qu'il fallait battre la nuit pour empêcher les grenouilles de chanter; vous verrez les grands propriétaires soigneusement mis à l'écart des fonctions publiques électives.

Maintenant allez chez les patrons : vous apprendrez que leurs ouvriers sont des brutes; chez les nobles : ils vous diront que les paysans sont des buses.

Voilà la France de nos jours. Concevez-vous qu'il soit possible de lui donner un gouvernement fort et respecté? Je ne le conçois pas; l'antagonisme politique est fils naturel et légitime de l'antagonisme social, et c'est de celui-ci qu'il nous faut guérir.

Quelles sont ses causes?

Étudiez l'histoire; relisez le premier volume des *Origines de la France contemporaine*, de Taine, et vous verrez comment Louis XIV a désorganisé les ateliers ruraux. Tandis que les seigneurs allaient à Versailles faire resplendir leurs habits dorés de laquais aux rayons du Roi-Soleil, l'ouvrier agricole perdait son conseil, son soutien, son ami, son patron en un mot. Pressuré par l'intendant du roi, dépouillé par l'intendant du seigneur, achevé par la dîme, il a naturellement perdu les sentiments traditionnels d'affection et de respect qui l'unissaient à son chef et l'attachaient à l'ordre social. Avec la misère, est venue la haine; toutes les convoitises sauvages, tous les instincts animaux sont nés et ont grandi, un siècle durant, chez ces déshérités de la société; et quand sont venus les rhéteurs brodant mille variations sur le thème de Rousseau, ces gens-là étaient à point pour les comprendre. Qu'on ne dise pas que c'était une révolution politique celle qui se fit dans toute la France au cri de : « Guerre aux châteaux! » C'était la pure et simple anarchie. Il y avait guerre civile dans tout atelier rural, et guerre plus redoutable que ne le furent jamais celles de la féodalité. Ainsi que l'a fort justement remarqué Le Play, quand la paix était faite au moyen âge entre deux seigneurs, vainqueurs et vaincus rentraient dans leurs foyers et reprenaient le train de vie ordinaire; rien n'avait altéré les bons rapports du seigneur et du paysan, et ils se remettaient ensemble à l'œuvre réparatrice exigeant un commun dévouement pour un intérêt commun. Ce n'était pour l'atelier rural qu'une guerre étrangère.

Depuis deux cents ans, c'est tout autre chose : c'est la guerre intestine entre chaque patron et ses ouvriers, entre chaque maître et ses serviteurs, entre chaque propriétaire rural et ses paysans; c'est la guerre de castes qui absorbe d'une façon continue la plus grande part de l'énergie nationale. C'est la misère,

la défiance, la haine, l'abaissement moral à l'état permanent, c'est le partage de la France en deux races ennemies, c'est le retour à la barbarie.

Après l'explosion révolutionnaire, l'antagonisme perdit de son acuité dans les campagnes, et c'est dans les agglomérations industrielles, créées sans aucun souci des antiques coutumes des ateliers prospères, qu'il sévit maintenant le plus cruellement.

La terre donne toujours quelque sagesse à ceux qui la cultivent; la propriété plus généralisée a satisfait pour un temps plus de paysans : mais, pour s'être adouci dans la vie rurale, l'antagonisme n'y subsiste pas moins : les liens de patronage n'ont pas été renoués et l'unité morale de la nation ne s'est pas refaite. Pourquoi? De tels liens ne se serrent solidement que par un échange séculaire de services et d'estime; ils ne peuvent exister entre des familles éphémères. En agriculture, comme en industrie, l'intérêt familial est le plus puissant facteur du bien-être social, et l'intérêt individuel en est le plus sûr destructeur. Demandez à nos légistes pourquoi ils nous ont donné et pourquoi ils nous conservent un régime de succession qui substitue celui-ci à celui là : ils vous répondront que la doctrine du *Contrat social*, ne pouvait être appliquée, si on laissait à l'individu la protection de sa famille, que c'était une destruction nécessaire, toutes les institutions d'un autre âge n'étant bonnes qu'à empêcher l'État de faire le bonheur du citoyen.

III.

On trouverait encore dans notre « esprit moderne » un certain nombre d'éléments intéressants. Pour l'instant, je ne retiendrai que les quatre ci-dessus qui suffisent à déterminer son état civil. Il a pour père l'orgueil de Louis XIV; pour mère, la folie de Rousseau. Belle parenté!

Malgré la rapidité de cette esquisse, je crois en avoir assez dit, pour montrer au lecteur que le mal dont nous sommes atteints n'est pas de ceux qu'un changement de gouvernement peut guérir;

ses racines pénètrent tout notre organisme social : il lui faut donc un remède radical et non d'épiderme.

Le remède est indiqué par le mal lui-même, mais on ne le verra bien qu'après avoir été désabusé des remèdes qui ne remédient à rien et qui souvent empirent le mal. Je poursuivrai donc l'examen que j'ai commencé et je ne conclurai que quand je l'aurai mené à bonne fin : je veux que mon lecteur puisse conclure avec moi sans arrière-faveur pour quelqu'une de ces recettes, qui abusent le malade et endorment la sollicitude de son entourage.

Après tout, n'est-il pas consolant de constater, comme je suis en train de le faire, que la souffrance procède en grande partie de l'erreur? Puisque l'erreur est le premier mal, la vérité sera le premier remède. Grâce à Dieu! il ne manque pas en France d'hommes de bonne volonté prêts à suivre la vérité, quand elle sera bien éclairée. C'est l'œuvre qu'a commencée Le Play et que la *Science sociale* continue : la certitude scientifique est enfin entrée dans le domaine des choses sociales et n'en sortira pas. Voilà le champ au solide terrain sur lequel nous invitons tous les hommes de tête et de cœur à se placer; il est assez large pour que tous les bons citoyens y puissent travailler à l'aise, assez fécond pour récompenser les efforts des plus exigeants.

Mais avant de quitter le sujet que je traite aujourd'hui, il me faut répondre à une dernière objection des partisans d'un changement de gouvernement.

Bien que la France soit actuellement incapable de stabilité gouvernementale, ne doit-on pas espérer qu'un pouvoir ami de la réforme donnerait à l'esprit public une impulsion régénératrice?

Il paraît vraisemblable que la réforme se ferait plus aisément sous un gouvernement sympathique que sous un gouvernement hostile; néanmoins, il y a lieu de peser les considérations suivantes.

1° A moins d'avoir un despote, que nul ne semble souhaiter, c'est l'esprit public qui gouverne le gouvernement; il le gouverne même fort durement et n'admet pas le droit de remontrances.

Nous l'avons eu ce souverain ami de la réforme et nous avons vu les efforts combinés de Le Play et de Napoléon III échouer piteusement devant l'ignorance et le parti-pris des Chambres lé-

gislatives. La Chambre conservatrice de demain serait-elle donc plus éclairée et plus intelligente que le Corps législatif qui a rejeté la liberté testamentaire et que l'Assemblée de 1871 qui n'a pas jugé à propos de la discuter? Cela demande des preuves.

2° Les hommes d'ordre, si mal unis aujourd'hui dans l'opposition, seraient encore plus divisés, si un de leurs partis était aux affaires; la faction tombée du pouvoir acquerrait du coup l'union qui lui manque et son hostilité serait infiniment redoutable.

3° Si le gouvernement de votre choix venait à prévaloir et vous rendait les apparences de la prospérité, il y a gros à parier, mon cher lecteur, que vous vous tiendriez pour satisfait et que vous ne pousseriez plus le dévouement à la réforme jusqu'à lire la *Science sociale*, comme vous le faites maintenant si courageusement. Sous l'Empire, Le Play ne se connaissait que deux lecteurs.

4° Si pressant que soit le besoin d'un gouvernement réparateur, le besoin d'union des esprits est plus urgent encore. Le vaisseau fait eau de toutes parts; il ne s'agit pas de savoir qui en sera le capitaine; tout le monde aux pompes!

Honnêtes gens, qui employez votre temps et vos forces à renverser les gouvernements qui n'ont pas vos sympathies, vous avez donc beaucoup mieux à faire qu'à bouleverser la patrie. Le Play vous l'a dit avant moi : « Votre heure ne viendra que trop tôt, tâchez d'être prêts! »

Faut-il cependant conclure de là que les formes et les principes de gouvernement sont choses indifférentes? Non! la science n'est pas dépourvue de données certaines à ce sujet; elles sont peu connues, parce qu'on a mis jusqu'à ce jour une réserve peut-être excessive à laisser dans la pénombre des questions secondaires et sujettes à diviser; mais la vérité ne peut jamais qu'être utile, et l'on sait, par mainte expérience, que les unions sont toujours mal fondées sur des divergences secrètes; c'est la prudence de l'autruche.

Si le lecteur veut bien, nous étudierons cette question dans un prochain article.

(*A suivre.*) E. GUERRIN.

LES

LOIS DU TRAVAIL.

I.

Le lecteur connaît, par mes deux précédents articles (1), le but auquel je tends. Je veux montrer le moyen de décrire avec ordre, pièce à pièce, une société, comme on décrit, organe par organe, membre à membre, une plante ou un animal.

J'ai expliqué pourquoi, quand on cherche à décrire les choses que l'on voit, même dans la plus simple des sociétés, dans une famille ouvrière, il faut commencer par un inventaire détaillé du *Lieu* sur lequel elle est installée : c'est parce que l'homme n'organise son existence en société qu'à la condition d'avoir un sol où poser, de l'air à respirer, des plantes et des animaux qui le nourrissent ou le servent. Ces premiers éléments de sa vie, c'est la nature qui les fournit, autrement dit le *Lieu*.

Avant donc de mettre au jour chacun des rouages qui composent le mécanisme d'une société, quoi de plus naturel que de relever et de noter une à une toutes les forces physiques à l'aide ou à l'encontre desquelles cette société s'installera?

Afin que l'on comprenne comment, après la description du *Lieu*, on est amené à placer immédiatement les faits relatifs au *Travail*, je remets sous les yeux du lecteur, dans une courte

(1) Voir les précédents articles dans la livraison de mai, t. I, p. 393, et la livraison de juillet, t. II, p. 22.

nomenclature et selon l'ordre où je les ai distribuées, les différentes parties du *Lieu* (1).

LE LIEU.

I. — **Sol et eaux.** (*Géographie physique.*

Situation géographique de la famille et superficie étudiée.
Reliefs et contours du sol.
Terrains.
Eaux.

II. — **Sous-sol.** (*Géologie.*)

III. — **Air.** (*Météorologie.*)

Saisons.
Accidents atmosphériques.

IV. — **Productions végétales.** (*Botanique.*

Steppes.
Forêts.
Végétations variées.

V. — **Productions animales.** *Zoologie.*

De la terre.
Des eaux.

Ce simple tableau montre les diverses parties du *Lieu* disposées dans un agencement naturel, dans l'ordre suivant lequel la nature les a comme ajoutées les unes aux autres.

D'abord les points précis du *Lieu* où sont posées les familles, premier objet de l'observation : c'est la *situation géographique*. Autour de ce point central, on trace la ligne circulaire qui marque l'extrême limite du territoire auquel s'est étendue l'observation. L'espace ainsi enfermé forme la *superficie étudiée*.

En délimitant de cette façon le champ de notre observation, nous n'avons encore fait que de la géographie plane. Sans nous préoccuper de ce qu'il peut y avoir dessus ou dessous, nous avons purement et simplement tiré des lignes comme sur une table rase et tracé au cordeau les frontières de la surface occupée par la société que nous voulons décrire.

Voyons-la maintenant telle qu'elle est, cette surface. Elle

(1) Ce tableau du *Lieu*, celui du *Travail* placé plus loin et ceux qui viendront à la suite, sont le développement de la classification donnée par M. de Tourville, dans l'article fondamental qu'il faut lire ci-dessus, p. 493.

n'est, en réalité, ni tout à fait plate, ni à pans exactement coupés : certaines parties montent en saillies, d'autres s'enfoncent en creux, faisant des collines et des vallées; celles-ci se plissent et tombent ici en pentes raides, là s'arrondissent sur les bords : ce sont appelle les *reliefs* et *contours*. Ils composent la figure extérieure du sol.

De même qu'il importe de distinguer chacun de ces traits et le jeu alternatif, sur la surface, des pentes et des dépressions dont le rôle est si différent dans l'organisation des sociétés, — il est utile de connaître les éléments qui entrent dans la composition de ce sol superficiel, et qui varient à chaque pas : la nature des *terrains* et des *eaux* qui se le partagent, les proportions dans lesquelles ils se mélangent, les qualités qu'ils se donnent mutuellement, si ce sont des *terrains* arides ou bien arrosés, gras ou légers, sablonneux ou argileux, des *eaux* douces ou salines, courantes ou stagnantes, souterraines, intermittentes, calcaires ou ferrugineuses, etc.

L'observateur, perçant alors cette surface, descend jusqu'aux phénomènes *géologiques* pour connaître ce domaine souterrain que l'homme a fait sien, qu'il regarde comme une continuation, une possession plus profonde de la surface, où il s'enfonce souvent pour saisir ce qui n'affleure pas.

Par contre, au-dessus, l'atmosphère. Elle complète la surface par le haut comme le sous-sol fait en dessous. C'est elle qui donne la vie; sans elle, le sol superficiel inerte, sans eaux, ne verrait jamais un être organisé. Elle agit de deux façons, d'une manière régulière, périodique, prévue, ce sont les *saisons*, ou bien par mouvements violents, inattendus, exceptionnels, qui changent quelquefois la physionomie de la surface terrestre et en déplacent les parties. L'ouragan de 1865, par exemple, a introduit à la Guadeloupe les pélicans qui y étaient inconnus autrefois. On désigne ces troubles de l'air sous le nom d'*accidents atmosphériques*.

Sur le sol, ainsi connu avec ses deux faces de dessus et de dessous, apparaissent alors des êtres nouveaux qui le peuplent : d'abord, les *steppes*, les *forêts* et les *végétations variées*, posées sur le *sol*, mais qui demandent de quoi vivre au *sous-sol* et à *l'atmosphère;* puis les *animaux* qui, tant sur les *terrains* que dans les *eaux*, vont vivre des plantes ou aux dépens les uns des autres.

Toutes ces parties de la nature s'emboîtent l'une dans l'autre. Comme les étages d'une maison se superposent, depuis la surface plane où elle est située jusqu'au toit qui la couvre, de même les forces matérielles s'échelonnent, en partant du point inerte qui leur sert d'assiette, pour aller jusqu'aux animaux qui se remuent et qui se servent de tout le reste.

Il n'y a plus pour compléter le théâtre qu'à introduire l'homme à son tour. Il apparaît à la suite des animaux, comme un animal supérieur, agissant sur le *Lieu*, ajoutant encore quelque chose aux forces précédentes, rien que par son effort physique manuel. C'est par ce côté tout matériel qu'il prend place immédiatement après les animaux. A ce point de vue, on pourrait, dans la classification des phénomènes physiques, placer après les productions dues à l'espèce animale, les productions dues à l'effort humain, après les *productions animales* les *industries humaines.*

La raison de ce classement est naturelle; je sais que le *Lieu* agit de beaucoup de manières sur l'homme, sur ce qu'il fait : la vue d'un beau paysage, par exemple, opère sur l'esprit, qu'elle dispose au recueillement, le froid sur les sens, dont il amortit le feu. Cependant le *Travail*, qui montre la force physique de l'homme aux prises avec les autres forces physiques, demeure, pour l'homme et le *Lieu*, le point de contact le plus saillant, le plus saisissable, le plus matériel.

Or, nous avons appris que pour observer les phénomènes sociaux, le meilleur procédé est de commencer par les côtés les plus matériels, les plus visibles à l'œil, et non par ceux qui touchent à l'ordre *intellectuel* ou *moral;* que cette méthode a l'avantage de fixer l'attention, de tenir de plus près l'observation, comme les jalons quand on arpente. Il est donc bon de saisir d'abord l'action de l'homme que l'on introduit dans le *Lieu*, par son côté le plus matériel, et c'est le *Travail manuel.* C'est lui qui fait le lien, le point de raccord entre la nature et l'homme.

II.

Comme les différentes parties du *Lieu* vont s'ajoutant l'une à l'autre, les phénomènes du *Travail* vont se compliquant. On peut

suivre la progression de ces complications dans le tableau très succinct que voici et que je vais expliquer.

LE TRAVAIL

(des divers membres de la famille ouvrière.)

I. — **Simple récolte.**

Pâturage.
Pêche côtière.
Chasse, pêche fluviale, cueillette.

II. — **Extraction.**

Culture en communauté (dite agricole).
Culture petite.
Culture fragmentaire.

Culture grande (avec les usines agricoles).
Forêts (art des) (avec les usines forestières).
Mines (art des) (avec les fonderies).

III. — **Fabrication :**

à la main	en communauté ouvrière dite industrielle.
à moteurs animés	d'industrie domestique principale.
à vent	d'industrie domestique accessoire.
à eau	en petit atelier patronal.
au bois	en fabrique collective.
à la houille	en grand atelier.

IV. — **Transports :**

par portefaix	
par animaux de bât ou de trait	particuliers.
par glissage	
par batellerie	publics.
par vapeur.	

Mon procédé d'explication sera très simple : je vais rendre raison de chacun des mots contenus dans ce tableau ; dire ce qu'il faut entendre par *simple récolte*, *extraction*, *fabrication*, *transports*, et pourquoi chacune de ces méthodes de *Travail* occupe dans ce classement telle place plutôt que telle autre.

Je commence par le mot *Travail*.

On sait par les observations qui précèdent qu'il ne s'agit ici que du *travail manuel*.

Après les forces de la nature, dans l'ordre des faits purement

matériels, il y en a une autre qui leur ressemble beaucoup, l'effort animal de l'homme.

Quand il s'emploie à remuer ou à produire des objets matériels, on l'appelle *travail manuel*, ce qui s'entend du travail où « le corps a plus de part que l'esprit ».

L'autre travail de l'homme, celui de l'intelligence, est bien aussi travail; mais il y a une différence qui se fait jour jusque dans le langage. Le travail intellectuel constitue, pour celui qui s'y livre, une profession dite libérale; il n'y a que le *Travail manuel* qui fasse l'« ouvrier ». Ni l'avocat, ni le médecin, ni le savant, ni le peintre, ni l'architecte ne sont des ouvriers. On dit qu'ils exercent une profession libérale, parce qu'on veut marquer qu'ils travaillent plus de l'intelligence que des bras.

N'est pas « ouvrier » non plus « le domestique » employé au service des personnes ou aux travaux du ménage, ni le « commis » adonné aux occupations du commerce. Il y a donc là quatre classes distinctes de la société. Les lois de leur organisation ne sont pas du tout les mêmes : les relations de l'ouvrier avec un patron ne ressemblent en rien à celle du domestique avec son maître, du commis avec le négociant, de l'avocat avec un client.

Ils jouent chacun dans la société un rôle trop différent pour que l'on confonde leurs occupations, sous le nom commun de *Travail*.

Déjà, au commencement de la description du *Lieu*, j'ai insisté sur ce que l'observation d'une société ne devait jamais porter sur moins d'une famille, parce que, au-dessous de la famille, il n'y a plus que des individus, mais pas de société.

Cette remarque est consignée en tête du tableau du *Lieu* sous cette mention : *Situation géographique de la famille.*

La même indication reparaît ici sous le titre de *Travail des divers membres de la famille ouvrière*, mais avec un autre intérêt.

Le travail peut déjà se trouver diversifié aux mains d'un même individu, le chef de famille. Nous connaissons tous des gens qui font deux métiers : celui-ci sera, je suppose, en même temps tanneur et cultivateur. A plus forte raison, faut-il tenir compte

des divers métiers pratiqués par les membres d'une même société, si étroite qu'elle soit, comme une famille ouvrière. Il ne suffit pas de dire : Un tel est cordonnier, un tel tapissier ; il est indispensable encore de constater si sa femme, si ses enfants, n'apportent pas dans la famille des ressources et des complications résultant de métiers tout à fait différents.

Évidemment, cette distinction est sans importance dans le cas où les enfants pratiquent le travail des pères, mais supposez une famille dont le chef soit patron d'un petit atelier de cordonnerie, la mère occupée aux soins du ménage. Jusque-là rien que de simple. Ajoutez deux enfants, un fils qui travaille dans une imprimerie, une fille modiste. Vous voyez d'ici que chacun de ces métiers aura son contre-coup fâcheux ou favorable dans la maison paternelle. Le fils y apporte toutes sortes d'idées nouvelles, la fille des habitudes de toilette et de dépenses. Il est du plus haut intérêt social de noter la part de chacune de ces influences dans la vie de la famille. C'est sur quoi on veut appeler l'attention de l'observateur, en lui remémorant qu'il doit tenir compte du *Travail* de chacun des membres de la famille placée sous ses yeux.

Ceci posé, je voudrais expliquer pourquoi on a divisé en quatre branches le *Travail manuel* et sur quels principes se fonde le classement de ces quatre méthodes tel qu'il est marqué au tableau.

Il y a certains cas où la nature, sans avoir été sollicitée par les efforts de l'homme, fournit, d'elle-même, le nécessaire à la subsistance de la famille. C'est la nature toute seule qui produit ; l'homme n'a qu'à *récolter*. Il n'a rien à ajouter aux forces spontanées sinon qu'à en recueillir les productions et à se les approprier.

Quand les Normands veulent insinuer qu'un voisin n'a pas été le principal ouvrier de sa fortune, ils disent finement que son bien lui vient de « la foire d'empoigne ». La *simple récolte* est, pour les populations qui en vivent, comme sont les pasteurs, pêcheurs, chasseurs, la « foire d'empoigne ». C'est un travail où l'homme

n'intervient pas dans la confection du produit, où il se contente de vivre sur le fonds de la nature.

Mais il peut arriver que le *Lieu* occupé par la famille devienne insuffisant à la nourrir. Alors, l'homme demande à la nature certaines choses qu'elle ne lui donnera pas sans sa coopération ; il ne se contente plus de récolter, ou de rechercher : il provoque, il stimule, il féconde par ses efforts les forces naturelles.

Dans le travail de *simple récolte* il n'avait qu'à recueillir ; maintenant, avant même de recueillir, il doit aider la nature dans son œuvre. Elle lui donne le blé, mais à condition qu'il creuse le sol, qu'il sème, sarcle, irrigue, draine. La nature n'offre plus spontanément ses ressources ; l'empire du *Travail* grandit.

Le mot *extraction,* opposé à *simple récolte,* met en lumière la part prépondérante que prend la force de l'homme dans la préparation du produit à consommer.

Les produits acquis par la *simple récolte* ou par l'*extraction* se présentent sous une forme déterminée que leur donne, une fois pour toutes, la nature, qu'elle ne modifie plus et qui en rend parfois l'emploi difficile ou restreint. Le blé, par exemple, dans son état primitif n'est bon qu'à être remis en terre et ne sert pas de nourriture. Pour que l'homme puisse l'appliquer à son usage, il faut qu'il le réduise d'abord en farine, puis en pâte, puis en pain, ou bien, s'il veut en tirer de l'eau-de-vie, qu'il fasse passer le grain par toutes les opérations de la distillation.

Ces travaux, qui consistent, non plus à récolter ni à produire, mais à *élaborer* les objets produits pour les adapter à des usages variés, composent une classe spéciale sous le nom de *fabrication.*

La façon ainsi donnée aux objets est presque tout entière l'œuvre de l'homme ; les forces de la nature y ont très peu de part comparativement au travail humain.

On peut supposer un tel état du *Lieu* occupé par la famille ou de tels besoins dans la famille, que les produits de la *simple récolte,* de l'*extraction* et de la *fabrication* ne suffisent plus. Alors, on va chercher au loin les objets nécessaires. Par un nouveau genre de

travail manuel, les *transports*, on exploite, pour se l'approprier, tout ce qui est produit sur les autres lieux que celui sur lequel on est installé. Par le moyen des *transports*, on mange des glaces dans le Sahara et du raisin au Pôle. A partir du moment où ils apparaissent, le rôle du *Lieu* sur lequel est située la famille n'est presque plus rien. C'est l'effort de l'homme tout seul qui suscite, pour ainsi dire, sur un sol qui ne les produit pas, mille objets utiles.

Le sol ne fournit plus que la résistance inerte qu'il faut aux *transports* pour la viabilité.

On voit, par ce rapide exposé, que les *méthodes de travail* se classent naturellement d'après la part que prend l'industrie humaine dans la production d'un objet, comparativement à celle qu'y prennent les forces spontanées du *Lieu*. La part des forces spontanées va diminuant, celle de l'industrie humaine va croissant.

Ce n'est pas à dire que les travaux d'*extraction*, par exemple, sont plus intenses et font plus suer que la pêche, travail de *simple récolte*. — Non.

Ce que je veux marquer, c'est que, sur un point donné, les produits utiles à la famille sont ici bien plus le résultat de la nature, là bien plus le résultat de l'industrie.

En d'autres termes, pour classer les *méthodes de travail*, on considère les qualités utilisables de l'objet produit et l'on estime la part qu'ont eue à la production de ces qualités soit le *travail manuel* de l'homme, soit les *forces spontanées* de la nature. On place en tête celle des *méthodes de travail* dans laquelle l'action des forces spontanées du *Lieu* prédomine; en dernière ligne, celle où l'industrie humaine l'emporte.

Le lien qui unit le *Travail* au *Lieu* est maintenant plus visible que jamais. Le tableau du *Lieu* nous conduisait de la force la moins active du *Lieu*, de la simple surface terrestre, à l'homme. Le tableau du *Travail* nous montre d'abord les forces spontanées du *Lieu* presque seules encore en action pour la production des choses utiles; à la fin, l'industrie de l'homme prépondérante.

Ainsi va, suivant une progression toute naturelle, ce classement

des faits sociaux. Ainsi se succèdent dans un ordre naturel les quatre *méthodes* du *travail manuel*, ce que l'on pourrait appeler les quatre grands genres du *Travail*.

Voyons maintenant les espèces.

III.

Dans la *simple récolte*, je trouve le *pâturage*, la *pêche côtière*, la *chasse*, la *cueillette* et la *pêche fluviale*.

Pourquoi donc le pâturage avant la pêche-côtière et celle-ci avant la chasse et la cueillette?

J'en donnerai deux raisons. Premièrement, le *pâturage* est le travail où l'action de l'homme pour la production des objets à consommer est le plus faible. Le pêcheur côtier qui fend péniblement les flots de la mer et qui lutte contre l'effort de la tempête, le chasseur qui poursuit le gibier pendant des jours à travers les obstacles des forêts, ne recueillent les produits que la nature fournit spontanément que par un travail dur et intense, tout attrayant qu'il puisse être. Dans le *pâturage*, point d'effort : le véritable *récoltant*, le cueilleur, celui qui fait, à vrai dire, tout le travail, c'est la jument, la chamelle, ou la vache. C'est par leur bouche que l'homme récolte les fruits de la steppe. Qu'est-ce que traire le lait, en comparaison du travail d'élaboration qui se fait chez l'animal, de l'herbe au laitage? On peut dire que, parmi les travaux de simple récolte, le *pâturage* est celui où l'action de l'homme intervient le moins. Cette première raison, toute matérielle, nous explique pourquoi le *pâturage* se place avant la pêche-côtière, la chasse, etc.

Il y en a une seconde sur laquelle je dois m'arrêter, parce qu'elle est de beaucoup la plus importante.

Je remarque que le *pâturage* offre un caractère très particulier : c'est un travail qui peut faire vivre des populations entières, en tenant au même atelier tous les membres de la famille ouvrière et en liant étroitement l'atelier au foyer.

Il est clair qu'on a ici en vue le *pâturage* pris dans sa plus haute expression. Le type en est fourni, on le sait, par les pasteurs no-

mades. Toute classification se règle sur le type le plus éminent de chaque espèce.

J'ai dit que le *pâturage* tenait au même atelier tous les membres de la famille ouvrière : les hommes mènent le troupeau, rapatrient les animaux échappés, domptent les indociles; les femmes traient les bêtes; les enfants les gardent.

Le *pâturage* lie étroitement l'atelier au foyer : le pasteur, dont tout le soin est de veiller sur son troupeau et dont toute l'existence repose sur les produits qu'il lui livre plusieurs fois par jour, ne peut avoir son foyer que là où il a son troupeau.

On ne peut rêver, au point de vue de l'organisation du travail, un état plus simple : tous les membres de la famille ouvrière pratiquent le même travail et ils le pratiquent au foyer. Ajoutons que tout un peuple peut être ainsi constitué.

Voilà donc une société complète, étendue, où le travail n'introduit aucune division entre les membres de la famille, aucune division entre l'atelier et le foyer.

C'est la plus simple solution du problème social dans le travail, ou, pour mieux dire, le problème n'existe même pas : il y a identité entre la vie de famille et la vie de l'atelier : le travail ne s'est pas encore distingué du ménage.

Aussi comprend-on l'enthousiasme scientifique qui anima Le Play, quand il connut les peuples pasteurs. Il trouvait enfin une société où la question ouvrière se présentait dans sa plus simple expression, et avec une solution spontanée et naturelle. De pareilles trouvailles sont inestimables pour la science. Ceux qui n'en comprennent pas la portée, en parlent comme les aveugles des couleurs.

Après le *pâturage*, la *pêche côtière*.

C'est un autre travail de *simple récolte*, qui consiste à recueillir le poisson que la mer conduit en grandes troupes près de certains rivages.

Le type fondamental en est fourni par les pays où ce moyen de vivre domine et où les conditions simples et premières de l'art du pêcheur n'ont pas été modifiées par les entreprises de grands exploitants.

La *pêche côtière* doit bien se distinguer de la *pêche fluviale* qui présente de tout autres caractères sociaux et qui, pour cette raison, est jointe plus loin à la *chasse* et à la *cueillette*.

A la différence du *pâturage*, la *pêche côtière* sépare l'atelier du foyer. Celui-ci reste à terre, l'atelier est flottant : ici les faibles; sur la barque, les valides, les ouvriers. La barque ne se charge pas des inutiles au travail de la pêche.

Cet atelier et ce foyer, matériellement séparés, restent cependant réunis sous l'autorité du chef de la famille, et c'est par là que l'organisation du travail chez les pêcheurs se rapproche encore de ce que nous l'avons vue chez les pasteurs.

Mais les nécessités de métier qui font que l'atelier a, pour ainsi dire, rejeté le foyer à l'écart, amènent, dans la constitution de l'atelier et du foyer, des exigences nouvelles.

Chef de métier, le pêcheur, retenu la plupart du temps sur la barque, ne peut plus présider au foyer une famille patriarcale. Chef de famille, il ne peut multiplier le travail pour ses fils, en multipliant les barques; il ne les groupe plus indéfiniment, sous ses ordres immédiats, dans un seul et même atelier.

Ainsi, tandis que le *pâturage* étendait la famille et développait l'autorité de son chef, la *pêche côtière* montre déjà que le *Travail* vient limiter et la famille et l'autorité de son chef. C'est un premier pas dans la voie où le *Travail* ira remuant les conditions de la société humaine. C'est la première manifestation claire de l'empire qu'il exercera sur l'organisation de la race.

Si, par une exception à ce que j'ai dit plus haut, il arrive assez facilement que l'atelier du pêcheur, sa barque, réunisse d'autres travailleurs que le père et les fils; si des hommes d'une autre famille sont employés comme matelots, il n'en reste pas moins vrai qu'ils gardent encore une indépendance presque complète et une sorte d'égalité à l'égard du maître de barque.

Les conditions du métier sont telles que les coopérateurs du maître sont beaucoup plus ses associés que ses employés; qu'ils peuvent avoir foyer à part et libre engagement dans le travail, à aussi courte échéance qu'il leur plaît.

Ainsi, tout en apercevant dans ce travail particulier de *simple*

récolte les premiers traits de la grande organisation du *Travail* que nous verrons se développer à travers l'*extraction*, la *fabrication*, les *transports*, nous trouvons dans le travail de la *pêche côtière* quelque chose d'assez analogue encore à la simplicité sociale de l'art pastoral.

La *chasse*, troisième travail de *simple récolte*, présente des caractères bien différents. Loin de garder unis comme le pâturage et la pêche côtière, le groupe du foyer et celui de l'atelier; et loin de préparer les hommes à une organisation plus féconde quoique plus compliquée du *Travail*, elle supprime du même coup toute organisation de la famille et de l'atelier.

Lancés à la poursuite des animaux sauvages qui ne vivent point en troupes, les chasseurs se dispersent, et, dans cette exploitation du gibier, on peut dire qu'il y a autant d'ateliers que d'individus.

L'indépendance dans laquelle chacun doit ainsi se procurer ses moyens d'existence engendre (et cela particulièrement chez les plus jeunes et les plus vigoureux), l'idée de l'indépendance absolue au foyer. On n'admet pas plus de liens de famille qu'on n'admet de solidarité dans le travail. Aussi les chasseurs donnent-ils l'exemple non d'une société, mais d'un état anti-social.

Cet état est celui que présentent les chasseurs des forêts. Les forêts sont par excellence, le domaine de la *chasse*, parce qu'on n'y peut pas vivre d'un autre travail.

Dans les Savanes, vastes plaines herbues entremêlées de *massifs boisés*, où errent les grands herbivores non domestiqués, les chasseurs qui poursuivent ces animaux vivant en troupes, comme naguère les bisons et les buffles dans les plaines du Mississipi, ont dû se grouper en bandes pour les chasser utilement.

Cette nécessité les a contraints à donner à leur foyer une certaine organisation qui reproduit vaguement quelques-uns des traits de l'organisation patriarcale des pasteurs. Ces races de chasseurs beaucoup moins sauvages que celles des grandes forêts du bassin de l'Amazone et de l'Afrique, sont aussi les mieux constituées.

Mais quand il s'agit ici de chasseurs, on n'entend parler que de ceux des grandes forêts, de ceux qui ne mettent pas leurs efforts en *commun* pour la *chasse*.

On remarquera, qu'au tableau du *Travail*, la *pêche fluviale* et la *cueillette* sont jointes à la *chasse*. Elles présentent en effet les mêmes résultats au point de vue de l'organisation du travail.

Elles sont particulièrement pratiquées par les chasseurs auxquels elles offrent un complément de ressources nécessaire. Trop peu abondantes d'ordinaire pour suffire, à elles seules, à l'alimentation d'une race, elles ne créent pas, comme la pêche-côtière et le pâturage, un type social distinct.

Cette classification des trois premiers modes de *simple récolte* met en lumière un fait de la plus haute importance : c'est que la question du *Travail* est tellement influente sur la question sociale, que le *Travail* donne la forme à la famille même. Les familles s'organisent comme le *Travail* le permet ou l'exige. C'est pourquoi il est nécessaire, dans l'étude d'une société, de se rendre compte des conditions du *Travail*, pour apprécier les conditions de la famille.

Mais ce n'est pas précisément le point que nous avons à toucher ici; nous le rencontrerons plus loin en traitant *ex professo* de la *Famille*. Il nous suffit d'indiquer pourquoi les phénomènes du *Travail* doivent figurer dans une classification progressive avant les phénomènes relatifs à la *Famille*. Celle-ci ne peut être bien comprise que quand on a vu les exigences auxquelles la soumet le *Travail*.

Ce qui appartient immédiatement à l'étude que nous faisons en ce moment, c'est de déterminer non pas la forme de la famille, mais la forme de l'atelier nécessitée par le *Travail*.

S'il semble y avoir jusqu'ici confusion entre l'organisation de l'atelier et l'organisation de la famille, c'est qu'en effet il y a identité entre les deux, dans tout travail de *simple récolte*. Cette identité fait la simplicité caractéristique des sociétés vivant de ce genre de *Travail;* les méthodes employées n'exigent pas que le chef d'atelier soit autre que le chef de famille.

En définitive, la seule disposition graduée des termes de notre tableau nous révèle jusqu'à présent deux faits intéressants :

1° La succession des mots en vedette *simple récolte, extraction*, *fabrication*, *transports*, nous montre la part de plus en plus considérable du travail humain dans la production, ou dans une formule plus nette, *l'importance comparative du Travail humain et des forces spontanées du Lieu* dans la production d'un objet utile.

2° Sous chacun de ces genres principaux, les *méthodes de Travail* se classent d'après la simplicité ou la complication qu'elles amènent dans l'organisation de l'atelier, en un mot, suivant *la complication progressive de l'organisation de l'atelier.*

En d'autres termes, ce tableau enregistre dans l'ordre de leur progression naturelle et parallèle les deux ordres de faits qui apparaissent dès qu'il s'agit du travail humain : d'un côté l'effort matériel de la famille, le *Travail* lui-même intervenant de plus en plus sur un même *Lieu* dans la production des objets utiles; d'un autre côté, l'organisation du personnel qui fait le travail, telle qu'elle est nécessitée par ce travail même. Ainsi le tableau nous montre dans une suite naturelle *la simple récolte*, l'*extraction*, la *fabrication*, les *transports*, et en face de chacune de ces méthodes de *Travail* son effet social, l'organisation sociale qu'elle produit dans l'atelier.

IV.

Tous les travaux que nous allons maintenant classer pourraient être compris sous le nom générique de *production* par opposition à *simple récolte.*

Il s'agit non plus de recueillir mais de produire. Nous avons vu que, dans les travaux de *simple récolte*, l'organisation de l'atelier est confondue avec l'organisation de la famille : les deux ne font qu'un. C'est l'effet immédiat d'une méthode de travail où l'effort de l'homme se borne à récolter et n'intervient pas dans la *production* des objets utiles.

Nous allons voir maintenant, à mesure que l'homme parti-

cipe davantage à la *production* des choses qui sont nécessaires à sa subsistance le *Travail* échapper de plus en plus à la disposition de la famille ouvrière; c'est-à-dire que si le foyer reste aux mains de chaque chef de famille, l'atelier, la direction du travail va passer en d'autres mains que celle de la famille ouvrière : l'organisation de l'atelier va se compliquer.

C'est ce que montre d'abord, *l'extraction*.

Dans cette méthode de travail, on ne voit plus la nature *produire* toute seule comme dans la *simple récolte*. Ici l'homme applique son effort physique non plus seulement à *recueillir*, mais il le joint aux forces naturelles pour *tirer du sol* une production plus abondante ou nouvelle, ou bien encore pour *extraire du sol* des produits naturels en modifiant l'état primitif du *Lieu*, comme il arrive dans l'exploitation d'une mine. En un mot, l'homme collabore avec la nature pour produire ce qu'il doit consommer. C'est ce qui apparaît quand il cultive la terre, par exemple. Voici la part de la nature : elle donne la fécondité du sol, le climat, les vicissitudes des saisons, le régime des eaux, etc. Voici la part de l'homme : Le cultivateur s'applique à diriger en partie les forces naturelles laissées à elles-mêmes dans la *simple récolte :* il dirige les eaux, les amène ou les écarte; il abrite sa culture en choisissant les lieux naturellement protégés, en élevant des bois, des haies, qui la préservent contre les vents du nord; il détruit les végétations qui, laissées à elles-mêmes, étoufferaient les autres, il fait pénétrer la chaleur du soleil dans le sol par les labourages; il porte sur les terres les matières fécondantes, etc.

Il y a plus : dans l'*extraction*, l'effort de l'homme tend à primer l'action des forces spontanées de la nature ; il fait donner au sol des produits qui n'étaient pas, antérieurement ceux du *Lieu ;* il sème du blé où il y avait de l'herbe; il amène le cheval, le bœuf, le mouton, où il n'y avait rien.

La différence entre les travaux d'*extraction* et ceux de *simple récolte* est donc sensible. Dans ces derniers, pour la production, l'effort humain est presque nul; dans l'*extraction* il y intervient conjointement avec les forces naturelles. Eh bien! cette différence

toute technique n'est rien à côté de celle qui sépare ces deux méthodes de travail au point de vue social, c'est-à-dire, dans le cas présent, au point de vue de l'organisation de l'atelier. Je vais le montrer.

Les travaux d'*extraction* qui réclament un effort de l'homme, non plus comme la *simple récolte,* avant la consommation, mais avant la production, exigent de celui qui les exerce une qualité essentielle, indispensable : l'énergie morale, qui décide à prendre une peine souvent intense, bien avant le temps où on jouira des résultats.

C'est cette qualité que Le Play appelle la *prévoyance*. Gardons ce mot expressif.

La *prévoyance*, inutile à l'ouvrier dans la *simple récolte*, où, sans que l'homme ait besoin de songer à l'avenir, la nature se fait spontanément son inépuisable pourvoyeur, est indispensable à celui qui fait de la *culture*, par exemple. C'est au mois d'octobre qu'il laboure et qu'il sème, pour récolter quand? — Au mois de juillet ou d'août, si la moisson vient à bien.

Le forestier? c'est aujourd'hui qu'il sème, qu'il plante, qu'il préserve les jeunes pousses des arbres, c'est dans 80, 100 ou 120 ans même, s'il est sage ou si l'essence est précieuse, qu'il récoltera la futaie; dans 15 ou 18 ans tout au moins qu'il recueillera le taillis. Pour les mines, c'est aujourd'hui qu'on fait les sondages, qu'on dresse les plans, qu'on réunit les capitaux, c'est dans un délai éloigné, avec des difficultés dont arrive à triompher seule une immense puissance d'entreprise qu'on recueille le premier fragment de roche, le premier bloc de charbon qui devra encore courir les risques du commerce, de toute la série des opérations commerciales, avant de rapporter à l'entrepreneur et, par lui, à l'ouvrier, le résultat sensible de tant d'efforts.

Ainsi, le caractère tranché de l'*extraction* comparativement à la *simple récolte*, c'est d'être un travail qui exige, à raison de la part que prend l'homme dans la production, non pas tant son énergie physique, son adresse physique, que sa perspicacité intellectuelle, son désintéressement, sa force morale, non pas tant son effort matériel que sa prévoyance.

Or, fait gros de conséquences, cette prévoyance indispensable à celui qui s'adonne aux travaux d'*extraction*, cette force morale qui le fait se serrer le ventre aujourd'hui, en vue de la récolte à venir, est une aptitude rare, exceptionnelle dans la race humaine, quelque part qu'on la prenne.

Il suit de là deux conséquences sociales, deux conditions nouvelles introduites dans la constitution des sociétés qui font des travaux d'*extraction*, conditions inconnues aux sociétés que nous avons vues précédemment, à celles qui n'usent que de la *simple récolte :*

1° Le travail d'*extraction* ne peut être utilement entrepris que par les hommes doués de l'aptitude rare de la *prévoyance*, les autres, laissés à eux-mêmes, en sont incapables.

2° Ces incapables ne seront appliqués, adaptés au *Travail* d'*extraction* que sous la *direction* des hommes prévoyants.

Ou bien, si vous voulez une autre expression, le *Travail* n'est plus *naturellement* à la portée que d'un petit nombre, et, c'est *artificiellement*, à l'aide d'une contrainte, quels qu'en soient les moyens et les causes, que la masse s'y donnera. Je le prouve.

Dans la *simple récolte,* chacun va à un travail naturellement attrayant en ce qu'il n'exige aucune prévoyance particulière. Consommer sur place, immédiatement, est une opération qui se fait d'elle-même, et tout un peuple s'adonne spontanément au pâturage, à la pêche-côtière, à la chasse. Ce n'est pas parce que l'effort est moins considérable, la preuve c'est que les compagnons d'Odin, venus de la steppe en Scandinavie, passent facilement du pâturage à la pêche-côtière; de même les essaims de pasteurs qui ont gagné les glaces du détroit de Behring et l'Amérique, à travers les forêts de la Sibérie, ont passé du pâturage à la chasse.

Cependant, quelle différence entre la vie du pasteur des belles steppes asiatiques et celle du pêcheur des mers du Nord ! Quelle différence d'un patriarche à un sauvage ! La transformation est immense; mais cette transformation n'était pas sans attrait parce qu'elle n'exigeait aucune aptitude particulière de *prévoyance.*

Par contre, s'agit-il de faire passer pasteurs, pêcheurs, chas-

seurs aux travaux d'*extraction* : il faut que les hommes aux aptitudes éminentes prennent le dessus, l'empire, et que, la nécessité ou la contrainte aidant, ils puissent forcer les gens qui n'ont pas la longue patience d'attendre le résultat de leurs travaux d'aujourd'hui, à un genre de travail qui demande l'effort avant la *production* même, bien longtemps avant la récolte.

Voulez-vous des exemples ?

En Russie, les pasteurs ne se sont mis à l'agriculture et ne lui ont donné l'extension que nous lui voyons, qu'à la suite d'un ukase de Boris-Godunow, du commencement du dix-huitième siècle. Cet ukase attachait les Cosaques, ou leurs similaires, à la glèbe, comme on l'avait fait efficacement, avec une efficacité plus grande encore, au moyen âge, dans toute l'Europe! C'est ainsi, pour ne m'en tenir qu'à un exemple, que les pasteurs passent à l'agriculture, du moins quand il s'agit d'y passer en masse.

Les pêcheurs-côtiers eux-mêmes, malgré les aptitudes prééminentes puisées dans leur organisation en famille-souche, n'ont créé de pays à riches cultures qu'en goûtant du régime féodal, comme on le voit au Danemark, en Angleterre.

Enfin, les chasseurs du Paraguay n'ont pu être réduits à la culture que par l'autorité exercée sur eux par les religieux d'élite qui avaient entrepris cette périlleuse besogne.

Ce qui précède prouve mon dire d'une façon précise : la masse ne s'adonne pas spontanément aux travaux d'*extraction* ; elle a besoin pour s'y plier de la direction des hommes *prévoyants*.

Ce fait amène une complication sociale toute nouvelle : *la constitution de deux ordres de familles dans une même race et dans un même métier*. C'est donc dans l'*extraction* que l'on voit pour la première fois le travail échapper à la disposition de la famille ouvrière, et partant, apparaître le grand fait social du *patronage*, c'est-à-dire la subordination d'une famille à une autre dans l'atelier, les foyers de toutes deux restant indépendants; un père de famille, incapable de mener un atelier, venant se mettre sous la direction d'un homme capable de tenir à l'atelier d'autres familles encore que sa propre famille.

Voilà donc d'un côté, un homme ayant femme et enfants à nourrir par son travail, et inapte à diriger ce travail, et incapable d'y réussir; d'autre part, des gens qui ont seuls l'aptitude à diriger ces travaux et qui ne sont attachés par aucun lien naturel avec les familles auxquelles le travail est nécessaire, qui ne sont plus les pères de la famille ouvrière comme ils sont les chefs de l'industrie!

On comprend combien ces sociétés où le progrès du *Travail* amène cette antinomie, offrent un problème délicat à résoudre, mais qu'il est indispensable de résoudre. Il faut que les deux classes, les prévoyants et les imprévoyants, la classe patronale et la classe ouvrière arrivent à concorder de façon à vivre l'une et l'autre en paix, quoique diverses et quoique liées nécessairement l'une à l'autre.

Ainsi, avec les travaux d'*extraction* commencent les sociétés compliquées, caractérisées par un fait tout nouveau : l'apparition du *patronage*.

Voilà donc expliquée, au point de vue technique et au point de vue social, la distinction fondamentale qui sépare la *simple récolte* de l'*extraction*.

Elle est fondée 1° sur ce que, dans l'*extraction*, la part du travail humain à la production des objets utiles est plus notable que dans la *simple récolte*, comparativement à l'action des forces naturelles.

2° Sur ce que ce fait amène une complication plus grande dans l'organisation de l'atelier, qui tend à se distinguer de la famille.

C'est ici le lieu d'ajouter que cette différence se continue dans toute la suite du tableau du *Travail*, c'est-à-dire que les caractères qui distinguent l'*extraction* de la *simple récolte* ne disparaissent ni dans la *fabrication*, ni dans les *transports*. Seulement d'autres différences s'ajoutent à celles-là, pour la *fabrication* d'abord, pour les *transports* ensuite.

On distingue trois classes de travaux d'*extraction* : 1° la *culture*; 2° l'*art des forêts*; 3° l'*art des mines*.

Pourquoi la *culture* vient-elle en tête? — C'est qu'elle présente un caractère spécial qui la tient encore rapprochée de la *simple*

récolte, caractère que nous ne retrouverons plus dans aucun des genres de travaux qui viennent après.

La *culture*, tout en amenant dans la société qui la pratique la distinction des familles *ouvrières* et des familles *patronales*, peut encore y maintenir l'*unité du métier*. Cela veut dire qu'une société peut trouver toutes les ressources nécessaires dans le seul art de la *culture*.

Les travaux à faire pour adapter des objets cultivés à différents usages ne sont que des travaux accessoires susceptibles d'être exercés par ceux-là même qui cultivent. Nous connaissons tous des pays agricoles où les métiers de boulanger, de charpentier, de maçon, de tisserand, de tailleur sont pratiqués par les cultivateurs eux-mêmes. La *culture* peut être un métier tel qu'il n'y en ait pas d'autre, du moins principal, et partant qu'il y ait uniformité de métier pour toute la race. Ainsi l'homogénéité du métier, qui, dans la *simple récolte*, fait les grandes races où tout le monde est pasteur, pêcheur, chasseur, peut constituer aussi des races entièrement et presque exclusivement agricoles. Cette homogénéité de métier met tout un peuple au même travail.

Dans un pays où tout le monde pratique le même métier, éprouve les mêmes besoins, reçoit la même formation, comprend, désire les mêmes choses, il n'y a pas de conflits entre des intérêts différents : on n'est ni citadin, ni rural ; ni savetier, ni financier ; on est cultivateur. Rien ne divise les membres de la famille : l'accord est spontanément établi entre toutes les fractions de la population. Que parlé-je de fractions isolées? Il n'y a qu'une population, qu'un tout homogène et sans division, un monolithe qui ne s'entame pas.

Par conséquent nous avons encore avec la *culture*, une grande simplicité dans l'organisation sociale.

Ce caractère d'homogénéité de la race résultant de la pratique universelle d'un même métier disparaît absolument après la *culture*. Nous verrons les autres métiers incapables de subsister s'ils ne se joignent à l'un des quatre travaux qui précèdent : *culture*, *chasse*, *pêche fluviale* ou *cueillette*, *pêche côtière*, *pâturage*.

La raison en est que ces autres métiers ne sauraient fournir les

matières premières de l'*alimentation*, besoin premier de l'homme et le plus impérieux.

Mais tout homogène qu'elle puisse être et toute semblable qu'elle soit encore par là aux travaux de *simple récolte*, la *culture* n'en est pas moins le premier des arts usuels qui réclament l'institution du *patronage* et établissent dans la race le dualisme d'une classe patronale et d'une classe ouvrière.

On y voit l'institution du *patronage* se produire sous des formes différentes qui donnent lieu à deux races distinctes d'agriculteurs.

La première est celle des agriculteurs en famille patriarcale ; la seconde, celle des agriculteurs en simple ménage.

Chez les agriculteurs en famille patriarcale, l'atelier n'a qu'une forme, celle de la *communauté*. Elle est mentionnée au tableau sous le titre de *communauté ouvrière dite agricole*.

Chez les agriculteurs en simple ménage, l'organisation de l'atelier a trois formes indiquées au tableau sous les noms de *petite culture, culture fragmentaire, grande culture*.

Dans la *culture en communauté*, plusieurs ménages sont groupés sous l'autorité d'un chef qui joue le rôle de père et de patron.

Ici, le *patronage* qui suppose la distinction des fonctions du père et du patron, n'apparaît pas d'abord. Mais en y regardant de près, on voit que ces communautés, à mesure que la *culture* se développe, tendent de plus en plus à se composer de familles d'origines distinctes et étrangères les unes aux autres.

En tout cas, ce ne sont, à vrai dire, que des réunions de chefs de famille vivant au même foyer sous le gouvernement d'un chef d'atelier. Ils lui donnent sans doute le titre de patriarche, mais ils le créent, le conseillent, le contrôlent, le déposent et jouissent vis-à-vis de lui d'immunités nombreuses en vertu d'un pacte positif qui atteste chez lui beaucoup plus la condition d'un chef de métier que celle d'un père.

C'est le fait que présentent les fameuses communautés agricoles des provinces danubiennes, Bulgarie, Serbie, Bosnie, etc.

C'est précisément parce qu'elle emprunte encore les formes et quelques-uns des avantages de l'atelier en famille que cette or-

ganisation du *patronage* est placée la première entre celles que crée la *culture*.

Chez les agriculteurs en *simple ménage*, l'atelier a trois formes différentes, en vertu d'une autre organisation du *patronage*. Ici apparaît la différence des aptitudes chez des hommes constitués isolément chefs de ménage. Cette diversité d'aptitudes a trois degrés.

Les uns pratiquent assez la *culture* et sont assez doués de la *prévoyance* qu'elle requiert pour pouvoir suffire par elle aux besoins de leur famille, sans plus : ceux-là demeurent à la fois chefs de foyer et chefs d'atelier : c'est la *petite culture*.

Les autres ne la pratiquent que trop peu, pour être à même, par elle seule, de subvenir aux besoins de leur famille; s'ils gardent la maîtrise de leur foyer, ils perdent, pour une part du moins, celle de leur atelier : c'est la *culture fragmentaire*.

D'autres enfin pratiquent la *culture* de telle façon qu'ils sont capables de subvenir aux besoins de familles plus ou moins nombreuses qui leur sont étrangères et dont ils emploient le service : chefs de leur famille et chefs de leur atelier, ils ont en plus la direction de l'atelier d'autres familles : c'est la *grande culture*.

Dans notre classification du *Travail*, la *petite culture* doit être placée la première, parce que cette organisation de la *culture* en simple ménage jouit encore du bénéfice, signalé plus haut, de laisser l'atelier aux mains du chef de famille. Son caractère propre est d'*employer* à une même exploitation agricole tous les membres d'une famille et de les *faire vivre* au moyen de cette exploitation. Mais on sait combien les gens de cette classe sont rares dans les campagnes. Les paysans, propriétaires de leur bien, ne travaillant que sur leur bien même, jamais au dehors, sont une véritable aristocratie rurale; on les compte facilement : ce sont les gros bonnets de leur endroit. De même, les fermiers capables de tenir avec leur famille une ferme assez étendue pour se suffire et ne prendre aucun travail au dehors, sont rares à trouver. Beaucoup essaient d'y réussir qui échouent. Preuve palpable de la rareté déjà marquée des ménages capables de la *prévoyance* exigée par les travaux de production.

Après la *petite culture*, la *culture fragmentaire*.

C'est la culture qui se borne à un bout de champ, à l'exploitation de quelques animaux domestiques, qui ne satisfait ni aux besoins ni à l'activité de toute une famille et à laquelle il faut que le ménage ouvrier joigne d'autres travaux, soit, par exemple, des travaux agricoles à la journée, soit un métier de maçon, de potier, de charpentier, d'aubergiste, etc.

La *culture fragmentaire* se place après la *petite culture* parce que là encore, le *Travail* reste aux mains de la famille ouvrière non plus pour le tout, mais pour *une part* de ce *Travail* seulement.

Ainsi, dans la *petite culture*, la direction de l'atelier reste à la famille ouvrière, mais à un petit nombre seulement; — ici, dans la *culture fragmentaire*, la direction de l'atelier reste à la famille ouvrière, à un assez grand nombre de familles ouvrières, mais elle ne reste à chacune que pour une petite part du *Travail* qu'elle fait. Pour l'autre part du *Travail* nécessaire à la subsistance de la famille, elle n'en a pas la disposition.

Disons tout en un mot : dans la *petite culture* on rencontre encore des ouvriers pleinement indépendants, mais ils sont rares; — dans la *culture fragmentaire*, il n'y a plus d'indépendance complète, mais un faible reste de moyens de se suffire à soi-même.

Vient alors la *grande culture*. C'est celle qui, dépassant les besoins et l'activité d'une famille en simple ménage, est pratiquée par des familles distinctes, sous la direction d'un *patron*. La *grande culture* présente donc le type d'une famille capable, dirigeant dans le *Travail* une ou plusieurs familles incapables de ce travail par elles-mêmes.

Elle est nécessairement liée à l'existence de la *culture fragmentaire* et même de la *petite culture*. Celle-ci en effet suppose la *grande culture* dès que le pays où elle est établie est entièrement cultivé, puisque la *petite culture* n'est le propre que d'une faible portion de la population et que, par sa nature même, elle ne subvient pas aux nécessités de la masse, qui reste en *culture fragmentaire*.

Quant à cette dernière, les gens qui ne sont aptes qu'à une *culture fragmentaire* doivent chercher un supplément de travail, pour ainsi dire, chez les gens *capables* de la *grande culture*.

Ces ouvriers possesseurs de *culture fragmentaire* sont les *bordiers*, si connus dans les campagnes purement agricoles. Bordiers qui ne cultivent par eux-mêmes qu'un petit champ et trouvent, le reste du temps, à titre de journaliers, du travail chez le grand propriétaire, le grand fermier, ou chez le grand cultivateur.

Jusqu'à ce que le pays où se pratique la *culture*, fût devenu complètement agricole, cet ouvrier à *culture fragmentaire* trouvait, *sans travail*, par la *simple récolte*, le supplément de ressources indispensable à la vie de sa famille.

Hâtons-nous de remarquer ici un fait des plus intéressants : c'est que le *patron* se trouve substitué aux productions spontanées. Là où celles-ci manquent, la fonction du *patronage* commence nécessairement.

Ainsi, le patron représente, dans l'ordre indispensable des sociétés compliquées, une fonction aussi fondamentale que l'abondance des productions spontanées, que la fécondité de la steppe ou de la mer dans les sociétés simples.

Ainsi, la loi est constante : dès que nous quittons la *simple récolte* et que nous arrivons au premier travail d'*extraction*, à la *culture* où l'effort de l'homme participe à la production, nous voyons l'état social, l'organisation de l'atelier se compliquer; nous parcourons l'espace qu'il franchit depuis l'état d'indépendance générale jusqu'à la constitution nécessaire du *patronage*.

Nous voyons d'abord le *patronage* à l'état embryonnaire, dans l'œuf, dans la communauté agricole. Nous voyons ensuite les étapes que fait parcourir à la famille ouvrière la *culture* : indépendance complète, mais pour un petit nombre dans la *petite culture*, puis indépendance partielle et pour une petite part du travail, pour un plus grand nombre, dans la *culture fragmentaire*, enfin, l'action du patron se substituant nécessairement à celle des productions spontanées et du sol libre quand cet élément fondamental des sociétés simples a disparu, quand le sol est complètement exploité.

Parmi les travaux d'*extraction*, l'*art des forêts* prend place après *la culture* parce qu'il amène une complication plus grande dans l'organisation de l'atelier.

Qu'est-ce à dire et d'où vient cette complication?

L'*art des forêts* semblerait n'être qu'un des modes de la *culture*, mais c'est une culture appliquée à un produit très spécial : le bois. Il consiste à disposer les conditions les plus favorables au développement de l'arbre par les plantations, les repiquages, l'émondage, l'élagage, etc.

Le bois est un produit d'une venue lente et qui ne devient utilisable que lorsqu'il a atteint un maximum de croissance.

Vous semez des glands ou des faînes aujourd'hui; mais ni vous, ni peut-être vos enfants ne jouirez des bois qui en sortiront. Il faut attendre 100 ou 120 ans pour que la forêt puisse être exploitée, si elle forme futaie; 18 ou 25 ans, si elle est aménagée en taillis.

On ne récolte donc pas le bois comme le blé, tous les ans. D'autre part, le bois n'est pas un produit qui satisfasse au besoin premier le plus indispensable de l'homme : la nourriture.

Il y a autre chose : une exploitation forestière suppose un vaste territoire.

Il faut en effet chaque année faire une coupe suffisante pour répondre aux besoins de l'exploitation et des exploitants. Mais comme le bois mettra à repousser 20 ans, 80 ans, 120 ans peut-être, il faudra qu'avant de revenir couper au même endroit, on puisse faire ailleurs, de proche en proche, des coupes égales pendant 20, 80, ou 120 ans.

Ceci suppose donc dans une même forêt 20, 80 ou 120 fois l'étendue d'une coupe suffisante aux besoins annuels.

Dans une classification du *Travail*, la place de l'*art des forêts* est bien après la culture. C'est encore une culture, il est vrai, mais combien différents et plus compliqués en sont les caractères.

On vient de le voir, ce qui fait la complication de ce mode particulier de *culture* c'est : 1° qu'elle ne fournit pas à l'alimentation, 2° que ses produits sont à longue périodicité, 3° qu'elle exige, en conséquence, une grande étendue d'exploitation.

Je déduis de ces trois caractères techniques les caractères sociaux qui placent après la *culture* proprement dite, l'*art des forêts*.

De ce fait que les forêts exploitées pour le bois ne fournissent pas à la nourriture, il suit que la classe des *forestiers* demande nécessairement pour vivre son union à une autre classe de travailleurs, à moins que les *forestiers* ne pratiquent à la fois deux arts : le leur d'abord, puis un autre qui donne les moyens d'existence quotidienne, *pâturage*, *pêche*, *cueillette*, *culture;* ou bien encore à moins que les *forestiers* ne soient en rapport, par le commerce, avec une autre société. La conséquence est manifeste, il n'y a plus unité de métier, l'organisation sociale se complique : il s'agit pour deux sociétés ayant des intérêts différents de vivre côte à côte.

De plus, j'ai dit que la longue périodicité des produits de *l'art des forêts* réclame une *prévoyance* à bien plus longue portée que celle qui suffit à la *culture* ordinaire et la grande étendue d'exploitation qu'il impose, un *patronage* s'exerçant sur un bien plus vaste territoire.

Les gens capables d'une *prévoyance* qui ne va point au delà d'une année sont déjà rares, — l'exemple de la *culture* en est la preuve, — combien plus rares seront ceux capables de la longue *prévoyance* exigée par l'exploitation forestière !

Le grand fait du *patronage* signalé pour la première fois à propos de la *culture* s'accuse donc avec une force toute nouvelle.

Avec l'*art des mines*, apparaît un autre *travail d'extraction*. Il se différencie absolument de la *culture* et de l'*art des forêts*.

Plus que celle-ci, plus que l'*art des forêts*, il modifie l'état du *Lieu* où il s'exerce : il met, si l'on peut ainsi dire, le *Lieu* sens dessus dessous.

Au même titre que l'*art des forêts*, l'*art des mines* suppose la coexistence de la *culture*, d'une race de cultivateurs ou de commerçants qui procurent les vivres aux mineurs.

Il présuppose aussi l'*art des forêts*. Comment creuserait-on et soutiendrait-on la mine sans les bois de soutènement, sans les instruments de travail ? En outre, les mines ne vont pas sans la

réduction du métal par la fusion; et le combustible, à certaines époques et dans certains lieux, a demandé et demande encore l'exploitation des *forêts*.

En ce qui concerne l'organisation de l'atelier, la mine accroît la nécessité du *patronage*. Elle exige du patron des conditions plus difficiles à rencontrer que les conditions requises par l'*art des forêts*. Et cela pour deux raisons :

1° Le produit de la mine est beaucoup plus *aléatoire* que le produit de la forêt : il exige donc une plus grande somme de *prévoyance*.

Les matières minérales sont réparties dans le sous-sol d'une manière très inégale. Aucune loi connue ne préside à leur distribution : à côté d'un riche filon on trouvera des champs souterrains absolument infertiles; une faille obligera tout à coup à d'immenses travaux de tâtonnements pour retrouver le filon.

Ainsi, cette exploitation n'est pas réglée visiblement par les lois de la nature comme l'exploitation des forêts est réglée par les lois bien connues de la croissance des arbres.

Aussi, tandis que dans l'*art des forêts*, la *prévoyance* consiste à suivre le mouvement très régulier de la nature, dans l'*art des mines*, la *prévoyance* doit aller jusqu'à se prémunir contre l'irrégularité des produits et l'incertitude des conditions naturelles au milieu desquelles on agit.

Il est clair que ce second degré de *prévoyance* est bien supérieur au premier, partant beaucoup plus rare.

2° L'exploitation des mines est plus *savante* que l'exploitation des forêts. Elle exige de grands travaux d'art qui réclament tout le savoir de l'ingénieur; elle suppose donc, indépendamment du degré supérieur de prévoyance que nous venons de dire, des cultures intellectuelles que ne demande pas l'*art des forêts*.

Avant de passer à la *fabrication*, je dois faire remarquer qu'on voit inscrit en face de la *grande culture*, de l'*art des forêts* et de l'*art des mines*, les usines agricoles, les usines forestières et les fonderies.

Ce sont trois genres de travaux, qui, par leur nature technique,

sembleraient devoir être rangés dans la *fabrication*. Mais par leurs caractères sociaux ils sont étroitement liés à la *grande culture* à l'*art des forêts* et à l'*art des mines*.

Ces *méthodes de Travail* sont en quelque sorte projetées en avant. Voici pourquoi.

Elles ne sont en réalité qu'un complément des travaux d'*extraction*. Il y a certains produits extractifs qui doivent subir *sur place* des manipulations spéciales, parce qu'ils ne peuvent être ni conservés, ni transportés dans leur état naturel, ou parce que, transportés à l'état brut, ils sont une matière encombrante. Tels sont d'une part les raisins, les olives et autres fruits à boissons; d'autre part, les betteraves, les grains destinés à la distillation, les bois non dégrossis, les minerais non réduits.

Les déchets de ces divers produits sont d'ailleurs souvent plus utilisables et en tous cas moins embarrassants dans un lieu d'exploitation agricole, forestière ou minière que dans un centre manufacturier.

De là vient que les pressoirs, distilleries, sucreries, scieries, charbonneries et fonderies constituent des fabrications liées aux arts de la *culture*, des *forêts* et des *mines*. Ce genre de fabrication n'est, après tout, qu'une opération destinée à dégager du produit brut la matière première des arts manufacturiers proprement dits.

Cette opération très simple ne demande que des méthodes très élémentaires, assez peu susceptibles de progrès et analogues en cela, aux méthodes des arts extractifs.

Ces industries peuvent ainsi être dirigées à l'aide des aptitudes qui suffisent à la *culture*, aux *forêts* et aux *mines*.

Il y a même un intérêt très marqué à ce que ces fabrications premières soient dans les mêmes mains que les exploitations dont elles dépendent. Partout où l'on voit ces arts extractifs et ces fabrications annexes partagés entre deux chefs d'industrie, ils ne se règlent plus l'un sur l'autre, les intérêts ne concordent plus. On a des agriculteurs qui font tel produit en grande quantité sans s'inquiéter de savoir si le fabricant trouve des débouchés pour ce même produit élaboré, ou bien le fabricant pousse son industrie, au point de transformer la *culture* qu'il gâte. Les chefs d'indus-

trie, dominés par les conditions naturelles, ne se laissent pas emporter au delà des limites imposées par une bonne exploitation des arts extractifs.

Le personnel de ces fabrications rudimentaires, peu nombreux relativement au personnel des exploitations agricoles, forestières et minières, et vivant dans les mêmes conditions locales, se trouve comme enveloppé et emporté dans le même système social.

Ces courtes observations expliquent la place qu'on a donnée dans le tableau du *Travail*, aux *usines agricoles*, aux *usines forestières*, et aux *fonderies*, en dehors de la *fabrication*.

V.

Avec les travaux de *fabrication* proprement dite, on voit apparaître dans le *Travail* un caractère nouveau, gros de conséquences au point de vue social.

Ce caractère, c'est l'instabilité des méthodes, leurs perpétuels changements, leurs variations indéfinies et sans règles.

Or, tout le monde sait qu'une population dont on vient à changer tout à coup les moyens d'existence est livrée à toutes les aventures sociales.

Le monde est vieux, et ni les travaux de *simple récolte*, ni ceux de la *culture*, des *forêts* et des *mines*, au moins des mines métalliques, n'ont subi de modifications promptes et radicales à quelque époque que ce soit.

Nous avons dit plus haut les causes de cette stabilité qui sont précisément la très grosse part que garde la nature dans tous ces ordres de *Travail*. Chacun sait que la nature n'est pas changeante.

Mais l'invention de l'homme qui fait tous les frais de la *fabrication* est singulièrement aventureuse. Personne ne peut dire la marche qu'elle suit. Un jour elle donnera du travail à toute une population champêtre désœuvrée : ce sera l'invention de la dentelle, ou simplement de la chaussonnerie; le lendemain, elle inventera un petit objet, mû par une force puissante qui fera, dans un bâtiment urbain, aménagé avec toutes les ressources de l'art et de la mécanique, tout le travail de dentelle et de

chaussonnerie qui était la veille répandu dans les campagnes. Et le surlendemain, ce grand atelier concentré est brisé par quelque invention plus ingénieuse qui transporte le même travail ça et là, en mille coins épars du monde.

Tenir en équilibre une société contre ces brusques commotions, apprendre à la masse ouvrière à se retourner au milieu de ces événements dont nul ne peut prévoir la juste mesure, ni la portée, c'est un problème nouveau, c'est le problème qu'amène l'art de la *fabrication*.

Peuple fabricant, peuple à destinées incertaines, pleines de promesses et de déboires!

Ainsi ce nouvel ordre de travaux, parce que le génie créateur de l'homme y a la maîtresse part et parce que les forces naturelles ne le règlent plus, amène une complication croissante dans l'organisation des sociétés : l'imprévu et l'instabilité dans les méthodes de travail.

Il est aisé de comprendre que ce caractère du travail de la *fabrication* ira s'accentuant, à mesure que l'homme disposera de forces mécaniques plus grandes. Tant qu'on n'invente rien de mieux que la *fabrication à la main*, les changements dans le métier sont restreints par la petite étendue de la force qui est mise en œuvre. Il est malaisé de faire faire par la main d'un seul homme, dépourvue d'instruments puissants, le travail de mille mains : mais quand on vient faire agir la force des chutes d'eau, des hauts fourneaux, des machines à vapeur, il est impossible de calculer ce qu'on arrivera à produire avec un seul mécanicien, chargé de guider ces forces immenses.

Aussi l'histoire humaine nous montre-t-elle que les sociétés ont subi des secousses d'autant plus grandes et plus répétées qu'elles ont connu des moyens de *fabrication* plus puissants, des moteurs de forces plus intenses.

C'est pourquoi, au point de vue social, les *fabrications* se rangent, d'ordinaire, dans l'ordre d'accroissement des forces mises en jeu.

La moindre de ces forces est la *main* de l'homme aidée d'instruments simples qui, tout en perfectionnant son action, ne sont jamais pour elle que de modestes auxiliaires.

Viennent après les *moteurs animés*, le cheval, le bœuf, l'âne capables de mouvoir de grands engins et de donner des produits beaucoup plus considérables par le travail d'un seul ouvrier.

Ensuite le *vent*, l'*eau* fournissent des moyens d'action mécanique plus vastes, plus économiques.

Enfin, le *bois* et la *houille* fournissent avec leur calorique un moteur qu'il est le plus facile de développer partout où il plaît à l'homme.

La prodigieuse mobilité des systèmes de *Travail* qui est le propre de la *fabrication* amène tout naturellement une diversité indéterminée dans l'organisation de l'atelier.

Chaque mode nouveau de *fabrication* peut engendrer une organisation nouvelle du personnel ouvrier. Il est impossible de prévoir dans quel ordre se succèderont ces organisations diverses.

On passera du travail en petit atelier domestique, au travail en grand atelier et de l'usine on pourra revenir à l'échoppe. On voit donc figurer au tableau de la *fabrication* tous les modes d'organisation de l'atelier. Quelles qu'en soient les nuances très variées, elles appartiennent toujours à six types nettement déterminés qui sont : 1° la communauté ouvrière industrielle; 2° l'industrie domestique principale; 3° l'industrie domestique accessoire; 4° le petit atelier patronal; 5° la fabrique collective; 6° le grand atelier.

Les trois premiers présentent l'atelier uni au foyer et reproduisent les trois divisions que nous avons trouvées dans l'atelier agricole *non patronal* : savoir la *communauté ouvrière industrielle* correspondant à la communauté agricole; l'*industrie domestique principale* correspondant à la petite culture, c'est-à-dire fournissant à l'activité et aux besoins de tous les membres d'une famille ouvrière, puis l'*industrie domestique accessoire* correspondant à la culture fragmentaire, c'est-à-dire ne constituant qu'une partie des occupations et des ressources d'une famille ouvrière, obligée de trouver un complément de travail et de gain chez un patron. Tous ces ateliers restent entre les mains de la famille ouvrière.

Se présentent, à la suite, les trois formes non plus domestiques,

mais patronales, de l'atelier : le *petit atelier patronal;* c'est le mode le plus spontané et le plus primitif de séparation du foyer et de l'atelier. Ici l'ouvrier, devenu *patron*, travaille encore de ses mains, mais il est de force à entreprendre plus de travail qu'il n'en peut faire seul et il en fournit à d'autres ouvriers.

Vient ensuite la *fabrique collective*, ensemble d'ateliers domestiques auxquels la matière première est fournie par un patron qui groupe la clientèle. C'est, si l'on veut, une collection d'ateliers domestiques et de petits ateliers patronaux dirigés, quant à une partie de travail, par un patron supérieur. C'est du patronage en partie double. Je donne comme exemple, la fabrication de la soie dans la banlieue de Lyon par les *canuts*.

Enfin, la fabrique en *grand atelier*, où le patron uniquement appliqué à la direction du travail et complètement maître de toutes les opérations du *Travail*, n'y prend pas part de ses mains et les fait toutes exécuter à son compte, de sorte que les ouvriers qu'il emploie ne gardent aucune des qualités du patron.

Chacune de ces organisations différentes de l'atelier amène un état social bien défini et, s'il est impossible de dire, quelle organisation d'atelier, une nouvelle invention peut produire, il est très certain que, telle organisation étant en vigueur, elle donnera tel ordre social déterminé.

Quant à cette succession des organisations d'atelier qui paraît si capricieuse dans la *fabrication*, on peut cependant noter un fait général, visible à travers beaucoup de déviations, c'est que l'invention tend à mettre en jeu des forces toujours plus puissantes et que, dans l'ensemble du mouvement de l'industrie le grand atelier tend à éliminer constamment le petit atelier et par conséquent le *patronage* à devenir de plus en plus élevé, étendu.

Si, à ce point des choses, on veut bien considérer que la destinée de la race est entre les mains de quelques hommes et peut être brisée à tout instant par quelque invention nouvelle, on appréciera à quel degré la responsabilité de ces hommes s'est substituée à l'immuable ordonnance de la nature. Si la puissance de l'homme en est singulièrement accrue, la fragilité des sociétés en est singulièrement augmentée.

VI.

Un autre ordre de *Travail*, les *transports*, se distingue nettement par ses caractères techniques de la *fabrication* et se place après elle, au point de vue social, dans l'ordre de complication que nous suivons.

Les *transports* appliquent la force motrice non plus à élaborer les objets, mais à les apporter du *Lieu*, où ils sont produits ou travaillés. Cet emploi de la force motrice étend bien autrement que la *fabrication* les ressources d'un pays, puisqu'elle lui procure les fruits du *Travail* opéré en mille lieux divers.

Ce *Travail*, en s'étendant, pourrait permettre à un seul point très restreint du globe de jouir de tout ce qui se récolte, se produit, se fabrique dans tous les pays du monde.

On conçoit que l'effet de ce *Travail* s'étende avec la puissance locomotrice qui est mise en action pour le *transport*.

Il y aura donc, dans l'ordre de faits que nous venons d'indiquer, une différence singulièrement sensible entre un pays qui use pour les *transports* de la seule force des épaules et des jambes de l'homme, du *portefaix*, et un pays qui use de la *vapeur*.

Donc, notre tableau du *Travail* doit établir, dans les *transports* même, une progression, en vertu de la force croissante du moteur employé. De là, cinq divisions principales, assez justifiées par les indications seules, transports *par portefaix*, *par animaux de bât ou de trait*, *par glissage*, *par batellerie*, *par vapeur*.

Nous devons revenir d'ailleurs sur les diverses parties de ce tableau. Il suffit que nous en indiquions ici l'économie générale.

Deux causes, 1° la puissance différente des moyens de transport, 2° la mesure différente du rayon dans lequel s'exercent les *transports* peuvent donner à l'organisation de l'atelier, suivant le cas, toutes les formes que nous avons vues précédemment depuis la *communauté ouvrière* des artèles russes, des débardeurs de Marseille, jusqu'au *grand atelier* des compagnies transatlantique et de chemins de fer.

Le tableau n'a donc ici rien à ajouter à ce qui a été dit à la *fabrication*.

Mais il y a lieu, pour entrer, au besoin, dans des distinctions de fait fort importantes, de distinguer si les moyens de transport organisés dans une localité déterminée sont au service *particulier* de celui qui les organise, ne servant qu'au commerce de ses productions, de ses fabrications personnelles, ou si les moyens de transport sont destinés au service du *public*. On conçoit, dans ce dernier cas, que l'industrie des *transports* est bien plus répandue dans toute la population qu'elle ne l'est au premier cas.

Le résultat des effets techniques des *transports* est d'offrir au pays qui pratique cette industrie une facilité et une nécessité de changements bien autrement sensibles que dans la *fabrication*.

Ce pays subit forcément le contre-coup des conditions de *Travail* des lieux variés et très étendus auxquels il se fournit.

Et, dans les commotions qu'il éprouve ainsi, il est presque exclusivement passif; il n'a point d'action sur les évènements qui décident ailleurs la marche de l'industrie. Comme un vulgaire voiturier à la charge d'un simple commerçant, il suit fatalement les destinées de son client.

La ressource des pays voués aux *transports* est dans le génie commercial qui permet de prévoir ces mouvements, si délicats, si intenses, si multipliés, si vastes, de l'industrie.

Alors, l'évolution des moyens de *transports* peut se prêter à la diversité des circonstances : les vaisseaux, les chariots et même les lignes ferrées d'une région peuvent, pour ainsi dire, se mouvoir à temps pour trouver de nouvelles voies commerciales en remplacement de celles qui ont été délaissées.

C'est là tout ce que l'homme peut faire, pour régulariser un état social que les opérations très multiples et très variables du *Travail*, en tant de lieux dont se sert le commerce, menacent constamment d'ébranler et de détruire.

Ici les rôles sont intervertis : dans les sociétés primitives nous avons vu l'homme rendu stable par les forces de la nature : nous voyons maintenant le génie de l'homme s'évertuer à parer aux secousses que les progrès du *Travail* impriment à l'état social.

Il faut bien remarquer que ce génie commercial demande une autre portée d'esprit, une autre *prévoyance*, d'autres renseignements, une autre perspicacité et court d'autres aventures que le génie inventif de la *fabrication*.

Ainsi, conformément à ce que nous avons rencontré depuis le commencement, tandis que la succession des *méthodes de Travail* remet de plus en plus entre les mains de l'homme la sécurité sociale, elle les remet entre les mains d'un nombre toujours plus petit; et, de cette façon, en même temps que la base de l'ordre social devient plus fragile, passant des forces physiques au bon vouloir de l'homme, elle devient plus étroite en passant du plus grand nombre à une élite.

VII.

Nos conclusions peuvent donc se formuler ainsi :

1° A mesure qu'elles progressent, les *méthodes de Travail* sont de moins en moins liées à la nature du *Lieu;* 2° suivant une marche parallèle, à mesure que les *méthodes de Travail* dépendent moins du *Lieu*, les sociétés qui les exercent se compliquent; 3° l'organisation de l'atelier, c'est-à-dire le régime de subordination de ceux qui travaillent, devient plus difficile.

C'est pourquoi nous avons constamment trouvé dans le tableau du *Travail* deux séries de faits parallèles.

Dans une première série, les *méthodes de Travail,* graduées suivant la part de plus en plus grande que prend l'effort de l'homme dans la production d'un objet utile comparativement aux influences de la nature.

Dans la seconde série, les *organisations d'atelier* dans l'ordre où va diminuant le nombre de ceux qui sont capables de les diriger.

Avec le progrès des méthodes, depuis *la simple récolte* jusqu'aux *transports*, ce nombre devient de plus en plus petit, et l'on voit par le seul classement des faits que le monde du *Travail* tend à être gouverné souverainement par quelques-uns, et que ce sont ces quelques-uns, ces *patrons,* qui tiennent entre leurs mains les destinées de toute la race et résument toute l'action sociale.

De cet ensemble de faits se dégagent des lois plus étendues encore. On peut dire que les peuples en grandissant dans la puissance du *Travail manuel*, deviennent de moins en moins naturellement stables, moins assurés du lendemain, plus sujets à de brusques et profonds changements; qu'ils n'ont de ressource contre cette marche fatale des choses que dans l'empire que l'homme prend sur les évènements, par sa perspicacité, son énergie, son sentiment du bien public, et que, par conséquent, à mesure que la prospérité augmente les qualités morales et intellectuelles de l'homme deviennent plus nécessaires en même temps qu'elles sont plus difficiles. Au lieu d'être guidé par la nature, l'homme a à se maintenir contre elle.

C'est ce qui explique ce pathétique spectacle de l'histoire où l'on voit les plus grandes races faillir plus facilement et les peuples lancés dans la voie de la prospérité, obligés de recourir plus énergiquement que tous autres à la formation morale et intellectuelle de l'homme, obligés d'appeler à leur secours les plus hautes lumières religieuses, les plus grands labeurs de l'esprit. Et tandis que ces grandes chutes, ou ces glorieux efforts, émeuvent le monde, on voit les peuples simples garder un ordre permanent, subsister sans le secours de grandes vertus, ni de grandes lumières, et demeurer à un point au-dessous duquel les races illustres viennent tomber.

Cette vue, qui ressort mathématiquement des observations minutieuses à travers lesquelles j'ai conduit le lecteur, atteste la puissance et la grandeur de la méthode scientifique appliquée à l'étude des faits sociaux. Elle explique, avec un détail rigoureux et dans une suite étroite, l'ensemble des faits les plus notables de l'histoire, et nous touchons du doigt une des grandes lois des révolutions des peuples, beaucoup moins capricieuses qu'on ne serait tenté de le croire, puisque ce que je viens de dire se vérifie invariablement.

(*A suivre.*) Prosper Prieur.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME DEUXIÈME.

LIVRAISON DE JUILLET 1886 :

Questions du jour. — Les Juifs. — Des causes qui ont créé et maintenu le type malgré la dispersion, par **A. de Cadière**..... 5
Le lieu. — Classification sociale des phénomènes physiques compris sous ce nom, par **P. Prieur**..... 22
La colonisation et les conditions de la prospérité coloniale. — Comment les colonies se classent suivant la nature du travail, par **P. de Rousiers**. 49
La réorganisation de l'armée française. — II. La nation armée, par **X. Raymondet**..... 70

LIVRAISON D'AOUT 1886 :

Questions du jour. — Decazeville, par **G*****..... 93
Comment les sociétés compliquées sont issues des sociétés simples. — III. Les sociétés issues de pêcheurs. — IV. Les sociétés issues de chasseurs, par **E. Demolins**..... 116
La colonisation et les conditions de la prospérité coloniale. — III. Comment les colonies se classent suivant qu'elles sont constituées par la libre initiative des familles ou par les pouvoirs publics, par **P. de Rousiers**. 148
La réorganisation de l'armée française. — III. Le service universel, par **X. Raymondet**..... 177

LIVRAISON DE SEPTEMBRE 1886 :

Questions du jour. — L'épuration des fonctionnaires dans les gouvernements bureaucratiques, par **H. Saint-Romain**..... 193
La culture. — Pourquoi elle forme la première division des sociétés compliquées, par **E. Demolins**..... 212
La colonie de Saint-Domingue. — I. Les boucaniers et les flibustiers, par **A. de Préville**..... 231
La société chinoise. — IV. Conditions qui limitent les pouvoirs publics au maintien de la paix et aux précautions prises contre la disette, par **R. Pinot**..... 258

LIVRAISON D'OCTOBRE 1886 :

En vacances. — Voyage social autour d'une chambre d'hôtel en Normandie, par **E. Demolins** 293
La colonie de Saint-Domingue. — Les planteurs ou « habitants », par **A. de Préville** 320
La colonisation et les conditions de la prospérité coloniale. — IV. Phénomènes produits par la rencontre de races diverses dans une même colonie. Les Indes anglaises, par **P. de Rousiers** 347
Une famille ouvrière à Paris. — Comment elle s'élève et se transforme dans le milieu parisien, par **L. Aspe-Fleurimont** 368

LIVRAISON DE NOVEMBRE 1886 :

Questions du jour. — Les revendications ouvrières au Congrès international des travailleurs, par **R. Pinot** 381
Les commencements de la culture en famille patriarcale. — Les Bachkirs demi-nomades de l'Oural, par **E. Demolins** 405
Un amateur de la nouveauté et des anciens, il y a deux cents ans. — La science sociale dans la critique historique et littéraire, par **P. Prieur** .. 433
La colonisation et les conditions de la prospérité coloniale. — IV. Phénomènes produits par la rencontre de races diverses dans une même colonie. Les États-Unis, par **P. de Rousiers** 454

LIVRAISON DE DÉCEMBRE 1886 :

Où en est l'école de Play? par **E. Demolins** 477
La science sociale est-elle une science? — VI. Troisième et dernier procédé de la science sociale : la classification, par **H. de Tourville** 493
Les faux remèdes au mal social. — I. Remèdes d'ordre politique, par **E. Guerrin** 517
Les lois du travail, par **P. Prieur** 534

TABLE MÉTHODIQUE

DES TOMES I ET II.

Cette Table suit les divisions de la nomenclature sociale. Elle présente ainsi, en abrégé, un exposé méthodique des questions traitées dans la Revue, et, par conséquent, un précieux instrument d'etude. (Voir le tableau général de la nomenclature, t. II, p. 493 et suivantes, et l'exposé détaillé de chaque partie, t. I, p. 399 à 410; t. II, p. 22 à 48, et 534 à 570, etc.

Les cinq parties du monde sont disposées dans l'ordre suivant : Europe, Asie, Afrique, Amérique, Océanie; leurs subdivisions sont classées alphabétiquement.

MÉTHODE GÉNÉRALE.

La science sociale est une science, I, 9 à 21, 97 à 109, 289 à 304; II, 493 à 516; il n'y a pas de science sans définitions rigoureuses, I, 193, 205; la science sociale a pour objet les conditions, ou les lois, des divers groupements qu'exigent entre les hommes la plupart des manifestations de leur activité, I, 18 à 21, 396; les origines de la méthode sociale, son caractère scientifique, I, 403 à 405; Le Play, initiateur d'un des trois grands mouvements intellectuels de tous les temps, créateur de la science sociale, I, 402 à 403; la science sociale a parcouru trois périodes, I, 5 à 8; les phénomènes sociaux tombent sous l'observation scientifique, I, 400 à 402; l'intérêt de la science sociale est de dégager de faits méthodiquement observés, analysés et classés les lois qui regissent les sociétés humaines, I, 393; des diverses manières d'étudier scientifiquement un fait social, la seule qui permette de constater une loi, c'est l'analyse et la classification, I, 394 et 395; il n'y a pas conflit entre les lois sociales et la liberté humaine, I, 11 à 13; la raison ne fournit pas seule à l'homme tous les éléments d'information sur la vie sociale, I, 14 à 16; la science sociale ajoute à l'expérience l'analyse méthodique, l'observation comparée, le classement scientifique, I, 16 à 18; l'analyse méthodique est le premier procédé de la science sociale, I, 97 à 109; la vie de la famille ouvrière présente la forme la plus élémentaire de l'existence dans une société, I, 99 à 101; l'analyse sociale se développe seulement à partir de l'étude de l'ouvrier prospère, I, 102, 405, 406, 408 à 410; l'observation doit porter non sur l'individu isolé, mais sur la famille, I, 103; et d'abord sur une famille ouvrière en particulier, I, 105, 406; il y a entre la famille ouvrière et certaines institutions différentes d'elle des rapports de dépendance et d'action liée, I, 106; l'observation comparée est le second procédé de la science sociale, I, 289 à 304; perfectionne l'analyse, I, 291; doit être méthodique, I, 292; se place entre l'analyse qu'elle perfectionne et la classification qu'elle prépare, I, 293; les origines de la classification sociale, II, 22 a 27; la classification range par espèces, par variétés, par classes, les faits qui présentent un même caractère, II, 494; elle coordonne ces classes, II, 495; cette coordination est particulièrement nécessaire, II, 496; sa difficulté est démontrée par l'histoire des classements essayés par Le Play, II, 497 à 500; explication générale de la nomenclature, II, 502 à 516.

En science sociale on ne se sert que des termes concrets et usuels, II, 33; la découverte des lois sociales est le but des voyages d'observation, I, 141; ces voyages exigent une préparation scientifique, I, 146 à 150; ils sont rendus précis par la méthode

d'observation, I, 148 à 150; Le Play trouva dans l'Orient de l'Europe le point de départ de l'observation sociale, I, 293 à 296; un simple fait bien observé permet de vérifier un grand nombre de lois, I, 334 à 347; la connaissance de la science sociale donne l'explication des phénomènes observés, I, 150 à 152; elle découvre l'ordre général du monde social, II, 493 à 516; elle réfute les théories sociales, I, 31; ainsi les théories sur la participation aux bénéfices, I, 193 à 211; la science sociale éclaire et complète les autres sciences, I, 399; II, 453; la science sociale renouvelle la géographie, II, 494.

LIEU.

Définition du *Lieu*, II, 28, 31; le *Lieu* se place en tête de la classification sociale parce qu'il présente, dans la série des faits sociaux, l'ordre de faits le plus simple, II, 28 à 30; ce qui fait le caractère social des phénomènes physiques I, 142 à 146; II, 31 à 33. Les cinq classes de faits physiques groupées sous le terme de *Lieu*, II, 34.

La surface terrestre, premier phénomène physique à décrire dans l'étude monographique d'une société, II, 34; comment on détermine la situation géographique d'une famille ouvrière, et l'étendue d'une observation monographique, II, 36; intérêt social d'une détermination très exacte de la situation géographique de la famille étudiée, II, 36 et 37; les reliefs et les contours du sol ont une action très sensible sur l'organisation sociale, II, 39 et 40; la population de la montagne offre un type plus caractérisé que celle de la plaine, I, 84; raisons qui protègent les populations des montagnes contre de brusques transformations sociales, I, 66; les montagnes de l'Algau constituent une race de pasteurs, I, 67 à 69; la plaine du Danube amène le développement de la grande culture et de l'industrie I, 71 à 73; les bords du lac de Constance constituent une race de petits cultivateurs I, 69 à 71; l'action sociale des terrains se manifeste le plus apparemment sur l'organisation du travail et de la propriété, II, 40; les *sols primitifs* sont ceux qui n'ont pas été transformés par le travail de l'homme, I, 486; ils donnent naissance à trois types de sociétés, I, 487; action sociale des eaux de la mer, II, 42; l'abondance des eaux douces sur un sol, très propre à l'établissement des travaux de culture, II, 41; exemples de désorganisation du travail et de la famille produits par l'existence dans le sous-sol de gisements aurifères, II, 43 et 44; les phénomènes météorologiques agissent même sur la pratique de la loi morale, II, 45; les steppes présentent un aspect uniforme, I, 29; diversité des conséquences sociales des steppes, suivant leur étendue, leur altitude, leurs contours, II, 46; le défaut d'humidité habituelle des steppes, point de départ de l'organisation patriarcale, II, 41. L'abondance, l'uniformité et la permanence des steppes engendrent des races fécondes, homogènes et stables, II, 45; leurs diverses variétés donnent naissance à des organisations sociales différentes, I, 37 à 41; deux routes de steppes ont conduit les pasteurs d'Asie en Europe, I, 500 à 506; que faut-il entendre par forêts, leurs variétés, leur action sociale variant avec leur étendue, II, 46 et 47; distribution géographique des forêts, I, 213; les productions animales agissent sur l'organisation de la famille, du commerce, etc., II, 47; le cheval facilite les invasions, I, 45.

Europe : Les steppes occupent surtout l'orient, les forêts l'occident, I, 212; II, 141 à 147; carte de la limite des steppes et des sols cultivés, dans la région de l'Oural, II, 406.

Allemagne : Les anciennes steppes de la Basse-Allemagne, II, 116 à 121; elles ont conduit les pasteurs vers la mer du Nord, I, 110; II, 116 à 121.

France. — Champagne : Les conditions géographiques ont favorisé le développement de la famille instable, I, 444 à 446. — Rouergue : Les montagnes donnent naissance à des hommes sobres et énergiques, II, 372, 373; les reliefs du sol amènent l'agglomération des habitations au fond des vallées, II, 94; empêchent la constitution du petit domaine aggloméré, II, 94.

Mer du Nord : Favorable à la pêche à cause de sa faible profondeur, I, 112; du gulf-stream, I, 112 à 114; de l'abondance du poisson, I, 112, 114, 116 à 118; le saumon a aidé à la transformation du pasteur en pêcheur, I, 116.

Norvège : Rivages exceptionnellement disposés pour la pêche, I, 115.

Assyrie : La sécheresse du climat s'oppose au développement de la culture, I, 240.

Chine : Isolée par la constitution de ses frontières terrestres et maritimes, I, 308 à 310; en contact seulement avec la société patriarcale, I, 311; ses rivages sans découpures rendent ses populations homogènes, I,

310; ne peuvent donner naissance à une race de pêcheurs à famille-souche, I, 323 à 325, 329; la fertilité des terres jaunes facilite aux pasteurs le passage de l'art pastoral à l'agriculture, I, 312, à 316; les terres alluviales sujettes aux inondations donnent naissance à l'émigration, I, 325 à 329; des pluies abondantes, un vaste système d'irrigations rendent la terre très productive, I, 316 à 318; favorisent dans le midi la culture du mûrier, du théier, I, 421; les anciennes forêts de la Chine méridionale transformèrent en chasseurs les premiers arrivants; situation actuelle des derniers survivants de ces sauvages, I, 318 à 322; le riz n'épuise pas la terre, ce qui rend sa culture indéfiniment productive, I, 421.

Hong-Kong : Situation géographique éminemment favorable au commerce, II, 66.

Japon : Isolement, cause de stabilité, I, 51; la pauvreté de la flore et de la faune empêche la transformation de la culture, I, 52.

Plateau central : Forme un immense quadrilatère presque aussi grand que l'Europe, I, 27 : l'altitude, la faible durée des pluies et la persistance de la neige donnent naissance à la steppe, I, 26 a 28.

Bassin de l'Amazone : Cette surface, égale à l'Europe, présente une grande unité géographique à cause de l'absence de hautes montagnes, I, 213, 214; immense développement des fleuves par suite des forêts et du climat, I, 214; fleuves coupés de rapides entravant la communication I, 214; la chaleur torride donne naissance aux vents constants, aux pluies torrentielles et à la forêt, I, 215 à 218; la forêt vierge empêche la croissance de l'herbe, I, 217, 218; elle amène la substitution des animaux sauvages aux animaux domestiques, I, 218 à 220.

États-Unis : Les vastes plaines du midi développent la grande culture; les territoires plus accidentés du nord, la petite, II, 157 et 158.

Mexique : L'étagement des terres donne lieu à trois régions bien distinctes, I, 265; le plateau de l'Anahuac isolé du littoral par des pentes rapides, I, 266; est accessible par le nord aux invasions de chasseurs, I, 266; comprend, par suite des ondulations du sol, une série de pays différents, I, 267; la difficulté de communication entre ce plateau riche et le littoral développe le brigandage, I, 266; l'étagement diminue l'intensité des phénomènes météorologiques et favorise la variété des productions, I, 268; l'étagement s'oppose à l'existence des steppes de hauts plateaux, I, 269; le nopal (*cactus Tuna*) dispense du travail pénible, I, 268, 269.

Saint-Domingue : La situation géographique a favorisé l'organisation de la course, II, 249, 250; la salubrité de la côte nord a facilité le peuplement, II, 322 à 323; les savanes favorisent la multiplication des porcs et des bœufs, II, 233 à 235.

Australie : Stérilité de la partie centrale par suite de l'absence d'humidité, II, 55.

Nouvelle-Zélande : Sa situation insulaire et sa forme allongée assurent à toutes les parties une humidité favorable à la culture, II, 56; la douceur du climat et sa salubrité permettent aux Européens le travail agricole, II, 54.

TRAVAIL.

Sous le nom de Travail, on n'entend désigner, en science sociale, que le travail manuel, II, 538; à mesure que les méthodes de Travail dépendent moins du *Lieu*, les sociétés qui les exercent se compliquent, II, 538; à mesure qu'elles progressent, les méthodes de travail sont de moins en moins liées à la nature du *Lieu*, II, 538; à mesure que les méthodes de travail dépendent moins du *Lieu*, l'organisation de l'atelier devient plus difficile, II, 538; les méthodes de travail, simple récolte, extraction, fabrication, transports, se classent naturellement d'après la part que prend l'industrie humaine dans la production d'un objet, comparativement à celle qu'y prennent les forces spontanées de la nature, II, 543; et suivant la complication progressive qu'elles amènent dans l'organisation de l'atelier, II, 550; la simple récolte consiste à recueillir les productions fournies par les forces spontanées de la nature, II, 541; dans les travaux de simple récolte, l'organisation de l'atelier est confondue avec l'organisation de la famille, II, 543; la majorité du genre humain est plutôt guidée par l'attrait du métier que par l'appât de la richesse, I, 338; les *sociétés simples* sont celles qui vivent de la simple récolte; elles forment la première division de la science sociale, I, 488; le pâturage est le travail où l'action de l'homme, pour la production des objets à consommer est le plus faible, II, 543; tient au même foyer les membres de la famille ouvrière, II, 544; lie étroitement l'atelier foyer, II, 544; constitue des races homo-

gènes, II, 544; à mesure que les méthodes de travail se compliquent les fonctions supérieures exercées par le patriarche se transforment et se compliquent, I, 301 à 304; les races pastorales ont une répulsion particulière pour tout travail qui entame le sol, I, 338; la pêche côtière sépare l'atelier du foyer, II, 545; mais l'atelier et le foyer séparés restent réunis sous l'autorité du chef de la famille, II, 545; les ouvriers du maître de barque, dans la pêche côtière, ne sont pas ses employés mais ses associés, II, 545; la chasse disperse la famille ouvrière et est impropre à toute organisation de l'atelier, II, 546; impuissance du chasseur à se transformer spontanément en pasteur, I, 237; les sociétés compliquées se classent d'après la nature du Travail, II, 213 à 215; l'extraction se différencie de la simple récolte en ce que la part du travail humain pour la production d'un objet l'emporte sur celui de la nature, II, 541, 549; le travail d'extraction ne peut être utilement entrepris que par les hommes doués de l'aptitude rare de la prévoyance, II, 550; les imprévoyants ne sont appliqués au travail d'extraction que sous la direction des hommes prévoyants, II, 551; la rareté des aptitudes de prévoyance exigées par le travail d'extraction crée deux ordres de familles dans une même race et dans un même métier, II, 552, 553; avec les travaux d'extraction apparaît la nécessité du patronage, II, 553, 558; la culture forme la première division des sociétées compliquées, II, 212 à 230; le travail, dans les sociétés compliquées, comprend trois grandes divisions, II, 215 à 220; la culture comprend trois variétés, II, 225 à 228; donne naissance aux sociétés les plus simples parmi les sociétés compliquées, II, 220 à 225; définition des divers modes de culture, II, 555 à 558; la culture constitue des races homogènes et stables, II, 554, 224; peut suffire à l'existence d'une population, II, 221 à 224; la rareté des aptitudes de prévoyance est la cause des quatre formes de l'organisation de l'atelier dans la culture, II, 555; la culture intensive amène ordinairement la dissolution des communautés patriarcales, I, 416; l'art des forêts amène des complications dans l'organisation de l'atelier et rompt l'homogénéité de la race, parce qu'il ne fournit pas à l'alimentation, que ses produits sont à longue périodicité, qu'il exige une grande étendue d'exploitation, II, 569; le caractère aléatoire du produit de la mine et la science qu'exige son exploitation sont les deux causes qui compliquent l'organisation de l'atelier, II, 561; le patronage du travail est difficile dans les mines exploitées par des sociétés d'actionnaires, I, 369 à 374; les usines agricoles, forestières et minières sont réglées par les mêmes lois sociales que les industries d'extraction auxquelles elles se rattachent, II, 563; dans la *fabrication*, l'industrie humaine tend de plus en plus à l'emporter sur l'action des forces naturelles dans la production d'un objet, II, 541, 564; dans la fabrication, l'instabilité des méthodes de travail, variant avec toutes les inventions nouvelles, est cause d'une grande complication dans l'organisation de l'atelier, II, 564, 568; les six modes principaux d'organisation de l'atelier dans la fabrication, II, 565; dans le travail des transports l'action des forces naturelles n'est presque plus rien, l'effort humain prédomine, II, 572, 567; avec les transports, l'atelier perd encore de sa stabilité, une race de son homogénéité, II, 567; le transport et la division de la force motrice sont favorables aux petits ateliers, I, 188.

France : L'ouvrier a besoin de la permanence du travail, II, 395; les exigences de la concurrence conduisent à faire travailler la nuit et le dimanche, II, 399; à engager des femmes et des enfants, II, 400. — Champagne : La culture en famille instable a été développée par des causes physiques et historiques, I, 444 à 445; elle a amené la désorganisation sociale, I, 444 à 459. — Rouergue : La désorganisation sociale diminue à mesure qu'on se rapproche de la vie rurale, II, 104; l'exploitation minière transforme les conditions du travail et le mode d'existence, II, 95; la race a gardé sa physionomie particulière à cause de la difficulté des communications, II, 96.

Italie : La culture du riz pousse les paysans toscans à se mettre en communauté, I, 421.

Norvège : La pêche étant un travail attrayant, qui n'exige pas de prévoyance, est facilement exercée par des pasteurs, I, 118, 119; la pêche a lieu surtout en hiver, au moment du frai, II, 308; la pêche en petite barque a transformé la famille patriarcale en famille-souche, I, 120; elle sépare la famille par ménages, I, 120; sans affaiblir l'autorité paternelle, I, 122; elle sépare les hommes des femmes, I, 122; l'atelier du foyer, I, 121; la proximité de la

mer et la saison assez courte de la grande pêche favorisent l'alliance de la pêche et de la culture, II, 308, 309; cette alliance facilite la transformation du pêcheur en agriculteur, II, 308, 309.

Russie. — Bachkirie : Les populations vivant de la simple récolte résistent aisément aux séductions de la richesse, I, 334 à 341; les pasteurs répugnent à se livrer à la culture, II, 411 à 413; la culture exige une humidité assez prolongée et une contrainte, II, 407 à 410; de la prévoyance et des ressources, II, 418; les cultures du foin, des plantes potagères, du chanvre et du lin sont les plus accessibles à des pasteurs, II, 415 à 417; celle du blé soulève plus de répugnance, II, 417; la substitution de la culture à l'art pastoral amène une transformation sociale complète, II, 405 à 432; sépare les familles en deux classes : la classe supérieure et la classe inférieure, II, 413; donne naissance à une grande variété de types sociaux, II, 415 à 432.

Assyrie : Le commerce a développé la richesse, qui a rendu possibles les travaux d'irrigation et par conséquent la culture, I, 240 à 244, 348 à 354; ces diverses causes ont développé l'industrie, I, 244 à 263.

Chine : L'organisation de la famille est liée à l'organisation du travail, I, 412; le travail engendre l'inégalité, I, 414; l'agriculture ne brise pas la famille patriarcale, I, 413 à 417; la culture du riz, du théier et du mûrier maintient les communautés familiales, I, 417 à 421; le riz pour être consommé n'exige pas les pénibles travaux de la meunerie et de la boulangerie, I, 421; l'association organise le personnel de l'industrie et le patronne de concert avec les familles, I, 443.

Indes : Le climat ne permet pas aux Européens de se livrer à la culture, II, 350; l'élément agricole prédomine chez les indigènes, II, 351.

Japon : La pêche exigeant de vastes filets se pratique en communauté, I, 54; la culture du riz maintient la communauté rurale, I, 53; les procédés traditionnels et l'organisation en communauté de la fabrication ruinés par l'ouverture subite du marché japonais, I, 62; la rareté des animaux développe le travail par portefaix, I, 54 et 55; ce dernier s'exerce facilement en communauté, parce que chacun n'a à mettre en commun que ses bras, II, *ib.*

Plateau central : L'art pastoral développe l'immobilité, l'imprévoyance, l'indépendance, I, 29; organise la famille patriarcale indépendamment du sol, I, 422.

Amérique : Trois types de chasseurs donnent lieu à trois organisations sociales différentes, II, 237 et 238

Bassin de l'Amazone : La forêt donne naissance à la chasse, I, 220; la chasse est un travail attrayant, qui n'exige pas de prévoyance, I 221; cela rend facile la transformation du pasteur en chasseur, I, 221; le chasseur se transforme difficilement en agriculteur, I, 226; la chasse rend nécessaires les migrations périodiques, I, 225; les moyens de transports sont rendus difficiles par la forêt et par les rapides des fleuves, I, 225 à 236.

États-Unis : A l'origine, leur développement exclusivement rural prévient le paupérisme et la corruption, II, 462; la création de l'industrie manufacturière, nécessitée par la guerre de 1812 à 1813, amène une immigration par grande masse, II, 466 et 467; le travail des femmes dans les manufactures, pratiqué par des ouvrières étrangères à l'ancien esprit américain, II, 471; le travail du dimanche, est importé d'Europe, II, 472; l'interdiction de l'industrie manufacturière empêche l'immigration par grandes masses, II, 459.

Mexique : Transformation de l'agriculture par l'introduction du cheval et du bœuf, I, 277; les transports nécessités par le besoin des échanges entre pays voisins à productions différentes, I, 273; importance des transports par portefaix, résultant de l'absence de bêtes de somme, I, 270 et 271; la construction des villes sur les lacs due au désir d'éviter les transports par portefaix, I, 272.

République argentine : Les forêts du Chaco développent le type du sauvage, I, 92.

Saint-Domingue : Les premiers colons français se livrent au travail attrayant de la chasse dans un but commercial, II, 236; issus de familles souches, ils se montrèrent capables d'organiser avec une prévoyante direction la chasse des bœufs sauvages, II, 236 à 237; les Espagnols, en détruisant les troupeaux de bœufs sauvages, mettent les boucaniers dans la nécessité de se livrer à l'agriculture, II, 247 et 248; elle a lieu sous la forme de grande culture à cause de la complication du travail, II, 323 et 327; culture de la canne à sucre exigeant un personnel nombreux, l'expérience et l'outillage, II, 323 à 326; son élaboration demande une direction patronale, II, 328 et 329; cette culture en-

traîne des travaux de fabrication nombreux et variés, II, 325 à 329; faite en vue de l'exportation, elle développe les transports, II, 329 et 330; nécessité d'une *race subordonnée*, à cause du climat, II, 326; travail des noirs sur une *habitation*, II, 327 à 329; le travail du boucanage plus parfait chez les boucaniers issus de familles-souches que chez les sauvages, II, 238, 239; le boucanage rend forcément sédentaire, II, 240; il utilise l'expérience des vieillards, II, 240 et 241; la culture du riz maintient la communauté villageoise, I, 420.

Nouvelle-Zélande : La découverte des mines d'or a amené une immigratien subite et désorganisée, II, 56.

PROPRIÉTÉ.

La propriété exige des qualités spéciales, I, 123; la propriété du foyer est accessible à tous, I, 124; le métayage favorise le patronage, I, 466 à 470; le patronage de la propriété dans la société anonyme n'est qu'un mécanisme administratif, I, 371; la liberté de tester ne constitue aucun genre de propriété, I, 160; la théorie de la mine au mineur est une utopie irréalisable, II, 190.

Allemagne. — Souabe : La propriété du foyer donne la stabilité à la race, I, 74 à 77; la propriété du foyer et de l'atelier rural favorise au plus haut point l'indépendance politique, I, 74, 78; le domaine aggloméré est le fondement de la constitution sociale, I, 77; il prépare une génération puissante et morale, I, 82; différences matérielles et sociales entre le domaine plein décrit par Le Play et le domaine du paysan artisan observé en Souabe, I, 79, 80; le domaine du paysan artisan est la maîtresse pièce de la constitution sociale, I, 82; le domaine du paysan artisan offre plus de résistance que celui du paysan pasteur, ou agriculteur seulement, I, 78 à 81; le domaine du paysan artisan favorise le développement de la race, I, 80; la liberté testamentaire assure le développement de la petite propriété, I, 72; le partage égal, destructeur des traditions familiales, considéré par les Bavarois comme une injustice, I, 72.

Angleterre : La richesse engendre la grande propriété, I, 159; la grande propriété doit remplir des charges et des services, I, 163. — Irlande : La question agraire en Irlande ne peut être résolue que par une réforme sociale, I, 461 à 466.

France : La loi du partage égal déracine les familles du sol, I, 164 à 167; diminue la force productive du sol, I, 163, 167; produit la stérilité systématique, I, 164 à 167; empêche l'ouvrier d'acquérir la propriété de son foyer, II, 393; enlève aux chefs de famille la direction des ateliers de travail, II, 402; désorganise le commerce et l'industrie, II, 398 à 404; rend toutes les professions instables, II, 369; ruine la petite propriété, I, 165; rend les grandes propriétés moins productives, I, 164; ne substitue pas la petite propriété à la grande, I, 163; rend illusoires les réunions de parcelles, I, 166; la revision des lois successorales est nécessaire à la grandeur industrielle de la France, II, 114. — Normandie : Le pays de Caux : le droit d'aînesse a favorisé l'influence des gens de loi, II, 317; le partage égal a rendu instables les domaines agglomérés, II, 314.

Hongrie : La disparition du système féodal a amené l'accaparement des terres par les usuriers et les juifs, I, 424.

Mer du Nord : La mer résiste à l'appropriation, I, 123; fournit des subventions indéfinies, I, 123; la pêche rend la propriété du foyer *familiale*, I, 123.

Norvège : Les domaines ruraux appartiennent à la petite propriété, II, 310; se transmettent intégralement, II, 311, 312.

Russie : La communauté garantit la possession du sol aux incapables, II, 424; la propriété, en se cantonnant et se fixant, se distribue par familles, II, 423; elle exige des aptitudes différentes suivant la nature des biens, II, 425, 431; la propriété du sol n'est pas accessible à toutes les familles, II, 423; la culture rend l'appropriation du sol de plus en plus permanente, II, 421 à 423; les forêts exigent une propriété éminente, II, 431.

Serbie : Les idées de l'Occident provoquent la dissolution des communautés patriarcales, I, 280 à 285.

Suisse : La faible fertilité du sol engendre la petite propriété, I, 159.

Asie : L'herbe engendre la propriété collective, I, 159.

Chine : En devenant sédentaires les nomades possèdent le sol collectivement, I, 425 à 427; le système successoral chinois a pour but de maintenir la communauté, I, 439 à 442; interdiction de la vente à un étranger de la terre des ancêtres, droit de remère, I, 441; le nihilisme chinois au

IIe siècle est un essai de retour à la grande communauté, I, 437 et 448; le domaine commun appartient à l'empereur, chef de toutes les familles, I, 441; le mir chinois, partage périodique des terres, I, 428 à 439; le développement de la culture amène la disparition du mir, I, 432, 437; les individus les plus prévoyants se rendent acquéreurs de la terre, I, 424.

Japon : La rareté du sol disponible tend à substituer la culture fragmentaire à la communauté et la famille instable à la famille patriarcale, I, 55 et 57; la liberté de la propriété a rendu les prévoyants plus riches et les imprévoyants plus pauvres, I, 61.

Plateau central : La steppe développe la communauté du sol, I, 30.

Algérie : La transformation légale de la propriété patriarcale en propriété familiale est une cause de trouble, II, 354.

Bassin de l'Amazone : La forêt vierge résiste à l'appropriation, I, 228; la chasse restreint l'étendue du parcours, I, 228; rend familiale la propriété du foyer et des instruments de travail, I, 228.

États-Unis : L'abondance du sol disponible permet l'activité toute rurale des États-Unis originaires, II, 461; favorise l'établissement rural des jeunes ménages, II, 460 et 461; la loi *ab intestat* du partage égal, obstacle à l'exercice du patronage et à la fusion des races, II, 465 et 466.

Saint-Domingue : Situation et description d'une *habitation*, II, 323 à 331; influence du foyer-maître sur la prospérité, II, 340 à 342; transmission intégrale des biens, II, 341 et 342.

BIENS MOBILIERS.

Scandinavie : Grandeur des barques des vikings, II, 294.

SALAIRE.

Une loi internationale sur les salaires est impossible, II, 391; la participation aux bénéfices doit être distinguée de la participation aux produits, I, 196; de la prime d'atelier, I, 198 à 200; la participation aux bénéfices n'est pas une solution de la question ouvrière, II, 394.

ÉPARGNE.

L'esprit d'épargne est très développé chez les montagnards, II, 371 à 373.

France : Les caisses des retraites ne peuvent soutenir la classe ouvrière, II, 393.

Chine : L'aptitude différente des hommes pour épargner amène l'inégalité, I, 414; la nécessité d'acheter une femme pour se marier dresse les hommes à la prévoyance, I, 549.

FAMILLE.

Les familles patriarcales de pasteurs forment des sociétés complètes, parce que toutes les fonctions sociales y sont remplies par le patriarcat, I, 296 à 301; les trois formes de la famille sont compatibles avec la culture, II, 226 à 228.

Europe : La zone de la famille patriarcale, est à l'orient, I, 493 à 495; la zone de la famille-souche au nord, I, 495 à 497; la zone de la famille instable, à l'occident, I, 497; les types de familles s'observent à l'état d'îlots, en dehors de leur zone naturelle, I, 498 a 500.

Allemagne. — Souabe : Caractère de la famille souabe, I, 75, 76; la manie de la nouveauté et du changement ne fondent pas un peuple stable, II, 444, 445; l'entretien du foyer et de l'atelier appartiennent à la femme, la direction supérieure au mari, I, 83 à 85.

Angleterre : La fonction du père consiste à assurer l'avenir de ses enfants, non à leur donner une fraction déterminée de son avoir, I, 383, 384; la force d'expansion d'une société se mesure à l'organisation de la famille, I, 385.

France : La famille est désorganisée par la loi successorale, II, 397; la famille instable détruit l'initiative et la spontanéité, II, 305; favorise l'envahissement de la Bureaucratie. II, 204; les métiers rudes sont plus propres à maintenir la vie de famille, II, 376. — Rouergue : La famille-souche maintient les traditions religieuses, II, 97; les industries à familles ouvrières désorganisées ne peuvent pas lutter contre les industries à familles stables, II, 113.

Norvège : La famille-souche est constituée par la pêche, I, 420 à 429, 331; assure la stabilité de la famille, I, 127; restreint les attributions du père, sans amoindrir son autorité, I, 126; associe l'esprit de tradition à l'esprit de nouveauté, I, 128.

Russie. — Bachkirie : La culture ne modifie pas essentiellement l'organisation de la famille, II, 426; elle enlève au père certaines fonctions, II, 427 à 432; la coutume

d'acheter une femme pour se marier incite à l'épargne, I, 551.

Asie : Rivages impropres à constituer des familles-souches, I, 331, 332.

Chine : La communauté choisit son chef, I, 524; parmi les vieillards, I, 446; ce chef est contrôlé et soutenu par le conseil de famille, I, 522; il ne peut user de son immense pouvoir que dans l'intérêt de tous, I, 524, 525; son autorité est renforcée par le culte des ancêtres, I, 535; qui assure la perpétuité des traditions, I, 529 et 530; ces traditions sont conservées dans le livre de famille, I, 529 et 540; le mariage s'accomplit au sein de la famille, I, 552; il n'émancipe pas le fils de l'autorité paternelle, I, 553; la femme est choisie par les parents, I, 548; qui payent une somme d'argent à la famille de la jeune fille, I, 548; cette coutume développe la prévoyance et porte à choisir les femmes d'après leurs qualités, I, 549, 550; la femme doit être docile et féconde, I, 554, 555; elle est répudiée, si elle trouble la paix de la communauté, I, 555, 556; si elle n'est pas féconde, I, 557; en ce cas, le mari a le droit de prendre une concubine ou seconde femme, I, 557; le père reconnaît son enfant en l'inscrivant dans le livre de famille, I, 540; il peut s'assurer un héritier par l'adoption, I, 558; l'éducation occupe une place prépondérante, I, 545, 547; l'enfant doit être formé dès le plus jeune âge, I, 543; il est élevé dans le culte de la famille, I, 544, le respect des parents, I, 547, et des personnes âgées I, 548; les hommes sont dressés à la prévoyance, I, 549; la vente des enfants n'a pas un caractère révoltant, I, 543; l'infanticide ne se développe que dans les familles instables du midi, I, 540.

Japon : La transformation actuelle est due à une désorganisation antérieure, I, 58 à 63.

Plateau central : La steppe développe la famille patriarcale, I, 31, 414; et l'autorité paternelle, I, 33; l'organisation sociale est fondée sur le groupement des personnes, I, 423 à 425.

Bassin de l'Amazone : La famille instable est développée par la chasse, I, 229; la famille instable favorise l'esprit de nouveauté, I, 230; réduit à son minimum l'autorité paternelle, I, 231; développe l'individualisme, I, 222; donne à la jeunesse la supériorité sur la vieillesse, I, 222; laisse sans protection les faibles et les incapables, I, 232; provoque l'abandon des vieillards, I, 226.

Etats-Unis : Discipline rigoureuse des premières familles de colons, cause de leur puissance, II, 457 et 458; l'installation des familles dans les *Boarding-houses*, signe de désorganisation, II, 472.

MODE D'EXISTENCE.

Russie : La transition de la tente à l'habitation fixe est difficile, II, 418 à 420.

Plateau central : L'art pastoral fournit tous les produits nécessaires à l'existence, I, 30.

Bassin de l'Amazone : La chasse fournit les produits essentiels à l'existence, I, 221; mais d'une façon très aléatoire, I, 223, 229.

Saint-Domingue : Alimentation très suffisante des Negres sur une habitation, II, 333 et 334.

PHASES DE L'EXISTENCE.

France : Les grèves empirent la situation de la classe ouvrière, II, 385 et 386. — PARIS : La situation de l'ouvrier est précaire et instable. II, 382 à 384. — ROUERGUE : la durée des grèves augmente à mesure que l'antagonisme se développe, II, 406 à 410.

Russie la culture exige la vie sédentaire, II, 418.

Bassin de l'Amazone : La guerre et le cannibalisme limitent la population, I, 224, 236.

PATRONAGE.

La gratification, peut être un puissant agent de patronage, I, 200, 206; l'attribution aux ouvriers d'une part de bénéfices ne constitue pas un acte de patronage, I, 202; le patronage administratif réglementaire moins fécond que le patronage spontané, I, 207 à 211.

France : L'instabilité de la fortune chez les patrons les empêche de patronner la classe ouvrière, II, 397 à 405; les sociétés anonymes ne peuvent patronner la classe ouvrière, I, 371, II, 398, 402; l'absence du patronage conduit les politiciens à prendre en main la cause des ouvriers, II, 401. — CHAMPAGNE : Absence d'une classe de patrons par suite des partages périodiques, I, 451. — PARIS : Les plus prévoyants seuls s'élèvent, par suite de l'absence de patronage, II, 368 à 380. — ROUERGUE : Le patron à famille-souche est l'élément le plus nécessaire de la propriété industrielle, II,

113 à 115; le patronage est plus nécessaire à l'ouvrier qu'au patron, II, 101 à 103; les ouvriers sont incapables d'apprécier par eux-mêmes leurs intérêts, II, 106 à 110; aucune institution d'assistance ne peut suppléer aux coutumes du patronage, II, 104 à 106; le patronage ne peut s'exercer à distance, II, 100 à 104; l'arbitrage entre patrons et ouvriers est l'organisation de la guerre, II, 111 à 112.

Norvège : Le poisson exerce vis-à-vis des pêcheurs une sorte de patronage, I, 414.

Chine : Le maintien de la paix sociale exige que les faibles, les imprévoyants soient patronnés, I, 414; l'ancien mir chinois patronnait les paysans par ses partages périodiques, I, 426; la famille patronne tous ses membres, I, 427, 442; la nécessité d'un patronage plus intense fait adjoindre au patriarche un conseil de communauté, I, 416; qui exerce des fonctions d'administration et de justice, I, 524 à 529; force le chef de famille à n'agir que selon l'intérêt du groupe, I, 524, 525; inflige aux coupables des peines corporelles, I, 528; les pouvoirs publics lui laissent tout pouvoir mais le rendent entièrement responsable, I, 526; l'excommunication est la peine la plus terrible parce qu'elle rejette le coupable en dehors de sa famille, I, 528; l'organisation patriarcale empêche la société de se hiérarchiser, I, 442; II, 259, 278; l'empereur fait remplir des greniers pour secourir le peuple en cas de disette, II, 266; parce que son pouvoir a le caractère de la paternité, II, 268; pour la même raison, il prend à sa charge les vieillards et les enfants abandonnés, II, 266.

Plateau central : L'herbe exerce une sorte de patronage sur les pasteurs, I, 414.

Bassin de l'Amazone : La forêt exerce une sorte de patronage sur les chasseurs, I, 414.

États-Unis : Le patronage agricole est nécessaire pour la fusion des races, II, 475 et 477; il est difficile vis-à-vis d'ouvriers tous étrangers, II, 474 et 475.

Saint-Domingue : Les patrons à famille-souche exercent facilement le patronage, II, 332 à 339; il est compromis par l'absentéisme des colons riches, II, 344 et 345.

Égypte : L'esclavage assure la vie matérielle aux familles dégradées, I, 283 à 285.

COMMERCE.

Les juifs furent amenés à s'adonner exclusivement au commerce, par des conditions géographiques et historiques, II, 8 à 73.

France : La loi du partage égal est une des causes de l'improbité commerciale, II, 400.

Assyrie : Le commerce a été développé par les conditions géographiques, I, 244 à 263; il a donné naissance à la vie urbaine, à la richesse et à la culture, I, 240 à 244; aux contrats de vente et de louage, I, 355 à 362.

Hong-Kong : La législation douanière des Chinois cause éphémère de prospérité commerciale, II, 66; instabilité des familles qui y font le commerce, II, 66 et 67; influence délétère du commerce de l'opium, II, 68.

Saint-Domingue : Les produits du boucanage donnent lieu à un commerce important, II, 239.

CULTURES INTELLECTUELLES.

Le rôle social du lettré est inférieur pour l'éducation d'un peuple à celui du père et du patron, II, 448; la critique historique et littéraire doit être fondée sur une connaissance approfondie de l'ordre social, II, 452, 453; la statistique ne donne pas des résultats rigoureux, I, 167.

Angleterre : Les collèges ont surtout pour but de développer l'initiative, la volonté et les muscles, II, 300 à 302, 304.

Allemagne. — Souabe : Situation faite à l'instituteur bavarois, I, 70 et 71.

France : L'influence excessive des lettrés est due à la désorganisation des familles, II, 280; ils développent l'esprit de nouveauté, *ib.*; le surmenage intellectuel dans les écoles atrophie la race, II, 303; le classement social par les examens est le fruit de l'encombrement des carrières, II, 206; donne des résultats toujours incomplets et parfois erronés, II, 207; l'internat et l'uniformité de l'instruction sont des obstacles à l'expansion coloniale, I, 391 et 392; la méthode à priori adoptée par la plupart des économistes est une cause d'erreurs, II, 385, 392. — Champagne : La prépondérance des gens de loi due à l'instabilité des familles, I, 452.

Grèce ancienne : La vie rurale source d'inspiration littéraire chez les Grecs anciens, II, 449, 450.

Russie : Les cultures intellectuelles sont détachées de la famille par la culture, II, 427.

Chine : La vie patriarcale a produit le lettré, II, 280; elle le rend partisan de la tradition, II, 281 à 283; et en fait l'apôtre de

la morale, II, 233; le devoir religieux de lire et de tenir le Livre de famille conduit à savoir lire et écrire, I, 545; les pères de famille s'associent pour subventionner et choisir un maître d'école, I, 546; la doctrine de Confucius est toute traditionnelle à cause des influences de la vie patriarcale, II, 282.

Indes : L'instruction européenne développe chez les Hindous des éléments de scepticisme et de désordre, II, 362 et 363.

Plateau central : La vie pastorale rend les nomades religieux, II, 281.

États-Unis : Les systèmes d'instruction publique détournent les Américains des travaux manuels, II, 474; les erreurs sociales réduites en théorie sont particulièrement dangereuses, II, 463 à 465.

RELIGION.

France. — Rouergue : Le clergé maintient l'habitude des pratiques religieuses, II, 99; ne suffit pas à assurer la paix sociale; II, 99.

Grèce ancienne : Caractère traditionnel et social de la religion, II, 449, 450.

Rome ancienne : Le culte des ancêtres dérive de la famille patriarcale, I, 529, 532.

Russie : Le culte religieux est détaché de la famille par la culture, II, 427.

Chine : Le culte des ancêtres dérive de la famille patriarcale, I, 530, 532; les ascendants mâles sont tout d'abord les seuls vénérés, I, 532; ensuite les ancêtres féminins le sont également, I, 532; cet hommage devant être rendu par un descendant masculin, tout Chinois désire avoir un fils, I, 533; le chef de la communauté, prêtre nécessaire, officie aux assemblées de famille, I, 533, 536; ce culte fortifie l'autorité paternelle et l'esprit de tradition, I, 534; les jésuites et les dominicains n'ont pas également compris le culte des ancêtres, I, 536 à 539; chez les sauvages, le culte des ancêtres se transforme en culte du chef, I, 531, 532; l'action du bouddhisme et du taouisme est annihilée par le culte des ancêtres, I, 536; l'organisation de la famille rend difficile la propagation du christianisme, I, 536 à 539; aussi les missionnaires portent leur zèle sur les orphelinats, I, 543.

Inde : Le culte des ancêtres dérive de la famille patriarcale, I, 529.

VOISINAGE.

Le rôle social du *gentleman* exige des qualités particulières, II, 198 et 199; les pays à famille patriarcale ne peuvent pas former de *gentlemen*, II, 200 à 202; ni les pays à familles instables, II, 199 et 200.

Allemagne. — Souabe : L'indépendance de la vie privée développe l'indépendance de la vie publique, I, 86 à 88; ce que l'on appelle un rural, I, 82 et 83.

Russie : Les corvées récréatives constituent un puissant auxiliaire pour les familles, II, 419.

Chine : La fertilité du sol et l'organisation de la famille permettent à une population très divisée de vivre sur un sol restreint, I, 94.

Plateau central : Il faut aux familles une force publique pour se garantir contre les violences d'un voisinage désorganisé, I, 341 à 343.

Algérie : L'Absence de hiérarchie extérieure à la famille crée des rivalités entre les tribus arabes, I, 173 et 174; les rivalités empêchent le maintien des conquêtes arabes, I, 176.

Bassin de l'Amazone : Les nécessités de la chasse amènent la dissémination des familles, I, 236.

CORPORATIONS.

L'association ouvrière est caractérisée par ce fait que les ouvriers possèdent tout ou partie du capital social, I, 197.

Angleterre : Le succès des *Trades-Unions*, est dû à l'esprit pratique des Anglais, II, 387.

France : Les communautés ouvrières ne peuvent réussir dans la petite industrie, II, 389; ni dans la grande industrie, II, 390; les syndicats ouvriers ne peuvent organiser la classe ouvrière, II, 387; l'extension des sociétés anonymes est due à la grandeur des entreprises industrielles et à l'instabilité de la famille, II, 401; les sociétés de secours mutuels et d'épargne ne sont utiles que pour les ouvriers prévoyants, II, 112; la corporation des ouvriers forgerons patronne ses membres et favorise les grèves, II, 377.

Chine : L'organisation patriarcale conduit les individus à s'associer, II, 271; cet esprit d'association persiste à l'étranger, II, 288; c'est dans la seule corporation des lettres que l'empereur peut choisir ses fonctionnaires, II, 283.

États-Unis : L'usage du *boycotting* témoigne d'un antagonisme organisé et réfléchi, II, 468 à 470.

Saint-Domingue : Le *matelotage*, sorte d'as-

sociation ayant pour but de maintenir la stabilité du foyer et de l'atelier dans une société de célibataires, II, 241 à 243.

COMMUNE.

Allemagne. — Souabe : La brasserie de village est le premier théâtre de la vie publique en Souabe, I, 86 et 87.

États-Unis : Les administrations communales sont désorganisées par la répulsion des bons citoyens pour les affaires publiques, I, 563.

UNION COMMUNALE.

Russie. — Bachkirie : L'indépendance des unions de communes est maintenue par la forte constitution des familles, I, 430.

CITÉ.

France : Conséquences de l'agglomération des ouvriers dans les villes, II, 396.

Chine : La police urbaine est assurée par la responsabilité des chefs de quartier, II, 264.

PAYS MEMBRES DE LA PROVINCE.

France. — Normandie : Le pays de Caux forme une unité géographique et sociale, II, 314 à 318.

PROVINCE.

États-Unis : Le gouvernement local est facilité par la communauté des convictions religieuses, II, 462 et 463.

ÉTAT.

Action de l'État différente suivant l'organisation sociale, I, 183; impuissance des pasteurs à administrer les peuples conquis, I, 129 à 133; l'État est, après la multitude, le plus mauvais patron de mines, II, 111; nécessite d'une force armée pour maintenir la paix au sein des sociétés compliquées, I, 474; pour défendre chaque nation contre les agressions des peuples voisins, I, 475; deux modes d'organisation des forces militaires; les armées de métier, la nation armée, I, 475 et 476; le système de la nation armée requiert le service universel, II, 178 à 180; avantages d'une organisation du service universel par le recrutement régional, II, 180 à 190; rôle du patron, du prêtre, du médecin, du professeur dans l'armée, II, 188 à 192; la bureaucratie caractérisée par l'irresponsabilité des agents qu'elle emploie, II, 193 et 194; la prospérité publique n'est pas favorisée par une abondante production de l'or, I, 343 à 347.

Allemagne : Causes qui amenèrent la Prusse à substituer le système de la nation armée à celui de l'armée de métier, II, 75; organisation militaire calquée sur l'organisation territoriale, II, 76; le même district est affecté indéfiniment au recrutement du même régiment, II, 77; la vie provinciale assure le meilleur fonctionnement du recrutement régional, II, 90; avantages sociaux du recrutement régional, II, 89 à 91; il fait de chaque régiment une masse homogène et lui assure le meilleur commandement, II, 78; les écoles régionales d'officiers et le système d'avancement assurent à chaque régiment ses chefs naturels, II, 78, 82; l'armée est intimement unie à la nation parce que chacun conserve le rang qu'il a dans la nation, II, 78.

Angleterre : La plupart des fonctions publiques exercées gratuitement par le *gentleman*, II, 196 à 198; ce qui empêche le développement de la bureaucratie malgré la densité de sa population, II, 195 et 196.

France : Organisation de l'armée d'après la loi de 1832, le soldat de métier, I, 479, 482; l'armée de métier exige que le soldat soit séparé pour toujours du reste de la nation et soumis à une discipline exceptionnelle, I, 479 à 481; causes qui amenèrent, à la fin du second Empire la dislocation de l'armée de métier, I, 481; organisation de l'armée d'après la loi de 1872, on veut concilier le système des armées de métier avec le service universel, I, 482; inconvénients de ce régime, I, 483 à 486; le système de la nation armée exige que tous les citoyens passent rapidement sous les armes et, de retour à leurs foyers, soient périodiquement exercés, II, 73, 74; la combinaison du service universel et du système de recrutement de la loi du 1832 rend les officiers et les soldats complètement étrangers les uns aux autres, II, 83 à 85; objections contre le système du recrutement régional, II, 86 à 89; l'obligation du service militaire entrave les entreprises coloniales, I, 389 et 390; la loi du partage égal engendre le fonctionnarisme, I, 164; la bureaucratie inspire à la fois la rancune et l'envie à ceux qui la subissent, II, 205; cette irresponsabilité empêche les individualités aptes au commandement de se manifester, II, 208; elle amène la servitude des fonctionnaires

vis-à-vis des supérieurs hiérarchiques, II, 209 et 210; l'État ne peut intervenir continuellement entre patrons et ouvriers, II, 390 et 391; la centralisation rend le pouvoir de plus en plus irresponsable, II, 202 et 203; la division des partis, l'amour du changement, le désir d'un gouvernement idéal, la tendance à rendre le gouvernement responsable de tout, l'antagonisme des classes rendent toute constitution instable, II, 531 à 523; un changement de gouvernement n'est pas un remède social, II, 520.

Russie : Impuissance des Slaves à organiser les pouvoirs publics, I, 130; les Varégues scandinaves seuls capables de les constituer, I, 131; les pouvoirs publics sont détachés de la famille par la culture, II, 427 à 430.

Scandinavie : Les pêcheurs sont aptes à constituer les pouvoirs publics, II, 134 à 141; la famille-souche développe les pouvoirs publics, I, 129 à 133.

Turquie : Les Turcs sont incapables d'organiser les pouvoirs publics, I, 129 et 519; les Osmanlis organisent le service militaire au moyen de fiefs concédés, I, 430; la milice des Janissaires présentait le meilleur type d'une armée de métier, I, 477; son organisation, I, 477; causes de sa décadence, I, 478; les pouvoirs publics ne se soucient pas de rendre la justice; chacun relève de sa communauté, les étrangers de leurs consuls, I, 527; la bureaucratie se restreint aux fonctions de la vie publique à cause de l'organisation des familles patriarcales, II, 204.

Chine : La constitution de la famille patriarcale empêche les pouvoirs publics de se développer et les modèle à son image, II, 258; les pouvoirs publics sont limités au maintien de la paix et aux précautions prises contre la disette, II, 258; l'ancienne féodalité chinoise ne fut qu'une organisation militaire territoriale, I, 429; les terres étaient réparties entre les pasteurs conquérants à charge de service, militaire, I, 429; les Chinois jouissent de libertés très étendues, II, 271; les pouvoirs publics n'assument pas la charge de la justice et rendent chaque famille responsable des délits de ses membres, I, 526 et 527; la justice sommaire des mandarins force les individus à rester justiciables de leurs tribunaux domestiques, I, 527; II, 263; l'État ne s'occupe pas de l'instruction publique et en laisse la charge aux familles, I, 545; les pouvoirs publics ne sont envahissants que dans le domaine de l'agriculture, II, 268; les Occidentaux ont des préjugés sur le despotisme asiatique, II, 270; le souverain détient son pouvoir du ciel et ne l'exerce légitimement que dans l'intérêt de tous, II, 273; il a le pouvoir et les devoirs des patriarches, II, 260; il a droit aux mêmes marques de respect que le père de famille, II, 277; il doit faire régner la paix, II, 263; donner l'exemple de toutes les vertus, II, 264 et 265; assurer le bien-être de ses sujets, 265 à 269; nourrir ses sujets en cas de disette, II, 266; ses pouvoirs sont ceux du père de famille, il n'a de liberté que pour faire son devoir, II, 269 à 278; il est soumis aux rites de la famille, II, 275; il est conseillé et censuré par les lettrés, II, 274; il désigne lui-même son héritier parmi ses enfants, comme les patriarches, II, 275; l'organisation patriarcale empêche la constitution d'une noblesse, II, 279; aussi les pouvoirs publics sont exercés par des individus sortis pour un temps de leurs familles, II, 279 à 280; l'empereur choisit les mandarins dans la corporation des lettrés, II, 283; les mandarins doivent faire régner la paix et assurer la vie du peuple, II, 284; leur pouvoir est celui du père de famille, II, 284; ils sont peu nombreux et ont peu de chose à faire, puisque c'est entre les mains des pères de famille que réside tout le pouvoir, II, 288; ils sont obligés de compter avec l'opinion publique, II, 286, 287; la décadence actuelle du mandarinat vient des fréquents déplacements de fonctionnaires, II, 285.

Indes : La sagesse du gouvernement anglais est impuissante à remplacer le patronage agricole, II, 361 à 367.

Plateau central : Les pouvoirs publics ne s'y développent pas, I, 33 à 37; sauf aux époques de grandes expéditions militaires, II, 261 à 263; l'autorité paternelle suffit à maintenir la paix, I, 34 à 37.

Algérie : L'administration turque respectait l'organisation de la vie privée chez les Arabes, I, 170 et 171.

Bassin de l'Amazone : Les pouvoirs publics envahissent tout l'organisme social, I, 232; le pouvoir est arbitraire et cruel, I, 233; il appartient aux jeunes et aux forts, I, 233; il est instable, I, 235; l'état de guerre est permanent, I, 233; la paix n'est maintenue que par la force, I, 233.

États-Unis : Le gouvernement facilité à l'origine par le caractère exclusivement rural, II, 462 et 463; les politiciens cosmopo-

lites dominent les Américains dans la vie publique, II, 472; erreur de Tocqueville qui attribue à un système politique récent la prospérité due à l'ancienne organisation sociale, II, 468.

Mexique : Les brigands recrutés à l'origine parmi les anciens soldats indigènes, I, 276; la faiblesse de l'autorité paternelle dans les familles issues de chasseurs et agglomérées amène le despotisme politique, I, 275.

Saint-Domingue : La vie publique née de la présence des autorités sociales jointe au respect de la religion, II, 243 et 244; les propriétaires résidents exercent des fonctions publiques, II, 341; la suppression de la course ruine l'industrie des flibustiers, II, 255 et 256.

Afrique : Les chefs exercent un pouvoir arbitraire et tyrannique, I, 234.

Nouvelle-Zélande : La vie publique se constitue à mesure que des besoins nouveaux se manifestent, II, 59 à 62.

EXPANSION DE LA RACE.

Les caractères de l'émigration varient suivant l'organisation sociale, I, 386; ceux de la colonisation suivant la nature des émigrants, I, 387 et 388; la colonisation peut s'étudier à trois points de vue différents, II, 49 à 52; la colonisation *libre* diffère de la colonisation *administrative*, II, 149 et 150.

Europe : Les chasseurs sont impuissants à envahir, II, 144 à 146; nombreuses invasions venues du Plateau central, I, 43; effectuées par la route des steppes de la Germanie, I, 506 à 518.

Angleterre : L'humeur voyageuse des Anglais vient de l'organisation de la famille, II, 298; la famille-souche produit le meilleur type de colonisation, I, 380; l'excédent de la population est la première condition de la colonisation, I, 378; les jeunes colons ont besoin d'un patronage, I, 381; l'émigration anglo-saxonne favorisée au dix-septième siècle par une crise agricole, II, 154 et 155; et par les persécutions religieuses, II, 155 et 156.

France : L'émigration désorganisée de la France due à la désorganisation de la famille, I, 379; dans une famille instable le père peut difficilement seconder ses enfants dans une entreprise de colonisation, I, 382, 383. — NORMANDIE : Puissance d'expansion développée autrefois par la famille-souche, II, 315 à 316.

Russie : La culture clôt la période des invasions, II, 431.

Scandinavie : Les pêcheurs sont doués d'une très grande puissance d'expansion, I, 133 à 138; cette puissance développée par la barque, I, 135; et par la famille-souche, I, 135; les pêcheurs se sont répandus au loin, II, 122 à 141; leurs expéditions ont un caractère différent de celles des pasteurs, II, 125 à 129, 294 à 297; les historiens en témoignent, II, 122 à 124; ces expéditions avaient lieu au printemps parce que la pêche s'effectuait surtout en hiver, II, 309, 390; description des barques d'invasion, II, 124; elles sont plus grandes que celles de la pêche, II, 124; les anciens Scandinaves s'établissent sur les côtes et le long des fleuves, I, 133 à 135; les pêcheurs émigrent par jeunes gens seuls, I, 136 à 138; ils s'assimilent à la population vaincue, I, 137; leurs invasions ont un caractère différent suivant qu'elles s'effectuent par mer ou par terre, II, 131 à 141; les invasions par mer développent la hiérarchie sociale, II, 127 à 130; les invasions par terre développent un type de société moins accusé, II, 139 à 141.

Chine : Les habitants des terres alluviales, chassés par les patrons, colonisent la Mongolie et la Mandchourie, I, 325 à 329; les races simples sont refoulées par les races compliquées dressées aux travaux de production, I, 328; les chasseurs disparaissent devant les colons chinois, I, 324 et 322, 324 et 325; les pasteurs mandchoux et mongols reculent vers les steppes intransformables, I, 328; puissante organisation des Chinois en Amérique due à leur origine patriarcale, II, 288, 289.

Hong-Kong : Colonie purement commerciale, à cause de sa situation géographique, II, 64 et 65; mélange des nationalités sans fusion par suite du court séjour des commerçants, I, 66 et 67; dépendante de la métropole par suite de son caractère commercial, II, 68.

Inde : Organisée en colonie *libre* par la Compagnie des Indes, II, 341 à 357; l'agriculture, première condition d'un établissement en territoire peuplé, II, 351 et 352; patron agriculteur à famille-souche nécessaire pour une colonisation durable, II, 365 à 367.

Plateau central : Les pasteurs ont une grande puissance d'expansion, I, 41 à 48; invasions sorties du Plateau central, I, 42 à 44; les pasteurs essaiment par familles

entières, I, 136; ils ne s'assimilent pas à la population vaincue, I, 137.

Algérie : Bon type de colonisation administrative en famille instable, II, 164 à 176; le personnel de la colonisation administrative est désorganisé par avance, II, 167; la colonisation administrative désorganise la vie privée des Arabes, I, 175; des colons, II, 171; entraîne des dépenses stériles, II, 166 à 171; apporte des entraves au travail, à la propriété, etc., par la détermination des centres de colonisation, II, 169; par leurs déplacements, II, 170; par le caractère nomade des fonctionnaires, II, 172 à 175; par les variations des mesures prises par les pouvoirs successifs, II, 165 et 166; par la centralisation excessive de la vie publique, II, 171 et 172.

Bassin de l'Amazone : Les chasseurs sont impuissants à envahir, I, 235.

États-Unis : Les premières colonies américaines fruit de l'initiative privée, bon type de colonisation libre, II, 150 à 152; les émigrants anglo-saxons issus de familles-souches sont bien préparés à la colonisation libre, I, 152 et 153; les colons du dix-septième siècle viennent par une émigration organisée, II, 156, 455 à 457; ils tirent parti des éléments inférieurs fournis par l'émigration au moyen du patronage, II, 167 et 128; la colonisation libre donne naissance à l'autonomie communale ou provinciale, II, 158 à 163; les sociétés de colons fortement organisées s'assimilent les étrangers qui y pénètrent, II, 459; le dégoût des Américains pour les travaux manuels rend nécessaire une immigration considérable, II, 474; elle crée un danger politique, II, 473.

Mexique : Perdu par les Espagnols à cause de l'absence de patronage, I, 278 et 279.

Nouvelle-Zélande : Type accusé de colonisation agricole, II, 53; la colonisation agricole fixe les émigrants au sol, II, 57 et 58; développe l'autonomie du gouvernement, II, 63 et 64.

ÉTRANGER.

L'influence des Juifs est favorisée par l'absence de patronage, II, 15 à 21.

France. — Paris : L'émigration allemande à Paris favorisée par la famille instable, I, 190.

Chine : Invasions venues du Plateau central à cause de la facilité des communications, I, 42; la grande muraille impuissante à arrêter les invasions des pasteurs, I, 311; nécessité, pour y réussir, de cantonner sur les frontières des Mandchoux demi-nomades, I, 415; les Tartares sont impuissants à organiser les pouvoirs publics, I, 129.

Inde : La difficulté des communications avec le Plateau central asiatique, II, 352 et 353; n'a laissé pénétrer que des pasteurs déformés, II, 353 et 354; et en nombre plus restreint qu'en Chine, I, 42; la conquête a été favorisée par la division intérieure résultant de l'antagonisme, II, 356; par la vie sédentaire et les divisions en castes, II, 352 à 357; ces castes sont le résultat de la superposition successive de races conquérantes issues de pasteurs, II, 353 à 355, 858 à 867.

Plateau central : En communication avec l'Occident d'une façon intermittente; avec la Chine, d'une façon continue, I, 311.

Sibérie : Invasions venues du Plateau central, I, 43.

Saint-Domingue : La race indigène organisée en familles instables disparaît devant l'invasion espagnole, II, 232 et 233; la discipline des boucaniers, provenant de leur organisation sociale, leur permet de résister à ces derniers, II, 244 à 247.

HISTOIRE DE LA RACE.

La science sociale éclaire l'histoire, II, 483 à 484; les sociétés simples sont l'origine historique des sociétés compliquées, I, 489 à 493; les premiers hommes ont été des pasteurs et non des sauvages, I, 237; le type juif est maintenu malgré la dispersion par des causes géographiques et historiques, II, 5 à 21.

Europe : L'orient a été constitué par des pasteurs, I, 507 à 519; le nord par des pêcheurs, II, 116 à 141; l'occident par des chasseurs, II, 141 à 147; les Huns étaient des pasteurs, I, 507 à 511.

France : La grande propriété a été affranchie de ses charges naturelles par Louis XIV et la Révolution, I, 162; l'indépendance politique est ruinée en France par le pouvoir absolu de Louis XIV, II, 440 à 444; l'influence de Louis XIV abolit les traditions de famille dans les classes dirigeantes du pays, II, 435 à 439; la société française au dix-septième siècle abandonne les traditions, II, 434.

Hollande : Organisation modèle de la famille au dix-septième siècle, II, 439, 440; organisation modèle de la vie publique au dix-septième siècle, II, 446.

Rome ancienne : La puissance sociale des

anciens Romains expliquée par Virgile, II, 452.

Scandinavie : Origines historiques des pirates scandinaves, II, 122 à 131.

Turquie : Les Turcs ont pu s'y établir parce qu'ils sont arrivés plus récemment et par l'Asie Mineure, I, 518.

Chine : Aperçu sur l'établissement des pasteurs en Chine, I, 428 à 439

Saint-Domingue : L'organisation des flibustiers est semblable à celle de leurs ancêtres, les Normands, II, 251 à 255.

RANG DE LA RACE.

Nécessité de peuples divers pour accomplir dans le monde des rôles dont l'ensemble est essentiel à la vie de l'humanité, I, 339; les vraies causes de la grandeur d'un peuple sont l'esprit de famille, le dévouement des classes dirigeantes au bien public, le respect des traditions, II, 447; la science sociale donne la connaissance des réformes pratiques, II, 486 à 490.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).

29969

Science Sociale, suivant la Méthode d'Observation. Vol.2. 1886.

P
Pol.Sci.
S.

NAME OF BORROWER

University of Toronto Library

DO NOT REMOVE THE CARD FROM THIS POCKET
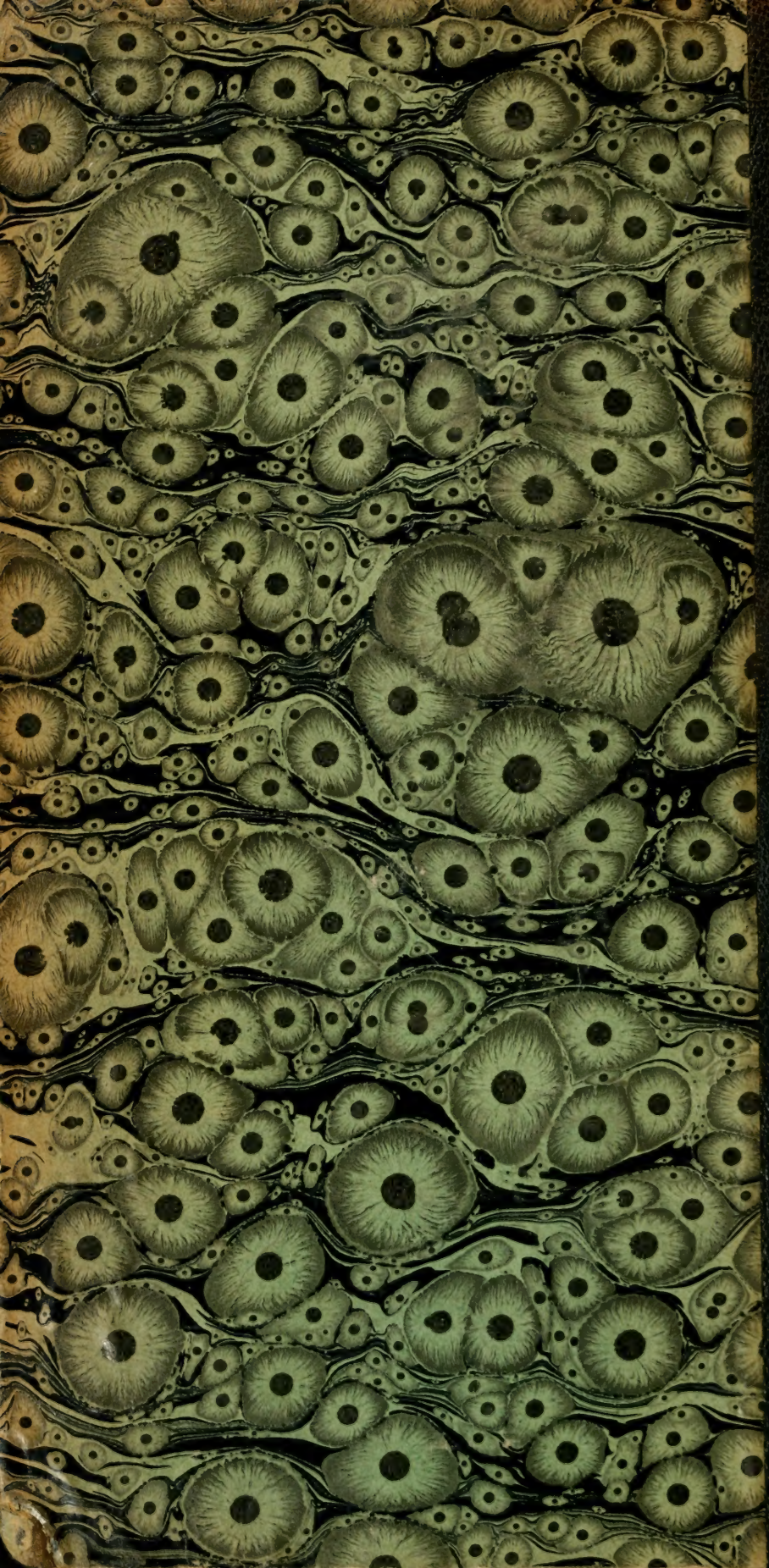
Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED